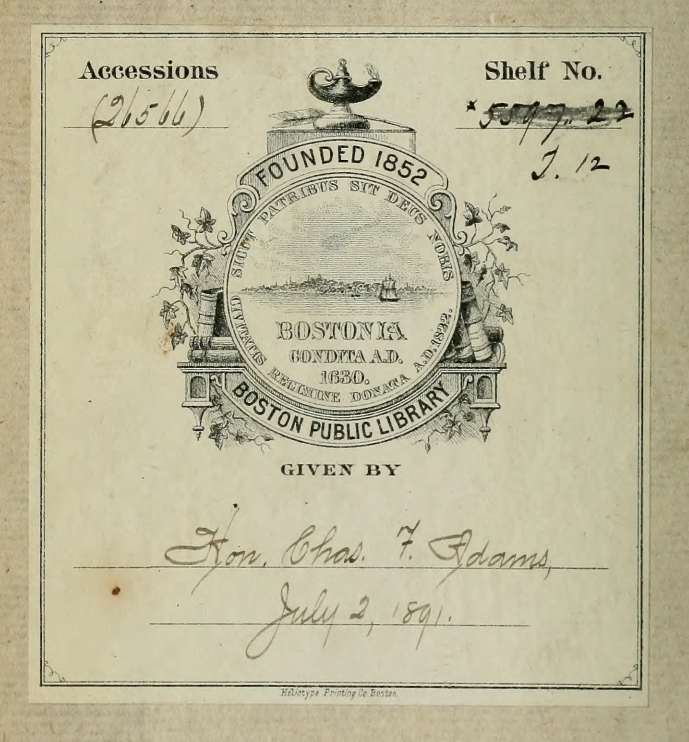



Accessions
(26566)
Shelf No.
*5597.22
J. 12
FOUNDED 1852
SICUT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D.
1630.
CIVITATIS REGIMINE DONATA A.D. 1822.
BOSTON PUBLIC LIBRARY
GIVEN BY
Hon. Chas. F. Adams,
July 2, 1891.
Heliotype Printing Co Boston.

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

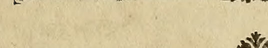
D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE, GUASTALLE, &c. &c. &c.

Par M. l'Abbé de CONDILLAC, *de l'Académie françoise & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon; ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME DOUZIEME.

INTRODUC. A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE MODERNE





A PARME,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. LXXV.

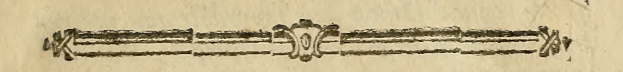
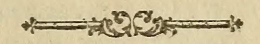


TABLE DES MATIERES.



LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE I.

De l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à Rodolphe de Habsbourg empereur, & jusqu'à Charles d'Anjou roi de Sicile.

Pag. 1.

Henri VI empereur acquiert le royaume de Sicile. Sa conduite avec Richard. Philippe est chargé de gouverner l'empire pendant l'enfance de son neveu Frédéric II. Innocent III, qui médite la ruine de la maison de Suabe, fomente des troubles en Sicile. Et ensuite en Allemagne, où il fait élire Othon. Othon fuit en Angleterre. Philippe, qui s'assure l'empire, le reconnoît pour son successeur. Innocent se flatte

que le regne d'Othon sera favorable aux prétentions du saint siege. S'étant trompé, il excommunie Othon, & les Allemands élisent Frédéric II. Othon défait à Bovines, ne peut plus recouvrer l'empire. Pourquoi Frédéric II dans son couronnement fait vœu d'aller à la Terre Sainte. Faction des Guelfes & Gibelins. Désordres par-tout. Frédéric II acquiert par un mariage des droits sur le royaume de Jérusalem. Il arrive en Palestine avec deux excommunications de Grégoire IX. Il y avoit eu après la mort de Saladin une quatrieme croisade en 1196. *Il y en avoit eu une cinquieme en* 1202. *Une partie des croisés s'étoient engagés au service des Vénitiens. Ils avoient ensuite rétabli le jeune Alexis sur le trône de Constantinople. Enfin ils avoient pris Constantinople, & partagé l'empire. Une multitude d'enfants s'étoient croisés. Et toutes les nations chrétiennes avoient envoyé des armées en Palestine. Frédéric II avoit mené peu de monde en Palestine. Moyens dont il se sert pour se faire obéir. Il recouvre les saints lieux. Le traité qu'il a fait est désapprouvé par le patriarche de Jérusalem. Grégoire qui avoit soulevé toute l'Italie l'excommunie une troisieme fois, & veut armer contre lui tous les princes chrétiens. Frédéric fait échouer tous les projets de Grégoire. Grégoire est forcé à demander la paix. Jean de Brienne empereur de Constantinople. Révolte de Henri.*

Ligue des Lombards. Seconde treve de dix ans avec le sultan d'Egypte. Grégoire prêche une croisade contre Frédéric. Innocent IV, qui avoit éte dans les intérêts de Frédéric, l'excommunie lorsqu'il est pape, & allume la guerre de plus en plus. Etat de l'empire & de l'Italie après la mort de Frédéric. Charles d'Anjou roi des deux Siciles.

CHAPITRE II.

De la France & de l'Angleterre pendant le regne de Philippe Auguste.

Pag. 23.

Retour de Richard en Angleterre. Il fait la guerre à Philippe jusqu'à sa mort. Jean Sans-terre lui succede au préjudice d'Arthur, dont Philippe prend les intérêts. Divorce de Philippe qui fait sa paix avec Jean, & qui abandonne Arthur. La guerre recommence, & Arthur perd la vie. Jean est accusé de l'avoir fait mourir & ses fiefs sont confisqués. Conquête de Philippe. La cour des pairs, ou le parlement, ne devoit être composée que des vassaux immédiats. Comment les arriere-vassaux y eurent entrée. Le parlement s'occupe des moyens d'abais-

ser les grands vassaux. Comment il se trouve en possession d'une jurisdiction qui s'étend tous les jours. Aveuglement des seigneurs François à cette occasion. Les officiers du roi étoient membres du parlement qui jugea Jean Sans-terre. Ce jugement étoit injuste. Les grands vassaux contre leurs propres intérêts l'approuvent, ou du moins n'empêchent pas qu'il ne soit exécuté. Il n'en eût pas été ainsi si Richard eût été à la place de Jean Sans-terre. Le gouvernement féodal s'affoiblit parce que les seigneurs vendent à des villes le droit de se défendre. Alors commence le gouvernement municipal. Les villes qui se gouvernent sont un frein au brigandage, & rendent les rois moins dépendants de leurs vassaux. De nouvelles communes se forment à l'exemple des premieres. Les villes trompées par les seigneurs ne veulent traiter que sous la garantie d'un protecteur puissant. Philippe Auguste devient ce protecteur. Avantages qu'il en retire. Il affermit son autorité parce qu'il n'en abuse pas. Innocent III abuse de la sienne pour armer toute la chrétienté. Il offre l'Angleterre à Philippe. Jean fait hommage au saint siege. Le légat défend à Philippe de penser à l'Angleterre. Bataille de Bovines. Jean est forcé à signer deux chartres. Le pape les déclare nulles & les Anglois offrent la couronne à Louis. Philippe & Louis sont excommuniés. Les Anglois conservent la couronne à Henri III. Les Albi-

---

CHAPITRE III.

De la France sous Louis VIII & sous S. Louis, & de l'Angleterre sous Henri III.

Comment leurs vassaux s'étoient affoiblis par des partages de famille. Tyrannie que les barons exerçoient sur leurs vassaux. Comment les usages qu'ils avoient introduits contribuent à l'accroissement de l'autorité royale. S. Louis affoiblit les barons en encourageant l'usage de partager une baronie entre plusieurs freres. Il donne des lettres de sauve garde aux opprimés. Il abolit les duels judiciaires. Comment la jurisprudence des appels tendoit à le rendre seul législateur. Comment il détourne les seigneurs de s'opposer à cette jurisprudence. Comment on s'accoutume à penser qu'il a le droit de proposer des loix à tout le royaume; & à le regarder comme le protecteur des coutumes. En réprimant les abus & en protégeant les opprimés, il accroit sa puissance. Moyens qu'il emploie pour empêcher les guerres particulieres des seigneurs. Traité de S. Louis avec le roi d'Arragon. Les barons d'Angleterre reglent la forme du gouvernement. Ils traitent avec S. Louis des provinces qui étoient un sujet de guerre entre les deux couronnes. Troubles en Angleterre. S. Louis est pris pour juge. Entrée des communes au parlement. Fin des troubles d'Angleterre. Sagesse de S. Louis dans le traité qu'il fait avec Henri III. Jurisdiction des magistrats du roi avant S. Louis. Comment sous S. Louis cette jurisdiction s'étend sur toutes les provinces. Pragmatique de S. Louis. Derniere croisade.

CHAPITRE IV.

Considérations sur l'état de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie vers la fin du treizieme siecle.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE I.

De l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie pendant les regnes de Rodolphe de Habsbourg, de Philippe le Hardi & de Charles d'Anjou.

Pag. 107.

Philippe III succede à S. Louis. Edouard I à Henri III. Rodolphe de Habsbourg élu empereur. Objet de ce chapitre. Rodolphe rétablit la sureté. Il fait déclarer rebelle Ottocare roi de Boheme. Fief dont il investit ses fils. Il vend aux Italiens des privileges & des immunités. Sagesse d'Edouard I. Autorité de Philippe III. Puissance de Charles roi de Naples. Ses projets & ceux de Jean de Procida. Le pape Nicolas III entre dans les vues de Jean de Procida. Vêpres Siciliennes. Charles abandonne la Sicile à Pierre d'Arragon. Martin IV excommunie Pierre, & donne à Charles de Valois les royaumes de Valence & d'Arragon. Mort de Charles I roi de Naples: de Pierre d'Arragon: de Philippe le Hardi. Charles II est reconnu roi de Naples.

CHAPITRE II.

Des principaux états de l'Europe pendant le pontificat de Boniface VIII.

CHAPITRE III.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Boniface VIII jusqu'a celle de Philippe le Bel.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement de France sous Philippe le Bel.

de Philippe le Bel. Usage de l'argent monnoyé. Anciennement la livre d'argent pesoit 12 onces. Ce qui assure la valeur des especes. Fraudes des souverains qui battoient monnoie. Ces fraudes se sont multipliées sous la seconde race. S. Louis a fait des réglements pour rétablir les monnoies. Philippe le Bel les altere & les change à plusieurs reprises. Mauvais effets de ces variations. Défense qui augmente les effets de ces variations. A l'exemple de Philippe le Bel, les vassaux commettent les mêmes abus. Adresse de ce prince pour leur enlever le droit de battre monnoie. Ses successeurs useront de ce droit pour commettre les mêmes fautes. Philippe le Bel fomente les divisions des trois ordres. Situation embarrassante du clergé. Situation des seigneurs & du tiers-état. Philippe le Bel projette d'assembler les trois ordres, pour vendre sa protection à tous, sans l'accorder à aucun. Ce projet lui réussit. La politique de ce prince est injuste, & sera funeste à ses successeurs. Réunion faite à la couronne. Cours souveraines rendues sédentaires.

CHAPITRE V.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Philippe IV, dit le Bel, jusqu'à celle de Charles IV, dit le Bel.

mandent la permiſſion d'élire un autre pape. Nicolas V antipape. Inconvenients reconnus de la multitude des ordres religieux. Inſtitutions des ordres mendiants. Subtilites des freres mineurs qui donnent au ſaint ſiege la propriété des choſes qu'ils conſument. Jean XXII ne veut point de cette propriété & condamne les ſubtilités de ces moines. La forme d'un capuchon devient pour ces moines le ſujet d'un ſchiſme. Jean XXII donne une bulle contre les capuchons pointus. On brûle ceux qui ne veulent pas renoncer à ces capuchons. Dechaînement des freres mineurs contre Jean XXII.

CHAPITRE VI.

De l'état de la France ſous les regnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V; & de l'Angleterre ſous celui d'Edouard III.

Pag. 193.

Déſordre général en Europe. A la mort de Charles le Bel, deux concurrents à la couronne de France. Philippe de Valois eſt reconnu. La loi ſalique n'étoit qu'une coutume introduite par les circonſtances. Avantages de cette loi, lorſqu'elle ne ſera plus conteſtée. Les troubles

continuent en Angleterre pendant les premieres années d'Edouard III. C'est pourquoi ce prince paroît d'abord renoncer à ses pretentions sur la France. Philippe de Valois rend la Navarre à Jeanne fille de Louis Hutin. Conseil qu'il donne au comte de Flandre. Entreprise des magistrats sur les justices ecclesiastiques. Assemblée de magistrats & d'évêques pour terminer ce différent. Le décret de Gratien. Mauvais raisonnements des évêques. Pour terminer ces contestations, il auroit fallu remonter aux six premiers siecles. Les scrupules de Philippe de Valois donnent l'avantage au clergé. Mais cette premiere attaque des magistrats en présage d'autres qui seront plus heureuses. Edouard III prend le titre de roi de France & commence la guerre. Il bat les François à Créci. Les divisions, fomentées par Philippe le Bel, sont funestes à Philippe de Valois. Philippe de Valois multiplie les impôts. Il altere continuellement les monnies. Edouard III s'applique à faire cesser les divisions. Sous Jean II, les monnoies varient encore plus que sous Philippe VI. Jean II se rend odieux par des voies de fait & méprisable par sa foiblesse. Il convoque les états Il leur fait sous serment des promesses qu'il ne tient pas, il est fait prisonnier à Poitiers. Charles dauphin convoque les états à Paris. Il est trop heureux de les pouvoir rompre. Forcé à les rassembler, il ne peut plus

les rompre. Désordres par-tout. Marcel, qui veut donner la couronne à Charles roi de Navarre, est tué. Treve de deux ans avec Edouard. Sage conduite du dauphin. La guerre recommence & la même année on négocie. Traité de Brétigni. Dans ces temps de calamités, Jean se croise. Différents à l'occasion du traité de Brétigni. Jean passe en Angleterre pour les terminer. Il y meurt. L'esprit des états sous Jean II Edouard cesse d'être grand. Charles V se fait une loi de ne point altérer les monnoies. Il assure la paix au dehors. Brigands qui infestoient la France. Charles V se propose de les armer pour le comte de Transtamare contre D. Pedre, roi de Castille. Bertrand du Guesclin se charge de les conduire. Les compagnies *consentent à suivre du Guesclin. En passant par Avignon, elles demandent au pape l'absolution & cent mille francs. Le pape est forcé à compter cent mille francs. Henri de Transtamare, proclamé, est défait par D. Pedre. Il le bat à son tour, le fait prisonnier & le poignarde. Il conserve la couronne de Castille, malgre plusieurs prétendants. Charles V, qui veille à maintenir l'ordre, se fait aimer & respecter. Il sait choisir ceux à qui il donne sa confiance. Les sujets du prince de Galles portent contre lui leurs plaintes au roi. Charles V cite le prince de Galles à la cour des pairs. Un arrêt de cette cour déclare confisquées*

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne depuis le différent de Louis V. & Jean XXII jusqu'en 1400.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE I.

De l'église & des principaux états de l'Europe pendant le grand schisme.

Pag. 234

Les désordres à leur comble, produisent quelque bien. Clément VI déclare nulles les dispositions de Robert roi de Naples. Louis, roi de Hongrie, se refuse aux invitations qui lui sont faites, & fait investir son frere André. André est étranglé. Jeanne I est accusée de ce meurtre. Elle se retire en Provence avec Louis de Tarente qu'elle épouse. Clément VI déclare Jeanne innocente. Il achete d'elle Avignon. Jeanne désigne Charles de Duras pour son héritier. Elle épouse en quatrieme noce Othon, duc de Brunswick. Etat misérable du reste de l'Italie. Le gouvernement de Rome étoit une annarchie. Délire du tribun Nicolas Rienzi. Autorité dont il jouit. Comment il la perd. Le jubilé, réduit à la cinquantiéme année par Clément VI, attire à Rome une multitude de pélerins. Cette multitude apporte la disette. Les papes ne conservent

presque rien en Italie. Rienzi est tué. Pourquoi les papes préféroient Avignon à Rome. Urbain V & Grégoire XI, invités par les Romains vont à Rome. Les Romains veulent un pape Italien. Les cardinaux feignirent d'élire Prignano, Urbain VI. Urbain VI qui veut se croire pape, aliéne les esprits. Les cardinaux élisent à Fondi Clément VII. Toute la chrétienté se divise entre les deux papes. Ils se font la guerre & Clément VII se retire à Avignon. A la sollicitation d'Urbain, Charles de Duras arme contre Jeanne. Ce pape vouloit obtenir des états pour son neveu. Jeanne cherchant des secours, adopte Louis d'Anjou. Charles de Duras la fait périr. Charles V n'a pu prévenir les calamités, qui menaçoient la minorité de Charles VI. Troubles causés par les oncles de Charles VI. Charles V fit une faute en amassant un trésor. Louis d'Anjou échoue contre Charles de Duras. Charles de Duras assiége Urbain VI. Cruauté de ce pape. Marie, roi de Hongrie après la mort de Louis son pere. Des seigneurs offrent la couronne à Charles de Duras. Il est assassiné. Sigismond, époux de Marie, monte sur le trône. Ladislas, fils de Charles de Duras, est reconnu par Urbain, & Louis, fils de l'adopté, par Clément. Le schisme continue après la mort des papes. Les papes dépouillent à l'envi le clergé. Ils font un trafic des bénéfices. Ils en font un des indulgences, & ne paroissent qu'user de leurs droits. Au-

cune puiſſance de l'Europe ne pouvoit réprimer ces abus. L'état de la France étoit déplorable ſous Charles VI : Et celui de l'Angleterre pendant le minorité de Richard II. L'état de l'Angleterre n'eſt pas meilleur lorſque Richard II eſt majeur. Ce prince perd la couronne. Il perd la vie. Les exactions des deux papes ſoulevent le clergé. Moyens propoſés par l'univerſité de Paris pour faire ceſſer le ſchiſme. Le clergé de France veut que les deux papes faſſent une ceſſion de leurs droits. Sur le refus des deux papes, la France ſe ſouſtrait à l'obéiſſance de Bénoît. La ſouſtraction n'ayant pas eu une approbation générale, on la leve. On revient à la ſouſtraction. Les deux papes ſe refuſant à la ceſſion, ſont abandonnés de leurs cardinaux, qui convoquent un concile à Piſe. Troubles dans l'empire. Le concile de Piſe dépoſe Grégoire & Bénoît. Les cardinaux de Piſe éliſent Alexandre V; & on eut trois papes. Abus ſous Alexandre V, à qui ſuccede Jean XXIII. Ce que Jean XXIII avoit été auparavant. Jean, en guerre avec Ladiſlas, eſt forcé à la paix. Il abandonne Rome au roi de Naples. Il ſe met ſous la protection de Sigiſmond, & conſent à la convocation d'un concile. Sigiſmond choiſit Conſtance pour le lieu du concile. Jean ſe repent d'avoir conſenti à la tenue d'un concile. Le concile force Jean à donner ſa ceſſion. Il le dépoſe. Élection de Martin V. Fin du ſchiſme. La guerre continuoit entre la France &

l'Angleterre. Regne de Henri IV en Angleterre. Sageſſe de ſon fils Henri V. L'aveuglement des rois de France empêchoit le gouvernement féodal de s'éteindre. Ce fut la cauſe des calamités de la France. Iſabelle de Baviere y contribua. Jean Sans-peur ſe rend maître de Paris, & fait aſſaſſiner le duc d'Orléans. Le docteur Jean Petit entreprend de juſtifier ce crime. Deux factions déchirent la France. Henri V voulant profiter de ces troubles, elles ſont la paix. Henri V commence la guerre. Il défait les François dans la plaine d'Azincourt. Dans l'impuiſſance de ſoutenir ſes premiers ſuccès il repaſſa la mer. Jean Sans peur le reconnoît pour roi de France. Iſabelle s'unit à Jean Sans-peur. Le comte d'Armagnac, Henri V, Jean Sans-peur, & Iſabelle s'arrogent en même temps toute autorité. Jean & Iſabelle ſont maîtres de Paris. Le dauphin, retiré à Poitiers, crée un nouveau parlement. Jean Sans-peur, qui ſe réconcilie avec le dauphin, eſt aſſaſſiné. Les ennemis du dauphin en ſont plus animés contre lui. Iſabelle lui ôte la couronne pour la mettre ſur la tête de Henri V. Henri VI proclamé dans les deux royaumes. Méſintelligence entre les régents & Philippe le Bon duc de Bourgogne. Jeanne d'Arc delivre Orléans & fait ſacrer Charles VII à Rheims. Les Anglois brûlent Jeanne d'Arc comme magicienne. Les troubles d'Angleterre rendront la couronne à Charles VII.

CHAPITRE II.

De ce que le concile de Constance a fait pour l'extirpation des héréfies & des abus de l'église.

Pag. 279.

Les abus étoient devenus des droits. En ne gardant aucun ménagement, les papes soulevent les princes, les peuples & le clergé même. Pour combattre les abus, on attaque l'autorité légitime des papes, & même le dogme. Erreurs de Marsile de Padoue, & de Jean de Gand. Les papes donnoient des constitutions pour défendre leurs prétentions ou pour en établir de nouvelles. Mais plus ils faisoient d'efforts, plus ils invitoient à combattre leurs prétentions. Elles étoient sur-tout odieuses aux Anglois. Doctrine de Wiclef. Ses sectateurs causent des troubles. Jean Hus qui adopte la même doctrine, attaque les droits de l'église, sous prétexte de combattre les abus. Le concile de Constance le fait brûler; ainsi que Jérôme de prague : ce qui cause une guerre civile. Pourquoi ce concile consent que l'élection du pape précéde la réforme. Il statue les choses à réformer par le pape. Les annates sont fort debattues. Réglements des peres de Constance sur la convocation des con-

ciles généraux. Martin V donne peu de soins à la reforme. Jean Charlier Gerson représente inutilement ce qui reste à faire. Il ne peut pas faire condamner tout ce qu'il y a de dangereux dans la doctrine de Jean Petit. Les Polonois ne sont pas plus écoutés, & Martin déclare qu'on ne peut pas appeller du pape au concile. Cependant il n'en est pas moins arrêté que le pape a un supérieur & un juge.

CHAPITRE III.

De Naples, de l'église & de l'Allemagne, depuis le concile de Constance jusques vers le milieu du quinzieme siecle.

Pag. 293.

Le royaume de Naples a tous les abus du gouvernement féodal. Ladislas accroît ces abus. Cependant il veut faire des conquêtes. Sa mort est suivie de grands désordres. Les amours de Jeanne II en occasionnent d'autres. Jules César de Capoue découvre la conduite de cette reine à Jacques de Bourbon, qui vient pour l'épouser. Jacques la met sous la garde d'un vieux francois. Il aliene les Napolitains, qui demandent la liberté de la reine. Jules César offre à Jeanne

d'ôter la vie au roi. Jeanne découvre ce dessein à Jacques. Elle obtient la permission de sortir. Le peuple la délivre. Traité entre Jeanne & Jacques. Jacques est prisonnier dans son palais. Sforze oblige la reine à exiler son favori, Sergiani Carracciolo. Martin V obtient la liberté de Jacques, qui se retire dans un cloître. Sforze appelle Louis d'Anjou à la couronne. Jeanne adopte Alphonse roi de Sicile & d'Arragon. Sforze, vainqueur d'Alphonse, fait adopter Louis d'Anjou. A sa mort, elle adopte René frere de Louis. Eugene IV prétend disposer du royaume de Naples. Les prétentions des deux princes & des papes causerent de nouvelles guerres. Evénements contemporains au regne de Jeanne. Guerre des Hussites commandés par Jean-Zisca. Victoire de ce général. Après sa mort, les Hussites sont encore vainqueurs. Concile convoqué & aussitôt dissous. Concile de Bâle, qui déclare que le pape ne peut pas le dissoudre. Eugene IV donne une bulle qui ordonne la dissolution du concile. Il la révoque. Le concile entreprend de réformer le chef de l'église. Le pape convoque à Ferrare un autre concile, qu'il transfere à Florence. On tente inutilement de réunir l'église grecque à l'église latine. Le concile de Bâle dépose Eugene & élit Felix V. La conduite des principales puissances prévient le schisme Fin du schisme & des conciles. Pragmatique sanction de Charles VII. Fin des troubles de

Boheme. Après Sigismond, l'empire passe à la maison d'Autriche.

CHAPITRE IV.

Fin de l'empire Grec.

Pag. 313.

queur d'Amurath II, délivre Belgrade & force le ſultan à la paix. Les Chrétiens ſe propoſent d'abuſer de la bonne foi avec laquelle les Turcs obſervent le traité. Eugene IV & le cardinal Julien levent les ſcrupules. Amurath II défait les Hongrois dans la Bulgarie. Il ne peut forcer Scanderberg dans la ville de Croie. L'empire grec ſe démembroit pour donner des apanages aux princes du ſang. Priſe de Conſtantinople par Mahomet II. Deux partis, qui s'anathématiſoient diviſoient alors la ville. Mahomet II eſt arrêté dans ſes conquêtes.

CHAPITRE V.

Conſidérations ſur les peuples de l'Europe depuis la chûte de l'empire d'occident juſqu'à la chûte de l'empire Grec.

Pag. 328.

Pourquoi l'Europe a tant de peine à ſe civiliſer. La Grece avoit eu moins d'obſtacles à ſe policer. Les Grecs ſentoient le beſoin des loix, parce qu'ils étoient pauvres : les Européens ne le ſentent pas parce qu'ils ſont riches. La barbarie des nouveaux peuples de l'Europe, eſt bien différente de celle des anciens peuples de la

Grece. Ils conſervent long-temps leur caractère ſauvage. Après Charlemagne, ils s'abandonnent à de nouveaux déſordres. Un inſtinct brutal les conduit dans toutes leurs entrepriſes. Injuſtices & parjures, ils n'ont aucune idée de juſtice. Ils ne connoiſſent pas les devoirs de nation à nation, ni même ceux de citoyen à citoyen. Quelle ſorte d'égalité contribue au bonheur d'une nation. Il y a une inégalité odieuſe qui la ruine. La plus pernicieuſe eſt celle a qui été produite par le gouvernement féodal & par les ordres religieux. Il y a une nobleſſe qui ne détruit pas l'égalité. Opinion abſurde de nos ancêtres, qui ont imaginé que la terre fait le noble. Cette nobleſſe eſt le principe d'une inégalité odieuſe. Les peuples qui ont envahi l'occident, deviennent plus féroces qu'ils ne l'étoient. Bien loin de s'inſtruire par l'expérience, ils répetent les mêmes fautes. Chez toutes les nations les grands ſont encore plus féroces que les autres. Le luxe les polit ſans les civiliſer, & ſans les policer. En quoi différent ces trois expreſſions. Vices des ſiécles polis. Lorſque ces temps de corruption ſont arrivés, il faut ſe tenir à l'écart pour être heureux; & ſe faire des amis éclairés & vertueux. Les peuples de l'Europe ſont polis, avant d'avoir été civiliſés & policés. La molleſſe prépare des révolutions dans le gouvernement. La politeſſe des 12, 13

& 14e. siecles étoit encore bien grossiere. Lorsque les Grecs & les Romains s'amollissoient, on pouvoit au moins réclamer les anciennes mœurs. Mais les Européens qui n'ont jamais été vertueux, s'abandonnent brutalement à la mollesse, sans pouvoir regretter le passé. Confusion où se trouvoit l'Europe. Les peuples deviennent la proie des souverains. Ces siecles corrompus offrent de grandes leçons aux princes. Les grands hommes qu'ils ont produits, prouvent qu'un prince peut être grand dans les temps les plus difficiles. L'Allemagne & l'Angletterre nous prouvent le danger des entreprises au loin. Toute l'histoire nous apprend qu'on est foible au dehors lorsqu'on divise pour être puissant au dedans. Elle nous fait voir les calamités que produit une ambition sans regles. Les querelles du sacerdoce & de l'empire nous montrent les limites des deux puissances. En considérant les abus qui ne sont plus, on apprend à remédier à ceux qui restent.

LIVRE HUITIEME.

Des Lettres dans le moyen âge.

CHAPITRE I.

Comment les Arabes ont cultivé les ſciences.

Pag. 353.

Ignorance des Arabes vers les temps de Mahomet. Ils cherchent à s'inſtruire ſous les Abaſſides. Le khalif Mamoun attire les ſavants fait des collections de livres & fait traduire les plus eſtimés. Les Arabes ont des écoles. Ils liſent les anciens dans de mauvaiſes traductions. Ils adoptent Ariſtote ſans pouvoir l'entendre. Ils croient l'entendre & ils forment ſoixante-dix ſectes différentes. A force de ſubtilités, ils concilient leur péripatétiſme avec l'alcoran. Ils s'appliquent à la dialectique, à la médecine, à la géométrie & à l'aſtronomie. Ils ont nui aux progrès de l'eſprit humain.

CHAPITRE II.

De l'état des lettres chez les Grecs depuis le sixieme siecle jusqu'au quinzieme.

Pag. 361.

Progrès de l'ignorance dans les sixieme & septieme siecles. De toutes les sectes d'Alexandrie, le platonisme conserve seul quelques sectateurs. La dialectique d'Aristote est adoptée par les catholiques. Abus de cette méthode. Ruine des lettres chez les Grecs dans le huitieme siecle. Léon l'Isaurien y contribue. Dans le neuvieme & dans le dixieme siecles, les sciences font quelques progrès parmi les Grecs.

CHAPITRE III.

De l'état des Lettres en occident depuis le sixieme siecle jusqu'à Charlemagne.

Pag. 366.

Ruines des écoles en occident. Impuissance où étoient les peuples de cultiver les lettres. On croyoit à l'astrologie judiciaire. Mais parce que

les Chrétiens avoient les astrologues en horreur, ils proscrivirent toutes les sciences. Le pape S. Grégoire croyoit les études profanes contraires à la religion. Ruine de la bibliothéque du temple d'Apollon Palatin. L'autorité de S. Grégoire a dû être funeste aux lettres. Il n'y avoit plus que des compilateurs & des copistes ignorants. Les écrivains ecclésiastiques n'étoient pas plus éclairés. L'ignorance est à son comble dans le huitieme siecle.

CHAPITRE IV.

De l'état des Lettres en occident depuis Charlemagne jusqu'à la fin du onzieme siecle.

Pag. 374

Les grands hommes se forment tout seuls. Ignorance de Charlemagne. Il apprend à écrire. Alcuin son précepteur. Soin de Charlemagne pour relever les anciennes écoles. Il en fonde de nouvelles. Mais on n'étoit pas capable de remonter aux meilleures sources. On suivoit au hazard de nouveaux guides. Un des meilleurs eût été S. Augustin. Les nouvelles écoles étoient trop mauvaises pour dissiper l'ignorance. On ne s'y faisoit que des idées vagues des choses qu'on croyoit enseigner. Cours d'étude. Point de livres

classiques Il ne sortoit des écoles peu fréquentées que de mauvais chantres & de méchants dialecticiens. Dans le neuvieme siecle, les écoles tombent encore. Pourquoi ? La manie de la dialectique y multiplie les disputes & les erreurs. Le platonisme s'y introduit avec toutes ses absurdités. Sur la fin du neuvieme siecle, Alfred protége les lettres en Angleterre. Malgré la protection des Othons le dixieme siecle est le plus ignorant, comme le plus corrompu, & on proscrit les sciences, pare qu'on pense qu'elles corrompent les mœurs. Dans le onzieme, l'abus des indulgences, & les prétentions du sacerdoce entretiennent l'ignorance qui leur est favorable. Cependant les abus qu'on veut défendre font cultiver la dialectique.

CHAPITRE V.

Des lettres en occident pendant le douzieme & le treizieme siecles.

Pag. 392.

Les théologiens abusent de la dialectique. Cet abus leur donne de la célébrité, & les conduit aux honneurs. Les uns croient suivre Aristote; les autres St. Augustin. Il en naît des questions &

des disputes sans fin. Les essences de Platon. Les formes d'Aristote. Opinion de Zénon qui rejette ces essences & ces formes. Les platoniciens vouloient concilier ces trois philosophes. Sectes des réalistes & des nominaux. Quelquefois les questions les plus frivoles excitent les disputes les plus vives. On en subtilise davantage, & il en naît des erreurs. La célébrité que donnent les disputes, suscite des ennemis aux dialecticiens. Caractère d'Abélard. On lui reproche des erreurs. S. Bernard cherche la célébrité à son insu. Son zele n'est pas asséz éclairé. Il devient l'instrument dont on se sert pour perdre Abélard. Pierre Lombard. Son livre des sentences est plein de subtilités. Il est reçu comme principal livre classique. On le commente & il devient plus obscur. On condamne en France les ouvrages d'Aristote, & on les permet par tout ailleurs. La protection que Frédéric II donne aux lettres met en réputation les commentateurs arabes. Enthousiasme de ces commentateurs pour Aristote. Effet de cet enthousiasme. Albert le Grand passe pour magicien; ainsi que Roger Bacon. S. Bonaventure surnommé le docteur séraphique. S. Thomas d'Aquin docteur angélique. Il acheva de faire prévaloir le péripatétisme. Jean Duns Scot, surnommé à juste titre le docteur subtil. Les écoles & les docteurs les plus renommés ne faisoient que retarder les progrès de l'esprit.

CHAPITRE VI.

Des Lettres en occident dans les quatorzieme & quinzieme ſiecles.

Pag. 410.

Comment les circonſtances ont fait oublier aux moines l'eſprit de leur premiere inſtitution. Comment ſans projets d'ambition ils deviennent ambitieux. Ils entretiennent l'ignorance parce qu'ils ſont ignorants, & parce qu'il eſt dangereux pour eux qu'on s'éclaire. D'ailleurs ils devoient leur célébrité aux futilités qu'ils enſeignoient. Comment le péripatétiſme étoit devenu la ſecte dominante. Rome ordonne l'étude des livres d'Ariſtote dont elle avoit défendu la lecture. Chacun le commente & il ſe forme pluſieurs ſectes de péripatétiſme. Occam qui avoit écrit pour Philippe le Bel & pour Louis de Baviere renouvelle la ſecte des nominaux. Les nominaux ſont perſécutés. Les meilleurs eſprits s'élevoient inutilement contre les écoles. Quelques-uns commencent à faire de meilleures études. On commence à cultiver l'éloqüence & la poëſie. Il importe de connoître les erreurs & leurs cauſes. Comment les opinions les plus abſurdes ſe ſoutiennent pendant des ſiecles, & gouvernent le monde. C'eſt une leçon pour les princes.

CHAPITRE VII.

De la ſcholaſtique, &, par occaſion, de la maniere d'enſeigner les arts & les ſciences.

Pag. 422.

Les changements, qu'a eſſuyés la ſcholaſtique, font qu'on a de la peine à s'en faire une idée. Le trivium & quadrivium *étoient tombés lorſque le péripatétiſme introduiſit un nouveau cours d'étude. On commence à écrire en langues vulgaires. Mais ſans goût & ſans regles. Par conſéquent on ne pouvoit parler que fort mal latin. La grammaire, la rhétorique & la poëſie gâtoient le jugement. On en étoit plus incapable d'apprendre l'art de raiſonner. On ne ſavoit comment ſe conduire pour acquérir des connoiſſances, ni même par où commencer. Ne pouvant donc raiſonner ſur des idées, on raiſonna ſur des mots & on fit des ſyllogiſmes. La métaphyſique tout auſſi abſurde fut remplie d'abſtractions mal faites, qu'on prenoit pour des eſſences. Cette métaphyſique prenoit le nom de phyſique, & rendoit raiſon de tout, parce qu'on ne ſavoit pas raiſonner. Les meilleurs eſprits obéiſſoient à ce torrent d'abſurdités ou même le faiſoient croître. La morale & la politique n'étoient*

pas mieux traitées. Vraie ſource des principes de la morale. Les ſcholaſtiques la cherchoient dans Ariſtote qu'ils n'entendoient pas & multiplioient les queſtions ſans les réſoudre. Il n'y eut plus que des probabilités en morale. Abus qui en naîtront. Quel devoit être l'objet de la politique. On étoit incapable de le connoître. Les ſcholaſtiques cherchent la politique dans Ariſtote. Ils ſubtiliſent en défendant mal les meilleurs droits. Ils ſe faiſoient de fauſſes idées du droit civil & canonique. Où ils puiſoient les principes du dernier. Combien ils raiſonnoient mal d'après l'écriture. Combien il étoit difficile qu'on fît de meilleures études. Les eſprits les mieux intentionnés étoient trop ignorants pour les réformer. La cour de Rome, qui s'étoit arrogé l'inſpection ſur les univerſites, ne vouloit point de réforme. Pour bien étudier il auroit fallu commencer par où les ſcholaſtiques finiſſoient. Obſerver avant de ſe faire des principes généraux. Etudier d'abord la phyſique; puis la métaphyſique; enſuite l'art de raiſonner; enfin l'art de parler. En effet, il faut bien parler & bien raiſonner avant d'en apprendre les regles. L'hiſtoire de l'eſprit humain prouve qu'il n'y a pas d'ordre plus propre à l'inſtruction. Les ſcholaſtiques diviſoient trop les objets de nos connoiſſances. En Grece on cultivoit à la fois tous les arts & toutes les ſciences. Les étudier tout-à-fait ſéparément c'eſt nuire au progrès de l'eſ-

prit. Voilà pourquoi nous n'avons que de mauvais livres élémentaires. Il y a donc des études qu'on ne doit pas séparer, quoiqu'elles paroissent avoir des objets différents. Mais on s'est obstiné à diviser sans fin. De sorte qu'on ne trouve nulle part des choses qu'il faut étudier en même temps. Les meilleurs esprits subjugués par les préjugés, ne remontent pas à la source de cet abus.

LIVRE NEUVIEME.

De l'Italie.

CHAPITRE I.

Des principales causes des troubles de l'Italie.

Pag. 449.

L'Italie plus troublée qu'aucune autre province. L'amour de la liberté y causoit des désordres. L'ambition des papes en causoit de plus grands. Les Lombards abolissent la royauté, & créent trente ducs. Ils rétablissent des rois, qui regnent parmi les troubles. Longin avoit créé des ducs. Premiere cause des troubles de l'Italie. La puissance des papes commence avec les troubles. Pepin &

Charlemagne accroiſſent cette puiſſance. Elle s'accroît encore par la foibleſſe de leurs ſucceſſeurs. Après la dépoſition de Charles le Gros, les troubles ſont plus grands que jamais: & les papes ſont continuellement entraînés d'un parti dans un autre. Othon I fait reſpecter ſa puiſſance & la laiſſe à ſes ſucceſſeurs. Cependant le calme n'étoit jamais que paſſager. Le clergé élevé par les Othons devient ennemi des empereurs. Dans ces circonſtances les empereurs ont de nouveaux ennemis dans les Normands qui s'établiſſent en Italie. Circonſtances favorables à l'ambition de Grégoire VII. L'audace de ce pape fait une révolution dans les eſprits. Combien alors il étoit difficile aux deux Frédérics de défendre les droits de l'empire. Les factions Guelſes & Gibelines augmentent les déſordres. Après Conrad IV, temps d'anarchie favorable aux uſurpations. Il ſe forme des confédérations, & des villes penſent à ſe gouverner.

CHAPITRE II.

Conſidérations générales ſur ce qui fait la force ou la foibleſſe d'une république.

Pag. 462.

L'égalité eſt le fondement d'une bonne république. Inégalité odieuſe & deſtructive. Il y a

une pauvreté, qui contribue à la prospérité des états. L'opulence est ruineuse, lorsqu'elle est le fruit de l'avidité. Elle produit le luxe: qui consiste moins dans l'usage des richesses, que dans un travers de l'imagination. Maux que produit le luxe. C'est en observant les mauvais gouvernements qu'on en peut imaginer de meilleurs. L'ambition peut être utile ou nuisible à l'état. Ambition utile. Ambition nuisible. L'égalité fait les bonnes mœurs. Les bonnes mœurs font les bonnes républiques.

CHAPITRE III.

Idée générale des républiques d'Italie.

Pag. 471.

Il ne pouvoit pas se former des républiques dans le royaume de Naples. Il étoit difficile qu'il s'en formât dans la Lombardie. L'état ecclésiastique étoit exposé à tous les désordres, que causoit l'ambition peu raisonnée des papes. Il devoit s'y former des principautés. Il s'y forma des républiques pendant la résidence des papes à Avignon. C'est en Toscane qu'il devoit se former des républiques. Mais elles devoient être continuellement agitées. Elles vouloient être li-

bres, sans savoir ce qui constitue la liberté. L'égalité est le fondement du gouvernement républicain. Les Romains n'ont été puissants, que parce qu'ils tendoient à l'égalité. Les Italiens n'ont jamais connu l'égalité. Le gouvernement féodal, & les richesses apportées par le commerce, en avoient effacé toute idée. Il n'en restoit aucune trace dans les provinces où il y avoit beaucoup de gentils-hommes. Dans la Toscane où il y en a moins, il se forme des républiques; mais elles sont troublées parce qu'il y reste encore des gentils-hommes. Elles sont toutes commerçantes. Elles n'ont que des troupes mercenaires. Combien il leur en coûte pour se défendre. Le commerce suscite entre elles des guerres ruineuses. Elles se ruinent même avec des succès. L'argent est pour elles le nerf de la guerre. Elles ont dès leur établissement tous les vices des républiques corrompues. Pourquoi les républiques de Suisse & d'Allemagne étoient moins mal constituées.

CHAPITRE IV.

De Venise & de Genes.

Pag. 484.

Commencement de Venise sous la protection des Padouans. Gouvernement des douze tribuns. Pe-

pin, fils de Charlemagne, protége Venise. La trop grande puissance du doge occasionne des troubles continuels. Nouveau gouvernement qui la limite. La démocratie se change en aristocratie sous le doge Pierre Gradenigo. Conspirations des familles qui ont perdu leur part à la souveraineté. Conseil des dix pour prévenir ces conspirations. Inquisiteurs d'état établis pour la même fin. Combien ces moyens sont absurdes, & cependant nécessaires à la tranquillité publique. Le gouvernement de Venise s'affermit en bannissant les mœurs. Toujours soupçonneux, il n'a pas de citoyens même parmi les nobles. Il ne s'affermit au dedans qu'en s'affoiblissant au dehors. Les sages. Le sénat. Le grand conseil. La maniere dont les magistratures se combinent, met une barriere à l'ambition, & assujettit la république à un plan dont elle ne peut s'écarter. Mais ses opérations en sont plus lentes; & il lui est presque impossible de faire les changements que les circonstances demandent. Erreur de Machiavel sur l'aristocratie de Venise. La noblesse de Venise est bien différente de la noblesse féodale. Genes est une aristocratie, qui ne pouvoit s'établir sur des principes fixes. Pourquoi? Puissance de Venise & de Genes sur mer. Les croisades contribuent à leur puissance. Conquêtes des Vénitiens. Les Vénitiens & les Génois se ruinent mutuellement. Mais les troubles domestiques sont funestes aux Génois.

Conquêtes des Vénitiens en Italie. Les ſuccès de ces républicains n'ont rien de ſurprenant. Ils etoient ruineux pour leur commerce. Ils ne les devoient qu'à la foibleſſe des autres peuples de l'Europe.

CHAPITRE V.

Des révolutions de Florence.

Pag. 504.

L'hiſtoire de Florence eſt intéreſſante. Les Florentins ſont long-temps avant de prendre part aux querelles du ſacerdoce & de l'empire. Commencements des diſſentions. Faction des Buondelmonti & faction des Uberti. Les Uberti ſont protégés par Frédéric II. Ils prennent le nom de Gibelins, & les Buondelmonti celui de Guelfes. A la mort de Frédéric ces deux factions ſe réconcilient pour donner la liberté à Florence. Douze anciens ont le gouvernement de la république. Coutume ſinguliere des Florentins. Leurs progrès dans dix ans de calme & de liberté. Mais le peuple rallume l'eſprit de faction en ſe jetant dans le parti des Guelfes. Conduite de Benoît XII & de Frédéric II pour entretenir cet eſprit. Les Gibelins ſont chaſſés. Ceux-ci appellés à Parme en chaſſent les Gibelins. Ils ſont

ſoutenus par Charles d'Anjou, & les Gibelins rendent l'autorité au peuple de Florence, qu'ils veulent gagner. Les Florentins tentent d'aſſurer leur liberté. Les Gibelins conſpirent, & ſont forcés à ſe retirer. Trois claſſes de citoyens dans Florence. Création des douze bons hommes *& de trois conſeils. Ce nouveau gouvernement ne peut empêcher les violences des Guelfes. C'eſt pourquoi les* bons hommes *rappellent les Gibelins. Les papes continuent à nourrir l'eſprit de faction. Nouveau gouvernement qui exclut des magiſtratures toute la nobleſſe. Mais la ſeigneurie eſt trop foible contre les entrepriſes des gentils-hommes. Moyens qu'on emploie pour lui donner plus d'autorité. Troubles qui en naiſſent. Ils ſont appaiſés. Progrès des Florentins malgré leurs diviſions. Factions blanche & noire. Les noirs ſont chaſſés & quelques-uns des blancs à qui on permet de revenir. Charles de Valois entretient les diſſentions. Les déſordres ſont plus grands que jamais. Les Florentins ſe donnent à Robert, roi de Naples, pour cinq ans. Royaliſtes & antiroyaliſtes. Différentes révolutions dans Florence. Sage propoſition des Florentins aux peuples qui avoient été leurs ſujets. Partage de l'autorité entre les nobles & le peuple. Les nobles voulant commander ſeuls, reſtent ſans autorité. Leurs efforts pour recouvrer l'autorité. Ils ne ſe relevent plus.*

CHAPI-

CHAPITRE VI.

Considérations sur les causes des dissentions de Florence.

Pag. 527.

Lors de la fondation de Rome, on pensoit que tous les citoyens devoient jouir des mêmes droits. On pensoit bien différemment lorsque Florence tenta de se gouverner en république. Les patriciens ne pouvoient pas imaginer de se fortifier dans des châteaux: ni les plébéiens de prendre les armes contre les patriciens. Ceux-ci cédoient avec espérance de recouvrer; & les plébéiens ne songeoient pas à les dépouiller de toute autorité. Il y avoit donc toujours des moyens de conciliation pour réunir les deux partis contre l'ennemi. La politique des Romains, pour contenir les peuples conquis, est un effet des circonstances où ils se sont trouvés. A Florence, au contraire, les citadins devoient tout tenter pour dépouiller les nobles. Il ne pouvoit y avoir aucuns moyens de conciliation. Les factions devoient se multiplier, & livrer la patrie à l'étranger. Florence ne pouvoit employer la même politique avec les villes conquises. Elle est au contraire

dans la nécessité d'acheter des amis & des alliés. Les commencements des républiques de Rome & de Florence arrêtoient ce qui devoit arriver à l'une & à l'autre.

CHAPITRE VII.

Continuation des Révolutions de Florence.

Pag. 536.

Jean Visconti fait la guerre aux Florentins. Différents partis qui couroient l'Italie. Les Albizi & les Ricci forment deux factions ennemies. Ce qui donne lieu à l'avertissement. Abus qu'on en fait. On y remédie. Les abus recommencent avec plus de désordres. Cinquante-six personnes nommées pour réformer le gouvernement. Différentes guerres. Le pape excommunie les Florentins qu'il n'a pu vaincre. Les deux factions méditent leur ruine. Silvestro Medicis est fait gonfalonier. Il arme le peuple pour faire passer une loi. Désordres que cause la populace armée. Elle obtient que personne ne sera averti comme Gibelin. Elle se saisit de toute l'autorité. Elle dispose de tout avec caprice. Michel de Lando, gonfalonier se fait respecter. La populace est exclue des magistratures; mais les petits artisans y ont la plus grande part. Autant de factions que de classes de citoyens. Après bien de troubles la premiere classe prévaut. Guerre des Florentins avec Ga-

léas Visconti. Véri Medicis médiateur entre la seigneurie & les petits artisans. Les Florentins ont la guerre avec Philippe, fils de Galéas Visconti, & avec Ladislas. Les impôts qu'il a fallu mettre soulevent le peuple. Jean Medicis n'approuve pas qu'on rende l'autorité aux nobles pour l'enlever aux petits artisans. Sa conduite pour appaiser le peuple qui se souleve contre les impôts mal répartis. Côme son fils est banni. Il est rappellé. A la tête des uomini di balìa *il est maître de la république. Les partisans de Côme, jaloux de son autorité, font cesser la commission. Mais se voyant moins considérés qu'auparavant, ils l'invitent à reprendre l'autorité. La chose souffroit des difficultés que Côme ne se presse pas de lever. La commission est rétablie, & Côme en est le chef. Neroni engage Pierre, fils de Côme, dans des démarches qui alienent les esprits. Conjuration contre Pierre. Elle est découverte, & l'autorité de Pierre en est plus assurée. Mais il ne peut point apporter de remedes aux abus. Thomas Sodérini conserve l'autorité aux deux fils de Pierre. Conjuration contre Laurent & Julien. Julien est assassiné. Laurent gouverne avec gloire. Jugement de Machiavel sur la maniere dont les Italiens faisoient la guerre.*

CHAPITRE VIII.

Les écoles tombent après Charlemagne. On est ignorant & on ne sent pas le besoin de s'instruire. En occupant notre enfance de frivolités on nous expose à rester enfants toute notre vie. Il faut faire sentir aux enfants le besoin d'exercer les facultés du corps. Il faut leur apprendre à se servir eux-mêmes. Il faut à plus forte raison leur faire un besoin d'exercer les facultés de l'ame. Les instruire comme en jouant: & leur faire un besoin de s'occuper pour écarter l'ennui. C'est déja savoir beaucoup que savoir s'occuper. Alors on prend du goût pour des études qui sans cela seroient rebutantes. L'étude de l'histoire doit faire sentir le besoin des vertus & des talents. Plus on sent ce besoin, plus on s'intéresse aux grands hommes. Les connoissances naissent & se développent dans tout un peuple comme dans chaque particulier. L'ordre de nos besoins détermine le choix de nos études. La méthode accélere ou ralentit le progrès de nos connoissances. L'ordre le plus parfait est celui qui développe le

mieux les facultés de l'ame. En lisant les poëtes, un enfant apprend à son insu l'art de raisonner. C'est que le goût est de toutes les facultés de l'ame la premiere qu'il faut développer.

CHAPITRE IX.

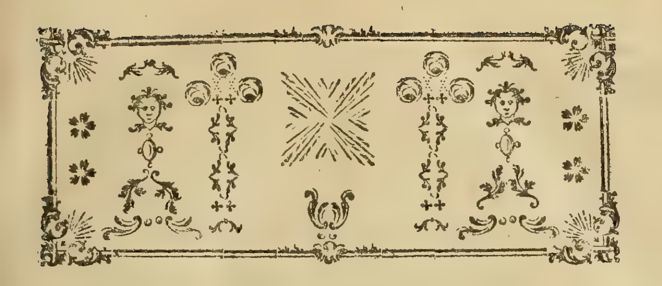
De l'état des arts & des sciences en Italie, depuis le dixieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme.

Pag. 574.

Pourquoi les écoles étoient tombées dans les neuvieme & dixieme siecles. La réputation des Arabes donne la curiositié de s'instruire. La considération qu'on accorde aux lettres augmente cette curiosité. L'école de Salerne devient la plus célebre. On s'applique particuliéremeut à la dialectique & à la scolastique; à la médecine; à la jurisprudence, & aux questions qu'élevent les querelles du sacerdoce & de l'empire. Mais ni l'objet des études ni la méthode ne permettoient d'acquérir de vraies connoissances. Les Arabes qu'on étudioit, n'ont fait que mettre des entraves au génie. Les lettres ne pouvoient pas naître dans les écoles. Elles devoient naître chez le peuple qui le premier auroit du goût. Les Provençaux après bien des révolutions, s'enrichissent par le commerce & cultivent la poësie. Ils

répandent le goût chez d'autres peuples & principalement parmi les grands. Les lettres ſont protégées à Naples. Mais quoique cette ville devienne tous les jours plus floriſſante, la bonne poëſie n'y devoit pas naître. Pendant longtemps les Vénitiens ne cultivent que le commerce. Ils n'ont pour loix que des uſages introduits par les circonſtances. Ils connoiſſent l'abus de la multitude des loix & en ont peu. Nulle part la juſtice n'étoit mieux adminiſtrée. Leurs loix cependant n'étoient pas aſſez ſimples puiſqu'ils avoient beſoin de juriſconſultes. Ils étudient la juriſprudence, & n'en ſont pas plus inſtruits. Les Italiens enrichis par le commerce, cultivent les arts. Ils commencent à avoir de hiſtoriens. Les letres dans des circonſtances, où elles paroiſſoient devoir faire des progrès, étoient retardées par la protection accordée aux mauvaiſes études. La Toſcane en devoit être le berceau. A Florence les factions mêmes devoient contribuer à la naiſſance des arts. Dante. Pétrarque. Bocace. Ceux qui les premiers ont du goût, le communiquent rapidement. Il paſſe auſſitôt d'un genre dans un autre. La priſe de Conſtantinople, bien loin de porter le goût en Italie, a retardé le progrès des lettres

FIN de la Table, *du Tom. XII.*



INTRODUCTION
A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE.

HISTOIRE MODERNE.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à Rodolphe de Habsbourg empereur, & jusqu'à Charles d'Anjou roi de Sicile.



HENRI VI, qui avoit été couronné du vivant de son pere, fut reconnu empereur, aussitôt qu'on eut appris la mort de Frédéric. Guillaume II, roi de Sicile, venoit

1190
Henri VI empereur acquiert le Royaume de Si-

cile.

aussi de mourir; & ce royaume étoit divisé entre plusieurs concurrents, qui prétendoient à la couronne. Tancrede, du sang des princes Normands, parce qu'il étoit fils naturel de Roger, l'emporta d'abord sur les prétendants qui s'étoient élevés en Sicile: mais il lui restoit à se défendre contre l'empereur, qui se préparoit à faire valoir les droits de Constance sa femme. Henri ayant échoué dans une premiere tentative, revint avec de plus grandes forces, & conquit ce royaume sur Guillaume
1194 III, fils de Tancrede. Ce prince mourut peu
1197 d'années après: s'il eut quelques bonnes qualités, il fut cruel & perfide: sa conduite avec Richard suffiroit pour ternir la mémoire d'un plus grand homme.

Sa conduite avec Richard.

Le roi d'Angleterre ayant été jeté par la tempête sur la côte de Venise, entreprit d'achever son voyage par terre, & eut l'imprudence de passer par les états du duc d'Autriche, qu'il avoit offensé en Palestine. Il fut arrêté & livré à l'empereur, qui eut la lâcheté de le tenir dans les fers, & de lui vendre cher la liberté.

Philippe est chargé de gouverner l'empire pendant l'enfance de son neveu Frédéric II

Frédéric, fils de Henri, avoit été élu roi des Romains; & comme il étoit encore dans l'enfance, les Allemands confierent le gouvernement de l'empire à Philippe de Suabe, duc d'Alsace, frere du dernier empereur. D'un autre côté, Constance conserva la Sicile à son

fils, y maintint la tranquillité pendant un an qu'elle la gouverna, & laissa en mourant Frédéric, & le royaume sous la tutele du pape Innocent III.

Innocent III en médite la ruine de la maison de Suabe,

Mais en Sicile & en Allemagne, les grands ne songeoient qu'à profiter de la jeunesse du prince; & Innocent méditoit la ruine de la maison de Suabe, dont la puissance l'enveloppoit de toutes parts, & qu'il regardoit comme l'ennemie du saint siege.

fomente les troubles en Sicile,

Plusieurs factions déchiroient la Sicile. les ministres & les généraux désunis prenoient les armes sous divers prétextes. Gautier, comte de Brienne, qui avoit épousé une fille de Tancrede, entreprit de soutenir ses prétentions à la tête d'une armée: le pape, qui protegéoit celui-ci, prononçoit des excommunications contre ceux qui refusoient de reconnoître sa tutele; & pendant qu'il entretenoit ces troubles, il en produisoit encore de plus grands en Allemagne.

& ensuite en Allemagne, où il fait élire Othon.

Son dessein étant de faire passer l'empire dans une autre maison, il excita les peuples à la révolte, il les délia du serment fait au prince Frédéric, & il réussit à former un parti, qui élut Othon, duc de Saxe: toute l'Allemagne fut en armes pendant plusieurs années.

Othon fuit en Angleterre.

Philippe, excommunié, eut d'abord des revers, & il fut réduit à la derniere extrémité:

mais il se releva, & eut de si grands succès, qu'Othon fut contraint de céder & de s'enfuir en Angleterre.

Philippe qui s'assure l'Empire le reconnoît pour son successeur.

Ce vainqueur, pour s'assurer l'empire, récompensa ceux qui lui avoient été attachés, gagna par des faveurs les partisans de son ennemi, mit le pape dans ses intérêts, en cédant au saint siege le duché de Spolete & la Marche d'Ancone, & se réconcilia avec Othon, à qui il donna sa fille Béatrix, & qu'il reconnut pour son successeur à l'empire. Il fut assassiné l'année suivante.

1208

Innocent se flatte que le regne d'Othon sera favorable aux prétentions du saint siege.

Le pape avoit profité de ces guerres civiles, pour établir sa souveraineté dans plusieurs villes d'Italie; il voulut encore profiter des commencements du regne d'Othon, pour s'assurer de nouveaux droits; comptant sur la reconnoissance de ce prince, & sur l'intérêt qu'il avoit alors de ménager le saint siege. Dans cette vue, il projeta de le lier par des serments; & comme la cérémonie du couronnement en fournissoit l'occasion, il offrit de le couronner, s'il vouloit passer en Italie.

S'étant trompé, il excommunie Othon, & les Allemands élisent Frédéric II.

Othon fut donc couronné; & sans trop considérer les conséquences, il prononça un serment tel que le pape le desiroit. Dans l'article qui concernoit le patrimoine de S. Pierre, & par lequel il promettoit de conserver à l'église de Rome tous les domaines qu'elle posse-

doir, on avoit compris les terres de la comtesse Mathilde, & plusieurs autres qui appartenoient à l'empire. Ce fut aussi une des premieres choses dont l'empereur se repentit; & il ne songea plus qu'à saisir un prétexte, pour rompre avec le pape. Il se présenta bientôt à l'occasion d'une dispute, survenue entre les Romains & les soldats Allemands: car il exigea des satisfactions; & mécontent de celles qu'on lui fit, il entreprit de recouvrer par les armes tout ce qu'il avoit cédé; disant que ses premiers serments étoient de conserver les droits de l'empire. Alors le pape, qui pendant dix ans avoit employé des excommunications pour l'élever sur le trône, employa de pareilles excommunications pour l'en faire descendre; & l'archevêque de Mayence, qui les publia par son ordre, indiqua une diete, où Frédéric roi de Sicile fut élu empereur.

Othon se hâta de retourner en Allemagne, où s'étant trouvé assez puissant pour réduire & punir les rebelles, il arma contre Philippe Auguste pour le roi d'Angleterre, son oncle. On dit que son armée étoit de deux cents mille hommes. Cependant Frédéric arriva; & il se faisoit reconnoître, lorsque Othon se faisoit battre à Bovines. Cette défaite assura l'empire au roi de Sicile, & mit son ennemi hors d'état de faire de nouveaux efforts

Othon défait à Bovines, ne peut plus recouvrer l'empire.

1214

1218 pour le recouvrer. Othon mourut peu d'années après.

Pourquoi Frédéric II dans son couronnement fait vœu d'aller à la Terre Sainte.

Frédéric fut couronné à Aix-la-Chapelle, en 1215, & en même temps, il fit vœu d'aller à la Terre Sainte, comme pour rendre cette cérémonie plus solemnelle, & se concilier plus surement la cour de Rome. Le fanatisme étoit tel alors, qu'un prince qui auroit montré de l'éloignement pour se croiser, auroit à peine paru catholique. Un empereur eût été plus suspect qu'un autre : comme son absence pouvoit être favorable aux prétentions des papes, ils desiroient de le voir partir pour la Terre Sainte, parce qu'ils desiroient de l'éloigner. Frédéric sentoit combien cela étoit vrai surtout pour lui. Son pere & sa mere lui avoient laissé de grands états : à la mort de Philippe, son oncle, il avoit hérité du duché de Suabe, de celui de Rotenbourg, & de plusieurs autres domaines : en un mot, il étoit le plus puissant monarque de l'Europe. Les papes devoient donc appréhender qu'il n'eût que trop de moyens pour faire valoir les droits de l'empire sur l'Italie. Il lui importoit donc de paroître ne songer d'abord qu'à la Terre Sainte.

Factions des Guelfes & Gibelins.

Il y avoit long-temps que les querelles du sacerdoce & de l'empire avoient formé en Allemagne les factions Guelfes & Gibelines : la premiere étoit déclarée pour le saint siege,

[redacted]

& la seconde étoit toujours attachée au parti des empereurs. Ces deux noms de factions passerent en Italie, & les deux partis, qui la divisoient déja, n'en furent que plus animés: car en pareil cas, les noms font toujours quelque chose.

Désordres partout.

Toutes les villes d'ailleurs étoient divisées. Les unes vouloient être indépendantes : d'autres restoient encore sous la domination de l'empereur ; & plusieurs formoient des ligues sous la protection des papes, qu'elles craignoient moins que Frédéric, & qui avoient avec elles les mêmes intérêts. Mais aucune ne jouissoit d'un état assuré; parce que les factions Guelfes & Gibelines prévaloient tour-à-tour dans chacune, & causoient des révolutions continuelles. Ainsi dans tous les coins de l'Italie, on étoit en armes, ou au moment d'y être. Le désordre n'étoit pas moins grand en Allemagne, où l'on voyoit de toutes parts des tyrans, toujours en guerre, se faire un droit du brigandage.

Frédéric, après avoir réglé les affaires d'Allemagne, passa les Alpes, reçut la couronne des mains d'Honorius III, successeur d'Innocent, & fit des promesses au saint siege comme ses prédécesseurs. Cependant le pape entretenoit la division, pour avoir moins à redouter un prince si puissant; & les ordres de l'empereur étoient mal exécutés dans les villes

où le parti des Guelfes prévaloit. Frédéric dissimula d'abord, parce que les désordres du royaume de Sicile lui donnoient assez d'occupation.

Deux freres du feu pape Innocent avoient excité un soulèvement dans ce royaume. L'empereur les chassa avec quelques évêques, qui avoient eu part à la sédition, & il nomma aux sieges vacants. Honorius, qui accueillit les rebelles, exigea qu'ils fussent rétablis; reprochant à Frédéric d'avoir osé porter la main sur le sanctuaire, & prétendant que c'étoit au saint siege seul à prendre connoissance des injures dont il pouvoit se plaindre. S'il fut facile à l'empereur de prouver qu'il usoit de ses droits, il étoit aussi facile au pape d'abuser des siens; mais l'espérance de voir bientôt partir Frédéric pour la Terre Sainte, suspendit les excommunications.

1222

Frédéric II acquiert par un mariage des droits sur le royaume de Jérusalem.

Sur ces entrefaites, on proposa à Frédéric, alors veuf, d'épouser Yolande, fille unique de Jean de Brienne, & de feue Marie reine de Jérusalem. Il se laissa persuader, regardant comme une dot solide, des droits sur un royaume qu'il falloit conquérir. Le pape ne manqua pas d'applaudir à un mariage, qui concouroit si bien avec ses vues.

C'est une chose bien étonnante, que dans un temps où il étoit si difficile d'être vérita-

blement souverain quelque part, on eût l'ambition de l'être dans des royaumes aussi séparés. Il est vrai que Frédéric, par sa conduite sage & active, pouvoit être à la fois en Palestine, en Sicile & en Allemagne : il fera plus sans combattre, que toute l'Europe armée.

Il arrive en Palestine avec deux excommunications de Grégoire IX.

Cependant il ne se hâtoit pas de partir, qu'il n'eût assuré la tranquillité de la Sicile. Honorius, qui ne cessoit de le presser, eut le temps de mourir. Grégoire IX monta sur le saint siege, & le pressa encore. Il s'embarqua, mais l'état de sa santé ne lui ayant pas permis de supporter la mer, il fut obligé de revenir à Brindes, après trois jours de navigation. Le pape l'excommunia, comme ayant pris un faux prétexte pour ne pas accomplir son vœu. Frédéric se rembarqua l'année suivante, & acheva son voyage. Grégoire l'excommunia encore, parce que ce prince, disoit-il, étoit parti avant d'obtenir l'absolution des premieres censures. Il écrivit même au patriarche de Jérusalem, pour défendre de communiquer avec Frédéric. Combien de croisés ont échoué avec des indulgences ! Et cet excommunié va réussir.

Il y avoit eu après la mort de Saladin une quatrieme croisade en

Saladin étoit mort en 1193 ; & son empire que son frere, ses fils & plusieurs gouverneurs de provinces se partagerent, fut troublé par des guerres civiles, dont les Chrétiens,

1195. toujours de plus en plus divisés, ne profiterent pas.

En 1195 à la sollicitation de Céleſtin III, qui faiſoit prêcher une quatrieme croiſade, l'empereur Henri VI avoit pris la croix, avec beaucoup de ſeigneurs & d'évêques Allemands. L'armée fut tres nombreuſe: mais ce prince en employa une partie contre les Normands du royaume de Sicile, & il envoya le reſte en Paleſtine ſans y aller lui-même. Ces Allemands n'eurent pas de grands ſuccès. Ils repartirent auſſitôt qu'ils eurent appris la mort de Henri VI, & ils laiſſerent la Paleſtine dans l'état où ils l'avoient trouvée: ils ne revinrent pas eux-mêmes dans celui où ils étoient partis.

Il y en avoit eu une cinquieme en 1202.

La retraite des Allemands excita le zele d'Innocent III, qui venoit de monter ſur la chaire de S. Pierre. On prêcha une cinquieme croiſade; parmi les prédicateurs, Foulques, curé de Neuilly, eut des ſuccès dignes d'un S. Bernard. Les Vénitiens équiperent des vaiſſeaux pour le tranſport de tous les croiſés. Pluſieurs chefs néanmoins s'embarquerent à
1202 Marſeille avec leurs troupes; impatiens d'arriver en Paleſtine, où ils périrent par la peſte & par les armes des Mahométans.

Une partie des croiſés s'étoit en-

Ceux qui ſe rendirent à Veniſe, ne pouvant pas payer aux Vénitiens la ſomme dont on étoit convenu, paroiſſoient déterminés à

s'en retourner ; lorſque le doge Dandolo eut l'adreſſe d'en employer la plus grande partie contre les Chrétiens de Zara, qui s'étoient ſouſtraits à ſa république. Il leur promit qu'après cette guerre, il leur fourniroit des vaiſſeaux pour les indulgences de la Paleſtine : & cette guerre ayant engagé dans une autre, on ne ſongea plus aux indulgences.

gagée au ſervice des Vénitiens.

Le regne d'Iſaac l'Ange, dont j'ai eu occaſion de parler, n'avoit été qu'une ſuite de révoltes, occaſionnées par la foibleſſe & la timidité de ce prince ; & Alexis l'Ange, ſon frere, lui avoit enlevé la couronne en 1195. Mais comme il n'étoit pas moins lâche, il défendit mal l'empire contre les Bulgares. Il ſe rendit tributaire de Henri VI, pour éviter la guerre, & devint ſi mépriſable, que le jeune Alexis, fils d'Iſaac, put ſe flatter de rétablir ſon pere ſur le trône. Il s'adreſſa aux croiſés, qui le proclamerent lui-même empereur à Durazzo, le conduiſirent à Conſtantinople, chaſſerent l'uſurpateur ; & le peuple, ayant tiré Iſaac de ſa priſon, lui rendit l'empire.

Ils avoient enſuite rétabli le jeune Alexis ſur le trône de Conſtantinople.

L'empereur rétabli fut fort étonné d'apprendre que ſon fils avoit promis aux croiſés de leur fournir des vivres pendant un an, de leur donner deux cents mille marcs d'argent, d'entretenir pendant un an la flotte des Vénitiens, d'accompagner les croiſés avec au-

tant de troupes qu'il pourroit, de rendre au pape l'obéissance que les empereurs catholiques lui avoient rendue, d'employer tout son pouvoir pour réunir les églises d'orient & d'occident, enfin d'entretenir pendant sa vie dans la Terre Sainte cinq cents chevaliers. Il ratifia le traité, en déclarant qu'il ne paroissoit pas possible de remplir toutes ces conditions.

Le jeune Alexis, dans la nécessité de gagner au moins du temps, proposa aux croisés de rester un an sur les terres de l'empire, promettant de fournir à leur entretien. Ils accepterent cette proposition, & lui donnerent même encore des secours contre son oncle, qui s'étoit fortifié dans Andrinople.

Cependant quelques croisés, ayant par leurs brigandages soulevé le peuple contre eux, arment & mettent le feu à la ville. L'incendie dura huit jours. Au milieu de ces désordres, Alexis, à qui on reprochoit d'avoir attiré ces étrangers, est assassiné, & un nommé Murtzulphe prend la pourpre.

Le légat & les évêques, qui jusqu'alors avoient désapprouvé ce qui avoit été fait, parce qu'on avoit agi sans attendre le consentement du pape, déclarerent qu'il falloit poursuivre l'usurpateur, & promirent aux croisés qu'ils trouveroient dans l'empire les mêmes indulgences, que dans la Terre Sainte, s'ils pouvoient le soumettre au saint siege.

Constantinople fut prise, pillée, saccagée, consumée en partie : les églises même ne furent pas respectées. 1204 Enfin ils avoient pris Constantinople & partagé l'empire.

Les croisés partagerent entre eux un butin immense, & procéderent à l'élection d'un empereur. Le choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre, qui investit Boniface, marquis de Montferrat, du royaume de Thessalonique, & qui vendit l'île de Candie aux Vénitiens. Mais il fut arrêté que Baudouin n'auroit que la quatrieme partie de Constantinople & de l'empire, & que les trois autres quarts seroient également partagés entre les Vénitiens & les François. On ne vit plus que des troubles. Il s'éleva des souverains de toutes parts. Baudouin, pris par le roi des Bulgares, que les Grecs avoient appellés, perdit la vie, & Henri son frere lui fut donné pour successeur. Cependant il y avoit encore un empereur à Trébizonde, un autre à Nicée, un autre en Paphlagonie : mais il suffit de montrer les commencements de ces troubles. Revenons aux croisades, puisque l'histoire de Frédéric II le demande.

Une multitude d'enfants Allemands & François prit la croix, persuadés que Dieu les destinoit à délivrer la Terre Sainte. Une partie périt en chemin, & les autres furent vendus en Egypte par les marchands, qui s'é- Une multitude d'enfants s'étoit croisée.

1213 toient chargés de les passer en Palestine. Voilà le premier effet des prédications que fit faire Innocent III, dans le temps que Frédéric recouvroit l'empire d'Allemagne.

Et toutes les nations chrétiennes avoient envoyé des armées en Palestine.

Cependant cette nouvelle croisade entraîna une multitude étonnante de personnes de toutes nations. Les armées qui ne cessoient de se succéder, arriverent toujours à propos l'une après l'autre, pour réparer les pertes qu'on venoit de faire; & les croisés se soutinrent jusqu'à l'arrivée de la derniere armée, qui ne pouvoit pas être réparée. Les plus grands efforts tomberent sur l'Egypte. On prit Damiette après dix-huit mois de siege. On ne peut pas dire ce que cette conquête coûta: mais il fallût bientôt l'abandonner pour sauver le peu qui restoit de tant de croisés. Un moine Espagnol, cardinal & légat, avoit voulu commander, fondé sur ce que cette guerre étoit entreprise par les ordres du pape. Le saint siege approuva ces prétentions ridicules. Les troupes marcherent sous le moine général, & ce fut la principale cause des malheureux succès de cette expédition: tel étoit l'état des choses, lorsqu'en 1222 Jean de Brienne vint en Europe pour obtenir de nouveaux secours, & donna sa fille à Frédéric. Ce roi étoit un cadet de Champagne, que Philippe Auguste avoit envoyé en Judée, pour épouser l'héritiere du royaume de Jérusalem.

Frédéric ne conduisit en Palestine que très peu de monde, & cependant il n'y trouva que dix mille hommes, les Hospitaliers, les Templiers, & les chevaliers Teutoniques. Ce dernier ordre avoit été créé en faveur des Allemands, peu de temps après la troisieme croisade: il deviendra très puissant.

Frédéric II avoir mené peu de monde en Palestine.

Le patriarche & le clergé refuserent de communiquer avec l'empereur: les Templiers & les Hospitaliers déclarerent qu'ils ne pouvoient pas obéir à un prince excommunié; & les chevaliers Teutoniques parurent seuls lui être soumis. Pour réunir tous ces esprits divisés, il imagina de donner ses ordres au nom de Dieu & de la chrétienté, sans se nommer lu-même; & ce tempérament lui réussit.

Moyens dont il se sert pour se faire obéir.

Il vouloit moins faire la guerre que négocier; & il paroît qu'il avoit déja pris secrétement ses mesures d'avance. Cependant il n'étoit pas facile de réussir, parce que le sultan d'Egypte vouloit profiter de la situation, où il le voyoit embarrassé: mais le sultan luimême n'étoit pas sans embarras.

Les divisions des princes Musulmans, qui ne cessoient de se faire la guerre, favoriserent les projets de Frédéric: il en sut si bien tirer avantage, qu'il conclut une treve de dix ans, & qu'on lui céda Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon, & les villages par où ces lieux

Il recouvre les saints lieux.

1228 communiquoient les uns aux autres : on lui permit même de fortifier ces places ; de son côté, il consentit que les Mahométans conservassent le temple de Jérusalem, pour y faire les exercices de leur religion.

Le traité qu'il a fait est désapprouvé par le patriarche de Jérusalem.

Par ce traité, il recouvroit les saints lieux, sans avoir répandu une goutte de sang. Le patriarche néanmoins y refusa son consentement, & jeta un interdit sur toutes les églises de Jérusalem. L'empereur fit cependant son entrée dans cette ville ; & comme aucun prêtre ne se présenta pour faire la cérémonie du couronnement, il entra dans la principale église, & se couronna lui même en présence des Allemands qui l'accompagnoient.

Grégoire qui avoit soulevé toute l'Italie l'excommunie une troisieme fois, & veut armer contre lui tous les princes chrétiens.

Il se hâta de revenir en Italie, où sa présence étoit nécessaire. Grégoire IX avoit porté la guerre dans la Pouille ; il avoit levé une armée, qu'il nommoit la milice de Jésus-Christ ; il avoit excité à la révolte tous les peuples de Lombardie ; il avoit sollicité tous les souverains à prendre les armes contre l'empereur ; & Jean de Brienne avoit pris le commandement des troupes du pape contre son propre gendre, portant son ambition jusqu'à vouloir enlever l'empire à Frédéric.

Les princes de l'Europe ne se prêterent point aux sollicitations de Grégoire. Mais toute l'Italie fut en combustion. Ce fut alors qu'écla-

qu'éclaterent plus que jamais les factions des Guelfes & des Gibelins: on se battoit en même temps par-tout. Le fanatisme, que les excommunications précédoient, traînoit après lui la perfidie, la cruauté, & des horreurs de toute espece. Le pape, qui causoit tous ces désordres en Italie, prétendit cependant que le traité, fait par l'empereur en Palestine, étoit préjudiciable aux Chrétiens. Il excommunia de nouveau ce prince; il délia tous ses sujets du serment de fidélité; son légat convoqua une diete en Allemagne; il y parla contre Frédéric, sans aucune retenue; en un mot, Grégoire ne négligea rien pour faire élire un autre empereur.

Frédéric fait échouer tous les projets de Grégoire.

Les grands hommes subjuguent jusqu'aux préjugés de leur siecle. Si nous avons vu des princes plier sous des excommunications injustes, ce n'étoit pas seulement parce que les peuples étoient superstitieux; c'étoit, sur-tout, parce que les princes eux mêmes étoient ignorants ou foibles: Frédéric n'étoit ni l'un ni l'autre. Il savoit choisir ses ministres, il savoit leur communiquer ses lumieres: il faisoit penser l'Europe. Le légat, avec toutes ses intrigues, ne souleva les Allemands que contre le pape: le clergé même resta fidele.

Grégoire est forcé à demander la paix.

Ces mauvais succès déterminerent Grégoire à la paix: il en fit même les premieres avances. Il voyoit que ses intrigues tour-

noient contre lui-même. On se soulevoit à Rome, il n'y étoit plus en sureté, & il fut même bientôt obligé d'en sortir. Tel étoit le sort des papes : ils prétendoient disposer des royaumes ; & ils troubloient l'Europe, sans pouvoir s'assurer à eux-mêmes un seul village.

Jean de Brienne empereur de Constantinople.

Jean de Brienne, général de Grégoire, étoit plus heureux : car par une suite de révolutions qu'on ne voit que dans des temps de troubles, il venoit d'être élu empereur de Constantinople. Il est vrai que cet empire se bornoit presque à cette seule capitale ; & que trois autres souverains se disoient encore empereurs, l'un à Nicée, l'autre à Trébisonde, & un autre à Thessalonique.

Révolte de Henri.

La paix ayant été faite, Frédéric ne s'occupa que des moyens de rétablir la tranquillité. Il y réussissoit, lorsque son fils Henri, qu'il avoit eu de son premier mariage, & qu'il avoit fait couronner roi des Romains, se souleva, & entraîna dans sa révolte plusieurs seigneurs Allemands & plusieurs villes de Lombardie : mais tout se soumit à l'approche de Frédéric : il déposa son fils dans une diete tenue à Mayence, & il le condamna à une prison perpétuelle.

1234

Ligue des Lombards.

Les Lombards cependant formoient une ligue puissante. En vain l'empereur tenta de les réduire par la voie des négociations : il fallut enfin prendre les armes. La victoire célé-

bre de Cortenuova, qu'il remporta sur les Milanois, jeta la terreur, & toutes les villes se soumirent, à la réserve de Milan, de Bologne, de Plaisance & de Faenza.

Seconde treve de dix ans avec le soudan d'Egypte.

Comme la treve, qu'il avoit faite avec le soudan d'Egypte, alloit expirer, le pape se proposa de prêcher une nouvelle croisade, & de donner sur-tout, la croix à Frédéric; moins sans doute pour secourir la Terre Sainte, que pour occuper par-tout ailleurs qu'en Lombardie le courage de l'empereur. Il ne vouloit que l'éloigner: mais une nouvelle treve de dix ans, que ce prince fit avec le soudan, para ce coup.

Grégoire preche une croisade contre Frédéric.

Un autre sujet de querelle s'éleve entre le pape & l'empereur, Grégoire prétendant que la Sardaigne étoit un fief du saint siege, & Frédéric soutenant que cette île devoit relever de l'empire. On arme. L'empereur, excommunié, entre sur les terres du saint siege. Le pape publie une croisade contre ce prince: car enfin il falloit bien qu'on se croisât pour la défense du patrimoine de S. Pierre, comme pour la conquête de la Palestine. Mais les croisés si souvent malheureux contre les infideles mêmes, ne sont pas plus heureux contre un prince chrétien tel que Frédéric; & Grégoire en conçoit un chagrin dont il meurt.

1241 Innocent IV.

Célestin IV, qui lui succéda, ne fit que passer. Le saint siege fut ensuite vacant pen-

dant vingt mois. Enfin on élut Innocent IV, qui avoit toujours paru dans les intérêts de Frédéric. On s'attendoit donc à voir la concorde renaître entre l'église & l'empire. On en faisoit déja compliment à ce prince: il prévit qu'il perdoit un ami.

qui avoit été dans les intérêts de Frédéric, l'excommunie lorsqu'il est pape, & allume la guerre de plus en plus.

En effet, Innocent marcha sur les traces de Grégoire. Contraint de quitter l'Italie, il se refugia à Lyon, & il y tint un concile, dans lequel il cita Frédéric, l'excommunia & le déposa: il sollicita les Allemands à nommer un autre empereur; & quelques évêques élurent un landgrave de Thuringe, qu'on appella le roi des prêtres. Cette plaisanterie, qui faisoit voir que les yeux commençoient à s'ouvrir, étoit d'un mauvais augure pour les papes. Cependant la guerre, qui s'alluma plus que jamais, continua jusqu'à la mort de Frédéric arrivée en 1250. Il eut sur la fin de sa vie quelques revers. Malgré les troubles dont son regne fut agité, il embellit les villes de son royaume de Sicile, il en bâtit, il fonda des universités, & il fit fleurir les lettres.

Etat de l'empire & de l'Italie après la mort de Frédéric.

Depuis la mort de ce prince jusqu'en 1273, que Rodolphe de Habsbourg fut élevé à l'empire, l'Allemagne, sans chef, ou sous des princes sans autorité, fut livrée à tous les désordres de l'anarchie. Ce fut alors que plusieurs villes formerent des associations pour se défendre contre les tyrans, dont elles

étoient environnées. Déja quelques-unes, profitant des guerres civiles, étoient devenues des républiques presque indépendantes. Elles avoient secoué le joug des seigneurs particuliers, en se mettant sous la protection des empereurs, & l'on voit que Henri IV & ses successeurs leur ont accordé de grands privileges, pour s'assurer les secours qu'ils en retiroient.

Dans l'intervalle, depuis 1250 jusqu'en 1273, l'empire fut trop foible pour faire valoir des droits sur l'Italie. Ces circonstances étoient favorables à la liberté : il se forma donc plusieurs républiques; mais les guerres qui s'élevoient au dedans & au dehors, ne leur permettoient pas de s'établir solidement : il en coûtoit bien du sang pour être libre, & on ne l'étoit pas.

La Sicile ne fut pas moins agitée. Les papes y porterent la guerre, persuadés que le royaume d'un prince déposé dans un concile ne pouvoit appartenir qu'au saint siege. Ils excommunierent Mainfroi, fils naturel de Frédéric II : ils armerent contre lui des croisés : enfin ne pouvant conquérir ce royaume pour eux, ils l'offrirent à des princes étrangers; d'abord au frere de Henri III, roi d'Angleterre, & ensuite à Charles d'Anjou, frere de Louis IX, roi de France.

Charles accepta, & conquit ce royaume en 1266 sur Mainfroi, qui perdit la bataille

Charles d'Anjou roi des

deux Siciles. & la vie. Deux ans après ayant fait prisonnier Conradin, petit-fils de Frédéric, il lui fit tran-
1268 cher la tête. Charles étoit pourtant l'usurpateur. La maison de Suabe s'éteignit avec Conradin : c'est ainsi que le frere du plus saint des rois fut l'instrument de l'injuste ambition des papes.





CHAPITRE II.

De la France & de l'Angleterre pendant le regne de Philippe Auguste.

PENDANT l'absence de Richard, il s'éleva des troubles en Angleterre, & Jean son frere, surnommé *Sans-terre*, profitant de ces circonstances, se mêla peu-à-peu de l'administration, & tenta de se frayer une route au trône. Son parti cependant étoit encore trop foible, lorsque Richard, qui arriva après une absence de quatre ans, fut reçu avec les acclamations dont le peuple n'est jamais avare envers un prince courageux. Ce roi intéressoit par ses malheurs: son imprudence ne paroissoit que le défaut d'une ame généreuse, & on ne pensoit à sa prison que pour détester Henri VI. Ayant trouvé les esprits ainsi disposés, il soumit bientôt tous ceux qui lui avoient été contraires. Il cita Jean qui s'étoit retiré en France; & il le fit déclarer déchu du droit de succéder à la couronne.

Retour de Richard en Angleterre.

1194.

Richard se hâta de faire la guerre à Philippe Auguste, qui s'étoit opposé à sa délivrance,

Il fait la guerre à Phi-

lippe jusqu'à sa mort.

& qui avoit favorisé les projets de Jean. Les succès furent variés, & les hostilités, quelquefois suspendues, durerent jusqu'en 1199, que Richard mourut. Ce prince laissa par testament ses états à Jean son frere, avec qui il s'étoit réconcilié.

Jean sans-terre lui succede au préjudice d'Arthur dont Philippe prend les intérêts.

Ce testament étoit pour Jean un titre bien foible. Un autre prince paroissoit en avoir un plus fort; c'étoit Arthur, duc de Bretagne; car il étoit fils de Geoffroi, frere aîné de Jean. Mais on doutoit si, en pareil cas, le fils pouvoit représenter son pere; il n'y avoit point de loi précise, & l'on pouvoit apporter des exemples pour & contre. Ces questions, qu'il appartiendroit aux peuples de décider, sont toujours un sujet de guerre. Quoiqu'il en soit, Jean fut reconnu en Angleterre & en Normandie: mais le Poitou, la Touraine, le Maine & l'Anjou se déclarerent en faveur d'Arthur; & Philippe Auguste prit les armes pour ce prince, ou plutôt pour saisir l'occasion d'enlever quelques provinces au roi Jean.

Divorce de Philippe qui fait sa paix avec Jean, & qui abandonne Arthur.

Philippe avoit répudié Ingelburge, princesse de Danemarck, sous prétexte de parenté; & il avoit épousé Marie, ou Agnès, fille du duc de Méranie. Le roi de Danemarck porte ses plaintes au pape; & bientôt des légats viennent en France, prennent connoissance de ce divorce, tiennent des conciles, & jettent des

ſinterdits ſur le royaume : mais Philippe ſut toujours faire reſpecter ſon autorité. Enfin en 1200, lors de la guerre avec l'Angleterre, voulant mettre fin à tous ces troubles, il conſentit à reprendre Ingelburge : il ſe prêta même à la paix, à laquelle le légat le ſollicitoit, de ſorte qu'Arthur fut abandonné, & Jean prit poſſeſſion des provinces, qui s'étoient données au duc de Bretagne. Innocent III, qui troubloit alors l'Allemagne & l'Italie, avoit jugé cette paix néceſſaire pour favoriſer la croiſade qu'il faiſoit prêcher.

La guerre recommence, & Arthur perd la vie.

La paix ne dura pas. Quelques factieux ayant excité un ſoulevement en Normandie, Jean les cita à ſon tribunal. Ils refuſerent de comparoître, prétendant n'avoir d'autre juge que le roi de France : Philippe les prit ſous ſa protection & arma. Alors Arthur, jugeant cette conjoncture favorable à ſes prétentions, ſe mit à la tête des Poitevins qui venoient de ſe ſoulever ; mais battu & fait priſonnier, il perdit bientôt la vie, par les ordres, ou ſelon quelques-uns, par la main même de ſon oncle.

Jean eſt accuſé de l'avoir fait mourir & ſes fiefs ſont confiſqués.

Conſtance, mere d'Arthur, demanda juſtice à Philippe, qui cita Jean comme ſon vaſſal, pour répondre ſur le crime dont il étoit accuſé. Le roi d'Angleterre n'ayant pas comparu, la cour des pairs le condamna, comme

convaincu de parricide, & déclara tous les fiefs qu'il possédoit en France, confisqués à la couronne.

Conquête de Philippe.

1205

Cet arrêt eût été ridicule, s'il n'eût pas été soutenu par les armes: mais Philippe n'eut que des succès. Il conquit rapidement la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Il y avoit alors deux cents quatre-vingt-douze ans, que la Normandie avoit été cédée à Raoul.

Cet événement, qui est l'époque de la ruine de l'anarchie féodale, exige que nous fassions quelques réflexions sur les causes, qui l'ont préparé. D'ailleurs après tant de troubles, de désordres & de guerres, il est temps de nous délasser: nous n'aurons que trop occasion de nous fatiguer encore.

La cour des pairs, ou le parlement, ne devoit être composée que des vassaux immédiats.

Dans les principes du gouvernement féodal, on ne pouvoit être jugé que par ses pairs. Le parlement, c'est ainsi qu'on nomma dans le treizieme siecle la cour des assises du roi, devoit donc n'être composé que des vassaux, qui relevoient immédiatement de la couronne. Il falloit en exclure les barons du duc de France, ceux du comte de Paris & ceux du comte d'Orléans: car ne pouvant juger leurs supérieurs, ils ne devoient être admis que dans les assises des seigneuries dont ils relevoient. En un mot, les rois de France auroient dû

avoir autant de cours féodales, qu'ils avoient de ſeigneuries différentes.

Comment les arriere-vaſſaux y eurent entrée.

Mais les Capétiens, négligeant les titres de duc & de comte, ne prirent que celui de roi; de ſorte que la royauté enveloppa toutes les autres dignités, & on s'accoutuma peu-à-peu à ne voir plus qu'elle dans la perſonne des Capétiens. Or, dès qu'on eut confondu le comte de Paris avec le roi de France, on confondit bientôt les vaſſaux du comte avec ceux du roi; & le parlement, parce qu'on le nommoit la cour du roi, parut être la cour des pairs, quels que fuſſent les ſeigneurs qui le compoſoient. Les grands vaſſaux, qui avoient toujours reconnu la cour du roi comme leur tribunal, continuerent donc de la regarder comme telle; & ne remarquant pas que ce n'étoit plus la cour des pairs, ils reconnurent leurs inférieurs pour juges. L'abus d'une expreſſion occaſionna leur mépriſe. Je vous ai fait voir l'influence du langage ſur les opinions; je pourrois tout auſſi facilement vous faire voir ſon influence ſur les révolutions des peuples: les ſiecles que nous venons de parcourir en fourniroient plus d'un exemple. Heureuſement l'abus des mots va dans cette occaſion produire un bien; mais c'eſt peu pour tout le mal qu'il a cauſé dans d'autres, & qu'il cauſera encore.

Le parlement s'occupe des moyens d'abaisser les grands vassaux.

Dans l'origine, la cour du roi veilloit aux intérêts des grands vassaux, puisqu'eux seuls y avoient entrée. Ce ne fut plus la même chose, quand elle se trouva composée de seigneurs de tout ordre. Alors les membres de ce tribunal furent pour la plupart dévoués au roi; & jaloux des vassaux immédiats, jusqu'auxquels ils ne pouvoient s'élever, ils ne travaillerent qu'à les faire descendre.

Comment il se trouve en possession d'une jurisdiction qui s'étend tous les jours.

Le parlement qui s'étoit composé peu-à-peu de vassaux de tout ordre, ayant profité de la méprise où l'on étoit tombé, & ayant pris la place de la cour des pairs, se trouva autorisé par l'usage, avant qu'on eût ouvert les yeux. Alors il n'étoit plus temps de se soustraire à ce tribunal. Il eût fallu au moins que les grands vassaux réunis eussent agi de concert pour corriger un abus, qui leur étoit si contraire: c'est ce dont ils n'étoient pas capables. Les plus puissants croyant n'avoir rien à craindre, ne prirent aucune précaution, & dédaignerent de venir dans une cour où ils se seroient confondus avec leurs inférieurs. Le parlement profita de leur absence pour étendre son autorité; & en soumettant les vassaux foibles qu'on lui abandonnoit, il acquit des droits sur les plus puissants.

Aveuglement des seigneurs

Les seigneurs François n'avoient pas assez de prudence, pour prévoir la révolution dont

ils étoient menacés : tout sembloit les en distraire, & porter ailleurs leur attention. Toujours occupés ou de guerres particulieres, ou d'entreprises sur leurs vassaux, ou de croisades, ils ne voyoient pas que le parlement, sans être la cour des pairs, en usurpoit insensiblement toute l'autorité ; & ils sembloient n'aller en Palestine que pour laisser un champ plus libre à cette cour de justice. À leur retour, ils trouvoient leurs états si ruinés, que quand ils auroient connu tous leurs privileges, ils se feroient sentis trop foibles pour les revendiquer.

François à cette occasion

Pendant que les seigneurs étoient si peu attentifs à leurs vrais intérêts, le roi faisoit prendre à son parlement la forme qu'il jugeoit à propos ; il y convoquoit les seigneurs dont il étoit le plus sûr ; il y faisoit entrer son chancelier, son chambellan, son bouteillier & son connétable.

Les officiers du roi étoient membres du parlement qui jugea Jean sans-terre.

Ainsi les officiers même du roi devinrent les juges des grands vassaux. Cependant cette innovation se faisoit sans qu'on s'apperçût d'aucun changement, & le parlement ne paroissoit être que ce qu'il avoit toujours été. L'autorité de cette cour étoit si grande sous Philippe Auguste, qu'on y appelloit des justices féodales des seigneurs immédiats, & qu'ils y étoient cités eux-mêmes par leurs

feudataires. Ils ne conservoient donc plus qu'une apparence de jurisdiction. Voilà le parlement qui jugea le roi d'Angleterre; & son arrêt, éxécuté sur le plus grand vassal, constata ses droits sur tous les autres.

Ce jugement étoit injuste.

Cependant ce jugement étoit injuste. Si Jean Sans-terre eût été coupable envers le roi, la confiscation de ses domaines auroit été légitime: mais il ne l'étoit qu'envers son vassal, & en pareil cas, les coutumes féodales ne le pouvoient condamner qu'à perdre la suzeraineté sur la Bretagne, qui étoit un fief du duché de Normandie.

Les grands vassaux contre leurs propres interêts l'approuvent, ou du moins n'empêchent pas qu'il ne soit exécuté.

On s'aveugla. Les grands vassaux ne virent ni l'injustice de ce jugement, ni les conséquences dont il étoit pour eux; & l'ignorance contribua moins à cet aveuglement, que le mépris & la haine qu'on avoit conçus pour le roi d'Angleterre.

Toute la France vit avec plaisir l'humiliation d'un prince sans vertus & sans talents: les grands vassaux se livrerent avec passion aux vues de Philippe: ils lui donnerent des secours; ou du moins ils ne s'opposerent pas à ses desseins. Ainsi fut executé un arrêt, qui n'eût été qu'une fausse démarche, si les vassaux de la couronne avoient su réfléchir sur leurs intérêts communs. Cet événement vous fait voir dans Philippe ce que

peut un prince qui ſe fait eſtimer, & dans Jean, ce que devient un prince qui ſe rend mépriſable.

Il n'en eût pas été ainſi, ſi Richard eût été à la place de Jean Sans-terre.

Si Richard eût été à la place de Jean Sans-terre, Philippe auroit échoué, ou plutôt il eût été aſſez ſage pour ne pas compromettre ſon parlement. En effet, Richard jouiſſoit d'une grande conſidération: il étoit généralement aimé; & d'ailleurs il avoit aſſez de lumieres pour déſſiller les yeux à tous les vaſſaux, & pour les entraîner dans ſon parti.

Le gouvernement féodal s'affoiblit parce que les ſeigneurs vendent à des villes le droit de ſe défendre.

Si les meilleurs gouvernements ne peuvent pas toujours ſubſiſter, celui des fiefs devoit à plus forte raiſon ſe détruire. Il ſe ruinoit par ſes vices. Déja fort affoibli avant Philippe Auguſte, il s'affoiblit encore davantage ſous ſon regne; recherchons en toutes les cauſes.

Les ſeigneurs appauvris par la guerre, ou par le défaut d'économie, ſe virent enfin ſans reſſource, quand ils eurent achevé la ruine de leurs ſujets. Alors ils ſe firent une eſpece de droit de la piraterie, les uns par eſprit de brigandage, les autres par repréſailles. On mettoit même les voyageurs à contribution, ou pour parler plus exactement, on les voloit: enfin il n'y avoit de ſureté nulle part, & le déſordre étoit général; lorſ-

que des seigneurs céderent ou vendirent à des villes de leurs domaines qu'ils ne pouvoient défendre, le droit de se défendre elles-mêmes. L'empereur Henri IV en donna le premier exemple en Allemagne, vers la fin du onzieme siecle; & Louis le Gros, qui suivit cet exemple au commencement du douzieme, le donna aux seigneurs de son royaume.

Alors commence le gouvernement municipal.

Plusieurs villes devinrent des especes de républiques gouvernées par des magistrats, qui prirent le nom de consuls, de maires, d'échevins, &c. Toutes n'obtinrent pas les mêmes priviléges, mais elles en acquirent plus ou moins, suivant les traités qu'elles firent avec leurs seigneurs; & ceux dont elles jouirent sont ce qu'on nomme droits de communes ou de communauté. C'est ainsi que le gouvernement municipal naquit des excès de l'anarchie.

» Les bourgeois se partagerent en com-
» pagnies de milice, formerent des corps ré-
» guliers, se disciplinerent sous des chefs
» qu'ils avoient choisis, furent les maîtres
» des fortifications de leur ville, & se gar-
» derent eux-mêmes. Les communes, en
» un mot, acquirent le droit de guerre,
» non pas simplement parce qu'elles étoient
» armées, & que le droit naturel autorise
» à re-

» à repousser la violence par la force ; mais » parce que les seigneurs leur céderent à cet » égard leur propre autorité, & leur per- » mirent expressément de demander, par la » voie des armes, la réparation des injures » ou des torts qu'on leur feroit. (*)

Les villes qui se gouvernent font un frein au brigandage, & rendent les rois moins dépendants de leurs vassaux.

Les villes commencerent donc à sortir d'esclavage, & les seigneurs devinrent plus puissants par la cession même qu'ils firent d'une partie de leur autorité : car ils trouverent dans les communes des secours plus prompts & plus surs que dans leurs vassaux. Des bourgeois, occupés de leurs familles & de leurs métiers, n'ont pas de plus grand intérêt que de ménager un protecteur qui ne les vexe point ; & pour les rendre infideles à leurs engagements, il faudroit être injuste à leur égard. Aussi remarque-t-on que l'établissement des communes rendit les empereurs d'Allemagne & les rois de France moins dépendants de leurs vassaux. Il produisit encore un autre avantage, c'est qu'il mit un frein à la piraterie des petits seigneurs ; car il falloit être puissant pour piller impunément sur le territoire de ces villes : enfin il rendit les guerres moins fréquentes, parce qu'il les rendit plus difficiles,

(*) Observations sur l'histoire de France.

précisément dans un temps où les seigneurs devenoient plus foibles. Il y en avoit peu qui eussent assez de troupes, ou qui pussent les conserver assez long-temps sous leurs ordres, pour faire le siege d'une ville défendue par des fortifications & par des citoyens. Les troupes des communes ne pouvoient même manquer de devenir les meilleures : car des hommes qui défendent leur liberté, ont tout un autre courage que des brigands.

De nouvelles communes se forment à l'exemple des premieres.

Les premieres communes répandirent un nouvel esprit; le peuple sentit qu'il pouvoit sortir de l'oppression, & il osa penser à devenir libre, ou du moins à diminuer le joug de la tyrannie. On vit alors plusieurs villes se former encore en communes. Les unes traiterent de leur liberté, d'autres profitant de la foiblesse de leurs seigneurs, se dirent libres, se fortifierent, élurent des magistrats, & recouvrerent des droits que la violence seule avoit usurpés, & que la nature revendique toujours. Quand le seigneur entreprit d'attaquer les privileges qu'elles s'arrogeoient, elles lui demanderent ses titres, fermerent leurs portes, & armerent. Le gouvernement municipal paroissoit s'établir par-tout sur les ruines de l'anarchie féodale.

Si les seigneurs avoient été plus éclairés, ils auroient respecté la liberté de ces nouveaux citoyens ; & ils s'en seroient faits des sujets fideles, prêts à les secourir de leurs richesses & de leurs forces. Mais ils voulurent être encore tyrans, & ils acheverent de détruire leur puissance.

Les villes trompées par les seigneurs ne veulent traiter que sous la garantie d'un protecteur puissant.

La plupart de ceux qui traiterent avec leurs villes, ne cédérent que par un vil intérêt. Ils avoient vendu des droits; ils voulurent les reprendre, pour les vendre encore. De-là naquit la défiance entre les communes & les seigneurs. Les villes ne voulurent plus traiter que sous la garantie d'un protecteur puissant, & elles s'accoutumerent peu-à-peu à regarder ce protecteur comme leur maître, & à ne voir que des ennemis dans leurs seigneurs.

Philippe Auguste devient ce protecteur.

Cette révolution, qui n'avoit fait que des progrès lents avant le regne de Philippe Auguste, éclata lorsque ce prince eut dépouillé Jean Sans-terre. C'est alors que les communes rechercherent à l'envi la protection d'un roi, qui étoit assez puissant pour les défendre, & qui avoit le même intérêt qu'elles à l'abaissement des seigneurs.

Avantages qu'il en retire.

Philippe devint donc le garant des traités qu'elles firent avec leurs seigneurs, & il en retira plusieurs avantages. Premierement ce fut

un titre pour lui de prendre connoiſſance de ce qui ſe paſſoit dans les terres de ſes vaſſaux, & de ſe mêler du gouvernement de leurs communes. En ſecond lieu, il trouva ces républiques toujours diſpoſées en ſa faveur, & prêtes à s'armer pour lui contre des ſeigneurs, dont elles connoiſſoient trop la tyrannie pour ne les pas redouter. Enfin il en reçut des ſecours en argent, parce qu'elles conſentirent à lui payer un tribut pour s'aſſurer ſa protection. Alors il eut des troupes à ſa ſolde. Il ne fut donc plus, comme ſes prédeceſſeurs & comme ſes vaſſaux, dans le cas de ſe voir ſans armée d'un moment à l'autre.

Il affermit ſon autorité parce qu'il n'en abuſe pas.

Les grands vaſſaux commencerent à ménager un ſouverain, plus puiſſant qu'aucun d'eux en particulier. Cependant s'ils s'étoient réunis, ils auroient pu détruire une autorité encore mal affermie : ils auroient pu du moins en ſuſpendre les progrès. Philippe, qui le ſentit, eut l'adreſſe de ne pas abuſer de ſa puiſſance, ſachant que les hommes ſe révoltent moins contre l'autorité que contre l'abus qu'on en fait. Les ſeigneurs ne ſongerent donc pas à ſe concerter entre eux pour ſe précautionner contre l'avenir, parce que s'ils commençoient à être ſous le joug, ils n'en ſentoient pas encore le poids.

Telle étoit la puissance de Philippe Auguste, lorsqu'Innocent III paroissoit vouloir exterminer tous les Chrétiens. Ils alloient par troupes se faire égorger dans la Palestine : ils achevoient dans la Thrace la ruine de l'empire d'orient : toute l'Italie & toute l'Allemagne étoient en armes : dans le nord on continuoit de prêcher les idolâtres avec des soldats pour missionnaires. Ce n'étoit pas assez : ce pape vouloit encore faire couler des flots de sang en France & en Angleterre ; & pour cela, il publia deux croisades avec force indulgences, l'une contre Jean, & l'autre contre les Albigeois. Sans doute, que si l'Espagne eût été tranquille, il n'eût pas manqué d'y susciter des guerres.

Innocent III abuse de la licence pour armer toute la chrétienté.

Le pape avoit été pris pour juge entre quelques évêques d'Angleterre & les moines de S. Augustin, qui se disputoient le droit d'élire l'archevêque de Cantorberi. Il jugea en faveur des moines : cependant il cassa deux élections qui avoient été faites ; & il nomma de son autorité le cardinal Langton. Le roi refusa d'agréer ce prélat, se plaignant d'une entreprise qui attaquoit les droits de sa couronne. Innocent répondit que ce n'étoit pas à lui de nommer aux grands bénéfices ; qu'il devoit recevoir ceux que l'église avoit choisis, & que s'il n'obéissoit pas, il mettroit son royaume en interdit, l'excom-

Il offre l'Angleterre à Philippe.

munieroit, & délieroit ses sujets du serment de fidélité. Des menaces il passa aux effets; il publia une croisade; & il envoya un légat à Philippe Auguste, pour l'inviter à se saisir de la couronne d'Angleterre.

Jean fait hommage au saint siege.

Pendant que le roi de France armoit, le légat se rendit à Douvres, où il trouva Jean Sans-terre. Ce prince lâche se soumit à tout ce qu'on exigea de lui, jusqu'à faire hommage au saint siege. En présence des seigneurs & du peuple, il mit sa couronne aux pieds du légat, qui ne la lui rendit qu'après l'avoir gardée cinq jours.

Le légat défend à Philippe de penser à l'Angleterre

Le légat de retour en France, déclara à Philippe qu'il ne devoit plus songer à l'Angleterre, parce que ce royaume étoit un fief de l'église de Rome. Philippe, surpris d'un tel discours, employa ses forces contre le comte de Flandre allié de Jean; & il se rendit maître de plusieurs places, pendant que Louis, son fils, défendoit l'Anjou contre le roi d'Angleterre, qui avoit débarqué à la Rochelle.

Bataille de Bovines. 1214

Ce fut alors qu'Othon vint au secours de Jean, son oncle. Quoique Philippe n'eût que cinquante mille hommes, &, que par conséquent, il fût bien inférieur à ses ennemis, il ne craignit point de présenter la bataille. L'action fut vive. Il se vit envelop-

pé d'un gros d'ennemis, exposé à mille traits, renversé de son cheval : mais il remporta une victoire complete.

Jean est forcé à signer deux chartes.

Les mauvais succès de Jean enhardirent les barons d'Angleterre à se soulever. Ce roi bientôt abandonné, fut réduit à recevoir la loi de ses sujets ; & il signa deux chartes contraires aux prérogatives de sa couronne. Dans cette extrémité, il eut recours au pape son seigneur, le priant de déclarer nul un engagement contracté sans son aveu.

Le pape les déclare nulles & les Anglois offrent la couronne à Louis.

Le pape, qui n'ignoroit pas la protection qu'on doit à ses vassaux, annulla ces chartes, & menaça les barons des censures de l'église, s'ils continuoient d'en exiger l'exécution. Bien loin d'obéir, ils offrirent la couronne à Louis, & ce prince partit.

Philippe & Louis sont excommuniés.

Philippe, qui craignoit de se brouiller avec la cour de Rome, avoit feint de s'opposer au départ de son fils : mais Innocent qui ne s'y méprit pas, excommunia & Louis & Philippe.

Les Anglois conservent la couronne à Henri III.

Louis étoit maître des principales villes, & il avoit été proclamé à Londres, lorsque Jean mourut. La haine des Anglois ne passa pas sur Henri son fils, âgé de huit à dix ans: ils s'intéresserent au contraire pour ce jeune prince. Tout changea, & Louis fut contraint de repasser la mer. Venons à la croisade contre les Albigeois.

Les Albigeois.

Les Albigeois étoient, dit-on, des especes de Manichéens, & on leur reprochoit bien des sortes d'erreurs. Ils s'étoient répandus en grand nombre dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné & l'Arragon. Il falloit, sans doute, travailler à les convertir: mais ce n'étoit pas avec des croisades. Dans le quatrieme siecle, les Ithaciens furent séparés de l'église, pour avoir condamné à mort les Priscillianistes. Alors bien loin d'employer de pareils moyens, on ne se hâtoit pas même de donner le baptême à ceux qui le demandoient; mais lorsque l'ignorance eut imaginé les croisades, on ne prit plus tant de précautions: on prépara les conversions par les armes; & c'est après une bataille qu'on baptisoit les idolâtres, qui se convertissoient par la seule crainte d'être encore battus.

Raimond comte de Toulouse se soumet en apparence.

Raimond, comte de Toulouse, dont un des ayeux s'étoit croisé pour la Terre Sainte, défendoit les Albigeois ses sujets; de sorte que la croisade eut autant pour objet de le dépouiller de ses états, que d'extirper l'hérésie & les hérétiques. Il sentit le coup qui le menaçoit; & pour le parer, il se soumit en apparence à tout ce qu'on exigea de lui; c'est-à-dire, qu'il promit d'exterminer tous les Albigeois.

Il étoit difficile qu'un souverain remplît un pareil engagement. On se méfia de lui: il ne put plus dissimuler, il prit les armes, il appella à son secours le roi d'Arragon, & ce prince ayant perdu la bataille & la vie, les croisés firent de nouveaux progrès; ils étendirent même leurs conquêtes jusques sur des seigneurs, qui n'avoient rien à démêler avec les Albigeois. Alors des conciles déposerent Raimond: ils donnerent ses états à Simon de Monfort, chef des croisés; & ils en conserverent seulement une partie pour le jeune Raimond, fils du comte de Toulouse. Philippe Auguste envoya des troupes contre les Albigeois; Louis, son fils, marcha lui-même: mais il me suffit de remarquer ici que cette guerre dura depuis 1209 jusqu'en 1228.

Des conciles donnent ses états à Simon de Montfort, chef des croisés.

Philippe Auguste mourut en 1223 dans la cinquante-huitieme année de son âge & dans la quarante-troisieme de son regne. Ce prince a jeté les fondements de la grandeur des Capétiens, qui jusqu'à lui avoient toujours été foibles, parce qu'ils n'avoient pas ses talents. Il réunit à la couronne, non seulement, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, mais encore l'Auvergne, l'Artois, la Picardie, & plusieurs autres domaines. Si Richard eut plus de brillant à la guerre, ou peut-être plus de

La grandeur des Capétiens commence à Philippe Auguste.

bonheur, Philippe joignoit au courage & à la gloire des armes une conduite ſage & ſoutenue. Il ſut s'agrandir ſans donner d'ombrage, & il fit reſpecter ſa puiſſance encore mal affermie. Je ne lui reproche pas la guerre qu'il fit aux Albigeois : ce reproche tomberoit plus ſur ſon ſiecle que ſur lui.





CHAPITRE III.

De la France ſous Louis VIII & ſous S. Louis, & de l'Angleterre ſous Henri III.

Louis VIII fut ſacré & couronné quelques jours après la mort de ſon pere. Je le remarque pour vous faire obſerver que le regne de Philippe Auguſte eſt l'époque, où il n'étoit plus néceſſaire qu'un roi de France prît la précaution de faire couronner ſon fils de ſon vivant.

Sacre & couronnement de Louis VIII.

Henri III ayant demandé la reſtitution des provinces enlevées à Jean Sans-terre, Louis déclara qu'elles avoient été légitimement confiſquées, & cherchant à faire des reproches au roi d'Angleterre, il ſe plaignit de ce qu'il n'avoit pas aſſiſté à ſon ſacre, auquel il auroit dû ſe trouver, comme duc de Guienne. Mais il ne s'appercevoit pas qu'il tomboit dans une contradiction, dont les Anglois auroient pu tirer avantage. En

Il fait la guerre à Henri III.

effet, puiſque l'arrêt du parlement avoit confiſqué la Guienne, comme les autres provinces; reconnoître que Henri en étoit encore le duc, c'étoit ne pas lui en conteſter la poſſeſſion légitime, &, par conſéquent, avouer ſes droits ſur les provinces mêmes qui lui avoient été enlevées. Quoi qu'il en
1224
ſoit, la guerre commença; & après quel-
1226
ques ſuccès alternatifs, elle fut terminée par une treve. Alors le roi de France marcha contre les Albigeois, prit Avignon, & ſoumit tout le Languedoc; Amauri de Montfort, fils de Simon, lui ayant cédé ſes droits ſur le comté de Touloufe. Louis mourut en Auvergne, lorſqu'il revenoit à Paris. Quoique le peu qu'il a regné ne permette pas de le juger, on a lieu de croire que l'autorité ne ſe ſeroit pas dégradée entre ſes mains. J'en juge, ſur-tout, par la tranquillité dont la France jouit pendant ſon regne: car on ne s'apperçut pas qu'elle changeoit de maître. Cependant ſi Louis eût été ſeulement ſoupçonné de foibleſſe, les ſeigneurs n'auroient pas manqué d'exciter des troubles.

Il la termine & marche contre les Albigeois.

1226
Au contraire, c'eſt ſous lui que l'uſage d'appeller à la cour féodale du roi, acheva de s'établir, & devint une loi que les grands vaſſaux même commençoient à reconnoître, quoiqu'elle dégradât leurs juſtices.

La Juriſdiction des appels acheve de s'établir.

Le parlement conserva la forme qu'il avoit prise sous Philippe Auguste, malgré les vassaux de la couronne, qui voulurent en exclure le chancelier, le bouteillier, le connétable, & le chambellan du roi.

Il s'introduisit encore pendant ce regne un autre usage, qui n'étoit pas moins favorable à l'autorité royale. Lorsqu'un seigneur se croyoit menacé d'une guerre, qu'il ne se sentoit pas capable de soutenir, ce qui devoit arriver souvent, il s'adressoit à son suzerain, & citant à sa justice celui qui lui donnoit des sujets de crainte, il en exigeoit un *assurement*, c'est-à-dire, assurance qu'il ne lui seroit fait aucun tort. Si dans la suite quelque différent survenoit entre eux, ils s'en remettoient l'un & l'autre à la justice du seigneur qui avoit garanti l'acte d'*assurement*. On voit que par-là le roi devenoit insensiblement le protecteur des seigneurs foibles, comme il l'étoit déja des communes; & qu'en même temps il se rendoit juge des prétentions des seigneurs les plus puissants.

L'assurement s'introduisit.

Ce n'étoit pas l'amour de l'ordre, qui produisoit des changements aussi avantageux au bien public qu'à l'agrandissement des rois: c'étoit plutôt la foiblesse de la plupart des seigneurs. De pareils usages ne pouvoient

Avec quelle circonspection les rois devoient user de leur autorité.

donc pas être encore bien reconnus : il falloit du temps pour les accréditer, & surtout, de la circonspection & de la fermeté dans les souverains. Trop de foiblesse de leur part, ou des entreprises trop précipitées auroient enhardi ou soulevé les esprits, & le désordre auroit recommencé.

S. Louis avoit toutes les qualités nécessaires aux temps où il regnoit.

Heureusement la France eut un roi doué de toutes les qualités nécessaires dans des circonstances aussi délicates, & qui joignant au talent de regner une vertu éminente, fit respecter sa puissance par la vénération qu'il inspira pour lui-même. Tel fut S. Louis, fils aîné de Louis VIII. Après les temps malheureux que nous avons parcourus, Monseigneur, ne sentez vous pas dans votre ame le desir d'étudier ce beau regne? Je ne vous en donnerai cependant qu'une esquisse, & je vous laisserai beaucoup à desirer. Vous regretterez que Louis n'ait pas regné dans de meilleurs temps: car s'il étoit grand lui-même, son siecle, encore barbare, a répandu des taches sur son regne.

1226
Blanche a la régence.

Louis avoit à peine douze ans, lorsqu'il monta sur le trône. Blanche, sa mere, fille d'Alphonse IX roi de Castille, prit les rênes du gouvernement. Le dernier roi l'avoit nommée régente, & avoit fait un bon choix.

Elle déconcerte toutes les ligues qui se forment.

Les seigneurs jugerent l'autorité affoiblie dès qu'ils la virent entre les mains d'une femme étrangere & d'un enfant : ils se tromperent. La régente, avertie de leurs complots, ne leur laissa pas le temps de réunir leurs forces. Elle se hâta d'armer, & marcha avec son fils contre Thibault, comte de Champagne, qui dans sa surprise n'eut de ressource qu'en la clémence du roi. C'étoit un des chefs de la ligue : il en restoit encore deux, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé Mauclerc, & Hugues de Lusignan, comte de la Marche. L'armée passa la Loire ; ils furent cités & ils se soumirent. C'est ainsi que la régente, par sa promptitude, déconcerta leurs projets. Le frere du roi d'Angleterre, Richard, qui étoit à Bordeaux, tenta vainement de soulever d'autres seigneurs, il fut contraint lui-même de demander une treve. La reine s'attacha les principaux vassaux ; elle renouvella un traité d'alliance, que le dernier roi avoit fait avec Frédéric II.; & elle fit échouer une ligue, dont le projet étoit de faire passer la régence au comte de Boulogne, oncle du roi.

Fin de la guerre des Albigeois.

La reine, sollicitée par le pape, reprit ensuite la guerre contre les Albigeois, dont la ruine avoit été suspendue par la mort de Louis VIII. Le jeune Raimond, qui avoit succédé à son pere & qui avoit

mis Amauri de Montfort dans la nécessité de céder au roi toutes ses prétentions, succomba sous les armes de la France, & subit

1228 la loi. Blanche & Grégoire IX se partagerent ses dépouilles : Louis prit possession d'une partie de ses domaines : le comtat Venaissin fut déstiné pour augmenter le patrimoine de S. Pierre : on n'accorda même à Raimond que l'usufruit de ce qu'on voulut lui laisser, & il fut réglé qu'après lui le comté de Toulouse passeroit dans la maison de France. Ce prince promit d'exterminer les hérétiques, d'aller à la Terre Sainte, & de donner à plusieurs églises des sommes considérables. Enfin il fit amende honorable, pieds nus, en chemise, & reçut l'absolution.

L'inquisition.

Cependant on continua la guerre contre les Albigeois, mais d'une maniere plus sourde. Elle se faisoit par un tribunal chargé de rechercher & de poursuivre les hérétiques : cette croisade toujours subsistante est ce qu'on nomme l'inquisition. Elle passa dans la suite en Italie & en Espagne, où elle est encore ; mais elle a été bannie de France, & les Allemands n'en ont jamais voulu.

Blanche dissipe de nouvelles ligues.

Malgré l'activité & la prudence de la reine, on s'imaginoit toujours que son gouvernement devoit être foible, & la France n'étoit

n'étoit plus tranquille. Ou les ſeigneurs ſe faiſoient la guerre, ou ils formoient des ligues contre le roi; & l'anarchie ſembloit ſe reproduire.

Les factieux, après avoir engagé le comte de Boulogne dans leur parti, entrerent ſur les terres du comte de Champagne, ſous différents prétextes; mais, dans le vrai, pour ſe venger d'avoir été abandonnés, ou pour le forcer à revenir à eux. Louis marcha: car la reine, moins jalouſe de gouverner que de former un roi, montroit par-tout ſon fils, & le faiſoit toujours agir. L'armée des rebelles fut diſſipée par la fermeté du jeune prince.

Cependant la régente, qui négocioit au milieu des troubles, profita des diviſions pour faire reconnoître ſon fils duc de Guienne, par une partie des ſeigneurs d'au-de-là de la Loire. Mais le comte de Bretagne ne ſe ſoumettoit pas: enhardi par les ſecours qu'il pouvoit tirer d'Angleterre, il faiſoit ſouvent renaître les troubles.

Henri III, avare, diſſipateur, ſans talents & ſans vertus, s'abandonnoit à des miniſtres qui ſe culbutoient tour-à-tour, & qui abuſant de l'autorité, rendoient leur maître tout-à-la fois odieux & mépriſable. Il avoit irrité les barons, en leur enlevant pluſieurs Caractère de Henri III.

places, & en révoquant les deux chartes du roi Jean, qu'il avoit juré d'observer; & après avoir offensé ses vassaux, qu'il auroit dû ménager, il entreprit cependant de recouvrer les provinces que Philippe avoient enlevées à son pere. C'est ainsi que ce prince foible, cédant aux conseils différents de ses favoris, concertoit ses démarches, & formoit des entreprises qu'il se mettoit hors d'état de soutenir.

1230 Ses entreprises mal concertées.

Il débarque à S. Malo: le comte de Bretagne lui livre ses principales places: des seigneurs Normands, déclarés pour lui, l'invitent à se transporter en Normandie: l'Anjou, dégarni de troupes, lui offre une conquête facile. Mais on n'imagineroit pas qu'il est venu pour faire la guerre. Pendant qu'il donne des fêtes à Nantes, Louis est à la tête de ses troupes, fait des sieges, prend des places & vient insulter le roi d'Angleterre, que rien n'arrache à ses plaisirs.

La régente profite des fautes de ce prince.

Cette inaction de Henri contint les plus rebelles, qui n'attendoient que le moment où ils pourroient se déclarer. La régente, qui en sut profiter, ramena les uns par la crainte, les autres par des graces; & elle négocia si heureusement, que leur faisant oublier jusqu'à leurs querelles particulieres, elle les réconcilia entre eux, & les réunit

tous pour la défense du roi. Quant à Henri, il fit un voyage en Gascogne: il y reçut les hommages de ses sujets; & après avoir contribué à rétablir la paix en France, il repassa la mer, comme pour exciter des troubles en Angleterre.

S. Louis réprime l'abus que les évêques faisoient des censures.

Les évêques de France s'arrogeoient alors la même autorité dans leurs diocèses, que les papes usurpoient sur toute la chrétienté; si on attaquoit leurs prétentions les moins fondées, ils jetoient des interdits, des excommunications; & toujours armés de leurs censures, ils crioient contre l'irréligion des officiers du roi, qui s'opposoient à leurs entreprises. Ces moyens leur avoient souvent réussi. S. Louis, car ce roi mérita ce nom de bonne heure, S. Louis, dis-je, sut distinguer dans les ministres de l'autel le caractère, qu'il devoit respecter, & les passions qu'il devoit réprimer. Bien loin donc de tolérer l'abus des censures, il punit, par la saisie du temporel, les évêques qui les employoient pour conserver ce temporel même: de sorte que devenues dès lors contraires à leurs vues intéressées, elles devinrent aussi plus rares.

Révolte du comte de Bretagne qui inutilement

La treve, qui avoit terminé la derniere guerre étoit sur le point de finir, & le comte de Bretagne avoit recommencé les hostili-

compte sur Henri III.

tés, comptant toujours sur Henri. Mais la conduite de ce roi ne se démentoit point : s'il ne renonçoit pas à ses premiers desseins sur la France, il ne cessoit pas non plus d'aliéner les barons Anglois, qui faisoient toute sa force. Dans la vue d'abattre leur puissance, il attira les Poitevins, auxquels il donna les gouvernements & les principales places. Les barons révoltés, refuserent de venir à un parlement qu'il convoqua, & même ils le menacerent de lui ôter la couronne, s'il ne renvoyoit pas les étrangers. Heureusement pour Henri, ils ne surent pas s'accorder, & leurs dissentions leur devinrent funestes. Pendant ces troubles, il ne fut pas possible de porter la guerre en France; & le comte de Bretagne, qui ne fut pas soutenu, fut contraint de faire la paix.

Traîtement que lui fait S. Louis.

Il méritoit de perdre ses états & la vie même pour s'être révolté contre son seigneur: il osa néanmoins compter sur la clémence du roi. En effet, Louis, touché de le voir à ses pieds, la corde au cou, lui rendit ses domaines; il consentit même à les laisser passer au fils, qui n'étoit pas coupable des crimes du pere : mais ce ne fut qu'à condition qu'après la mort de cet héritier, la Bretagne seroit réunie à la couronne. C'est ainsi que le roi, mêlant par un sage tempérament la clémence & la sévérité, s'at-

tachoit ceux-mêmes qu'il punissoit, & contenoit les seigneurs, que trop d'indulgence auroit enhardis à lui manquer.

Toujours compatissant, mais sans foiblesse, autant il aimoit à se relâcher de ses droits, quand il le pouvoit sans inconvénient, autant il les soutenoit avec fermeté, quand on vouloit abuser de sa clémence. Les vassaux, qui avoient eu occasion de traiter avec le roi, ne pouvoient pas s'allier avec les étrangers, sans avoir obtenu son agrément: car c'est une clause que Louis, ainsi que Philippe Auguste, n'avoit jamais oubliée. Cependant Simon, comte de Ponthieu, arrêta le mariage de sa fille, son héritiere, avec le roi d'Angleterre. Henri l'avoit déja épousée par procureur, & le pape lui-même s'étoit mêlé de cette alliance. Il n'eût pas été prudent de permettre qu'un ennemi de la France pût encore acquérir des droits sur de nouvelles provinces; c'étoit donc le cas de forcer le comte à se souvenir des engagemens qu'il avoit contractés avec son seigneur; c'est ce que fit Louis, en se préparant à confisquer toutes les terres de ce vassal. Le mariage fut rompu.

Ce roi empêche le mariage de l'héritiere de Ponthieu avec Henri III.

Louis ayant vingt-un ans accomplis, & se trouvant majeur, la reine se démit de la régence: cependant elle n'eut pas moins de

1236 Majorité de Louis.

part dans le gouvernement, parce que le roi ne cessa pas de prendre les conseils d'une mere, qui lui avoit donné des leçons.

Il soumet Thibault, comte de Champagne.

Il y avoit deux ans que Thibault, comte de Champagne, avoit hérité du royaume de Navarre. Ce prince naturellement inquiet prenoit & quittoit les armes avec beaucoup de légéreté: une couronne de plus ne fit qu'augmenter son inquiétude. Il redemanda les comtés des Chartres, de Blois, de Sancerre, & d'autres fiefs qu'il avoit vendus au roi, & qu'il prétendoit n'avoir qu'engagés. Il entreprit même de soutenir ses prétentions avec une armée, se croyant assez puissant pour n'avoir besoin que d'un prétexte: il fut bientôt obligé de se soumettre à Louis. Thibault est fort connu par ses chansons; en effet, il étoit bon poëte pour son temps & pour un prince. Il aimoit, surtout, à chanter la régente, son héroïne; & il fit pour elle des vers galants, lors même qu'il venoit de conclure un traité, par lequel il avoit été forcé d'abandonner plusieurs places, & condamné à s'absenter de France pour sept ans. Il alla dans la Terre Sainte chercher de l'exercice à son inquiétude: il n'y trouva que cela. Son absence & celle de plusieurs autres seigneurs, qui le suivirent, assura la tranquillité en France,

ſans porter le trouble parmi les Muſulmans: ils ne firent rien de mémorable.

Grégoire offre l'empire au frere de Louis.

Louis par ſa ſageſſe & par ſa fermeté avoit fait rentrer tous les vaſſaux dans le devoir, & faiſoit regner la paix ; lorſque les démêlés de Grégoire IX & de Frédéric II troubloient l'Italie & l'Allemagne. Il ne tint pas au pape que la France n'armât pour lui; il le ſouhaitoit ; & il y auroit réuſſi, ſi le roi eût été moins juſte ou moins éclairé. Nous avons dépoſé Frédéric, écrivit-il à Louis, & nous avons donné l'empire à Robert, comte d'Artois, votre frere.

Refus de Louis.

Le roi fit en ſon nom, & au nom des ſeigneurs qu'il avoit conſultés, une réponſe dont la ſubſtance étoit: » Nous ſommes ſurpris que le pape ait eu la témérité de dépoſer l'empereur. Quand ce prince auroit mérité d'être dépoſé, il ne pouvoit l'être que par un concile général. Nous n'ignorons pas que le pape eſt ſon plus grand ennemi, & nous ſommes bien éloignés de voir en lui le même zele pour la religion : car pendant que Frédéric s'expoſoit au péril de la mer & de la guerre pour le ſervice de Jéſus-Chriſt, le pape profitoit de ſon abſence pour le dépouiller de ſes états. Il lui importe peu de faire couler le ſang, pourvu qu'il ſatisfaſſe ſa vengeance. Il ne veut ſoumettre l'empe-

reur, que pour ſubjuguer enſuite tous les princes ; & ſes offres ſont moins l'effet de ſon affection pour nous que de ſa haine contre Frédéric. Nous nous informerons cependant des ſentiments de l'empereur ſur la foi: s'il eſt orthodoxe, pourquoi lui ferions nous la guerre ? mais s'il ne l'eſt pas, nous la lui ferons à outrance, comme nous la ferions au pape même ».

Préjugés du temps.

Vous voyez qu'on regardoit alors comme des vérités conſtantes, qu'on doit employer les armes contre les hérétiques ; & qu'un concile général peut dépoſer les ſouverains. Il falloit que ces préjugés fuſſent bien enracinés pour entraîner S. Louis même.

Louis veut inutilement réconcilier le pape & l'empereur.

Le roi cependant ne négligeoit rien pour réconcilier l'empereur & le pape: mais tous ſes efforts furent inutiles. Une ligue, qui ſe forma ſur ces entrefaites, fournit à ſon activité & à ſon courage des ſuccès plus heureux & plus aſſurés.

Deux victoires de ce prince diſſipent une nouvelle ligue.

Cette ligue étoit l'ouvrage d'Iſabeau reine d'Angleterre, qui depuis la mort du roi Jean ſon mari, avoit épouſé le comte de la Marche. Souffrant avec peine l'hommage que ſon nouveau mari rendoit au comte de Poitiers, frere du roi de France, cette princeſſe lui perſuada de ſe révolter. Henri III, toujours inconſidéré, entra dans les vues de

ſa mère, & ſe flatta de faire des conquêtes en France, quoiqu'il ménageât trop peu les Anglois, pour en tirer aſſez de ſecours. Enfin les comtes de Toulouſe & de Provence armerent encore ſous différents prétextes, & ſe prépareren: à réunir leurs forces à celles du roi d'Angleterre & du comte de la Marche: mais cette guerre finit par deux victoires que Louis remporta; je dis qu'il remporta lui-même, l'une au pont de Taillebourg & l'autre ſous les murs de Saintes. Henri repaſſa en Angleterre & les rebelles ſe ſoumirent aux conditions que le roi leur impoſa. 1242

Louis fut alors plus puiſſant qu'aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit été, & il le montra en aboliſſant un uſage, qui pouvoit ſouvent être la ſource des troubles. Pluſieurs ſeigneurs avoient tout-à-la fois des fiefs en France & en Angleterre, & lorſque la guerre s'élevoit entre ces deux royaumes, la coutume étoit de ſe déclarer pour celui où l'on avoit des domaines plus conſidérables. C'étoit déja là un ſujet à conteſtation, & quelquefois, par conſéquent, un prétexte pour ſe révolter, ſans pouvoir être accuſé de félonie. Il eſt vrai cependant qu'on remettoit au prince dont on abandonnoit le parti tous les fiefs qui en relevoient; & il les gardoit tout le temps de la guerre; mais c'étoient des pla-

Il oblige ſes vaſſaux à n'avoir pas d'autre ſuzerain que lui.

ces, dont il n'étoit jamais bien sûr, & qui occupoient des troupes qu'on auroit pu employer ailleurs. Un autre inconvénient encore plus grand, c'est que de pareils vassaux avoient souvent d'autres intérêts que ceux du roi, entretenoient des intelligences avec son ennemi, & en pouvoient favoriser les
1243 entreprises; le roi les assembla donc & leur ordonnant de renoncer aux fiefs qu'ils avoient en France, ou à ceux qu'ils avoient en Angleterre, il leur déclara qu'il ne vouloit pas que ses vassaux eussent d'autres seigneurs que lui: tous se soumirent à cette loi.

L'abus des censures commençoit à les faire moins respecter.

C'étoit alors qu'Innocent IV tentoit de dépouiller Frédéric par des excommunications, & que contraint lui-même de s'enfuir, il avoit bien de la peine à trouver un asyle quelque part. Les papes étoient des hôtes incommodes, & ils commençoient même à être à charge au clergé de toute la chrétienté; parce que s'étant peu-à-peu accoutumés à regarder comme un tribut les secours qu'ils en avoient retirés, ils chargeoient à toute occasion les bénéfices d'impositions arbitraires. Les droits qu'ils s'arrogeoient sur les biens de toutes les églises, ne pouvoient manquer de produire tôt ou tard une révolution. D'un côté, il étoit naturel qu'ils abusassent de plus en plus de la facilité qu'ils avoient à se faire tous les jours de plus grands

revenus ; & de l'autre, il étoit naturel encore que l'avarice éclairât sur l'injustice de leurs prétentions & sur la témérité de leurs entreprises. On commençoit même à parler des excommunications avec un ton moins sérieux. » Vous savez, mes freres, dit un curé de Paris en publiant celle qui avoit été prononcée contre Frédéric, vous savez que j'ai reçu ordre de publier l'excommunication fulminée par le pape contre Frédéric empereur, & de le faire au son des cloches & tous les cierges de mon église étant allumés : j'en ignore la cause, & je sais seulement qu'il y a entre ces deux puissances de grands différents & une haine irréconciliable. Je sais aussi qu'un des deux a tort, mais je ne sais qui l'a des deux. C'est pourquoi de toute ma puissance, j'excommunie & je déclare excommunié celui qui fait injure à l'autre, & j'absous celui qui souffre l'injustice, d'où naissent tant de maux dans la chrétienté.» L'empereur fit des présents à ce curé & le pape le mit en pénitence. Je conjecture que la fermeté avec laquelle Louis s'opposoit à l'abus des censures, avoit préparé les esprits à voir, sans se scandaliser, le peu de respect du curé pour les ordres d'Innocent IV.

Le chapitre général de l'ordre de Cîteaux devoit se tenir au mois de septembre ; & le

Louis refuse l'asyle à Inno-

sect IV.
1244

roi, qui considéroit beaucoup ces religieux, avoit promis de s'y trouver. Le pape, qui en fut averti, écrivit aux abbés une lettre étudiée, dans laquelle il les prioit instamment de conjurer le roi à genoux & à mains jointes, d'accorder sa protection au pape contre Frédéric, qu'il nommoit fils de Satan. Faites, disoit-il, que le roi me reçoive dans son royaume, comme Alexandre III y fut reçu contre la persécution de Frédéric I, & S. Thomas de Cantorberi contre celle de Henri II, roi d'Angleterre.

Le roi vint en effet à Cîteaux, entra dans le chapitre, s'assit, & aussitôt cinq cents moines tomberent à ses pieds, gémissant avec larmes, pendant que l'abbé portoit la parole. Louis les voyant à genoux, se mit aussi à genoux, lui-même, & leur dit qu'il défendroit l'église de Rome, autant que son honneur le permettroit, & qu'il recevroit volontiers le pape pendant son exil, si les barons le lui conseilloient : ajoutant qu'un roi de France ne pouvoit se dispenser de suivre leurs avis. L'avis des barons fut de ne le pas recevoir.

Le roi d'Arragon, & les Anglois, le lui refusent également.

Le pape ayant essuyé un pareil refus du roi d'Arragon, imagina de se faire presser par Henri, d'honorer l'Angleterre de sa présence. Pour cet effet, quelques cardinaux écrivirent à

ce prince comme de leur propre mouvement: » Nous vous donnons, en amis, un conseil » utile & honorable. C'est d'envoyer au pa- » pe une ambassade, pour le prier de vouloir » bien honorer de sa présence le royaume d'An- » gleterre, auquel il a un droit particulier; & » nous ferons notre possible pour le faire con- » descendre à votre priere. Ce vous seroit » une gloire immortelle que le souverain pon- » tife vînt en personne en Angleterre, ce qui » n'est jamais arrivé que nous sachions; & nous » nous souvenons avec plaisir de lui avoir oui » dire qu'il seroit empressé de voir les délices » de Westminster, & les richesses de Lon- » dres. » Le roi d'Angleterre reçut agréablement cette proposition, & auroit facilement donné dans le piége, si des personnes sages ne l'en avoient détourné, en disant: » C'est déja » trop que nous soyons infectés des usures & » des simonies des Romains, sans que le pape » vienne ici lui-même piller les biens de l'é- » glise & du royaume. »

Je rapporte ces circonstances d'aprés l'abbé Fleuri. Elles font voir dans les esprits une disposition, qui préparoit la décadence d'une autorité portée au de-là de ses bornes légitimes. En effet, plus les papes n'avoient, pour toute politique, qu'une ambition sans regle, plus les peuples devoient faire d'efforts pour secouer un joug, qui devenoit tous les jours

plus pesant; & les armes spirituelles, si mal à propos employées, devoient insensiblement s'émousser.

Mot du pape sur ces refus.

On prétend que le pape, apprenant le refus que lui fit le roi de France, dit dans sa colere: il faut venir à bout de l'empereur, ou nous accommoder avec lui; & quand nous aurons écrasé ou adouci ce dragon, nous foulerons aux pieds sans crainte tous ces petits serpents.

Il se retire à Lyon.

Innocent, refusé de toutes parts, choisit Lyon pour sa résidence. Cette ville n'appartenoit alors ni au roi ni à l'empereur. Elle avoit été un fief de l'empire; mais les archevêques pendant les guerres, s'en étoient approprié la souveraineté.

1244

Louis dans une maladie demande la croix.

Cependant le roi fut attaqué d'une maladie, qui fit craindre pour ses jours. L'alarme fut générale, & faisoit voir combien il étoit aimé; lorsqu'il sortit enfin d'une léthargie profonde, & demanda la croix à l'évêque de Paris. La reine mere, effrayée du vœu qu'il formoit, fit tout ce qu'elle put alors & dans la suite pour le détourner de ce dessein: mais Louis crut avoir contracté un engagement, dont rien ne le pouvoit dispenser.

Piété de S. Louis.

La piété de S. Louis ne consistoit pas dans des pratiques, qu'on suit par routine & par désœuvrement: souvent après s'être fait

une habitude d'aller tous les jours à certaines heures aux pieds des autels, les princes ne continuent d'y aller, que parce que ces heures deviendroient des moments vuides, pendant lesquels ils ne sauroient plus à quoi s'occuper; & les exercices de religion semblent n'être pour eux qu'une suite de cette étiquette, qui les importune, & qui leur est cependant nécessaire.

La vie de S. Louis étoit une occupation & une priere continuelle, parce qu'il connoissoit ses devoirs, qu'il y sacrifioit tous ses moments, & qu'il les savoit remplir. Il prioit, lorsque s'humiliant souvent devant le roi des rois, il demandoit au ciel les talents & les vertus, dont il ignoroit seul que le ciel l'avoit déja comblé: mais il prioit encore, lorsqu'à la tête d'une armée, il donnoit à ses soldats l'exemple du courage; lorsqu'assis au pied d'un arbre, dans le bois de Vincennes, il rendoit la justice à ses sujets; lorsque dans son conseil, occupé des affaires qui s'y traitoient, il ouvroit les avis les plus sages; lorsqu'en respectant le caractère des ecclésiastiques, il mettoit de justes bornes à leur puissance; lorsqu'après s'être exercé dans les plus grandes austérités, il paroissoit au milieu de sa cour avec cette gaité, qui est le caractère d'une belle ame; en un mot, toujours roi, toujours chrétien, toujours saint, il étoit le

modele de cette piété, dont la lecture du pere Maſſillon vous donne des leçons tous les carêmes.

Il eſt triſte qu'il n'ait pas refléchi ſur l'injuſtice des croiſades.

Il n'y avoit par-tout que des abus, lorſqu'il monta ſur le trône. Il en détruiſit un grand nombre: il en corrigea même, ſur leſquels il ſemble qu'un prince pieux devoit naturellement s'aveugler. Ce fut un grand malheur pour la France, qu'étant auſſi ſupérieur à ſon ſiecle par ſes lumieres & par ſes vertus, il ne réfléchit pas ſur les inconvénients & ſur l'injuſtice des croiſades.

Il ſe préparoit à cette malheureuſe expédition lorſqu'Innocent dépoſoit Frédéric.

Pendant qu'il s'occupoit du voyage de la Terre Sainte, Innocent dépoſoit Frédéric dans le concile de Lyon, & allumoit de nouveau la guerre en Europe. En vain ce prince offroit par ſes ambaſſadeurs de reſtituer tout ce qu'il avoit enlevé au ſaint ſiege, de réparer tous les dommages qu'il avoit cauſés, de faire tous ſes efforts pour réunir l'égliſe Grecque à l'égliſe Romaine, & de marcher contre les infideles pour rétablir le royaume de Jéruſalem. Le pape répondit qu'il ne comptoit point ſur ſes promeſſes; & comme on lui offroit pour garants le roi de France & le roi d'Angleterre, il les refuſa de peur que l'égliſe n'eût trois ennemis au lieu d'un. C'eſt ainſi que tout-à-la fois, juge & partie, il rejetoit tout moyen de conciliation. Louis qui tenta ſans ſuccès de ramener ce pontife à des

des ſentimens plus apoſtoliques, eut la ſageſſe de ne ſe mêler de ce grand différent que comme médiateur. Si vous voulez connoître plus à fond tout ce qui concerne cette guerre entre le ſacerdoce & l'empire, l'excellent & judicieux abbé Fleuri ne vous laiſſera rien à deſirer.

La taxe, qu'il mit à cette occaſion ſur les eccléſiaſtiques devoit diminuer leur zele pour les croiſades.

Le roi, ayant aſſuré la tranquillité dans ſon royaume, & confié la régence à la reine ſa mere, partit pour la Terre Sainte avec Marguerite ſa femme, ſes freres Robert, Alphonſe, Charles, & quantité de ſeigneurs. Pour fournir aux frais de cette guerre, on taxa le clergé à payer le dixieme de ſon revenu. Cet impôt, qui déplut beaucoup aux eccléſiaſtiques, ne diminua pas peu le zele qu'ils avoient montré juſqu'alors pour les croiſades, & qui s'étoit ſur-tout entretenu, parce qu'elles leur procuroient ſouvent l'occaſion d'acheter des terres à bon marché. Il faut donc eſpérer qu'ils ceſſeront de prêcher une guerre, dont ils commencent à faire les frais ſans en tirer aucun avantage; & que l'avarice fera ce que la raiſon ne pouvoit faire. Le pape qui faiſoit lever cet impôt, voulut par la même occaſion en faire lever un autre pour lui-même. Le roi ne le ſouffrit pas. Mais voyons quel étoit alors l'état de la Paleſtine.

Conquêtes des Carifmins

Il y avoit eu de grandes révolutions en Afie. Au nord-eft de la Perfe eft le Koraffan, qui en eft féparé par un vafte défert. Ce pays avoit paffé fucceffivement fous la domination des rois de Perfe, des Arabes, & des Turcs Seljoucides; lorfqu'à la fin du onzieme fiecle, un efclave Turc, nommé Cothbeddin Mohammed, y fonda la dynaftie des Karifmiens que nous nommons Carifmins Dans le cours du douzieme, fes defcendants conquirent tout le pays des Turcs Seljoucides, c'eft-à-dire, des fultans de Perfe, du Kerman, d'Iconium, ou de l'Afie mineure, d'Alep, & de Damas; ils porterent leurs armes bien avant dans la Tartarie, & ils paroiffoient devoir foumettre jufqu'aux contrées orientales les plus éloignées, lorfqu'Alaeddin Mohammed, fixieme fultan de Carifme, fuccomba fous un nouveau conquérant, & laiffa un fils, dont la mort mit fin quelque temps après, en 1231, à la dynáftie des Carifmins.

Ces vaftes pays, d'où font fortis les Huns & les Turcs, reproduifent fans ceffe des générations d'hommes robuftes, qui comme des torrents, fe répandent par intervalles fur le refte de la terre. Endurcis à la fatigue, accoutumés aux nourritures les plus groffiéres, les déferts, qui les féparent des nations policées, ne font pas des digues capables de les

arrêter ; ce sont seulement des barrieres que les arts ne sauroient franchir. Cette source ne tarit point : si elle s'affoiblit par ses irruptions, elle se renouvelle tôt ou tard, pour se précipiter encore avec violence. C'est alors qu'une horde grossie de plusieurs autres, fond tout-à-coup sur les terres cultivées, & dévaste tous les pays qu'elle inonde.

Conquêtes de Temougin ou Gengis-kan.

Sur la fin du douzieme siecle & au commencement du treizieme, Temougin, chef d'une de ces hordes, qu'on nomme Moguls ou Mogols, vainquit les hordes qui erroient autour de lui, & les ayant rassemblees, prit le titre de Ganghiz-kan, que nous prononçons Gengiscan. Il soumit la Tartarie, une partie de la Chine, pénétra dans l'Inde, dans la Perse, & poussa ses conquêtes jusques sur l'Euphrate. Maître de ce vaste empire, tous ses succès se bornoient à se rendre redoutable au nord de ces montagnes & de ces déserts, qui partagent l'Asie du couchant au levant, & à regner au midi sur des nations qu'il avoit ruinées.

Un de ses fils avoit détruit l'empire des khalifes & celui des Assassins.

Il mourut en 1226, laissant quatre fils qui avoient eu part à ses conquêtes, & qui les partagerent. Un de ses petits fils, nommé Batoucan, porta ses armes jusques dans la Hongrie. Un autre, nommé Houlagou, passa l'Euphrate, soumit une partie de la Natolie, autrement l'Asie mineure, & détruisit

l'empire des khalifes, & celui des Ismaéliens ou Assassins, établis en Perse & en Syrie. Ceux-ci avoient un chef, connu sous le nom du *Vieux de la Montagne.* Leur religion, fondée en même temps que leur empire, & depuis près d'un siecle, leur inspiroit une obéissance si aveugle pour leur souverain, qu'ils se donnoient la mort au moindre signe qu'ils en recevoient; & comme ils ne craignoient point de perdre la vie, ils alloient au milieu d'une cour étrangere assassiner un roi, dont leur maître étoit mécontent. Houlagou extermina les assassins de Perse peu après la croisade de S. Louis, & ceux de Syrie acheverent d'être détruits en 1272 par le sultan d'Egypte.

Les Carismins chassés par les Mogols, s'étoient rendus maîtres de la Palestine.

Les Carismins vaincus, fuyant devant les Mogols, se répandirent dans la Syrie, & dans la Palestine vers l'an 1244. Ils égorgerent indistinctement tout ce qu'ils trouverent dans Jérusalem, Turcs, Chrétiens, Juifs, femmes, enfants. Les Chrétiens ayant réuni leurs forces à celles du sultan de Damas, furent entiérement défaits. Il ne leur resta plus qu'Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon, Ptolémaïs; & ils s'affoiblissoient encore par leurs divisions. C'étoit donc proprement les Carismins qui regnoient en Palestine, lorsque S. Louis crut devoir faire de nouveaux efforts pour recouvrer Jérusalem.

Cependant les croisés convinrent de porter la guerre en Egypte. Ils arriverent à la vue de Damiette : la côte étoit défendue par une flotte & par une armée de terre: mais tout cède au courage de Louis, qui s'élance dans la mer: l'épouvante se répand jusques dans la ville : les habitants l'abandonnent : le roi en est maître.

Prise de Damiette.

1248

Je voudrois pouvoir m'arrêter là ; car si le héros qui conduisoit cette entreprise intéresse à toutes les circonstances, il est triste de nous trouver déja à la fin des succès. Passons rapidement sur les désastres. Louis vit son armée de soixante mille hommes diminuer par les combats & se détruire par les maladies. Il vit l'un de ses freres, Robert, comte d'Artois, tomber sous les coups de l'ennemi : enfin il se vit lui-même prisonnier avec ses deux autres freres. Mais ces malheurs bien loin de l'abattre, firent éclater davantage son courage & sa piété ; grand dans sa captivité, il se fit admirer des Chrétiens & respecter des Musulmans.

Malheurs & captivité de S. Louis.

Damiette fut le prix de la rançon du roi. On donna huit-cents mille besans d'or pour les autres prisonniers : il fut pourvu à la sureté des malades & des effets, que les Chrétiens avoient en Egypte ; en un mot, après avoir fait un traité aussi avantageux, que les circonstances le permettoient, Louis conduisit

Après un peu moins de quatre ans de séjour en Palestine, il revient en France.

les débris de son armée à Ptolémaïs. Il donna tous ses soins à mettre en état de défense les places, que les Chrétiens conservoient encore en Palestine; il s'y arrêta près de quatre ans, & ne revint en France qu'en 1254, un peu plus d'un an après la mort de la reine Blanche, arrivée en 1252.

Puissance de S. Louis fondée sur une politique éclairée & sur une justice exacte.

La puissance de S. Louis étoit si bien affermie, que pendant seize ans qu'il regna encore, elle fut toujours respectée, non seulement par ses vassaux, mais encore par les nations étrangeres: puissance d'autant plus glorieuse, qu'elle étoit l'ouvrage de ses vertus: elle devoit donc s'accroître encore; & elle s'accrut, mais pour le bonheur de la France. Il est curieux de voir ce prince s'agrandir tous les jours en alliant la politique & la justice, autant du moins que ces deux choses peuvent s'allier. Ce phénomene, peut-être unique dans l'histoire, mérite bien d'être observé.

Comment les barons avoient ruiné les justices de leurs vassaux.

Les barons avoient augmenté leurs prérogatives, par les mêmes moyens que Philippe Auguste & Louis VIII; c'est-à-dire, en établissant dans leurs terres la jurisprudence des appels & des assurements. Ayant ruiné par-là les justices de leurs vassaux, ils devinrent les seuls juges; & mettant leur volonté à la place des loix, ils s'arrogerent les droits les plus étendus. Un nouvel usage concourut encore à l'accroissement de leur puissance.

Une baronie passoit toute entiere au fils aîné, tandis que les terres, qui en relevoient, se partageoient pour faire des apanages à tous les enfants. Le baron conservoit donc toujours toutes ses forces, & au contraire ses vassaux devenoient foibles en se multipliant. Cependant lorsque les freres restoient unis, les cadets ne refusoient pas de rendre hommage à leur aîné, pour les démembrements qu'ils possédoient; la seigneurie continuoit en quelque sorte d'être encore une, & s'affoiblissoit peu par les partages : c'est l'usage qui s'observoit originairement. Mais la jalousie ayant divisé les freres, les cadets ne voulurent pas relever de leur aîné, & préférerent de dépendre immediatement du suzerain, qui ne manqua pas de leur être favorable. Cette coutume devint contagieuse, & bientôt établie par-tout, quoiqu'avec quelque variété, elle diminua insensiblement la puissance des vassaux, & augmenta, par conséquent, celle des barons.

Comment leurs vassaux s'étoient affoiblis par des partages de famille.

Il vint donc un temps où un baron put tout ce qu'il vouloit. Sous le regne de S. Louis, il se saisissoit du château de son vassal, en supposant qu'il en avoit besoin pour la guerre, ou pour la défense du pays. Il se faisoit céder un domaine, qui étoit à sa bienséance, pour un autre qu'il donnoit en échange. Il ne permettoit point d'aliéner un fief

Tyrannie que les barons exerçoient sur leurs vassaux.

en tout ou en partie, ou plutôt il en faisoit payer la permission; imaginant de nouveaux droits, qu'on nomma droits *de rachat de lots & ventes*. S'il armoit son fils chevalier, s'il marioit sa fille, s'il bâtissoit un château, il mettoit une imposition sur les habitants des fiefs qui relevoient de lui. Sous pretexte d'accorder sa protection aux mineurs, il s'approprioit la jouissance de leurs terres.

Comment les usages qu'ils avoient introduits contribuent à l'accroissement de l'autorité royale.

Mais ces usurpations hâtoient une révolution avantageuse au gouvernement: car c'étoit un titre pour contraindre les barons à reconnoître dans le roi la même autorité, qu'ils s'arrogeoient sur leurs vassaux. Ils ne pouvoient pas réclamer contre les entreprises de leur suzerain, puisqu'elles étoient conformes aux usages reçus, qu'ils avoient eux-mêmes accrédités. Ce titre étoit, sur-tout, bien fort entre les mains de S. Louis, parce qu'il ne s'en servoit pas comme eux, pour établir la tyrannie, mais seulement pour détruire les abus. En effet, il en usa avec tant de modération & tant de sagesse, qu'on ne songea pas à le lui contester.

S. Louis affoiblit les barons en encourageant l'usage de partager une baronie entre plusieurs fre-

Tout tendoit donc à l'accroissement des prérogatives royales, lorsque quelques baronies commencerent à se partager entre plusieurs freres, comme les fiefs d'un ordre inférieur. S. Louis, qui savoit profiter de tout ce qui lui étoit avantageux, quand il le pouvoit

avec justice, autorisa cette nouveauté; il l'encouragea même, en déclarant que les portions détachées d'une baronie par des partages de famille, seroient elles-mêmes autant de baronies. Alors un pere eut la petite vanité de laisser après lui autant de barons qu'il laissoit de fils; & peu-à-peu la puissance des barons s'affoiblit de la même maniere, qu'ils avoient eux-mêmes affoibli celle de leurs vassaux.

res.

Il donne des lettres de sauve garde aux opprimés.

Cependant les barons, quoique moins puissants, continuoient d'exercer la même tyrannie, pendant que le roi, dont l'autorité croissoit, continuoit toujours d'être juste. On devoit donc naturellement chercher les moyens de se soustraire aux barons, pour se mettre sous la protection de S. Louis; & ce monarque pouvoit, sans être accusé d'usurpation, accorder sa protection aux foibles: il étoit même de son équité d'empêcher, de tout son pouvoir, les injustices & les violences. Les opprimés furent donc défendus par des *lettres de sauve-garde*, qui les autorisoient à ne plus reconnoître la jurisdiction de leur seigneur, & l'usage de ces lettres donna tous les jours de nouveaux sujets au roi dans les terres de ses barons. Il arriva bientôt que ceux qui vouloient décliner la justice de leurs seigneurs, déclaroient être sous la sauve-garde du roi; & dès-lors, leurs juges naturels étoient obligés de suspendre la procé-

dure, jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé la fausseté de cette allégation. C'étoit un abus; mais il ne retomboit que sur les seigneurs, &, par conséquent, il tendoit à détruire l'anarchie féodale.

Il abolit les duels judiciaires.

Rien n'étoit plus absurde que les duels judiciaires, c'est-à-dire, l'usage où l'on étoit de prouver son droit en combattant contre sa partie; & ce qui mettoit le comble à l'absurdité, c'est qu'on appelloit au combat son juge même, lorsqu'on ne vouloit pas se soumettre à son jugement. Deux préjugés avoient introduit cet usage: l'un est l'opinion où étoit la noblesse, qu'un gentilhomme, fait pour se battre, doit regarder au-dessous de lui de soutenir, comme un bourgeois, ses droits par des chartes, des témoins ou d'autres titres; l'autre est une ignorance superstitieuse, qui faisoit penser que la providence ne pouvoit manquer de se déclarer pour la cause juste & de faire un miracle en faveur d'un gentilhomme qui avoit raison.

Pour attaquer de pareils préjugés, il falloit un prince dont la piété fut reconnue. Tout autre que S. Louis eût été un objet de scandale pour son siecle; puisqu'il eût paru se méfier de la providence. On peut même conjecturer que ce saint roi sentit la difficulté de les détruire; puisque ce n'est qu'après

avoir déja regné trente-quatre ans, qu'il entreprit de les combattre. C'est en 1260 qu'il abolit par un édit les jugements qui se donnoient sur la preuve du duel. Cette abolition ne regarda même que les terres de son domaine; parce que dans une chose de cette espece, il n'eût pas été prudent de se donner pour législateur dans les terres des autres. Cependant la sagesse de Louis éclaira les esprits moins prévenus; & bientôt plusieurs seigneurs abolirent à son exemple les duels judiciaires. D'autres loix, qu'il fit pour détruire d'autres abus, furent aussi imitées; & cela produisit des effets qui hâterent l'agrandissement de l'autorité royale.

Comment la jurisprudence des appels tendoit à le rendre seul législateur.

Vous concevez que la justice du roi étoit celle où il y avoit le moins d'abus: car lors même que les seigneurs vouloient introduire les mêmes réglements dans les leurs, ils n'étoient pas toujours assez puissants pour faire, comme S. Louis, respecter leurs ordres. Les foibles qui, dans des temps de vexation, sont les premiers à sentir le besoin de la justice, étoient donc intéressés à porter leurs causes devant les tribunaux du roi. Ils devoient, par conséquent, accréditer de plus en plus les appels, déja introduits sous les deux regnes précédents; & il falloit que S. Louis, en acquérant le droit de réformer les jugements des justices des seigneurs, acquit en-

core celui de leur prescrire la maniere dont elles devoient juger : il falloit, en un mot, qu'il devint le seul législateur.

Comment il détourne les seigneurs de s'opposer à cette jurisprudence.

Quoiqu'on ne remarque pas que les seigneurs aient en général été assez éclairés pour voir ces conséquences, il y en avoit cependant qui s'opposoient quelquefois à cet usage. Or, Louis fit un réglement, par lequel il condamnoit à une amende envers le premier juge, les parties qui seroient déboutées de leur appel. Dès-lors les seigneurs se désisterent de leurs oppositions ; parce que se flattant que les appellants seroient déboutés, ils compterent sur les amendes. Ils furent ainsi les dupes de leur avarice. Sur quoi je vous prie d'observer comment Louis, en faisant une loi très-équitable, paroît tendre un piége aux seigneurs, ou même leur en tend un, dans lequel ils donnent ; & comment il assure tous les jours mieux ses droits.

Comment on s'accoutume à penser qu'il a le droit de proposer des loix à tout le royaume.

Louis VIII avoit donné des réglements ; mais c'étoient proprement des conventions qu'il avoit faites dans ses assises, conjointement avec ses prélats, ses comtes & ses barons ; &, par conséquent, ces réglements n'avoient force de loi, que dans ses terres, & dans celles des seigneurs qui les avoient faits avec lui. S. Louis suivit cet exemple dans les premieres années de son regne : mais comme

ses ordonnances corrigeoient des abus criants dont tout le monde avoit à se plaindre, elles furent peu-à-peu adoptées par les seigneurs mêmes, qui n'y avoient point eu de part. Le roi parut alors donner des loix à tout le royaume. On se fit insensiblement une habitude de penser qu'il en pouvoit proposer, qu'il pouvoit conseiller d'y obéir; & si on ne reconnût pas qu'il eût de droit une puissance législative aussi étendue, on ne lui en contesta pas l'exercice, & il l'eut au moins de fait. De-là, à être législateur, il n'y a pas loin. Il usa plus librement de ce pouvoir, à mesure qu'il lui fut moins contesté, & il trouva tous les jours moins d'opposition, parce que sa vertu, qui se montroit tous les jours davantage, étoit un garant de la justice de ses démarches.

Et à le regarder comme le protecteur des coutumes.

Ce n'est pas assez qu'il y ait des loix; il faut encore une autorité qui les défende, & qui les fasse respecter. Or, cette autorité se trouvoit entre les mains de S. Louis: nul autre prince n'étoit aussi puissant. On s'accoutuma donc à le regarder comme le vrai protecteur des coutumes dans toute l'étendue du royaume. On dit en conséquence qu'il avoit droit de punir les seigneurs, qui les laissoient violer dans leurs terres. On ajouta qu'il pouvoit les réformer au besoin, & on conclut qu'il étoit *souverain par dessus tous*.

En réprimant les abus & en protégeant les opprimés, il accroît sa puissance.

Voilà la politique avec laquelle ce prince, sachant saisir les circonstances, s'est élevé à un degré de puissance, où il ne seroit point parvenu, s'il eût eu moins de vertus, ou moins de lumieres. On n'étoit point en garde contre une politique aussi nouvelle : elle soumit tout. Les barons céderent les premiers : bientôt les grands vassaux de la couronne céderent encore. Leurs propres barons chercherent contre leur tyrannie un protecteur dans un roi dont la justice étoit connue. On leur enleva d'abord les droits dont ils étoient moins jaloux. On les attaqua ensuite sur d'autres, & il leur échappoit tous les jours quelque partie de leur souveraineté. Quelquefois même S. Louis ne se fit pas un scrupule de les forcer à l'obéissance ; & c'étoit avec raison, puisque toutes ses entreprises n'avoient pour objet que de mettre par-tout la justice à la place des abus.

Moyens qu'il emploie pour empêcher les guerres particulieres des seigneurs.

Les guerres que les plus petits seigneurs se faisoient pour les moindres sujets, étoient un fléau qui désoloit continuellement les provinces. Plusieurs conciles avoient essayé d'en arrêter du moins en partie les effets, en ordonnant des suspensions d'armes pour un certain nombre de jours, aux principales fêtes de l'année. La crainte des excommunications faisoit donc quelquefois suspendre les hostilités : mais on se préparoit pour les recommen-

cer bientôt avec une nouvelle fureur. S. Louis les réprima avec plus de succès.

Il ordonna que quand il s'éléveroit une guerre entre deux seigneurs, les parents qui craindroient d'y être enveloppés, auroient quarante jours pour se procurer des *assurements*, une treve, ou une paix; & que ceux qui les attaqueroient dans cet intervalle, seroient condamnés comme traîtres. Il donna même à ceux qui possédoient des terres en baronie, le droit d'obliger les parties belligérantes à une treve ou à un assurement. Cette ordonnance, qui commençoit à mettre un frein à ces désordres, ayant été reçue avec applaudissement, le roi en donna l'année suivante une autre, par laquelle il défendit absolument toutes les guerres particulieres. C'est ainsi que ne hâtant rien, & sondant les esprits, il parvenoit enfin à porter les derniers coups aux abus qu'il vouloit détruire. Il fut obéi par le plus grand nombre des seigneurs: on peut même conjecturer que les grands vassaux respecterent ses ordres, parce qu'ils respectoient le roi qui les donnoit. Mais ce respect suspendoit les hostilités, sans en détruire la cause, & nous les verrons recommencer après le regne de S. Louis. 1256

Il sembleroit d'abord qu'il étoit plus difficile d'empêcher ces guerres que d'abolir les duels judiciaires: mais on se tromperoit, si l'on

en jugeoit ainsi : car le préjugé avoit en quelque sorte intéressé la providence à la defense de ces duels. Aussi voyons-nous que l'édit, qui les défend est postérieur aux deux ordonnances dont je viens de parler. S. Louis se conduisant toujours avec la même précaution, ne faisoit une démarche, que lorsqu'il s'étoit frayé le chemin par une démarche antérieure.

Ce prince, qui ne s'occupoit pas moins des moyens d'entretenir la paix avec ses voisins, que de rétablir la tranquillité dans ses états, fit deux traités, l'un en 1258 avec le roi d'Arragon & l'autre en 1259 avec le roi d'Angleterre.

Traité de S. Louis avec le roi d'Arragon

Par le premier, Louis céde à Jacques I, roi d'Arragon, les droits qu'il avoit sur Barcelone, sur le Roussillon & sur d'autres domaines éloignés; & Jacques lui céde les prétentions qu'il pouvoit avoir par mariage, ou par d'autres titres, sur les comtés de Languedoc & de Provence, arriere-fiefs de la couronne. Ce traité étoit avantageux aux deux rois; parce qu'en s'abandonnant mutuellement des droits, qu'il leur étoit difficile de faire valoir, ils prévenoient bien des guerres.

Les barons d'Angleterre réglent la forme du gouvernement.

Plusieurs causes produisoient alors des troubles en Angleterre : 1°. les subsides que Henri III demandoit continuellement au parlement & les prodigalités qu'il en faisoit, au lieu de les employer à leur destination : 2°. plusieurs

moyens

moyens dont il se servoit pour forcer les peuples à lui donner de l'argent : 3°. les nouvelles impositions que le pape mettoit sur le clergé, & que le roi autorisoit : 4°. enfin la faveur dont les Poitevins continuoient de jouir. Les choses vinrent au point que les barons conçurent le projet de réformer le gouvernement, & en 1258, le parlement d'Oxford en régla la forme. Après avoir nommé vingt-quatre commissaires, on arrêta que le roi confirmeroit la grande charte, qu'il avoit tant de fois jurée sans aucun effet; qu'on donneroit la charge de grand justicier à un homme capable & intégre, qui administreroit la justice aux pauvres comme aux riches, sans aucune distinction; que le grand chancelier, le grand trésorier, les juges & autres officiers ou ministres publics seroient choisis tous les ans par les vingt-quatre commissaires; que la garde des châteaux & de toutes les places fortes seroit remise à leur discrétion, & qu'ils en chargeroient des personnes de confiance & affectionnées à l'état; que ce seroit un crime capital, pour quelque personne que ce fût, de quelque rang qu'elle pût être, de s'opposer directement ou indirectement à ce qui seroit ordonné par les vingt-quatre; & que le parlement s'assembleroit trois fois l'année, afin de faire les statuts qui seroient nécessaires pour le

bien du royaume. Le roi fut contraint d'approuver ces réglements, qui le dépouilloient de toute son autorité.

Ils traitent avec S. Louis des provinces qui étoient un sujet de guerre entre les deux couronnes.

Comme les droits de Henri sur plusieurs provinces de France étoient des sujets de guerre, &, par conséquent, des prétextes pour exiger des subsides; les barons songerent ensuite eux-mêmes à négocier avec S. Louis, pour assurer la paix entre les deux couronnes. Le roi de France restitua le Limousin, le Querci, le Périgord, & l'Agenois, à condition que le roi d'Angleterre en feroit hommage, & prendroit séance parmi les pairs, comme duc de Guienne; & Henri renonça pour lui & pour ses successeurs à tous ses droits sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Ce traité fut signé par Henri, par les barons d'Angleterre & par tous ceux dont la garantie fut jugée necessaire.

Troubles en Angleterre.

Cependant la division se mit parmi les barons d'Angleterre. Les vingt-quatre commissaires perdirent leur autorité; & le roi, ayant recouvré la sienne, se fit relever par le pape du serment qu'il avoit fait de ne rien entreprendre contre les statuts d'Oxford. Le calme parut regner quelque temps: mais bientôt les barons se révolterent, & le roi, trop foible pour les soumettre, fut contraint de leur faire des propositions.

Voici un beau moment pour S. Louis. Les barons, Monseigneur, le prirent pour juge entre Henri & eux. Il jugea : mais quoique capables de rendre justice à la vertu de ce saint roi, ils chercherent bientôt les moyens d'éluder un jugement, qui ne leur étoit pas favorable. Ils reprirent donc les armes & se rendirent encore maîtres du gouvernement. Alors ils songerent à s'appuyer des peuples, afin de mieux affermir leur puissance. Dans cette vue ils forcerent le roi d'établir dans chaque province des magistrats, qu'on nomma conservateurs, parce qu'ils étoient destinés à conserver les privileges du peuple ; & on l'obligea encore d'enjoindre aux conservateurs de nommer quatre chevaliers de chaque province, pour représenter les provinces dans le parlement, qui se tint peu de temps après. Voilà l'époque où les communes eurent entrée dans le parlement d'Angleterre : jusqu'alors il n'avoit été composé que des barons & des prélats.

S. Louis est pris pour juge. 1264

Entrée des communes au parlement.

1264

Cependant Henri étoit prisonnier, & les chefs de la révolte entretenoient encore des troubles par leur division, lorsque Edouard, fils de Henri, ayant soumis les rebelles, rendit la liberté & le trône à son pere.

Fin des troubles d'Angleterre.

1267

Quand on considere les troubles de l'Angleterre, on a lieu de croire que S. Louis auroit pu enlever tout ce que Henri possédoit en

Sagesse de S. Louis dans le traité qu'il

fait avec Henri III.

France : on le lui conseilloit, *& cet avis étoit le meilleur*, dit le pere Daniel, *selon les loix de la bonne politique.* C'étoit le plus mauvais, si l'objet de la bonne politique est de s'assurer ce qu'on a acquis, & de maintenir la tranquillité publique, en n'entreprenant rien que de juste. Si ce n'étoit pas là l'idée que cet écrivain se faisoit de la politique, ce fut celle que s'en fit S. Louis. Il étoit trop équitable pour penser que la force doit être la regle des souverains ; & il étoit trop prudent pour ne pas voir, qu'en prenant tout ce qu'il pouvoit prendre, il ne s'assuroit rien, puisqu'il pouvoit dans d'autres temps se trouver le plus foible. Il ne s'agissoit donc pas d'envahir toutes les provinces, que Henri ne pouvoit pas défendre : mais il étoit plus sage, comme plus juste, de s'assurer celles que ce roi consentoit à céder. Or, S. Louis compta avec raison pour quelque chose la renonciation de Henri & la garantie des barons d'Angleterre ; puisque dès-lors ses droits sur la Normandie, le Maine, &c. cessoient d'être équivoques. Il tarissoit d'ailleurs la source d'une guerre, qui après avoir fait le malheur des deux peuples, pouvoit être funeste à ses successeurs, comme à ceux de Henri ; enfin il en retiroit encore un grand avantage, car le roi d'Angleterre reconnut les appels. Or, dès qu'un vassal aussi puissant soumettoit ses jus-

tices à celles du roi de France, les autres, entraînés par cet exemple, ne pouvoient manquer de renoncer enfin à l'indépendance de leurs tribunaux. S. Louis gagna donc beaucoup, en ne s'écartant point de la justice. Voilà les traités les plus glorieux, Monseigneur; & il seroit bien à souhaiter que les rois fussent toujours assez sages pour n'en faire jamais que de semblables.

Pour achever de développer tout ce qui a contribué à l'accroissement de la puissance royale, il faut examiner les changements que S. Louis a faits dans l'administration de la justice.

Jurisdiction des magistrats du roi avant S. Louis.

Les Capétiens avoient établi dans les différentes parties de leurs domaines des prévôts, qui percevoient leurs revenus, commandoient la milice, & rendoient la justice en leur nom. Philippe Auguste créa des baillis, pour avoir inspection sur eux; & comme des prévôts on appelloit aux baillis, on appelloit aussi des baillis au roi: mais la jurisdiction de ces magistrats étoit renfermée dans les domaines de la couronne.

Comment sous S. Louis cette jurisdiction s'étend sur toutes les provinces.

S. Louis ayant soumis aux appels toutes les justices des seigneurs, étendit la jurisdiction de ses baillis sur toutes les provinces du royaume; & ce fut à leur tribunal qu'on appella des jugements rendus dans les justices seigneuriales. Ces magistrats, devenus par là

plus puissants, s'appliquerent à se faire tous les jours de nouveaux droits, en empiétant peu à peu sur les privileges & sur les prétentions des vassaux. Ils faisoient à l'envi des tentatives à cet effet, & si un d'eux reussissoit, son exemple devenoit un titre pour les autres. Ils imaginerent même des cas royaux, c'est-à-dire, des cas privilégiés, dont les justices royales pouvoient seules prendre connoissance. Mais comme ils se gardoient bien de les déterminer, c'étoit un prétexte pour attirer insensiblement toutes les affaires à leurs tribunaux: le nombre des cas royaux augmentoit tous les jours.

Les seigneurs, dont les justices se dégradoient, se plaignirent des entreprises des baillis. Leurs plaintes redoublerent, sur-tout, sous les regnes suivants. Sans doute que S. Louis y eut égard, quand elles furent fondées: mais souvent ils ne se plaignoient, que parce qu'on réprimoit des abus qui leur étoient chers.

Le clergé se plaignit aussi. Il engagea même le pape dans ses intérêts; car on a des lettres que Clement IV écrivit en 1265 & dans lesquelles après avoir beaucoup loué le zele & la piété du roi, il se plaint que les baillis n'ont pas assez d'égard pour les privileges des ecclésiastiques. Je ne sais pas ce que le roi répondit: mais il est certain, que lorsqu'il s'agissoit de corriger des abus, aucune

considération ne le pouvoit faire changer. Or, le clergé donnoit souvent à ses abus le nom de privilege.

Pragmatique de S. Louis.

Nous voyons un grand exemple de la fermeté de ce prince, dans un article d'une ordonnance qu'il donna en 1268, & qui porte le nom de Pragmatique Sanction. Le voici : *Défendons expressément de lever & recueillir les exactions, charges & impositions considérables d'argent, mises par la cour de Rome sur l'église de notre royaume, par lesquelles notre dit royaume a été malheureusement ruiné; si ce n'est pour des causes justes & raisonnables, & dans le cas d'une nécessité urgente & inévitable, & de notre exprès consentement, & de celui de l'église de notre royaume.* Une pareille ordonnance eût attiré les censures de Rome sur tout autre prince : mais c'eût été les décréditer que d'en faire usage contre un roi aussi vertueux & aussi saint. Quelques-uns, sur des raisons peu solides, ont regardé cette pragmatique comme une piece supposée. C'est qu'ils voient avec peine que S. Louis a été contraire à des prétentions, qu'ils voudroient encore défendre.

Derniere croisade.

1267

On ne peut pas réfléchir sur le bien que le roi faisoit dans ses états, qu'on ne regrette le temps où il en avoit été absent. Cependant il prit encore la croix : il y eut un homme assez sage pour dire, qu'on n'avoit pu lui ins-

pirer ce dessein, sans pécher mortellement. C'est Joinville, qui nous a laissé une vie de S. Louis. Vous voyez que l'on commençoit à blâmer ces guerres pieuses. Cette derniere croisade laissa la France dans un grand épuisement.

Ce fut en 1270 que S. Louis partit pour accomplir son vœu. Mais au lieu d'aller en Egypte ou en Palestine, il fit voile vers Tunis, se flattant, dit-on, de convertir le roi qui regnoit dans cette partie de l'Afrique. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Charles d'Anjou, roi de Sicile, avoit des raisons d'intérêts pour porter la guerre de ce côté.

1270 La maladie se mit dans le camp. S. Louis en fut attaqué lui-même, & mourut auprès des ruines de Carthage en héros & en saint. Il étoit âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, & en avoit regné quarante-trois, neuf mois & dix-huit jours. Je ne m'arrête pas à faire son éloge : ses actions le louent mieux que tous les panégyriques qu'on a faits de lui; & cependant on en a fait beaucoup. Je remarquerai seulement que ce prince si éclairé, si courageux, si ferme, lorsqu'il s'agissoit du bien public, étoit sur toute autre chose d'une simplicité à faire croire que tout le monde étoit fait pour le conduire. Henri III mourut deux ans après.

Cette croisade a été la derniere. La plupart des seigneurs étoient ruinés: le clergé se dégoûtoit d'une guerre dont il partageoit les frais, & il n'y avoit plus que les papes qui s'y intéressoient encore, parce que c'étoit une occasion de mettre des impositions sur les ecclésiastiques. Mais ils tenterent en vain de réveiller un zele aveugle qui avoit duré trop long-temps.





CHAPITRE IV.

Considérations sur l'état de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie vers la fin du treizieme siecle.

APRÈS avoir vu les désordres se répandre dans toute l'Europe, & se porter à leur comble, nous sommes enfin arrivés à des temps, où les peuples semblent faire des efforts, pour établir une meilleure forme de gouvernement. Arrêtons-nous pour considérer comment les mêmes causes produisent des effets différents suivant la variété des circonstances.

Ignorance & préjugés des Barbares qui s'établissent en occident.

Les barbares crurent que les royaumes se gouvernoient comme des hordes errantes. Ils avoient été dans l'usage de s'assembler pour partager le butin, ou pour convenir de quel côté ils porteroient les armes; parce que chacun d'eux avoit droit de dire son avis, & qu'aucun chef n'avoit assez d'autorité pour commander en maître. Quand ils se furent

fixés dans leurs conquêtes, ils continuerent de s'assembler; mais sans discerner la nouveauté des circonstances où ils se trouvoient, & sans se douter des mesures qu'il convenoit de prendre. Cependant de nouveaux intérêts divisoient les esprits, & apportoient de nouveaux désordres dans les assemblées. Il ne faut donc pas s'étonner, si de pareils peuples se conduisent au hasard; si sans loix, sans idée même de justice, ils ne connoissent que des coutumes, auxquelles ils s'attachent par préjugé, ou dont ils changent souvent à leur insu; si, en un mot, ils se précipitent continuellement d'un abus dans un autre.

Désordres qui naissent du gouvernement établi par Charlemagne.

Charlemagne donna le premier une forme sage & réguliere aux assemblées, & jeta les fondements d'un empire puissant: mais son génie avoit fait une sorte de violence aux mœurs de tant de peuples barbares. Ils revinrent à leur caractère, dès qu'il ne fut plus; & de nouveaux désordres naquirent des changements mêmes, que ce grand homme avoit faits dans le gouvernement.

Nous trouvons les causes de ces désordres dans la grande puissance à laquelle il il éleva le clergé, & dans les bénéfices, qui furent l'origine du gouvernement féodal. J'ai tâché de vous faire suivre les progrès de tant d'abus. Vous avez vu les entreprises

des eccléſiaſtiques ſous Louis le Débonnaire. N'oſant le dépoſer, ils le condamnerent à la pénitence publique; & c'étoit, dans les préjugés du neuvieme ſiecle, le dépoſer indirectement. Voilà leur premier attentat ſur celui qu'ils avoient déclaré l'oint du Seigneur. Encore quelques-uns de cette eſpece, & on ne conteſtera plus aux conciles le droit de dépoſer les rois. Le pape même, comme chef de l'égliſe, s'arrogera la plénitude de cette puiſſance.

L'anarchie commence ſous ſes ſucceſſeurs.

La foibleſſe des ſucceſſeurs de Charlemagne enhardit les ſeigneurs laïques, comme elle avoit enhardi le clergé. Les provinces devinrent la proie d'une multitude de petits tyrans, & l'anarchie produiſit peu-à-peu le gouvernement monſtrueux des fiefs; lorſque les aſſemblées, qui auroient pu être une barriere aux déſordres, eurent tout-à-fait ceſſé.

Les aſſemblées de la nation ceſſent en France ſeulement.

Tant que les rois ſe crurent aſſez puiſſants pour ſe faire obéir, ils voulurent jouir de l'autorité ſans partage, & ils convoquerent plus rarement la nation. Alors il n'y eut plus le même lien entre les parties; l'intérêt particulier prit la place de l'intérêt général; & les ſeigneurs ne ſongerent qu'à ſe rendre chacun indépendants. Lorſque dans la ſuite le ſouverain fut réduit à leur demander des ſecours, ils dédaignerent de ve-

nir à des assemblées, où on avoit besoin d'eux, & où ils ne sentoient pas le besoin de se trouver. C'est ainsi que l'usage d'assembler les grands s'abolit en France, sous la fin de la race Carlovingienne : cet usage, au contraire, subsistoit encore en Angleterre, en Allemagne, & en Espagne, parce que les souverains n'y avoient jamais été assez puissants, pour croire pouvoir se passer des secours de la noblesse. Si dans ces contrées la nation ne s'assembloit pas toujours, pour élire les souverains ; il falloit au moins qu'ils prissent la précaution de se faire reconnoître par les grands de l'état ; & cette précaution tenoit les rois dans une sorte de dépendance, & maintenoit quelque ordre parmi les grands. En un mot, la nation continuoit de faire un corps, plus ou moins régulier, tant que le monarque avoit besoin de réunir en sa faveur le plus grand nombre des suffrages.

Le gouvernement féodal devoit naître en France.

Vous avez vu le gouvernement féodal commencer en France ; j'ajoute qu'il ne pouvoit pas commencer ailleurs. Il falloit pour le produire une anarchie, telle que celle où la France tomba sous le descendants de Charlemagne : il falloit que les grands du royaume, cessant de s'assembler, cherchassent séparément à se rendre indépendants du souverain, & que s'élevant à l'envi, ils entreprissent continuellement les uns sur les autres.

C'eſt de ces combats, que devoient naître enfin des devoirs reſpectifs entre les ſuzerains & les vaſſaux ; devoirs dont les bénéfices avoient déja donné quelque idée, & qui conſtituent proprement le gouvernement féodal.

Pendant que cette anarchie regnoit dans l'empire François, les royaumes d'Eſpagne & d'Angleterre étoient expoſés à des troubles continuels ; mais quels que fuſſent ces déſordres, les grands continuoient dans les uns & les autres de faire un corps, que le monarque étoit forcé de ménager. Dans les temps même de diſſentions ou de guerres civiles, il y avoit encore un intérêt commun, qui entraînoit les différents partis, & qui ne permettoit pas aux ſeigneurs de s'iſoler, & de ſe faire chacun ſéparément des ſouverainetés particulieres, en ſe rendant indépendants, & en acquérant des droits plus ou moins étendus. En un mot, le gouvernement féodal ne pouvoit naître que d'une diſſolution générale de toutes les parties de la monarchie. Or, cette diſſolution ne ſe trouve qu'en France ſous les derniers Carlovingiens.

Erreur ſur l'origine du gouvernement féodal.

Quelques-uns rapportent aux Lombards l'inſtitution des fiefs. C'eſt une mépriſe où ils ſont tombés, parce que voyant d'un côté que les Lombards ont établi des ducs en Italie, & trouvant de l'autre des ducs

dans le gouvernement féodal, ils ont cru voir le gouvernement par-tout où ils ont vu des ducs.

Ceux qui croient reconnoître les fiefs dans les bénéfices, que les Romains donnoient à leurs soldats, ou dans les terres qu'ils cédoient à de nouvelles nations, confondent des choses encore plus différentes. Il ne faudroit pas non plus chercher les fiefs dans les usages que les Barbares suivoient, avant d'avoir conquis l'empire d'occident. Si c'en étoit-là l'origine, on en trouveroit par tout où les Barbares se sont établis, & dès les premiers temps de leur établissement. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que les usages qu'ils ont apportés, & ceux qu'ils ont trouvés dans l'empire, ont contribué à former le gouvernement féodal, lorsque l'anarchie a fait naître les circonstances, qui seules pouvoient le produire.

De France ce gouvernement passe dans les royaumes voisins.

Ce gouvernement ne pouvoit manquer de passer de France, où il s'étoit formé, en Angleterre & en Espagne, où les désordres préparoient à le recevoir. Les François l'y établirent, comme ils l'ont établi depuis dans la Palestine & dans l'empire d'orient. Guillaume le Conquérant changea tout en Angleterre : il abolit les loix du pays, il y introduisit celles de Normandie, & il dépouilla les vaincus pour donner des fiefs aux

Normands ; persuadé qu'il assuroit sa conquête, lorsqu'il la partageoit avec des vassaux, qui avoient eu part à sa victoire & qui avoient les mêmes intérêts que lui. Au commencement du douzieme siecle, le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne, & descendant de Hugues Capet, étoit maître d'une partie du Portugal ; & Raimond Bérenger, comte de Barcelone, souverain de la Catalogne, de Montpellier, du comté de Provence, gouvernoit encore l'Arragon. Il n'est donc pas difficile de comprendre comment le gouvernement féodal s'est établi en Espagne. Au reste, il ne faudroit pas supposer que ce gouvernement ait absolument été le même par-tout où il s'est répandu : car il étoit de sa nature sujet à bien des variétés. L'uniformité ne peut pas se trouver avec les désordres de l'anarchie. C'est cette confusion qui est cause qu'on a tant de peine à fixer l'époque du gouvernement féodal, & qu'on croit le voir dans les pays où il n'étoit pas encore établi. Aussi ne serois-je pas étonné qu'on l'imaginât plus ancien en Angleterre & en Espagne que nous ne le supposons. Mais au reste, il importe bien moins d'en marquer l'époque, que d'en connoître les vices.

Il étoit moins vicieux en Al-

Ce gouvernement étoit moins vicieux en Allemagne qu'en Angleterre, & moins en Angle-

Angleterre qu'en France ; il eſt facile d'en appercevoir la raiſon. lemagne qu'en Angleterre.

L'Allemagne avoit toujours été mieux gouvernée que la France. Louis le Germanique, par exemple, faiſoit reſpecter ſon autorité, pendant que Charles le Chauve ſe rendoit tous les jours plus mépriſable. Auſſi quoique les déſordres aient été grands en Allemagne, ils ne ſont jamais parvenus au point de diſſoudre entiérement toutes les parties du corps politique. La révolution qui rendit l'empire électif prévint cette anarchie; parce que les aſſemblées, devenues plus néceſſaires que jamais, entretinrent toujours quelque union, & accoutumerent à conſulter l'intérêt commun. C'eſt dans les dietes qu'on jugeoit les différents, qui s'élevoient dans l'empire. Elles ſe tenoient avec plus ou moins d'ordre, ſuivant les circonſtances : mais elles tendoient toujours à repréſenter la nation.

Ainſi le corps Germanique ſubſiſtoit, malgré les violentes ſecouſſes qui l'ébranloient quelquefois. Les empereurs, trop foibles pour en abolir les privileges, pouvoient au moins les protéger, & leur intérêt même leur en faiſoit une loi Si renonçant à l'Italie, & à tous les titres des Céſars, ils s'étoient renfermés dans l'Allemagne, ils auroient pu mettre leur politique à

diviser pour commander; & peut être qu'une monarchie héréditaire se seroit élevée sur les ruines d'une multitude de princes qui tendoient à se détruire mutuellement. Mais ils aspiroient toujours au titre d'empereur: ils vouloient ou conserver l'Italie, ou la conquérir de nouveau. Voilà la source de ces guerres qui ont été funestes à tant de peuples & que l'ambition des papes rendit plus funestes encore.

Cependant ces guerres ont été favorables aux princes d'Allemagne. Comme l'empereur ne pouvoit sans leur secours être puissant en Italie, il n'eût pas été prudent à lui d'entretenir ou de semer la division parmi eux. Il falloit au contraire qu'il s'occupât continuellement des moyens de les réunir, & de faire prendre au corps politique une forme tous les jours plus réguliere. C'est à quoi travaillerent avec succès les princes de la maison de Saxe, & c'est ce qui est cause que le gouvernement féodal n'a pas eu en Allemagne les mêmes vices qu'en France.

Causes de ces vices en Angleterre.

Il a été plus vicieux en Angleterre qu'en Allemagne, & il devoit l'être. La Normandie & d'autres provinces de France étoient pour les rois d'Angleterre ce qu'étoit l'Italie pour les empereurs. Il semble donc au premier coup d'œil, que les souverains devoient de part & d'autre tenir naturelle-

ment la même conduite. Puiſque le roi d'Angleterre, pour porter la guerre en France, étoit dans la néceſſité de convoquer ſon parlement, & d'en obtenir des ſubſides, il auroit dû ménager le corps des barons, reſpecter leurs privileges, & ſe contenter de ceux qu'on ne lui conteſtoit pas. Avec de la prudence, il ſe ſeroit aſſuré leurs ſecours, auroit conſervé ſes provinces, & acquis tous les jours plus d'autorité en Angleterre. Cela n'arriva pas, parce que les princes qui ont gouverné ce royaume, n'ont pas été en général auſſi habiles que les empereurs; & encore parce que les circonſtances ne leur ont pas toujours permis de ſuivre une politique auſſi ſage.

En Allemagne les droits à l'empire n'étoient pas équivoques, puiſque l'élection ſeule faiſoit l'empereur. Il n'en étoit pas de même en Angleterre, où la couronne qui paroiſſoit tout-à-la fois héréditaire & élective, multiplioit les prétendants, & par conſéquent les troubles. Après la mort de Guillaume le conquérant, Guillaume II monte ſur le trône au préjudice de Robert ſon aîné, & a pour ſucceſſeur Henri ſon cadet. Henri meurt. Etienne uſurpe la couronne ſur Mathilde, mais ne pouvant la conſerver dans ſa famille, il la laiſſe à Henri, fils de cette princeſſe. Enfin ſi Ri-

chard I, fils de ce dernier, à des talents qui le font respecter, le trône est ensuite occupé pendant plus de soixante-dix ans par deux rois méprisables à tous égards, Jean Sans-terre & Henri III.

D'un côté les barons, en donnant la couronne à des princes à qui elle n'appartenoit pas, saisissoient l'occasion de faire confirmer leurs privileges, ou d'en acquérir de nouveaux; & de l'autre, les usurpateurs accordoient tout dans des conjonctures où ils ne pouvoient encore rien refuser, mais il ne se pressoient pas d'exécuter leurs promesses. Jaloux d'une puissance qui leur donnoit des entraves, ils ne songeoient qu'à l'abattre; & à peine se croyoient ils assurés sur le trône, qu'ils attaquoient les privileges même qu'ils avoient accordés.

Dès-lors les chartes ne peuvent être qu'un sujet de dissention entre les barons & le souverain, les droits ne sauroient se fixer: on entreprend de part & d'autre au delà de ce qu'on doit; & les troubles qui renaissent à chaque instant ne permettent pas de donner au gouvernement une forme assurée. Il y avoit donc un vice en Angleterre, qui n'étoit pas en Allemagne; & ce vice provenoit de ce qu'au lieu de régler la succession au trône, on donnoit la couronne à celui dont on pouvoit obtenir des conditions

plus avantageuſes. Voilà la cauſe de la foibleſſe des rois d'Angleterre : auſſi peu maîtres chez eux, devoient ils être redoutables au dehors? Vous prévoyez que les prétentions & les troubles continueront dans ce royaume, juſqu'à ce que le ſouverain ait ſubjugué la nation, ou que la nation ait mis le ſouverain dans l'impuiſſance d'attaquer les privileges qu'elle aura obtenus.

En France les vices de ce gouvernement ſont favorables à l'agrandiſſement des Capétiens.

En France les grands avoient ceſſé de faire un corps, depuis qu'ils ne s'aſſembloient plus. Les déſordres y étoient plus grands qu'en Allemagne & qu'en Angleterre; puiſque l'anarchie avoit éffacé toute idée de bien commun, & produit des tyrans de toutes parts. Mais ces déſordres mêmes devinrent favorables à l'accroiſſement de la puiſſance royale.

La ſituation des Capétiens étoit toute différente de celle des empereurs & de celle des rois d'Angleterre. Comme ils n'avoient conſervé de prétention ſur aucunes provinces étrangeres, ils n'avoient pas beſoin de chercher des forces dans la réunion de leurs vaſſaux. Plus, au contraire, ils les voyoient diviſés, plus ils pouvoient ſe flatter de les ſoumettre les uns par les autres, & leur autorité devoit croître au milieu des abus qui ſe multiplioient.

Long-temps foibles, ils furent long-temps ſans rien entreprendre, ils ne parurent que vouloir ſe maintenir, & ils ne donnerent de l'ombrage, ni par leur ambition ni par leur talents. Les ſeigneurs s'accoutumerent donc à ne les plus craindre. Occupés de leurs guerres particulieres, ils regarderent moins la royauté comme une puiſſance, que comme un vain titre. Ils ne prévirent rien, & ne prirent aucune précaution.

Cependant un prince aſſez habile pour ſaiſir les circonſtances, devoit accroître ſon autorité; parce qu'il n'y avoit pas en France, comme en Allemagne & en Angleterre, un corps qui pût s'oppoſer à ſes entrepriſes; & parce que d'ailleurs l'anarchie faiſoit deſirer une puiſſance capable de protéger ceux qui gémiſſoient ſous l'oppreſſion. C'eſt ainſi qu'en France, où les diſcordes étoient plus grandes, l'ordre devoit par cette raiſon ſe rétablir plutôt qu'en Angleterre & qu'en Allemagne. Philippe Auguſte commença cet ouvrage: Louis VIII fut au moins le ſoutenir; & S. Louis, qui l'avança conſidérablement, laiſſa à ſes ſucceſſeurs le pouvoir de l'achever.

Ce gouvernement produit les plus grands deſordres en Italie.

L'état de l'Italie étoit encore pire que celui de la France; parce qu'il ne pouvoit pas s'y former une puiſſance capable de réprimer l'anarchie: l'ambition des papes s'y oppoſoit.

Dans l'impuissance de la soumettre eux-mêmes, ils l'ont livrée aux tyrans qu'elle a produits, ou aux étrangers qu'ils y ont appellés; & ils l'ont réduite à un état de foiblesse, d'où elle ne s'est pas relevée.

Comment les gouvernements prennent une meilleure forme.

La tyrannie se détruit par elle-même. Tous les souverains, qui ne connoissent aucune regle, ne travaillent qu'à leur ruine. Il faut qu'ils deviennent enfin aussi méprisables qu'ils étoient odieux, & que le peuple ose songer aux moyens de sortir de l'oppression. C'est une révolution, qui est arrivée par-tout, presque en même temps; mais avec des différences, parce que les circonstances n'étoient pas les mêmes par-tout. En Allemagne & en France les communes contribuent à l'accroissement de la puissance du souverain, qui les prend sous sa protection. En Angleterre c'est tout le contraire, parce que les barons leur donnent entrée au parlement, afin de trouver en elles un appui contre les rois. Enfin en Italie où il n'y a ni corps ni souverains, qui les puissent protéger, elles commencent à former des républiques indépendantes.

Tel étoit à la fin du treizieme siecle l'état des choses dans les principales parties de l'Europe. C'est l'époque où le chaos, produit & entretenu par tant de troubles, tend à se débrouiller. Le gouvernement féodal

se détruit, ou prend une meilleure forme: le clergé, souvent contenu, du moins en France, perd une partie de son autorité; & le peuple, qui commence à sortir de son abrutissement, se fait compter pour quelque chose.

Etat déplorable de Constantinople.

Constantinople étoit dans une situation tous les jours plus déplorable. Les Grecs l'avoient reprise sur les Latins en 1261, & Michel Paléologue, qui en avoit fait la conquête, laissa cet empire en 1282 à son fils Andronic Paléologue. Celui-ci, comptant que le ciel ne pouvoit manquer de prendre sous sa protection un prince aussi pieux que lui, & le défendre d'une maniere toute particuliere, ruina la marine comme une chose inutile, & qui ne causoit que de la dépense: mais le ciel permit que les Pirates vinssent impunément jusqu'aux portes de Constantinople.

Ces superstitions grossieres étoient alors en général le partage des Grecs. Pour terminer un schisme, qui duroit depuis quelque temps, les deux partis convinrent d'écrire de part & d'autre leurs raisons, & de jeter ensuite les deux écrits au feu, persuadés que Dieu déclareroit la vérité, en garantissant l'un ou l'autre des flammes. Les deux écrits furent brûlés, & le schisme continua.

On trouva par hasard dans l'église de S.te Sophie un écrit, qui causa les plus grandes inquiétudes, & sur lequel on délibéra comme sur l'affaire la plus importante. Cet écrit n'étoit cependant qu'une excommunication, qu'un patriarche déposé avoit prononcée secrétement contre l'empereur, & contre ceux dont il croyoit avoir à se plaindre. Ces traits suffisent pour faire voir que l'ignorance étoit aussi grande en orient qu'en occident, & je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails.

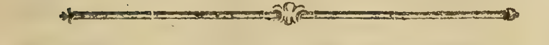
Les François qui regnerent à Constantinople depuis 1204, jusqu'en 1261, sont Baudouin comte de Flandre, Henri son frere, Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, petit-fils de Louis VI, dit le Gros; Robert de Courtenai fils de Pierre, Jean de Brienne, & Baudouin frere de Robert de Courtenai. Pendant cinquante-sept ans que ces princes regnerent dans ce foible empire, Constantinople perdit le commerce, qui l'avoit soutenue auparavant. Elle acheva de se ruiner, & les Grecs conçurent une si grande haine pour les Latins, qu'ils devinrent tout-à-fait irréconciliables. Andronic Paléologue gagna l'affection du peuple, en renonçant aux démarches que son pere avoit faites pour la réunion des deux églises.

En effet, Michel, qui n'étoit pas sans mérite, s'étoit rendu odieux par ce projet de réunion. On le regardoit comme un excommunié, comme un infidele. Les moines crioient par-tout qu'il ne méritoit pas la sépulture; & Andronic, n'osant le faire enterrer avec cérémonie, se contenta de le faire couvrir d'un peu de terre pendant la nuit.





LIVRE SIXIEME.



CHAPITRE PREMIER.

De l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie pendant les regnes de Rodolphe de Habsbourg, de Philippe le Hardi & de Charles d'Anjou.



Philippe III succéde à S. Louis.

LORSQUE nous nous sommes arrêtés pour considérer l'état de l'Europe, S. Louis, & Henri III étoient morts, Charles d'Anjou étoit roi de Naples & de Sicile, & Rodolphe de Habsbourg avoit été élu empereur.

Philippe III, dit le Hardi, fils de S. Louis, après avoir remporté quelques avantages sur les Maures, fit un traité de paix

1271 avec le roi de Tunis, & revint en France.

Edouard I à Henri III.

Edouard I qui avoit accompagné S. Louis, étoit encore en Sicile, lorſqu'il apprit la mort de Henri, ſon pere. Les ſeigneurs, ſans attendre ſon retour, s'aſſemblerent, le reconnurent & lui prêterent ſerment de fidélité. On eſt étonné de cette ſoumiſſion, quand on ſonge à leurs révoltes ſous le dernier regne: mais elle fut l'effet de la réputation qu'Edouard avoit acquiſe. Les princes, Monſeigneur, ont de l'autorité ſur leurs ſujets à proportion qu'ils en ſont conſidérés. L'hiſtoire de France & d'Angleterre en fournit bien des preuves. Edouard revint en 1274 dans ſes états, & il fut reçu avec les plus grandes marques d'amour & de reſpect.

Rodolphe de Habsbourg élu empereur.

Afin d'être plus indépendants, les ſeigneurs d'Allemagne avoient choiſi pour empereur un prince dont les états étoient peu conſidérables. Rodolphe avoit été grand maître d'hôtel d'Ottocare, roi de Boheme: mais il avoit du courage, & il jeta les fondements d'une maiſon qui deviendra floriſſante.

Objet de ce chapitre.

Je vais, dans ce chapitre & dans les ſuivants, vous faire jeter un coup d'œil ſur les principaux événements, que fourniſſent l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Italie. J'aurai auſſi occaſion de parler de l'Eſ-

pagne dont les intérêts commencent à se mêler avec ceux des autres puissances. Mon objet est de vous montrer l'ensemble d'une histoire générale, que je n'ai pas dessein de faire ; & je n'entrerai dans les détails sur chaque royaume, qu'autant que je le croirai nécessaire, pour vous faire saisir le fil des événements, & pour vous préparer à l'étude de l'histoire moderne.

Rodolphe rétablit la sureté.

Le premier soin de Rodolphe fut de réprimer les désordres, qui étoient une suite des troubles précédents. Il eut besoin d'autant d'adresse que de courage, parce que ses propres états le rendoient peu puissant ; & que l'empire dont les revenus avoient été pillés, ne lui fournissoit guere que des soldats. Il réussit pourtant à rétablir la paix & la sureté.

Il fait déclarer rebelle Ottocare roi de Boheme.

Ottocare refusant de le reconnoître, Rodolphe, qui sut ménager les autres princes de l'empire, le fit déclarer rebelle dans une diete tenue à Augsbourg : on le condamna même à être dépouillé du duché d'Autriche, de la Stirie, de la Carniole & de la Carinthie qu'il avoit envahis.

Le roi de Boheme persista dans le refus de rendre hommage à Rodolphe, disant qu'il ne lui devoit rien, puisqu'il lui avoit payé ses gages. Cette réponse insultante ne fut

pas soutenue par des succès : Ottocare perdit la vie dans une bataille.

Fief dont il investit ses fils

L'empereur gagna si bien l'affection des Autrichiens & des Stiriens, qu'ils demanderent un duc de sa maison. Il avoit tout préparé pour les amener là, & pour ne point trouver d'opposition de la part des princes de l'empire. Ainsi du consentement des états assemblés à Augsbourg, il investit Albert, son fils aîné, de l'Autriche, de la Stirie, de la Carinthie & de la Carniole; & il investit encore du comté de Suabe Rodolphe, un autre de ses fils.

Il vend aux Italiens des priviléges & des immunités.

Occupé du gouvernement de l'empire & de l'agrandissement de sa maison, il ne chercha point à faire valoir ses droits sur l'Italie. Au lieu d'armer contre les villes qui refusoient de le reconnoître, il leur vendit les privileges & les immunités dont elles étoient jalouses. Lucques acheta sa liberté douze mille écus : Florence, Genes & Bologne ne l'acheterent chacune que six mille. Cette conduite fit passer Rodolphe pour un prince qui faisoit argent de tout, & flétrit sa réputation. Cependant pouvoit-on se rappeller les guerres précédentes, & ne pas trouver ces sortes de marchés avantageux tout-à-la fois à l'Allemegne & à l'Itali ? Le pape Nicolas III profita des dispositions où étoit l'empereur & fit avec ce prince un trai-

té, qui fut tout à l'avantage du saint siege. 1299
Rodolphe mourut dans la dix-huitieme année de son regne. L'agrandissement de sa maison & l'ordre rétabli dans l'Allemagne font voir que, s'il n'avoit pas de grands états quand il parvint à l'empire, il avoit au moins des talents.

Sagesse d'Edouard I.

Pendant cet intervalle que nous venons de parcourir en Allemagne, Edouard travailloit avec son parlement au bonheur de ses peuples & il réunissoit à sa couronne le pays de Galles. Il en avoit fait la conquête sur Léolyn, qui avoit fait des courses sur ses états & qui ne cessoit d'exciter les mécontents d'Angleterre. Les Gallois étoient un reste des anciens Bretons : ils n'avoient point encore subi le joug des Anglois ; & ils se maintenoient dans l'indépendance depuis plus de huit cents ans.

Autorité de Philippe III.

En France Philippe III, dit le Hardi, jouissoit de tous les droits, qui sous ses prédécesseurs étoient devenus des prérogatives de la couronne, & il se les confirmoit tous les jours par l'usage. Il exerçoit le droit de ressort sur les justices des plus grands vassaux : il avoit seul celui d'établir de nouveaux marchés dans les bourgs & des communes dans les villes ; il régloit de son autorité ce qui concernoit les ponts, les chaussées, & tout ce qui intéressoit le public ; en

un mot, il avoit la police générale du royaume. Après quelques guerres peu importantes, une révolution, arrivée en Sicile en 1282, lui fit prendre les armes contre Pierre III, roi d'Arragon.

Puissance de Charles roi de Naples.

Charles, maître de la Sicile, de la Pouille, de la Calabre, des comtés de Provence, du Maine, d'Anjou, de l'île de Corfou & de celle de Malte, avoit encore à sa disposition toutes les villes Guelfes d'Italie; & Marie, fille du prince d'Antioche, lui avoit cédé tous ses droits sur la principauté d'Antioche & sur le royaume de Jérusalem. Il avoit embelli Naples, où il faisoit sa résidence, à l'exemple de Frédéric II: il tenoit sur pied un nombre considérable de troupes; & ses ports étoient remplis de vaisseaux. Charles paroissoit donc puissant: mais il ne l'étoit pas, si la puissance d'un prince se mesure sur ses vertus & sur ses talents. Celui-ci, pour vouloir acquérir encore, va bientôt perdre une partie de ce qu'il a.

Ses projets & ceux de Jean de Procida.

Il se préparoit, non-seulement, à la conquête du royaume de Jérusalem: il formoit encore le projet de faire la guerre à Michel Paléologue & de remettre sur le trône de Constantinople Baudouin, qui lui abandonnoit la Morée, plusieurs îles & la troisieme partie de tout ce qui seroit conquis sur l'empereur Grec. Mais Jean de Procida, citoyen

citoyen de Salerne, dont les biens avoient été confisqués lorsque Charles monta sur le trône, & qui s'étoit retiré en Arragon, forma lui-même un autre projet; ce fut de mettre sur la tête de Pierre III, roi d'Arragon, la couronne de Naples & de Sicile. Pierre, au reste, avoit des prétentions, qui pouvoient paroître des droits: car il avoit épousé Constance, qui étant fille de Mainfroi & cousine de Conradin, se regardoit comme héritiere de la maison de Suabe. Jean de Procida, allant continuellement de Sicile en Arragon & à Constantinople, prépara les esprits à la révolte, & ménagea une ligue entre Michel Paléologue & Pierre III: le premier fournit l'argent nécessaire, & le second arma sous prétexte de porter la guerre en Afrique.

Le pape Nicolas III entre dans les vues de Jean de Procida.

Le roi de Naples étoit un vassal trop puissant pour les papes, qui prétendoient à tout, & à qui on contestoit quelquefois jusqu'au moindre village du patrimoine de S. Pierre. Un pareil suzerain n'étoit pas fait pour être toujours respecté. Nicolas III entra donc dans les vues de Jean de Procida, & donna un nouveau titre à Pierre d'Arragon, en lui offrant l'investiture du royaume de Naples & de Sicile. Telle étoit la situation des papes; trop foibles pour tenir leur vassal dans la dépendance, ils transportoient

cette couronne d'un Allemand à un François, & d'un François à un Espagnol; comme s'ils eussent voulu chercher dans toutes les nations un prince, qui fut tout-à-la fois soumis & puissant. Mais ils ne faisoient qu'exposer ce malheureux pays à de nouvelles calamités.

Vêpres Siciliennes.

Charles, qui avoit indisposé contre lui Nicolas, se rendit encore odieux à ses sujets, qu'il ne cessoit de vexer. Voilà quelles sont les causes connues de la révolution, qui arriva le jour de pâques de l'année 1282, & qu'on nomme les Vêpres Siciliennes; parce que le massacre des François commença lorsque le peuple alloit à Vêpres. Si l'on en croit la plûpart des historiens, les François auront été égorgés en même temps dans toute la Sicile; & cette conspiration, qui se tramoit depuis plus de deux ans, n'aura éclaté qu'au moment précis, quoique le peuple de cette île & beaucoup d'étrangers fussent dans le secret.

Charles abandonne la Sicile à Pierre d'Arragon.

Quoi qu'il en soit, Pierre, qui avoit tout préparé pour son entreprise, saisit cette conjoncture pour l'exécuter. Tout lui fut favorable. Les Siciliens le reçurent avec de grandes acclamations; & Charles, qui étoit en Sicile, fut obligé d'abandonner cette île, & de se retirer en Calabre. De la sorte, la Sicile & la Pouille formerent deux royau-

mes séparés, dont l'un resta à la maison d'Arragon & l'autre à la maison d'Anjou.

Cependant Nicolas étoit mort quelque temps auparavant, & le nouveau pape Martin IV, ayant embrassé les intérêts de Charles, excommunia Pierre, fit prêcher une croisade contre lui, & donna les royaumes de Valence & d'Arragon à Charles de Valois, second fils de Philippe le Hardi.

Martin IV excommunie Pierre, & donne à Charles de Valois les royaumes de Valence & d'Arragon.

Charles d'Anjou n'eut que des revers jusqu'à sa mort, qui arriva au commencement de l'année 1285. Il laissa le royaume de Naples à son fils Charles II, prince de Salerne, qui étoit alors prisonnier de guerre.

Mort de Charles I roi de Naples. 1285

Pierre, se voyant assuré de la Sicile par la mort de Charles d'Anjou, & par la détention du prince de Salerne, porta toutes ses forces en Arragon, où le roi de France étoit entré, mais il fut défait & mourut des suites de ses blessures. La même année 1285, ses fils Alphonse & Jacques lui succéderent; le premier sur le trône d'Arragon, & le second sur celui de Sicile.

De Pierre d'Arragon.

Cependant les succès des François ne se soutinrent pas; ils furent au contraire suivis de grandes pertes, & Philippe le Hardi, contraint de repasser les Pyrénées, tomba malade à Perpignan, où il mourut.

De Philippe le Hardi.

Charles II est reconnu roi de Naples.

Tant de morts arrivées la même année mirent les nouveaux souverains dans la nécessité de négocier. Le traité ne rétablit pas la paix, mais le prince de Salerne recouvra la liberté; & Naples eut en lui un souverain qui se fit aimer. Il est connu sous le nom de Charles II, dit le Boiteux.





CHAPITRE II.

Des principaux états de l'Europe pendant le pontificat de Boniface VIII.

Au mois de juillet 1294 Pierre de Mourron fut élu pape, & prit le nom de Célestin V. C'étoit un homme ſimple, qui, dit l'abbé Fleuri, prenoit aiſément ſes penſées pour des inſpirations, ſes ſonges pour des révélations, & tout ce qui lui paroiſſoit extraordinaire pour des miracles. Il menoit la vie la plus auſtère dans un hermitage où il s'étoit retiré; & où pluſieurs diſciples s'étant venus joindre à lui, formerent un nouvel ordre religieux, qui prit de leur fondateur le nom de Céleſtins. Il dut le pontificat à la réputation de ſa ſainteté: les cardinaux, dit encore l'abbé Fleuri, ſe ſentirent comme inſpirés d'élire Pierre de Mourron.

Pierre de Mourron, Céleſtin V, élu pape. 1294

Cependant ils ſe repentirent bientôt de leur choix, & quelques-uns lui perſuaderent de renoncer au pontificat, l'aſſurant qu'il ne

Il abdique, & Benoit Caïétan, Boniface VIII, lui

succède.

pouvoit le conserver en sureté de conscience. En effet, sans expérience, sans lumieres, & livré à tous ceux qui l'approchoient, il étoit tout-à-fait incapable de gouverner l'église. Il abdiqua quelques mois après, & on elut en sa place Benoît Caïétan, qui avoit contribué plus qu'aucun autre à lui faire prendre ce parti.

Mauvais raisonnement de ceux qui pensoient qu'un pape ne peut pas se démettre.

Il n'y avoit point encore eu de pape qui se fût démis, comme il n'y en a point eu depuis; & parce que les hommes ne raisonnent communément que d'après des exemples, c'étoit une grande question, de savoir si un pape peut se démettre. Car si d'un côté, l'on reconnoissoit qu'un ecclésiastique peut renoncer à sa dignité avec le consentement de son supérieur, l'on reconnoissoit aussi, d'un autre côté, qu'un pape n'a point de supérieur: il faut convenir que cela étoit bien embarrassant.

Traitement que Boniface VIII fait à Célestin V.

Boniface VIII, c'est le nom que prit Benoît Caïétan, craignant que Célestin n'eût la simplicité de se croire encore pape, & de juger que son abdication étoit nulle, parce qu'elle n'avoit pas été autorisée par un supérieur, fit enfermer ce saint homme dans un lieu si étroit, qu'il pouvoit à peine s'y coucher, & si mal sain qu'il falloit continuellement changer ceux qui le servoient, parce qu'ils y tomboient malades. Célestin y mourut lui-même treize mois après.

Boniface forma le projet de soumettre toutes les puissances au saint siege : mais il étoit bien foible en Italie, où les Gibelins formoient un parti puissant, au milieu même du patrimoine de S. Pierre. Il étoit encore foible au dehors : car si les armes spirituelles paroissoient redoutables à proportion qu'on en étoit plus éloigné, elles s'affoiblissoient tous les jours, à mesure qu'on en faisoit un usage plus fréquent. Il ne fit qu'augmenter les troubles, & donner occasion d'ouvrir les yeux sur l'abus, que les papes faisoient de leur autorité. C'est ce que nous comprendrons en examinant sa conduite avec les différents princes de l'Europe.

Boniface VIII est trop foible pour les projets qu'il médite.

En 1290, Alexandre III, roi d'Ecosse, étant mort sans enfants ; les Ecossois, qui vouloient éviter une guerre civile, choisirent Edouard pour juge entre les prétendants à la couronne. Ce prince décida en faveur de Jean Bailleul, & saisit cette occasion pour faire reconnoître par les Ecossois même, que l'Ecosse étoit un fief mouvant de la couronne d'Angleterre. Devenu par-là souverain de ce royaume, il fit sentir tout le poids de son joug ; de sorte que Bailleul ne songea qu'aux moyens de sortir d'esclavage.

Troubles en Ecosse.

Sur ces entrefaites, la guerre s'étant élevée entre la France & l'Angleterre, Bailleul

Guerre entre la France &

l'Angleterre. s'allia de Philippe le Bel, fils de Philippe le Hardi, & Edouard s'allia d'Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe. Boniface voulut envain contraindre d'autorité ces princes à mettre bas les armes. Il est vrai que ses légats ne firent pas un voyage absolument inutile, car ils tirerent beaucoup d'argent des religieux d'Angleterre : mais ils ne réussirent pas à rétablir la paix. Edouard ayant conquis l'Ecosse, pendant que le roi de France lui enlevoit la Guienne, passa la mer pour joindre ses forces à celles du comte de Flandre. Alors les Ecossois se soulevèrent, Philippe eut de nouveaux succès, Edouard fut forcé à demander une suspension d'armes, & on fit une treve de deux ans.

1297

Boniface se porte pour juge entre le comte de Flandre & Philippe le Bel.

Le comte de Flandre, que Philippe vouloit punir comme vassal rebelle, ayant appellé au pape, Boniface se porta pour juge, & envoya l'évêque de Meaux son légat, pour sommer le roi à comparoître devant le tribunal du saint siege. Philippe, aussi étonné qu'un de ses sujets se fût chargé de cette commission, qu'indigné de cette entreprise du pape, répondit que sa cour des pairs avoit seule le droit de juger de ces sortes de différents, & qu'il n'avoit d'autre supérieur que Dieu. Cette tentative de Boniface n'eut pas d'autre suite. Bien loin de la soutenir, il ne songea pour lors qu'à ménager le roi

de France, afin de pouvoir accabler plus ſurement les ennemis qu'il avoit en Italie.

Il avoit été Gibelin, quand il n'étoit encore que particulier ; & en devenant pape, il devint l'ennemi d'un parti qui avoit toujours été contraire au ſaint ſiege. Il tenta tout pour ruiner, ſur-tout, les Colonnes, qui étoient de tous les Gibelins les plus animés & les plus puiſſants.

Les Colonnes ne lui permettent pas de ſoutenir cette tentative.

Les Colonnes de leur côté ne gardoient aucun ménagement. Ils ne nommoient Boniface que Benoît Caïetan ; ils refuſoient de le reconnoître pour pape ; ils prétendoient que la renonciation de Céleſtin étoit nulle, & parce qu'un pape n'a point de ſupérieur, & parce qu'elle lui avoit été arrachée par ſurpriſe & par fraude : enfin ils ajoutoient qu'il y avoit bien des raiſons de nullité dans l'élection même de Benoît, & ils demandoient qu'on tînt un concile général pour juger cette queſtion. Cette diſpute cauſoit de grands troubles en Italie.

Cependant Boniface étoit encore occupé des affaires de Sicile, & il étoit entré dans les intérêts de Charles le Boiteux, qui l'avoit élevé ſur le ſaint ſiege.

Frédéric eſt couronné roi de Sicile, lorſque Jacques ſon frere cede cette île à Charles le Boiteux.

En 1291 Jacques étoit monté ſur le trône d'Arragon après la mort d'Alphonſe, ſon frere. Boniface le ſomma de tenir le traité,

par lequel Alphonſe avoit promis de reſtituer la Sicile à Charles le Boiteux ; le menaçant, s'il déſobéiſſoit, de lui ôter les royaumes d'Arragon & de Valence. Jacques, qui ſe voyoit encore menacé des armes de la France, fut enfin contraint de céder, & donna en 1294 ſa renonciation à la Sicile. Mais Frédéric, ſon frere, qui commandoit pour lui dans cette île, refuſa de la rendre, & fut couronné roi par les Siciliens. Tel étoit l'état de l'Italie vers l'année 1297.

En Allemagne Adolphe eſt dépoſé & Albert d'Autriche eſt élu.

Alors ſe préparoit une révolution en Allemagne. Pendant qu'Adolphe de Naſſau étoit occupé à ſecourir le roi d'Angleterre contre le roi de France, une puiſſante ligue ſe forma tout-à.coup, le dépoſa, & donna l'empire au duc d'Autriche, Albert, fils de Rodolphe. Adolphe, ayant marché contre ſon ennemi, perdit la bataille & la vie; & Albert, ſans concurrent, fut proclamé empereur dans une diete tenue à Francfort.

Troubles en Danemarck.

En 1286, Eric VII roi de Danemarck avoit été aſſaſſiné, & les conjurés avoient encore attenté à la vie d'Eric VIII, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Quelques-uns furent punis, d'autres ſe retirerent en Norwege, & quelques années après, l'archevêque de Lunden fut mis en priſon, comme ſuſpect d'entretenir des intelligences avec eux : mais il s'é-

chappa en 1297, & vint à Rome solliciter le pape contre son souverain.

En Hongrie.

La mort de Ladislas IV, roi de Hongrie, fut aussi une occasion de troubles pour ce royaume. Marie, sœur de Ladislas & femme de Charles le Boiteux, se porta pour héritiere de son frere, & céda ses droits à Charles-Martel, son fils. Ce prince fut couronné à Naples par les légats de Nicolas IV: il se forma même un parti en sa faveur en Hongrie. Cependant il ne prit pas possession de ce royaume; car André le Vénitien, parent du dernier roi, étant sur les lieux, se fit reconnoître, & en conserva une partie. Ces deux concurrents moururent la même année 1301. Charles-Robert succéda aux droits de Charles-Martel, son pere, & fut soutenu par Boniface; & les Hongrois donnerent la couronne au fils de Venceslas, roi de Boheme. Voyons actuellement comment le pape va se mêler dans toutes les affaires de l'Europe. Je ne suivrai pas l'ordre des temps; car ce ne seroit pas l'ordre de la clarté.

Prétentions de Boniface sur la Hongrie

Il écrivit à son légat en Hongrie : *Le pontife romain, établi de Dieu sur les rois & sur les royaumes, souverain chef de la hiérarchie dans l'église militante, & tenant le premier rang sur tous les mortels, juge tranquillement de dessus son trône, & dissipe tous les maux*

par son regard. A ces mots ne diroit-on pas que Boniface a le délire, & ne voit-on pas combien il compte sur l'ignorance & sur la stupidité des peuples ?

En conséquence de la souveraineté universelle qu'il s'attribue, il décide que Venceslas, fils de Venceslas roi de Boheme, n'a aucun droit sur le royaume de Hongrie, & qu'il n'avoit pas pu l'accepter des Hongrois mêmes sans l'agrément du saint siege. Il prétend qu'Etienne, qui en avoit été le premier roi chrétien, l'avoit donné à l'église romaine; & qu'au lieu d'en prendre la couronne de son autorité, il l'avoit voulu recevoir du vicaire de Jésus-Christ.

Il écrivit à Venceslas, que pour rendre justice à tout le monde, il se proposoit de le citer à son tribunal lui, son fils, la reine Marie & Charles-Robert. En effet, il les cita l'année suivante, & le roi de Hongrie n'ayant pas comparu non plus que son pere, il le déclara contumace, décida que le royaume de Hongrie ne pouvoit être électif, & l'adjugea à Marie & à Charles-Robert. Cette sentence ne servit d'abord qu'à fomenter la guerre civile.

Sur la Pologne.

Le pape fit encore de grands reproches à Venceslas, sur ce que prince prenoit le titre de roi de Pologne; & il le menaça des pei-

nes ſpirituelles & temporelles s'il ne le quittoit pas; ſuppoſant comme notoire, que la Pologne appartenoit au ſaint ſiege. Cependant après bien des troubles, les Hongrois reconnurent Charles-Robert.

Boniface avoit les mêmes prétentions ſur l'Ecoſſe. Car lorſqu'Edouard en eut fait la conquête, il écrivit à ce prince : *Vous devez ſavoir que le royaume d'Ecoſſe a appartenu anciennement de plein droit à l'égliſe romaine, & lui appartient encore*; & croyant avoir aſſez prouvé ſon prétendu droit, en diſant que perſonne n'en doute, il ordonna au roi d'Angleterre de retirer d'Ecoſſe tous ſes officiers. Il tentoit ainſi des démarches, au haſard de les abandonner, ſi elles ne réuſſiſſoient pas. Celle là fut abandonnée. Sur l'Ecoſſe.

Quant au roi de Danemarck, Boniface jugea qu'il avoit offenſé la majeſté divine, mépriſé le ſaint ſiege & bléſſé la liberté eccléſiaſtique. En conſéquence, il l'excommunia, mit ſon royaume en interdit, & le condamna à payer neuf mille marcs d'argent à l'archevêque de Lunden. Un légat vint en Danemarck, pour faire exécuter cette ſentence; & menaça le roi de le dépoſer & de donner ſon royaume à un autre, s'il refuſoit de ſe ſoumettre au ſaint ſiege. Cette affaire troubla le Danemarck pendant pluſieurs années. Il fomente les troubles en Danemarck.

Ses prétentions sur l'empire d'Allemagne.

Boniface entreprenoit de gouverner l'Allemagne avec la même autorité. C'est à nous, écrivit-il aux trois électeurs ecclésiastiques, qu'appartient le droit d'examiner la personne de celui qui est élu roi des Romains, de le sacrer, de le couronner, ou de le rejeter, s'il est indigne. C'est pourquoi nous vous ordonnons de dénoncer dans les lieux où vous jugerez expédient, qu'Albert, qui se prétend roi des Romains, comparoisse devant nous, dans six mois, par ses envoyés suffisamment autorisés & munis des pieces justificatives de ses droits, pour se purger, s'il le peut, du crime de leze-majesté commis contre le roi Adolphe, & de l'excommunication qu'il a encourue, en persécutant le saint siege & les autres églises, & pour faire sur tous ces points ce que nous lui prescrirons. Autrement nous défendrons étroitement aux électeurs & à tous les sujets de l'empire de le reconnoître pour roi des Romains; nous les déchargerons du serment de fidélité, & nous procéderons contre lui & ses partisans avec les armes spirituelles & temporelles, comme nous le jugerons à propos.

Les trois électeurs ecclésiastiques entreprirent d'exécuter les ordres du pape: mais Albert réprima leur audace, & les fit rentrer dans le devoir.

Cette hauteur avec laquelle Boniface traite les rois, peut faire juger de sa conduite avec les Colonnes: il publia plusieurs bulles contre eux; il les déclara incapables de toutes charges ecclésiastiques ou séculieres, infames, schismatiques, hérétiques, excommuniés; & fit prêcher une croisade contre eux avec les mêmes indulgences que pour la Terre Sainte. Les Colonnes, quoiqu'alliés de Frédéric roi de Sicile, succomberent sous les armes de Boniface. Le pape se rendit maître de toutes leurs places: il ruina entiérement Palestrine, qui en étoit la principale; & ils furent réduits à se retirer en Sicile ou en France. Cette guerre fut terminée en 1299.

Les Colonnes succombent.

Auparavant, en 1296, le pape voyant qu'Edouard, Adolphe & Philippe continuoient la guerre, bien loin d'obéir à ses ordres, & de soumettre leurs différents à son tribunal, donna la bulle *Clericis laicos*, pour leur enlever les secours qu'ils retiroient du clergé. Il défendit donc à tous les gens d'église de fournir de l'argent aux princes, soit par maniere de prêt, de don gratuit, de subside, ou à quelque autre titre que ce fût, sans la permission du saint siege; excommuniant les rois, les princes & les magistrats qui en exigeroient d'eux, tous ceux qui seroient chargés d'en faire la levée, & les ecclésiastiques mêmes

Bulle *Clericis laicos*.

qui auroient la condescendance de se prêter à ce prétendu abus. Il disoit que les souverains n'ont aucun droit sur la personne ni sur les biens des ecclésiastiques ; & que la puissance qu'ils usurpoient, étoit un effet, de la haine ancienne des laïques pour les clercs. Cependant cette aversion, comme le remarque l'abbé Fleuri, ne remontoit pas à une si grande antiquité ; puisque pendant les cinq ou six premiers siecles le clergé s'attiroit le respect & l'affection de tout le le monde par sa conduite charitable & désintéressée.

Ordonnance de Philippe le Bel.

Aussitôt que cette bulle eut été publiée, Philippe le Bel rendit une ordonnance, par laquelle il défendoit de transporter hors du royaume de l'argent monnoyé ou non monnoyé & autres choses de prix ; c'étoit tarir une des sources des revenus du saint siege.

Bulle du pape contre cette ordonnance.

Le pape répondit par une nouvelle bulle, où après s'être arrogé la puissance la plus étendue sur tous les fideles, il déclare que si la défense du transport d'argent hors du royaume s'étend jusqu'aux ecclésiastiques, c'est une entreprise téméraire, insensée, & qui mérite l'excommunication. Il ajoute ensuite que la défense qu'il a faite lui-même est conforme aux canons ; que néanmoins il ne prétend pas priver le roi de tous les subsides

des que le clergé peut lui donner; mais seulement qu'il n'en peut rien exiger qu'avec le consentement du saint siege ; & qu'au reste, le saint siege ne refusera jamais aux rois de France les secours que les besoins de l'état rendront nécessaires.

Cette bulle souleve toute la France contre les entreprises de Boniface.

On voit par la réponse de Philippe, que l'on commençoit à réfléchir sur les prérogatives de la royauté & sur les limites des deux puissances. Les yeux s'ouvroient enfin ; & c'est une obligation qu'on avoit à Boniface, dont les entreprises devoient, à cet égard, hâter les progrès de la raison. On murmuroit dans toute la France contre lui. Le peuple demandoit pourquoi les clercs, jouissant des privileges des citoyens, ne partageroient pas les charges de l'état : s'il étoit plus convenable qu'ils dépensassent leur argent en habits, en festins, en bouffons, que de payer à César ce qui appartient à César : si avant qu'il y eût des clercs, il n'y avoit pas des rois & des sujets; & si les sujets en devenant clercs, cessoient d'être sujets & d'être soumis aux loix & aux charges. Les seigneurs montroient leur mécontentement avec encore plus de chaleur : car si le peuple se flattoit de pouvoir être soulagé, lorsque les clercs porteroient une partie des impositions; les seigneurs voyoient avec plus de certitude, qu'ils seroient moins riches, lorsque les clercs

ne payeroient rien. Enfin le clergé, qui gémissoit lui-même sous le despotisme de la cour de Rome, mêloit ses plaintes à celles de toute la nation; & il ne faut pas s'en étonner; car s'il y avoit quelques bulles, qui l'exemptoient de payer des subsides au roi & aux seigneurs, il y en avoit beaucoup plus, qui le forçoient d'en payer au saint siege. Dans ce temps-là même, il arriva deux légats, chargés de lever de l'argent sur les ecclésiastiques, avec pouvoir d'excommunier Philippe, s'il s'y opposoit. Ils apportoient aussi une bulle, par laquelle le pape ordonnoit une continuation de treve au roi d'Angleterre & au roi de France: car il se portoit toujours pour juge du différent de ces souverains, fondé sur ce qu'un des deux commettoit un péché en continuant la guerre, puisqu'un des deux avoit tort.

Jusqu'alors les papes avoient toujours ménagé quelques puissances; ils se conduisoient au moins de maniere à s'assurer des vassaux contre le suzerain. Boniface, moins adroit, attaque en même temps le roi & les seigneurs; il offense le peuple, jaloux des exemptions qu'il accorde au clergé; il mécontente le clergé même, qu'il charge d'impôts: en un mot, il souleve la nation entiere, il force tous les sujets à n'avoir d'autres intérêts que ceux du roi: au moins ce pontife là n'étoit pas politique.

Les légats, témoins du cri de la France, eurent la sagesse de suspendre les excommunications, & le pape lui-même fut contraint de céder. Il se plaignoit qu'on eût mal interprété sa bulle ; & il l'interpréta lui-même, en donnant une autre bulle, qui disoit tout le contraire. Car il déclara qu'il n'avoit pas entendu défendre les dons ou prêts volontaires, faits par le clergé au roi ou aux seigneurs ; ni les services ou redevances dont les ecclésiastiques étoient chargés à cause de leurs fiefs ; & il reconnut que le roi pouvoit demander au clergé un subside & le recevoir, sans même consulter le saint siege.

Boniface donne une bulle contradictoire.

Cette nouvelle bulle parut en 1297, c'est-à-dire, dans un temps où Boniface avoit besoin des secours de la France contre les Colonnes & contre Frédéric, roi de Sicile. Charles, comte de Valois & frere de Philippe le Bel, fut chargé de conduire les troupes destinées à cette guerre. Albert regnoit alors en Allemagne. Mais Boniface, qui ne vouloit pas le reconnoître, crut que s'il ne pouvoit pas exercer le droit, qu'il s'arrogeoit, de créer un empereur, il pouvoit au moins nommer en Italie un vicaire de l'empire, & Charles de Valois accepta ce titre. C'est ainsi que les princes François, dans le temps même qu'ils résistoient au pape, l'autorisoient dans ses en-

Il nomme vicaire de l'empire Charles de Valois.

treprises sur les princes étrangers. Tant il est vrai qu'ils se conduisoient moins par principes que par intérêt : mais c'étoit un intérêt mal entendu. Les papes n'auroient pas tenté d'ôter des couronnes, si aucun prince n'avoit voulu en recevoir d'eux.

Il le reconnoît pour empereur d'orient.

Boniface fit épouser au comte de Valois Catherine de Courtenai, petite-fille de Baudouin, que Michel Paléologue avoit détrôné. En conséquence de ce mariage, il le reconnut pour empereur d'orient & il lui accorda des décimes extraordinaires sur tous les biens ecclésiastiques de France, d'Angleterre, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de la principauté d'Achaïe, du duché d'Athènes & des îles voisines.

Charles de Valois échoue dans ses projets, & se fait mépriser.

Ce comte fit des préparatifs pour faire valoir ses droits sur l'empire de Constantinople. Il se rendit à Florence, où le pape l'envoya avec le titre de pacificateur de la Toscane, & où il ne fit qu'entretenir les factions & les troubles. Peu de temps après, il tourna ses armes, avec aussi peu de succès, contre Frédéric. Son dessein étoit de faire rentrer la Sicile sous la domination de Charles le Boiteux, qui promettoit de l'aider de toutes ses forces à la conquête de Constantinople : mais il fut contraint de faire un traité, par lequel Frédéric resta maître de la Sicile, avec le titre

de roi de Trinacrie. En un mot, Charles de Valois ne fut heureux, ni ſage dans ſes entrepriſes; *tanto che vituperato, con perdita di molti ſuoi, ritornò in Francia*, dit Machiavel. Il laiſſa aux héritiers de ſa femme le vain titre d'empereur d'orient: titre avec lequel ils formerent toujours de grands projets, & n'entreprirent jamais rien. Quant à Charles le Boiteux, il employa le reſte de ſon regne à rendre floriſſants la ville & le royaume de Naples.

Boniface rétracte la bulle contradictoire à la bulle *Clericis laicos*

Pendant que Charles de Valois entroit dans toutes les vues de Boniface, ce pape reprenoit ſes premieres démarches avec la France. Ne pardonnant point à Philippe d'avoir donné retraite aux Colonnes, & de reconnoître Albert pour roi des Romains, il publia en 1300 une nouvelle bulle, par laquelle il rétractoit l'interprétation qu'il avoit donnée de la bulle *Clericis laicos*; diſant que cette interprétation avoit été une grace, & qu'il pouvoit révoquer ſes graces, comme il pouvoit les accorder.

Audace inſolente de l'évêque de Pamiers.

Il y avoit en France un évêque de Pamiers, inſolent, intriguant & rebelle. Boniface le choiſit pour ſon légat, & le chargea de ſes ordres. Il s'agiſſoit entre autres choſes d'engager le roi à ſe croiſer pour la Terre Sainte. On s'attendoit, ſans doute, à

un refus, & c'est ce qu'on demandoit : car le pape se croyoit en droit de févir contre un prince, qui refusoit ses armes à l'eglise. L'évêque eut l'audace de dire à Philippe, que la conduite qu'il tenoit depuis long-temps, méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées; & qu'il verroit bientôt son royaume en interdit, & sa personne frappée d'anathême & d'excommunication. Enfin il soutint les prétentions des papes, dont il se disoit le sujet, & leur puissance temporelle sur tous les souverains.

Un pareil attentat méritoit sans doute d'être puni. Déterminé à faire le procès à ce sujet rebelle, le roi le fit mettre en prison, & il nomma des commissaires pour le juger. Il fallut néanmoins user de ménagemens, & & avoir la condescendance de le remettre entre les mains de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne. La puissance du clergé étoit telle, que le souverain ne pouvoit pas, sans imprudence, févir de sa seule autorité, contre un de ses membres.

Audace ou délire de Boniface VIII.

Le pape réclama, & ce fut le sujet de plusieurs bulles. Il se dit établi sur les rois & sur les royaumes, avec plein pouvoir d'arracher, de détruire, de dissiper & d'édifier. » Mon cher fils, écrivoit-il à Philippe, ne » vous laissez pas persuader ce qu'on veut vous

» faire croire, que vous n'avez point de supé-
» rieur sur la terre, & que vous n'êtes point
» soumis au chef de la hiérarchie ecclésiasti-
» que : c'est être insensé que de penser de la
» sorte, & celui qui s'obstine à demeurer dans
» cette erreur, cesse d'être fidele, & n'est plus
» dans le bercail de son pasteur ». Par d'autres bulles, il ordonna aux évêques, aux chapitres & aux universités de se rendre à Rome, afin de délibérer sur les réformes à faire en France, & il somma le confesseur du roi de venir lui rendre compte de sa conduite & de celle de son pénitent.

Les états prennent la défense de Philippe le Bel.

Mais les états ayant été assemblés, l'indépendance de la couronne fut généralement reconnue. Le roi renouvella la défense de porter de l'argent hors du royaume : il défendit à tous les sujets de sortir de France, sans sa permission ; & Guillaume de Nogaret présenta une requête, dans laquelle il déclara Boniface intrus, & convaincu de simonie, d'hérésie & de plusieurs autres crimes.

Les seigneurs écrivirent ensuite aux cardinaux, pour les assurer de l'intention où ils étoient de défendre le roi contre les entreprises du pape. Le clergé écrivit la même chose à Boniface même, quoiqu'avec des termes plus ménagés. Enfin le tiers état fit aussi connoître par une lettre, qu'il étoit dans les mêmes dispositions.

Boniface tient un concile contre ce prince.

Alors le pape tint à Rome un concile, dans lequel il éclata contre Philippe le Bel; & il donna une bulle par laquelle il déclara que ceux qui prétendent que la puissance temporelle ne dépend pas de la puissance spirituelle, sont Manichéens, puisqu'ils admettent deux principes. C'est ainsi qu'il abusoit des termes.

Il cherche un appui dans Albert qu'il reconnoît.

Cependant il ne comptoit pas assez sur la force de ses mauvais raisonnements, pour négliger de se fortifier par quelque autre voie. Il crut qu'Albert pouvoit être favorable à ses desseins; & dès lors cet usurpateur, cet homme indigne du trône devint à ses yeux un souverain légitime. Il le reconnut pour tel par une bulle datée du 30 avril 1303. Albert, qui auroit pu se prévaloir du besoin que le pape avoit de le ménager, acheta cette bulle par les soumissions les plus basses. Il reconnut que l'empire romain avoit été transféré par le saint siege, des Grecs aux Allemands, en la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le roi des Romains, destiné à être empereur, avoit été accordé par le saint siege à certains princes ecclésiastiques & séculiers; & que les rois & les empereurs reçoivent du saint siege la puissance du glaive matériel: enfin il promit de défendre les droits du saint siege contre tous ses ennemis, quels qu'ils fussent, rois ou autres souverains; de ne faire

avec eux aucune alliance, & de leur déclarer la guerre, ſi le pape l'ordonnoit. Cependant malgré ces engagements, il vécut toujours en parfaite intelligence avec Philippe. Ce prince ſacrifioit l'empire à ſes intérêts particuliers. Il n'étoit occupé que de l'agrandiſſement de ſa maiſon; & pour procurer des établiſſements à ſes fils, il ne craignoit pas de commettre des injuſtices. Elles lui coûterent enfin la vie: car il fut aſſaſſiné quelques années 1308
après.

Appel en France au futur concile général contre les entrepriſes de Boniface.

Si le pape trouvoit peu d'obſtacles en Allemagne, il en trouvoit tous les jours de plus grands en France. Dans une aſſemblée que Philippe tint le 13 Juin 1303, Guillaume du Pleſſis préſenta une requête, qui contenoit vingt-ſept articles d'accuſation contre Boniface; & il offrit de les prouver dans un concile général, dont il demanda la convocation, & auquel il appella de toutes les procédures que Boniface avoit faites, ou pouvoit faire. Tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée, ſans en excepter les eccléſiaſtiques, adhérerent à la convocation du concile & à l'appel. Depuis ce jour juſqu'au mois de ſeptembre incluſivement, le roi obtint plus de ſept cents actes d'adhéſion. Les univerſités, les communautés des villes, les évêques, les chapitres, les cathédrales, les collegiales, les abbés, les ordres religieux, & même les fre-

res mendiants, presque tout le monde appella.

Erreur où l'on étoit encore.

Par cet appel, on reconnoissoit donc que les conciles sont les juges des rois; reste des préjugés établis dons les siecles précédents. Mais on commençoit au moins à se douter, que les papes sont soumis aux conciles généraux, & c'étoit déja quelque chose.

Boniface fulmine des bulles, est arrêté & meurt.

Boniface fulmina des bulles contre le roi, contre les universités, & contre tous ceux qui adhéroient à l'appel; & les choses en étoient-là lorsqu'il fut arrêté dans Anagnie par Nogaret, Sciarra Colonne & quelques autres, que Philippe avoit chargés de l'enlever. On pilla son palais, on le mit en prison, on l'insulta même sans égard pour son caractère. Cependant les habitants d'Anagnie, qui s'intéressoient à ce pontife, parce qu'il étoit né parmi eux, armerent, chasserent les François, lui rendirent la liberté, & le conduisirent à Rome. Il y mourut peu de jours après, le 11 octobre 1303. Lorsqu'il fut arrêté, il devoit publier une bulle, dans laquelle il disoit que, comme vicaire de Jésus-Christ, il avoit le pouvoir de gouverner les rois avec une verge de fer, & de les briser comme des vaisseaux de terre. Il la finissoit en disant que Philippe avoit manifestement encouru les excommunications,

portées par plusieurs canons. Ses vassaux & tous ses sujets y étoient déliés du serment de fidélité ; & nous défendons, ajoutoit-il, de lui obéir, & de lui rendre aucun service.

On doit à ce pape l'institution du jubilé. En 1300 il se répandit un bruit à Rome que tous ceux qui visiteroient l'église de S. Pierre cette année, gagneroient une indulgence pléniere de tous leurs péches, & que chaque centieme année avoit cette vertu. Aussitôt tout le peuple fut en mouvement, & il y eut un concours prodigieux à S. Pierre. Boniface, qui observoit cette dévotion, fit faire des recherches pour en découvrir l'antiquité : on feuilleta bien des livres, on en lut même, & cependant on ne trouvoit rien qui pût l'autoriser, lorsque heureusement, un vieillard, qui disoit avoir cent sept ans, se souvint qu'un siecle auparavant son pere étoit venu à Rome, & avoit gagné les indulgences, en visitant l'église de S. Pierre. Alors d'autres vieillards se rappellerent qu'en effet l'an 1200 ils avoient vu des pélerins venir à cette église. A ces causes donc & d'après ces informations, le pape, de l'avis des cardinaux, fit dresser une bulle pour confirmer l'opinion où l'on étoit, & pour assurer une indulgence pléniere à tous ceux qui, bien repentants & bien confessés, visiteroient respectueusement les églises de S.

Institution du jubilé.

Pierre & de S. Paul chaque centieme année. On assure que pendant le cours de 1300, il y eut continuellement à Rome deux cents mille pélerins étrangers. Le trésor de l'église se grossit de leurs offrandes, & les Romains s'enrichirent par le débit de leurs denrées.





CHAPITRE III.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à celle de Philippe le Bel.

BENOIT XI, successeur de Boniface, voulant sincérement rétablir la paix, révoqua les bulles qui avoient causé les troubles, & annulla jusqu'aux sentences portées contre les Colonnes. Malheureusement il n'occupa le saint siege que huit mois, & les cardinaux divisés le laisserent vaquer pendant onze, ou à peu près.

Pontificat de Benoît XI.

La Flandre étoit alors le théâtre de la guerre. Lorsque Edouard fut forcé de se retirer, il abandonna le comte de Flandre, qui, croyant pouvoir compter sur la clémence du roi de France, vint se jeter à ses pieds. Mais Philippe le fit mettre en prison, & réunit le comté de Flandre à la couronne, déclarant que ce prince avoit mérité par sa félonie la confiscation de son domaine.

Guerre de Flandre.

Cette entreprise avoit été suivie de plusieurs révoltes, lorsque Gui, un des fils du comte de Flandre, vint au secours des révoltés avec quelques troupes Allemandes. Les François furent défaits à Courtrai: mais en 1304 Philippe remporta une victoire complete. Par le traité de paix, qui se fit l'année suivante, il demeura maître de la Flandre en deça de la Lippe, & il rendit tout le reste à Robert, fils aîné du comte de Flandre, qui étoit mort dans sa prison. Peu auparavant il avoit rendu la Guienne au roi d'Angleterre.

Election de Clément V.

Cependant les cardinaux, las d'être renfermés dans le conclave, étoient enfin convenus d'un moyen de conciliation. La faction, attachée à la mémoire de Boniface, voulant un pape qui entrât dans ses vues, ou qui du moins n'y fût pas contraire, nomma trois sujets, & laissa le choix d'un des trois à la faction qui vouloit un pontife favorable aux Colonnes & au roi de France.

Par cet accord Philippe, se trouvant maître de choisir entre les trois sujets présentés, donna la préférence à l'archevêque de Bordeaux, & ce fut à condition, 1°. qu'il le réconcilieroit avec l'église; 2°. qu'il révoqueroit toutes les censures fulminées contre lui; 3°. qu'il lui accorderoit les décimes de son royaume pendant cinq ans; 4°. qu'il annulleroit tout ce que Boniface avoit fait, &

qu'il flétriroit la mémoire de ce pontife; 5°. qu'il rétabliroit dans la dignité de cardinal & dans leur premiere fortune Jacques & Pierre Colonne. Enfin il demanda encore une sixieme chose, qu'il se réserva d'expliquer en temps & lieu. L'archevêque promit tout, & jura sur le corps de Jésus-Christ de tenir sa promesse. Cette convention ne rendoit pas son élection bien canonique, & faisoit voir d'ailleurs que Philippe avoit encore bien des préjugés. Avoit-il besoin d'être réconcilié avec l'église? Avoit-il besoin que les censures de Boniface fussent révoquées? Avoit-il besoin de la protection du pape pour lever les décimes dans son royaume? Mais c'étoit les erreurs de son siecle.

Extorsions de ce pontife.

Clément V, c'est le nom que prit le nouveau pape, transporta le siege pontifical à Carpentras, au grand mécontentement des cardinaux Italiens, qui reconnurent avoir été trompés. Le clergé de France n'étoit pas plus content du séjour que le pape faisoit dans ce royaume. Car il se voyoit tous les jours chargé de nouveaux impôts. Clément extorquoit de toutes les églises des sommes considérables, pendant qu'il oublioit l'Italie, & qu'il abandonnoit le patrimoine de S. Pierre à qui le vouloit piller. Il s'appropria la premiere année des revenus de tous les bénéfices, qui vaqueroient en Angleterre dans le cours de

deux ans, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes, cures & jusqu'aux moindres bénéfices. De pareilles extorsions, étant devenues des droits avec le temps, sont aujourd'hui ce qu'on nomme des annates.

Clément est fidele aux promesses qu'il avoit faites à Philippe le Bel.

Clément satisfit Philippe le Bel sur toutes les promesses qu'il lui avoit faites: il n'y eut que la condamnation de Boniface, qu'il entreprit d'empêcher, sans paroître néanmoins vouloir manquer à ses engagements. Le roi, qui la poursuivoit avec chaleur, demandoit qu'on tînt à ce sujet un concile général; & le pape qui prenoit différents prétextes pour éloigner le jugement d'une affaire scandaleuse, y mit tant de retardement, que Philippe enfin se désista. Ce prince crut sans doute la mémoire de Boniface assez flétrie par toutes les procédures, qu'on faisoit contre lui depuis plusieurs années. Les esprits se trouvant donc
1311 refroidis, le concile général, tenu à Vienne, déclara que Boniface n'avoit point été hérétique; & il y eut deux chevaliers Catalans qui offrirent de le prouver par le combat. On ne parla point d'ailleurs des autres crimes, dont ce pape avoit été accusé.

Abolition des Templiers.

C'est dans ce même concile que l'ordre des Templiers fut pour jamais proscrit & aboli. On accusoit ces moines guerriers de bien des crimes, on les poursuivoit depuis plusieurs années, & on les avoit fait arrêter en

1307. Cependant étoient-ils en effet coupables de toutes les horreurs qu'on leur imputoit? ou leurs richesses avoient-elles excité la jalousie & l'avidité de leurs ennemis? C'est une question assez problématique. Mais il nous suffit de savoir qu'il y a eu des Templiers, & qu'il n'y en a plus.

En Angleterre, en France & ailleurs les biens des Templiers furent donnés aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, aujourd'hui les chevaliers de Malte. En Allemagne, on leur permit de passer dans l'ordre Teutonique ou dans celui de S. Jean. En Arragon, il fallut leur faire la guerre pour les détruire: mais ils ne furent traités nulle part aussi inhumainement qu'en France. Philippe eut part à leur dépouille, & le pape ne s'oublia pas.

Vers le même temps la ville de Lyon fut réunie à la couronne. Depuis plusieurs siecles, détachée du royaume de France, elle avoit fait partie successivement du royaume d'Arles, de celui de Bourgogne, de l'empire, & elle étoit enfin tombée sous la puissance temporelle de l'archevêque. Cependant comme ce souverain ecclésiastique ne jouissoit que d'une autorité contestée, les rois de France avoient eu souvent occasion de se porter pour médiateurs entre l'archevêque & les bourgeois. Par là, ils acquirent insensiblement des droits

Lyon est réuni à la couronne.

fur cette ville ; & en 1292, Philippe le Bel avoit pris les habitants fous fa fauve-garde. L'archevêque, protégé par le faint fiege, conferva néanmoins la fouveraineté jufqu'au pontificat de Clément V. Les chofes ayant changé de face fous un pape dévoué à la France, il fouleva les bourgeois, lorfqu'il voulut rentrer par la force dans les droits dont il avoit joui. Alors les troupes du roi marcherent, & l'archevêque fut contraint de céder la jurifdiction temporelle fur la ville, fur le château de S. Juft & fur leurs appartenances ; fe la réfervant feulement fur le château de Pierre-encife, avec le droit de battre monnoie & d'avoir des troupes de pied & de cheval dans la ville. On lui accordoit ces troupes pour les guerres particulieres qu'il pouvoit avoir avec des feigneurs voifins.

Edouard I obtint de Clément V la permiffion de violer les chartes & de mettre des décimes fur le clergé.

En Angleterre, Edouard fongeoit aux moyens d'étendre fon autorité. Il fe fit difpenfer par Clément du ferment qu'il avoit fait au fujet des chartes : car les papes croyoient toujours leur pouvoir au deffus des engagements les plus facrés. Il obtint de ce pontife des décimes fur le clergé, & il lui en envoya la moitié ; achetant de lui la permiffion de mettre des impofitions fur les biens des eccléfiaftiques, & reconnoiffant qu'il n'en pouvoit pas mettre fans l'aveu du faint fiege. Il eût été plus fage de fe privér d'un

pareil ſecours : mais alors les ſouverains n'en ſavoient pas davantage.

Il a pour ſucceſſeur Edouard II ſon fils, qui meurt en priſon.

Le parlement ne vouloit pas qu'Edouard abandonnât au pape la moitié des décimes. Ce prince n'y eut aucun égard ; & il paroiſſoit ſe diſpoſer à mépriſer les loix de la nation, lorſque l'Ecoſſe ſoulevée lui donna d'autres ſoins. Cette guerre l'occupa juſqu'en 1307, qu'il mourut. Son fils, Edouard II, fit la paix avec la France. Ce prince, livré à ſes favoris, regna parmi les troubles, reçut la loi de ſon parlement, fut dépoſé, mis en priſon, & périt dans les tourments en 1327. J'anticipe ſur ce regne, qui ne mérite pas de plus grands détails.

Confédération des Suiſſes.

Le deſpotiſme échoue tôt ou tard. Lorſqu'en 1308 Albert reçut la mort pour prix de ſes injuſtices, il marchoit contre les Suiſſes, que la dureté de ſon gouvernement avoit ſoulevés. Trois cantons, Ury, Schweitz & & Underwald, commencerent une confédération, dans laquelle de nouveaux cantons entrerent bientôt ; parce que les empereurs furent aſſez aveugles, pour rendre le joug d'autant plus peſant, qu'on le ſouffroit avec plus d'impatience.

Henri, comte de Luxembourg, ſucceſſeur d'Albert.

Quelques hiſtoriens prétendent qu'après la mort d'Albert, Philippe le Bel eût des vues ſur l'empire, ou qu'il voulut au moins faire élire ſon frere, Charles de Valois. Il com-

muniqua, dit-on, son dessein à Clément, qui, feignant de l'approuver & d'y vouloir concourir, écrivit secrétement aux électeurs, pour les inviter à prévenir les demarches du roi de France, & à proclamer au plus tôt Henri comte de Luxembourg. Si Philippe s'ouvrit à ce pontife, il commit une grande imprudence: car il devoit bien présumer que les papes, qui regardoient alors l'empire comme un fief de l'église, ne voudroient pas pour feudataire un prince puissant, qui avoit résisté si fortement à Boniface. Il devoit déja craindre assez de résistance de la part des princes Allemands, dont l'intérêt n'étoit pas de choisir un chef capable de leur donner la loi. Quoi qu'il en soit, Henri de Luxembourg
1309 fut élu & couronné à Aix-la-Chapelle sous le nom d'Henri VII.

Henri VII passe les Alpes.

Comme les anciennes factions subsistoient toujours en Italie, Henri voulut profiter des troubles qu'elles y causoient; & comptant rentrer dans les droits que ses prédécesseurs avoient perdus, il passa les Alpes en 1311. Il paroît que Clément, à qui cette entreprise donna de l'inquiétude, engagea Robert, roi de Naples, & fils de Charles le Boiteux, à traverser l'empereur de tout son pouvoir. Au lieu de se rendre lui-même à Rome pour le couronner, comme il l'avoit promis, il en donna la commission à cinq cardinaux par une

bulle, qui commençoit ainsi: » Jésus-Christ, » le roi des rois, a donné une telle puissance » à son église, que les royaumes lui appar- » tiennent; qu'elle peut élever les plus grands » princes, & que les empereurs & les rois » doivent lui obéir & la servir. »

Cependant Henri & les Gibelins faisoient la guerre aux Guelfes & à Robert. Clément écrivit donc aux cardinaux, d'ordonner au moins une treve à ces deux princes, ajoutant que puisqu'ils étoient engagés à l'église par serment de fidélité, ils devoient être les plus disposés à la défendre, & que le souverain pontife pouvoit les obliger à mettre bas les armes.

Il proteste contre les prétentions de Clément.

Henri, jugeant à ce langage que Clément le regardoit comme vassal du saint siege, consulta des jurisconsultes, qui démontrerent le peu de fondement des prétentions du pape. Il protesta donc, il fit plus: car il déclara criminel de leze-majesté Robert, dont il se prétendoit le suzerain. Clément de son côté prit la défense du roi de Naples, en excommuniant quiconque attaqueroit ce prince. Ainsi la guerre s'allumoit, & elle alloit causer de nouveaux maux lorsque Henri VII mourut en Toscane, l'an 1313. 1313

Bulles de ce pape contre la mémoire de

Le pape publia deux bulles contre la mémoire de cet empereur. Il y soutenoit ses prétentions, il se donnoit pour successeur à

Henri & contre les Véniriens.

l'empire pendant la vacance du trône: il cassoit la sentence portée contre Robert, & il le faisoit vicaire de l'empire en Italie. Clément qui tenoit depuis quelque temps sa cour à Avignon, pouvoit plus impunément s'arroger toute autorité sur les princes, parce que cette ville appartenoit au roi de Naples. Plus de quatre ans auparavant, il avoit publié une bulle terrible contre les Vénitiens, qui avoient enlevé Ferrare à la maison d'Este. Ce n'est pas qu'il voulût prendre les intérêts de cette maison: il prétendoit, au contraire, que cette ville appartenoit au saint siege. Une croisade qu'il fit prêcher, & les succès du cardinal Arnaud de Pelegrue, son général, réaliserent ses prétentions. Il mourut au mois d'avril 1314, & Philippe ne lui survécut que de quelque mois.

1314





CHAPITRE IV.

Du gouvernement de France ſous Philippe le Bel.

LORSQUE le duel judiciaire étoit reçu dans les tribunaux, le plus ignorant magiſtrat étoit un juge compétent: car il n'étoit pas bien difficile de déclarer vainqueur le champion qui avoit vaincu. Mais les lumieres devinrent néceſſaires, quand S. Louis eut proſcrit cette maniere abſurde de rendre la juſtice. Il fallut entendre des témoins, conſulter des titres, connoître les coutumes, pénétrer l'eſprit des loix: en un mot, il fallut de l'étude & du raiſonnement.

Lumieres néceſſaires aux magiſtrats depuis le regne de S. Louis.

Les ſeigneurs les plus inſtruits ſavoient à peine ſigner leur nom. Ils continuerent néanmoins de ſiéger dans les tribunaux & dans le parlement; & on les nomma *Conſeillers jugeurs*, par ce qu'ils avoient ſeuls le droit d'opiner & de faire les arrêts.

Ignorance des conſeillers jugeurs.

Mais comme on ne peut pas juger ſans être inſtruit, ce fut une néceſſité d'admettre

Elle force à créer des con

feillers rap-porteurs.

dans les cours de justice des conseillers rapporteurs ; c'est-à-dire, des hommes chargés de faire le rapport des affaires, & de suppléer à l'ignorance des juges. On les prit dans la bourgeoisie & dans le bas clergé. Ils savoient lire, ils savoient écrire : ils avoient quelque routine de la procédure, qui se suivoit dans les tribunaux ecclésiastiques ; & on les nommoit *légistes*, parce qu'ils étoient censés savoir les loix. Voilà le changement qui se fit dans l'administration de la justice, sous le regne de Philippe le Bel.

Ceux-ci se rendent maîtres du parlement.

Ces conseillers rapporteurs n'avoient point de voix : mais il est aisé de comprendre qu'ils dictoient les arrêts, & que, par conséquent, ils étoient les vrais juges. Ils ne tarderent donc pas à se rendre maîtres du parlement, & ils donnerent naissance à cet ordre de citoyens, que nous nommons la *robe*.

Les seigneurs n'eurent pas de peine à leur abandonner l'administration de la justice : trop ignorants pour la rendre par eux-mêmes, ils regarderent au dessous de leur courage une fonction qui demandoit des lumieres. La roture des magistrats, qui prenoient leur place, avilit de plus en plus à leurs yeux la profession la plus noble ; & ils crurent se dédommager de leurs pertes par le mépris. De là est venu un préjugé qui subsiste encore. Je dis un pré-

jugé : car si l'on juge de la noblesse d'une profession par la nécessité dont elle est, & par les connoissances qu'elle demande, l'épée ne peut pas se prétendre plus noble que la robe. L'épée d'ailleurs n'a-t-elle pas perdu de sa considération, &, par conséquent, de sa noblesse, en perdant l'administration de la justice.

L'aveuglement des seigneurs laisse au roi le choix des légistes.

Quoi qu'il en soit, les seigneurs furent si aveugles, qu'ils dédaignerent de nommer les légistes, qui devoient les représenter & juger en leur nom. Ils en laisserent le choix au roi, qui, n'ouvrant le parlement qu'à des hommes à lui, acquit tous les jours plus d'autorité.

A la tenue de chaque parlement, le roi en nommoit les magistrats. Les gens de robe ne songeoient donc qu'à plaire au prince, qui seul les pouvoit employer ; & ils s'appliquoient à dégrader la noblesse, dont le mépris les offensoit. Il s'agissoit cependant de se faire des principes pour étendre les prérogatives royales aux dépens de celles des seigneurs ; & voici comment ils se conduisirent.

Sur quels principes les nouveaux magistrats étendent les prérogatives royales.

Ils avoient lu la bible. Voyant donc que le titre de roi étoit commun à David & aux Capétiens, ils conclurent de ce seul mot, que les Capétiens devoient jouir en France des mêmes droits dont David avoit joui en Ju-

dée; comme si chaque nation n'avoit pas ses loix, & que l'une ne puisse pas limiter l'autorité de son chef, parce qu'une autre accorde au sien une autorité plus étendue.

Ils avoient encore lu le code Justinien, que S. Louis avoit fait traduire. Ils jugerent donc des droits des rois de France d'après ceux des empereurs du bas empire; quoiqu'alors ils ne pussent pas s'appuyer sur la ressemblance des titres.

Puissance législative des empereurs Romains.

Vous avez vu quelle étoit la puissance d'Auguste & comment elle se forma. Ce n'étoit pas ce prince qui faisoit les loix : c'étoit le sénat ou le conseil qu'Auguste avoit choisi, & dont le sénat autorisoit les décrets. Avant Dioclétien, nous ne voyons pas qu'aucun empereur se soit arrogé ouvertement la puissance législative : ils la partageoient seulement par la grande influence qu'ils avoient sur les délibérations Tout changea lorsque Constantin parvint à l'empire. Les empereurs, sans égard pour les droits du sénat, firent les loix & les firent seuls. Alors elles se multiplierent plus que jamais, & l'empire fut aussi toujours plus mal gouverné.

Cette puissance est mieux dans le premier corps de la nation, que

En effet, lorsque la nation ou le premier corps de la nation fait les loix, elles suivent d'ordinaire toujours le même esprit; elles sont l'effet des circonstances qui en font sentir le

besoin; elles sont plus respéctées, parce que tout le monde en connoît mieux la nécessité. Mais lorsqu'un despote se plaçant sur son trône comme le seul organe de la justice, donne son ignorance, ses caprices & ses passions pour des loix, il n'y a plus de regle, & le gouvernement change de forme à chaque souverain, ou même à chaque changement de ministre, de favori, de maîtresse, de valet. Alors les abus naissent continuellement des abus: les loix, qui se font sans plan & sans objet, se multiplient au gré des intérêts particuliers: comme les intérêts, elles se contredisent, se confondent, s'oublient, ou se reproduisent. Elles se prêtent donc à toute sorte d'interprétation: sans force contre le citoyen puissant, elles oppriment le foible avec une apparence de justice; la jurisprudence même se fait un art de les éluder.

dans un despote.

Comparez, Monseigneur, le sort des peuples & des souverains dans le bas empire, avec le sort des peuples & des souverains sous Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurele. Voilà d'un côté des empereurs, qui affectent le despotisme; & de l'autre des empereurs, qui ne se croient que les magistrats de la république. Supposez donc qu'étant souverain quelque part, on vous propose d'établir vous-même vos droits, & de choisir entre ceux auxquels

Auguste s'est borné, & ceux que Constantin à transmis à ses successeurs. Balancerez vous ?

Ce n'est pas que je prétende que les rois n'aient pas en France d'autres droits, que ceux qu'Auguste avoit à Rome. Si je pensois ainsi, je raisonnerois aussi mal que ceux que je combats. L'histoire des Capétiens vous apprendra que les prérogatives royales ne se sont pas établies de la même maniere que les prérogatives des empereurs. Cependant quelque différence qu'il y ait entre les unes & les autres, le consentement de la nation les rend également respectables & sacrées. Mais si un roi de France ne vouloit être qu'un Trajan, qu'un Antonin, qu'un Marc-Aurele, le blâmeriez vous, Monseigneur? Voyez donc vous-même ce que vous voulez être à Parme, si jamais vous y regnez. Je reviens au parlement.

Raisonnement des gens de robe sur les prérogatives royales.

Les gens de robe, considérant les rois de France comme autant de Davids, ou comme autant d'empereurs du bas empire, distinguerent dans leur personne le roi & le seigneur suzerain. Ils reconnurent que comme suzerains ils n'avoient d'autorité que sur leurs vassaux; & ils dirent que, comme rois, ils avoient sur les seigneurs la même autorité que sur les sujets de leurs propres domaines. Cette pré-

tention étoit évidemment contraire aux droits féodaux; mais personne ne les savoit défendre. Ils eurent donc toute liberté de raisonner conséquemment à ce principe. Ainsi ils regarderent comme impropres, abusives, ou figurées toutes les expressions, dont on s'étoit servi jusqu'alors, en parlant de la souveraineté d'un seigneur. Ils conclurent qu'en France, le roi étoit seul proprement souverain, qu'il ne pouvoit pas y en avoir d'autre, & qu'il n'avoit pu perdre aucune de ses prérogatives, parce qu'elles constituent l'essence de la royauté. En conséquence, ils ne virent que des usurpations dans les droits des seigneurs, & que des rebelles dans ceux qui les défendoient. Ils les attaquerent donc; les succès qu'ils eurent furent des titres pour les attaquer encore; & ils se firent une loi de n'avoir point égard aux droits que les seigneurs s'arrogeoient. Cependant on auroit eu de la peine à prouver par l'histoire, que tous les seigneurs eussent usurpé sur les Capétiens; puisqu'ils étoient souverains chez eux, avant que les Capétiens fussent rois.

Philippe le Bel n'abuse pas de l'autorité, que le parlement lui attribue.

Vous voyez que l'intérêt du prince étoit l'unique regle des entreprises des gens de robe. Cette regle n'a point d'inconvénient, lorsque le roi est assez éclairé pour sentir que son intérêt n'est autre que celui de la nation. Mais si ces deux intérêts se séparent, elle tend évi-

demment à produire le despotisme. Elle ne le produisit pas cependant, parce que les vassaux puissants y mettoient de trop grands obstacles, & qu'il ne fut pas au pouvoir de Philippe le Bel d'user brusquement de toute l'autorité, que les gens de robe lui attribuoient: dans la nécessité de se conduire à cet égard avec beaucoup de circonspection, quoique devenu législateur, il osoit à peine faire des loix.

Bon effet des fausses maximes du parlement.

On commence presque toujours mal. Il ne faut donc pas s'étonner si les gens de robe se sont d'abord fait de faux principes, sur-tout dans un siecle d'ignorance. Si avant eux, on avoit contesté à la royauté les prérogatives les plus essentielles, il étoit naturel qu'ils se jetassent dans une autre extrémité, & qu'ils dépouillassent la nation même, pour attribuer aux rois des droits sans bornes. Il falloit que le temps, éclairant les esprits, les ramenât peu-à-peu dans ce juste milieu, où les rois font aimer leur autorité, parce qu'ils la limitent eux-mêmes, en respectant les loix de l'état. Cependant les fausses maximes, que j'ai rapportées, firent un bien que la vérité peut-être n'auroit pas pu faire: elles contribuerent à détruire le gouvernement féodal.

Mauvaise politique de Phi-

Pour accréditer les nouvelles maximes & accroître, par conséquent, l'autorité royale, il

ſuffiſoit que le prince ne montrât ſa puiſſance, que pour combattre les abus : il falloit, qu'en même temps que les magiſtrats entreprenoient de l'établir ſeul ſouverain, il prouvât par ſa conduite, que le bonheur de la France demandoit qu'en effet il n'y en eût pas d'autre: en un mot, il ne falloit qu'être juſte. Il eſt triſte de voir Philippe le Bel, avec de l'eſprit, du courage & de la fermeté, ſe conduire d'après une politique toute différente. Ambitieux, avare, diſſimulé, infidele, il crut s'enrichir en ruinant le peuple, & devenir plus puiſſant en diviſant tous les ordres de l'état, & les affoibliſſant les uns par les autres.

lippe le Bel.

Vous comprenez néanmoins que ſi un ſouverain, qui ruine ſon peuple, paroît s'enrichir pour un moment, il tarit en effet pour l'avenir la ſource de ſes richeſſes. Vous concevez encore qu'il ſera bien foible au dehors, lorſqu'il ne ſera puiſſant au-dedans, que parce qu'il aura diviſé tous les ordres. Rien n'eſt plus ſimple dans la théorie que ces réflexions, rien n'eſt plus trivial même; le ſens commun les dicte. Mais rien n'eſt plus rare dans la pratique. Philippe le Bel en eſt un exemple.

L'or & l'argent ſont des marchandiſes, qu'on a choiſies pour faciliter l'échange de toutes les autres; & on en a fait des monnoies,

Uſage de l'argent monnoye.

dont la valeur dépend du poids & du titre; c'eſt-à-dire, de la quantité d'or & d'argent fin qu'elles contiennent.

Anciennement la livre d'argent peſoit 12 onces.

En France, ſous la premiere race, une livre d'argent peſoit en effet une livre, c'eſt-à-dire, douze onces; & comme on la diviſoit en vingt pieces, qu'en nommoit ſous, vingt ſous étoient encore la même choſe qu'une livre peſant.

Ce qui aſſure la valeur des eſpeces.

Il faut que chaque piece de monnoie ait une marque qui en déſigne le titre & le poids. Il faut encore que châque citoyen puiſſe compter ſur celui qui veille à la fabrique des eſpeces. Le droit de battre monnoie appartient donc uniquement au ſouverain; parce qu'on préſume qu'il ne veut pas tromper, qu'il ne le peut pas même, s'il conſulte ſes intérêts; & que d'ailleurs en ſuppoſant le contraire, on ne ſait plus en pareil cas à qui donner ſa confiance.

Fraudes des ſouverains qui battoient monnoie.

Or, ſuppoſons que le ſouverain s'étant fait apporter les vieilles eſpeces pour en fabriquer de nouvelles, faſſe quarante ſous avec douze onces d'argent; & qu'enſuite ſous prétexte qu'on eſt dans l'uſage de compter vingt ſous pour une livre, il rende vingt ſous des nouvelles eſpeces pour vingt ſous des vieilles, il eſt évident qu'il ne rend que la moitié de ce qu'on lui a donné. Voilà donc un moyen

bien commode pour mettre tout-à-coup dans ses coffres la moitié de l'argent de son royaume; & pour vous faire comprendre jusqu'où cet abus a été porté, il suffit de remarquer que vingt sous, qui pesoient autrefois douze onces, ne pesent pas aujourd'hui la sixieme partie d'une once.

Tel est le pouvoir des mots. Parce que vingt sous & douze onces ont été appellés une livre, il faut qu'une livre se trouve encore dans telle partie de métal dont il a plu de faire vingt sous. Ainsi le monde se gouverne par des sophismes: on vole le peuple en sureté de conscience: & l'altération des monnoies, au lieu de passer pour une fraude, est regardée comme le grand art des finances. C'est ainsi qu'on a pensé pendant plusieurs siecles.

Ces fraudes se font multipliées sous la seconde race.

Il y avoit déja eu quelques abus dans les monnoies sur la fin de la premiere race. Ils s'accrurent sous la seconde, où chaque seigneur eut le droit de battre monnoie dans ses terres. Le grand art des finances étoit tout-à-fait à leur portée.

Les seigneurs avoient un droit de seigneuriage, qui consistoit à retenir la sixieme partie des matieres qu'on portoit à leur monnoie. le peuple, victime de la variation continuelle des especes, consentit à leur en payer un se-

cond, qu'on nomma *monnéage*; & ils s'engagerent de leur côté à n'y faire plus de changement : mais, malgré cette convention, ils en firent encore, & sous le regne de S. Louis, le marc, c'est à-dire, huit onces, valoit deux livres seize sous.

S. Louis a fait des réglements pour rétablir les monnoies.

S. Louis étoit trop éclairé, pour suivre en cela l'exemple de ses prédécesseurs. Il fit au contraire des réglements pour rétablir la monnoie; & on les trouva si sages, que lorsque dans la suite elle fut affoiblie, on demandoit toujours qu'elle fût remise dans l'état où ce saint roi l'avoit laissée.

Philippe le Bel les altere & les change à plusieurs reprises.

C'est conformément à ces réglements, que Philippe le Bel, les premieres années de son regne, fit fabriquer les especes qui eurent cours. Mais bientôt il les altéra; & depuis 1295 jusqu'en 1306, il fit plusieurs changements dans la monnoie. En 1301 & en 1305 on faisoit huit livres dix sous avec un marc d'argent dont au commencement de son regne on n'avoit fait que deux livres quinze sous six deniers; & un denier de l'ancienne monnoie en valut trois de la nouvelle. Les especes n'avoient donc plus par le poids que le tiers de la valeur, qui leur étoit attribuée par le roi.

En 1306 il fit faire une monnoie aussi forte que celle de S. Louis : mais il laissa sub-

ſiſter la foible & ne ſe mit point en peine de proportionner l'une à l'autre. Ce fut la ſource de beaucoup de déſordres : car ceux qui devoient, vouloient payer en monnoie foible ; & ceux à qui il étoit dû, vouloient être payés en monnoie forte. Cela occaſionna même une grande ſédition à Paris.

Le roi affoiblit encore la monnoie en 1310. Il rétablit enſuite la monnoie forte en 1313, & il ne la laiſſa ſubſiſter que juſqu'au mois d'août 1314. On peut juger combien ces variations cauſoient de dommages ; puiſqu'en 1303 le clergé offrit au roi les deux vingtiemes du revenu de tous les bénéfices, s'il vouloit s'engager pour lui & pour ſes ſucceſſeurs à ne plus affoiblir les monnoies à moins d'une néceſſité indiſpenſable dont les ſeigneurs & les prélats du royaume ſeroient juges. Cette propoſition ne fut pas acceptée.

Lorſqu'en 1301 & 1305 la livre, réduite au tiers de ſa valeur, étoit cependant encore comptée pour une livre, les ſeigneurs ne tiroient plus qu'un tiers des droits, qu'ils levoient en argent ſur leurs ſujets, & par cela ſeul ils ſe trouvoient ruinés. Mais le peuple, qui payoit les deux tiers moins, ſe ruinoit auſſi. Car chacun étoit payé à ſon tour dans les mêmes eſpeces ; & par la circulation de l'argent, il ſe trouvoit enfin que tout le

Mauvais effets de ces variations.

monde avoit perdu. Il falloit encore que le roi perdît aussi, comme les autres : car les revenus en argent qu'il tiroit de ses domaines ou des impositions, diminuoient nécessairement des deux tiers; puisqu'on ne pouvoit le payer qu'avec les monnoies auxquelles il avoit donné cours. Enfin le grand gain qu'il y avoit à contrefaire ces monnoies affoiblies, produisit au dedans & au dehors du royaume quantité de faux-monnoyeurs, qui remplissoient la France de mauvaises especes & en enlevoient toutes les bonnes. Philippe voulant au moins empêcher des fraudes dont il ne retiroit pas le profit, engagea Clément V à publier contre les faux-monnoyeurs une bulle d'excommunication. Mais pouvoit-il se flatter qu'on respecteroit des censures qu'il méprisoit lui-même? Il continua donc d'y avoir des faux-monnoyeurs, & tout concourut à la ruine du royaume.

Le titre & le poids des especes est une chose arbitraire. Pourvu qu'on n'y fasse pas de changement, elles se mettent d'elles mêmes en proportion avec les denrées; & on fait le commerce avec une monnoie foible, comme avec une monnoie forte. Au contraire, lorsque la valeur des especes hausse & baisse tour-à-tour, cette proportion ne peut plus s'établir. Dans la crainte d'être trompé, chacun veut vendre cher, chacun veut ache-

ter bon marché: le commerce ne ſe fait plus, & cette ceſſation acheve la ruine de tout le monde. Voilà ce qui arriva ſous Philippe le Bel. Par conſequent, ſi ce prince fit du mal, en répandant une monnoie foible; il en fit encore, lorſqu'il répandit une monnoie forte.

Lorſque j'ai recueilli d'un champ, que je cultive, les denrées néceſſaires à ma conſommation, le ſurplus des productions m'eſt inutile, ſi je ne puis pas l'échanger contre les denrées qui me manquent. Je ne me croirai donc pas plus riche pour avoir ce ſurplus; je ne travaillerai donc pas à me le procurer; je laiſſerai donc en friche une partie de mon champ. En effet, que m'importe d'avoir dans mes greniers une quantité de bléd, que je ne pourrai ni conſommer ni échanger? Mais lorſqu'après avoir prélevé le bléd néceſſaire à ma conſommation, je puis, en échangeant ce qui me reſte, acquérir d'autres denrées & des commodités de toute eſpece; c'eſt alors ſeulement que ce ſurplus devient une richeſſe pour moi, c'eſt alors qu'il m'eſt avantageux de recueillir la plus grande quantité de bléd, & de donner tous mes ſoins à la culture de mon champ. Le pouvoir d'échanger rend donc richeſſe ce qui, ſans ce pouvoir, ne ſeroit qu'un ſuperflu inutile. Voilà comment le commerce nous enrichit: il ne produit pas les richeſ-

ses, mais il rend richesse ce qui, sans lui, seroit inutile &, par conséquent, de nulle valeur.

Si on fait des chemins, si on construit des ponts, si on creuse des canaux, si on rend les rivieres navigables; c'est afin que le transport des marchandises soit plus facile & moins dispendieux, c'est afin qu'une quantité de denrées, qui seroit inutile dans le lieu qui l'a produite, devienne par l'échange une richesse, en passant dans le lieu qui ne la produit pas. Le commerce ne nous enrichit donc qu'à proportion que les échanges se font avec plus de facilité; & si l'on ôte tous les moyens d'échanger, il ne peut plus y avoir de richesse.

Or, l'argent monnoyé n'est pas une richesse: ce n'est qu'un moyen de plus pour faciliter les échanges & pour rendre richesse ce qui ne seroit qu'un superflu inutile. Mais ce n'est un moyen, qu'autant que les especes ont un prix fixe. Si ce prix varioit arbitrairement, cette variation détruiroit la confiance: car je ne vous donnerai pas ma marchandise pour un écu, qui demain vaudra moins qu'aujourd'hui; & vous ne me donnerez pas votre écu, si vous croyez qu'il vaudra davantage. Voilà donc le commerce arrêté. Dès-lors ce qui étoit auparavant une richesse, deviendra un superflu

inutile. On ne songera donc plus à se procurer ce superflu. Le fabricant démontera une partie de ses métiers : le laboureur laissera une partie de ses champs en friche : la misere se répandra donc dans les campagnes & dans les villes. Les journaliers seront forcés à mendier, parce que les cultivateurs ne les emploieront plus : les artisans abandonneront une patrie, où faute de travail, ils ne pourront plus gagner leur pain : des familles entieres périront, parce qu'elles ne pourront ni trouver dans le pays, ni chercher ailleurs de quoi subsister. En un mot, la nation s'appauvrira & se dépeuplera de jour en jour. Comment donc le souverain pourroit-il ne pas s'appauvrir lui-même ? Telle est l'influence d'une administration qui gêne le commerce.

Défense qui augmente les effets de ces variations.

Cependant on se seroit mis à l'abri des pertes, que causoit la variation des monnoies, si on eût compté par marcs & sans égard pour la valeur chimérique des especes courantes. Mais ce moyen n'étoit pas praticable dans le commerce continuel des petites denrées ; & lorsqu'on le tenta dans les contrats de vente & d'emprunt, Philippe, comme s'il eût juré la ruine de son peuple, ordonna de compter, suivant l'ancienne coutume, par livres, sous & deniers.

Si ce prince trouvoit une ressource dans l'affoiblissement des monnoies, elle n'étoit que passagere, puisqu'il partageoit bientôt les pertes. La ruine des seigneurs étoit l'avantage le plus réel, qu'il retiroit de cette misérable politique: cependant c'étoit un moyen bien étrange que de ruiner la France même, pour ruiner les seigneurs François.

A l'exemple de Philippe le Bel les vassaux commettent les mêmes abus.

Les désordres étoient au comble: on murmuroit: mais le roi ne craignoit pas un soulévement général; parce que les grands vassaux suivoient son exemple, & faisoient les mêmes fraudes dans leurs terres. Les seigneurs les plus puissants paroissoient avoit formé une ligue, pour opprimer le reste de la nation.

Adresse de ce prince pour leur enlever le droit de battre monnoie.

Philippe se conduisit pourtant avec adresse, pendant que les autres ne daignoient seulement pas pallier leur brigandage; il publia que l'affoiblissement des monnoies étoit une suite des circonconstances où il se trouvoit. Il supplia ses sujets de recevoir avec confiance les mauvaises especes, auxquelles il donnoit cours; il promit de les retirer en dédommageant, ceux qui les rapporteroient: & engagea à cette fin ses domaines présents & à venir, & tous ses revenus.

Il parut tenir sa parole, lorsqu'en 1306 il fit fabriquer des especes à deux livres quin-

ze ſous ſix deniers le marc. Le peuple qui à la premiere lueur, croit voir la fin de ſes maux, fut aſſez dupe pour applaudir à la généroſité du roi. Cependant Philippe prouva par ſa conduite, qu'il avoit d'autres vues que de ſoulager la miſere publique. En effet, à peine ſe vit-il aſſuré de la confiance de la nation, que ſous prétexte d'empêcher les fraudes qu'il avoit faites lui-même, & qu'il devoit faire encore, il entreprit d'enlever à tous les ſeigneurs le droit de battre monnoie. Bientôt ſes officiers firent dans chaque ſeigneurie l'eſſai des eſpeces, qui s'y fabriquoient, pour reconnoître ſi elles étoient du poids & du titre dont elles devoient être. Il défendit enſuite aux prélats & aux barons d'en frapper juſqu'à nouvel ordre. Il ordonna à tous leurs officiers monétaires de ſe rendre dans ſes monnoies ſous prétexte qu'il avoit beaucoup d'eſpeces à faire fabriquer. Il enjoignit au duc de Bourgogne de ſe conformer aux ordonnances qu'il avoit faites au ſujet des monnoies; & des commiſſaires qu'il envoya dans le duché d'Aquitaine, s'y comporterent à cet égard avec toute l'autorité qu'il s'arrogeoit. Ainſi par la maniere dont il traitoit d'auſſi grands vaſſaux, on peut juger combien il ménageoit peu les autres.

Les ſeigneurs ſe ſoumirent; parce qu'ils craignoient que leur réſiſtance ne les expoſât

au ſoulévement de leurs ſujets. En effet, le peuple s'imaginoit que Philippe ſongeoit ſincérement à remédier aux abus ; tandis qu'il vouloit jouir ſeul du droit de les commettre. Le droit que ce prince acquit par-là ſur les monnoies ſeigneuriales, le rendit maître de la fortune des ſeigneurs. Il pouvoit les appauvrir, s'il changeoit encore le prix de l'argent, & il le changea.

Ses ſucceſſeurs uſeront de ce droit pour commettre les mêmes fautes.

L'exemple de Philippe le Bel auroit dû faire comprendre à ſes ſucceſſeurs, qu'il n'y a rien de plus ruineux pour un état, que la variation des monnoies. Ils ne le comprendront pas cependant. Ils regarderont, au contraire, comme une grande reſſource de pouvoir s'approprier une partie de l'argent de leurs ſujets. Mais avec cette conduite ils tiendront la France dans un état de foibleſſe, d'où elle aura bien de la peine à ſortir. Philippe paroît avoir enfin reconnu lui-même les conſéquences de cet abus: car peu avant ſa mort, il fit des réglements pour y remédier ; & il recommanda fort à ſon fils le rétabliſſement de la monnoie.

Philippe le Bel fomente les diviſions des trois ordres.

Pendant que Philippe le Bel établiſſoit ſa puiſſance ſur la ruine des vaſſaux, il ſongeoit à profiter des diviſions qui étoient entre les trois ordres, ou même à les fomenter afin de les aſſujettir les uns par les autres.

A force de tyrannie les ſeigneurs s'étoient rendus odieux au tiers état, qui étoit déja dans l'uſage de ſe mettre ſous la protection du roi ; & le clergé dont les biens excitoient l'envie du peuple, haïſſoit les ſeigneurs laïques, & n'en étoit pas moins haï. [redacted]

Situation embarraſſante du clergé.

Aucun des trois ordres ne connoiſſoit ſes vrais intérêts. Le clergé ſeul formoit un corps, parce qu'il s'aſſembloit quelquefois. Il pouvoit donc mieux concerter ſes démarches. Mais il ſe trouvoit entre deux puiſſances, qui paroiſſoient ſe diſputer ſes dépouilles. Tantôt il ſe mettoit ſous la protection des papes, pour ne pas contribuer aux charges de l'état : & d'autres fois il avoit recours à celle des rois, pour ſe ſouſtraire aux exactions de la cour de Rome.

Entre ces deux écueils également dangereux, il ne ſavoit comment diriger ſa manœuvre ; de ſorte qu'il échoua contre tous deux à-la-fois, après avoir heurté tour-à-tour contre l'un & contre l'autre : en un mot, il fut en même temps la proie des rois & celle des papes : car vous avez vu que Clément V accorda les décimes à Philippe le Bel ; & que Philippe ſouffrit toutes les extorſions de Clément. Dans de pareilles occaſions où il étoit ſi difficile de prendre un bon

parti, le clergé se divisoit, & s'affoiblissoit encore lui-même.

Situation des seigneurs & du tiers état.

Les seigneurs étoient dans la plus grande ignorance. Ils ne formoient pas un corps. Il ne pouvoit plus y avoir de concert parmi eux, depuis qu'ils avoient cessé de venir au parlement. En un mot, aucun intérêt commun n'étoit capable de les réunir: car chacun depuis long-temps ne connoissoit que le sien propre. Quant au tiers état, il ne se soutenoit que par la protection du roi.

Philippe le Bel projette d'assembler les trois ordres, pour vendre sa protection à tous, sans l'accorder à aucun.

Philippe jugea qu'il n'en feroit pas de ces trois ordres, s'il les rassembloit, comme de la diete d'Allemagne ou du parlement d'Angleterre. Il vit qu'ils ne se rapprocheroient que pour se plaindre les uns des autres; qu'ils s'aigriroient de plus en plus; qu'ils se pousseroient à l'envi sous le joug; qu'en jouant lui-même le personnage de médiateur, il seroit sûr de plaire à deux, lorsqu'il en humilieroit un; que, par conséquent, il pourroit les humilier tour-à-tour; & qu'en offrant à tous sa protection, sans jamais l'accorder à aucun, il les mettroit dans la nécessité d'avoir pour lui des complaisances, c'est-à-dire, de lui accorder des subsides.

Ce projet lui réussit.

Ce prince assembla donc les états généraux du royaume, & tout lui réussit, comme il l'avoit prévu. La nation entiere concourut, sans le savoir, à tous ses desseins.

Il obtint des dons gratuits ; il fut en état d'avoir toujours ſur pied une armée conſidérable, & il éleva l'autorité royale à un degré de puiſſance, qui ne pouvoit manquer d'achever la ruine du gouvernement féodal. Il eſt évident que les barons alloient perdre le droit de guerre, le ſeul qui leur fût reſté juſqu'alors. Mais vous verrez ailleurs ces choſes expoſées dans un plus grand détail (*).

La politique de ce prince eſt injuſte, & ſera funeſte à ſes ſucceſſeurs.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait beaucoup d'adreſſe dans la conduite de Philippe le Bel. Mais, Monſeigneur, S. Louis dans les mêmes circonſtances eût fait de plus grandes choſes, & il eût été juſte. C'eſt cependant la politique de Philippe qu'on ſuivra dans la ſuite. Vous verrez la puiſſance royale s'accroître, parce que les différents ordres ſe détruiront mutuellement. Vous remarquerez qu'on aura pour maxime: *diviſez & vous commanderez* Cependant vous verrez combien le ſouverain eſt foible, lorſqu'il n'eſt puiſſant qu'en diviſant ſon peuple ; & l'événement vous fera voir ſi c'eſt ainſi qu'on doit regner.

Réunion faite à la couronne

Philippe le Bel, par ſon mariage avec Jeanne de Navarre, réunit à la couronne le

(*) Obſervations ſur l'hiſtoire de France.

royaume de Navarre & les comtés de Champagne & de Brie. Il rendit sédentaires à Paris le parlement, à Troyes les grands jours, & à Rouen l'échiquier; trois cours souveraines auxquelles ressortissoient les jurisdictions subalternes.

Cours souveraines rendues sédentaires.





CHAPITRE V.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Philippe IV, dit le Bel, jusqu'à celle de Charles IV, dit le Bel.

A la mort de Philippe le Bel, tous les ordres de l'état & même toutes les provinces portoient avec impatience un joug qui s'étoit appesanti sur toute la nation. Le mécontentement étoit général : mais chacun se plaignoit séparément, suivant ses intérêts particuliers; & il ne pouvoit y avoir d'accord entre le clergé, les seigneurs & le peuple, puisque toujours divisés, ils n'avoient jamais cessé de se nuire. Voilà ce qui maintint l'autorité royale. Il faut convenir qu'un souverain qui se rend odieux, a besoin de diviser les ordres de l'état. Mécontentement général, mais sans effet.

Les regnes foibles & courts des trois fils de Philippe le Bel, qui monterent successivement sur le trône, étoient un temps bien favorable à une révolution. Si les trois or- Pourquoi il a été sans effet.

dres avoient ſu ſe réunir, il leur auroit été facile de mettre des bornes à la puiſſance du monarque, & de recouvrer une partie de leurs droits. Mais comme ils agiſſoient chacun ſéparément, ils ménaçoient plutôt de ſe ſoulever, qu'ils ne ſe ſoulevoient; & parce que dans cette poſition, ils ſentoient leur foibleſſe, chacun d'eux ſaiſiſſoit l'occaſion de traiter avec le roi; & ils ſe ſoumettoient tour-à-tour, ſouvent ſur des promeſſes vagues, dont rien n'aſſuroit l'exécution. Si les ſeigneurs, par exemple, demandent que les baillis ſoïent deſtitués, lorſqu'ils auront entrepris quelque choſe contre les coutumes établies; le roi l'accorde, mais c'eſt en inſérant pour clauſe, que les coupables ne perdront pas leur emploi, s'ils ont agi de bonne foi, ou s'il veut leur faire grace. Il n'accordoit donc rien. D'ailleurs il étoit bien difficile de déterminer ce que c'étoit que les *coutumes établies*, chez un peuple, où il n'y avoit jamais rien eu de fixe, & où un ſeul exemple tenoit ſouvent lieu de coutume & de loi. Les ſeigneurs obtinrent encore comme une faveur, que le roi enverroit tous les trois ans des commiſſaires dans les provinces, pour réformer les abus commis par les baillis: ils ne prévoyoient pas que les réformateurs, étant officiers du roi, s'occuperoient uniquement des moyens d'accroître

l'autorité

l'autorité royale. Ainsi toutes leurs précautions tournoient contre eux-mêmes, tant ils étoient ignorants des droits qu'ils avoient eus, de ceux qu'ils conservoient encore, & de ceux qu'ils étoient menacés de perdre. Leur aveuglement fut le bonheur de la France: car avec plus de lumieres, ils auroient pu ramener tous les désordres du gouvernement féodal.

Division qui tend à la ruine des vassaux.

Une autre cause contribuoit à mettre les seigneurs assujettis dans l'impuissance de se relever. Les états généraux, établis par Philippe le Bel, avoient proprement partagé le royaume en deux parties: parce que les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Bretagne & le comte de Flandre, ayant négligé de se rendre à des assemblées, où ils n'étoient appellés que pour contribuer, s'accoutumerent à se regarder comme étrangers à la France, & la France les regarda bientôt comme ennemis. Ils auroient dû prévoir que la ruine des barons entraîneroit tôt ou tard la leur. Il étoit donc de leur intérêt de les protéger, &, par conséquent, de se rendre aux états. En tenant une conduite différente, ils s'exempterent, à la vérité, de porter les charges, mais ils aigrirent contre eux les barons qu'ils abandonnoient. Ils croyoient, sans-doute, avoir gagné beaucoup, parce qu'ils n'avoient pas été assujettis comme les

autres, & que le roi ne conservoit sur eux que les droits de suzerain : cependant ce suzerain devenoit bien redoutable, puisqu'il étoit monarque dans toute le reste du royaume, & qu'il n'y trouvoit qu'une foible résistance à ses ordres. Tel a été l'état de la France sous les fils de Philippe le Bel.

1314 Regne de Louis X.

Louis X, dit Hutin, ayant succédé à son pere, appaisa les mécontents en faisant des promesses aux grands qui revenoient à lui, & en sacrifiant à la haine publique Enguerrand de Marigni, qui avoit été ministre de son pere, & qui fut pendu pour des crimes qu'il n'avoit pas commis. Ce prince ensuite surchargea le peuple d'impôts, vendit les offices de judicature, leva des décimes sur le clergé & força les serfs de ses terres à racheter leur liberté: ce sont les moyens qu'il imagina pour fournir aux frais de la guerre qu'il vouloit faire au comte de Flandre. Il fit en effet, cette guerre, mais sans succès. Il mourut la seconde année de son regne. Un édit par lequel il déclara que le droit de battre monnoie n'appartenoit qu'à lui, fait voir combien Philippe le Bel avoit enhardi ses successeurs à dépouiller les barons.

A l'exemple de Louis X les seigneurs vendent la liberté à leurs serfs.

Les seigneurs, avides de saisir toutes les occasions de faire de l'argent, vendirent, à l'exemple de Louis Hutin, la liberté à leurs serfs. Les serfs différoient des esclaves, en

ce qu'ils avoient ou pouvoient avoir des terres ou d'autres biens en propre : mais ils étoient attachés à la glebe, comme on s'exprimoit alors, c'eſt-à-dire, qu'ils ne pouvoient point ſortir du domaine de leur ſeigneur, qui exerçoit ſur eux une puiſſance arbitraire. Vous jugerez par-là qu'en général leur ſujétion étoit dure ; & que cependant elle n'étoit pas la même par-tout.

C'étoit une fauſſe démarche de leur part.

Les ſeigneurs en affranchiſſant les ſerfs de leurs terres, firent par avarice une fauſſe démarche : car ces hommes, qu'ils avoient vexés juſqu'alors, devoient devenir leurs ennemis, en devenant libres, & chercher, par conſéquent, dans la puiſſance du roi une protection contre eux.

Difficultés qui avoient empêché de donner un ſucceſſeur à Clément V.

A la mort de Louis, Philippe le Long, ſon frere & ſon héritier, étoit à Lyon, où il avoit eu bien de la peine à raſſembler les cardinaux, & où il n'en avoit pas moins à les accorder ſur le choix d'un pape. Depuis deux ans & trois mois que Clément étoit mort, on ne lui avoit pas encore donné un ſucceſſeur. Les cardinaux s'étoient d'abord aſſemblés à Carpentras, ſans pouvoir s'accorder ; parce que les Gaſcons & les Italiens vouloient chacun un pape de leur nation. Mais le peuple, las de la longueur du conclave, imagina pour le faire finir, de mettre le feu au lieu où il ſe tenoit, & les

cardinaux se disperserent. Sans les précautions que prirent Philippe le Bel & Louis Hutin, il y auroit eu, sans doute, un schisme. Enfin Philippe le long mit les cardinaux dans la nécessité de terminer : car il les enferma dans le couvent des freres prêcheurs de Lyon ; & il donna ordre de ne les point laisser sortir, qu'ils n'eussent élu un pape.

Une assemblée déclare que la couronne de France ne peut passer aux filles.

Il eut lui-même d'autres contestations au sujet de la couronne, à laquelle Jeanne, fille de Louis, prétendoit avoir droit; car je ne parle pas de Jean I, dont la reine douairiere accoucha, & qui ne vécut que huit jours. Les prétentions de Jeanne ayant été examinées dans une assemblée, il fut décidé que la loi salique exclut les femmes du trône. On n'avoit pas eu occasion depuis Hugues Capet d'agiter de pareilles questions, parce que la couronne avoit toujours passé en ligne directe de pere en fils.

Les vassaux abusent du droit de battre monnoie.

L'édit, par lequel Louis Hutin s'étoit attribué à lui seul le droit de battre monnoie, trouva tant de résistance, que ce prince avoit été obligé de se borner à prescrire aux barons le poids, le titre & la marque des especes qu'ils fabriqueroient. Mais bien loin d'observer ses réglements, ils avoient affoibli les monnoies, ils avoient même contrefait celles du roi ; & la fortune des particuliers

étoit à la discrétion de ces tyrans aveugles, qui ruinoient leurs sujets sans songer qu'ils se ruinoient eux-mêmes par contre-coup.

Philippe V s'attribue l'inspection sur leurs monnoies.

Philippe le Long, voulant arrêter ce désordre, envoya des commissaires dans toutes les provinces pour examiner la conduite des seigneurs, & pour les forcer à se conformer aux réglements. Le roi d'Angleterre ne fut pas exempt de cette recherche : car on saisit à Bordeaux & dans toute la Guienne ses coins & les especes qu'il faisoit fabriquer.

Il achete les monnoies de quelques-uns.

Un prince qui commandoit ainsi, n'étoit pas bien loin d'enlever aux barons le droit de battre monnoie : mais pour y trouver moins d'obstacles, il crut devoir traiter avec les plus puissants. Il acheta donc de Charles, son oncle, comte de Valois, les monnoies de Chartres & d'Anjou ; & de Louis de Clermont, seigneur de Bourbon, celles de Clermont & du Bourbonnois. Il projetoit d'établir dans toute la France un seul poids, une seule mesure, une seule monnoie : projets qui s'évanouirent avec lui : sa mort précipitée ne lui permit pas d'en essayer l'exécution.

Ses précautions pour accroître son autorité.

Philippe avoit pris des mesures qui le mettoient en état de tout oser. Il avoit rempli le royaume de ses sauve-gardes : il s'étoit attaché des familles roturieres, qu'il avoit ennoblies par de simples lettres. Les bour-

geois ne pouvoient plus armer que pour lui, parce qu'il leur avoit fait dépofer leurs armes dans des arfenaux ; & elles ne devoient leur être rendues que pour marcher fous les ordres des capitaines qu'il avoit mis dans les villes principales. Enfin il avoit placé dans chaque bailliage un capitaine général, qui, étant à la tête des milices, tenoit les feigneurs dans la foumiffion. Ce dernier établiffement avoit encore l'avantage de diminuer la puiffance des baillis qui pouvoient s'être rendus fufpects ; parce que jufqu'alors ils avoient réuni la juftice, les finances & la guerre.

Plufieurs feigneurs vendent leurs monnoies à Charles IV, qui répete les fautes de fon pere.

1322

Sous le regne de Charles IV, dit le Bel, qui fuccéda à Philippe IV, fon frere, plufieurs feigneurs vendirent le droit qu'ils avoient de battre monnoie ; jugeant que le roi étoit affez puiffant, pour le leur enlever tôt ou tard : ainfi leur avarice hâta une révolution qui paroiffoit avantageufe. Je dis, *qui paroiffoit* ; car il eût fallu que les rois n'euffent pas commis eux-mêmes les abus qu'ils reprochoient aux barons. Or, Charles le Bel affoiblit les monnoies, pour fournir aux frais de la guerre de Guienne contre le roi d'Angleterre.

Cet expédient fi ruineux fera encore une reffource pour fes fucceffeurs ; & vous êtes étonné, fans doute, de l'aveuglement de

tous ces rois. C'eſt l'effet de leur ignorance, Monſeigneur: c'eſt qu'incapables de connoître par eux-mêmes leurs vrais intérêts, ils ſe livrent à des miniſtres qui partageant les dépouilles des ſujets, ne ſe mettent pas en peine des pertes que fera bientôt leur maître. C'eſt aſſez pour leur juſtification, qu'ils ne faſſent que les fautes qu'on a faites avant eux. Car lorſqu'il s'agit d'adminiſtration publique, il ſemble que l'exemple ſuffiſe pour autoriſer les abus.

Charles IV ambitionne l'empire.

En 1325, Charles le Bel porta ſes vues ſur l'empire: mais ſes petites intrigues furent ſans ſuccès; elles me fourniſſent ſeulement une tranſition, pour paſſer aux affaires d'Allemagne & d'Italie.

Troubles à l'occaſion de l'élection de deux empereurs, Louis de Baviere & Frédéric d'Autriche.

Après un interregne d'environ quatorze mois, les électeurs partagés donnerent en 1314 deux ſucceſſeurs à Henri VII, Louis, duc de Baviere, & Frédéric, duc d'Autriche. La guerre que ſe firent ces deux concurrents, agita non-ſeulement toute l'Allemagne: elle alluma encore les factions en Italie; les Gibelins & le roi de Sicile s'étant déclarés pour Louis, tandis que les Guelfes & le roi de Naples prenoient le parti de Frédéric. Jean XXII, ſucceſſeur de Clément V, voyoit ces troubles d'Avignon, où il tenoit ſa cour. Il ne ſe déclaroit encore ouvertement pour aucun des deux empereurs: mais il penchoit

pour Frédéric dont il étoit plus ménagé, & dont les Guelfes avoient épousé les intérêts. Cette guerre dura huit ans, & fut terminée par la défaite de Frédéric, qui fut fait prisonnier.

1322 Jean XXII fulmine des bulles contre Louis, que les dietes défendent.

Alors le pape déclara l'empire vacant, somma Louis de se soumettre au saint siege, défendit de reconnoître ce prince pour roi des Romains, & raisonna comme ses prédécesseurs, en pareil cas. Mais une diete, tenue à Nuremberg, n'eut pas de peine à réfuter des raisonnements, qui devenoient bien foibles, depuis que les lumieres commençoient à se répandre. Les Allemands suivirent l'exemple que les François leur avoient donné; ils appellerent au futur concile général.

Le pape publia des bulles, fulmina des excommunications; & une nouvelle diete l'accusa de troubler l'empire, d'attenter sur les droits des princes, de piller les églises & d'enseigner une doctrine hérétique.

Jean leve une armée avec des indulgences & des exactions.

Les armes spirituelles n'étant pas suffisantes, Jean leva des troupes avec des indulgences plénieres. Elle marcherent contre les Gibelins, elles furent défaites, & la guerre ne pouvoit plus se continuer sans argent. Le clergé de France en fournit: car le pape ayant accordé les décimes au roi, obtint la permission de lever une taxe sur les églises.

Elle fut si exorbitante, qu'elle emporta presque le revenu d'un année de tous les bénéfices. Ce fut dans cette conjoncture que Charles, à la sollicitation du pape, négocia inutilement pour se faire élire roi des Romains.

Louis est reçu à Rome aux acclamations du peuple.

1327

Cependant le parti des Gibelins prévaloit en Italie, les Romains avoient chassé de leur ville les partisans du pape, & Louis V, profitant de ces circonstances, avoit passé les Alpes. Ayant été couronné à Milan roi d'Italie, il vint à Rome, où il fut reçu au milieu des acclamations du peuple, & couronné empereur.

Les Romains lui demandent la permission d'élire un autre pape.

Il y avoit déja quelque temps que les Romains avoient invité Jean à venir faire sa résidence à Rome, & l'avoient menacé, sur son refus, d'élire un autre pape. Ils demanderent donc à l'empereur qu'il leur fut permis de procéder à cette élection, & ce prince y consentit sans peine, irrité d'ailleurs contre Jean, qui ne cessoit de publier des bulles, où il le traitoit d'hérétique & d'excommunié.

Nicolas V antipape.

Il fit une loi, par laquelle le pape, qui seroit élu, ne pourroit résider ailleurs qu'à Rome; & seroit déchu du pontificat s'il s'éloignoit plus de trois journées, & s'il demeuroit plus de trois mois absent. Ce fut sans doute, une condescendance qu'il voulut

avoir pour le peuple Romain : car un empereur n'avoit point intérêt que les papes résidassent à Rome, & il eût été avantageux pour toute la chrétienté, qu'ils n'eussent jamais remis le pied en Italie. Il déposa ensuite dans une assemblée Jacques de Cahors. C'est ainsi qu'il nommoit Jean XXII. Il le condamna même à mort, comme convaincu d'hérésie & de crime de leze-majesté. Enfin il fit élire Pierre Rainalluci de Corbario, de l'ordre des freres mineurs. Cet antipape prit le nom de Nicolas V.

Je vais vous arrêter un moment sur les hérésies qu'on attribuoit à Jean XXII ; car elles vous feront connoître la frivolité des questions dont on s'occupoit alors. Mais il faut reprendre les choses de plus haut.

Inconvénients reconnus de la multitude des ordres religieux

En 1215 le concile de Latran défendit de fonder de nouveaux ordres religieux ; & dès le quatrieme siecle, les abus qui pouvoient naître de leur multitude étoient si connus, que S. Basile, quoique fondateur de monastères, pensoit qu'on ne devoit pas souffrir dans un même lieu deux communautés différentes, ni même deux maisons d'une même congrégation. En effet, tous les ordres sont autant de petites républiques, qui ayant des intérêts différents, sement leurs divisions dans l'église & dans l'état ; & qui méconnoissant toute autorité,

lorſque leurs prétentions ſont menacées, ſe ſoulevent aiſément contre les princes, contre les évêques & contre les papes mêmes. Il ne falloit que réfléchir légérement ſur le cœur humain, pour prévoir, que de ces inconvénients devoient naître de pareilles inſtitutions; & l'hiſtoire ne prouve que trop qu'on auroit bien prévu. J'y renvoie, & au diſcours de l'abbé Fleuri ſur les ordres religieux.

Malgré la défenſe du concile de Latran, les communautés religieuſes ſe multiplierent plus que jamais. Bientôt on vit paroître les freres mendiants, nommés freres prêcheurs & freres mineurs; les premiers fondés par S. Dominique, & les ſeconds par S. François. Inſtitutions des ordres mendiants.

Sans préjudice de la ſainteté de ces deux fondateurs, on peut ſe défier de leurs lumieres, dit l'abbé Fleuri. Ils crurent que leur regle étoit l'évangile même, parce qu'ils prirent à la lettre ces paroles : *ne poſſédez ni or, ni argent;* & ils conclurent qu'il falloit être pauvre & mendier. Leurs diſciples mêmes s'imaginerent atteindre à une plus haute perfection, en renonçant au travail, que ces ſaints leur avoient recommandé. Ils voulurent ne vivre que d'aumônes, & ils regarderent la mendicité comme l'état le plus ſaint. Ainſi s'établirent des ordres, qui devinrent à charge aux peuples déja trop foulés.

Subtilités des freres mineurs qui donnent au saint siege la propriété des choses qu'ils consomment.

On subtilisa sur cette pauvreté, jusques-là que les freres mineurs penserent qu'ils n'avoient pas la propriété de leur pain, lorsqu'ils le mangeoient, ou même lorsqu'ils l'avoient mangé. Ils jugerent que la vie évangélique, que Jesus Christ & les apôtres avoient suivie, consistoit dans cette desappropriation entiere: en conséquence, ils donnerent généreusement au saint siege la propriété de toutes les choses qu'ils consommoient par l'usage; sans songer que si les papes acceptoient ce don, ils s'écarteroient eux-mêmes de la vie évangélique. Ils l'accepterent cependant, & plusieurs donnerent des bulles, par lesquelles ils déciderent, que les freres mineurs n'avoient pas la propriété des choses qu'ils consommoient.

Jean XXII ne veut point de cette propriété & condamne les subtilités de ces moines.

On en étoit là lorsque Jean XXII fut élevé au pontificat. Ce pape, ne trouvant aucun profit pour lui dans cette propriété, jugea avec raison qu'il étoit ridicule en pareil cas de distinguer la propriété de l'usage; que si ces freres vouloient réellement renoncer à toute propriété, ils seroient obligés d'aller nuds, de n'avoir ni feu ni lieu, de mourir de faim; & que leur intention n'étant pas que le saint siege profitât des choses dont ils usoient eux-mêmes, leur pauvreté absolue n'étoit qu'une illusion. En conséquence, il donna deux décrétales, dans lesquelles il con-

damna les opinions de ces moines : il décida que ni Jésus-Christ, ni les apôtres n'avoient jamais songé à cette pauvreté chimérique, & que c'étoit une hérésie de soutenir que Jésus-Christ n'avoit pas eu de propriété sur les choses dont il avoit eu l'usage. Mais les freres mineurs, s'obstinant dans leurs subtilités, soutinrent que ce qu'ils consommoient ne leur appartenoit pas; que c'étoit la vraie doctrine de l'évangile, & que le pape qui la condamnoit, étoit un hérétique.

La forme d'un capuchon devient pour ces moines le sujet d'un schisme.

Ces moines, qui ne vouloient point du pain qu'ils mangeoient, avoient formé un grand schisme sur les habits qu'ils usoient, comme s'ils avoient été à eux. Les uns qui, comme plus rigides, se faisoient appeller les freres spirituels, portoient un petit capuchon pointu, une robe étroite & courte, & d'une très-grosse étoffe; tandis que les autres, qu'on nommoit freres de communauté, portoient scandaleusement un grand capuchon, une robe large, longue, & d'une étoffe moins grossiere. Nicolas IV & Clément V tenterent inutilement de réunir ces moines divisés sur la grande question de la forme, du volume & de la qualité de leur vêtement. Il ne firent que les aigrir de plus en plus, & les freres spirituels se séparerent tout à-fait des autres.

Jean XXII donna une

Ce schisme eût cessé bien vîte, si l'on eût voulu ne pas s'appercevoir comment tous

Bulle contre les capuchons pointus.

ces moines étoient habillés : car l'attention du public donne de l'importance aux choses les plus frivoles. Je suis étonné que la cour de Rome avec toute sa politique, n'ait pas eu occasion de découvrir cette vérité triviale. Les papes ne savoient-ils pas qu'ils n'auroient jamais eu de cour, si on n'avoit jamais donné à eux que l'attention qu'ils méritoient comme chefs de l'église? Pourquoi donc Nicolas IV & Clément V traitent-ils sérieusement une question de cette nature ? pourquoi Jean XXII, à leur exemple, publie-t-il une bulle contre les freres spirituels ? pourquoi leur ordonne-t-il de quitter leur capuchon pointu, & leur habit court ? Il arriva ce qui devoit arriver : ces freres dirent que leur capuchon & leur habit étoient leur regle ; que leur regle leur tenoit lieu d'évangile ; que, par conséquent, vouloir faire un changement à leur capuchon & à leur habit, c'étoit enseigner une doctrine contraire à la foi ; & ils prêcherent qu'il ne falloit pas obéir au pape.

On brûle ceux qui ne veulent pas renoncer à ces capuchons.

Alors l'affaire devint sérieuse : il eût été indécent que la puissance des papes, si terrible pour les couronnes, se fût émoussée contre les capuchons. L'inquisiteur eut donc ordre de poursuivre les rebelles, & cet inquisiteur étoit un frere de communauté. Quatre freres spirituels furent saisis : ils persisterent dans leur désobéissance. Ces malheureux

qu'il falloit enfermer aux petites-maiſons, c'eſt-à-dire, dans leur couvent, furent condamnés au feu, comme hérétiques & exécutés à Marſeille en 1318.

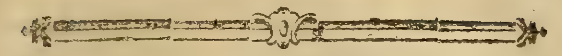
Déchaînement des freres mineurs contre Jean XXII.

Martyrs de leur robe, ils paſſerent pour martyrs de la foi aux yeux de leurs confreres, qu ſe déchaînerent ſans retenue contre Jean XXII : ils publierent qu'il n'étoit pas pape, qu'il étoit le précurſeur de l'Antechriſt, l'Antechriſt même ; que l'égliſe de Rome étoit la ſynagogue de ſatan. Enfin ils annoncerent hautement qu'ils étoient prêts à ſouffrir la mort pour la défenſe de ce qu'ils appelloient la vérité ; & quelques uns furent aſſez fous pour ſe préſenter au martyre. C'eſt ainſi que les freres mineurs ſe ſouleverent contre le ſaint ſiege, eux qui dans les commencements en avoient été les plus zélés défenſeurs, & avoient ſoutenu & prêché partout les prétentions des papes. Si la bulle ſur les habits n'en aliéna qu'une partie, les décrétales ſur la propriété les révolterent preſque tous. Ils ſe mirent en Allemagne ſous la protection de Louis V, & ce ſont eux qui donnerent à ce prince la liſte des erreurs de Jean XXII. Vous pouvez juger par-là ce que c'étoit que ces prétendues héréſies qu'on imputoit à ce pontife. On lui faiſoit, par exemple, un crime d'avoir dit que Jeſus-Chriſt a eu quelque choſe en propre, & on

l'accusoit d'être ennemi de la pauvreté évangelique. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet.

Le schisme, causé par l'élection d'un antipape, dura peu: car en 1330 Nicolas saisi, conduit à Avignon & livré à Jean XXII, reconnut sa faute & se soumit. Quant à la suite des démêlés entre le sacerdoce & l'empire, nous en parlerons, après avoir vu ce qui va se passer en France, où Charles le Bel étoit mort au commencement de 1328.





CHAPITRE VI.

De l'état de la France sous les regnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V; & de l'Angleterre sous celui d'Edouard III.

TOUTE l'Europe est divisée. Il n'y a encore de loix nulle part : il n'y a pas même de puissance capable de faire respecter aucune coutume. Le clergé, la noblesse, le peuple & le souverain, par-tout ennemis, cédent tour-à-tour aux circonstances; & vous devez prévoir qu'il arrivera encore de grands désordres, avant que les états de l'Europe puissent prendre une meilleure forme de gouvernement.

Désordre général en Europe.

Charles le Bel ayant laissé sa femme enceinte, deux concurrents prétendirent à la régence du royaume. L'un étoit Edouard III, fils & successeur d'Edouard qui avoit été déposé, & qui étoit mort l'année précédente 1327. Il se fondoit sur ce qu'étant fils d'I-

A la mort de Charles le Bel, deux concurrens à la couronne de France.

1328

ſabelle, fille de Philippe le Bel, il avoit, comme plus proche parent, plus de droit que perſonne à la couronne de France: L'autre étoit Philippe de Valois, fils de Charles comte de Valois, frere de Philippe le Bel, &, qui par conſéquent, étoit dans un degré plus éloigné, mais qui tiroit ſon droit par les mâles.

Philippe de Valois eſt reconnu.

La régence fut donnée à Philippe; & la reine ayant accouché d'une fille, il fut reconnu roi à l'excluſion d'Edouard. La loi ſalique fut encore citée, comme elle l'avoit été après la mort de Louis Hutin.

La loi ſalique n'étoit qu'une coutume introduite par les circonſtances.

Ce n'eſt pas qu'il y eût alors une loi écrite, par laquelle les filles fuſſent formellement exclues du trône; c'eſt qu'elles n'avoient jamais eu occaſion d'y monter. Or, parce que parmi les François un exemple faiſoit loi, ils crurent qu'une choſe n'étoit ſans exemple, que parce que la loi l'avoit défendue.

Cette loi ſalique n'étoit donc qu'une coutume immémoriale : coutume que la force auroit pu changer, ſi les circonſtances l'avoient permis, & il ne falloit qu'un exemple. C'eſt ce que nous voyons être arrivé dans la ſucceſſion aux fiefs; car tantôt les filles y étoient appellées & tantôt elles en étoient exclues.

Philippe le long & Philippe de Valois ont été assez puissants pour défendre les droits que la coutume leur donnoit. Il en coûtera cher à leurs successeurs pour les conserver : mais enfin la loi salique ne sera plus sujette à aucune contestation ; & ce sera un bonheur pour la France. L'histoire des autres royaumes fait voir, que les droits des filles à la couronne sont la source de bien des maux.

Avantages de cette loi, lorsqu'elle ne sera plus contestée.

Edouard étoit dans sa seizieme année. Quoique le parlement eût nommé les régents qui devoient gouverner, Isabelle sa mere s'étoit saisie de toute l'autorité. Les passions de cette femme avoient été une des principales causes des troubles de l'Angleterre & des malheurs du dernier roi. Elles causerent encore des désordres jusqu'en 1331, qu'Edouard ouvrant les yeux sur les crimes de sa mere, la fit enfermer dans le château de Rising. Il prit alors les rênes du gouvernement, & il gagna l'affection des peuples, qu'Isabelle avoit aliénés.

Les troubles continuent en Angleterre pendant les premieres années d'Edouard III.

Edouard, dans les premieres années d'un regne aussi troublé, ne pouvant faire valoir les prétentions, qu'il formoit sur la France, avoit rendu hommage à Philippe pour la Guienne ; & dissimulant ses desseins sans y renoncer, il avoit fait alliance avec le duc de Brabant & avec plusieurs autres seigneurs.

C'est pourquoi ce prince paroît d'abord renoncer à ses prétentions sur la France.

En attendant une conjoncture qu'il pût saisir, il arma contre l'Ecosse, pour se relever d'un traité honteux que sa mere avoit fait.

Philippe de Valois rend la Navarre à Jeanne fille de Louis Hutin.

Philippe le Long & Charles le Bel avoient conservé le royaume de Navarre, ou du moins l'avoient gouverné comme régents, pendant la minorité de Jeanne, fille de Louis Hutin; Philippe de Valois, dès la premiere année de son regne, rendit à cette princesse la couronne qui lui appartenoit. Par-là, le comte d'Evreux, qui l'avoit épousée, devint roi de Navarre.

Conseil qu'il donne au comte de Flandre.

La même année il prit les armes pour le comte de Flandre, contre les Flamands qui s'étoient soulevés. Il les soumit, & après avoir représenté au comte que sa conduite pouvoit avoir donné lieu à la révolte, il lui conseilla de mieux gouverner son peuple. Ces premieres démarches annonçoient un prince juste, & prévenoient favorablement pour la suite de son regne.

Entreprise des magistrats sur les justices ecclésiastiques.

Vous avez vu comment se sont etablis les tribunaux ecclésiastiques, & comment, à l'ombre de l'ignorance & de l'anarchie, le clergé sous différents prétextes, attirant à lui toutes les causes, usurpoit continuellement sur les juges laïques. Cependant le différent entre Philippe le Bel & Boniface VIII avoit commencé de faire ouvrir les yeux. Puisqu'on avoit osé résister au pape, il n'étoit pas

naturel que les magiſtrats abandonnaſſent la juriſdiction temporelle aux évêques. Déja Philippe le Long avoit donné une ordonnance par laquelle il excluoit tous les prélats du parlement; diſant qu'il ſe faiſoit conſcience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur égliſe. Il eſt vrai, que par une contradiction où les princes tombent quelquefois, il conſerva dans ſon conſeil ceux qui s'y trouvoient; & que pluſieurs prirent encore ſéance au parlement. Mais les magiſtrats & les baillis, plus conſéquents continuoient de former des entrepriſes ſur les juſtices eccléſiaſtiques. On ne parloit que des violences qu'ils commettoient, & des excommunications mépriſées que les évêques fulminoient contre eux.

Aſſemblée de magiſtrats & d'évêques pour terminer ce différent.

Philippe de Valois, voulant faire ceſſer ce ſcandale, convoqua, dès la premiere année de ſon regne, les évêques & les officiers de juſtice, pour entendre les plaintes qui ſe faiſoient de part & d'autre, & terminer, s'il étoit poſſible, cette grande conteſtation. Pierre de Cugnieres, chevalier & conſeiller du roi, expoſa dans ſoixante-ſix articles, les abus, que commettoient les tribunaux eccléſiaſtiques; & débita ſur les deux puiſſances des lieux communs, qui ne prouvoient pas grand-choſe. L'archevêque de Sens & l'évêque d'Autun répondirent pour le clergé, après avoir

protesté qu'ils ne prétendoient pas soumettre les droits de l'église à aucun tribunal, & qu'ils parleroient seulement pour éclairer la conscien- du roi. Ayant ainsi supposé ce qui étoit en question, ils parlerent long-temps sur ce dont il ne s'agissoit pas, & ils prouverent que les deux jurisdictions ne sont pas incompatibles, quoique le point, qu'on agitoit, fût de savoir à quel titre ils prétendoient avoir une jurisdiction temporelle. Étoit-ce comme seigneurs? ils l'avoient de droit dans leurs terres. Étoit-ce comme évêques? ils l'avoient de fait, puisqu'ils l'exerçoient dans leurs diocèses. Mais la nation leur avoit-elle accordé cette puissance, ou l'avoient-ils usurpée? étoit ce un droit qu'il falloit respecter, ou un abus que le souverain devoit réprimer? C'est ce que le clergé n'examinoit pas: il prétendoit que la jurisdiction temporelle lui appartenoit de droit divin, comme la jurisdiction spirituelle. Il le prouvoit par des maximes & par des usages, que les préjugés ne permettoient presque plus d'examiner; & il le prouvoit encore par des écrits, auxquels l'ignorance avoit donné de la célébrité, & dont elle avoit fait des livres classiques.

Le décret de Gratien.

Tel est entre autres un ouvrage, qui parut vers le milieu du douzieme siecle, & qui avoit pour titre: *La concorde des canons discordants*, ou *le décret.* Gratien, religieux

bénédictin, auteur de cet ouvrage, l'avoit fait pour établir ou même pour étendre les prétentions de la cour de Rome & des ecclésiastiques. Il vouloit prouver que le pape est au dessus des canons, que les clercs ne sauroient être soumis au jugement des laïques, &c. Il s'appuyoit sur les fausses décrétales, sur des citations infideles, sur de mauvais raisonnements; & il comptoit sans doute encore sur l'ignorance de son siecle, ainsi que sur l'intérêt des ecclésiastiques qui passoient pour savants, & dont le suffrage pouvoit, par conséquent, faire la fortune d'un livre. Il ne se trompoit pas; son décret eut le plus grand succès: il fut enseigné dans les écoles: il fut commenté par des canonistes: & les papes lui durent une partie de l'autorité, qu'ils ont exercée dans le treizieme siecle & dans les suivants.

Mauvais raisonnements des évêques.

L'évêque d'Autun, qui avoit professé le droit à Montpellier, passoit pour un des grands canonistes de l'église. Il avoit sans doute étudié le décret, & il raisonna comme Gratien. Des passages de l'écriture mal interprétés, & la double puissance des prêtres de l'ancienne loi, étoient les principes d'où le clergé concluoit que ses immunités & toute son autorité étoient de droit divin. Une raison de bienséance venoit à l'appui: une grande partie de nos revenus consiste, disoient les

prélats, dans les émoluments de nos justices. Nous serions donc ruinés, si l'on nous ôtoit nos tribunaux. Le royaume n'auroit donc plus que de pauvres évêques. Il perdroit donc un de ses plus grands avantages : car peut-on douter que l'éclat d'un clergé riche ne contribue à la splendeur du royaume ? Mais ce raisonnement ne prouvoit pas que les richesses des ecclésiastiques sont de droit divin : il prouvoit seulement que les évêques du quatorzieme siecle ne pensoient pas comme les apôtres.

Pour terminer ces contestations, il auroit fallu remonter aux six premiers siecles.

Pour décider cette question, il auroit fallu remonter d'abord aux six premiers siecles de l'église : on auroit vu quels étoient alors les véritables droits du clergé. En étudiant ensuite les siecles postérieurs, on auroit découvert, sans doute, des privileges & des biens qu'il avoit acquis par des voies justes, qui lui appartenoient moins comme clergé, que comme corps de citoyens, &, que par conséquent, il pouvoit conserver. On auroit aussi reconnu des usurpations ou des concessions arrachées à l'ignorance des peuples & des rois.

Les scrupules de Philippe de Valois donnent l'avantage au clergé.

Philippe de Valois ne savoit pas l'histoire. Personne dans ces temps de ténebres n'étoit en état de l'éclairer. Il fut effrayé : confondant, comme les évêques, les intérêts spirituels de la religion avec les intérêts tempo-

rels de ses ministres, il crut qu'on attaquoit la religion même. Accoutumé, sans doute, à se croire un David, il n'eut pas de peine à penser que les évêques étoient des Moyse, des Aaron, ou des Samuel. Il ne soutint donc pas les magistrats. Il semble pourtant qu'il auroit voulu ne pas décider: il avoit de la peine à donner une réponse positive: mais enfin le clergé se retira vainqueur.

Mais cette premiere attaque des magistrats en présage d'autres qui seront plus heureuses.

Cette victoire étoit un foible avantage: elle préparoit, elle annonçoit même une défaite. Les magistrats n'avoient pas porté leurs regards sur les prétentions des prélats, pour cesser tout-à-coup les hostilités. Ils continueront donc leurs entreprises: ils s'appliqueront à les tenter avec plus de succès: ils acquerront enfin des lumieres: & cependant le clergé tenant toujours le langage des siecles d'ignorance, parlera encore dans des siecles éclairés, d'un droit divin, dont on ne parloit point dans les six premiers siecles de l'église.

Edouard III prend le titre de roi de France & commence la guerre.

La France & l'Angleterre furent en paix jusqu'en 1338: mais la guerre se préparoit depuis quelques années. Edouard songeoit aux moyens d'augmenter le nombre de ses alliés; lorsque les Flamands soulevés par Jacques d'Artevelle, qu'on dit brasseur de biere, se déclarerent pour lui. Ils exigerent seulement qu'en conséquence de ses préten-

tions il prit le titre de roi de France ; jugeant que c'étoit un expédient pour ſe révolter, ſans être rebelles.

Il bat les François à Créci.

Cette guerre, interrompue par quelques treves, déſola toute la France juſqu'à la mort de Philippe, arrivée en 1350. Ce prince en 1346 perdit la bataille de Créci, quoi qu'il eût près de cent mille hommes, & qu'Edouard n'en eût que quarante mille. Les environs de Paris furent ravagés par les Anglois, ainſi que tout le pays depuis l'extrémité de la baſſe Normandie juſqu'aux frontieres de Picardie. Ils ne firent pas de moindres maux dans le Poitou, dans la Saintonge & dans les autres provinces méridionales. On remarque qu'ils avoient de l'artillerie : on en faiſoit déja quelque uſage depuis peu d'années.

Les diviſions, fomentées par Philippe le Bel, ſont funeſtes à Philippe de Valois.

On commence ici à voir ſenſiblement les effets de cette politique, par laquelle les rois croyoient ſe rendre puiſſants, en ſemant la diviſion dans le royaume. Philippe de Valois put connoître toute ſa foibleſſe, lorſqu'il eut la guerre avec Edouard. Il ne trouva pas dans ſes ſujets cet accord & cette obéiſſance, qui ſont la force des armées. Il avoit plus de ſoldats : mais il n'oſoit mettre un frein à leur inſolence. La nobleſſe étoit encore plus intraitable. Chacun paroiſſoit penſer à profiter des déſordres : & la licence des troupes

étoit un nouveau fléau pour le royaume. C'est ainsi que le roi étoit mal servi par ceux mêmes qui lui restoient fideles. Combien n'eût il pas été plus puissant, si ses prédécesseurs avoient été capables de prendre pour modele la politique de S. Louis!

Philippe de Valois multiplie les impôts.

Pour fournir aux frais d'une guerre qu'il faisoit mal, & qu'il ne lui étoit peut-être pas possible de bien faire, il accabla le peuple d'impôts: il en mit entre autres un sur le sel; il fit dire à Edouard, qui joua sur le mot, que Philippe de Valois étoit le véritable auteur de la loi salique.

Il altere continuellement les monnoies.

L'affoiblissement des monnoies dont ses prédécesseurs lui avoient donné l'exemple, fut encore sa grande ressource. Elles varierent beaucoup sous son regne. Il s'attribua même à ce sujet le droit le plus arbitraire. *Nous ne pouvons croire*, dit-il, dans une de ses ordonnances, *ne présumer, qu'aucun ne puisse ne doive faire doute, qu'à nous & à notre majesté royale ne appartienne seulement, & pour le tout en notre royaume, tout le métier, le fait, l'état, la provision & toute l'ordonnance des monnoies; & de faire monnoyer telles monnoies, & de donner tel cours & pour tel prix, comme il nous plaît & bon nous semble, pour le bien & profit de nous, de notre dit royaume & de nos sujets.* On voit par cette confiance de Philippe de Va-

lois quels progrès avoient fait les entreprises formées par Philippe le Bel. Cependant ce prince croyant devoir quelquefois cacher ses fraudes, prenoit des mesures pour qu'on ne s'apperçût pas qu'il altéroit le titre des especes. Il exigeoit le secret de ceux qui travailloient dans ses monnoies, & il le leur faisoit jurer sur l'évangile.

Edouard III s'applique à faire cesser les divisions.

L'Angleterre étoit mieux gouvernée que la France: il n'y avoit pas la même division parmi les ordres de l'état. Il est vrai qu'ils se réunissoient d'ordinaire contre le souverain: mais Edouard III étoit alors un grand roi; remarquez que je dis *alors*. Il savoit se faire aimer, il savoit se faire respecter. Il s'attachoit sur-tout le parlement, dont il obtenoit des subsides. Enfin il avoit l'art de maintenir les prérogatives de la nation. Vous comprenez donc qu'il ne pouvoit manquer d'avoir des succès, en faisant la guerre à Philippe.

Sous Jean II, les monnoies varient encore plus que sous Philippe VI.

Les désordres s'accrurent sous Jean II, fils de Philippe VI. Ce prince renchérit sur toutes les fautes de son pere, & il en fit de nouvelles. Les abus sur les monnoies furent si grands que les especes, haussant & baissant alternativement, changeoient de prix d'une semaine à l'autre, ou même plus souvent; & que le marc d'argent, qui, au commencement de son regne, valoit cinq livres cinq sous, valut quelquefois jusqu'à cent deux

livres. On revenoit continuellement d'une monnoie forte, à une monnoie foible, & d'une monnoie foible à une monnoie forte. Souvent encore le roi honteux de ses fraudes, prenoit, comme son pere, des mesures pour les cacher.

Dès la premiere année de son regne, il avoit aliéné les grands, en faisant décapiter, sans observer aucune forme de procédure, le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guignes, accusé d'intelligence avec les Anglois. Quelque temps après, il montra sa foiblesse, en pardonnant à Charles le Mauvais, roi de Navarre, l'assassinat de Charles d'Espagne de la Cerda, qu'il avoit fait connétable après l'exécution de Raoul. Il montra encore sa foiblesse, lorsque, soupçonnant le roi de Navarre de vouloir exciter des troubles, il s'en saisit par surprise, fit trancher la tête, encore sans aucune procédure, à quatre seigneurs qui se trouverent avec lui, & le fit ensuite conduire au Châtelet de Paris.

Jean II se rend odieux par des voies de fait & méprisable par sa foiblesse.

Il est vrai que Jean n'étoit pas assez puissant, pour s'assurer de pouvoir punir sans s'écarter des regles, un criminel tel que le roi de Navarre. Mais quand on ne peut pas se faire craindre, il faut gagner ceux qu'on craint. Les pardons, les surprises, & les voies de fait rendent tout-à-la fois méprisable & odieux. La conduite de Jean donna

donc de nouveaux alliés au roi d'Angleterre.

Il convoque les états.

La guerre avoit recommencé en 1355 dans un temps où le mécontentement général pouvoit causer des révoltes, si l'on mettoit de nouveaux impôts, ou si l'on touchoit aux monnoies. Cependant comme l'argent manquoit, le roi convoqua les états généraux, & leur représenta ses besoins.

Il leur fait sous serment des promesses qu'il ne tient pas.

Ces états, les plus nombreux qu'on eût encore vus, imposerent une taxe pour entretenir trente mille gendarmes, outre les communes du royaume: mais à l'exemple du parlement d'Angleterre, ils entreprirent de régler le gouvernement. Ils arrêterent la nature des impôts, leur durée & le prix des especes. Jean promit tout ce qu'on exigea de lui. Il jura, sur-tout, pour lui & pour ses successeurs, de ne donner jamais cours qu'à une monnoie forte, de la conserver sans altération, de faire prêter le même serment à ses fils, à son chancelier, aux gens de son conseil, aux officiers de ses monnoies, en un mot, à tous ceux qui avoient quelque part à l'administration. Il déclara même qu'il priveroit de leurs offices, ceux qui lui donneroient des conseils contraires. Cependant, malgré cet engagement solemnel, il affoiblit les monnoies six mois après: ce qui fait voir que lorsque les états faisoient des

réglements, ils ne ſavoient, ou ne pouvoient pas prendre des meſures pour en aſſurer l'exécution.

Il eſt fait priſonnier à Poitiers.

Avec une plus ſage conduite la France auroit pu ſe relever : car l'Angleterre commençoit à ſe laſſer de donner des ſubſides, & d'ailleurs l'Ecoſſe faiſoit une diverſion. Il eſt vrai qu'Edouard, qui continuoit d'être grand, trouvoit des reſſources ; il en trouvoit ſur-tout dans le prince de Galles ſon fils, plus grand peut-être encore. Il le chargea de la guerre de France, pendant qu'il marchoit lui-même contre les Ecoſſois.

Jean, à la tête d'une armée quatre fois plus nombreuſe, joignit le prince de Galles à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers. Il pouvoit envelopper l'ennemi, l'affamer, & le forcer à ſe rendre. Il l'attaqua, & il fut vaincu, fait priſonnier, & emmené à Londres.

Charles dauphin convoque les états à Paris.

Pendant la priſon du roi, Charles dauphin (*) gouverna d'abord avec le titre de lieutenant du royaume, & enſuite avec celui de régent. Quoiqu'il n'eût encore que dix-neuf ans, il avoit heureuſement toute la prudence & toute la modération, que deman-

(*) Le Dauphiné & le comté de Viennois avoient été cédés à Philippe de Valois par Humbert II, dernier prince de la Tour du Pin. C'eſt à Charles que les fils aînés de France commencerent à porter le titre de dauphins.

doient les circonſtances où il ſe trouvoit. Sa premiere démarche fut de ſonger à ſe procurer les ſecours qui lui étoient néceſſaires; & dans cette vue, il aſſembla les états à Paris.

1356
Il eſt trop heureux de les pouvoir rompre.

Ce n'étoit plus le temps où la politique pût tirer quelqu'avantage des diviſions. Charles ne pouvoit pas, comme Philippe le Bel, offrir tour-à-tour ſa protection aux différents ordres, afin de les gagner ſéparément & de les tromper tous enſemble. Les malheurs de la guerre décelerent tous les vices de cette miſérable politique. Charles, ſans autorité, ſe vit dans la dépendance de tous les partis, & ſe crut trop heureux de trouver un prétexte pour rompre les états. En effet ils ne furent qu'une aſſemblée de factieux, qui ſous prétexte de réformer le gouvernement, excitoient de nouveaux troubles; reſpectant peu le dauphin, qui attendoit tout d'eux, & de qui ils n'attendoient rien.

Forcé à les raſſembler, il ne peut plus les rompre.
1356

Les états ſe raſſemblerent encore la même année. Le dauphin les convoqua malgré lui, & ne fut pas le maître de les rompre. Marcel, prévôt des marchands, commandoit dans Paris, & lui faiſoit la loi.

Déſordres par-tout.

Le déſordre regnoit dans la capitale, où le peuple & la nobleſſe formoient deux partis toujours prêts à ſe ſoulever l'un contre l'autre. Les autres villes offroient à peu-près les

les mêmes ſpectacles. Les campagnes étoient remplies de voleurs, qui marchoient par troupes ſous différents chefs, & qui commettoient toute ſorte de brigandages. Enfin les payſans, qui s'étoient d'abord armés pour leur défenſe, faiſoient indiſtinctement la guerre à tous les partis, exerçoient les plus grandes cruautés, & paroiſſoient avoir juré d'exterminer la nobleſſe.

Marcel, qui veut donner la couronne à Charles roi de Navarre, eſt tué.

Sur ces entrefaites, le roi de Navarre, échappé de priſon, vint à Paris ſe joindre aux mécontents; & Marcel forma le projet de l'élever ſur le trône. Les troubles s'accrurent donc encore. Cependant ils finirent à Paris en 1358, le prévôt des marchands, qui en étoit l'auteur, ayant été tué par un bourgeois nommé Maillard.

Treve de deux ans avec Edouard.

On peut conjecturer que la guerre avoit épuiſé les reſſources du roi d'Angleterre: car au lieu de profiter de la ſituation malheureuſe de la France, il avoit fait une treve de deux ans en 1357.

Sage conduite du dauphin

Dans des circonſtances auſſi critiques, le dauphin eut la ſageſſe de diſſimuler les maux qu'il ne pouvoit empêcher. Il ne précipita rien, il attendit des conjonctures plus favorables, & il ſut les ſaiſir. Lorſque la treve avec l'Angleterre étoit ſur ſa fin, il fut aſſez heureux pour faire la paix avec le roi

de Navarre, qui lui avoit déclaré la guerre d'abord après la mort de Marcel.

La guerre recommence & la même année on négocie.

1359

Le roi d'Angleterre arma, & parut en France à la fin d'octobre. Le dauphin qui n'avoit pas assez de troupes pour tenir la campagne, se contenta de mettre des garnisons dans les places. Il attendoit que l'armée ennemie se consumât d'elle même. La chose arriva comme il l'avoit prévue. Les Anglois qui souffroient beaucoup des rigueurs de la saison, souffrirent encore plus de la disette, qu'ils trouverent dans un pays tout-à-fait ruiné; & Edouard qui craignit de trouver de trop grands obstacles à sa retraite, fut contraint d'entrer en négociation. La plupart des historiens attribuent son changement à un orage miraculeux, sans doute avec bien peu de fondement; en effet, qu'il y ait eu un orage, qu'un prince en soit effrayé, & qu'il croie que le ciel lui ordonne de cesser la guerre: tout cela se peut sans un miracle. Mais il seroit bien étonnant que l'intrépide Edouard eût été ce prince là.

Traité de Brétigni.

1360

Quoi qu'il en soit, par un traité signé à Brétigni près de Chartres, au mois de mai 1360, on céda au roi d'Angleterre en toute souveraineté, le Poitou, la Saintonge, la Rochelle, l'Agenois, le Périgord, le Limousin, le Querci, le Rouergue, l'Angoumois, les comtés de Bigorre & de Gaure, ceux

de Ponthieu & de Guignes, la ville de Montreuil & Calais. De leur côté, Edouard & le prince de Galles renoncerent à leurs prétentions sur la couronne de France, & à leurs droits sur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, & le Maine. Enfin la rançon du roi Jean fut fixée à trois millions d'écus d'or.

Dans ces temps de calamités Jean se croise.

Jean étoit délivré : mais les désordres continuoient dans tout le royaume. Les brigands s'y multiplierent, & s'y enhardirent à un tel excès, qu'un d'eux osa prendre le titre de roi de France. Sur ces entrefaites, on prêcha une croisade pour la Palestine, & le roi prit la croix des mains du pape. Il ne lui manquoit plus que d'entreprendre cette guerre pour achever la ruine de ses états ; & il s'y disposoit, parce qu'il la regardoit comme un moyen propre à purger la France de tous les brigands : il auroit mieux valu ne les avoir pas fait naître, en gouvernant comme il avoit fait.

Différents à l'occasion du traité de Brétigni.

Cependant on se plaignoit en France & en Angleterre, que les articles du traité de Brétigni n'étoient pas exécutés. Jean vouloit néanmoins remplir ses engagements : & lorsqu'on lui disoit que la nécessité où il avoit été de contracter, les rendoit nuls ; il répondit que quand la bonne foi seroit bannie de la terre, elle devroit se trouver encore dans la bouche & dans le cœur des rois. Cette maxime est aussi belle, qu'elle est peu suivie ;

& Jean lui-même avoit violé le serment qu'il avoit fait de ne pas altérer les monnoies. Lorsque les rois ne sont pas justes, ces maximes ne sont que des mots dans leur bouche : Jean parloit comme S. Louis agissoit.

Jean passe en Angleterre pour les terminer. Il y mourut. 1364

La France & l'Angleterre étoient sur le point d'en venir à une rupture, lorsque Jean se rendit à Londres, pour terminer les différents qui s'élevoient. Il y mourut quelques mois après; laissant à Philippe, son quatrieme fils, le duché de Bourgogne, qu'il avoit réuni à la couronne deux ans auparavant. La suite vous fera voir que cette disposition prépara un nouvel ennemi à la France.

L'esprit des états sous Jean II.

Les états n'ont jamais été plus fréquents, que pendant le regne de Jean II : il y en eut de généraux ou de provinciaux presque chaque année. Ils ne ressembloient pas à ce champ de mars, dont Charlemagne avoit été l'ame. Sans aucune vue du bien public, les François ne se rassembloient, que pour opposer des intérêts particuliers à des intérêts particuliers. Tout dégénéroit en factions, sous un prince foible qui ne savoit ni se passer des états, ni en tirer aucun avantage; & l'autorité royale, en bute à tous les partis, s'affoiblissoit; en les voyant cependant s'attaquer & se détruire les uns les autres.

Telle étoit la ſituation de la France, lorſque Charles V monta ſur le trône : tout y paroiſſoit déſeſpéré : mais la conduite du régent vous répond de la ſageſſe du roi. En effet, ce prince ne fera ni les fautes de Philippe de Valois, ni celles de Jean II ; cependant Edouard ceſſera d'être un grand homme. Il négligera tout à fait les ſoins du gouvernement : il ſacrifiera tout à des favoris avides, dont il ſe laiſſera obſéder : il multipliera les impots : il aliénera ſes peuples. Enfin il ne trouvera plus de ſecours dans le prince de Galles dont la ſanté va s'altérer. Vous prévoyez donc que tout doit changer, & que la France à ſon tour aura des ſuccès. Edouard ceſſe d'être grand.

Charles donna tous ſes ſoins à bien régler les monnoies. Il ſe fit une loi de ne les jamais altérer. Il remit l'ordre dans les finances ; & s'il leva des impôts, il prit les meſures les plus ſages, pour prévenir les murmures du peuple. Charles V, ſe fait une loi de ne point altérer les monnoies.

Depuis 1341, la Bretagne étoit déchirée par une guerre civile, à laquelle les Anglois & les François avoient pris part, & qui pouvoit encore les armer de nouveau. Le comte de Blois, à qui Charles donnoit des ſecours ſous main, & le comte de Montfort qui en recevoit d'Edouard, prétendoient l'un & l'autre à ce duché : mais le premier ayant été tué dans un combat, Charles ſe hâta de donner à Il aſſure la paix au dehors.

Montfort l'investiture de ce fief; craignant que ce seigneur ne voulut reconnoître le roi d'Angleterre pour suzerain, & ne fût l'occasion d'une guerre, qu'il vouloit prévenir. Il fit aussi la paix avec le roi de Navarre, & sut s'attacher ce prince, qui avoit fait tant de mal à la France, & qui venoit de recommencer la guerre.

Brigands qui infestoient la France.

Dès l'an 1365, Charles n'avoit plus d'ennemis au dehors, & il ne lui restoit qu'à délivrer le royaume des brigands qui l'infestoient. On prétend qu'il y en avoit plus de trente mille. Ils formoient différents corps, qui se réunissoient au besoin, & ils étoient conduits par des chefs expérimentés. Il eût été triste d'être obligé de lever une armée contre cette canaille.

Charles V se propose de les armer pour le comte de Transtamare contre D. Pedre, roi de Castille.

Don Pedre ou Pierre, surnommé le Cruel, regnoit en Castille; & Henri, comte de Transtamare, son frere naturel, avoit soulevé la noblesse. Tous deux cherchoient à se faire des alliés, lorsque le pape déclara le roi légitime indigne du trône, & donna la couronne au prince rebelle. Le prince de Galles, qu'Edouard III avoit fait duc de Guienne, la vouloit conserver à don Pedre, & pouvoit rendre nul le jugement du pape. Il falloit donc d'autres secours au comte de Transtamare. Il les trouva dans Charles V, qui se déclara d'autant plus volontiers pour lui, que le duc de Guien-

ne s'étoit déclaré pour don Pedre; & qui d'ailleurs voulut saisir l'occasion de délivrer la France des *compagnies* : c'est ainsi qu'on nommoit les troupes de brigands.

Berrand du Guesclin se charge de les conduire.

Ces malheureux avoient été excommuniés plusieurs fois, & cependant ils n'avoient pas cessé de piller le royaume : on se flattoit qu'ils feroient plus de cas des censures ecclesiastiques, lorsqu'elles pourroient s'allier avec le brigandage. C'est ainsi que pensa Berrand du Guesclin, qui se chargea de les engager à le suivre en Castille. Il leur offrit l'absolution, & il appuya sur la bonté du pays où il vouloit les conduire. *Si nous vaut mieux ainsi faire*, disoit-il en finissant son discours, *& pour nos ames sauver, que de nous damner & de nous donner au diable ; car trop avons fait de péchés & de maux, comme chacun peut savoir en droit soi, & tous nous conviendra finir.* Vous voyez par-là dans quel esprit on entreprenoit cette guerre ; & comment alors le brigandage changeoit de nature d'un côté des Pyrénées à l'autre.

Les *Compagnies* consentent à suivre du Guesclin.

Les brigands voulurent l'absolution, dès qu'on n'exigea plus d'eux qu'ils renonçassent au brigandage ; & qu'au contraire on leur proposa de la mériter, en le continuant ailleurs qu'en France. Ils remirent donc au roi les forteresses dont ils étoient maîtres, & ils suivirent du Guesclin.

En passant par Avignon, elles demandent au pape l'absolution & cent mille francs.

Ils prirent leur route par Avignon, afin d'obtenir l'absolution, chemin faisant, & de demander cent mille francs au pape, pour achever leur voyage. De ces deux choses, la seconde souffroit seule des difficultés, que du Guesclin leva. Il ne faut pas refuser, disoit-il, ces cent mille francs. Nous avons ici des gens qui se passeront sans peine de l'absolution, mais qui ne peuvent pas se passer d'argent. Nous tâchons de les faire gens de bien, malgré eux. Nous les menons en exil, afin qu'ils ne fassent plus de mal aux chrétiens. Nous ne les pouvons contenir sans argent, & il faut que le saint pere nous aide à les rendre plus dociles & à les conduire hors de ce royaume.

Le pape est forcé à compter cent mille francs.

En attendant que le pape voulût compter cent mille francs, pour concourir à rendre ces brigands gens de bien, malgré eux, ils couroient la campagne & ils dévastoient tous les environs d'Avignon: il fallut donc les satisfaire. Mais du Guesclin ayant su qu'on avoit levé cette somme sur les habitants, déclara qu'il vouloit qu'elle fût uniquement prise sur les biens du pape, des cardinaux & des autres ecclésiastiques; & il fallut encore obéir. Le pape n'avoit pas prévu qu'il feroit une partie des frais de cette guerre.

Du Guesclin, qui étoit un grand capitaine, étoit encore un des plus honnêtes

hommes de ſon ſiecle: on eſt donc étonné du rôle qu'il joue à la tête de ces brigands. Mais il ne ſongeoit qu'à les conduire hors du royaume, ſoit pour en purger la France, ſoit, comme il le dit, pour en faire des gens de bien; & penſant que le pape devoit contribuer à une ſi bonne œuvre, il l'y força, parce qu'il crut devoir l'y forcer. Où auroit-il pris des ſentiments plus délicats? la loi du plus fort n'étoit-elle pas de temps immémorial l'unique regle des gens de guerre? & cette loi n'autoriſoit-elle pas à tout, lorſque l'intérêt de la religion paroiſſoit attaché au ſuccès d'une entrepriſe?

Henri de Tranſtamare, proclamé, eſt défait par D. Pedre.

Le comte de Tranſtamare fut proclamé roi de Caſtille: mais le prince de Galles, marchant au ſecours du roi détrôné, débaucha les compagnies, qui vinrent le joindre, & gagna la bataille de Navarette, que Tranſtamare livra contre l'avis de du Gueſclin. Ce capitaine y fut même fait priſonnier.

Il le bat à ſon tour, le fait priſonnier & le poignarde.

Don Pedre, rétabli ſur le trône, ne remplit aucun de ſes engagements; de ſorte que le prince de Galles l'abandonna & revint en France, où les compagnies le ſuivirent. Alors Tranſtamare releva ſon parti, vainquit don Pedre, le fit priſonnier & le poignarda. Cependant le duc de Lencaſtre, un des fils d'Edouard III, prétendit au royaume de Caſtille, parce qu'il avoit épouſé Conſtance, fille de

Il conſerve la couronne

de Castille, malgré plusieurs prétendants.

don Pedre. Le roi de Portugal avoit aussi des prétentions, qu'il voulut faire valoir. Ceux d'Arragon & de Navarre profiterent des troubles pour s'emparer de ce qui étoit à leur bienséance, & ce fut là le sujet d'une longue guerre. Mais Henri de Transtamare conserva la couronne & la fit passer à ses descendants.

Charles V, qui veille à maintenir l'ordre, se fait aimer & respecter.

Quoique les compagnies fussent revenues en France, elles n'étoient plus si redoutables, parce qu'elles étoient diminuées des trois quarts; & parce que Charles V prit les mesures les plus sages pour prévénir les désordres qu'elles pouvoient causer.

Charles avoit ramené la tranquillité dans son royaume. Il se trouvoit riche, sans fouler son peuple, par l'ordre qu'il avoit mis dans les finances, & l'on commençoit à respirer sous un roi qui se faisoit aimer & respecter. D'ailleurs la France n'avoit plus d'ennemis redoutables. L'esprit brouillon du roi de Navarre avoit de quoi s'occuper en Castille. Le prince de Galles étoit revenu d'Espagne avec une santé délabrée; & Edouard, livré à l'amour depuis quelques années, étoit tout entier à Alix Perrers, sa maîtresse.

Il fait choisir ceux à qui il donne sa confiance.

Vous pouvez donc prévoir de quel côté seront les avantages, s'il s'éleve une nouvelle guerre entre l'Angleterre & la France. Considérons sur-tout que Charles fait choisir

ceux qui méritent sa confiance. Il aura de bons ministres, il aura de bons généraux; & toujours maître de lui-même, il ne fera point de démarches, qu'il n'ait pris toutes les mesures pour s'assurer du succès. Le traité honteux de Brétigni sera donc effacé, s'il se présente une occasion de déclarer la guerre. Le roi l'attendoit; elle se présenta.

Les sujets du prince de Galles portent contre lui leurs plaintes au roi.

La guerre d'Espagne avoit epuisé les finances du prince de Galles. Pour les réparer, il voulut mettre une nouvelle imposition sur ses sujets, & il souleva plusieurs de ses vassaux qui, déclarant cette entreprise contraire à leurs privileges, présenterent contre lui leurs plaintes au roi de France.

Il est certain que par le traité de Brétigni, Charles ne pouvoit pas se porter pour juge dans ce différent; parce qu'il avoit renoncé à toute suzeraineté sur les états qu'il avoit cédés au roi d'Angleterre. Mais de part & d'autre on se plaignoit que ce traité avoit été violé en plusieurs points, & peut-être avoit-on raison de part & d'autre.

Charles V, cite le prince de Galles à la cour des pairs. 1368

On agita en France, si ce traité devoit être considéré comme nul; & le roi fut un an sans paroître se déclarer, parce qu'il ne vouloit se déclarer qu'à propos. Enfin tout étant préparé, le prince de Galles fut cité, pour être jugé à la cour des pairs. Il répondit qu'il viendroit à la tête de soixante mille

hommes: sa santé ne lui permit pas de faire une seule campagne.

Un arrêt de cette cour déclare confisquées toutes les terres de ce prince.

La guerre commença; elle fut suivie de succès; & de nouvelles dispositions préparoient de nouveaux avantages, lorsqu'un arrêt de la cour des pairs déclara confisquées & réunies à la couronne toutes les terres qu'Edouard & le prince de Galles possédoient en France.

Cette demarche est soutenue par des succès.

Charles n'avoit pas fait une démarche aussi hardie, sans avoir auparavant bien jugé des conjonctures, & pris toutes les précautions nécessaires pour la soutenir. Tout lui réussit donc encore; & les conquêtes furent rapides dans plusieurs provinces jusqu'en 1375, qu'on fit une treve.

Mort du prince de Galles, & d'Edouard.

1376

1377

Le prince de Galles étant mort l'année suivante, Edouard songeoit à faire une paix durable, lorsqu'il mourut lui-même. Ce roi malheureux fut abandonné de tout le monde dans sa maladie. Alix elle-même, qui écartoit de lui tout secours, lui enleva ce qu'il avoit de plus précieux, & se retira, lorsqu'il respiroit encore. Voilà souvent comment les princes sont aimés d'une maitresse, à laquelle ils sacrifient tout. Cependant on ne peut pas ne pas plaindre l'aveuglement d'Edouard, quand on compare ce qu'il est à la fin de son regne avec ce qu'il avoit été pendant un si grand nombre d'années. Sa

valeur, sa prudence, sa grandeur d'ame, sa constance, sa générosité, son humanité, sa bienfaisance, son affabilité paroissoient concourir pour en faire un prince accompli: Alix rendit inutiles tant d'excellentes qualités.

Nouveaux succès de Charles V. Sa mort.

La treve venoit de finir dans une circonstance d'autant plus favorable à la France, que l'Angleterre n'avoit pour roi qu'un enfant de onze ans, Richard II, fils du prince de Galles. Charles trouva même encore un secours dans le roi d'Ecosse, qui, quoique son allié, n'avoit pas encore osé se déclarer ouvertement, & qui pour lors fit une diversion. Il mit sur pied lui-même cinq armées. Une fut envoyée en Guienne, une autre en Auvergne, la troisieme en Bretagne, la quatrieme en Artois; la cinquieme fut un corps de réserve, prêt à se porter par-tout; & une flotte ravagea les côtes de l'Angleterre. Les Anglois, attaqués de toutes parts, n'éprouverent donc plus que des revers. Il ne leur restoit que Calais, Bordeaux & quelques autres places peu importantes, lorsque Charles V mourut. La même année étoit mort du Guesclin, après s'être fait la réputation la plus éclatante; & avoir été comblé des graces d'un prince, qui savoit discerner les hommes de talents, & qui ne craignoit pas de les employer. 1380

Sa sageſſe.

Nul roi n'a moins tiré l'épée que Charles, diſoit Edouard, & cependant aucun n'a fait de plus grandes choſes, & ne pouvoit me donner plus d'embarras. En effet, c'eſt du fond de ſon cabinet, que Charles étoit l'ame de tous les bras qu'il faiſoit mouvoir. Toujours appliqué, quoique d'une ſanté fort mauvaiſe, il donnoit ſes ſoins à toutes les parties du gouvernement. Il régloit tout par lui même; & il préparoit ſes entrepriſes avec une prudence ſi ſinguliere, qu'il paroiſſoit envoyer ſes généraux à des victoires aſſurées. Sobre, économe, juſte, pieux, il s'intéreſſoit aux malheureux : il donnoit un libre accès aux hommes de mérite, il aimoit à montrer ſa générosité, lorſqu'il s'agiſſoit de récompenſer la vertu. Que vous êtes heureux, lui diſoit un de ſes courtiſans : je ne le ſuis, répondit-il, que parce que je puis faire du bien. Vous jugez qu'avec cette façon de penſer, il ne faiſoit pas conſiſter la politique à ſemer la diviſion parmi les ordres de l'état. Il défendit, au contraire, les guerres particulieres, que les ſeigneurs ſe faiſoient encore : il réunit tous ſes ſujets, en les attachant à ſa perſonne. Il ſut même gagner juſqu'aux compagnies de brigands, qui combattirent pour lui contre les Anglois. C'eſt ainſi qu'il tournoit à l'avantage de la France, ce qui, ſous un autre prince, en auroit

fait le malheur. Quand on réfléchit sur cette conduite, on n'est pas étonné qu'en 1377 il ait eu cinq armées & une flotte, lui qui pendant la prison de son pere ne pouvoit pas mettre une troupe en campagne, & qui au milieu des tumultes de Paris n'avoit pas seulement une garde pour sa personne : on lui a donné le surnom de Sage. C'est lui qui a fixé la majorité des rois de France à quatorze ans commencés. Son dessein étoit de prévenir, autant qu'il est possible, les troubles trop ordinaires dans les temps de régence.





CHAPITRE VII.

De l'Allemagne depuis le différent de Louis V & de Jean XXII jusqu'en 1400.

Source des revenus des papes.

JEAN XXII qui mourut en 1334, laiſſa dans le tréſor de l'égliſe d'Avignon la valeur de vingt cinq millions de florins d'or. Ce fait eſt rapporté par un hiſtorien contemporain ſur le témoignage de ſon frere qui étoit à portée d'en être inſtruit. Jean auroit donc amaſſé cette ſomme dans le cours de ſon pontificat; c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de dix-huit ans; & s'il n'y a pas de l'exagération, on peut juger des revenus que les papes s'étoient faits. Ils exigeoient des tributs de l'Angleterre, de la Suede, du Danemarck, de la Norwege, de la Pologne, & de tous les états de la chrétienté: tributs qui étoient toujours bien payés, quand un pontife ſavoit ſaiſir les circonſtances, prendre des prétextes pour intéreſſer la religion à ſes entrepriſes, & intimider les peuples par des excommunications. Ils

Ils ne trouvoient alors nulle part moins d'obstacles qu'en France: car en accordant les décimes au roi, ils pouvoient mettre impunément telle taxe qu'ils vouloient sur le clergé. Il y avoit encore pour eux une autre source de richesses.

Les papes s'étoient quelquefois réservé la disposition de quelques bénéfices, sous prétexte des troubles qu'occasionnoient les élections; & ces exemples leur firent bientôt un droit d'étendre la réserve sur de nouveaux bénéfices. Clément V, usa sur-tout de ce droit, pour donner des évêchés à ses parents: il y fut même autorisé par Philippe le Bel, qui le voyant dans ses intérêts, jugea qu'il disposeroit lui-même des principaux sieges, ou qu'il n'y verroit que des sujets qui lui seroient agréables.

Jean XXII étoit trop entreprenant, pour ne pas étendre encore ce droit. Il établit la réserve de toutes les églises collégiales de la chrétienté, disant qu'il le faisoit pour ôter les simonies, d'où cependant, remarque l'abbé Fleuri, il tira un trésor infini. De plus, ajoute le même auteur, en vertu de la réserve, il ne confirma quasi jamais l'élection d'aucun prélat: mais il promouvoit un évêque à un archevêché, & mettoit à sa place un moindre évêque: de-là, il arrivoit souvent

que la vacance d'un archevêché ou d'un patriarchat produisoit six promotions ou davantage, & il en venoit de grandes sommes à la chambre apostolique. Car le pape exigeoit quelquefois la premiere année du revenu des bénéfices, auxquels il nommoit; & il établissoit des taxes pour les secrétaires, qui expédioient les provisions. C'est ainsi que Rome s'est arrogé des annates & autres droits sur les bénéfices.

Ces réserves faisoient peu-à-peu passer d'usage les élections canoniques. Le pape qui disposoit de tout, pouvoit tout vendre: & il augmentoit d'autant plus ses revenus, que pour un bénéfice vacant, il en conféroit, par le moyen des translations, tout autant qu'il vouloit. Ces raisons, jointes au peu de dépense que Jean XXII faisoit pour sa personne, font comprendre comment il avoit pû amasser un grand trésor.

Querelles du sacerdoce & de l'empire pendant le pontificat de Benoît XII.

Benoît XII, son successeur, parut d'abord disposé à donner l'absolution à Louis V. Cependant il tira cette affaire en longeur, dans la crainte de déplaire à Philippe de Valois. Ce prince voulant se venger de l'empereur, qui avoit excité les Flamands à la révolte, exhortoit le pape à ne pas se désister, & le menaçoit même, s'il se rendoit à la demande de Louis. Il reconnoissoit donc,

l'autorité que les papes s'arrogeoient ſur les ſouverains.

Louis, qui avoit été obligé de revenir en Allemagne, & qui n'avoit eu qu'une domination paſſagere en Italie, où les troubles avoient recommencé, tenoit des dietes qui portoient des décrets contre les bulles de Jean XXII, & qui déclaroient que celui qui a été élu roi des Romains par les princes électeurs, ou par la plus grande partie, même en diſcorde, n'a pas beſoin de l'approbation, de la confirmation, ni du conſentement du ſaint ſiege, pour prendre le titre d'empereur, ou pour prendre l'adminiſtration des biens & des droits de l'empire. Cependant il négocioit toujours pour obtenir ſon abſolution, lorſque Benoît mourut, laiſſant les choſes 1342
dans l'état où il les avoit trouvées.

Clément VI fait élire roi des Romains, Charles, fils du roi de Boheme.

Clément VI, qui lui ſuccéda, dit que ceux qui avoient occupé le ſaint ſiege juſqu'alors, n'avoient pas ſu être papes. Pour lui, il ſut étendre ſes droits de réſerve, vivre dans le luxe, & ſoutenir toutes les prétentions de la cour de Rome. Je ne parlerai pas des bulles qu'il publia contre Louis V : car ce ſeroit toujours répéter les mêmes choſes. Je remarquerai ſeulement que marchant ſur les traces de Jean XXII, il vint à bout de faire élire roi des Romains, Charles,

marquis de Moravie, fils de Jean de Luxembourg, roi de Boheme, & petit-fils de Henri VII. Ce prince avoit promis au pape que s'il étoit élu, il déclareroit nuls tous les actes faits par Louis de Baviere; qu'il ne viendroit à Rome que le jour marqué pour son couronnement, qu'il en sortiroit le jour même, qu'il n'occuperoit aucune des terres qui pouvoient appartenir à l'église de Rome; & que même il n'entreroit sur aucune qu'avec la permission du saint siege.

Alors des troubles se préparoient dans le royaume de Naples.

Pendant que le pape causoit des troubles en Allemagne, la mort de Robert, arrivée en 1343, en préparoit d'autres dans le royaume de Naples. Il avoit marié Jeanne sa petite-fille & son héritiere au prince André, fils de Charles-Robert roi de Hongrie, son neveu. Il rendoit par ce mariage la couronne aux descendants de son frere aîné, Charles-Martel, & il crut l'assurer dans sa famille. Mais cette précaution, toute sage qu'elle paroisse, produisit un effet tout contraire. Nous en parlerons bientôt.

Après bien des difficultés, Charles IV est reconnu roi des Romains. 1347.

Charles de Luxembourg, n'étant soutenu que par un parti très foible, fut défait, & eût été hors d'état de former de nouvelles tentatives, si Louis V ne fût pas mort la même année.

Cependant les princes qui étoient restés fideles au dernier empereur, offrirent l'em-

pire à Edouard III, qui le refusa. Ils élurent ensuite Frédéric, marquis de Misnie, & landgrave de Thuringe, qui se désista pour une somme considérable qu'il reçut de Charles. Ils élurent encore Gunther, comte de Schwartzbourg : mais ce prince étant tombé malade peu de temps après, & se sentant près de sa fin, consentit à renoncer à tous ses droits, moyennant vingt-deux mille marcs d'argent. Enfin Charles gagna les électeurs, qui lui étoient opposés, & fut reconnu. 1349

Cessation des querelles du sacerdoce & de l'empire. Elle est funeste aux papes.

Après avoir employé quelques années à rétablir l'ordre en Allemagne, il obtint d'Innocent VI, successeur de Clément, la permission d'aller à Rome pour être couronné ; & il sortit de cette ville le jour même de son couronnement, comme il l'avoit promis. Cette conduite soumise fit enfin cesser les guerres, qui s'étoient élevées entre le sacerdoce & l'empire.

Alors les papes parurent avoir vaincu, & si Clément VI eût été vivant, il se fût sans-doute applaudi de sa victoire : mais l'avantage n'en étoit que momentané, & devoit même accélérer la chûte de l'autorité usurpée par le saint siege.

En effet, cette autorité n'étoit qu'une illusion, que les querelles du sacerdoce & de

l'empire avoient entretenue ; parce qu'il est naturel de juger d'une puissance, par la puissance qu'elle combat & qu'elle balance. L'illusion devoit donc cesser avec les querelles. Dès que les papes n'avoient plus un ennemi dans l'empereur, ils perdoient nécessairement de leur considération. L'opinion, qui les avoit fait redouter, s'affoiblissoit insensiblement ; & les yeux, tous les jours moins fascinés, se préparoient peu-à-peu à leur résister, ou même à les braver.

Désordres en Allemagne où tous les droits sont confondus.

Charles IV, ayant repassé les Alpes, trouva l'Allemagne fort agitée. L'ambition d'une multitude de princes, parmi lesquels les uns vouloient dominer, les autres ne vouloient pas céder, étoit une source intarissable de désordres. La coutume qui obéit à la force, & qui, par conséquent, change souvent, n'avoit pas pu fixer les rangs parmi ces princes ; & il s'étoit établi l'opinion d'une égalité chimérique, opinion que les guerres, auxquelles elle donnoit lieu, sembloient devoir détruire, & que cependant elles ne détruisoient pas. On ne savoit seulement pas quels étoient les princes qui avoient seuls droit de concourir à l'élection du roi des Romains. Tout avoit à cet égard varié suivant les temps, & il n'y avoit rien de déterminé.

Charles voulant remédier à ces abus convoqua une diete. Elle fut composée des électeurs, des comtes, des seigneurs, & des députés des villes libres. C'est-là que fut faite une constitution qu'on nomma *bulle d'or*, & qui fixa le nombre des électeurs à sept, régla leurs fonctions, leurs droits, leurs privileges, la maniere dont l'élection du roi des Romains devoit être faite ; & en général, tout ce qu'on jugea nécessaire pour mettre quelqu'ordre dans le gouvernement de l'empire.

Bulle d'or. 1356

Les temps antérieurs à cette bulle n'offrent que de la confusion. Elle est proprement la premiere loi fondamentale du corps Germanique ; & c'est l'époque à laquelle il faut remonter, si l'on veut suivre le gouvernement d'Allemagne dans ses progrès jusqu'à présent: c'est pourquoi je vous la ferai lire. Elle mérite encore d'être lue, parce qu'elle fait connoître l'esprit du temps, les usages & les désordres.

Elle est la premiere loi fondamentale du corps Germanique.

Voilà tout ce que Charles fit d'avantageux pour l'empire. Il le sacrifia d'ailleurs à son avarice & à l'agrandissement du royaume de Boheme, son patrimoine. Il se mit si peu en peine d'en défendre les droits contre les papes, qu'il parut agir de concert avec eux, pour détruire les prérogatives des empereurs.

Charles IV sacrifie l'empire à ses intérêts & le sert sans le savoir.

Il négligea de même ses droits sur l'Italie; & s'il y passa à la tête d'une armée, ce fut moins pour les faire valoir, que pour les vendre aux républiques & aux tyrans qui s'étoient fait des souverainetés. Il en revint avec les trésors qu'il avoit amassés: il en employa une partie à faire élire roi des Romains son fils, Venceslas; & il mourut peu de temps après.

1376

1378

Venceslas, qui entretient les divisions, est déposé.

Charles IV en se soumettant aux papes, a contribué, sans le savoir, à leur abaissement: il a d'un autre côté travaillé à l'avantage de l'empire, en sacrifiant à son intérêt les droits des empereurs. En effet, n'eût-il pas été à desirer, que ses prédécesseurs eussent fait de plus grands sacrifices encore; & que se bornant à gouverner l'Allemagne, ils eussent renoncé à l'Italie & à l'empire, qui n'étoit qu'un titre de plus?

Venceslas avare, lâche, crapuleux, s'enivra, vendit les domaines de l'empire, & ne s'occupa point du gouvernement. Voyant les villes impériales, liguées contre les princes qui les opprimoient, il crut qu'il étoit de sa politique de laisser faire les deux partis. Il fomenta même leurs divisions, comptant qu'ils se détruiroient mutuellement, & qu'il en regneroit avec plus d'autorité. Bientôt il fut obligé de former une ligue lui-mê-

me; il en vit ensuite naître d'autres; & il finit par être déposé. 1400

Les guerres civiles de ce regne méritent peu de nous arrêter : elles n'ont point eu d'influence sur le reste de l'Europe; & il n'est pas nécessaire d'en savoir les détails, pour continuer d'étudier l'histoire d'Allemagne. Nous voilà donc débarrassés des empereurs pour quelque temps.





LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'église & des principaux états de l'Europe pendant le grand schisme.



Les désordres à leur comble produisent quelque bien.

NOUS arrivons à des temps de troubles. Est-ce que depuis plusieurs siecles nous avons vu autre chose, me direz-vous? non, Monseigneur: mais c'est que les troubles vont être encore plus grands. Je ne vous les présenterai pas cependant dans tous les détails; je ne les considérerai que par rapport aux suites qu'ils doivent avoir. Heureusement ils produiront quelque bien, ce qui doit arriver toutes les fois que les désordres sont à leur comble.

Robert, roi de Naples, prince ſage & qui avoit rendu ſes états floriſſants, nomma par ſon teſtament un conſeil de régence, pour gouverner le royaume, juſqu'à ce que Jeanne, ſa petite-fille, âgée de ſeize ans, en eût vingt-cinq. Mais Clément VI déclara nulles toutes les diſpoſitions de ce prince; défendit ſous peine d'excommunication aux tuteurs d'exercer aucune autorité; & jugeant que le gouvernement de ce royaume n'appartenoit qu'à lui pendant la minorité de la reine, il y commit le cardinal Aiméric de Chaſtelus.

Clémens VI déclare nulles les diſpoſitions de Robert roi Naples.

Cependant un moine franciſcain, nommé frere Robert, qui avoit été chargé de l'éducation d'André, vouloit uſurper lui-même toute l'autorité, & il écartoit ceux qui pouvoient être un obſtacle à ſes deſſeins. Bientôt dans la crainte de ſuccomber ſous le parti qui ſe formoit contre lui, il trahit ſon maître; & il ſollicita Louis roi d'Hongrie & frere aîné d'André, mari de Jeanne, à prendre poſſeſſion du royaume de Naples, comme plus proche héritier de ſon grand-pere. Contre ſon attente, Louis refuſa; il négocia même auprès du pape, pour faire donner l'inveſtiture à ſon frere, non à titre de mari de Jeanne, mais comme héritier de Charles Martel. La négociation réuſſit, après avoir ſouffert cependant bien des difficultés.

Louis, roi de Hongrie, ſe refuſe aux invitations qui lui ſont faites, & fait inveſtir ſon frere André.

André est étranglé.

Ces contestations diviserent les deux époux : chacun prétendit regner de son chef ; & il y eut à Naples deux cours & deux souverains. Du côté d'André étoient les Hongrois, qu'on regardoit comme des barbares ; & du côté de Jeanne étoient les princes du sang & les barons du royaume. André fut

1345

étranglé dans son palais.

Jeanne I est accusée de ce meurtre.

Ce crime qui en devoit produire d'autres, fut la source des malheurs de Jeanne, & attira sur son royaume une longue suite de calamités. Elle n'avoit alors que dix-huit ans, & si elle a consenti à l'assassinat de son mari, ce qui n'a jamais été prouvé, elle étoit moins coupable que ceux qui l'entouroient, & qui abuserent de la foiblesse de son âge & de son sexe.

Comme il étoit de l'intérêt de ses ennemis qu'elle ne fût pas innocente, il lui fut difficile de se justifier. On indisposa les esprits contre elle, & elle se vit menacée des forces du roi de Hongrie, qui marchoit pour venger la mort de son frere.

Elle se retire en Provence avec Louis de Tarente qu'elle épouse.

Dans cette conjoncture, elle épousa Louis de Tarente, prince du sang & son proche parent. Mais ce nouveau roi qu'on avoit toujours regardé comme ennemi d'André, étoit trop suspect pour gagner l'affection des peuples. A l'approche de Louis de Hongrie, il

fallut fuir; & Jeanne se retira dans son comté de Provence, avec son nouvel époux.

Le roi de Hongrie venge la mort de son frere.

Le roi de Hongrie se vengea sur tous ceux qu'il jugea coupables. Il semble même qu'il n'ait pas eu d'autre objet dans son expédition: car, quatre mois après, il s'en retourna dans ses états, sans avoir pris des mesures pour conserver le royaume de Naples.

Clément VI déclare Jeanne innocente.

Cependant Jeanne plaidoit elle-même sa cause devant le pape, qui la déclara innocente. Ce jugement & encore plus la haine que les Napolitains avoient conçue contre les Hongrois, disposerent les esprits à la recevoir. Mais cette reine avoit besoin d'argent. Elle en demandoit au pape: & Clément VI n'en donnoit pas comme des absolutions.

Il achete d'elle Avignon.

Si Avignon appartenoit à Jeanne, les papes s'en étoient en quelque sorte rendus maîtres par la résidence qu'ils y faisoient depuis long-temps. Cette princesse crut donc faire un bon marché, en offrant de céder tous ses droits de souveraineté sur cette ville, moyennant quatre-vingt mille florins d'or; & Clément VI n'en crut pas faire un mauvais, en acceptant cette souveraineté pour quatre-vingt mille florins; sur-tout, si comme on le dit, il les promit & ne les paya pas. Le contrat

1348 passé fut approuvé & autorisé par Charles IV, qui consentit que les papes tinssent Avignon en franc-alleu. Le consentement de l'empereur étoit nécessaire, parce que le comté de Provence étoit alors un fief de l'empire.

Jeanne désigne Charles de Duras pour son héritier.

Jeanne comptant sur l'affection des Napolitains, s'embarqua avec l'argent qu'elle obtint de ses sujets de Provence, & remonta sur le trône après une guerre vive & sanglante. Louis son mari mourut en 1362, sans laisser de postérité. Elle épousa l'année suivante Jacques d'Arragon, infant de Majorque, dont elle n'eut point d'enfants, & qui mourut en 1365. Alors renonçant au mariage, elle désigna pour son héritier Charles de Duras, dernier prince de la maison d'Anjou à Naples.

Elle épouse en quatrieme noce Othon, duc de Brunswick.

Cependant quelques années après, de nouveaux troubles s'étant élevés, Jeanne croyant ne pouvoir soutenir seule le poids du gouvernement, crut devoir se marier pour la quatrieme fois, quoique âgée de quarante-six ans; & elle épousa Othon, duc de Brunswick, prince de l'empire. Ce mariage donna de l'inquiétude à Charles de Duras, qui craignit de se voir frustré de la couronne.

Etat misérable du reste de

Telle étoit la situation des choses dans le royaume de Naples: mais le reste de l'Italie

offroit encore de plus grands désordres. Là, une ville obéissoit à un tyran, qui se disoit duc, comte, ou marquis. Ailleurs c'étoit une république, remplie de dissentions. De côté & d'autre, on trouvoit des chefs de troupes, dont les armes & le sang se vendoient à l'enchere ; & par-tout la campagne étoit infestée de brigands.

l'Italie.

L'anarchie étoit encore plus grande dans Rome, où il y avoit peu de forces & beaucoup de prétentions. Le peuple, ne voyant pas qu'il n'avoit de Romain que le nom, avoit la manie de prétendre encore à l'empire de l'univers. La populace, la noblesse & les prêtres, toujours divisés, faisoient prendre toujours de nouvelles formes au gouvernement. Des sénateurs, des patrices, des préfets, des consuls, & des tribuns se succédoient tour-à-tour; & il n'y avoit proprement ni liberté ni maître. L'histoire d'un tribun de cette ville vous fera connoître à quel point de délire les esprits s'étoient portés.

Le gouvernement de Rome étoit une anarchie.

En 1357 Nicolas Rienzi, fils d'un meûnier, fait tribun par acclamation du peuple, & chargé seul de toute l'autorité, donna une déclaration où il parloit ainsi : Nous, Nicolas, chevalier candidat du S. Esprit, sévere & clément libérateur de Rome, zélateur de

Délire du tribun Nicolas Rienzi.

l'Italie, amateur de l'univers, & tribun auguste; voulant imiter la liberté des anciens princes Romains, faisons savoir à tous, que le peuple romain a reconnu, de l'avis de tous les sages, qu'il a encore la même autorité, puissance & jurisdiction dans tous l'univers qu'il a eue dès le commencement, & qu'il a révoqué tous les privileges donnés au préjudice de son autorité. Nous donc, pour ne pas paroître ingrat ou avare du don & de la grace du S. Esprit, & ne pas laisser dépérir plus long-temps les droits du peuple romain & de l'Italie, déclarons & prononçons que la ville de Rome est la capitale du monde & le fondement de toute la religion chrétienne, que toutes les villes & tous les peuples d'Italie sont libres & citoyens romains. Nous déclarons aussi que l'empire & l'élection de l'empereur appartiennent à Rome & à toute l'Italie: dénonçant à tous rois, princes & autres, qui prétendent droit à l'empire ou à l'élection de l'empereur, qu'ils aient à comparoître devant nous, & les autres officiers du pape & du peuple romain, en l'église de S. Jean de Latran, & ce dans la pentecôte prochaine, qui est le terme que nous leur donnons pour tout délai. De plus nous faisons citer nommément Louis, duc de Baviere, & Charles, roi de Boheme, qui se

ſe diſent élus empereurs, & les cinq autres électeurs.

D'après cette déclaration, vous jugez que Nicolas étoit un extravagant. Mais la multitude de Rome partageoit ſa folie. Pluſieurs peuples d'Italie avoient fait alliance avec lui: & ſon autorité étoit ſi reconnue, que Louis de Hongrie cita Jeanne au tribunal de ce viſionnaire. Ce tribun ſoumit tous les nobles de Rome & des environs. Il fit arrêter ceux qui donnoient retraite aux voleurs, & il rétablit au moins la ſureté pour quelque temps. Autorité dont il jouit.

Chaſſé de Rome par une faction, il y rentra en 1359, & il y auroit joui de la même puiſſance, ſi les Romains n'avoient craint que Clément VI irrité n'eût révoqué la bulle, par laquelle il avoit réduit à la cinquantieme année l'indulgence du jubilé, que Boniface VIII avoit établi pour la centieme (*). Nicolas ayant eu l'imprudence d'aller en Boheme, il y fut arrêté, & Charles IV l'envoya au pape. Comment il la perd.

(*) La bulle que Clément donna pour le jubilé, aſſuroit ſur le champ la rémiſſion des péchés & le ciel à quiconque mourroit en allant à Rome. Voici l'ordre qu'il donnoit aux anges: *Prorſus mandamus angelis paradiſi, quatenus animam illius a purgatorio penitus abſolutam in paradiſi gloriam introducant*

Le jubilé, réduit à la cinquantieme année par Clément VI, attire à Rome une multitude de pélerins.

Le jubilé produisit l'effet pour lequel les Romains l'avoient demandé : c'est-à-dire, qu'il laissa beaucoup d'argent dans leur ville. Les pélerins y vinrent en si grand nombre, que les jours où il y en avoit le moins, on en comptoit deux cents mille ; & que d'autres fois on estimoit qu'il y en avoit un million ou davantage.

Cette multitude apporte la disette.

Cette multitude laissa beaucoup d'argent en Italie, & causa aussi beaucoup de disette ; parce que le gouvernement n'avoit pas pourvu à la subsistance de tant de bouches. Delà, naquirent de nouveaux desordres ; les voleurs se multiplierent & il n'y eut plus de sureté.

Les papes ne conservent presque rien en Italie.

Alors presque toutes les villes de l'église romaine étoient occupées par des tyrans. Lorsqu'en 1353 Innocent VI voulut se faire reconnoître dans les places dont il se croyoit souverain, son légat ne fut reçu que dans Montefiascone & dans Montefalco. Voilà tout ce qui restoit aux papes d'une souveraineté, pour laquelle ils avoient bouleversé toute l'Europe. Innocent rendit la liberté à Nicolas, espérant que ce fanatique feroit rentrer Rome sous sa domination : en effet, Nicolas fut encore tribun : mais la noblesse

Rienzi est tué.

ayant soulevé la populace contre lui, il fut mis en pieces.

Quand on compare la puiſſance des papes parmi les orages de Rome & de l'Italie, aux richeſſes dont ils jouiſſoient tranquillement en France; on n'eſt pas étonné que l'ambition d'être ſouverain à Rome cédant à l'avarice, pluſieurs aient préféré le ſéjour d'Avignon.

Pourquoi les papes préféroient Avignon à Rome.

Cependant les Romains, qui avec de pareils ſentiments, préféroient l'argent à la liberté, invitoient chaque pape à faire ſa réſidence à Rome. Urbain V, ſucceſſeur d'Innocent VI, ſe rendit à leurs inſtances en 1367; mais en 1370, il revint ſous différents prétextes à Avignon, où il ne vécut que trois mois. Grégoire XI, qui fut alors élevé ſur la chaire de S. Pierre, eut la même complaiſance en 1377; & dès l'année ſuivante, ne s'accommodant pas mieux qu'Urbain d'un ſéjour où il trouvoit trop de contradictions, il formoit le projet de revenir en France, lorſqu'il mourut. Le ſéjour d'Avignon étoit beaucoup plus agréable aux papes, parce qu'ils n'y étoient pas moins deſirés & qu'ils y étoient plus maîtres. On avoit même fait en France tout ce qu'on avoit pu, pour y retenir Urbain & Grégoire.

Urbain V & Grégoire XI, invités par les Romains, vont à Rome.

Les Romains, qui vouloient fixer enfin le ſiege apoſtolique dans leur ville, demandoient un pape qui fût de Rome ou du moins d'Italie: mais parce que ſur ſeize cardinaux

Les Romains veulent un pape Italien.

qui composoient le conclave, il n'y eut que quatre Italiens, ils ne crurent pas pouvoir obtenir leur demande s'ils ne menaçoient, & ils menacerent.

Les cardinaux feignirent d'élire Prignano, Urbain VI.

Les cardinaux, cédant à la violence, élurent Barthélemi Prignano Napolitain, archevêque de Bari. Ils comptoient que cet archevêque ne se prévaudroit pas de cette élection. Ils écrivirent même en France & ailleurs qu'elle étoit nulle, & que leur dessein étoit d'élire un autre pape. Prignano n'en jugea pas de même: soutenu par le peuple, il se fit reconnoître sous le nom d'Urbain VI, & tous les cardinaux furent dans la nécessité de se soumettre.

Urbain VI qui veut se croire pape, aliéne les esprits.

Urbain aliéna les cardinaux, qu'il devoit ménager. Mal assuré sur le saint siege, il forma le projet de détrôner la reine Jeanne, qu'il avoit indisposée; & il offrit le royaume de Naples à Charles de Duras. Ce prince se refusa à cette premiere invitation, ne pouvant encore se résoudre à manquer à la reconnoissance & à la justice.

Les cardinaux élisent à Fondi Clément VII.

Cependant les cardinaux François, s'étant retirés à Anagnia, protesterent contre l'élection de Prignano, le déclarerent excommunié, intrus, tyran; & se transporterent ensuite à Fondi, pour procéder à une nouvelle élection.

Mais afin de prévenir toute difficulté, ils voulurent engager les cardinaux Italiens à se joindre à eux. Dans cette vue, ils promirent à chacun séparément de l'élever sur la chaire de S. Pierre: trompés par cette espérance, les Italiens se rendirent à Fondi, & furent témoins de l'élection de Robert, fils d'Amédée, comte de Geneve, qui se fit nommer Clément VII.

Toute la chrétienté se divise entre les deux papes.

Alors toute la chrétienté se divisa. Clément fut reconnu en France, en Ecosse, en Lorraine, en Savoye, à Naples au moins par la reine Jeanne; & l'Espagne, qui lui fut d'abord contraire, se déclara ensuite pour lui. Urbain avoit dans son parti presque toutes les villes de Toscane & de Lombardie, l'Allemagne, la Boheme, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemarck, la Suede, la Norwege & l'Angleterre.

Ils se font la guerre & Clément VII se retire à Avignon.

Pendant que les deux papes troubloient toute l'église par les excommunications, qu'ils fulminoient l'un contre l'autre, l'Italie, où les désordres devoient être plus grands qu'ailleurs, fut le théâtre d'une guerre, dans laquelle les Urbanistes eurent tout l'avantage. Clément, quoique protégé par la reine Jeanne, fut obligé de sortir du royaume de Naples, où le peuple étoit pour Urbain. Il établit son siege dans la ville d'Avignon; & il

fit d'inutiles efforts, pour soutenir le parti qu'il avoit en Italie.

A la sollicitation d'Urbain, Charles de Duras arme contre Jeanne.

Urbain, dont le caractère violent devoit se montrer de plus en plus dans les succès, déposa Jeanne, la déclarant schismatique, hérétique, & criminelle de leze-majesté. Il s'étoit enhardi à cette démarche, parce qu'il avoit enfin vaincu les scrupules de Charles de Duras, qui à la sollicitation de ce pontife, ne craignit pas de prendre les armes contre sa parente, sa reine & sa bienfaitrice.

Ce pape vouloit obtenir des états pour son neveu.

Urbain, qui songeoit à l'agrandissement de sa famille, vouloit faire avoir la principauté de Capoue & d'autres terres à son neveu François Prignano. Ce fut à cette condition qu'il donna l'investiture du royaume de Naples à Charles de Duras; & pour fournir aux frais de cette guerre, il aliéna une partie des domaines du patrimoine de S. Pierre, & vendit même les calices & les ornements des églises de Rome.

Jeanne cherchant des secours, adopte Louis d'Anjou

Le parti de Charles ne pouvoit manquer de devenir considérable dans un royaume, où il y avoit toujours eu des troubles, &, par conséquent, toujours des mécontents. Jeanne, se voyant donc trop foible, demanda des secours à la France; & pour en obtenir, elle adopta Louis duc d'Anjou, frere du dernier roi, Charles V. Mais elle n'en reçut point, & elle fut réduite à se livrer à l'usurpateur.

Charles, maître du royaume, consulta Louis de Hongrie sur la maniere dont il devoit traiter la reine. Louis répondit de la faire périr de la mort du roi André ; & ce conseil barbare fut suivi. Ainsi finit cette malheureuse princesse, laissant par l'inutile adoption de Louis d'Anjou, une nouvelle source de guerres & de calamités.

Charles de Duras la fait périr.

En France, Charles VI étoit dans sa douzieme année, lorsqu'il monta sur le trône, après la mort de Charles V son pere. Le duc de Bourbon, beau-frere du dernier roi, auroit mérité d'avoir la régence ; & Charles V la lui eût donnée, s'il n'eût craint d'irriter ses freres, le duc d'Anjou, le duc de Berri, & le duc de Bourgogne. Il voulut au moins qu'il eût part au gouvernement : mais ses mesures ne purent prévenir les maux que devoient causer l'avarice, l'ambition & la mésintelligence de ses freres.

Charles V n'a pu prévenir les calamités, qui menaçoient la minorité de Charles VI.

Pour appuyer leurs prétentions, ces princes firent avancer des troupes, qui causerent de grands désordres aux environs de Paris parce qu'elles étoient sans discipline ; & lorsqu'après avoir fait une espece d'accord entre eux, ils les eurent licenciées, elles commirent encore de plus grands désordres, parce qu'on ne les paya pas. La campagne étoit exposée au brigandage des soldats : on se sou-

Troubles causés par les oncles de Charles VI.

levoit dans les villes : il y avoit, ſur-tout, des ſéditions à Paris: & les princes qui ſe diſputoient l'autorité, n'en ayant pas aſſez pour rétablir l'ordre, rejetoient les uns ſur les autres des maux dont en effet leur conduite étoit la cauſe. Le plus coupable étoit ſans doute le duc d'Anjou, qui avoit été déclaré régent, quoique le moins digne de commander. Adopté par Jeanne, un peu plus de deux mois avant la mort de Charles V, il vouloit gouverner, ou plutôt ſacrifier la France, pour s'aſſurer la conquête du royaume de Naples. Il enleva le tréſor que Charles V avoit amaſſé, & qui étoit plus que ſuffiſant pour les beſoins de l'état ; & lorſque le peuple, qui ne l'ignoroit pas, refuſa les ſubſides qu'on lui demandoit, il le contraignit à les fournir, en abandonnant la campagne à la diſcrétion des ſoldats. Cependant on portoit la guerre en Flandre, & on avoit à ſe défendre contre de nouveaux efforts de l'Angleterre.

Charles V fit une faute en amaſſant un tréſor.

Lorſqu'un roi a du ſuperflu, il doit l'employer à des travaux utiles, ou ſoulager ſon peuple par la diminution des impôts. Son ſucceſſeur ſera aſſez riche, s'il eſt économe, & s'il eſt prodigue, les tréſors, qu'il trouve, le rendront plus prodigue encore. Charles V avoit dont fait une faute.

Cet argent, qu'il avoit amaſſé, fut une perte pour la France, ſans être utile à Louis d'Anjou. Ce prince obtint de Clement VII l'inveſtiture du royaume de Naples, leva des troupes & mourut à Biſéglia, après avoir vu ſon armée ſe détruire par la diſette & par les maladies. Charles de Duras vainquit en temporiſant.

Louis d'Anjou échoue contre Charles de Duras.

Pendant cette guerre, Urbain, fut tenté d'abandonner les intérêts de Charles, qui ne ſe preſſoit pas de donner la principauté de Capoue à François Prignano. Mais ayant eu l'imprudence de paſſer dans le royaume de Naples, le roi vint au devant de lui; & le vaſſal s'aſſura de la perſonne de ſon ſuzerain, en lui donnant néanmoins de grandes marques de reſpect. Urbain s'échappa cependant, & ſe retira dans la ville de Nocéra; ſe flattant toujours de pouvoir ſoulever les peuples. Il y fut aſſiégé. Ses excommunications repouſſerent mal les attaques de l'ennemi: il fut même en danger d'être trahi: il le crut au moins, & il fit mettre à la queſtion ſix cardinaux & l'évêque d'Aquila. Il ſortit enfin de Nocéra, traînant après lui ſes priſonniers; comme l'évêque d'Aquila fuyoit à ſon gré trop lentement, il le fit égorger. Il gagna enſuite le rivage avec ſes cardinaux chargés de chaînes, & vint à Genes, où il en fit périr cinq dans les tour-

Charles de Duras aſſiége Urbain VI. Cruauté de ce pape.

ments. Falloit-il donc que Rome chrétienne eût aussi des Nérons.

Marie, roi de Hongrie après la mort de Louis son pere.

Louis de Hongrie étoit mort quelques années auparavant, & avoit laissé la couronne à sa fille aînée, que les Hongrois proclamerent sous le nom de *roi Marie*. C'est un expédient qu'ils imaginerent pour concilier les droits de cette princesse avec leur répugnance à se soumettre à une femme.

Des seigneurs offrent la couronne à Charles de Duras.

Mais comme le roi Marie étoit encore mineure, Elisabeth sa mere fut chargée de la régence. Cependant cette princesse ayant donné toute sa confiance à un seigneur, les autres jaloux de cette préférence, se soulevent, & offrirent la couronne à Charles de Duras.

Il est assassiné. Sigismond, époux de Marie, monte sur le trône.

1385

Charles accepta. Marguerite, sa femme fit de vains efforts pour l'en dissuader; il partit la même année qu'Urbain s'étoit enfui de Nocéra; il fut couronné & assassiné quelques mois après. Sigismond, qui avoit épousé Marie, monta sur le trône, & regna parmi les troubles. Il étoit fils de l'empereur Charles IV, &, par conséquent, frere de Venceslas.

Ladislas, fils de Charles de Duras, est reconnu par Urbain, & Louis,

Marguerite voulant conserver le royaume de Naples à son fils Ladislas, se réconcilia avec Urbain. Ce pape reconnut en effet Ladislas. Ce fut pour Clément VII une raison

de ne pas le reconnoître, & il donna l'investiture de ce royaume à Louis, fils de celui que Jeanne avoit adopté. La guerre entre ces deux concurrents dura jusqu'en 1400, que Louis abandonna ses prétentions sur Naples, pour se retirer en Provence.

Fils de l'adopté, par Clément.

Dans cet intervalle moururent les deux papes: Urbain en 1389, & Clément en 1394. On avoit donc eu deux fois occasion de rendre la paix à l'église: mais ni les cardinaux de Rome, ni ceux d'Avignon, ne la voulurent saisir, chacun se flattant sans doute de monter sur la chaire de S. Pierre. Urbain eut pour successeur Boniface IX, & Clément, Benoît XIII.

Le schisme continue après la mort des papes.

Cependant le schisme jetoit l'eglise dans une étrange confusion. On ne savoit à qui obéir de deux papes, qui s'excommunioient réciproquement; le clergé, qui se voyoit dépouiller de ses biens, étoit scandalisé de leur avarice; & tout le reste de leur conduite n'édifioit pas davantage le public. Ils mettoient continuellement de nouvelles impositions sur les bénéfices; ils s'en attribuoient la premiere année du revenu; ils les chargeoient de pensions; ils exigeoient des droits considérables pour la chambre apostolique; enfin ils nommoient à des bénéfices qui n'étoient pas encore vaçants, ou plutôt ils

Les papes dépouillent à l'envi le clergé.

les vendoient à ceux qui vouloient d'avance s'en assurer la possession, après la mort du bénéficier ; & c'est ce qu'on appelloit des *graces expectatives.* C'est ainsi que pour se faire des créatures, ou pour amasser de l'argent, ces papes disposoient des biens de l'eglise. Il arrivoit même souvent qu'un même bénéfice étant donné à plusieurs personnes, on prenoit les armes, & il restoit au plus fort.

C'est sur-tout, dans le royaume de Naples, que les abus étoient au comble. Tour-à-tour la proie de deux rois & de deux papes, il étoit déchiré par un double schisme, qui ruinoit également les ecclésiastiques & les laïques. Lorsqu'après la mort de Jeanne, Charles de Duras eut fait reconnoître Urbain VI. ce pontife ne se contenta pas de dépouiller les bénéficiers qui s'étoient déclarés pour Clément VII ; il les fit encore enfermer dans des cachots, & il exerça sur eux toute sa cruauté.

Ils font un trafic des bénéfices.

Boniface IX, son successeur, fit un trafic scandaleux des biens de l'église. Jean XXII à l'exemple de Clément V, avoit établi les annates, mais pour un tems limité, & encore avoit-il excepté les évêchés & les abbayes. Boniface IX étendit ce droit sur tous les bénéfices, & l'établit pour toujours. Il

vendoit les graces expectatives, & souvent les mêmes à plusieurs personnes, lorsqu'il s'en présentoit qui vouloient les acheter, ne sachant pas qu'elles avoient été vendues. Il y auroit eu au moins quelque ordre, si la date du jour où l'expectative avoit été accordée, eût pu régler le droit des contendants. Mais tantôt il vendoit à plusieurs sous la même date; tantôt sous une date postérieure avec la clause de préférence; & quelquefois il révoquoit toutes les expectatives qu'il avoit données, afin de pouvoir les revendre encore.

Il en usoit de même, lorsque des bénéfices venoient à vaquer. Ses officiers recevoient l'argent & les suppliques de tous ceux qui les postuloient; donnant à chacun en échange la date du jour qu'il s'étoit présenté, & abandonnant un bénéfice à une multitude de prétendants. Voilà l'origine d'un bureau, qu'on nomme la daterie. Il offre un moyen bien commode d'obtenir des bénéfices : car il ne faut qu'avoir de l'argent & un bon courier.

Ils en font un des indulgences, & ne paroissent qu'user de leurs droits.

Les jubilés furent encore un objet de trafic pour Boniface. Il accorda à la ville de Cologne une année d'indulgence sous la même forme que celle de Rome. Il fit la même grace à la ville de Magdebourg; & il y en

eut encore plusieurs autres en Allemagne; auxquelles il accorda des indulgences pour certains mois de l'année. Dans tous ces lieux, il avoit des collecteurs, pour recevoir une partie des offrandes, que la superstition y portoit de toutes parts. On s'accoutumoit déja si fort à tous ces abus, qu'on n'en étoit presque plus scandalisé. On commençoit même à dire, que le pape en vendant les expectatives, les bénéfices & les indulgences, ne faisoit qu'user de ses droits.

Aucune puissance de l'Europe ne pouvoit réprimer ces abus.

Tels étoient les désordres de l'église, & cependant il n'y avoit pas dans toute l'Europe un souverain, qui fût capable de les réprimer. On ne pouvoit rien attendre de Venceslas, qui regnoit en Allemagne. L'Espagne, depuis Henri de Transtamare, avoit toujours été troublée; & ses rois, trop occupés chez eux, prenoient peu d'intérêt à ce qui se passoit dans le reste de l'Europe, & ne jouissoient d'aucune considération. La France & l'Angleterre presque toujours en armes, ou au moment de les reprendre, ne les quittoient que par épuisement; d'ailleurs la situation de ces deux royaumes étoit déplorable.

L'état de la France étoit déplorable sous Charles

Charles VI avoit pris en 1388 les rênes du gouvernement, & il songeoit à réparer les maux que l'administration des ducs de Berri

& de Bourgogne avoient causés, lorsqu'en 1392 il tomba tout-à-coup en démence, pour n'avoir plus que des intervalles de raison. Ses oncles, profitant de cette circonstance, se saisirent une seconde fois de toute l'autorité. Ce regne qui fut long, n'offrit plus qu'une suite de désordres. Il n'y eut point de plan dans le gouvernement; la cour fut remplie d'intrigues; les peuples furent foulés; ce n'est encore là que la moindre partie des maux qui désolerent la France.

VI. 1392

En Angleterre, Richard II, fils d'Edouard III, étoit encore mineur, lorsqu'il monta sur le trône; & il avoit aussi trois oncles, à qui le parlement donna la régence. L'administration de ces princes excita bientôt une révolte. Les rebelles s'avancerent jusques à Londres: la populace leur ouvrit les portes: cette ville offrit l'image d'une place prise d'assaut; & cette guerre civile ne finit qu'après une grande effusion de sang.

Et celui de l'Angleterre pendant la minorité de Richard II.

Richard enfin gouverna lui-même; mais livré à des favoris qui le flattoient, & tout entier à ses plaisirs, pendant que la France & l'Ecosse lui faisoient la guerre, il se rendit méprisable par sa mollesse, & aliéna encore la nation, dont il ne respectoit pas les privileges. Tantôt par foiblesse il recevoit la loi de ses parlements; tantôt par une mau-

L'état de l'Angleterre n'est pas meilleur lorsque Richard II est majeur.

vaiſe politique il en corrompoit les membres; aſſez aveugle pour ſe croire plus puiſſant, lorſqu'un parlement révoquoit les actes que d'autres avoient faits contre ſon autorité. Mais il ſemoit ſeulement la diviſion dans ſon royaume, & il animoit pour ſa propre perte les factions les unes contre les autres.

Ce prince perd la couronne.

Cependant il regnoit dans une lâche ſécurité, lorſqu'en 1399 des mécontents appellent Henri, fils du duc de Lancaſtre ſon oncle. Ce prince, à la tête de plus de ſoixante mille hommes, ſe rend bientôt maître du royaume. Richard eſt dépoſé dans un parlement: il eſt forcé d'abdiquer lui-même la couronne: il eſt enfermé dans une priſon; & Henri IV uſurpe le trône.

Il perd la vie.

Quelques partiſans de Richard conjurerent pour le rétablir, & ils ne firent que hâter ſa mort. Le parlement l'avoit condamné à perdre la vie, ſi quelqu'un armoit en ſa faveur. Il mourut en 1408.

Les exactions des deux papes ſoulevent le clergé.

Quoique depuis Charles V, l'Europe fût en quelque ſorte ſans ſouverains, il n'étoit pas poſſible que les papes formaſſent toujours impunément de nouvelles entrepriſes. Le clergé qui vouloit jouir de ſes richeſſes, devoit enfin ſe ſoulever contre leur avarice.

Moyens propoſés par l'u-

L'univerſité de Paris fit les premieres démarches, pour rendre la paix à l'egliſe. En

1393

1393 ses députés représenterent au roi les maux que produisoit le schisme; & ils proposerent trois moyens pour les faire cesser. Le premier, étoit une cession que les deux contendants feroient de leurs droits: le second, un compromis par lequel ils s'en remettroient au jugement de personnes nommées à cet effet: & le dernier, un concile général. Charles reçut d'abord favorablement ces remontrances: mais il changea bientôt, & ne voulut plus en entendre parler. L'université, qu'on refusoit d'écouter dans une cause aussi juste, crut devoir faire cesser ses exercices.

niversité de Paris pour faire cesser le schisme. 1393

Cependant sur de nouvelles remontrances qu'elle fit, les prélats, assemblés à Paris par ordre du roi, déciderent tout d'une voix que la cession étoit l'unique moyen de finir le schisme. La plupart des princes chrétiens, à qui l'on communiqua cette décision, l'approuverent comme le parti le plus sage. Il ne s'agissoit donc plus que de persuader les deux papes, qui avoient voulu paroître dans le dessein de tout sacrifier au bien de la paix: ni l'un ni l'autre ne voulut céder.

Le clergé de France veut que les deux papes fassent une cession de leurs droits.

Alors une nouvelle assemblée, tenue en 1398, jugea que puisque les deux papes, par leur opiniâtreté, se rendoient coupables du schisme, on devoit se soustraire à l'obéissan-

Sur le refus des deux papes, la France se soustrait à l'obeissance

de Benoît. 1398 ce de Benoît, comme on l'étoit déja à celle de Boniface. En conséquence, le roi fit publier la soustraction. Ainsi les églises de France se gouvernerent elles-mêmes. Les bénéfices furent conférés par élection. Enfin on ne paya plus d'annates, ni aucun droit au saint siege.

La soustraction n'ayant pas eu une approbation générale, on la leve.

La soustraction étoit certainement le parti le plus raisonnable; & ce moyen eût réussi, si toute la chrétienté eût suivi l'exemple de la France. Mais les princes d'Allemagne & le roi d'Arragon ne l'approuvoient pas. Le duc d'Orléans, frere de Charles VI, ne cessoit de dire qu'il vaut mieux avoir deux papes que de n'en point avoir. L'université de Toulouse pensoit de même: & parce qu'il faut que les mauvais raisonnements prévalent, même sous les princes qui ont des intervalles de raison, le clergé se divisa: l'université de Paris n'eut plus d'avis; celles d'Orléans, d'Angers, de Montpellier n'ap-
1403. prouverent point qu'on fût soustrait; & la soustraction fut levée, à condition néanmoins que Benoît donneroit sa cession, si Boniface donnoit la sienne, ou venoit à mourir.

On revient à la soustraction 1406

L'année suivante, celui-ci étant mort, on lui donna pour successeur Innocent VII; & comme Benoît, malgré sa promesse, n'avoit pas voulu renoncer à la papauté, l'université de Paris fit renouveller la soustraction.

Les deux papes se refusant à la cession, sont abandonnés de leurs cardinaux, qui convoquent un concile à Pise.

Cependant on continuoit de solliciter les deux papes à la cession, c'est-à-dire, Benoît & Gregoire XII qui venoit de succéder à Innocent VII: mais ils éludérent toujours; & leur mauvaise foi ayant aliéné jusqu'à leurs partisans, la plus grande partie de leurs cardinaux les abandonna. Ils les remplacerent, en faisant chacun de nouvelles promotions. Voyant ensuite que les cardinaux qui les avoient quittés, convoquoient un concile à Pise, ils en convoquerent aussi un l'un & l'autre; Benoît à Perpignan, & Grégoire à Udine, dans la province d'Aquilée. Ces trois conciles se tinrent la même année.

1408

Troubles dans l'empire.

Un autre schisme divisoit alors l'empire: car Venceslas, quoique déposé, continuoit d'avoir un parti. Il étoit même reconnu par les peres du concile de Pise; tandis que Robert, électeur palatin, qu'on avoit nommé à sa place, avoit pour lui Grégoire XII qu'il reconnoissoit. Mais il commençoit d'aliéner les Allemands, & il avoit d'autant moins d'autorité qu'il venoit d'échouer dans la guerre contre Jean Galéas Visconti, à laquelle presque toute l'Europe avoit pris part.

Le concile de Pise dépose Grégoire & Benoît.

Le concile de Pise fut composé d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de docteurs, & des ambassadeurs de presque tous les princes chrétiens. Si vous considérez comment

les papes se sont faits pendant plusieurs siecles, vous aurez de la peine à dire comment ils devoient se faire; car vous ne trouverez que des usages qui ont varié suivant les temps. Aussi étoit-il difficile de juger de quel côté le droit se trouvoit. Le concile jugea la chose si obscure, qu'il ne la mit seulement pas en question. Il condamna cependant & déposa Grégoire & Benoît, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer au pontificat, & qu'ils devenoient les auteurs du schisme par leur obstination.

Les cardinaux de Pise élisent Alexandre V.

On croiroit qu'après ce jugement, il appartenoit au concile seul de procéder à l'élection de celui qui pouvoit occuper canoniquement le saint siege: car enfin les droits des cardinaux, quels qu'ils soient, devoient disparoître devant une assemblée qui représentoit l'église. Cependant les cardinaux entrés au conclave au nombre de vingt-quatre, élurent Pierre Philarge, frere mineur, qui prit le nom d'Alexandre V.

Et on eut trois papes.

Alexandre fut reconnu dans presque toute la chrétienté: cependant Bénoît étoit encore pape en Arragon, en Castille, en Ecosse; & Grégoire dans le royaume de Naples, dans une partie de l'Italie; & en Allemagne l'empereur Robert continua d'être pour lui. Il y eut donc trois papes; & ceux qui pen-

ſoient comme le duc d'Orléans ; devoient être contents.

Abus ſous Alexandre V, à qui ſuccede Jean XXIII.

La plupart néanmoins des princes & des prélats Allemands reconnurent Alexandre, parce qu'il leur accorda toutes ſortes de graces & toutes ſortes de diſpenſes contre toutes regles. Ils formoient même une conſpiration pour ôter l'empire à Robert, parce que ce prince s'obſtinoit à reconnoître encore Grégoire XII : mais Robert mourut en 1410, & Alexandre V étoit mort quelques jours auparavant. Ce pontife ſeptuagénaire avoit augmenté les déſordres, en diſpoſant de tout ſans diſcernement. Les cardinaux du concile de Piſe élurent Balthaſar Coſſa, qui ſe fit nommer Jean XXIII.

Ce que Jean XXIII avoit été auparavant.

Balthaſar, dans ſa premiere jeuneſſe, quoiqu'il fût déja clerc, avoit fait le métier de corſaire, pendant les guerres de Naples. S'étant enſuite attaché à Grégoire IX, il vendit des bénéfices, des expectatives, des indulgences, & s'enrichit. Enfin le pape, ſon protecteur, lui donna la légation de Bologne, parce que c'étoit une ville à conquérir. Il la conquit en effet, la gouverna en conquérant, s'en attribua tous les revenus, & chargea le peuple d'impôts, qu'il exigeoit avec la derniere rigueur.

Jean, en guerre avec

Sous le pontificat d'Alexandre, il avoit contribué à chaſſer de Rome les troupes de

Ladislas, est forcé à la paix.

Ladislas, qui s'étoit rendu maître de cette ville. Devenu pape, sans renoncer à sa premiere profession, il se joignit à Louis II d'Anjou, marcha contre Ladislas, le défit & revint triomphant à Rome. Mais Louis, abandonné de ses troupes qu'il ne pouvoit payer, ayant été contraint de s'en retourner en Provence, Ladislas vint jusqu'aux portes de Rome; & Jean fut dans la nécessité de faire la paix. Grégoire, qui lui fut sacrifié, se retira dans le château de Rimini sous la protection de Charles Malatesta. Il n'étoit presque plus reconnu que là, & cependant il publia encore des bulles, avec toutes les prétentions d'un chef de l'église.

Il abandonne Rome au roi de Naples.

L'humiliation de cet antipape fut tout l'avantage que Jean retira de son traité de paix; car bientôt obligé d'abandonner Rome à Ladislas, il s'enfuit en Lombardie.

Il se met sous la protection de Sigismond, & consent à la convocation d'un concile.

Sigismond, roi de Hongrie, prince actif, ferme, courageux, & bien différent de son frere Venceslas, étoit alors empereur. Jean rechercha son alliance contre le roi de Naples, qui étoit leur ennemi commun; & il convint avec lui de convoquer, pour la réforme de l'église, un concile général, se faisant un mérite d'entrer dans les vues des peres de Pise, qui avoient ordonné qu'il en seroit tenu un dans trois ans, & comptant

que la protection de l'empereur devoit l'assurer sur le saint siege.

Sigismond choisit Constance pour le lieu du concile.

Le pape eût bien voulu que le concile se fût tenu dans quelque ville d'Italie, parce qu'il auroit pu s'en rendre maître. Par une raison semblable, Sigismond vouloit qu'il se tint en Allemagne. Cela étoit même à souhaiter pour la paix, que ce prince desiroit sincérement, & à laquelle il pouvoit seul travailler avec succès. Il choisit Constance au grand mécontentement du pape, qui craignant de se rendre suspect, n'osa pas montrer toute sa répugnance.

Jean se repent d'avoir consenti à la tenue d'un concile.

Le concile étoit convoqué pour le premier novembre 1414, lorsque Ladislas mourut. Jean alors eût voulu ne s'être pas tant avancé, parce qu'il n'avoit plus le même besoin de l'empereur. Il se trouvoit même dans des circonstances favorables, pour se rétablir dans Rome, & pour renouveller toutes les prétentions du saint siege sur le royaume de Naples. Le concile devenoit donc aussi inutile à Jean, qu'il pouvoit être utile à l'église. Mais il n'étoit plus temps de reculer, & il fallut partir.

Le concile force Jean à donner sa cession.

Le concile de constance s'ouvrit le 5 novembre 1414, & ne fut terminé que le 22 avril 1418. Jean eut bientôt lieu de con-

1414 noître qu'il s'étoit donné des juges. Il couroit des bruits sur son élection, qu'on soupçonnoit de n'avoir pas été faite avec une entiére liberté; & on répandoit un mémoire, dans lequel il étoit accusé de toute sorte de crimes. Les peres supprimerent ces accusations pour ne pas déshonorer le saint siege: mais ils jugerent que Jean devoit, ainsi que Grégoire & Benoît, renoncer au pontificat. Contraint de se soumettre, il donna sa cession & s'enfuit. On le somma inutilement de revenir.

Il le dépose.

Sigismond fit mettre au ban de l'empire Frédéric, duc d'Autriche, qui avoit favorisé l'évasion du pape, & fit marcher quarante mille hommes pour se saisir des états de ce prince. Frédéric dès-lors ne songea qu'à se réconcilier avec l'empereur; & Jean se vit bientôt arrêté prisonnier dans Ratolfzell, ville de Suabe à deux lieues de Constance. Il fut ensuite déposé comme schismatique, simoniaque, scandaleux & dissipateur des biens de l'église.

Election de Martin V.

Grégoire envoya sa démission. Quant à Benoît, il persista dans son opiniâtreté, quoique abandonné des princes & des peuples de son obédience; il ne fut plus pape qu'à Péniscole, ville du royaume de Valence. On le condamna, & on élut Odon Colonne, qui prit le nom de Martin V.

Cependant le schisme ne finit pas encore. Car Alphonse d'Arragon, mécontent de Martin, revint à Benoît, qui eut un successeur nommé Clément VII. Mais Alphonse s'étant réconcilié avec le pape, Clément, dans la nécessité de céder, se désista de tous ses droits prétendus. Jean étoit mort depuis quelques années.

Fin du schisme.

1429

L'Angleterre & la France avoient peu contribué à rendre la paix à l'église. Ces deux royaumes déchirés par des guerres intestines, s'armoient encore l'un contre l'autre pour leur ruine réciproque.

La guerre continuoit entre la France & l'Angleterre.

Nous avons vu qu'à la fin du quatorzieme siecle, Henri IV avoit usurpé la couronne sur Richard II: il n'en jouit pas tranquillement. Toujours en danger d'être précipité du trône, à peine avoit-il dissipé une conspiration, qu'il s'en formoit une nouvelle. Pendant qu'il fait la guerre au roi d'Ecosse, pour le forcer à lui rendre hommage, les Gallois se soulevent; & bientôt les François profitant de ces circonstances, lui enlevent des places dans la Guienne, & font des courses jusques sur les côtes d'Angleterre. Henri cependant n'obtenoit que difficilement des subsides; trouvant d'autant plus d'oppositions dans les parlements, qu'il vouloit se rendre absolu, & qu'il aliénoit les esprits par sa cruauté. C'est

Regne de Henri IV en Angleterre.

ainſi qu'il regna juſqu'en 1413, qu'il laiſſa la couronne à Henri V, ſon fils.

Sageſſe de ſon fils Henri V.

Henri V s'éleva tout-à-coup à une puiſſance à laquelle ſon pere n'avoit pu parvenir: auſſi tint-il une conduite bien différente. Il écarta de lui tous ceux qui juſqu'alors n'avoient été que les compagnons de ſes plaiſirs: il ſe fit un devoir d'attirer à ſa cour des perſonnes, dont les lumieres & les vertus étoient reconnues: il en forma ſon conſeil: il donna les charges au mérite: enfin il tint un parlement, non pour faire recevoir ſes ordres comme des loix; mais pour travailler de concert avec la nation à la réforme des abus. Telles furent ſes démarches, dès la premiere année de ſon regne. Il n'y eut qu'une ſeule conſpiration contre lui, & bientôt on ſe ſoumit à un prince, qui vouloit regner pour faire le bonheur de ſon peuple. Henri eût été plus grand, s'il ſe fût borné à cet objet: mais ſon ambition, qui ſera funeſte à la France, devoit l'être encore à l'Angleterre.

L'aveuglement des rois de France empêchoit le gouvernement féodal de s'éteindre.

Il faudroit entrer dans bien des détails pour faire voir quels étoient alors les malheurs de la France. Conſidérons les dans les cauſes; ce ſera la voie la plus courte, & la plus inſtructive.

Pendant que les rois détruiſoient d'un côté le gouvernement des fiefs, ils le rétabliſ-

ſoient de l'autre, en donnant à leurs cadets de grands domaines avec tous les droits féodaux. Ils auroient acquis de bonne heure une grande puiſſance, & ils auroient prévenu bien des troubles, ſi conſervant toutes les terres qu'ils réuniſſoient à la couronne, ils n'avoient donné pour apanage aux princes du ſang que des honneurs & des revenus. Aſſez aveugles pour tenir une conduite différente, ils démembrerent continuellement leurs domaines, pour créer de nouveaux vaſſaux & de nouveaux ennemis. Par un amour mal entendu, ils ſembloient vouloir que tous leurs fils fuſſent des ſeigneurs puiſſants : ils ne prévoyoient pas que l'ambition les armeroit les uns contre les autres; ni que la puiſſance de tant de princes feroit le malheur des peuples, & tendroit à la ruine même de la famille royale. On vit les effets de cette conduite ſous Charles VI : alors le royaume fut un théâtre de guerres, de crimes, de calamités; & les princes du ſang, ſacrifiant à la diſcorde juſqu'à leurs propres intérêts, mirent eux-mêmes la couronne de France ſur une tête étrangere.

Ce fut la cauſe des calamités de la France.

Jean, duc de Berri, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, oncles du roi, & Louis duc d'Orléans, ſon frere, s'arrachoient tour-à-tour la régence. Le roi étoit à plaindre; les peuples étoient malheureux; & les régents toujours enveloppés dans les pieges qu'ils ſe ten-

doient mutuellement, n'étoient que des chefs de factieux, armés pour leur ruine réciproque. La France se divisoit : il se formoit des partis de toutes parts : les factions déchiroient surtout la capitale : elles y dominoient tour-à tour, & elles commandoient sous le nom d'un souverain, qu'elles s'enlevoient l'une à l'autre. Vous pouvez juger des maux qu'elles causoient, si vous considérez que leurs chefs étoient des princes, qui avoient des états & des armées. Philippe le Hardi sur-tout étoit puissant; car il réunissoit à la Bourgogne, les comtés de Flandre, d'Artois, de Rétel, de Nevers, &c., qu'il tenoit de Marguerite sa femme, fille unique du comte de Flandre.

Isabelle de Baviere y contribua.

Ce n'étoit pas là les seuls ennemis, que la France nourrissoit dans son sein. Isabelle de Baviere, femme de Charles VI, avare, ambitieuse, vindicative, dénaturée, fut encore un plus grand fléau. Elle se mêla du gouvernement, elle entra dans toutes les intrigues, & sacrifia le dauphin son fils à son ressentiment. Telles furent les causes des malheurs de la France. La démence de Charles VI, qui en fut l'instrument, n'auroit pas été aussi funeste, si les princes du sang eussent eu moins de puissance, ou plus de vertus: mais ils ne connoissoient que la force & les crimes.

Jean Sans-peur se rend

Philippe le Hardi mourut en 1404. Jean son fils, dit Sans-peur, également ambi-

rieux, mais plus enhardi au crime, étoit encore plus puissant; car il avoit de Marguerite de Baviere, sa femme, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, &c.

maître de Paris, & fait assassiner le duc d'Orléans.

Quoiqu'alors en France toute l'autorité fût entre les mains du duc d'Orléans, & de la reine Isabelle, ils étoient mal obéis: on crioit hautement contre leur administration; & le mécontentement du peuple de Paris leur étoit si connu, qu'à l'approche du duc de Bourgogne, ils se retirerent à Melun. On négocia: Jean Sans-peur feignit de se réconcilier; & bientôt après il fit assassiner le duc d'Orléans.

Le docteur Jean Petit entreprend de justifier ce crime.

Le roi, n'étant pas assez puissant pour punir le coupable, lui donna des lettres d'abolition: le duc de Bourgogne, maître de Paris, osa, non-seulement, avouer ce meurtre: il osa encore faire tenir une assemblée, dans laquelle un docteur, nommé Jean Petit, entreprit de le justifier. Dans ces temps malheureux on étoit si fort familiarisé avec les crimes, qu'on trouvoit toujours des raisons & des docteurs pour les excuser. Jean Petit soutint qu'il y a des cas où l'homicide est permis; il le prouva par douze raisons, en l'honneur des douze apôtres; & conclut que l'assassinat du duc d'Orléans avoit été une action juste & louable.

Deux factions déchirent la France.

Quelque puissant que fût le parti du duc de Bourgogne, Charles, fils aîné du duc d'Orléans, en avoit un considérable, qu'on

nommoit la faction des Armagnacs, du nom du comte d'Armagnac, beau-pere de Charles. La guerre civile s'alluma donc; elle dura plusieurs années : & le roi entraîné tour-à-tour d'une faction dans une autre, marcha avec le duc de Bourgogne contre le duc d'Orléans, & ensuite avec le duc d'Orléans, contre le duc de Bourgogne.

Les Armagnacs, qui traînoient Charles VI après eux, eurent des avantages. Le parti des Bourguignons s'affoiblissoit, & Jean Sans-peur négocioit tout-à-la fois avec le roi d'Angleterre pour en avoir des secours, & avec le roi de France pour obtenir la paix.

Henri V voulant profiter de ces troubles, elles font la paix.

C'étoit les commencements du regne de Henri V. Ce prince qui réunissoit les vœux de sa nation, pouvoit être assez puissant, pour recouvrer, pendant les troubles de la France, tout ce qu'on avoit enlevé aux Anglois depuis le traité de Brétigni. Il venoit même d'en demander la restitution par ses ambassadeurs; & on n'ignoroit pas qu'il s'étoit mis en état de soutenir par les armes cette premiere démarche. Il étoit donc à desirer que les princes François suspendissent au moins leurs querelles. Heureusement ils connurent pour cette fois leurs vrais intérêts, & les Armagnacs permirent au roi d'accorder la paix au duc de Bourgogne.

La paix avoit été faite à propos : car la même année, Henri descendit en Normandie, assiégea & prit Harfleur. Mais son armée souffrit si fort par les maladies, que ne se croyant pas en état de faire d'autres entreprises, il marchoit à Calais pour prendre ses quartiers d'hiver, lorsque les François lui offrirent la bataille dans la plaine d'Azincourt.

Henri V commence la guerre.

Remarquez, Monseigneur, combien le même peuple est quelquefois différent de lui même ; & cherchez-en la cause. Avant Charles V, les François ne paroissoient devant les Anglois, que pour être défaits. Tout changea, lorsque ce prince fut sur le trône : tout change encore, lorsqu'il n'y est plus, & il en est d'Azincourt, comme de Poitiers & de Créci. Dans cette bataille, les François encore en plus grand nombre, furent encore vaincus & la déroute fut égale.

Il défait les François dans la plaine d'Azincourt.

Cependant il n'étoit pas aussi aisé de conquérir la France, que d'y remporter des victoires. Henri pouvoit perdre ses premiers avantages, parce que l'Angleterre pouvoit se lasser de donner continuellement des subsides : elle devoit au moins craindre pour sa liberté, si son roi revenoit conquérant d'un grand royaume. Ainsi c'est en Angleterre que Henri trouvoit les plus grands obstacles à la conquête de la France. Quoique son armée fût

Dans l'impuissance de soutenir ses premiers succès, il repassa la mer.

victorieuse, elle étoit ruinée ; & il fut obligé de repasser la mer.

Jean Sans-peur le reconnoît pour roi de France. 1416

Les divisions des princes François étoient sa principale ressource. En effet, il acquit bientôt un allié puissant dans le duc de Bourgogne, qui le reconnut pour roi de France, & qui jura de contribuer de toutes ses forces à le mettre en possession de ce royaume. Ce duc, en effet, ne négligeant rien pour soulever les peuples, prit les armes sous prétexte de délivrer Charles VI de la captivité, où le tenoient ceux qui avoient le gouvernement.

Isabelle s'unit à Jean Sans-peur.

Sur ces entrefaites, Isabelle, convaincue d'une intrigue galante, est envoyée à Tours. Le duc de Bourgogne, qu'elle implore, la délivre ; & aussitôt elle entreprend de faire valoir une vieille ordonnance, par laquelle le roi l'avoit déclarée régente : unie avec le duc de Bourgogne, elle devint ennemie ouverte de Charles dauphin ; elle étoit d'ailleurs irritée contre ce prince, parce qu'il avoit enlevé pour les besoins de l'état, les trésors qu'elle avoit accumulés ; & pour se venger, elle juroit la perte de son propre fils.

Le comte d'Armagnac, Henri V, Jean Sans-peur, & Isabelle s'arrogent en même temps toute autorité.

La France alors avoit bien des maîtres, & tout autant d'ennemis. Le comte d'Armagnac, fait connétable & surintendant des finances, étoit à Paris, d'où il gouvernoit sous le nom de Charles VI. Henri V, qui se disoit roi de France, conquéroit ou ravageoit

geoit la Normandie ; & pendant que Jean Sans-peur portoit par lui-même ou par ses lieutenants la guerre dans plusieurs provinces, Isabelle, en qualité de régente, cassoit le chancelier, le connétable, le parlement de Paris, & créoit d'autres officiers & d'autres cours souveraines.

Cependant le duc de Bourgogne se rend maître de Paris. Il y fait son entrée avec la reine. Le comte d'Armagnac & tous ses partisans sont massacrés. Le dauphin, qui s'échappe, fuit à Melun ; & Charles VI est sous la puissance d'Isabelle qu'il avoit bannie.

Jean & Isabelle sont maîtres de Paris.

Le dauphin, prenant la qualité de lieutenant général, que son pere lui avoit donnée l'année précédente, établit sa résidence à Poitiers. Il y créa un parlement ; & de-là, il parcouroit les provinces où il conservoit quelque autorité. Mais il y avoit presque par tout des partis contraires.

Le dauphin retiré à Poitiers, crée un nouveau parlement.

La confusion, qui regnoit dans le royaume, paroissoit le livrer au roi d'Angleterre ; lorsque le duc de Bourgogne, ouvrant les yeux sur ses propres intérêts, se réconcilia avec le dauphin, & il fut la victime de sa confiance. Quelque temps après, s'étant rendu à Montereau en Champagne, pour concerter les moyens de repousser les Anglois, il fut assassiné par les gens du dauphin & sous ses yeux. Ce meurtre est raconté si différem-

Jean Sans-peur, qui se réconcilie avec le dauphin, est assassiné.

ment, qu'on ne peut pas assurer que le dauphin en ait été complice : mais il seroit encore plus difficile de prouver qu'il ne l'a pas été.

Les ennemis du dauphin en sont plus animés contre lui.

Il étoit coupable au moins aux yeux de ses ennemis. Les Bourguignons, maîtres dans plusieurs villes, dominoient, sur-tout dans Paris. Les principaux officiers de la cour, du parlement & de la ville, qui avoient montré leur dévouement pour le dernier duc de Bourgogne, devoient craindre de voir l'autorité entre les mains d'un prince, contre lequel ils s'étoient ouvertement déclarés. Ils conspirerent donc la perte du dauphin, & ils s'offrirent à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui avoit la mort d'un pere à venger.

Isabelle lui ôte la couronne pour la mettre sur la tête de Henri V.

Tout cela eût produit une guerre civile ; & peut être que Henri V n'eût fait des conquêtes que pour s'épuiser, & pour forcer enfin les François à se réunir contre l'ennemi commun. Mais Isabelle ne pardonnoit pas à un fils qu'elle avoit outragé, parce qu'elle ne croyoit pas que ce fils fût capable lui-même de lui pardonner. Cette marâtre se ligua tout à-la fois avec Philippe & Henri ; & abusant d'un roi automate qu'elle faisoit mouvoir, elle enleva la couronne au dauphin, pour la mettre sur la tête du roi d'Angleterre. Charles VI donna à Henri sa fille Mar-

guerite, le déclara son successeur & légitime héritier, à l'exclusion du dauphin & de la famille royale, & le chargea en même temps du gouvernement du royaume. Cet étrange traité fut signé à Troyes, & même approuvé par les états; tant les désordres précédents avoient confondu les droits & les idées. Isabelle qui l'avoit dicté, eut la honte d'y survivre quinze ans, haïe des François & méprisée des Anglois. 1420

Henri V & Charles VI moururent dans le cours de l'année 1422, lorsqu'ils faisoient la guerre au dauphin. Les deux freres du roi d'Angleterre eurent la régence, le duc de Betfort à Paris, & le duc de Glocester à Londres. Leur neveu, Henri VI, enfant de neuf mois, fut proclamé roi dans les deux royaumes: le dauphin, Charles VII, se fit couronner à Poitiers. Pendant les troubles du regne de Charles VI, le parlement, que Philippe le Bel avoit rendu sédentaire, devint perpétuel, parce qu'il se tint de lui-même sans discontinuation.

Henri VI proclamé dans les deux royaumes. 1422

La guerre se faisoit avec des avantages alternatifs, mais bien plus grands de la part des Anglois, lorsque la mésintelligence se mit entre le duc de Bourgogne & le duc de Betfort. Elle fut occasionnée par Jacqueline, comtesse de Hainaut & de Hollande, qui, dégoûtée du duc de Brabant son mari, se fit

Mésintelligence entre les régents & Philippe le Bon duc de Bourgogne. 1424

enlever; & qui ayant fait casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, épousa le duc de Glocester, frere du duc de Betfort & régent d'Angleterre. La guerre que le duc de Glocester entreprit pour s'emparer du Hainaut, fut une diversion d'autant plus favorable à la France, que le duc de Bourgogne prit le parti du duc de Brabant, son cousin germain. D'ailleurs le duc de Betfort ne tira plus de secours de l'Angleterre dont les forces étoient portées dans le Hainaut. Enfin la minorité de Henri VI faisoit déja naître des dissentions, qui préparoient de grands désordres.

Jeanne d'Arc délivre Orléans & fait sacrer Charles VII à Rheims. 1429

Cependant, Orléans assiégé, étoit sur le point de tomber au pouvoir des Anglois, & Charles n'auroit plus eu d'autre ressource, que de se retirer au de-là de la Loire; lorsque Jeanne d'Arc, connue sous le nom de Pucelle d'Orléans, se dit envoyée de Dieu pour faire lever le siege de cette ville, & pour faire sacrer le roi à Rheims. Elle tint en effet parole; & le roi fut sacré le mois de juillet de la même année. Vous vous souvenez du dieu Neptune, du premier Africain, & de la biche blanche de Sertorius.

Les Anglois brûlent Jeanne d'Arc comme magicienne.

Cette héroïne, dont le courage méritoit au moins d'être respecté, tomba quelque temps après entre les mains des Anglois, qui, manquant tout-à-la fois au bon sens & au

droit des gens, la firent brûler comme magicienne. Il eſt vrai que les François n'étoient pas moins groſſiers : car on avoit attribué la maladie de Charles VI à des ſortileges, & on avoit fait venir un magicien pour le guérir.

Les troubles d'Angleterre rendront la couronne à Charles VII.

Les circonſtances deviendront tous les jours plus favorables pour le roi de France. Le duc de Bourgogne ſe réconciliera avec lui, & les Anglois perdront le duc de Betfort, ſeul capable de ſoutenir la guerre. Quelques années après, le duc de Glocester ſuccombera ſous la faction qui lui eſt contraire, & ſera étranglé dans ſa priſon. Henri VI, d'une ſanté & d'un eſprit foibles, abandonnera le gouvernement. On ne ceſſera de crier contre les miniſtres. Il s'élevera une longue & ſanglante guerre entre les maiſons de Lancaſtre & d'Yorck, qui viennent toutes deux d'Edouard III. Henri paſſera du trône dans la tour de Londres, & le duc d'Yorck ſera couronné. Voilà les principales cauſes de la révolution, qui rendra la couronne de France à ſon légitime maître : c'eſt en Angleterre qu'il faut les chercher. Charles VII reconquerra ſon royaume, ou, pour parler plus exactement, les Anglois le perdront, & ne conſerveront que Calais.

1461.

Charles mourut en 1461, la même année que Henri fut détrôné. S'il a d'abord été

malheureux, il fut enſuite heureux : c'eſt tout ce qu'on peut dire. En effet, il fut heureux au point, qu'étant plus à ſes plaiſirs qu'à ſes devoirs, il eut pour maîtreſſe une femme qui s'intéreſſoit à ſa gloire. C'étoit Agnès Sorel ; elle a mérité des éloges, que votre précepteur ne peut ni ne veut lui refuſer. Elle eut l'ambition d'être aimée d'un roi, c'eſt une foibleſſe : mais elle ambitionnoit encore plus que ſon amant fût digne du trône : elle le portoit au grand malgré lui-même, & lui reprochoit de préférer l'amour à la gloire. Cependant ſi Agnès eût penſé comme Alix Perrers, que ſeroit devenu Charles ?





CHAPITRE II.

De ce que le concile de Constance à fait pour l'extirpation des héréfies & des abus de l'église.

Les abus étoient devenus des droits

LES guerres ne sont pas les seuls maux, que devoient produire les différents entre le sacerdoce & l'empire : il devoit encore en naître des héréfies. Les papes jouissoient presque sans contestation des droits qu'ils s'étoient faits. L'usage étoit un titre suffisant pour eux, dans des temps où l'ignorance ne permettant pas de remonter aux premiers siecles de l'église, on jugeoit du droit par les abus mêmes, dont on voyoit des exemples ; & où communément on avoit pour toute regle: *Cela s'est fait, donc cela se peut faire encore.*

En ne gardant aucun ménagement, les papes soulevent les princes, les peuples & le clergé même.

Les papes auroient dû user avec ménagement de leur puissance, puisque les fondements en étoient si peu solides. Ils devoient craindre de forcer enfin les hommes à chercher des lumieres. Comment ont-ils pu penser qu'ils pourroient toujours aller impuné-

ment d'usurpation en usurpation ? étoit-il si difficile de prévoir que l'avarice au moins leur opposeroit des obstacles ? cependant vous avez vu quelles ont été les entreprises de Boniface VIII contre Philippe le Bel, & de Jean XXII contre Louis de Baviere. Il fallut résister alors : il fallut, par conséquent s'instruire: & on tenta de marquer des limites entre les deux puissances.

Les papes ne se contenterent pas d'avoir forcé les princes à défendre des droits qui avoient été si souvent abandonnés au saint siege : ils aliénerent encore le clergé, parce que, dépuis Clément V, les exactions devinrent toujours plus onéreuses ; & ils scandaliserent, par un trafic honteux des choses les plus saintes, ceux à qui il restoit quelques idées saines. Il devoit donc arriver un temps, où le pape seroit seul contre tous.

Pour combattre les abus, on attaque l'autorité légitime des papes, & même le dogme.

Mais on n'étoit pas assez éclairé pour méditer des questions aussi difficiles, enveloppées des ténébres de tant de siecles, & obscurcies encore par des passions d'autant plus aveugles, qu'elles étoient mues par un plus grand intérêt. On passa donc d'une extrémité à l'autre: pour combattre la puissance usurpée des papes, on contesta l'autorité qui leur appartient légitimement ; & tombant d'erreur en erreur,

on attaqua le dogme, parce que les papes le défendoient.

Erreurs de Marsile de Padoue, & de Jean de Gand.

Marsile de Padoue & Jean de Gand, écrivant pour défendre les droits de Louis de Baviere, nierent la primauté du pape, soutinrent que tous les évêques sont égaux, ont la même autorité, & avancerent qu'il appartient à l'empereur de corriger, de destituer les papes, & de gouverner l'église pendant la vacance du saint siege. Jean XXII condamna cette doctrine, qui détruit la hiérarchie ecclésiastique, & qui transporte à l'empereur les prérogatives du sacerdoce. Mais il condamna encore cette proposition: *ni le pape, ni l'église ne peut punir de peines coactives, si l'empereur ne lui en donne la permission.* Cependant il est certain que les peines coactives n'appartiennent qu'à la puissance temporelle, & que Jésus-Christ ne les a pas données à l'église.

Les papes donnoient des constitutions pour défendre leurs prétentions ou pour en établir de nouvelles.

Plus on contestoit les prétentions des papes, plus ils faisoient d'efforts pour les établir; & à cet effet ils donnoient continuellement de nouvelles constitutions. Clément V, par exemple, avoit publié un gros recueil de celles qu'il avoit faites: cependant au moment de sa mort, il ordonna de les supprimer, parce qu'il les jugea trop contraires à la simplicité apostolique. Mais ce fut une raison pour son successeur, Jean XXII, de

les conſerver, car elles l'autoriſoient dans toutes ſes exactions. Il ordonna donc par une bulle de les enſeigner dans toutes les écoles. Il en fit lui-même qu'il diſoit utiles & ſalutaires, *a cagion d'ell' utilita grande, che recavano alla ſua corte*, dit Giannone; & parce qu'il les ajoutoit ſans ordre aux Clémentines, on les nomma *Extravagantes*. Ces ſortes de décrétales ſe multiplierent encore dans la ſuite : elles portoient ſur les principes de Gratien, & tendoient à conſacrer des abus.

Mais plus ils faiſoient d'efforts, plus ils invitoient à combattre leurs prétentions.

Toutes ces démarches des papes étoient bien imprudentes, dans un temps où les ſouverains portoient impatiemment le deſpotiſme de la cour de Rome, où les peuples ſe ſoulevoient contre les richeſſes & le luxe du clergé, où le clergé lui-même étoit las de ſe voir continuellement dépouiller par les papes; & où des hommes commençoient à raiſonner ſur les droits du ſaint ſiege. Elles devoient naturellement inviter à combattre des abus, qui croiſſoient tous les jours, & expoſer, par conſéquent, à porter une main téméraire juſques ſur l'autel.

Elles étoient ſur-tout odieuſes aux Anglois.

C'eſt en Angleterre ſur-tout, que la domination des papes étoit devenue odieuſe. L'autorité royale n'y étoit pas à l'abri de leurs entrepriſes. Le peuple murmuroit contre le denier de ſaint Pierre, & les autres im-

positions de la cour de Rome. Les parlements se souvenoient que les papes avoient délié les rois du serment d'observer les chartes : ils les regardoient comme les appuis du despotisme. Enfin les grands qui s'étoient emparés des biens des églises, auroient desiré de ne plus craindre les censures ecclésiastiques : on étoit donc sûr de se faire un grand parti, si on s'élevoit contre les prétentions du pape & du clergé. Il faudroit s'étonner, si, dans de pareilles circonstances, elles n'avoient pas été attaquées, & il seroit encore plus étonnant, qu'on se fût contenu dans de justes bornes.

Doctrine de Wiclef.

C'est sur la fin du regne d'Edouard III, & quelque temps avant le schisme, que Jean Wiclef, docteur d'Oxford, combattit la jurisdiction des évêques, & l'autorité que les papes s'arrogeoient sur le temporel. Il renchérit sur Marsile de Padoue, sur Jean de Gand, & sur tous ceux qui avoient écrit contre la puissance ecclésiastique.

Considérant les richesses des ecclésiastiques, & les voies par lesquelles ils les avoient acquises, il soutint qu'il est contre l'écriture qu'ils aient des biens temporels; que le prince peut les leur enlever pour des causes légitimes; qu'il doit les employer aux besoins de l'état, plutôt que de mettre des impôts sur le

peuple ; & qu'il faut ramener le clergé à sa premiere pauvreté.

Considérant de même les abus qu'il remarquoit dans les ordres religieux ; il dit qu'en se faisant moine, on devient moins capable d'observer les commandements de Dieu ; qu'on cesse d'être chrétien ; & que les saints ont péché, en instituant des ordres monastiques. Bientôt ne sachant plus où s'arrêter, il attaqua les dogmes mêmes, & nia la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie. Cependant il étoit si fort soutenu par la noblesse & par le peuple, que les deux premiers conciles qui se tinrent en Angleterre pour examiner sa doctrine, n'oserent rien prononcer contre lui. Il ne fut condamné que dans un troisieme, tenu en 1382 & dans un quatrieme en 1396, qui examina les ouvrages de cet héréfiarque, publiés après sa mort. L'un de ces conciles condamna vingt-quatre propositions, dix comme hérétiques, quatorze comme erronées, & l'autre en condamna dix-huit.

Ses sectateurs causent des troubles.

Cependant les Wicléfistes, nommés autrement Lollards, formerent un parti considérable, qui causa souvent des troubles. Leurs maximes contre les richesses & la puissance des ecclésiastiques ne pouvoient manquer de plaire au peuple. Aussi depuis ce temps la

chambre des communes proposa souvent au roi de se saisir des bien du clergé.

Les écrits de Wiclef ayant été portés en Boheme, eurent bientôt des partisans dans l'université de Prague, que l'empereur Charles IV avoit fondée. Jean Hus fut le premier à se déclarer pour les opinions de cet hérésiarque sur le clergé. Le pape, les cardinaux & les évêques furent les objets de ses déclamations; & Jean XXIII ayant publié en 1412 une croisade contre Ladislas, Jean Hus saisit cette occasion pour écrire & prêcher contre les croisades & contre les indulgences.

Jean Hus qui adopte la même doctrine, attaque les droits de l'église, sous prétexte de combattre les abus

Il n'est pas douteux, qu'il n'y eut alors des abus, & qu'il n'en ait relevé plusieurs avec fondement: mais au lieu d'attaquer seulement les vices des ecclésiastiques, leurs usurpations & le mauvais usage qu'ils faisoient de leur puissance, il attaqua les droits mêmes de l'église. Ses excès mêmes lui firent plus de sectateurs, qu'une conduite plus modérée ne lui en auroit fait; parce que depuis long-temps les esprits étoient indisposés contre le clergé. Il entraîna dans son parti le peuple & la noblesse, & il fut le chef d'une secte qui produisit les plus grands désordres.

Cité par le concile de Constance, qui condamna les erreurs de Wiclef, il s'y rendit, après avoir obtenu de l'empereur Sigismond un sauf-conduit, par lequel il

Le concile de Constance le fait brûler:

avoit la permiſſion d'y venir librement & de s'en retourner. Cependant quelques jours après ſon arrivée, il fut mis en priſon; & n'ayant pas voulu ſe ſoumettre au jugement du concile, il fut condamné au feu, & exécuté avec une mitre de papier, ſur laquelle on avoit peint des démons.

ainſi que Jérôme de Prague, ce qui cauſe une guerre civile.

Alors ſon diſciple, Jérôme de Prague, qui étoit auſſi en priſon, abjura ſes erreurs: mais bientôt ſe reprochant ſa ſoumiſſion comme une lâcheté, il ſe rétracta, & alla au ſupplice avec la même fermeté que Jean Hus. Cependant la nobleſſe de Boheme & de Moravie prit les armes, pour venger la mort de ces deux hommes. Les égliſes furent pillées & détruites : on commit toutes ſortes de violences: & cette guerre civile troubla l'Allemagne pendant pluſieurs années.

Pourquoi ce concile conſent que l'élection du pape précéde la réforme.

Les abus de l'égliſe étoient le grand objet du concile, & c'étoit auſſi le plus difficile, puiſqu'il s'agiſſoit de la réformer dans le chef & dans les membres. L'empereur, les Allemands & les Anglois vouloient commencer par faire à ce ſujet les réglements néceſſaires, avant de procéder à l'élection d'un pape, parce qu'ils appréhendoient de trouver dans un pape élu des obſtacles à la réforme des cardinaux & de la cour Rome. Par la même raiſon, mais ſous prétexte que c'eſt au chef de l'égliſe à la réformer, les cardi-

naux vouloient commencer par élire un pape. Ce prétexte néanmoins paroît bien frivole. Étoit-il raisonnable de s'en reposer sur le pape, puisqu'il s'agissoit de le réformer lui même ? D'ailleurs, si le pape étoit obligé d'obéir aux décrets du concile sur la réforme, il est évident que c'étoit au concile à réformer l'église & non pas au pape. Or, les peres avoient déclaré, que le concile, étant général, tenoit immédiatement de Jésus-Christ une puissance, à laquelle le pape même étoit obligé d'obéir dans ce qui concerne la foi, l'extirpation du schisme, & la réforme de l'église dans son chef, & dans ses membres. Après cette déclaration, comment pouvoit-on écouter les cardinaux, qui attribuoient au pape seul le droit de réformer l'église, & qui n'ignoroient pas combien il étoit intéressé à ne pas user d'un pareil droit. Leur avis néanmoins prévalut : c'est que les esprits commençoient à se calmer. Un cri général avoit d'abord demandé qu'on réformât l'église, & le clergé parut lui-même le desirer, parce qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen pour se soustraire aux exactions de la cour de Rome, mais il craignoit moins les exactions depuis qu'il avoit humilié le saint siege, & plusieurs de ses membres craignoient sans doute la réforme.

Il ſtatue les choſes à réformer par le pape.

Cependant pour paroître au moins prévenir les inconvénients qu'on prévoyoit, le concile ſtatua & ordonna, qu'avant ſa diſſolution, le pape futur, de concert avec les peres, ou avec des députés de chaque nation, nommés à cet effet, réformeroit l'égliſe dans ſon chef, dans ſes membres, ainſi que dans la cour de Rome. Il arrêta même les articles, qui devoient être l'objet de la réforme. Tels étoient les réſerves du ſiege apoſtolique, les annates, les collations des bénéfices, les graces expectatives, les appellations en cour de Rome, les ſimonies, les indulgences, les décimes, &c. Il y avoit dix-huit articles.

Les annates ſont fort débattues.

Les annates ſur-tout furent débattues avec chaleur. D'un côté, toutes les nations s'accorderent à les proſcrire; & de l'autre, les cardinaux, qui les défendoient, en appellerent au pape futur. C'eſt principalement en France, que les papes étoient en poſſeſſion de jouir de la premiere année du revenu des bénéfices. Ils s'étoient arrogé ce droit preſque ſans obſtacle ſous des rois, qui ſembloient partager avec eux les dépouilles du clergé; & ils n'avoient pas trouvé la même facilité en Allemagne, en Angleterre, ni même en Eſpagne. Ainſi les François, qui ſentoient plus que les autres le poids de cet impôt, traiterent auſſi cette queſtion avec plus de vivacité. Ils ſoutinrent que les annates

nates ne ſont pas dues; ils proteſterent contre l'appel des cardinaux au pape futur; & ils déclarerent qu'ils pourſuivroient la ſuppreſſion de cet abus, dans le concile, & partout ailleurs où beſoin ſeroit.

Réglements des peres de Conſtance ſur la convocation des conciles généraux.

Les peres de Conſtance, regardant les conciles généraux comme le moyen le plus propre à corriger les abus, & a prévenir ou éteindre les ſchiſmes & les héréſies, ordonnerent qu'il s'en tiendroit un dans cinq ans, un autre dans ſept à compter de la fin du dernier; & qu'enſuite il s'en tiendroit toujours à l'avenir de dix en dix ans dans les lieux que le pape indiqueroit à la fin de chaque concile, du conſentement & avec l'approbation du concile même. Ils ordonnerent enſuite que pour cette fois ſeulement, on choiſiroit dans chacune des cinq nations, ſix prélats, ou autres eccléſiaſtiques diſtingués, pour procéder avec les cardinaux à l'élection d'un ſouverain pontife. Par ce dernier décret qui fut obſervé, le concile paroît avoir reconnu, comme un droit, la poſſeſſion où étoient les cardinaux d'élire le pape.

Martin V donne peu de ſoins à la réforme.

Malgré les précautions qu'avoient priſes les peres, pour forcer le pape à travailler à la réforme de l'égliſe, Martin V ne réforma ni les cardinaux, ni la cour de Rome, où étoit la principale ſource des abus. De dix-huit articles propoſés par le concile, il n'y en eut

que six sur lesquels il fit quelques réglemens. Il se garda bien sur-tout, de rien décider sur les annates. Il ne vouloit pas les supprimer; & il eût trouvé trop d'oppositions, s'il eût porté un décret pour les établir. Cependant il déclara qu'il avoit satisfait à tous les articles ordonnés pour la réforme, & en conséquence il mit fin au concile.

Jean Charlier Gerson représente inutilement ce qui reste à faire.

Jean Charlier Gerson, député de l'université de Paris & ambassadeur de France au concile, représenta qu'il y avoit encore plusieurs articles à décider. Egalement célebre par sa doctrine & par le zele avec lequel il avoit travaillé à l'extinction du schisme, il jouissoit d'une grande considération dans le concile, & y prononça plusieurs discours sur les réformes à faire. Personne n'avoit encore mieux connu les bornes & les abus de la puissance ecclésiastique.

Il ne peut pas faire condamner tout ce qu'il y a de dangereux dans la doctrine de Jean Petit.

Il s'étoit, sur-tout élevé contre la doctrine de Jean Petit, & il en avoit extrait neuf propositions, que la faculté de Paris avoit censurées. Le concile auquel il demandoit un jugement, s'étoit contenté de condamner la proposition générale, *qu'on peut licitement tuer un tyran, & qu'on le doit même.* Encore avoit-il évité de nommer l'auteur de cette doctrine, croyant devoir ménager le duc de Bourgogne, qui protégeoit Jean Petit. Envain Gerson sollicita une décision sur chacune

des neuf propositions : envain il appuya sur toutes les raisons, qui devoient au moins porter à les examiner : le pape n'eut point d'égard à ses réprésentations.

Ce fut encore inutilement que les Polonois insisterent pour obtenir la condamnation d'un livre, dont la doctrine tendoit à causer des troubles en Pologne. Voyant qu'ils n'étoient point écoutés, ils en appellerent au futur concile ; mais ils fournirent seulement à Martin une occasion de déclarer par un décret qu'on ne peut en aucun cas appeller du jugement du pape : prétention tout-à-fait opposée à ce qui avoit été décidé dans le concile de Constance même. Gerson en fit voir la fausseté, & prouva que l'infallibilité n'appartient qu'à l'église universelle, ou au concile qui la représente. Cet homme célebre, persécuté par le duc de Bourgogne, ne put revenir à Paris & fut contraint de se retirer en Allemagne.

Les Polonois ne sont pas plus écoutés, & Martin déclare qu'on ne peut pas appeller du pape au concile.

Après avoir examiné dans le concile de Constance tous les abus, les meilleurs esprits indiquerent tous les remedes qu'il convenoit d'y apporter, & on en appliqua fort peu. Il restoit donc encore bien des choses à corriger. Il sembloit qu'en voulant travailler à la réforme de l'église, on n'avoit fait que perpétuer la mémoire des vices dont on se plaignoit. On sera encore long-temps

Cependant il n'en est pas moins arrêté que le pape a un supérieur & un juge.

à faire de vains efforts, parce que les papes, bien loin de s'occuper ſincérement de la réforme, chercheront tous les moyens d'éluder les décrets du concile de Conſtance. Mais au moins on aura plus de lumieres pour leur réſiſter; & c'eſt déja un grand point d'avoir établi, que quelles que ſoient les prétentions de la cour de Rome, le pape à un ſupérieur & un juge.





CHAPITRE III.

De Naples, de l'église & de l'Allemagne, depuis le concile de Constance jusques vers le milieu du quinzieme siecle.

PENDANT long-temps il n'y eut dans le royaume de Naples que peu de barons, encore moins de comtes, point de marquis; & le titre de duc ne se donnoit guere qu'aux princes du sang. Mais depuis la mort de Jeanne I, les troubles fournirent aux seigneurs, qui avoient des troupes à eux, l'occasion d'usurper dans leurs domaines les droits & les titres qu'ils jugeoient à propos. Il leur fut d'autant plus aisé de se maintenir dans leurs usurpations, que le prétendant au trône mettoit le souverain dans la nécessité de les ménager.

Le royaume de Naples a tous les abus du gouvernement féodal.

Bien loin de remédier à cet abus, Ladislas l'accrut encore. Pour avoir de l'argent, il démembra ses domaines, & vendit à très

Ladislas accroît ces abus.

bon marché des baronies, des comtés, des marquisats & des duchés ; se procurant par ce moyen des ressources momentanées, & se ruinant. D'ailleurs la multiplication des vassaux faisoit prendre de plus profondes racines au gouvernement féodal. C'étoit donc une source de nouveaux désordres. Or, certainement il y en avoit déja assez.

Cependant il veut faire des conquêtes.

Les guerres, qui duroient depuis si long temps, avoient ruiné l'agriculture, le commerce, tous les arts ; & les Napolitains ne savoient plus que manier les armes : ils étoient tels cependant que les vouloit Ladislas, qui, ambitieux de conquérir l'Italie, eût desiré de n'avoir que des soldats pour sujets. Vous jugez donc que ce prince aura donné tous ses soins à la discipline militaire, & qu'il aura négligé toutes les autres parties du gouvernement. Ce fut en effet sa conduite. Il fit à la vérité des conquêtes : mais il auroit dû prévoir que ses forces, qui pouvoient suffire pour conquérir, étoient trop foibles pour conserver. Il auroit dû comprendre au moins que le gouvernement féodal qu'il affermissoit, étoit un obstacle à son ambition ; & qu'un conquérant, qui n'a d'autres troupes que celles de ses vassaux, peut être arrêté au milieu de ses succès.

Sa mort est suivie de

A sa mort les troupes, auxquelles il avoit donné tous ses soins, mirent la plus grande

confuſion dans le royaume. N'étant plus payées elles ſe diſſiperent, & ſe donnerent aux vaſſaux, qui eurent de quoi les ſoudoyer, ou à des princes étrangers. Sa ſœur, Jeanne II, qui lui ſuccéda, ſe fit reine avec peu de revenu, avec peu de ſoldats, & avec encore moins de conduite. De toutes les conquêtes de ſon frere, elle ne put conſerver qu'Oſtie & le château S. Ange de Rome.

grands déſordres.

Il ſemble que l'amour doive preſque toujours être funeſte aux têtes couronnées. Car ſi les femmes ſont à redouter pour les princes, les hommes ne le ſont pas moins pour les princeſſes: Jeanne entre autres en eſt un exemple.

Les amours de Jeanne II en occaſionnent d'autres.

Amoureuſe depuis long-temps de Pandolfe Alapo, ſon maître-d'hôtel, elle le fit ſon chambellan, dès qu'elle fut ſur le trône. Pandolfe, à qui ce titre donnoit le ſoin des finances, fut bientôt le maître de tout ſous une reine, qui ne mettoit point de bornes à ſa confiance, parce qu'elle n'en ſavoit pas mettre à ſes paſſions. Les hommes ſages blâmoient la conduite indécente de cette princeſſe: les ſeigneurs trop âgés pour ſe flatter de lui plaire, paroiſſoient penſer comme les ſages: & les plus jeunes ne déſapprouvoient que ſon choix. Ils aimoient les fêtes qu'elle donnoit ſouvent à ſa cour. Ambitieux d'y

briller & d'attirer ses regards, chacun d'eux se faisoit déja le héros d'un roman, & bâtissoit sa fortune sur les foiblesses de la reine. Cependant les intrigues, la jalousie & les inquiétudes empoisonnoient ces plaisirs scandaleux, & l'on prévoyoit que la ruine prochaine de cette cour corrompue, préparoit de grandes calamités au royaume. Déja Pandolfe, sous prétexte d'une trahison supposée, avoit fait enfermer Sforce qui lui donnoit de l'ombrage, parce qu'il plaisoit trop à la reine. Cette seule démarche pouvoit exciter une guerre civile: car Sforce, déja puissant par lui-même, intéressoit à son sort tous ceux qui portoient envie à la faveur de son rival, & qui, affectant de tenir un langage de citoyen, disoient combien les talents de ce capitaine étoient nécessaires à l'état. On se plaignoit qu'on eût arrêté si légérement un homme, qui devoit avoir pour juge la nation entiere. En un mot, le murmure étoit général; & la reine, intimidée des remontrances qu'on lui fit, fut contrainte de céder, & de commettre à la connoissance de cette affaire un jurisconsulte qu'on lui nomma.

Pandolfe, devenu l'objet du déchaînement public, songe alors aux moyens d'assoupir cette affaire; & cherche même un appui dans celui dont il avoit médité la perte. Il dissipe adroitement les soupçons de Sforce,

il le fait ſortir de priſon & il lui donna ſa ſœur en mariage, avec la charge de connétable pour dot. Mais un ennemi qu'il gagne, lui en ſuſcite d'autres.

Jules-Céſar de Capoue découvre la conduite de cette reine à Jacques de Bourbon, qui vient pour l'épouſer.

Jules-Céſar de Capoue, qui avoit à ſa ſolde une grande partie des troupes de Ladiſlas, regardant l'union de Pandolfe & de Sforce comme un obſtacle à ſon ambition, médita la ruine de cette eſpece de duumvirat. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, venoit alors à Naples pour épouſer la reine. Ce mariage étoit une fortune pour ce prince, très-éloigné de la couronne de France. C'eſt même une des raiſons pour leſquelles Jeanne l'avoit choiſi, comptant qu'il auroit moins de prétentions, & on étoit convenu, que, renonçant à la royauté, il ſe contenteroit de gouverner le royaume avec le titre de comte.

Jules-Céſar prit ſur lui d'aller au devant du comte de la Marche. Il le ſalua comme roi, l'informa du mauvais état où étoit le royaume, & ne lui laiſſa point ignorer la conduite indécente de la reine.

Jacques la met ſous la garde d'un vieux françois

Pluſieurs autres barons s'étant empreſſés à reconnoître auſſi pour roi le comte de la Marche, Jeanne diſſimula ſon dépit & donna ordre aux Napolitains de recevoir ce prince comme leur roi. Il ne tarda pas à ſe

ſaiſir de toute l'autorité. Les fêtes du mariage n'étoient pas encore finies, qu'ayant fait arrêter Pandolfe, il lui fit couper la tête, après lui avoir arraché par les tourments l'aveu de tout ce qu'il vouloit ſavoir. Il chaſſa enſuite tous les jeunes courtiſans dont la reine avoit formé ſa cour; & il la mit elle-même ſous la garde d'un vieux françois, qui ne permettoit à perſonne d'en approcher.

Il aliène les Napolitains, qui demandent la liberté de la reine.

Peut-être que les Napolitains ſe ſeroient intéreſſés foiblement au ſort de la reine, ſi Jacques ne les eût pas aliénés, en donnant toutes les charges aux François. Mais la jalouſie pour ces étrangers ſe cachant ſous des ſentiments de compaſſion, on regretta bientôt de ne plus voir une princeſſe, qu'on avoit vue juſqu'alors avec ſcandale. Pluſieurs familles d'ailleurs étoient ruinées par la réforme que le roi avoit faite & toute la jeuneſſe ſoupiroit après ces fêtes, où parmi les plaiſirs on travailloit à ſa fortune. Il y avoit trois mois que Jeanne ne paroiſſoit point en public, lorſqu'une multitude de Napolitains vinrent au château, demanderent à la voir, & dirent qu'ils vouloient qu'elle fût traitée, comme une reine mérite de l'être.

Jules-Céſar offre à Jeanne

Jules-Céſar, alors un des plus mécontents, parce qu'il n'avoit point eu de part

aux graces du roi, forma le projet de la délivrer; se flattant de pouvoir prendre la place de Pandolfe. Il voulut en concerter les moyens avec elle; & la confiance qu'on avoit en lui, lui ayant ouvert l'appartement de la reine, il s'offrit d'ôter la vie au roi.

d'ôter la vie au roi.

Jeanne, ne pouvant se fier à son délateur, crut qu'on lui tendoit une piege; & saisissant l'occasion de se faire un mérite auprès de son mari, elle lui découvrit les desseins de Jules-César, & le fit cacher derriere une tapisserie pour en être témoin lui-même. Jules-César fut arrêté & décapité. Tous ces événements se passerent en 1425, dans les cinq premiers mois du regne de Jacques.

Jeanne découvre ce dessein à Jacques

Ce prince sensible au procédé de la reine, la tint un peu moins resserrée: il lui permit même quelque temps après d'aller dîner dans le jardin d'un Florentin. Dès qu'on sut qu'elle sortoit, la noblesse & le peuple coururent avec empressement sur son passage. Sa contenance triste, ses yeux prêts à se baigner de larmes, ses regards qu'elle abandonnoit avec inquiétude, ou qu'elle retenoit avec crainte, tout intéressoit à sa situation, jusqu'à ses efforts pour cacher sa douleur, qu'elle ne vouloit pas qu'on ignorât.

Elle obtient la permission de sortir.

Les malheureux ont des droits sur le cœur humain. Jeanne qui n'avoit ces droits qu'à ce titre, toucha donc le peuple, qui la suivit

Le peuple la délivre. Traité entre Jeanne

& Jacques.

en silence jusqu'à la maison du Florentin. Ce n'étoit encore que de la compassion : mais Ottino Carracciolo & Annechino Mormile exciterent la noblesse & la bourgeoisie ; & s'étant présentés à la tête d'une multitude armée, lorsque la reine s'en retournoit au palais, ils la conduisirent à l'archevêché, parmi les acclamations du peuple. On crioit qu'il falloit aller assiéger le roi dans un château où il s'étoit retiré, lorsque les plus sages, prévoyant que Jeanne s'abandonneroit encore à quelque nouveau favori, & croyant trouver dans le roi un frein aux passions de cette princesse, songerent aux moyens d'étouffer ce tumulte dans sa naissance. On négocia. Il fut convenu d'un côté, que Jacques conserveroit le titre de roi, avec une pension de quarante mille ducats pour l'entretien de sa maison ; & de l'autre, que Jeanne seroit reconnue pour légitime souveraine du royaume : & qu'elle pourroit se choisir une cour convenable à son rang. Le traité fut passé sous la garantie de la ville de Naples.

Jacques est prisonnier dans son palais.

La nouvelle cour de la reine, comme la premiere, pleine de galanteries & d'intrigues, fut encore une source de troubles. Pendant que Sergiani Carracciolo, qui consoloit cette princesse de la perte de Pandolfe, écartoit sous divers prétextes tous ceux qui pouvoient

trop plaire; elle s'attachoit par des bienfaits la nobleſſe & les principaux du peuple. Bientôt le roi Jacques fut à ſon tour priſonnier dans le palais, & tous les François furent chaſſés du royaume.

Sforce oblige la reine à exiler ſon favori, Sergiani Caracciolo.

Cependant on murmuroit contre la conduite de la reine, & on ſe ſoulevoit contre Sergiani; lorſque Sforce, qui avoit des raiſons particulieres d'être mécontent de ce miniſtre, en demanda l'exil. Il fallut le lui accorder, car il étoit armé; pluſieurs barons l'avoient joint avec leurs troupes, & Naples paroiſſoit diſpoſé à ſe déclarer pour lui.

Martin V obtient la liberté de Jacques, qui ſe retire dans un cloître.

Sur ces entrefaites, Martin V, qui venoit d'être élu dans le concile de Conſtance, demanda la liberté du roi Jacques, à la ſollicitation du roi de France & du duc de Bourgogne. Mais ce roi ne jouiſſant d'aucune conſidération, & ſe laſſant de porter la couronne uniquement pour être témoin des déſordres de ſa femme, s'embarqua ſecrétement, & revint en France où il ſe fit moine.

Sforce appelle Louis d'Anjou à la couronne.

Sergiani reparut alors à Naples avec ſa premiere faveur; & Sforce qui eut de nouvelles raiſons de ſe plaindre d'un favori, plus déclaré que jamais contre lui, invita Louis d'Anjou, fils de Louis II, qui avoit eu le titre de roi de Naples, à venir prendre poſſeſſion de ce royaume.

étoient d'autant plus redoutables, qu'ils avoient à leur tête un grand capitaine. Jean de Trosnow, chambellan du roi Venceslas, mais plus connu ſous le nom de Ziska, qui ſignifie Borgne en Bohémien, & qu'on lui donna lorſqu'il eut perdu un œil dans une bataille, Jean Ziska, dis-je, diſciplina ces hommes qui s'ameutoient au haſard pour venger la mort de Jean Hus, & il en fit d'excellents ſoldats.

Victoire de ce général.

Venceslas étant mort ſans poſtérité en 1417, Sigiſmond, ſon frere, étoit ſon héritier; mais Ziska déclara que cet empereur, après avoir conſenti au ſupplice de Jean Hus, étoit indigne de porter la couronne de Boheme; & il ſoutint cette raiſon par le ſuccès de ſes armes. Il défit Sigiſmond en quatre batailles rangées. Ayant enſuite perdu le ſeul œil qui lui reſtoit, lorſqu'il obſervoit une place; il voulut inutilement ſe démettre du généralat: ſes ſoldats s'y oppoſerent. Ainſi forcé de commander, il continua de vaincre, & il gagna encore quatre autres grandes batailles.

Après ſa mort les Huſſites ſont encore vainqueurs.

L'empereur déſeſpérant de conquérir la Boheme, fit offrir à Ziska le gouvernement de ce royaume, le commandement des armées, les droits & les revenus de la couronne, demandant ſeulement d'être

d'être lui-même reconnu par les peuples pour légitime souverain, & de porter le titre de roi. Le général des Hussites accepta; il eut même assez de crédit dans son parti pour faire agréer ces propositions. Mais comme il étoit en chemin pour se rendre auprès de Sigismond, il mourut de la peste en 1424. Ses dernieres paroles furent d'ordonner qu'on l'écorcheroit pour faire une caisse de sa peau; assurant que le son de cet instrument militaire mettroit en fuite les ennemis. Il n'en jugeoit pas ainsi sans fondement: car il pouvoit prévoir que cette caisse étoit bien capable d'entretenir le fanatisme dans l'ame de ses soldats. En effet, les troupes de l'empire, qui depuis long-temps n'osoient plus paroître devant les Hussites, furent encore vaincues plusieurs fois, quoique ces rebelles se fussent divisés en deux partis. Il est vrai qu'ils retrouverent encore un grand capitaine dans Procope.

Concile convoqué & aussitôt dissous.

L'année 1423 étoit celle que les peres de Constance avoient indiquée, pour tenir un concile général à Pavie. Il s'ouvrit en effet le 22 juin: il fut presque aussitôt transporté à Sienne à cause de la peste; & alors Martin V se hâta de le dissoudre, sous prétexte qu'il y étoit venu peu de prélats. Il est vrai que les troubles qui regnoient par-tout, n'avoient permis qu'à peu d'églises d'y envoyer

étoient d'autant plus redoutables, qu'ils avoient à leur tête un grand capitaine. Jean de Trosnow, chambellan du roi Venceslas, mais plus connu ſous le nom de Ziska, qui ſignifie Borgne en Bohémien, & qu'on lui donna lorſqu'il eut perdu un œil dans une bataille, Jean Ziska, dis-je, diſciplina ces hommes qui s'ameutoient au haſard pour venger la mort de Jean Hus, & il en fit d'excellents ſoldats.

Victoire de ce général.

Venceslas étant mort ſans poſtérité en 1417, Sigiſmond, ſon frere, étoit ſon héritier; mais Ziska déclara que cet empereur, après avoir conſenti au ſupplice de Jean Hus, étoit indigne de porter la couronne de Boheme; & il ſoutint cette raiſon par le ſuccès de ſes armes. Il défit Sigiſmond en quatre batailles rangées. Ayant enſuite perdu le ſeul œil qui lui reſtoit, lorſqu'il obſervoit une place; il voulut inutilement ſe démettre du généralat: ſes ſoldats s'y oppoſerent. Ainſi forcé de commander, il continua de vaincre, & il gagna encore quatre autres grandes batailles.

Après ſa mort les Huſſites ſont encore vainqueurs.

L'empereur déſeſpérant de conquérir la Boheme, fit offrir à Ziska le gouvernement de ce royaume, le commandement des armées, les droits & les revenus de la couronne, demandant ſeulement d'être

d'être lui-même reconnu par les peuples pour légitime souverain, & de porter le titre de roi. Le général des Hussites accepta; il eut même assez de crédit dans son parti pour faire agréer ces propositions. Mais comme il étoit en chemin pour se rendre auprès de Sigismond, il mourut de la peste en 1424. Ses dernieres paroles furent d'ordonner qu'on l'écorcheroit pour faire une caisse de sa peau; assurant que le son de cet instrument militaire mettroit en fuite les ennemis. Il n'en jugeoit pas ainsi sans fondement: car il pouvoit prévoir que cette caisse étoit bien capable d'entretenir le fanatisme dans l'ame de ses soldats. En effet, les troupes de l'empire, qui depuis long-temps n'osoient plus paroître devant les Hussites, furent encore vaincues plusieurs fois, quoique ces rebelles se fussent divisés en deux partis. Il est vrai qu'ils retrouverent encore un grand capitaine dans Procope.

L'année 1423 étoit celle que les peres de Constance avoient indiquée, pour tenir un concile général à Pavie. Il s'ouvrit en effet le 22 juin: il fut presque aussitôt transporté à Sienne à cause de la peste; & alors Martin V se hâta de le dissoudre, sous prétexte qu'il y étoit venu peu de prélats. Il est vrai que les troubles qui regnoient par-tout, n'avoient permis qu'à peu d'églises d'y envoyer

Concile convoqué & aussitôt dissous.

des députés. Mais la vraie raison de Martin, c'est qu'il craignoit un tribunal, qui se proposoit de réformer l'église dans son chef comme dans ses membres.

Bâle fut choisi pour y tenir dans sept ans un autre concile général. C'étoit éluder le décret du concile de Constance: car certainement l'intention n'avoit pas été de rassembler les évêques, pour les séparer presqu'aussitôt. Plusieurs se plaignirent de ce que Martin s'opposoit à la réforme de l'église. Ce fut inutilement: il fallut obéir aux bulles, & l'on se sépara.

Concile de Bâle, qui déclare que le pape ne peut pas le dissoudre.

1481

Le concile s'ouvrit à Bâle en 1431, lorsque Eugene IV venoit de succéder à Martin. Craignant que le pape n'entreprît de le dissoudre ou de le transférer, il déclara que représentant l'église, il tenoit son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ; que le pape même étoit obligé de lui obéir; qu'il seroit puni, s'il refusoit de se soumettre; & que tout ce qu'il pourroit faire pour la dissolution du concile, seroit regardé comme nul.

Eugene IV donne une bulle qui ordonne la dissolution du concile. Il la révoque.

Aussitôt parurent une bulle, par laquelle Eugene ordonnoit la dissolution du concile, & des décrets du concile qui ordonnoient à Eugene la révocation de sa bulle. Cette altercation dura jusqu'en 1434. Cependant le pape qui, dans cet intervalle, avoit eu la guer-

re avec les Colonnes, & avec le duc de Milan, & qui l'année précédente avoit été chassé de Rome par le peuple, craignant d'être encore traité comme contumace par le concile, révoqua sa bulle, & le déclara légitimement assemblé.

Alors le concile s'occupa de la réforme de l'église, sur-tout, dans son chef. Car il n'oublia pas les abus de la cour de Rome, & entre autres les droits qu'elle s'arrogeoit sur les bénéfices. Il fit plus: il ordonna au pape de comparoître pour répondre aux accusations de simonie, & autres qu'on faisoit contre lui.

Le concile entreprend de réformer le chef de l'église.

Le pape publia une bulle par laquelle il transféroit le concile à Ferrare, si les peres de Bâle continuoient à procéder contre lui. Ils continuerent cependant; ils le sommerent même de révoquer cette bulle. Il n'en fit rien, & en 1438 il y eut à Ferrare un second concile, composé de quelques évêques d'Italie, & transféré l'année suivante à Florence.

Le pape convoque à Ferrare un autre concile, qu'il transfere à Florence. 1438

Les empereurs Grecs jugeant du présent par le passé, s'imaginoient que les papes pouvoient tout ce qu'ils avoient pu, & que, par conséquent, ils disposoient encore des forces de l'Europe. C'est pourquoi dans l'espérance d'en obtenir contre les infideles des secours

On tente inutilement de reunir l'église grecque a l'église latine.

que les papes ne pouvoient donner, ils négocioient depuis long-temps la réunion de l'église grecque avec l'église latine. Or, le concile de Ferrare paroissant fournir une occasion favorable à ce dessein, Jean Manuel Paléologue, qui regnoit alors, s'y rendit avec le patriarche de Constantinople & d'autres prélats. On disputa beaucoup, il y eut de longues altercations, enfin on crut avoir trouvé des explications propres à concilier les deux églises, & on se sépara avec la confiance d'avoir éteint le schisme. Mais à Constantinople on n'approuva rien de ce que l'empereur & ses prélats avoient fait. On effaça son nom des dyptiques: on se sépara de ceux qui avoient signé l'union, & plusieurs même se rétracterent.

Le concile de Bâle dépose Eugene & élit Félix V.

Cependant les deux conciles s'excommunioient, & protestoient réciproquement contre leurs décrets. Enfin celui de Bâle, alors composé de trente-neuf prélats, & de près de cent ecclésiastiques du second ordre, déposa Eugene comme contumace, simoniaque, parjure, schismatique, hérétique, &c., & élut pour pape, Amédée duc de Savoie, alors retiré sur le bord du lac de Geneve, dans une solitude où il vivoit en hermite. Amédée prit le nom de Félix V.

La conduite des principa-

Ainsi par les obstacles que le pape mettoit à la réforme, le concile même devenoit

l'occaſion d'un ſchiſme, qui menaçoit de diviſer encore toute la chrétienté. Ce malheur fut prévenu par la conduite ſage des principales puiſſances de l'Europe. Les puiſſances prévient le ſchiſme.

D'après les délibérations des prélats, aſſemblés à Bourges, Charles VII déclara qu'il ne reconnoiſſoit point le concile de Ferrare ; qu'il tenoit celui de Bâle comme ſeul légitimement aſſemblé, & qu'en même temps il ne vouloit point ſe départir de l'obéiſſance due à Eugene, qu'il continuoit de reconnoître pour pape légitime.

Les Allemands dans pluſieurs dietes prirent auſſi le parti de la neutralité ; déclarant qu'ils reconnoiſſoient également Eugene & le concile de Bâle, & qu'ils ne recevoient ni les décrets du concile contre Eugene, ni ceux d'Eugene contre le concile. L'Angleterre tint la même conduite, & ne prit preſque point de part à ce ſchiſme, parce qu'elle n'avoit point envoyé de députés à Bâle. L'égliſe d'Ecoſſe excommunia Félix & le concile qui l'avoit élu. Alphonſe d'Arragon, alors en guerre avec René d'Anjou, ſe conduiſoit avec artifice ; faiſant des propoſitions aux deux papes, & ne ſe déclarant point, afin de les mettre l'un & l'autre dans la néceſſité de le ménager. Le reſte de l'Italie, à l'exception du Piémont & de la Savoie, étoit pour Eugene. La Pologne & la Hongrie, par des motifs parti-

culiers, adhéroient à Félix; ainsi que l'université de Paris & celles d'Allemagne, qui écrivirent beaucoup pour prouver l'autorité du concile de Bâle.

Fin du schisme & des conciles.

Il est vrai que reconnoître le concile de Bâle pour légitime, c'étoit le reconnoître pour juge du pape; &, par conséquent, il y avoit de la contradiction à ne pas se soumettre au jugement qu'il portoit contre Eugene: mais il valoit mieux se contredire, que de causer un nouveau schisme. Heureusement ceux qui se déclarerent, formerent de part & d'autre des partis bien foibles. En vain les deux papes négocierent dans toutes les cours: la neutralité continua de prévaloir, & les conciles de Bâle & de Florence cesserent de lassitude en 1443. Aucun des deux n'ayant voulu céder, on se sépara sans avoir rien fait pour rétablir la paix. On arrêta seulement que dans trois ans on tiendroit à Lyon un concile général, & ce concile ne se tint pas. Le schisme dura jusqu'à la mort d'Eugene IV, arrivée en 1557. L'année suivante il fut éteint sous Nicolas V, par les soins des princes chrétiens, &, sur-tout, de Charles VII & de l'église de France. Félix, à qui l'on fit des propositions avantageuses, donna sa démission, & elle fut approuvée par quelques prélats, qui étoient à Lausanne avec

lui, & qui croyoient y continuer le concile de Bâle.

Pragmatique ſanction de Charles VII.

L'égliſe de France fut la ſeule, qui retira quelques avantages des décrets portés dans le concile de Bâle. Les prélats s'étant aſſemblés à Bourges pour les examiner, les reçurent avec quelques modifications, & ſupplierent Charles VII de confirmer par une loi ce qu'ils avoient arrêté. Cette loi leur fut accordée, ſous le nom de pragmatique ſanction. Elle établit l'autorité du concile général ſur le pape: elle lui enleva preſque entiérement la poſſeſſion où il étoit de nommer aux bénéfices, & de juger les cauſes eccléſiaſtiques dans le royaume: elle rétablit les élections, telles à peu-près qu'elles avoient été avant les uſurpations de la cour de Rome: enfin elle abolit les graces expectatives, les annates qui furent déclarées ſimoniaques, & les autres exactions, dont j'ai eu occaſion de parler. Tels ſont les principaux articles de cette pragmatique.

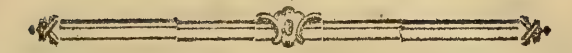
Fin des troubles de Boheme.

Pendant les troubles de l'égliſe, la révolte des Huſſites continuoit, & ne finit qu'en 1436. Ce ne fut qu'à la faveur des diviſions, qui ſe mirent parmi eux, que Sigiſmond réuſſit à ſe faire reconnoître roi de Boheme. Il rétablit la paix, & négocia même avec ſuccès auprès du concile de Bâle la réconciliation des Huſſites avec l'égliſe.

Après Sigismond l'empire passe à la maison d'Autriche.

Étant mort en 1437, il eut pour successeur à l'empire Albert II, duc d'Autriche, son gendre & son héritier, &, par conséquent, roi de Boheme & de Hongrie. Depuis Albert, mort en 1439, l'empire n'est plus sorti de la maison d'Autriche. Frédéric III, son cousin germain, fut élu en 1440, & regna jusqu'à 1493.





CHAPITRE IV.

Fin de l'empire Grec.

LES François avec leur gouvernement féodal & leur barbarie, car alors ils étoient encore bien barbares, ruinerent entiérement l'empire Grec. Il fut aussi aisé de le leur enlever, qu'il leur avoit été facile de le conquérir : mais ce n'étoit plus le même empire, qu'on reprenoit sur eux. Très borné en Asie, il étoit divisé en Europe en une multitude de souverainetés.

Etat de Constantinople, lorsqu'en 1261 les François en furent chassés.

Avec beaucoup de courage, les François travailloient d'autant plus à se détruire réciproquement, qu'ils étoient tout-à-fait sans discipline. Soldats, & rien autre, ils acheverent la ruine des arts & du commerce. Constantinople appauvrie n'avoit plus de marine, elle n'en pouvoit avoir, & cependant il en falloit une pour défendre ses côtes contre les infideles. Tels étoient les restes de cet empire, d'où Michel Paléologue chassa les François en 1261.

Cet empire divisé est déchiré par les différents partis.

Depuis ce temps, il semble que les désordres croissent, & que les guerres civiles se multiplient, & sont plus cruelles, à mesure que les Turcs font plus de progrès. Bien loin de se réunir contre l'ennemi commun, les diverses factions s'allient tour-à-tour avec les sultans; & pour se ruiner mutuellement, elles se ruinent toutes ensemble.

Il est troublé par les moines

Les moines avoient envahi tous les principaux sieges; ils étoient le seul clergé, depuis que Théodora avoit rétabli le culte des images. Loin du monde par leur institution, ils s'en rapprocherent par un esprit différent; & ils le gouvernerent pour le troubler. Ils entroient dans les conseils du prince, ils se mêloient dans les assemblées, & dans les émeutes du peuple: en un mot, la guerre, la paix, tout se faisoit par eux.

& par l'importance que le gouvernement donne à toutes les questions qu'ils élevent

Ils occupoient les Grecs, naturellement sophistes, de mille questions subtiles, qui souvent n'avoient aucun rapport au dogme, & qu'on traitoit cependant comme essentielles. Les empereurs qui devenoient moines, parce qu'ils vivoient parmi des moines, s'occupoient également de ces questions. Plusieurs même se seroient cru coupables, s'ils les avoient négligées, pour donner leurs soins au gouvernement. Ainsi la superstition, contraire à la religion comme à l'état, fai-

ſoit naître continuellement de nouvelles diſputes, qui produiſoient ſans ceſſe des ſchiſmes; & animant les ſectes les unes contre les autres, il en réſultoit des déſordres d'autant plus funeſtes, qu'ils devenoient l'unique objet du gouvernement

& par les tentatives des empereurs Grecs pour ſe réunir avec l'égliſe latine.

Pendant ſoixante ans que les Latins ont été maîtres de Conſtantinople, ils ont élevé une nouvelle barriere entre les deux égliſes, parce qu'ils ont aliéné les Grecs de plus en plus. Les moines ſur-tout, ne vouloient pas entendre parler de la réunion; ils connoiſſoient trop la puiſſance des papes; & les moines conduiſoient le peuple. Auſſi les empereurs ſe ſont-ils rendus odieux à leurs ſujets, toutes les fois qu'ils ont cherché à s'unir de communion avec les Latins. S'ils y penſoient ſincérement, & pour le bien de la religion, on ne peut trop les louer: mais ſi c'étoit par politique, comme on a lieu de le croire, il falloit qu'ils fuſſent bien aveugles. Quels grands ſecours pouvoient-ils attendre des princes chrétiens dans le quatorzieme ſiecle & dans le quinzieme. Cependant ils venoient s'humilier aux pieds des papes, & ils parcouroient l'Europe, mendiant des ſecours, qu'on ne pouvoit pas leur donner. Tout annonçoit donc la ruine d'un empire, qui, mal gouverné depuis long-temps, ne pouvoit plus ſe ſoutenir par lui-même. Je paſſe rapi-

dement ſur les cauſes intérieures de ſa décadence, parce que vous les verrez ailleurs parfaitement bien développées (*), & je viens aux cauſes extérieures.

Progrès des Turcs ſous Othman & ſous Orcan.

Lorſque les ſucceſſeurs de Gengis-kan conquirent la partie de l'Aſie mineure, que poſſédoient les Turcs Seljoucides d'Iconium, pluſieurs émirs turcs ſe retirerent dans les montagnes, pour ne pas ſubir le joug des vainqueurs. Parmi ces rochers, ils ſe préparerent à devenir eux-mêmes conquérants, en ſe formant à la tempérance & à la fatigue; & ils en ſortirent au commencement du quatorzieme ſiecle, pour ravager & envahir les provinces orientales de l'empire Grec. Othman, un de ces émirs, eſt celui qui ſe diſtingua le plus, & qui devoit donner ſon nom à un nouvel empire. Orcan, ſon fils, qui lui ſuccéda en 1326, fit de nouvelles conquêtes, pendant que Conſtantinople étoit troublée par l'ambition du gouverneur de Theſſalonique: maître de Nicée, il en fit la capitale de ſes états, & il ſe propoſoit de paſſer le Boſphore.

Cantacuzene collegue de Jean Paléologue.

Cantacuzene, qui ayant pris les armes, avoit forcé l'empereur, Jean Paléologue, à

(*) Conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains & de leur décadence.

le recevoir pour collegue, suspendit les projets d'Orcan, en lui donnant sa fille en mariage. Mais quelque temps après, connoissant la préférence du peuple pour Jean Paléologue, il abdiqua & se retira dans un monastère. Ainsi, il étoit tout-à-la fois moine & beau pere d'un Turc. Pendant le peu de temps qu'il regna, il donna au moins ses soins au rétablissement de la marine. Il nous a laissé sa vie écrite par lui-même, & quelques autres ouvrages.

L'abdication de ce prince fut suivie de quelques troubles; & Orcan, qui n'avoit point fait alliance avec Paléologue, fit passer des troupes en Europe, & se rendit maître de la province de Charipolis. Amurath, son fils, eut encore de plus grands avantages. Il prit Andrinople, Philippopolis, soumit la Macédoine, l'Albanie & toute la Thessalie, à l'exception de Thessalonique. Bajazeth, son fils, surnommé Ilderim ou le Foudre, lui succéda.

Succès d'Orcan en Europe, & d'Amurath I.

Les désordres croissent à Constantinople. Andronic, à qui la passion de regner avoit inspiré l'horrible projet d'égorger son pere, Jean Paléologue, s'échappe de sa prison, & s'étant retiré auprès de Bajazeth, il en obtient des secours, avec lesquels il se rend maître de Constantinople. Jean Paléologue

Bajazeth I entretient les troubles dans l'empire Grec.

1386 & Manuel, fon fecond fils, font traînés dans la prifon, où Andronic avoit été enfermé.

Deux ans & demi après, ces deux princes s'échappent à leur tour. Ils obtiennent auffi de Bajazeth des fecours avec lefquels ils recouvrent le trône. Ils deviennent tributaires de ce fultan. Ils s'engagent à l'accompagner dans fes expéditions; & ils forcent eux-mêmes les villes de leur dépendance à paffer fous la domination des Turcs. L'empire Grec étoit préfque réduit à la feule ville de Conftantinople, en 1391, que mourut Jean Paléologue.

Il affiége Conftantinople.

Manuel, qui étoit alors à la cour de Bajazeth, s'enfuit fecrétement, & vient à Conftantinople où il eft reconnu empereur. Le fultan, qui veut fe rendre maître de cette capitale, en ruine les environs & empêche les vivres d'y entrer.

Il défait Sigifmond à qui les François ont amené des fecours.

C'étoient les commencements du regne de Sigifmond en Hongrie. Ce prince confidérant que les Turcs, maîtres de la Bulgarie & de la Valachie, menaçoient déja fes états, crut avec raifon qu'il étoit de fon intérêt d'empêcher l'entiere ruine de l'empire Grec. Il avoit pris la forterefſe de Raach & il formoit le fiege de Nicopoli, lorfque Bajazeth vint au fecours de cette place.

Un grand nombre de feigneurs François avoit amené des troupes à Sigifmond, &

ſormoit un corps conſidérable. Leur bravoure eût été d'un grand ſecours, s'ils avoient été plus dociles: mais ils dédaignerent d'écouter les conſeils du roi de Hongrie, qui ſavoit mieux qu'eux la maniere dont il falloit combattre les Turcs. Ils firent donc des prodiges de valeur: & en même temps ils entraînerent dans leur déroute l'armée entiere. C'eſt la juſtice que l'hiſtoire rend à leur courage & à leur imprudence.

Bajazeth fit égorger cruellement tous les priſonniers, à l'exception de ceux dont il eſpéroit une groſſe rançon: mais il faut avouer qu'avant la bataille, les François eux-mêmes, lui avoient donné l'exemple de cette barbarie.

Sigiſmond devient grand par les revers.

Sigiſmond, qui s'étoit rendu odieux par la ſévérité avec laquelle il avoit pourſuivi les partiſans de Charles de Duras, roi de Sicile, ſe rendit encore mépriſable, en ſacrifiant ſes devoirs à ſes plaiſirs, dans un temps où il venoit d'eſſuyer un échec auſſi funeſte. Il eſt un exemple de ce que deviennent les princes, lorſqu'aveuglés par une fauſſe grandeur, ils ſe croient tout permis; & lorſque devenus malheureux, ils s'inſtruiſent par les revers. On le voit errer de province en province: il eſt enfermé dans une priſon par ſes propres ſujets: il recouvre la liberté & la couronne: il eſt élevé à l'empire: & il devient grand,

parce qu'il fait mieux apprécier ce qu'il eſt. Vous l'avez vu donner la paix à l'égliſe.

Bajazeth pouvant ſe rendre maître de Conſtantinople accorde une treve de dix ans.

Bajazeth, vainqueur de Sigiſmond, s'approcha bientôt de Conſtantinople. Il en ruina la campagne & les fauxbourgs. N'ayant pu s'en rendre maître, il revint l'année ſuivante. Il continua de la ſorte pendant dix ans, & preſſa ſi fort cette ville, qu'il la réduiſit à la derniere extrémité. Il ſe préparoit à donner l'aſſaut, lorſque ſon grand viſir lui repréſenta que la priſe de Conſtantinople armeroit contre lui toute la chrétienté; & qu'il étoit plus prudent d'offrir la paix à l'empereur, dans une conjoncture où il pouvoit lui faire la loi. Il falloit que ce viſir connût bien mal l'état actuel des princes chrétiens, leur impuiſſance, leurs diviſions, & leur ignorance ſur leurs vrais intérêts. Bajazeth cependant ſuivit ce conſeil, & il accorda une treve de dix ans à Manuel; à condition qu'on lui payeroit un tribut de dix mille pieces d'or, qu'on bâtiroit une moſquée dans Conſtantinople, & qu'un cadi y réſideroit, pour y être le magiſtrat des Mahométans.

Il diſpoſe de l'empire grec.

Andronic, frere aîné de Manuel, étant mort, le ſultan offrit à Jean Paléologue, fils de ce prince, de ſoutenir ſes droits à l'empire, s'il lui promettoit d'échanger Conſtantinople contre la Morée. Jean accepta

la propofition, monta fur le trône, & refufa de faire l'échange. Quant à Manuel, forcé d'obéir aux ordres de Bajazeth, il abandonna fes états; & vint mendier des fecours en Italie, en France, en Angleterre: mais les hiftoriens ne parlent que des réceptions magnifiques qu'on lui fit par-tout.

Bajazeth commençoit donc à commander dans Conftantinople, il étendoit fon empire, & il paroiffoit n'avoir que des ennemis peu redoutables, lorfque tout-à-coup il fut arrêté au milieu de fes fuccès. Il eft défait par Tamerlan

Alors un Tartare conquéroit la Perfe, l'Inde, la Syrie & plufieurs autres provinces. Tamerlan, c'eft ainfi que nous le nommons, fortoit de la Sogdiane, aujourd'hui le pays des Usbecks. Quoique né fans états, fes conquêtes égaloient prefque celles de Gengis-kan, dont on prétend qu'il defcendoit par les femmes. Appellé par les émirs Turcs & par Manuel, il envoya des ambaffadeurs à Bajazeth, pour lui déclarer la guerre, s'il ne reftituoit les pays dont il s'étoit injuftement emparé. Au milieu des ravages qu'il faifoit lui-même, il voulut que la juftice parût une fois du côté de fes armes. Bajazeth marcha contre ce nouvel ennemi, fut vaincu, fait prifonnier, & mourut bientôt de chagrin dans fa prifon. On fait monter le nombre des morts à plus de trois cents-quarante 1402

mille. Cette grande bataille se donna près de Césarée en 1402.

Les desseins des Turcs suspendent la ruine de Constantinople.

Manuel ayant appris la victoire de Tamerlan, revint à Constantinople. L'empereur Jean, qui en fut chassé, obtint dans la suite la ville de Thessalonique, & se fit moine sur la fin de sa vie. Tamerlan, qui tourna ses armes d'un autre côté, mourut peu d'années après dans une grande vieillesse. Enfin les émirs turcs, rétablis dans leurs possessions, déchirerent l'empire Ottoman, tandis que les fils de Bajazeth, armés les uns contre les autres, en disputoient les restes. Cette guerre dura jusqu'en 1413, que Mahomet, vainqueur de Moyse son frere, raffermit de nouveau la puissance ottomane. Voilà les causes qui suspendirent la ruine de l'empire Grec. Manuel vécut même en paix avec Mahomet, à qui il avoit donné des secours contre Moyse.

Amurath II est sur le point de prendre Constantinople.

1422

La guerre recommença sous Amurath II, fils de Mahomet. Manuel se vit assiégé dans Constantinople, pour avoir voulu semer la division parmi les Turcs. Cette ville fut sur le point d'être prise. Les Grecs qui la défendirent par leur courage, dirent qu'ils avoient vu la vierge combattre à leur tête, & qu'elle avoit jeté l'épouvante parmi les Ottomans, qui l'avoient vue comme eux. Manuel obtint la paix, & mourut la même année avec

1425

l'habit de moine, & le nom de Mathieu, qu'il prit deux jours avant sa mort. Jean Paléologue son fils & son successeur, est le même que nous avons vu au concile de Ferrare, & de Florence.

Jean Hunniade vainqueur d'Amurath II délivre Belgrade & force le sultan à la paix.

Après la mort d'Albert d'Autriche, empereur & roi de Boheme & de Hongrie, les Hongrois, à l'exclusion du fils posthume de ce prince, avoient donné la couronne à Ladislas, roi de Pologne. Presque aussitôt Ladislas attira les Turcs dans ses nouveaux états, & Belgrade, assiégée, ne fut sauvée que par la valeur & la conduite de Jean Hunniade, gouverneur de Transilvanie. Amurath revint l'année suivante: mais toujours défait par Hunniade, il fut enfin contraint de demander la paix, & on fit une treve de dix ans. Le sultan, qui préféroit la retraite aux grandeurs, abdiqua, & laissa la couronne à son fils Mahomet II.

1442.

Les Chrétiens se proposent d'abuser de la bonne foi avec laquelle les Turcs observent le traité.

Les Turcs observoient exactement le traité fait avec Ladislas, & comptant sur la même exactitude de la part des Chrétiens, ils avoient dégarni leurs provinces d'Europe, & fait passer en Asie la plus grande partie de leurs forces. Jean Paléologue jugea ce moment favorable pour repousser les infideles au de-là du Bosphore. Eugene IV en pensa de même, ainsi que le cardinal Julien, légat en Allemagne, célebre par le zele avec le-

quel il avoit poursuivi les Hussites, & par la défaite des armées qu'il avoit conduites contre eux.

Eugene IV & le cardinal Julien levent les scrupules.

Cependant les Hongrois se faisoient quelque scrupule de rompre une treve, jurée sur l'évangile. Le cardinal légat les rassura, en leur prouvant qu'ils ne devoient pas se mettre en peine d'observer un traité contraire aux intérêts des princes chrétiens, fait à l'insu du pape, & qui devenoit nul aussitôt que le pape le désapprouvoit. Il prouva même qu'il y auroit de la perfidie à être fidele à ce traité impie; c'est ainsi qu'il le qualifioit. Il semble que Julien faisoit au moins ces raisonnements trop tard: car il avoit été présent à ce traité impie; & quoiqu'avec quelque répugnance, il y avoit donné son consentement. Les ordres du pape vinrent à l'appui des raisons du légat: Eugene IV ordonna de rompre la treve, déclarant Ladislas délié de tout serment; & on reprit les armes.

Amurath II défait les Hongrois dans la Bulgarie.

Comme Mahomet étoit jeune encore, les Turcs inviterent Amurath à reprendre la couronne, pour marcher à leur tête. Ce prince sortit donc de sa solitude, repassa la mer, & défit les Hongrois dans la Bulgarie

1444

près de Varne. Ladislas & Julien perdirent la vie. Amurath, après cette victoire, abdiqua pour la seconde fois: mais une nouvelle

guerre le força bientôt à reprendre la couronne.

Bajazeth, ayant fait la conquête de l'Albanie, avoit emmené en ôtage Georges Castriot, fils d'un seigneur du pays. Cet enfant élevé dans la cour ottomane, joignoit à la figure, l'esprit, le courage & l'adresse. Les Janissaires l'estimoient & l'aimoient: ils l'appelloient Scanderberg, d'un nom composé de celui d'Alexandre, & Amurath lui donnoit insensiblement toujours plus de part dans sa confiance.

Il ne peut forcer Scanderberg dans la ville Croie.

Sur ces entrefaites, le pere de Scanderberg étant mort, ce jeune homme ose former le projet de recouvrer la ville de Croie, qui lui appartenoit. Il arrache au secrétaire du visir un ordre au gouverneur de lui remettre cette place. Il s'échappe, vient à Croie, égorge la garnison ottomane, & met la ville en état de défense. Amurath se présente bientôt devant Croie; deux fois il en forme le siege, & deux fois il est obligé de le lever, & il meurt sans pouvoir s'en rendre maître. 1451

Jean Paléologue mort en 1445, n'avoit point laissé d'enfant. Ses freres qui avoient troublé l'empire pendant sa vie, continuerent à le troubler. Enfin Constantin l'emporta sur ses freres Thomas & Démétrius, à qui cependant il fut obligé de céder les états, qu'il avoit avant de monter sur le

L'empire grec se démembroit pour donner des apanages aux princes du sang.

trône. Vous voyez que les Grecs avoient appris des François à donner des ſeigneuries aux princes du ſang; & que cet uſage de démembrer l'empire s'étoit établi préciſément dans les temps où les provinces étoient envahies par les Turcs.

Priſe de Conſtantinople par Mahomet II. 1453

Enfin Conſtantinople eſt aſſiégée par Mahomet II. Conſtantin Paléologue eſt tué ſur la breche. La ville eſt priſe d'aſſaut; & tout ce qui échappe au fer des Ottomans, eſt réduit en eſclavage.

Deux partis, qui s'anathématiſoient, diviſoient alors la ville.

Les Grecs ſe défendirent avec la valeur qu'inſpire le déſeſpoir. Mais il ne faut pas oublier de remarquer, que dans le temps même que la mort ou l'eſclavage les menaçoient, ceux qui vouloient l'union avec l'égliſe latine, & ceux qui ne la vouloient pas, formoient encore deux partis qui s'anathématiſoient, ſans conſidérer que Mahomet alloit bientôt terminer cette queſtion. Telle eſt la fureur avec laquelle ce peuple s'étoit toujours occupé de ſes diſputes.

Mahomet II eſt arrêté dans ſes conquêtes.

Mahomet fit encore de grandes conquêtes en Europe & en Aſie. Cependant ſes armes échouerent toujours contre Scanderberg. Elles échouerent encore contre les chevaliers de Rhodes, aujourd'hui les chevaliers de Malte, & Hunniade lui fit lever le ſiege de Belgrade.

Mahomet n'ayant pu ſe rendre maître de l'île de Rhodes, envoya dans la Pouille une armée, qui forma le ſiege d'Ottante. Cette place fut priſe d'aſſaut en 1480. Mais le ſultan étant mort l'année ſuivante, Ferdinand, fils naturel & ſucceſſeur d'Alphonſe, la recouvra, en accordant aux Turcs une capitulation honorable.





CHAPITRE V.

Considérations sur les peuples de l'Europe depuis la chûte de l'empire d'occident jusqu'à la chûte de l'empire Grec.

Pourquoi l'Europe a tant de peine à se civiliser.

CHAQUE homme borné à ses propres forces, sent toute sa foiblesse, & ce sentiment le met dans la nécessité de se joindre à d'autres. Les hordes se forment donc; mais deux choses déterminent à peu près le nombre des individus qu'elles doivent contenir: d'un côté il faut que le nombre soit assez grand, pour que chacune trouve dans le sentiment de ses forces, la confiance de résister où d'attaquer avec avantage; & de l'autre il faut que suivant les pays, il soit plus ou moins borné, afin que la troupe entiere puisse subsister dans les lieux où elle erre. Quand la population trop accrue dérange cette proportion, les révolutions naissent les unes sur les autres, les troupes se poussent, se divi-

ſent, ſe réuniſſent, & débordent de toutes parts.

Les hordes n'ont aucune expérience pour ſe conduire dans des circonſtances auſſi différentes de celles où elles étoient auparavant: néanmoins elles conſervent encore la même confiance; ſe conduiſant par inſtinct comme elles ſe ſont toujours conduites, & ne comprenant pas pourquoi elles n'ont plus les mêmes ſuccès. Si au milieu de ces déſordres un chef joint à l'inſtinct un peu plus de réflexion que les autres, il lui ſera facile de forcer plusieurs troupes à marcher ſous ſes ordres, & de devenir un conquérant: mais ces Barbares ſeront dans les conquêtes où ils ſe ſeront fixés, ce qu'ils étoient dans les vaſtes campagnes où ils erroient: c'eſt-à-dire, qu'incapables de réfléchir ſur la nouveauté de leur ſituation, ils n'auront encore pour regles que leur inſtinct: voilà pourquoi depuis la ruine de l'empire d'occident, l'Europe a tant de peines à ſe civiliſer.

La Grece avoit eu moins d'obſtacles à ſe policer.

Dans la Grèce, les mêmes déſordres ont eu des ſuites bien différentes; car les peuples las de la guerre, ſongerent de bonne heure à ſe donner des loix: ils en demanderent, & ils ſe ſoumirent au moins ſans répugnance à celles qui leur furent offertes: tout occupés des ſoins d'établir la meilleure forme de gou-

vernement, ils firent naître plusieurs législateurs ; & ils se civiliserent au point que malgré la multitude des cités différemment gouvernées, ils se regarderent pendant un temps, comme une société de concitoyens. Or, pourquoi les Européens n'ont-ils pas senti, comme les Grecs, le besoin des loix ? Il semble que les désordres croissant à proportion de la grandeur des états, ce besoin devoit être encore plus sensible pour eux.

Les Grecs sentoient le besoin des loix, parce qu'ils étoient pauvres : les Européens ne le sentent pas parce qu'ils sont riches.

C'est que les Grecs étoient pauvres, & que les Européens étoient riches. Il étoit naturel que les Grecs sans avarice, parce qu'ils étoient sans richesses, préférassent la paix à des guerres destructives ; &, qu'au contraire, les Européens que l'usage des richesses avoit rendus avares, préférassent la guerre qui les avoit enrichis, & qui paroissoit pouvoir les enrichir encore. Devenus tout-à-coup riches, parce qu'ils avoient dépouillé les vaincus, il falloit bien que dans l'espérance d'acquérir de nouvelles richesses, ils armassent continuellement, pour se dépouiller tour-à-tour eux-mêmes.

La barbarie des nouveaux peuples de l'Europe, est bien différente de celle des anciens peu-

La barbarie qui se répand dans l'Europe, après la ruine de l'empire d'occident, est donc bien différente de celle que nous avons vue en Grece, parce qu'elle a tous les vices des nations que le luxe a corrompues : tous ces bar-

bares ne se meuvent que par un instinct aveugle, comme des troupeaux de bêtes féroces. L'argent est l'unique proie qui les attire; & ils se déchirent, pour se l'arracher mutuellement. S'ils forment différentes nations, qui paroissent se gouverner par des coutumes ou par des loix; ces nations ne savent point ce qu'elles se doivent: elles sont encore les unes par rapport aux autres aussi sauvages qu'elles pouvoient l'être, lors qu'elles étoient des hordes errantes dans les forêts du nord.

ples de la Grece.

Cet esprit sauvage se perpétue de siecle en siecle: l'avidité l'entretient: une fausse gloire lui fait prendre de nouvelles forces: & les meilleurs esprits sont entraînés par l'instinct barbare, qui arme tous les peuples. Charlemagne, ce grand législateur qui civilisa les François pour un moment, étoit encore un sauvage par rapport aux Saxons: le plus juste des rois S. Louis, ... Je n'ose continuer, je respecte en lui une erreur qui ne dèshonore que son siecle.

Ils conservent long temps leur caractère sauvage.

La sagesse de Charlemagne passe avec lui. Comme chaque peuple, chaque corps même se croit puissant, la force dans laquelle on met toute sa confiance, devient encore l'unique regle. Bien loin de sentir le besoin des loix, on néglige, on proscrit celles qu'on a, & on

Après Charlemagne ils s'abandonnent à de nouveaux désordres.

craindroit de s'en donner de nouvelles. Ainsi les désordres croissent & se multiplient.

Un instinct brutal les conduit dans toutes leurs entreprises.

Mais ces barbares, plus avides qu'ambitieux, conduiront-ils au moins leurs entreprises avec quelques lumieres? non; c'est encore l'instinct qui les guide. Armés sans avoir d'objet fixe, ils ne connoissent ni leurs ressources ni celles de leurs ennemis : ils ne méditent point sur les moyens de surmonter des obstacles qu'ils ne prévoient pas : ils ne savent ni temporiser, ni saisir le moment d'agir, ni profiter de leurs avantages, pour faire une paix utile : souvent les succès leur deviennent aussi funestes que les revers, & après s'être battus pour se battre, ils quittent les armes par lassitude, pour les reprendre bientôt à contretemps.

Injustes & parjures, ils n'ont aucune idée de justice.

S'ils font des traités, la justice n'en dicte pas les articles : ils ne la connoissent pas : ils cherchent à se surprendre, le plus foible céde au plus fort : ils ne respectent pas les engagements les plus sacrés : ils se font une si grande habitude de violer leurs serments qu'il leur paroît tout naturel de les violer; & ils en forment le dessein au moment même qu'ils s'engagent. S'il est honteux de recevoir la loi de son ennemi, s'il est encore plus honteux de manquer à la foi jurée, s'il l'est

plus encore d'abuſer de la religion pour être parjure, quelle eſt la nation de l'Europe qui ne s'eſt pas couverte d'ignominie ?

Ils ne connoiſſent pas les devoirs de nation à nation ni même ceux de citoyen à citoyen.

Les peuples n'imaginoient donc pas avoir à remplir des devoirs reſpectifs : mais les citoyens, ſi l'on peut donner ce nom à ces ſauvages fixés en Europe, n'imaginoient pas davantage qu'il fût de leur intérêt de ſe lier par des obligations réciproques. Le roi, le clergé, la nobleſſe & le peuple, tous étoient ennemis ; & ſouvent le chef d'une religion de paix, ennemi tour-à-tour des uns & des autres, armoit lui-même toute la chrétienté. Au milieu de ces déſordres, chacun uſurpe, perſonne ne connoît ſes droits : les prétentions naiſſent de toutes parts. On céde ce qu'on doit défendre, on défend ce qu'on doit céder ; & la confuſion vient au point qu'il ſemble n'y avoir ni état ni religion. C'eſt qu'il n'y avoit point de mœurs, & malheureuſement il étoit difficile qu'il s'en formât.

Quelle ſorte d'égalité contribue au bonheur d'une nation.

Toute l'hiſtoire démontre qu'il y a plus de mœurs dans un peuple, à proportion qu'il y a moins d'inégalité parmi les citoyens. La Grece ſeule en donne pluſieurs exemples ; & Lacédémone, où les fortunes étoient égales, conſerva ſes vertus pendant pluſieurs ſiecles. Ce n'eſt pas qu'on doive entreprendre d'é-

tablir une égalité parfaite dans tous les temps, &, sur-tout, dans les grands empires. Ce projet causeroit de nouveaux troubles ; & à peine seroit-il exécuté, qu'il se détruiroit de lui-même. Mais si chaque citoyen jouit de tout ce qui est nécessaire à sa condition ; si au lieu d'être sous la domination absolue d'un autre homme, il n'obéit qu'à des magistrats qui obéissent eux-mêmes aux loix : il y aura dès-lors assez d'égalité parmi eux, puisque les loix commanderont seules, & que sous leur protection, chacun à l'abri de toute injustice, disposera de ce que le sort ou son industrie lui aura donné en partage.

Il y a une inégalité odieuse qui la ruine.

Lors de l'expulsion des Tarquins, il restoit une inégalité odieuse entre les patriciens & les plébéiens. Si elle eût subsisté, Rome eût péri de bonne heure, & son nom peut-être ne fût pas venu jusqu'à nous. Cette inégalité disparut, à mesure que les plébéiens s'éleverent aux magistratures, & alors les Romains acquirent ces vertus qui les préparoient à la conquête du monde. Cependant les dépouilles des nations ramenent une inégalité encore plus funeste : il n'y a plus que des riches & des pauvres : les mœurs se corrompent, elles entraînent la ruine de la république ; elles se corrompent encore, & l'empire n'est plus.

Mais une inégalité plus grande encore, c'est celle qui s'établit avec le gouvernement féodal. Le peuple entier, quoiqu'asservi, ne l'étoit pas par-tout également. Les seigneurs pouvoient disposer de tout, ils mettoient leur volonté à la place des loix: mais toujours inégaux entre eux, ils haussoient, ils baissoient tour-à-tour; & mille causes varioient leur situation respective. Le clergé se voyoit au dessus des seigneurs laïques, ou au dessous, suivant qu'on méprisoit ou qu'on redoutoit les censures, & qu'on se conduisoit par avarice ou par superstition. Enfin une multitude d'ordres religieux formoit dans l'état, des corps inégaux par les richesses ou par la considération dont ils jouissoient. Ils n'appartenoient proprement ni à la classe du clergé, ni à celle de la noblesse, ni à celle du peuple: ils formoient eux-mêmes plusieurs classes différentes, jalouses entre elles, ennemies de toutes les autres, & ambitieuses de s'élever à tout. Ils se mêlent dans les différents qui arment les puissances: ils excitent les peuples à la révolte: souvent même ils troublent le monde par des questions frivoles & ridicules. Lorsqu'il y a tant de classes, & tant d'inégalité parmi elles, faut-il s'étonner, si les intérêts se multiplient & se croisent continuellement? Cependant une nation n'est véritablement civilisée, qu'autant qu'el-

La plus pernicieuse est celle qui a été produite par le gouvernement féodal & par les ordres religieux

le forme un corps de citoyens unis par un intérêt commun.

Il y a une noblesse qui ne détruit pas l'égalité.

L'idée qu'on se faisoit de la noblesse dans ces temps, prouve encore combien on étoit barbare. Que les magistratures laissent de la considération à ceux qui les ont exercées : que cette considération passe même des peres aux fils ; c'est ce qui doit naturellement s'établir, par-tout, où il y a des hommes, qui s'intéressent à la patrie. Il y aura donc des familles plus illustres, parce qu'elles auront donné plus de magistrats : mais cette distinction excitera l'émulation, sans altérer l'égalité ; parce que dans ces familles, comme dans les autres, on ne naîtra que simple citoyen, & que la naissance ne donnera aucun titre, aucun privilege, aucun droit. Telle a été la noblesse chez les Romains. Les petits-fils d'Auguste même n'étoient que simples particuliers ; & ils n'eurent de titre, que lorsqu'on les eut créés princes de la jeunesse. Tibere après son adoption, rentroit dans la classe des citoyens, lorsqu'il n'étoit pas revêtu de la puissance tribunitienne. Claude, quoique parent des empereurs, quoique descendu d'une longue suite d'ayeux & de magistrats, ne fut rien jusqu'au temps où Caligula le fit consul. Mais il est inutile de multiplier les exemples, ce n'est que dans le bas-empire que des titres fastueux, multipliés

tipliés sans discernement, commencerent à devenir héréditaires dans quelques familles.

Opinion absurde de nos ancêtres, qui ont imaginé que la terre fait le noble.

Le gouvernement féodal introduisit insensiblement une façon de penser encore plus absurde. Un château fortifié donnoit la noblesse à un brigand auquel il servoit de retraite; & tant que ce château appartenoit à la même famille, il transmettoit la noblesse des peres aux fils; on naissoit donc noble, parce qu'on naissoit brigand.

Il semble d'abord que les seigneurs auroient dû attacher toute la considération à la profession des armes & aux fonctions de la justice; puisqu'ils ne connoissoient eux-mêmes d'autre métier que celui de la guerre, & qu'ils s'étoient arrogé le droit de rendre seuls une espece de justice à leurs sujets: mais parce qu'ils conservoient leurs terres, dans le temps qu'ils perdoient leur droit de guerre & leurs tribunaux de justice; il arriva que la terre seule fit le noble, & que les fonctions militaires & civiles ne purent pas donner la noblesse. En vain comptoit-on parmi ses ayeux des officiers généraux & des magistrats du premier ordre: on étoit roturier, si l'on ne venoit pas de quelque seigneur, qui eût au moins été maître d'un château. Les titres de duc, de comte, &c. qui dans les commencements étoient des titres de magistratu-

res, n'appartinrent plus qu'aux seigneurs qui possédant de grandes terres, étoient regardés comme les premiers de l'état: cependant, par une contradiction ridicule, cette haute noblesse étoit jugée dans les parlements par des magistrats, qu'elle traitoit de roturiers.

Cette noblesse est le principe d'une inégalité odieuse.

Cette noblesse qu'une famille tient de sa terre, sans avoir jamais rendu aucun service à l'état, est certainement le plus absurde de tous les préjugés. Elle est aussi le principe de l'inégalité la plus odieuse: car plus ces nobles inutiles se croient élevés, plus ils mépriseront les ordres inférieurs; & plus ceux-ci se sentent méprisés, plus ils concevront de haine contre la noblesse. Vous avez vu les magistrats toujours occupés des moyens d'humilier les nobles, & quelquefois le peuple armé pour les exterminer.

Les peuples qui ont envahi l'occident, deviennent plus féroces, qu'ils ne l'étoient.

Si nous considérons les Barbares au moment qu'ils envahirent les provinces de l'empire, nous les trouvons moins sauvages les uns par rapport aux autres: car ils jouissoient tous des mêmes droits, ils étoient égaux, & ils ne connoissoient pas ces différences humiliantes, qui font que dès les berceau les hommes sont de différentes especes.

Bien loin de s'instruire par l'expérience,

Tous ces sauvages sont donc devenus pires, en se fixant. D'abus en abus, de crimes en crimes, ils se font des droits par des

forfaits. L'instinct qui les pousse ne leur permet pas de profiter de leurs malheurs. Dans une ignorance profonde du passé, & même du présent, ils font les mêmes fautes; parce qu'ils les ont faites. Combien de rois détrônés en Angleterre! cependant ils le sont tous pour avoir tenu la même conduite. Philippe le Bel divise & ruine la France: ses successeurs la divisent & la ruinent. Ils se font faux-monnoyeurs, & ils croient de la meilleure foi du monde user d'un droit qu'on ne peut leur contester. Ils n'ont garde de prendre S. Louis pour modele: s'ils conservent un souvenir confus de ce roi juste, ils ignorent ce qu'il a fait, & bien loin de marcher dans le chemin qu'il leur a tracé, ils vont au gré de leurs passions, &, par conséquent au hasard. La politique si vantée des papes n'est pas plus éclairée: ils se servent des excommunications, comme tous les animaux se servent des armes que la nature leur a données: encore ne savent-ils pas juger de leurs forces. S'ils ont réussi, parce qu'ils ont trouvé peu de résistance; ils tentent de plus grandes entreprises ou ils échouent: ils les tentent de nouveau pour échouer encore: celui qui succede, ne sait pas se corriger sur les fausses démarches de celui qui l'a précédé. Ils scandalisent toute la chrétienté, ils la soulevent contre eux: ils ont un juge dans les con-

Ils répétent les mêmes fautes

ciles, qu'ils ſont forcés de convoquer; & ils mendient la protection des ſouverains, qu'ils regardoient auparavant comme les ſujets du ſaint ſiege. Le clergé en bute aux papes, aux rois, à la nobleſſe, aux moines & au peuple, ſe conduit tout auſſi inconſidérément, & ne ſait conſerver ni ce qu'il uſurpe, ni ce qu'il acquiert à juſte titre. La nobleſſe enfin, que l'avidité & la ſuperſtition enhardiſſent, & intimident tour-à-tour, fait tout à contre-temps, & va tomber ſous les efforts des magiſtrats qu'elle mépriſe. Celui qui conſidere ces déſordres, peut-il s'étonner, ſi les papes, les rois, le clergé, les ſuzerains, les ſeigneurs & tous les peuples ſont expoſés à des révolutions continuelles? Il faut bien que la fortune varie ſans ceſſe; puiſque par-tout on ſe conduit ſans principe, & qu'il n'y a de mœurs nulle part.

Chez toutes les nations les grands ſont encore plus féroces que les autres.

Dans ces ſiecles barbares, les hommes les moins civiliſés ſont, ſans doute, ceux que nous nommons les grands: ils ont l'ignorance des ſauvages, ils en ont la valeur brutale & avide, ils en ont, en un mot, les mœurs; & ils y joignent tous les vices que donnent les richeſſes jointes à la puiſſance. Mais on les ruinera, plutôt qu'on ne les civiliſera, parce que la confiance qu'ils mettent en leurs forces, ne leur permet pas de ſentir le beſoin des loix; & que les flatteurs qui les en-

tourent, leur permettent encore moins de ſentir le beſoin d'acquérir des lumieres.

Le luxe les polit ſans les civiliſer, & ſans les policer.

Cependant le commerce enrichit quelques villes d'Italie: un nouveau luxe ſe répand. Les papes l'apportent en France. Leurs légats le laiſſent dans toutes les cours; & les peuples deviennent plus polis, ſans ſe civiliſer davantage & ſans ſe policer. Tâchons de nous faire des idées exactes.

En quoi different ces trois expreſſions.

Un peuple ſe civiliſe à meſure qu'il quitte les mœurs qu'il avoit, quand il étoit barbare. Il ſe police, lorſqu'obéiſſant à des loix qui préviennent les déſordres, il ſe fait une habitude des vertus ſociales. Enfin il ſe polit, lorſqu'il ſe pique d'une certaine élégance dans tout ce qu'il fait. Les Grecs commencerent à ſe civiliſer avant Lycurgue & Solon, ils ſe policerent dans les ſiecles de ces deux légiſlateurs, & ils ſe polirent dans celui de Périclès.

Vices des ſiecles polis.

Les ſiecles de l'atticiſme, de l'urbanité, de l'élégance, les ſiecles polis, qu'on regarde comme les plus floriſſants, ſont donc l'époque de la décadence des mœurs & des états. Alors en effet, le luxe regne: la conſidération ne s'accorde qu'aux richeſſes: en conſéquence, chacun veut ſe diſtinguer par la magnificence des habits, des équipages, &c. Parce que les arts & les lettres fleuriſſent, on a

des collections de tableaux, dont on ne connoît pas le prix, & des bibliotheques qu'on ne lit pas: parce qu'il est du bel air de se montrer par-tout, on promene son ennui de maison en maison, pour l'échanger contre celui des autres. La journée se termine par un souper, où les mets sont des poisons apprêtés avec délicatesse; & on baille parce qu'on ne sait que dire, & qu'on est ennuyé d'entendre. *Hélas! les indigestions sont pour la bonne compagnie*, a dit un grand poëte. Ne présumez vous pas de-là, que la bonne compagnie fait tristement bonne chere, & que l'ennui contribue beaucoup aux indigestions? Voilà cependant les hommes des siecles polis: plus ils s'amollissent & se corrompent, plus ils applaudissent à leurs vices. Il n'y a plus de bien public, plus de patrie; mais seulement des abus qu'on fronde & qu'on défend. La frivolité qui donne le ton à tous, ne permet pas de s'occuper de choses sérieuses. On en parle tout au plus dans la nouveauté; on s'en ennuie presque aussitôt; & on passe à des riens, pour se procurer des amusements qu'on cherche toujours & qu'on trouve rarement.

Lorsque ces temps de corruption sont arrivés, il faut se tenir à l'é-

Quand on ne connoît pas le monde, on l'imagine tout autrement; & on juge, par exemple, que Paris est la ville des plaisirs: mais puisque vous n'êtes pas fait pour y vi-

vre, il faut vous apprendre que vous n'avez rien à regretter.

cart pour être heureux ;

A Paris, les hommes les plus heureux ne ſont pas enveloppés dans le tourbillon du monde : ils ſe tiennent à l'écart. Occupés par état ou par goût, ils ne cherchent de délaſſement, que dans une compagnie d'amis choiſis, occupés comme eux. Ils ne s'ennuient jamais, quand ils ſont enſemble ; parce que leur converſation a toujours un objet. S'ils ſe taiſent, ils ne s'ennuient pas encore ; parce qu'ils ne ſe ſont pas impoſé la loi de parler, comme font ceux qui n'ont rien à dire. Chacun penſe alors à quelque choſe, ou à rien s'il veut : mais il eſt à ſon aiſe ; & il a le plaiſir de ſentir que s'il rompt le ſilence, il ſait à qui parler. Un homme déſœuvré ſeroit le fléau d'une pareille ſociété.

& ſe faire des amis éclairés & vertueux.

Or, vous pouvez trouver ce bonheur à Parme. Faites un choix d'amis véritablement aimables : mais j'ai peur que vous ne ſaiſiſſiez mal ma penſée. Je n'appelle pas aimable, un homme qui vous plaira par ſes flatteries ; qui ne vous amuſera que par des contes frivoles ; qui vous fera rire de quelque courtiſan, auquel il donnera des ridicules ; qui vous arrachera à vos devoirs pour vous livrer à vos paſſions ; un mauvais plaiſant, un bouffon, &c. J'appelle donc véritablement

aimable, un homme vrai, ſincere, diſcret, éclairé, vertueux, en un mot. Il aimera votre gloire : en ſe rendant digne de votre amitié, il vous rendra digne de la ſienne. Vos devoirs lui ſeront chers, il vous aidera à les remplir. Si vous avez de pareils amis, vous trouverez le plaiſir & dans vos occupations, & dans vos délaſſements : ſi vous en aviez d'autres, vous vous ennuieriez à Paris comme à Parme. Après cet écart qui a ſouſtrait à vos yeux, pendant un moment, les peintures hideuſes de tant de ſiecles, je reviens à nos malheureux ancêtres.

Les peuples de l'Europe font polis, avant d'avoir été civiliſés & policés.

Ils n'étoient pas civiliſés, puiſqu'ils avoient conſervé la barbarie de leurs premieres mœurs. Ils n'étoient pas policés, puiſqu'ils n'avoient pas contracté l'habitude des vertus ſociales. Or, ſi l'atticiſme & l'urbanité ont été l'époque de la décadence des Grecs & des Romains, que ſera en Europe l'élégance qui ſe répand parmi des Barbares ?

La molleſſe prépare des révolutions dans le gouvernement.

Vous ne vous y attendez pas : elle ſera le ſalut des Européens. Ces ames féroces, qui ne pouvoient plier ſous le joug des loix, plieront enfin ſous les vices du luxe : à meſure qu'elles s'amolliront, l'anarchie ceſſera : des temps plus heureux commenceront ; & il ſe formera de plus ſages gouvernements. C'eſt ainſi que l'ordre doit renaître. Vous

prévoyez qu'ayant un principe vicieux, il ſera toujours vicieux lui-même.

La politeſſe des 12, 13 & 14e. ſiecles étoit encore bien groſſiere.

Au reſte cette politeſſe, à laquelle je donne le nom d'élégance, étoit encore bien groſſiere. Car la chevalerie en étoit l'école; & les hommes les plus polis, des douzieme, treizieme & quatorzieme ſiecles, étoient ces chevaliers qui, enfermés dans des armures de fer, couroient le monde ſous prétexte de redreſſer les torts. Cette politeſſe, qui amenoit inſenſiblement la molleſſe des mœurs, étoit de l'élégance pour eux. Auſſi vit-on qu'ils commençoient à s'armer par oſtentation, & qu'ils ne cherchoient plus les dangers avec le même fanatiſme. On voit encore qu'ils ſe multiplioient, à meſure qu'il étoit moins honteux de fuir le péril; & c'eſt une nouvelle cauſe qui préparoit la ruine de la chevalerie. La décadence en eſt déja ſenſible dès la fin du quatorzieme ſiecle.

Lorſque les Grecs & les Romains s'amolliſſoient, on pouvoit au moins réclamer les anciennes mœurs.

Lorſque les Romains & les Grecs ſe formoient à cette élégance, qui accompagne le luxe, il reſtoit encore des veſtiges des anciennes mœurs: on ſe plaignoit des progrès de la corruption: on gémiſſoit ſur les déſordres auxquels on n'avoit pas la force de remédier. On réclamoit, quoiqu'inutilement les loix: on parloit de juſtice, on en conſervoit au moins encore quelque idée. Voilà pourquoi,

lorsque la Grece panche vers sa ruine, il s'y forme encore une république, qui intéresse par ses vertus ; & voilà pourquoi les Romains sont encore capables d'être heureux sous des empereurs, tels que les Titus, les Trajans, & les Antonins.

Mais les Européens qui n'ont jamais été vertueux, s'abandonnent brutalement à la mollesse, sans pouvoir regretter le passé.

Il n'en étoit pas de même des Européens, qui se sont polis, sans avoir été civilisés. Quelles mœurs pouvoient-ils regretter? Quelles loix auroient-ils réclamées? Avoient-ils jamais eu quelque idée de justice? Il faut donc qu'ils s'abandonnent brutalement à de nouveaux vices sans rien prévoir, sans s'appercevoir même qu'ils deviennent pires. Comment des Philippe Auguste, des S. Louis & des Charles V feroient-ils le bonheur de ces peuples abrutis ? Ils peuvent, tout au plus, diminuer les désordres & produire un bien passager.

Confusion où se trouvoit l'Europe.

Rien n'est plus étrange que la confusion où nous avons vu l'Europe. Quelquefois on ne sait pas ce qui donne des droits au trône. Les prérogatives royales n'ont rien de fixe. Souvent on ne peut dire, si la nation qui parle de privileges est rebelle ou ne l'est pas. Le peuple, la noblesse, le clergé, le souverain pontife n'ont pour droits que des prétentions contestées. Les deux puissances ont-elles des limites? sont-ce les papes ou

les rois qui doivent gouverner l'Europe ? A qui appartiennent les biens temporels des églises ? est-ce aux ecclésiastiques ? est-ce à la cour de Rome ? est-ce aux princes ? Qui doit nommer aux bénéfices vacants ? quelles conditions rendront canonique l'élection du successeur de S. Pierre ? Vous le voyez ; telle étoit la confusion, que souvent toutes ces questions n'étoient, ou même ne pouvoient être résolues que par la force ; & on ne voyoit que des sujets de guerre, entre l'état & l'église, la nation & le souverain, le clergé, la noblesse & le peuple.

Les peuples deviennent la proie des souverains.

Dans ce désordre, les peuples sont les victimes des querelles des princes. Ce sont autant de proies, qu'ils s'arrachent : ils en disposent comme de leurs bêtes ; ils acquierent des droits sur eux par des mariages : ces droits presque toujours équivoques multiplient les concurrents ; & pour mettre le comble à cet abus, Jeanne II adopte deux princes, & tous deux croient en vertu de cette adoption que le royaume de Naples leur appartient.

Ces siecles corrompus offrent de grandes leçons aux princes.

Quelle que soit la barbarie de ces siecles, vous y trouverez, Monseigneur, de grandes leçons, si vous savez les étudier. Vous verrez que les hommes ne sont heureux, qu'autant qu'ils sont justes ; que la justice est l'effet de la tempérance & du travail ; qu'elle ne sauroit

se trouver où ces vertus premieres ne sont pas; & que les richesses, bien loin d'être un signe de la prospérité des états, sont l'augure d'une décadence prochaine. En effet, l'inégalité odieuse qu'elles amenent, divise nécessairement tous les ordres; elle les affoiblit par conséquent, & elle tend même à les ruiner les uns par les autres, si la nation conserve quelque reste de courage. C'est alors le siecle des attentats. On commet hardiment les plus grands crimes, & les succès paroissent justifier les forfaits. Cependant la mollesse, l'oisiveté & les autres vices du luxe énervent insensiblement ces ames féroces. On commence à se piquer de politesse & d'élégance; on raffine sur les choses frivoles; & les mœurs, plus corrompues, paroissent adoucies; parce que les vices, qui regnent, sont ceux des ames lâches. Si les Romains & les Grecs n'ont plus eu de patrie, lorsqu'ils ont accordé toute la considération aux richesses, que pouvoient devenir des peuples tout-à-la fois barbares & riches? Aussi pouvez-vous remarquer que jusqu'au quinzieme siecle, les Européens n'ont point connu la liberté, & qu'ils n'ont combattu que pour la licence. Les républiques même, qui se sont formées, en sont une preuve; & si la Suisse mérite d'être exceptée, c'est que les Suisses étoient pauvres.

Plus vous réfléchirez ſur les mœurs de toute l'Europe, plus vous ſentirez combien il étoit difficile d'en gouverner les peuples avec gloire. Vous avez cependant vu de grands princes en Allemagne, en France & en Angleterre. Dans les temps les plus difficiles, un ſouverain peut donc être grand; il peut donc l'être dans tous les temps. C'eſt donc bien à tort, qu'il rejeteroit ſur la fortune, les revers qui traînent après eux les malheurs de l'état. Le bonheur & la miſere des peuples ſont entre ſes mains. La proſpérité ou l'humiliation du royaume eſt ſon ouvrage, & la fortune contraire n'eſt jamais que l'incapacité d'un ſouverain ſans talents & ſans vertus.

Les grands hommes qu'ils ont produits, prouvent qu'un prince peut être grand dans les temps les plus difficiles.

L'Allemagne & l'Angleterre vous apprendront, qu'en formant des entrepriſes au dehors, on ruine ſes provinces, ſans en acquérir de nouvelles, ou que ſi on en acquiert, on ſe ruine encore davantage. Car les conquêtes, qu'on a faites, ſont toujours à faire, & on a d'autant plus de peine à les conſerver, qu'on eſt foible à proportion qu'on occupe plus d'eſpace. Il n'y aura donc de gloire pour vous, qu'à gouverner le peuple dont vous aurez l'honneur d'être le chef; l'honneur, dis-je, en ſuppoſant que vous le gouvernerez avec juſtice, avec humanité & avec les lumieres néceſſaires.

L'Allemagne & l'Angleterre nous prouvent le danger des entrepriſes au loin.

Toute l'histoire nous apprend qu'on est foible au dehors lorsqu'on divise pour être puissant au dedans.

Si vous demandez comment les rois sont affermis au dedans & puissants au dehors, l'histoire d'Angleterre évoque, pour vous répondre, les manes de ces princes qui ont été obéis, parce qu'ils ont respecté les privileges de la nation, & de ces princes qui ont été précipités du trône, parce qu'ils ont ambitionné d'être absolus. Philippe le Bel & ses successeurs vous crient: Gardez vous bien de nous imiter, en divisant les ordres de l'état pour dominer sur tous; & ne regardez pas comme un moyen de vous enrichir, ces ressources passageres qui ruinent le souverain après avoir ruiné les peuples. Charles V, qui avoit entendu ces cris, sut regner avec gloire dans les temps les plus difficiles: mais le feu des divisions, qui n'étoit qu'amorti, se ralluma sous Charles VI; & si Charles VII fut heureux, c'est que l'Angleterre fut alors plus divisée que la France. Cependant le royaume se trouva dans un état misérable: épuisé par les guerres, il l'étoit encore par les changements continuels, que Charles VI & Charles VII avoient faits dans les monnoies.

Elle nous fait voir les calamités que produit une ambition sans re-

Toutes les cours vous apprendront, où conduit une ambition sans regle, lorsque le prince se croit autorisé à tout sur la parole de ses flatteurs. La cour de Rome, sur-tout,

vous donnera de grandes leçons à cet égard. Apprenez ce que vous devez à l'état, à la religion, aux eccléfiaftiques, à chaque citoyen, à vous même; mettez chacun à fa place & tenez vous à la vôtre. Mais quelle eft ma place demanderez vous? vous la trouverez facilement, fi vous êtes le pere de votre peuple.

gles.

En confidérant les diffentions du facerdoce & de l'empire, vous reconnoîtrez les limites des deux puiffances. Si vous êtes attentif à ne pas franchir les bornes qui vous font prefcrites, vous en rendrez vos droits plus refpectables; votre fermeté, juftifiée par la juftice, les défendra avec plus de fuccès, & les miniftres de l'églife, contenus dans leur devoir, feront forcés à rendre à Céfar ce qui appartient à Céfar, lorfque Céfar rendra lui-même à Dieu ce qui appartient à Dieu.

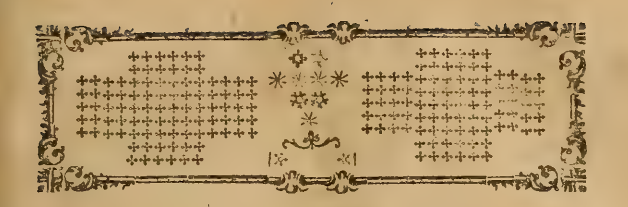
Les querelles du facerdoce & de l'empire nous montrent les limites des deux puiffances.

En un mot, étudiez les défordres qui ont troublé l'Europe. Démêlez-en les caufes; prévenez les abus qui peuvent renaître: détruifez ceux qui reftent dans vos états. Mais ufez toujours des ménagements, que demandent les circonftances; & fongez qu'il faut fouvent prendre des précautions, pour s'affu-

En confidérant les abus qui ne font plus, on apprend à remédier à ceux qui reftent.

rer de faire le bien. C'eſt ainſi qu'apprenant à regner par les fautes des princes, vous vous rendrez capable d'imiter Charles V & S. Louis, Philippe Auguſte & Charlemagne. Que cependant leurs fautes vous inſtruiſent encore !





LIVRE HUITIEME.



Des Lettres dans le moyen âge.

LA prise de Conſtantinople par les Turcs fit en Europe une révolution dans les eſprits : mais pour en juger il faut ſe faire une idée des études, auxquelles on s'appliquoit depuis le ſixieme ſiecle. Nous jeterons d'abord un coup d'œil ſur les Arabes, qui ont éte nos maîtres.



CHAPITRE I.

Comment les Arabes ont cultivé les ſciences.

QUOIQUE les Arabes ou Sarrazins fuſſent pour la plupart Nomades ou Scenites, comme on les nommoit encore, parce qu'ils cam- Ignorance des Arabes

vers les temps de Mahomet.

poient sous des tentes ; l'Arabie a eu de bonne heure des villes où les habitants s'adonnoient particulierement au commerce, sans renoncer néanmoins tout-à fait au brigandage. Ces peuples étoient encore barbares, vers les temps que Mahomet parut. Ils se piquoient d'une éloquence qui devoit être bien grossiere ; & ils avoient des poëtes pour conserver le souvenir des événements & pour célébrer les hommes qui méritoient leur estime : mais à peine commençoient-ils à connoître l'écriture. On ne savoit pas lire à la Mecque, patrie de Mahomet ; & ce faux prophête, aussi ignorant que ses concitoyens, ne puisa une partie de sa doctrine, dans l'ancien & le nouveau testament, qu'avec les secours des Juifs & des Chrétiens réfugiés en Arabie. Il y en avoit, sur-tout, beaucoup à Médine.

La religion des Arabes étoit l'idolâtrie: bien peu avoient embrassé le Judaïsme ou le Christianisme. Ils croyoient à l'astrologie judiciaire, parce qu'ils n'avoient qu'une connoissance superficielle du ciel, & qu'ils rendoient un culte aux astres. Sans lumieres par eux-mêmes, ils en tiroient peu des chrétiens qui vivoient parmi eux; parce que c'étoient des hérétiques, qui n'avoient plus de commerce avec les Grecs, alors le seul

peuple inſtruit. En un mot, ils étoient dans une ignorance tout-à-fait favorable aux vues de Mahomet, & il ne tint pas à cet impoſteur de les y laiſſer croupir. Il proſcrivit les ſciences, ſuppoſant qu'il avoit mis dans l'alcoran tout ce qu'il eſt utile de ſavoir, & que ce qu'il n'y avoit pas mis eſt inutile ou condamnable.

Ils cherchent à s'inſtruire ſous les Abbaſſides.

C'eſt vers la fin du huitieme ſiecle que les Arabes commencerent à ſortir de la barbarie; lorſque les Abbaſſides, qui ſuccéderent aux Ommiades, encouragerent les arts & les ſciences. Soit par goût, ſoit par politique, ces khalifes s'écarterent en cela de l'eſprit de Mahomet. Des médecins chrétiens, qu'ils appellerent, & qui eurent des ſuccès, purent contribuer à leur inſpirer le deſir de s'inſtruire; & il ſe peut encore que les Abbaſſides aient cru devoir adoucir les mœurs féroces des Arabes.

Le khalif Mamoun attire les ſavants, fait des collections de livres & fait traduire les plus eſtimés.

Il s'agiſſoit de ramener les lettres, que les khalifes avoient bannies de leurs états, & qui tomboient en décadence à Conſtantinople même, depuis long-temps leur unique aſyle. Dans cette vue les Abbaſſides firent faire une recherche des livres écrits dans les langues ſavantes; ils attirerent des hommes inſtruits dans tous les genres, & ils firent traduire en Arabe les écrivains dont on leur loua les ouvrages. Des Chrétiens qui

avoient été chargés de la traduction des auteurs Grecs, commencerent entre autres par des écrits d'Aristote & de Gallien. C'est pourquoi les Arabes adopterent le péripatétisme, & cultiverent la médécine, l'unique science jusqu'alors prisée parmi-eux. Le khalife Mamoun, qui regnoit au commencement du neuvieme siecle, leur inspira du goût pour les mathématiques, auxquelles il s'appliqua lui-même avec passion & avec succès. Il ne négligea rien, pour attirer à sa cour Léon, le plus grand mathématicien qu'il y eût à Constantinople. Il envoya des ambassadeurs avec des présents à l'empereur Théophile, avec qui il étoit en guerre : il lui offrit des sommes considérables, & une paix perpétuelle, s'il vouloit permettre à Léon de venir à Bagdad : enfin il s'excusa de n'aller pas lui-même lui demander ce philosophe. Toutes ces démarches furent inutiles : plus heureux dans la suite, il obtint des successeurs de Théophile les livres philosophiques, que les Grecs avoient conservés, & il les fit traduire.

Les Arabes ont des écoles.

A l'exemple de Mamoun, plusieurs autres khalifs entretinrent par leur protection, & augmenterent même l'amour des sciences. Elles se répandirent dans tout l'état Musulman. Il y eut en Asie, en Afrique & en Espagne des écoles, où l'on enseignoit la mé-

decine, l'astronomie, les mathématiques, & ce qu'on nommoit alors philosophie : l'amour de l'étude se conserva même en orient jusqu'au quatorzieme siecle, que Tamerlan, le fleau des arts, dévasta l'Asie.

Cependant les connoissances des Arabes ne pouvoient être que bien imparfaites : plusieurs raisons le prouvent.

Ils commencerent malheureusement dans des temps, qui n'étoient pas favorables aux lettres ; car pour sortir de la barbarie, ils furent obligés d'aller chercher les sciences chez les Grecs, qui étoient eux-mêmes devenus barbares. On traduisoit, à la verité, les anciens écrivains : mais dans l'ignorance où l'on étoit des matieres qu'ils avoient traitées, il n'étoit pas possible de trouver des traducteurs intelligents ; & les fautes se multiplioient d'autant plus, qu'au lieu de les traduire d'après le texte original, on les traduisoit souvent d'après des versions syriaques ou hébraïques. Il falloit que les traductions des Arabes fussent bien imparfaites, puisqu'on a de la peine à reconnoître Euclide dans celles qu'ils ont données des éléments de ce géometre ; cet écrivain cependant étoit un des plus faciles à traduire.

Ils lisent les anciens dans de mauvaises traductions.

Aristote est le seul philosophe dont les Arabes crurent adopter les opinions. Ils ne l'entendirent pas. Comment, tout-à-fait neufs

Ils adoptent Aristote sans pouvoir l'entendre.

dans la philosophie, auroient-ils pu comprendre la métaphysique & la physique d'un esprit subtil, qui ne cherche souvent qu'à s'envélopper? Ils sentirent donc qu'ils avoient besoin d'être guidés; & ils consulterent les commentaires que les philosophes d'Alexandrie avoient donnés sur les ouvrages d'Aristote.

Ils croient l'entendre & ils forment soixante dix sectes différentes.

Aristote n'étoit plus reconnoissable dans ces commentaires: car les subtilités du sincrétisme, ou de l'éclectisme, l'avoient tout-à-fait défiguré: mais ces subtilités mêmes étoient analogues à l'esprit des Arabes; à qui les allégories ne pouvoient manquer de plaire, puisqu'ils vivoient dons des climats chauds, & qu'ils avoient toujours cultivé la poësie. Ils subtiliserent donc, ils disputerent, & ils formerent jusqu'à soixante-dix sectes, qui se flattoient chacune d'avoir saisi la pensée d'Aristote.

A force de subtilités, ils concilient leur péripatétisme avec l'alcoran.

Tant d'opinions différentes ne pouvoient pas s'accorder avec l'alcoran: cependant il étoit sévérement défendu de s'écarter en rien de la doctrine enseignée dans ce livre. Ici, les subtilités servirent merveilleusement les Arabes. Il leur fut aussi facile de prouver qu'ils ne s'écartoient pas de Mahomet, qu'il leur étoit facile de prouver qu'ils suivoient Aristote. Le caractère de leur esprit, leur religion & les sources où ils avoient puisé,

tout concouroit à les rendre ſubtils, &, par conſéquent, mauvais philoſophes.

Ils s'appliquent à la dialectique,

La dialectique des péripatéticiens eſt tout-à-la fois la méthode le plus ingénieuſe, la plus inutile & la plus vicieuſe : car au lieu de porter ſur les idées, elle s'arrête au méchaniſme des propoſitions, & elle paroît montrer l'art de raiſonner, lorſqu'elle n'apprend que l'art d'abuſer du raiſonnement. Les Arabes, à qui elle étoit tous les jours plus néceſſaire, en firent le principal objet de leur étude. Alors elle fut hériſſée de nouvelles ſubtilités. Elle prit un langage tout extraordinaire, & elle devint tout-à-fait barbare.

à la médecine, à la géométrie & à l'aſtronomie.

Les Arabes réuſſirent mieux dans la médecine, dans la géométrie & dans l'aſtronomie. Cependant ils n'ont fait faire aucun progrès à ces ſciences; parce qu'au lieu de chercher la vérité dans l'étude de la nature, ils la demandoient aux Grecs, dont ils n'entendoient pas toujours les réponſes. Il paroiſſoient ſuppoſer que les Grecs avoient tout connu, comme les Grecs avoient autrefois ſuppoſé que les Egyptiens ſavoient tout. Ils ne s'appliquoient donc qu'à ſaiſir la penſée des maîtres qu'ils avoient choiſis; & s'ils les ſuivoient avec confiance, ils ne les atteignoient pas toujours.

Ils ont nuiſ aux progrès

Je ne ſais ſi nous avons beaucoup d'obligation aux Arabes. Il eſt vrai qu'ils ont

de l'esprit humain.

conſervé une lueur de connoiſſances dans des ſiecles où d'épaiſſes ténébres ſe répandoient par-tout. Leurs ouvrages nous ont donc été utiles à quelques égards : mais leur méthode & leurs opinions ont mis des entraves à l'eſprit humain ; & j'ai bien peur qu'aujourd'hui les maîtres qui enſeignent dans nos écoles, ne ſoient Arabes encore par quelques endroits. Que nous reſte-t-il en effet, lorſque nous finiſſons nous études ? Des futilités qu'on nous à données pour des connoiſſances ; une ignorance profonde des moyens de s'inſtruire, & du dégoût pour tout ce qui demande de l'application.





CHAPITRE II.

De l'état des Lettres chez les Grecs depuis le sixieme siecle jusqu'au quinzieme.

Progrès de l'ignorance dans les sixieme & septieme siecles.

L'IGNORANCE faisoit des progrès d'une génération à l'autre, lorsqu'au sixieme siecle, elle couvrit tout-à-coup les ruines de l'empire d'occident, & menaça celui d'orient de toutes parts. Quelles barrieres lui pouvoient opposer les Grecs, entourés de Barbares, mêlés même avec eux, gouvernés par des princes ignorants, & toujours déchirés par des guerres étrangeres ou civiles? Aussi, bientôt les Arabes ouvrent de nouvelles provinces à l'ignorance: elle se répand de plus en plus; & les lettres fuient à Constantinople, où elles ne trouvent qu'un asyle peu sûr.

De toutes les sectes d'Alexandrie, le platonisme conserve seul quelques sectateurs.

Vers ce temps la ruine entiere de l'idolâtrie entraîna la ruine des différentes sectes des philosophes payens. Le platonisme d'Alexandrie, d'où elles tiroient leur origine, tomba avec elles, & ne put plus se re-

lever; parce qu'il étoit devenu odieux aux Chrétiens, qui le regardoient avec raiſon comme la ſource de bien des héréſies. Il n'en reſtoit des traces que dans quelques peres de l'égliſe qu'on liſoit peu. Origene ſeulement conſervoit encore des ſectateurs au platoniſme, qui l'avoit jeté lui-même dans pluſieurs erreurs. Les moines s'attacherent ſur-tout à ſa doctrine, parce qu'elle étoit plus conforme à l'auſtérité qu'ils avoient embraſſée, & qu'elle paroiſſoit les mettre dans le chemin de la viſion intuitive. Leur ſimplicité fut encore trompée par un ouvrage platonicien, qu'on attribuoit fauſſement à Denis l'Aréopagite: de ſorte que tout concourant à les égarer, ils imaginerent une théologie myſtique, qui apprenoit à s'élever juſqu'à Dieu par des extaſes. Vous voyez que c'étoit là une bien vieille folie; elle durera néanmoins encore; elle reparoîtra même dans notre ſiecle. Nous avons bien de la peine à quitter nos erreurs.

La dialectique d'Ariſtote eſt adoptée par les catholiques.

A meſure qu'on ſe dégoûtoit de Platon, on devenoit partiſan d'Ariſtote: car il ſemble que les hommes veuillent s'obſtiner à voir par les yeux des autres. Les hérétiques s'étoient les premiers ſervis de la dialectique contre les orthodoxes: ceux-ci crurent donc rendre un grand ſervice à la vérité, s'ils faiſoient uſage des mêmes armes. Ils étudie-

rent en conséquence la dialectique : ils la regarderent bientôt comme le rempart de la religion ; & ils firent prendre insensiblement à la théologie une forme toute nouvelle. Cette méthode avoit déja été employée dans plusieurs questions séparément, lorsque S. Jean Damascene, qui a vécu jusqu'au milieu du huitieme siecle, fit un traité complet de théologie péripatéticienne.

Abus de cette méthode.

Il n'est pas douteux qu'on ne doive employer l'art de raisonner, pour établir la vérité de la révélation, & pour dissiper les sophismes des hérétiques. Mais il ne falloit pas chercher cet art dans une dialectique subtile, qui multiplie les questions sans en résoudre aucune; & c'est cependant là que les Grecs devoient naturellement le chercher. De tout temps faits pour disputer sur les mots, ils ne pouvoient manquer de goûter de plus en plus une méthode, qui ouvroit une libre carriere aux disputes. Ce fut la ruine des lettres : car à mesure que l'art de raisonner sur les mots devint plus à la mode, on négligea aussi davantage l'étude des choses. Rien ne fut approfondi : on ne parut continuer de s'appliquer aux sciences, que pour parler de tout sans rien savoir. Les esprits, tous les jours plus subtils, &, par conséquent, tous les jours moins justes, ne se

firent plus que des idées confuses, & ne s'occuperent que de questions frivoles.

Ruine des lettres chez les Grecs dans le huitieme siecle.

Cependant la barbarie dissipa jusqu'aux lueurs, que la dialectique avoit paru conserver; & les Grecs furent tout-à-fait enveloppés de ténebres: c'est ce qu'on apperçoit dès le commencement du huitieme siecle. Il est vrai que S. Jean Damascene avoit pour son temps des connoissances assez étendues & dans bien des genres: mais il est le seul & le dernier. D'ailleurs cet exemple ne prouve pas qu'il y eût encore des lumieres dans l'empire grec: car S. Jean s'étoit formé parmi les Sarrazins, qui cultivoient alors les sciences. Il étoit né à Damas d'un pere qui étoit conseiller d'état du khalif. Il lui succéda même dans cette charge; & après avoir joui d'une grande considération dans cette cour, il obtint la permission de se retirer, pour ne vaquer plus qu'à l'étude & à la piété.

Léon l'Isaurien y contribue.

C'est Léon l'Isaurien, qui acheva la ruine des lettres, déja bien avancée par les troubles domestiques qu'il accrut, & par les guerres continuelles des Sarrazins. Cet empereur ennemi des sciences, comme des images, ne cessa de persécuter les Chrétiens, les savants, ou ceux qui paroissoient l'être.

Dans le neuvieme &

La barbarie subsista jusques vers le milieu du neuvieme siecle, que Bardas, associé de

Michel à l'empire, tenta de rétablir les lettres. Photius est une preuve que Constantinople avoit alors des hommes instruits : mais c'est, sur-tout, dans le dixieme siecle, que les sciences firent le plus de progrès ; elles durent leurs succès à Constantin Porphyrogenete, & depuis elles se maintinrent avec plus ou moins d'éclat jusqu'à la prise de Constantinople. Cependant elles se ressentirent toujours des plaies que la barbarie leur avoit faites.

dans le dixieme siecles les sciences font quelques progrès parmi les Grecs.





CHAPITRE III.

De l'état des Lettres en occident depuis le sixieme siecle jusqu'à Charlemagne

Ruines des écoles en occident.

DANS les sixieme & septieme siecles, tout concourut à répandre les ténebres en occident. Athènes, où les lettres avoient continué de fleurir, & où les Latins, à l'exemple des Romains, alloient faire leurs études, devint elle-même barbare ; parce que Justinien, voulant porter les derniers coups à l'idolâtrie, acheva de ruiner les écoles, où les sciences étoient enseignées par des professeurs payens. Il est vrai que l'école d'Alexandrie subsistoit, & que des Chrétiens en occupoient même les chaires : mais les Latins étoient peu dans l'usage d'y aller, & d'ailleurs elle fut détruite dans le septième siecle.

Impuissance où étoient les peuples de

Alors il n'y eut plus d'écoles célebres, & quand il y en auroit eu, elles auroient au moins été inutiles à ceux qui s'en trouvoient

éloignés : car les brigands, qui infeſtoient tous les chemins, ne permettoient pas d'entreprendre de longs voyages. L'impuiſſance d'aller chercher des connoiſſances hors de chez ſoi, éteignit donc inſenſiblement juſqu'au deſir d'en acquérir ; on n'eut plus de commerce avec les Grecs ; on oublia leur langue ; le Latin qui s'altéroit continuellement, devint même d'un foible ſecours pour entendre les écrivains anciens ; & la lecture ne put pas ſuppléer au défaut des écoles. Comment franchir tant de barrieres, que la barbarie avoit élevées entre elle & les lettres? Sous des maîtres, qui mépriſoient toutes les ſciences, les peuples pouvoient-ils former le projet de les cultiver? Ils avoient des beſoins plus preſſants.

cultiver les lettres.

Non-ſeulement le goût des lettres fut éteint ; il s'établit encore un préjugé qui les rendoit odieuſes, & qui paroiſſoit les proſcrire à jamais.

Depuis long-temps les aſtrologues ſe diſoient philoſophes, & on les regardoit comme tels ; ils prenoient & on leur donnoit le nom de mathématiciens ; parce qu'on croyoit mathématiciens tous ceux qui paroiſſoient obſerver le ciel, & qui traçoient myſtérieuſement des cercles, des triangles ou d'autres figures. Le peuple & les grands conſultoient

On croyoit à l'aſtrologie judiciaire.

ces imposteurs par crainte ou par espérance : car en général on n'avoit point de doute sur la certitude de leur art : la confiance étoit même si grande, que quelquefois on ne balançoit pas à prendre les armes, lorsqu'ils avoient prédit la mort de l'empereur, & promis l'empire à quelqu'ambitieux.

Les troubles, qu'ils étoient capables d'occasionner, les ont souvent fait chasser de Rome; mais parce qu'ils pouvoient continuer de faire encore des prédictions, la flatterie voulut enfin leur contester au moins le pouvoir de connoître le destin des empereurs. On leur accorda donc que tous les particuliers sont soumis à l'influence des astres; & on soutint qu'il n'en est pas de même de l'empereur. La raison en est singuliere: c'est, disoit-on, que puisqu'il est le maître du monde, Dieu seul doit régler son destin. Cependant cette opinion, qui tâchoit de s'établir vers le quatrieme siecle, n'ôtoit pas toute inquiétude; car on étoit naturellement porté à croire, que les phénomenes remarquables dans les regions célestes, menacent toujours la tête de quelque grand de la terre. Les astrologues continuerent donc à passer pour des hommes aussi dangereux qu'habiles.

Mais parce que les Chré-

Ils étoient encore plus odieux aux Chrétiens, qui croyant à l'astrologie comme les autres,

autres, la condamnoient avec encore plus de fondement; puisque cette superstition entretient une curiosité contraire à l'esprit du Christianisme, qu'elle tend à des cérémonies payennes & qu'elle fait souvent usage de moyens criminels. Mais parce que les astrologues se nommoient philosophes & mathématiciens, on eut en horreur tous les philosophes dans le sixieme & dans le septieme siecles, où l'on ne jugeoit des choses que par les noms; & le zele se porta jusqu'à proscrire toutes les études profanes.

tiens avoient les astrologues en horreur, ils proscrivirent toutes les sciences.

On en voit la preuve dans S. Grégoire, grand pontife d'ailleurs, & qui dans ces temps de ténebres a gouverné l'église par ses vertus & l'a éclairée par ses ouvrages. Il croyoit les études profanes si contraires à la religion, que, selon lui, il ne convenoit pas à un laïque pieux d'enseigner les humanités. Il blâme vivement, dans une lettre, un évêque d'avoir enseigné la grammaire à quelques jeunes gens; parce que c'est louer Jupiter avec la même bouche, qui chante les louanges de Jésus-Christ; parce que c'est prononcer des blasphêmes. Conformément à cette façon de penser, il met peu d'ordre lui-même dans les matieres qu'il traite, quoiqu'il y répande d'excellentes choses; il se fait des idées vagues: il ne sait pas se faire des principes & s'y tenir: il tombe dans des con-

Le pape S. Grégoire croyoit les études profanes contraires à la religion.

traditions; & il néglige ſon ſtyle au point qu'il dédaigne de corriger les fautes qui lui échappent. Bien loin de vouloir donner plus de ſoin à ſes ouvrages, il évitoit, au contraire, à deſſein tout ce qui ſent l'art, juſques-là qu'il ſe permettoit des ſolécismes. Dans une lettre qui ſert de préface à ſes *morales*, il déclare, que ſe bornant à dire des choſes utiles, il néglige l'ordre & le ſtyle; qu'il ſe met peu en peine du régime des prépoſitions, des cas des noms; & qu'il croit tout-à-fait indigne d'un Chrétien, d'aſſujettir les paroles de l'écriture aux regles de la grammaire. En ſuivant littéralement de pareils principes, un Chrétien écriroit pour n'être pas entendu.

Ruine de la bibliothéque du temple d'Apollon Palatin.

On dit que pour forcer les Chrétiens à n'étudier que les choſes de la religion, S. Grégoire avoit brûlé les reſtes de la bibliothéque, que les empereurs avoient faite dans le temple d'Apollon Palatin. Ce fait révoqué en doute, parce qu'il paroît n'avoir été rapporté que ſur une tradition incertaine, eſt cependant aſſez conforme à ce que je viens de remarquer ſur ce pontife. C'eſt au moins une preuve que vers le temps de ſon pontificat, cette bibliothéque a été entiérement ruinée; ce qui n'a pu ſe faire ſans porter un nouveau dommage aux lettres.

L'autorité de S. Grégoire a dû être funeſte aux lettres.

Il falloit que le préjugé contre les ſciences eût prodigieuſement prévalu, pour en-

traîner un esprit tel que Grégoire. Cependant il devoit s'accroître encore par l'autorité d'un pontife aussi saint, & dont les ouvrages étoient reçus avec applaudissement dans toute la chrétienté. Il n'étoit donc pas naturel qu'on tentât de sortir d'une ignorance, à laquelle on étoit accoutumé, qui étoit si grande qu'on s'y trouvoit à son aise; & que les hommes les plus saints croyoient devoir entretenir pour conserver la piété.

S'il y avoit encore des hommes, qui conservassent quelques restes de curiosité; de quels secours pouvoient-ils s'aider dans ces temps, où il n'y avoit ni bibliothéque ni école, & où l'on méprisoit toutes les sciences, depuis la grammaire jusqu'à la philosophie? Ils ne pouvoient qu'aller à tâtons dans les ténébres; lire sans choix ce que le hasard leur offroit; prendre çà & là des idées imparfaites, vagues, confuses, fausses, & accumuler un tas de connoissances pires que l'ignorance, d'où ils croyoient sortir. Aussi les temps que nous parcourons, n'ont guere produit que des compilateurs & des copistes

Il n'y avoit plus que des compilateurs & des copistes ignorants.

Mais peut être l'église a-t-elle eu de grands écrivains, puisqu'on recommandoit au moins l'étude de la religion. L'ignorance des lettres ne le permettoit pas. C'est pourquoi ceux qui eurent alors les plus grands succès, sont infiniment au dessous des peres

Les écrivains ecclésiastiques n'étoient pas plus éclairés.

du quatrieme & du cinquieme siecles. On ne s'occupoit en général que de questions inutiles: on expliquoit les mystères, par les principes de la dialectique. Ce qui étoit frivole, ce qui étoit merveilleux, ce qui étoit impossible à connoître, voilà les objets qui réveilloient la curiosité. De là, naissoient tout-à-la fois des disputes opiniâtres, & une crédulité excessive. On voyoit des miracles par-tout: les visions & les apparitions étoient communes; & pour multiplier encore plus les prodiges, on portoit la vénération pour les saints & pour les reliques bien au delà des justes bornes. Enfin on paroissoit négliger l'essentiel de la religion, & faire son principal de quelques cérémonies fort indifférentes.

L'ignorance est à son comble dans le huitieme siecle.

Ces désordres, qu'on remarque déja dans le sixieme siecle, s'accrurent pendant le septieme, & dans le suivant ils parvinrent à leur comble. Il semble qu'alors il suffisoit à un ecclésiastique de savoir chanter au lutrin pour être considéré comme un homme savant. Le chant de l'église étoit au moins la principale science; & il y eut à ce sujet une grande dispute entre les Romains, à qui S. Grégoire en avoit enseigné un nouveau, & les François qui s'obstinoient à ne pas quitter l'ancien: ils se traitoient réciproquement d'ignorants; *stulti, rustici, indocti, bruta anima*,

lia. On voit par-là que ceux qui ſavoient chanter, croyoient n'avoir plus rien à apprendre. Telle étoit en occident la barbarie, préciſément lorſqu'elle venoit de ſubjuguer l'orient: on a de la peine à comprendre comment les lettres pourront renaître.





CHAPITRE IV.

De l'état des Lettres en occident depuis Charlemagne jusqu'à la fin du onzieme siecle.

Les grands hommes se forment tout seuls.

C'EST un grand prodige qu'un génie tel que Charlemagne, dans le huitieme siecle. Il est une preuve que les grands hommes s'élevent tout seuls; & c'est pourquoi, Monseigneur, je ne saurois trop vous répéter, que si vous ne concourez au moins à vous élever vous-même, tous nos soins seront perdus.

Ignorance de Charlemagne.

Le bruit des armes ne se faisoit plus entendre, qu'aux extrémités du vaste empire de Charlemagne, & les François qui respiroient sous la protection des loix, qu'ils apprenoient à se donner eux-mêmes, commençoient à sentir le besoin d'acquérir des lumieres: mais d'où les tirer ces lumieres? Charlemagne, qui ambitionnoit de redonner la vie aux lettres, ne savoit pas encore signer son nom. Élevé, comme tous ceux qu'on destinoit à la guerre, il avoit été condamné à la même

ignorance. Les eccléſiaſtiques étoient preſque alors les ſeuls qui ſuſſent lire & écrire.

Il apprend à écrire.

Ce prince, qui ſentit le beſoin de s'inſtruire, ouvrit les yeux de ſes ſujets ſur leur ignorance, & leur donna l'exemple de l'étude. Il eſt beau de voir ce légiſlateur, ne dédaignant pas de ſe remettre en quelque ſorte à l'enfance, exercer à former des lettres cette même main qui avoit vaincu tant de nations. Il avoit, ſans doute, acquis aſſez de gloire, pour ne pas rougir de ſon ignorance: mais les grandes ames s'apperçoivent moins des talents qu'elles ont, que de ceux qui leur manquent; & elles ne ſe laſſent jamais d'en acquérir. Charlemagne ne quittoit point ſes tablettes; il les portoit par-tout avec lui, il les avoit ſous le chevet de ſon lit, & il employoit à contracter l'habitude d'écrire, tous les moments qu'il pouvoit dérober aux affaires. Il eût encore voulu s'inſtruire dans les ſciences, & les ſecours lui manquoient: il ne trouva un précepteur que vers l'année 794, c'eſt-à-dire, environ vingt-cinq ans après être monté ſur le trône.

Alcuin ſon précepteur.

Le haſard avoit fait que les moines, envoyés par S. Grégoire en Angleterre, n'étoient pas tout-à-fait ignorants. Ils y avoient porté, je ne dis pas les ſciences, mais quelques débris ſauvés de leurs ruines; & depuis

le sixieme siecle, ces débris s'étoient conservés dans cette île. Le huitieme produisit Flaccus-Albinus-Alcuinus, diacre de l'église d'Yorck, qui acquit une grande réputation. Il savoit & il enseignoit, dit-on, le latin, le Grec, l'hébreu, la rhétorique, la dialectique, les mathématiques, l'astronomie, & la théologie; de sorte que les écrivains du moyen âge ne craignent point de le comparer aux hommes les plus éclairés de l'antiquité. Mais leur peu de lumieres nous doit faire beaucoup retrancher des éloges qu'ils lui donnent; & c'est assez de croire qu'Alcuin savoit quelque chose de tant de langues & de tant de sciences; & qu'il étoit savant pour son siecle.

Ce qu'il y a de plus glorieux pour lui, c'est d'avoir été le précepteur de Charlemagne qui se l'attacha en 794, & d'avoir concouru avec cet illustre éleve, à faire renaître le goût des lettres parmi les François. Le roi apprit avec ce maître la rhétorique, la dialectique, & l'astronomie. Il sut bientôt le latin, au point de le parler aussi facilement que sa propre langue, & il entendit le Grec. On a de la peine à comprendre, qu'au milieu des soins d'un vaste empire, ce prince ait pu vaquer à toutes ces études. Monseigneur, tandis que les moments échappent aux ames lâches, sans qu'elles s'en

apperçoivent ; les ames actives les saisissent tous, & en trouvent beaucoup dans le jour.

La maniere dont Charlemagne a gouverné, vous a fait voir ce qu'il est devenu par la seule réflexion. Nous aurons bientôt lieu de juger, que les connoissances qu'il crut acquérir avec Alcuin, étoient dans leur genre bien inférieures à celles qu'il acquit par lui-même dans l'art de gouverner.

Soin de Charlemagne pour relever les anciennes écoles.

Lorsqu'il voulut rétablir les études, tout fut à créer de nouveau ; car les écoles, qui jusqu'alors avoient été dans les cathédrales & dans les monastères, parce que les ecclésiastiques apprenoient seuls quelque chose, étoient tout-à-fait tombées, par les raisons que j'ai dites.

Les lettres profanes en étoient bannies, l'écriture sainte n'y étoit pas entendue, & la théologie y étoit ignorée, ou du moins on n'avoit sur tout cela que des connoissances fort imparfaites. Charlemagne se plaint lui-même de l'ignorance grossiere des évêques & des abbés, & il en jugeoit par les lettres qu'il en recevoit. Il ne négligea donc rien pour réveiller le zele des prélats : il leur représenta leurs devoirs : il leur peignit vivement les maux qu'entraîne la barbarie : il les encouragea par son exemple : & il les aida

par toutes ſortes de moyens, attirant dans les écoles les hommes qui avoient quelque réputation de ſcience, leur donnant des appointements conſidérables, & leur accordant, ſur-tout, de la conſidération. L'Angleterre & l'Irlande étoient alors les pays qui fourniſſoient le plus de profeſſeurs.

Il en fonde de nouvelles.

Il ne ſe contenta pas de relever les anciennes écoles; il en fonda de nouvelles à Paris, & dans beaucoup d'autres endroits des Gaules & de la Germanie: mais la principale fut celle qu'il fit tenir dans ſon palais même, où l'on enſeignoit ſous ſes yeux les langues, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, tout ce qu'on nommoit philoſophie & théologie. Ainſi ſon palais étoit tout-à la fois l'école des exercices militaires, des ſciences, de l'art de gouverner; & ce roi étoit, ſans comparaiſon, pour les choſes qu'il pouvoit montrer, le profeſſeur le plus habile. Mais ſi nous voulons juger des maîtres, avec qui ce prince croyoit pouvoir s'inſtruire lui-même, il faudra conſidérer les ſources où ils alloient puiſer. Nous regretterons que Charlemagne ne ſoit pas né dans des temps plus heureux.

Mais on n'étoit pas capable de remonter aux meilleures ſources

Il eût été à ſouhaiter qu'on eût pu remarquer l'origine des arts & des ſciences chez les Grecs & chez les Romains; qu'on eût été capable d'en ſuivre les progrès; &

qu'on se fût mis en état de lire les meilleurs écrivains de l'antiquité. Pour remonter aussi haut, il auroit fallu avoir des connoissances de bien des genres; & on ne savoit pas seulement les éléments des sciences. On ignoroit les livres qu'il falloit lire, ou même on ne les avoit pas. La barbarie, semblable à un torrent, avoit entraîné tout ce qui étoit solide, & avoit seulement déposé de côté & d'autre ce que la légéreté avoit fait surnager.

On suivoit au hasard de nouveaux guides.

On lut donc au hasard ce qu'on trouvoit, & malheureusement au lieu d'éléments & de traités complets, on ne trouvoit en général que des lambeaux épars dans différents écrivains, qui sans principes ne pouvoient qu'égarer le lecteur.

Capella, espece de philosophe & de philologue, né en Afrique dans le cinquieme siecle, fut un des principaux guides dans ces temps ténébreux. Il avoit écrit en latin sur les arts & sur les sciences, pour en faire l'éloge, & pour en donner les préceptes. On trouvoit dans son ouvrage de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, de la géométrie, de la musique, de l'astronomie, &, sur-tout, beaucoup d'obscurité.

On avoit aussi, sur tous ces arts, un livre de Cassiodore, sénateur romain, qui avoit

écrit dans le ſixieme ſiecle, c'eſt-à-dire, dans un temps où ils étoient déja fort ignorés. Ces deux auteurs étoient cependant les plus élémentaires de tous ceux qu'on liſoit alors.

Il eſt vrai qu'on en connoiſſoit de beaucoup meilleurs, tels que Boëce, Macrobe, &c. Mais ces écrivains ne pouvoient pas être étudiés comme auteurs claſſiques: car ou ils n'avoient traité des arts & des ſciences que par occaſion, ou ils avoient écrit de maniere à n'être entendus que par des lecteurs, qui y ſont fort verſés.

Un des meilleurs eût été S. Auguſtin.

De tous les écrivains, qu'on liſoit alors, celui qui pouvoit fournir le plus de lumieres, eſt, ſans-doute, S. Auguſtin, le plus beau génie du quatrieme & du cinquieme ſiecles. D'une intelligence, d'une mémoire & d'une imagination ſinguliere, il avoit acquis par une grande lecture des connoiſſances dans tous les genres; & comme avant de ſe convertir, il avoit cherché la vérité dans les principales ſectes, il connoiſſoit, ſur-tout, les opinions des différents philoſophes. Mais on n'en ſavoit pas aſſez dans le moyen âge pour le lire avec fruit, & faute d'avoir le talent de l'imiter dans ſes excellentes qualités, on l'imita dans ſes défauts.

C'eſt dans les Platoniciens d'Alexandrie que S. Auguſtin puiſa ſa philoſophie: il en adopta, ſur-tout, la dialectique. Son eſprit

curieux & son imagination vive ne lui permirent pas d'être toujours en garde contre les vices de cette méthode; & il fut quelquefois trop subtil. Il a plus raisonné sur les mystères, que personne n'avoit fait avant lui. Il agita beaucoup de questions auxquelles on n'avoit jamais pensé; enfin il avança quantité de sentiments nouveaux, qui n'étoient que probables. Il est vrai que la prudence modere la fougue de son esprit; & qu'il s'attache toujours à la doctrine de l'église: mais ceux qui l'étudierent dans le moyen âge, prirent sa dialectique pour guide, sans imiter sa prudence. Ils raisonnerent donc, ils subtiliserent, ils disputerent. Un ouvrage, faussement attribué à ce saint pere, concourut encore à les jeter dans l'erreur. C'étoit une dialectique plus mauvaise, s'il est possible, que celle des Platoniciens; car elle portoit sur les principes du Portique. Enfin une autre source d'égarement, ce fut Victorinus, Platonicien du quatrieme siecle, dont on avoit les ouvrages, & que S. Augustin avoit beaucoup loué.

Les nouvelles écoles étoient trop mauvaises pour dissiper l'ignorance.

Rien dans ces siecles ne pouvoit donc seconder les efforts de Charlemagne. Puisque les lettres étoient si fort tombées, qu'en général on eût été honteux de paroître instruit, & qu'on méprisoit ceux qui cherchoient à s'instruire; comment les écoles qu'on multi-

plioit, auroient-elles détruit un préjugé, que l'ignorance générale défendoit avec orgueil ? Les maîtres, qui, sans méthode, barbotoient, si j'ose dire, dans de mauvaises sources, ou puisoient sans discernement dans les bonnes, devoient aliéner les meilleurs esprits, & n'apprendre aux autres qu'un jargon, qui, pire que l'ignorance, étoit un nouvel obstacle au progrès des arts.

On ne s'y faisoit que des idées vagues des choses qu'on croyoit enseigner.

Ils se piquoient d'enseigner les arts libéraux, c'est-à-dire, les arts dignes d'un homme libre ; & comme cette notion est vague, les philosophes ne se sont point accordés sur le nombre des arts libéraux. Platon qui ne juge l'ame libre, qu'autant qu'elle se sépare du corps, pour s'élever aux vérités éternelles, croit que sa métaphysique est le seul art libéral ; & le stoïcien n'en connoît pas d'autre que cette sagesse, par laquelle il s'imagine être impassible, & qui fait dire de lui : *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* Au contraire Philon, étendant l'acception de ce mot, met parmi les arts libéraux tous ceux qui préparent à la sagesse depuis la grammaire jusqu'à la philosophie. S. Augustin se fait à peu-près les mêmes notions, distinguant les arts en deux classes, l'une de ceux qui servent à l'usage de la vie, & l'autre de ceux qui conduisent à la connoissance des choses. Enfin Cassiodore adop-

te cette diſtinction, conſervant aux premiers le nom d'arts, & donnant aux autres celui de diſcipline ou de ſcience. De toutes ces idées mal déterminées, & dont la différence eſt tout-à-fait arbitraire, il naîtra de grandes diſputes, & on ſera pluſieurs ſiecles ſans ſavoir ſi la logique, par exemple, eſt un art ou une ſcience.

Cours d'étude.

Ce fut d'après S. Auguſtin & Caſſiodore, que dans le moyen âge, on arrêta le plan des études. On en fit deux cours : dans l'un nommé *trivium*, on enſeigna la grammaire, la rhétorique & la dialectique : & dans l'autre nommé *quadrivium*, on enſeigna la muſique, l'arithmétique & l'aſtronomie.

Point de livres claſſiques.

Mais on ne ſe faiſoit de tous ces arts que des idées fort imparfaites : car on n'avoit de livres claſſiques, que la mauvaiſe dialectique, fauſſement attribuée à S. Auguſtin ; les écrits de Capella & Caſſiodore, qui avoient plutôt fait de mauvaiſes compilations, que des traités ; & ceux de Victorin, de Boëce, & d'autres éclectiques, où l'on trouvoit épars confuſément des lambeaux de platoniſme, de ſtoïciſme & de péripatétiſme. Si Platon, Ariſtote & Zénon connoiſſoient trop peu l'art de raiſonner, jugez comment on raiſonnoit dans ces ſiecles, où l'on connoiſſoit ſi mal ces philoſophes, & où l'on s'imaginoit les avoir pour guides.

Il ne sortoit des écoles peu fréquentées, que de mauvais chantres & de méchants dialecticiens.

Charlemagne, qui étudia tout ce qu'on enseignoit dans le *trivium* & dans le *quadrivium*, s'appliqua, sur-tout, à l'astronomie, sans-doute, parce que parmi de mauvais raisonnements, il trouvoit au moins des observations propres à satisfaire un esprit aussi bon que le sien. Son exemple ne fut pas suivi. Les laïques n'allerent pas chercher dans des cathédrales ou dans des monastères, des connoissances qu'ils méprisoient; & les ecclésiastiques, après avoir à peine achevé le *trivium*, ne commencerent le second cours que pour l'abandonner aussitôt. Peu curieux d'apprendre l'arithmétique, la géométrie & l'astronomie, ils se croyoient assez habiles, lorsqu'ils savoient chanter à l'église; c'est à quoi l'on se bornoit d'ordinaire, & il ne sortoit des écoles que des chantres médiocres & de mauvais dialecticiens.

Dans le neuvieme siecle les écoles tombent encore. Pourquoi?

Charlemagne, qui dans d'autres temps auroit fait fleurir les lettres, put donc à peine faire rougir quelques François de leur ignorance. Vous pouvez par-là juger de ce que devinrent les études sous ses successeurs. Louis le Débonnaire & Charles le Chauve tenterent, à la vérité, de soutenir les écoles: mais que pouvoit la protection de ces princes, qui se rendoient tous les jours plus méprisables? Si vous vous rappellez que pendant leur regne, le peuple tomboit en servitude;

que

que les grands ne ſongeoient qu'à s'arroger de nouveaux droits, & que le clergé, devenu maître du gouvernement, commençoit à juger les ſouverains; vous concevrez que parmi tant de troubles, le beſoin de s'inſtruire étoit celui qu'on devoit le moins ſentir. N'étoit-il pas naturel que les eccléſiaſtiques, abandonnant les écoles, ne s'occupaſſent plus, que des moyens d'étendre leur autorité, & de défendre leurs biens temporels contre les uſurpations des ſeigneurs laïques? Il falloit que la barbarie fût bien grande au neuvieme ſiecle, puiſqu'on recommandoit aux évêques de ne pas élever un homme au ſacerdoce, qu'auparavant ils ne ſe fuſſent aſſurés, s'il ſavoit bien lire l'évangile, & s'il pouvoit au moins l'entendre littéralement. Cependant les conciles exhorterent ſouvent les princes à veiller ſur les écoles. On en rétablit quelques-unes, on en fonda même de nouvelles, & on fit venir des profeſſeurs de Gréce, d'Irlande & des autres lieux, où les études n'étoient pas tout-à-fait tombées.

La manie de la dialectique y multiplie les diſputes & les erreurs.

Ces ſoins firent renaître le goût des lettres, & on en recueillit les fruits vers le milieu de ce ſiecle: mais ce fut avec les abus que produiſent les mauvaiſes études, lorſqu'on prend pour ſcience ce qui n'eſt qu'un jargon. Tout le mal vint de cette méchante dialectique dont j'ai parlé, & qui devenant tous les

jours plus à la mode, éleva des disputes, & jeta dans des erreurs. Un moine, nommé Jean Scot Erigene, se rendit, sur-tout, célebre en ce genre. La connoissance du grec lui avoit ouvert une nouvelle source de philosophie dans les livres des platoniciens. Sa dialectique, devenue par-là plus subtile, le faisoit regarder comme la lumiere de son siecle; & sur sa réputation, Charles le Chauve l'avoit appellé en France. Pouvoit-il ne pas s'attacher à une méthode, qui lui valoit de si grands succès? Il l'appliqua donc comme les autres à la théologie, où les questions commençoient à se multiplier avec les subtilités, & il tomba bientôt dans des héréfies sur la grace & sur la prédestination, en voulant combattre celles d'un autre moine, nommé Gotescalque.

Le platonisme s'y introduit avec toutes ses absurdités.

Louis le Débonnaire avoit reçu de Michel le Begue empereur de Constantinople, un ouvrage faussement attribué à Denis l'Aréopagite. Comme on étoit en France dans l'erreur de croire que ce saint étoit ce Denis même, qui avoit été l'apôtre des Gaules; Charles le Chauve, qui desiroit de connoître son ouvrage, chargea Jean Scot de le traduire: sa curiosité ne fit qu'introduire en France le platonisme d'Alexandrie; & l'introduisit sous un nom, qui devoit accréditer l'erreur.

En effet, Jean Scot adoptant les opinions du faux Denis, mêla sans discernement les dogmes du christianisme avec les principes des platoniciens, & se fit un systême, dans lequel il renouvella ces émanations, qui avoient passé d'orient en Egypte, d'Egypte dans la Grece, & qui jusqu'alors n'avoient pas encore pénétré en occident. Ce que j'ai dit sur ces philosophes, sortis de l'école d'Alexandrie, me dispense d'entrer dans des détails sur les erreurs de ce nouveau platonicien: car il importe peu de savoir quelle forme il a fait prendre à ce systême absurde.

Sur la fin du neuvieme siecle, Alfred protége les lettres en Angleterre.

Tel étoit le sort des lettres en France sur la fin du neuvieme siecle, lorsqu'Alfred le Grand les protégeoit en Angleterre, fondant, comme Charlemagne, des écoles, s'instruisant comme lui, & composant même des ouvrages. Mais à peine commençoient-elles à fleurir, qu'elles furent moissonnées par les Danois, qui firent des incursions fréquentes dans cette île.

Malgré la protection des Othons le dixieme siecle est le plus ignorant, comme le plus corrompu;

Dans le dixieme siecle, elles furent protégées en Allemagne par les Othons, & ce fut avec peu de succès; les ténebres s'accrurent encore. Aussi les circonstances ne pouvoient pas être moins favorables aux lettres, puisque les vices, qui n'avoient jamais été ni plus généraux ni plus repandus, produi-

ſoient de toutes parts des déſordres dans la chrétienté.

& on proſcrit les ſciences, parce qu'on penſe qu'elles corrompent les mœurs.

Les mœurs ſcandaleuſes des eccléſiaſtiques devinrent encore funeſtes aux lettres. On s'imagina qu'ils étoient vicieux, parce qu'ils étoient ſavants; & les laïques, qui n'étoient pas moins corrompus, ne ſe laſſoient point de crier, que la ſcience n'eſt bonne qu'à corrompre les mœurs. Cependant il étoit ſi difficile de ſe corrompre par cette voie, que Gerbert, depuis pape ſous le nom de Sylveſtre II, fut obligé d'aller en Eſpagne chercher des connoiſſances dans les écoles des Arabes: mais quand il revint en France, on le prit pour un magicien. Il enſeigna néanmoins dans l'égliſe de Rheims; & il eut parmi ſes diſciples, Robert, fils de Hugues Capet, qui ne fit pas de grands progrès. Il trouva de meilleures diſpoſitions dans Othon III, dont il fut enſuite le précepteur.

Dans le onzieme, l'abus des indulgences, & les prétentions du ſacerdoce entretiennent l'ignorance qui leur eſt favorable.

Les ténebres continuerent dans le ſiecle ſuivant. De nouvelles ſuperſtitions naquirent de la barbarie, & on crut que les calamités annonçoient la fin du monde. Ce n'étoit donc plus la peine d'acquérir des connoiſſances: on ne ſentoit que le beſoin des indulgences, & les croiſades en offrirent. Quand il ſeroit encore reſté quelques traces de lettres, n'auroient-elles pas été effacées

dans cette commotion générale, que le fanatisme fit en Europe?

Pendant ce siecle, elles ne furent protégées par aucun prince, & les querelles du sacerdoce & de l'empire troublerent toute l'Allemagne, le seul pays où elles avoient eu des protecteurs dans le siecle précédent. Elles n'avoient donc plus d'asyle nulle part : l'ignorance insolente de Grégoire VII & l'ignorance stupide des peuples vous ont fait voir à quel point de barbarie l'Europe étoit réduite.

Cependant les abus qu'on veut défendre font cultiver la dialectique.

Cependant comme les prétentions du clergé avoient au moins besoin d'être appuyées quelquefois sur de mauvais raisonnements, la dialectique ne fut pas abandonnée; elle fut même fort cultivée sur la fin de ce siecle; & elle devint, comme les esprits, toujours plus ténébreuse. Il arriva encore que, parce que les ecclésiastiques ne savoient que chanter au lutrin, on prit pour philosophe consommé tout homme qui chantoit comme eux. On faisoit même un si grand cas de ce qu'on prenoit pour de la musique, que la flatterie ne put pas mieux louer Robert, roi de France, qu'en disant qu'il chantoit fort bien l'office avec les clercs. C'est dans ce siecle que le moine Guide Arétin, devint célebre, pour avoir exprimé la gamme par ces mots *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*; cependant il eût été aussi commode de continuer à se servir des

premieres lettres de l'alphabet, que S. Grégoire avoit employées à cet usage.

Vous voyez combien on étoit ignorant dans les siecles, que je viens de mettre sous vos yeux. On fera encore long-temps de vains efforts pour s'instruire, parce qu'on sera long-temps avant de savoir comment il faut étudier, & même ce qu'il faut apprendre.





CHAPITRE V.

Des Lettres en occident pendant le douzieme & le treizieme siecles.

Les théologiens abusent de la dialectique.

Les subtilités de la dialectique n'avoient pas encore été mêlées dans la théologie, autant qu'elles le furent vers la fin du onzieme siecle. On agita, sur tout, diverses questions sur les mystères ; parce que la curiosité ignorante, ne sachant pas discerner ce qu'on peut connoître, se porte naturellement à ce qui ne peut pas être connu. Nous avons vu que dans l'origine de la philosophie, on vouloit expliquer la formation de l'univers.

Comme les philosophes étoient tombés dans des erreurs, les théologiens tomberent dans des héréſies. La principale est celle de Bérenger, qui nia la présence réelle. Dialecticien célebre, il disputa dans dix conciles, qui le condamnerent ; & il en fallut un onzieme, pour lui arracher une rétractation, qu'on n'assure pas avoir été sincere.

Cet abus leur donne de la

De pareilles disputes donnoient de la célébrité ; & l'amour de la célébrité décide sou-

célébrité, vent du choix des études & des opinions. L'art de disputer fut donc la passion de tous ceux qui voulurent se rendre célebres. Les écoles devinrent pour les dialecticiens, ce qu'étoient les tournois pour les chevaliers, c'est-à-dire des théâtres où il étoit glorieux de combattre & de vaincre ; & on voyoit les dialecticiens se montrer d'école en école, disputant sur des choses qu'ils n'entendoient pas, comme alors les chevaliers se montroient de tournois en tournois, combattant souvent pour des beautés qu'ils n'avoient jamais vues. C'est ainsi qu'Abélard se fit une grande réputation, & tint ensuite une école, où l'on accouroit d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de toutes parts.

& les conduit aux honneurs. Les richesses d'un pareil professeur croissoient avec le nombre de ses disciples ; & sa réputation croissant encore, il pouvoit enfin prétendre aux premieres dignités de l'église : car l'art de disputer subtilement étoit alors regardé comme le meilleur titre. Ainsi la célébrité, l'avarice & l'ambition, tout entretenoit cette manie. Les écoles se multiplierent : la dialectique parut l'unique science : on crut qu'elle suffisoit pour résoudre toutes les questions de philosophie : la théologie n'eut plus rien de caché : en un mot, cet art frivole fut seul étudié, & un dialecticien, se voyant considéré comme philosophe & théo-

logien, se crut savant dans tous les genres.

On commence à remarquer, dans le douzieme siecle, que le nom d'Aristote est déja d'un grand poids en occident. Je dis le nom: car si les dialecticiens se piquoient de raisonner d'après ses principes, ils les connoissoient cependant encore bien peu, puisqu'ils ignoroient le grec, & qu'ils n'avoient de ce philosophe que quelques écrits traduits par Boëce & par Victorin.

Les uns croient suivre Aristote;

Il y eut alors deux sortes de dialecticiens; les uns qui continuoient de préférer S. Augustin, dont ils croyoient avoir la dialectique; les autres qui donnoient la préférence au philosophe grec, qu'ils connoissoient à peine. Cependant tous puisoient au besoin dans l'une & l'autre source: mais c'étoit avec si peu de discernement, que lorsqu'ils se faisoient une méthode, qui n'étoit ni celle d'Aristote ni celle de S. Augustin, ils ne la reconnoissoient pas néanmoins, pour leur ouvrage propre, & ils en faisoient honneur au guide qu'ils croyoient avoir choisi. D'ailleurs ils ne négligeoient pas d'appuyer leurs assertions sur l'autorité de quelques peres, qu'ils lisoient mal. Ils ramassoient des passages de toutes parts: ils faisoient des compilations mal raisonnées; & leurs ouvrages n'étoient qu'un mélange confus de théologie, & de philosophie, où le théologique & le philosophique ne pouvoient

les autres S. Augustin.

pas se discerner, & où souvent on ne trouvoit ni l'un ni l'autre.

Il en naît des questions & des disputes sans fin.

Alors les questions se multiplierent pour se multiplier toujours de plus en plus: car différentes solutions, données par des dialecticiens qui ne s'accordoient pas, faisoient naître de nouvelles questions, qui étant encore résolues différemment, donnoient naissance à d'autres. On ne prévoyoit point de terme à ces curieuses subtilités: aussi y eut-il dans ce siecle quantité d'hérésies? La plus singuliere est celle d'un gentil-homme Breton, nommé Eon, qui ayant entendu chanter dans l'église, *per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos*, assura que c'étoit lui qui devoit juger les vivants & les morts. Ce fou eut des fous pour disciples, & traîna le peuple après lui. Il est vrai que son extravagance ne fut pas produite en lui par la dialectique: mais si ces temps n'avoient pas été aussi féconds en opinions nouvelles, Eon vraisemblablement n'eût pas été fou. Revenons aux dialecticiens.

Les essences de Platon.

Selon Platon, les idées universelles sont des essences qui existent réellement hors des choses: il les place dans l'entendement divin, comme autant d'êtres, comme autant de divinités; & si nous voulons connoître les corps, ce ne sont pas les corps qu'il faut observer; ce

ſont ces eſſences : & il faut trouver le moyen de nous élever juſqu'à elles.

Ariſtote trouva ridicule de mettre hors des corps les eſſences mêmes qui les modifient & les déterminent à être ce qu'ils ſont. Il les plaça donc dans la matiere, & rejetant le mot d'idée, il les appella formes. Ainſi, ſelon lui, il y a des formes univerſelles, qui, de toute éternité, cachées dans chaque corps, font qu'ils ſont ce qu'ils ſont.

Les formes d'Ariſtote.

Zénon à ſon tour ſe moqua d'Ariſtote, comme Ariſtote s'étoit moqué de Platon. Il dit que ces univerſaux-là, ſoit qu'on leur donne le nom de formes, ou celui d'idées, n'exiſtent que dans notre entendement; & que ce ne ſont que des noms donnés aux notions que nous formons, ſuivant les différentes manieres dont nous concevons les choſes.

Opinion de Zénon qui rejette ces eſſences & ces formes.

Enfin les platoniciens d'Alexandrie, qui ſe piquoient toujours de tout concilier, & qui ne concilioient jamais rien, tenterent inutilement d'accorder Platon, Ariſtote, Zénon : les idées ou formes univerſelles partagerent les philoſophes pendant pluſieurs ſiecles. Vous concevez que cette grande queſtion, qui avoit diſparu avec la philoſophie, devoit reparoître avec elle.

Les platoniciens vouloient concilier ces trois philoſophes.

Les dialecticiens du onzieme ſiecle ſuivoient l'opinion d'Ariſtote ſans défiance, lorſque Ro-

Sectes des réaliſtes & des

nominaux. ſcelin s'arma contre eux de tous les arguments des ſtoïciens ; & laiſſa ſa doctrine à ſon diſciple Abélard, qui la défendit vivement au commencement du douzieme. De part & d'autre, on aimoit trop la diſpute, pour chercher même inutilement, comme les platoniciens, des moyens de conciliation. On diſputa donc, & il ſe forma deux ſectes, connues ſous les noms de réaliſtes & de nominaux. Les jeunes gens ſe firent nominaux, parce que c'étoit l'opinion nouvelle ; & les vieux reſterent réaliſtes, parce qu'ils l'avoient été juſqu'alors. Ceux-ci crierent ſur-tout, qu'on détruiſoit toute ſcience : en effet, on leur enlevoit la leur, puiſqu'ils ne connoiſſoient que les formes univerſelles, & qu'on les anéantiſſoit.

Quelquefois les queſtions les plus frivoles excitent les diſputes les plus vives.

La chaleur, avec laquelle on défend ſes opinions, ne vient pas toujours de l'importance des queſtions : au contraire, les diſputes les plus frivoles ſont auſſi les plus vives, toutes les fois qu'elles attirent l'attention du public, & que chaque parti met toute ſa gloire à vaincre. Si même on s'occupe d'objets importants, ce n'eſt pas toujours parce qu'ils le ſont en effet, c'eſt ſouvent parce que les diſputes s'y multiplient davantage. Alors l'importance de l'objet donne du poids aux queſtions les plus frivoles ; & on s'échauffe d'autant plus

de part & d'autre, qu'on ſe reproche réciproquement des erreurs plus dangereuſes.

Il étoit donc naturel que les dialecticiens cherchaſſent à ſubtiliſer ſur les dogmes ; qu'ils fiſſent tous leurs efforts pour les concevoir d'une maniere nouvelle ; & qu'ils vouluſſent au moins n'en pas parler avec le langage de tout le monde. De là, devoient naître, non-ſeulement des héréſies, mais encore des opinions qui quoiqu'orthodoxes en elles-mêmes, étoient jugées hérétiques dans les termes.

On en ſubtiliſe davantage, & il en naît des erreurs.

Si le zele pourſuivoit les hérétiques, la jalouſie, qui prenoit le maſque du zele, pouvoit-elle ne pas ſaiſir tout prétexte de perſécuter les hommes célebres ? Les intrigues ſe joignirent donc aux ſubtilités, & tous les dialecticiens s'armerent contre ces nouveaux Icares, dont ils ne pouvoient pas ſuivre le vol audacieux. Ils tournerent, ſur-tout, leurs traits contre Abélard, trop fait malheureuſement pour être célebre & envié.

La célébrité que donnent les diſputes, ſuſcite des ennemis aux dialecticiens.

Une ame avide de gloire ſe hâte de prendre ſon eſſor. Quelquefois elle ſe ſent comme gênée par la réflexion ; & ne ſuivant plus que ſon inſtinct, elle s'élance, & ne voit que le terme où elle eſt ambitieuſe d'arriver. Elle peut cauſer & de grands maux & de grands biens, & elle différe en cela des ames communes, qui ne ſont pas ſeulement capables d'une grande folie.

Caractère d'Abélard.

Telle étoit l'ame d'Abélard. Tout ce qui pouvoit nourrir une sensibilité vive, avoit des droits tyranniques sur elle. Elle ne put donc se refuser à la gloire, qui se montra sous le fantôme de la dialectique : elle ne put pas non plus se refuser à l'amour, qui s'offrant sous les traits d'Héloïse, se fit un jeu de la dialectique même ; & vous prévoyez que l'une & l'autre lui furent funestes. Mais laissons ses amours.

On lui reproche des erreurs.

Abélard eût répandu la lumiere dans un siecle éclairé, & il s'égara dans les ténébres de son siecle. Parce que la dialectique s'ouvroit une vaste carriere dans la théologie, il voulut être théologien, & il devint hérétique, ses envieux du moins furent intéressés à le trouver tel. On se hâta de tirer de ses ouvrages plusieurs propositions. Il en désavoua, qu'en effet on n'y trouve pas : il en expliqua d'autres ; & en général, on ne peut guere l'accuser, que de s'être exprimé d'une maniere toute nouvelle ; reproche que méritent tous les écrivains de son temps : mais il avoit beaucoup d'ennemis, il en avoit de puissants : il falloit donc que toutes les propositions qu'on lui attribuoit, fussent également hérétiques : on suscita sur-tout S. Bernard contre lui.

S. Bernard cherche la cé-

La piété, qui est d'autant plus solide, qu'elle fuit davantage tout éclat, paroissoit,

dans ce siecle corrompu, être forcée par le zele même à chercher la gloire de la célébrité. Un homme d'une ame pieuse & courageuse, entraîné par les circonstances sur la scene du monde, pouvoit-il ne pas s'élever ouvertement contre les vices? & si ses talents, autant que sa piété, lui faisoient un nom, pouvoit-il voir d'un œil indifférent son nom rendu célebre? Tel étoit S. Bernard: il aimoit la gloire, il ne s'en doutoit pas; parce qu'il ne voyoit dans la gloire même que les succès de sa piété & de son zele: mais je crois que si elle n'eût pas à son insu parlé à son cœur, il ne se seroit par aveuglé sur l'abus & l'injustice des croisades.

[redacted] lébrité à son insu.

On ne peut trop le louer de ses soins à rétablir la discipline dans les ordres religieux, & de son courage à donner aux papes même des conseils contre les abus, qui s'introduisoient dans la cour de Rome. Un autre éloge encore qu'on ne peut lui refuser, & qui est bien singulier pour son siecle, c'est qu'il a du moins entrevu les vices de la dialectique, & qu'il a méprisé cet art frivole, jusqu'à se vanter de n'y rien comprendre. Je conviendrai cependant que ce n'étoit pas assez de le mépriser, & qu'il eût fallu l'étudier pour se mettre en état de le rendre méprisable aux autres. Socrate méprisa les sophistes, mais il les étudia: c'est pourquoi il les combattit avec avantage.

Son zele n'est pas assez éclairé.

Il devient l'inſtrument dont on ſe ſert pour perdre Abélard.

Il eſt vrai que S. Bernard ayant dédaigné de s'inſtruire de la philoſophie de ſon temps, n'ignoroit que des choſes qui ne méritoient pas d'être ſues : cependant il arriva que n'en pouvant juger par lui-même, il fut contraint de s'en rapporter au jugement des autres. Alors ſon zele ne fut plus qu'un inſtrument, dont les ennemis d'Abélard ſe ſervirent ; & lorſqu'il crut combattre les dialecticiens, il ſe trouva n'être parmi eux qu'un chef de parti. Il ne fut pas, ſans-doute, inſenſible à la gloire de défendre la religion contre l'homme le plus célebre, qu'on accuſoit d'innover. L'amour de la gloire eſt commun à tous les grands hommes, & s'il ſe déguiſe à leurs yeux, il ſe décele aux yeux des autres.

Vous pouvez juger quelle fut l'animoſité des deux partis, dont les chefs étoient d'une égale réputation. Ce n'eſt pas mon deſſein de m'arrêter ſur des détails de cette eſpece : il me ſuffit de dire qu'Abélard ſuccomba, & que la jalouſie & la haine ſe montrerent ſenſiblement dans la condamnation qu'on porta contre lui.

Pierre Lombard.

Pierre, ſurnommé Lombard, parce qu'il étoit de Novare en Lombardie, étoit venu finir ſes études à Paris, alors l'école la plus célebre. Il fit de grands progrès ſous Abé-

lard, fut ensuite professeur lui-même, & enfin évêque de Paris. Philippe, fils de Louis le Gros, & frere de Louis le Jeune, qui avoit été nommé à cet évêché, se fit un honneur de le céder à un homme du mérite de Pierre Lombard. Il n'en falloit pas moins pour élever cet étranger à cette dignité. Car la préférence que Pierre avoit donnée à la dialectique d'Aristote, déplaisoit beaucoup aux théologiens de Paris, qui en général étoient partisans de celle de S. Augustin.

Son livre des sentences est plein de subtilités.

Il adopta la méthode d'Abélard son maître: mais beaucoup plus réservé, il ne donna pas dans les mêmes écarts. Son livre des sentences, c'est le titre qu'on donnoit aux ouvrages de théologie, paroît avoir été fait pour résoudre toutes les questions qu'on agitoit alors. Il se servit de la dialectique d'Aristote, & il se fit sur-tout une loi de confirmer ses sentiments par les décisions mêmes des peres de l'église: cependant ce n'étoit pas sans beaucoup de subtilité qu'il leur faisoit résoudre des questions, auxquelles souvent ils n'avoient jamais pensé. Il subtilise, par exemple, long-temps pour savoir si Jésus-Christ, en tant qu'homme, est une chose; & après avoir apporté beaucoup de raisons pour & contre, il se déclare enfin pour la négative: cette assertion fut condamnée par le pape Alexandre III.

Il eſt reçu comme principal livre claſſique.

L'école de Paris rejeta auſſi quelques-unes de ſes opinions. Néanmoins cet ouvrage du maître des ſentences, c'eſt ainſi qu'on nomma depuis Pierre Lombard, eut les plus grands ſuccès. Ce fut bientôt le principal livre claſſique, & on ne pouvoit pas être théologien, ſans l'avoir étudié. Mais quoiqu'il eût la réputation d'être clair, tous ceux qui l'étudierent, n'y trouvèrent pas les mêmes choſes. Les commentateurs ſe multiplierent donc pour l'expliquer. Alors cet ouvrage devint réellement obſcur, & donna lieu à de nouvelles queſtions, & à de nouvelles ſubtilités.

On le commente & il devient plus obſcur.

On condamne en France les ouvrages d'Ariſtote,

C'eſt ainſi que la méthode qu'on ſuivoit, brouilloit toutes les idées, & jetoit dans bien des erreurs, dont je ne parle pas; lorſqu'au commencement du treizieme ſiecle, la métaphyſique & la phyſique d'Ariſtote furent apportées de Conſtantinople à Paris, & traduites en latin. Ces ouvrages, qui n'étoient pas propres à répandre la lumiere, trouverent les eſprits peu diſpoſés à les recevoir. Un concile tenu à Paris en 1209 en défendit la lecture, ſous peine d'excommunication, & les condamna au feu. Quelques années après, le légat du pape confirma cette condamnation, en permettant néanmoins d'enſeigner la dialectique d'Ariſtote.

C'étoit assez mal remédier aux abus dont on se plaignoit, que de laisser subsister la dialectique qui en étoit la source, & de condamner la métaphysique & la physique qui n'avoient fait encore aucun mal. Mais on jugeoit à l'aveugle de ces choses; & parce qu'on n'avoit rien de bon en philosophie, on ne savoit trop ce qu'on devoit permettre ni ce qu'on devoit défendre. Dans le vrai, ce qui faisoit principalement des ennemis à Aristote, c'est la célébrité des dialecticiens, qui avoient pris sa philosophie pour guide. La raison en est sensible: car dans les temps même qu'on brûloit ses ouvrages en France, il étoit permis de les lire par tout où ses sectateurs n'avoient pas à lutter contre un parti jaloux & puissant: c'est à dire, en Angleterre, en Allemagne, en Italie même. De pareilles défenses sembloient donc promettre plus de célébrité à ceux qui désobéissoient: étoit-il d'ailleurs naturel de compter que les dialecticiens renonçassent à des subtilités, qui faisoient toute leur science, & à la place desquelles ils n'avoient rien à mettre?

& on les permet par tout ailleurs.

Frédéric II, qui regnoit en Allemagne, hâta sur-tout, la fortune d'Aristote. Les connoissances, qu'il avoit acquises, lui faisant desirer d'en acquérir encore, il ambitionna de contribuer aux progrès des lettres, & il leur accorda une protection singuliere. Il releva les

La protection que Frédéric II donne aux lettres met en réputation les commentateurs ara-

bes.

anciennes écoles, il en fonda de nouvelles, enfin il fit rechercher & traduire tous les livres où l'on crut trouver quelqu'instruction.

Depuis Gerbert, quelques personnes avoient encore été chercher les sciences chez les Arabes, & on avoit même traduit quelques-uns de leurs livres de médecine, de physique & de mathématique. Cependant la philosophie arabe étoit peu connue parmi les Chrétiens : du moins ne s'enseignoit-elle pas dans les écoles. Frédéric la fit connoître par des traductions, & la fit enseigner en Allemagne & en Italie.

La dialectique d'Aristote, déja mauvaise en elle-même, plus mauvaise dans les sources où on l'avoit puisée jusqu'alors, fut donc enfin étudiée dans les commentateurs arabes, où elle étoit devenue pire encore. Ce que j'ai dit peut vous faire juger des lumieres, que de pareils maîtres pouvoient répandre.

Enthousiasme de ces commentateurs pour Aristote.

Le plus célebre de ces commentateurs, Averroés, regardoit Aristote comme un génie que Dieu avoit donné, afin que les hommes sussent tout ce qui peut être su : il en faisoit même presqu'un Dieu, qui avoit tout connu, qui n'avoit pu se tromper, & dont la doctrine étoit la suprême vérité. Mais il applaudissoit à des choses qu'il n'entendoit pas ; car ceux qui ont eu la patience de lire tous ses commentaires, y trouvent autant d'ignorance & de bévues que d'enthousiasme.

Voilà cependant l'auteur classique qu'on étudia davantage. On idolâtra, pour ainsi dire, avec lui sur l'autel qu'il avoit élevé au philosophe grec, & on lui rendit à lui-même à peu-près un culte semblable: il est vrai qu'il partagea ce culte avec Avicenne, autre commentateur, tout aussi dépourvu de connoissances & de jugement.

Effet de cet enthousiasme

L'enthousiasme, qui saisit les esprits, mit le comble à l'aveuglement; lorsqu'Aristote, moins entendu que jamais, fut regardé comme l'unique organe de la vérité. On ne chercha plus ce qu'il falloit penser, mais ce qu'avoit pensé ce philosophe; son autorité étoit une démonstration, & on ne la respectoit pas moins en théologie qu'en philosophie.

Cependant, obscur par lui-même, & plus obscur par les soins de ses commentateurs, il laissoit rarement saisir sa pensée, & il se contredisoit souvent. On conclut donc, que lorsqu'il ne s'expliquoit pas assez, on ne pouvoit rien savoir, & que lorsqu'il affirmoit le pour & le contre, on ne pouvoit rien assurer. En vain on subtilisa, en vain on fit des questions sans nombre; on se trouvoit toujours plus loin de savoir quelque chose. Il fallut donc douter, & un nouveau pyrrhonisme s'établit d'après Aristote même.

Albert le Grand passe

Le péripatétisme des Arabes fut répandu en Allemagne par Albert, de l'ordre des fre-

pour magicien ;

res prêcheurs, surnommé le Grand à cause de l'étendue de ses connoissances ; il fut même appellé à Paris, où malgré les défenses, il enseigna la philosophie d'Aristote ; & d'où quelque temps après, il transporta son école à Cologne.

Assez sage néanmoins pour ne pas se borner aux subtilités de la dialectique & de la métaphysique, il s'appliqua aux mathématiques & aux méchaniques ; & il paroît être un des premiers qui aient étudié l'histoire naturelle. Il acquit dans tous ces genres des connoissances, qui le firent passer pour magicien ; & cette réputation lui étant restée, ceux qui d'après lui ont voulu étudier la magie, en ont cherché les principes dans des ouvrages qu'on lui attribue faussement. On dit qu'il employa trente ans à faire une tête qui parloit, & que S. Thomas d'Aquin, son disciple, dans la frayeur qu'il en eut, la cassa d'un coup de bâton.

ainsi que Roger Bacon.

Il y avoit alors en Angleterre un autre magicien ; c'est Roger Bacon. Il avoit étudié avec tant de succès la géométrie, l'astronomie, l'optique, la chymie, les mathématiques, les méchaniques, &c. qu'il a prévu la possibilité de quantité de choses, qui paroissoient de son temps des mystères impénétrables, & dont plusieurs ont été découvertes depuis. La sagacité d'Albert & de Bacon fait regretter

qu'ils ne soient pas venus dans de meilleurs temps.

S. Bonaventure surnommé le docteur séraphique.

Il y eut encore dans le treizieme siecle trois hommes célebres. Le premier est S. Bonaventure, de l'ordre des freres mineurs, né en Toscane, & surnommé le docteur séraphique. Il préféra la théologie mystique, qu'il traita avec plus de piété que de curiosité, & d'où il écarta les questions étrangeres. Il évita donc les subtilités des dialecticiens; mais il ne put pas éviter les notions vagues, qui servent de principes à la théologie mystique.

S. Thomas d'Aquin docteur angélique.

Le second est S. Thomas, surnommé le docteur angélique, de l'ordre des freres prêcheurs. Issu de la maison des comtes d'Aquin, il descendoit des rois de Sicile & d'Arragon. Il étudia sous Albert le grand à Cologne; prit à Paris le bonnet de docteur avec S. Bonaventure, & revint en Italie, où il enseigna dans plusieurs universités. C'est ainsi qu'on nommoit les écoles, & celle de Paris étoit alors la plus célebre.

Il acheva de faire prévaloir le péripatétisme.

S. Thomas a écrit sur la philosophie & sur la théologie, en se conformant aux principes & à la méthode du nouveau péripatétisme. On croit qu'il auroit été capable de faire de meilleurs ouvrages, si le préjugé général lui avoit permis de préférer son jugement à celui de l'Aristote Arabe: mais son

fiecle l'auroit vraisemblablement beaucoup moins applaudi. Ses grands succès ne firent donc que nourrir un préjugé, contraire au progrès de l'esprit humain; & ils acheverent la fortune d'Aristote. Les ennemis les plus déclarés du péripatétisme n'oserent plus condamner un philosophe, pour qui S. Thomas montroit une entiere déférence. Aristote prévalut donc par tout, même dans l'université de Paris, d'où jusqu'alors on avoit toujours tenté de l'exclure.

Jean Duns Scot, surnommé à juste titre le docteur subtil.

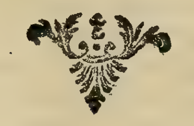
Jean Duns Scot, le troisieme de ces hommes célebres, dont j'avois à parler, a surpassé tous les péripatéticiens en subtilités, & a mérité le surnom de docteur subtil, qu'on lui donne communément. Comme il s'est fait des principes différents de ceux de S. Thomas; & que les freres mineurs, dont il étoit, ont adopté sa doctrine, pendant que les freres prêcheurs ont continué de suivre celle du docteur angélique; il s'est formé dans l'église deux sectes, qui subsistent encore, qui sont connues sous le nom de thomistes, & de scotistes, & dont il vous est très-permis de ne savoir que les noms. Ces deux docteurs au reste firent presqu'oublier tous ceux qui les avoient précédés.

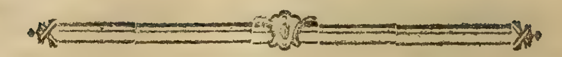
Les écoles & les docteurs les plus re-

Si vous considérez quel étoit l'objet des études dans le douzieme & le treizieme siecles, la méthode avec laquelle on les faisoit,

la prévention aveugle où l'on étoit pour Ariſtote, & pour ſes commentateurs, & la jalouſie de ces prétendus philoſophes, qui faiſoient conſiſter toute la ſcience dans des ſubtilités ; vous comprendrez que plus on faiſoit d'efforts, plus on s'éloignoit du vrai chemin des connoiſſances ; & vous plaindrez Frédéric II, qui voulant hâter les progrès de l'eſprit humain, n'a fait que les retarder. Cependant ſa protection n'a pas été tout-à-fait inutile. Peut-être étoit-il néceſſaire de s'égarer dans mille détours obſcurs & tortueux, pour trouver enfin une route plus ſure & mieux éclairée. Comme l'anarchie n'amene un gouvernement ſage, que lorſque les déſordres, parvenus à leur comble, ſoulevent enfin tous les citoyens ; de même il falloit mettre le comble aux abſurdités, afin de préparer à la vraie philoſophie, en ſoulevant enfin le bon ſens.

nommés ne faiſoient que retarder les progrès de l'eſprit.





CHAPITRE VI.

Des Lettres en occident dans les quatorzieme & quinzieme siecles.

Comment les circonstances ont fait oublier aux moines l'esprit de leur premiere institution.

Les ordres religieux sont des républiques où l'esprit du prémier législateur ne se conserve pas long-temps : les fondateurs survivent, comme Solon, au gouvernement qu'ils ont établi. Ce sont les circonstances qui font d'abord prendre à ces différens ordres une nouvelle façon de penser ; & ils la prennent conformément aux conjonctures, qui concourent à leurs premiers succès. Alors préférant le monde & les avantages qu'il offre aux vues bornées d'un solitaire qui les destinoit à la retraite, ils se font un systême de conduite pour conserver la considération & les richesses qu'ils ont acquises, & pour en acquérir encore. C'est ainsi que le caractere des Romains, formé d'apres les circonstances, établit peu-à-peu un plan de gouvernement, qui préparoit à la conquête du mon-

de. Cette comparaifon eft fi noble, qu'il ne faut pas l'abandonner fi tôt.

Comment fans projets d'ambition ils deviennent ambitieux.

Romulus certainement ne projetoit pas de conquérir l'Afrique, l'Efpagne, les Gaules, la Grece & l'Afie: le Latium feul devoit lui paroître une conquête difficile, & il ne fongeoit guere qu'à fe defendre fur le mont Palatin. Mais l'ambition vint avec les fuccès; & les Romains toujours entraînés d'une guerre dans une autre, s'accoutumerent à regarder tous les peuples voifins comme autant de peuples ennemis, ou même comme des fujets rebelles. En un mot, ils crurent avoir des droits fur toutes les nations.

Il en eft de même des moines. Il feroit abfurde de penfer qu'ils fe font établis dans la vue de gouverner un jour le monde; & que dès le commencement ils ont eu un plan fait de le troubler, pour s'en rendre maîtres. Mais tout corps a un efprit républicain, une efpece de patriotifme, qui porte chaque membre à fe dévouer pour l'intérêt commun, & ce patriotifme eft d'autant plus fort, qu'on y attache plus de confidération, & qu'il en paroît rejaillir plus de gloire fur chaque membre. Lorfque le zele eft à un certain point, un corps n'a plus d'autre regle que fon avantage; il juge de la juftice de fes entreprifes par l'utilité qu'il en retire. Il ne fe borne donc pas à fe défendre dans fes li-

mites ; il tend au contraire, continuellement au de-là, & il saisit toutes les circonstances favorables.

Les moines pouvoient-ils donc se refuser à l'ambition, lorsque l'ignorance & la superstition venoient mettre à leurs pieds les richesses & les dignités? Il falloit bien qu'ils s'accoutumassent à croire que ces choses étoient à eux, puisqu'on les leur donnoit. Or, dès qu'une fois ils pensent ainsi, ils croiront bientôt avoir des droits sur ce qu'on ne leur donne pas; & quiconque osera contester leurs prétentions, sera déclaré rebelle. Si Sparte, je continue toujours de relever les petites choses par de grandes comparaisons, si Sparte, dis-je, malgré les sages précautions de Lycurgue, est enfin devenue ambitieuse, qui nous assurera que les capucins n'auront pas un jour l'ambition de gouverner le monde? Faites naître les circonstances, & l'ambition naîtra. Vous avez vu les prétentions du clergé & celles des papes: vous avez vu que les avantages temporels des ministres de l'église étoient la suprême loi; & que, quiconque ne se soumettoit pas, étoit traité comme ennemi de la religion même. Or, ce sont les ecclésiastiques religieux, plus que les séculiers, qui ont été l'ame de ces entreprises étonnantes. Cependant rien n'est plus contraire à l'esprit de l'église: tant il est vrai

que les corps sont toujours faits pour oublier les principes de leur premiere institution.

Il est de l'intérêt des moines d'entretenir l'ignorance, qui est le principal appui de leur autorité. Ils l'entretiendront par conséquent. Je ne veux pas dire qu'ils forment le projet de s'opposer aux lumieres, qui pourroient se répandre. Ils sont trop ignorants pour cela, & ils ne prévoient pas encore, qu'il puisse venir de quelque part d'autres lumieres que les leurs : au contraire ils croient savoir tout ce qui peut être su. Mais si l'aurore commence, ils entreverront le danger qui les menace, & ils craindront le jour. Alors sentant le besoin des ténebres, ils tenteront tout pour couvrir le ciel de nouveaux nuages.

Ils entretiennent l'ignorance parce qu'ils sont ignorants, & parce qu'il est dangereux pour eux qu'on s'éclaire.

Or, cette aurore a commencé vers le milieu du quatorzieme siecle ; & cependant le soleil étoit encore bien loin de paroître : une nuit de plusieurs siecles lui avoit fait oublier son cours. De si foibles rayons ne pouvoient donc pas percer dans les sombres réduits des écoles. Elles leur étoient d'ailleurs fermées; car les yeux ne pouvoient pas soutenir cette lumiere étrangere. En effet, les études non-seulement continuerent d'être aussi mauvaises qu'auparavant; elles furent pires encore, & si de bons esprits oserent proposer une refor-

me, la haine arma contre eux tous les péripatéticiens.

D'ailleurs ils devoient leur célébrité aux subtilités qu'ils enseignoient.

En effet, le péripatétisme étoit devenu l'esprit des ordres religieux, qui l'enseignoient. Ils lui devoient toute leur considération, toute leur célébrité; ils n'étoient plus rien, si cette hydre venoit à tomber sous les coups d'un Hercule: ils devoient donc le défendre avec un patriotisme fanatique.

Comment le péripatétisme étoit devenu la secte dominante.

En instituant les ordres mendiants, S. Dominique & S. François n'avoient pas sans doute prétendu fonder des sectes de péripatéticiens: mais ces moines se saisirent habilement des écoles; & devenus disciples d'Aristote, ou plutôt d'Averroès, ils se rendirent les maîtres des universités, dès le treizieme siecle où ils avoient commencé.

Ce sont eux qui firent enfin prévaloir Aristote. Il est vrai que dans la faculté de théologie de Paris, il y avoit encore, au commencement du quatorzieme siecle, des docteurs, qui blâmoient S. Thomas d'avoir appuyé les dogmes sur l'autorité de ce philosophe, & d'avoir fait un mêlange du péripatétisme & de la doctrine chrétienne: mais la canonisation de S. Thomas, qui se fit alors, fournit de nouvelles armes aux freres prêcheurs. En effet, devoit on craindre de suivre l'exemple d'un saint, & pouvoit-on blâmer la méthode qu'il avoit adoptée? Cet ar-

gument étoit fort dans un temps, où l'on ne savoit pas que les saints des premiers siecles de l'église avoient tous rejeté Aristote.

Rome ordonne l'étude des livres d'Aristote dont elle avoit défendu la lecture.

La cour de Rome, entraînée elle-même par l'autorité du saint qu'elle avoit canonisé, & par les sollicitations des freres mendiants, cessa de défendre la lecture des ouvrages de ce philosophe: elle fit plus, elle en recommanda l'étude. Le légat chargé de réformer l'université de Paris, vers le milieu du quinzieme siecle, enjoignit d'enseigner la dialectique, la métaphysique, la physique & la morale de ce philosophe; & défendit de recevoir aux grades ceux qui n'en seroient pas suffisamment instruits. Il est assez singulier que dans des écoles, où il n'y avoit guere que des clercs, ou des hommes qui se destinoient à l'église, on ait regardé comme un préliminaire nécessaire à la théologie, les idées vagues d'Aristote, commentées par Averroès. Si l'on croyoit que c'étoit là la vraie source de la théologie, il n'y avoit donc point eu de théologiens jusqu'alors.

Mais une chose qui ne paroît pas moins singuliere, & qui est cependant bien dans le caractère de l'esprit humain; c'est que la lecture de cette mauvaise philosophie, qui a été proscrite dans le treizieme siecle, sans qu'on sut trop pourquoi, a été ordonnée dans le quinzieme, où il y avoit de bons esprits

qui s'élevoient avec connoiſſance contre Ariſtote & contre Averroès.

Chacun le commente & il ſe forme pluſieurs ſectes de péripatétiſme.

Dès que tous les profeſſeurs furent obligés d'enſeigner Ariſtote, chacun crut auſſi pouvoir s'arroger le droit de le commenter à ſa maniere. De-là naquirent quantité de ſectes péripatéticiennes, & vous pouvez vous imaginer ce que devinrent la philoſophie & la théologie. Les ſubtilités des freres mineurs dans leur différent avec Jean XXII qui les condamna, ſuffiſent pour vous faire juger les philoſophes & les théologiens du quinzieme ſiecle.

Occam qui avoit écrit pour Philippe le Bel & pour Louis de Baviere renouvelle la ſecte des nominaux

Occam, un de ces freres mineurs, philoſophe & théologien, ſe ſignala dans cette diſpute. Ennemi déclaré de la cour de Rome, il avoit déja écrit pour Philippe le Bel, il écrivit encore pour Louis de Baviere, & on remarque qu'il ne défendit les droits de l'empire, que par des ſophiſmes & des ſubtilités; maniere de raiſonner dans laquelle il étoit ſupérieur à tous les péripatéticiens de ſon temps.

Quoiqu'il fût ſorti de l'école des ſcotiſtes, qui étoient réaliſtes ainſi que les thomiſtes, il renouvella la ſecte des nominaux, alors preſque éteinte; & il entraîna dans ſon opinion tous les freres mineurs, qui l'avoient pris pour chef contre Jean XXII. Alors cette ſecte fit de grands progrès en Allemagne, où

où Louis de Baviere protégea tous les moines, avec qui il avoit un ennemi commun dans le pape.

Les nominaux, toujours odieux aux thomistes & aux scotistes, qui les accusoient de détruire toute science, devinrent donc encore odieux au saint siege, contre qui Occam & ses sectateurs s'étoient soulevés. Cette haine excita contre eux une longue persécution, qui éclata sur-tout, lorsque les papes eurent recouvré leur autorité en Allemagne. Alors la guerre fut ouverte entre les réalistes & les nominaux: ils disputerent, ils répandirent du sang, ils se chasserent réciproquement des universités, & ils attirerent enfin l'attention des souverains, qui crurent devoir employer l'autorité pour les réduire au silence. Louis, fils & successeur de Charles VII, proscrivit les livres des nominaux, & chassa des écoles de France tous ceux de cette secte. Cependant ces misérables disputes ne cesserent pas. Elles continuent même encore dans la pouissiere des écoles, & elles continueront tant qu'il y aura des thomistes & des scotistes: heureusement elles n'occupent plus le monde. Au reste, il ne faut pas s'étonner, si les nominaux ont été condamnés: ils avoient trop d'ennemis pour vaincre, & ils soutenoient une bonne these par les plus pitoyables raisons.

Les nominaux sont persécutés.

Les meilleurs esprits s'élevoient inutilement contre les écoles.

Vous voyez combien la république des lettres étoit troublée, & que ces troubles répandoient encore par-tout de nouveaux désordres : en vain les bons esprits, car il y en avoit alors, recommandoient d'étudier les langues, les peres de l'église, la tradition & l'histoire ecclésiastique & civile : ils ne pouvoient pas réformer les universités, où les freres mendiants dominoient. Il étoit commode à ces moines de n'avoir besoin que d'un livre, & de supposer qu'on trouvoit toutes les sciences dans S. Thomas ou dans Scot.

Quelques-uns commencent à faire de meilleures études.

Les écoles publiques devinrent donc toujours plus mauvaises, dans le quatorzieme & le quinzieme siecles : mais heureusement les différents entre le sacerdoce & l'empire, & les hérésies de Wiclef & de Jean Hus ouvrirent enfin les yeux sur la nécessité de faire de meilleures études. On apprit le grec, l'hébreu & le latin qu'on savoit mal. On fouilla dans la tradition, on lut les peres, on voulut savoir l'histoire, en un mot, on connut que l'antiquité méritoit d'être étudiée. Gerson est sans contredit celui qui se distingua le plus, dans le petit nombre de ceux qui tenterent d'acquérir des connoissances utiles ; & c'est lui qui a commencé à dissiper les ténébres, dont on avoit enveloppé la théologie.

L'éloquence & la poësie furent encore cultivées dans ces deux siecles : le goût se formoit, & préparoit à mieux raisonner. Mais c'est à l'Italie qu'on doit ces commencements, & nous en parlerons bientôt.

On commence à cultiver l'éloquence & la poësie.

Il importe peu, Monseigneur, que vous connoissiez à fond les questions, les erreurs, les héréfies, les subtilités & les mauvaises études du moyen âge. Cependant je ne devois pas vous laisser tout-à-fait ignorer ces choses. Il faut connoître les vices de l'esprit humain, si vous voulez remonter aux principes de bien des maux ; & si vous voulez remédier à ces vices, il faut encore en connoître les causes. C'est ce que j'ai tâché de vous développer.

Il importe de connoître les erreurs & leurs causes.

Vous avez vu les hommes pendant plusieurs siecles ne faire des efforts, que pour s'égarer de plus en plus ; aller échouer les uns après les autres contre les mêmes écueils ; en chercher de nouveaux sur une mer plus inconnue, & se précipiter de dangers en dangers sans les prévoir. L'expérience ne peut les éclairer, parce qu'ils sont incapables de réfléchir : ils suivent opiniâtrément une route tracée par les naufrages, sans jeter la sonde, sans revenir sur leurs pas : ils craindroient trop de découvrir leurs égarements ; & ils les découvriroient, qu'ils n'en conviendroient pas.

Comment les opinions les plus absurdes se soutiennent pendant des siecles ;

C'eſt que les opinions les plus abſurdes doivent durer, lorſqu'elles intéreſſent un parti. Il falloit que les peuples, les grands & les rois dans leur ignorance, fuſſent les victimes de ces clercs & de ces moines, qu'ils régardoient avec ſtupidité comme ſavants. Il falloit que tous les citoyens fiſſent de mauvaiſes études, parce que les freres prêcheurs & les freres mineurs en avoient fait de mauvaiſes. Ces moines pouvoient-ils permettre qu'on acquît des connoiſſances, qui devoient mettre leur ignorance dans tout ſon jour?

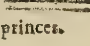
& gouvernent le monde.

Ces philoſophes, ces théologiens, ces ſophiſtes, je ne ſais quel nom leur donner, vouloient gouverner le monde par leurs opinions, & quelquefois ils le gouvernoient en effet. Ils intéreſſoient la religion & l'état à leurs diſputes, auſſi frivoles que ſubtiles. Les queſtions, les plus mépriſables en elles-mêmes, devenoient importantes par l'attention que l'égliſe & le gouvernement daignoient y donner; & on voit ſeulement que chacun ſe piquoit de connoître la vérité, & que perſonne ne la cherchoit ſincérement. Toute l'ambition étoit de vaincre dans la diſpute, & d'abuſer de la crédulité des peuples.

C'eſt une leçon pour les

Les malheurs de tant de ſiecles, Monſeigneur, doivent vous apprendre, combien

il est important de juger des choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes : c'est, sur-tout, le devoir d'un souverain de démêler la vérité, au milieu de cette confusion que forment les passions des hommes, & les intérêts des différents partis. Il doit plus qu'aucun autre la respecter : mais il doit, plus qu'aucun autre, mépriser tout ce qui lui est étranger. Il faut qu'il connoisse les abus, & qu'il en voie la source, s'il veut pouvoir les corriger sans commettre d'imprudence. Cette étude demande bien des soins de sa part : mais s'il sait étudier l'histoire, il trouvera de grandes leçons dans tous les siecles, & sur-tout dans les plus barbares.


princes.





CHAPITRE VII.

De la ſcholaſtique, & par occaſion, de la maniere d'enſeigner les arts & les ſciences.

Les changements, qu'a eſſuiés la ſcholaſtique, font qu'on a de la peine à s'en faire une idée.

Du mot *école* on a fait celui de *ſcholaſtique* pour déſigner le cours des études, & la méthode qu'on ſuivoit dans les écoles. Il faut donc ſe faire, ſuivant les temps, des idées différentes de la ſcholaſtique.

Lorſque les hommes ſe ſont familiariſés avec un mot, ils croient, en général, qu'il eſt naturellement & eſſentiellement fait pour être le ſigne de l'idée, qu'ils ſont dans l'habitude d'y attacher; & ils s'imaginent que cette idée conſtitue l'eſſence de la choſe, qu'ils expriment par ce mot. De là ſont nées de tout temps bien des queſtions, ſur leſquelles quelquefois on a fait des volumes, & qu'on auroit réſolues facilement, ſi on avoit pu s'entendre. Il ne faudroit pour cela que renoncer à ces vaines eſſences, que nous voulons toujours ſaiſir; & nous ſouvenir qu'-

un mot ne ſignifie que ce que nous avons voulu lui faire ſignifier.

On a été curieux de rechercher l'origine de la ſcholaſtique; & parce qu'on n'a pas déterminé ce qu'on entend par ce mot, cette origine a paru ſe cacher, comme la ſource du Nil. On a cru la découvrir dans S. Thomas, dans Pierre Lombard, dans Abélard, dans Roſcelin, dans d'autres dialecticiens, dont je n'ai pas parlé; enfin on eſt remonté à S. Jean Damaſcene, & même juſqu'à S. Auguſtin.

Quelqu'un, qui auroit vu la Seine au Havre ſans ſavoir d'où elle vient, auroit de la peine à la reconnoître à Rouen, encore plus à Paris, & bien plus encore à Chanceaux en Bourgogne. Il la verroit, & il demanderoit où elle eſt. Il en eſt de même de la ſcholaſtique. Quand on n'en a pas étudié le cours, & qu'on ne la voit qu'à ſon embouchure, on ne ſait plus où la retrouver. On ne voit pas que c'eſt un filet d'eau, qui a eu ſa ſource dans Ariſtote, & qui après des accroiſſements & des décroiſſements alternatifs, s'eſt caché pendant quelque temps, pour reparoître enſuite, croître de nouveau, devenir tous les jours plus trouble, & inonder enfin tout l'occident. Ce fleuve eſt comme tous les fleuves: non-ſeulement, il eſt différent de lui même d'une partie de ſon

cours à l'autre ; mais encore dans chaque partie, ses eaux ne sont pas deux instants les mêmes.

Si donc on entend par la scholastique tout ce cours que je viens de tracer, on la reconnoîtra facilement par-tout : mais si on vouloit, par exemple, ne s'en faire d'idée, que d'après la lecture de S. Thomas ; ce n'est que dans S. Thomas, qu'on la trouvera telle qu'elle est dans S. Thomas, comme ce n'est qu'au Havre qu'on trouvera la Seine, telle qu'elle est à son embouchure. Pour moi, j'entends par scholastique ce mêlange confus de philosophie & de théologie, qui s'est achevé dans le treizieme siecle, & qui avoit déja commencé auparavant. Considérons actuellement le plan des études dans le moyen âge : en voyant combien on étudioit mal, nous apprendrons peut-être comment nous devons étudier nous-mêmes.

Le trivium & quadrivium étoient tombés lorsque le péripatétisme introduisit un nouveau cours d'étude.

La grammaire, la rhétorique, la logique, la musique, l'arithmétique, la géométrie & l'astronomie ; voilà dans leur ordre les choses qu'on croyoit enseigner dans les deux cours qu'on nommoit *trivium* & *quadrivium*. Le péripatétisme des Arabes introduisit une autre division dans le treizieme siecle ; & on enseigna la grammaire, la logique, la métaphysique, la physique, la morale, la politique, le droit & la théologie.

Il eſt inutile de nous arrêter ſur ce qu'on enſeignoit dans le *trivium*, & le *quadrivium*: car il étoit bien rare de trouver un homme, qui eût achevé ces deux cours; d'ailleurs toutes les écoles tomberent à un tet point, que dans le dixieme ſiecle, Gerbert fut obligé d'aller chercher des connoiſſances en Eſpagne. Commençons donc au treizieme.

On commença à écrire en langues vulgaires.

Environ depuis le milieu du douzieme ſiecle, on écrivoit en France dans la langue vulgaire, qu'on nommoit alors *Roman*; & à l'exemple des François, les Eſpagnols & les Italiens écrivirent auſſi dans leur langue. C'eſt la chevalerie qui introduiſit cet uſage: comme on voulut chanter les faits d'armes & les aventures amoureuſes des chevaliers, il fallut bien écrire en roman, puiſque ces héros n'entendoient pas le latin. On abandonna donc par néceſſité ces petites choſes aux langues vulgaires : mais on ne leur permit pas encore de s'eſſayer ſur les ſciences. Seulement on commence à trouver quelques mauvais hiſtoriens.

Mais ſans goût & ſans regles.

Or, dans ces temps-là, on n'avoit point d'idée de ce que nous nommons conſtruction: le ſingulier n'étoit pas diſtingué du pluriel: l'orthographe n'avoit rien de fixe: on défiguroit continuellement les noms: en un mot, on écrivoit ſans regles.

Par conséquent on ne pouvoit parler que fort mal latin.

Comment des hommes, qui parloient leur langue avec aussi peu de jugement, auroient-ils pu comprendre qu'il y a une maniere de bien parler le latin, la seule langue qu'ils se piquoient d'apprendre. Aussi le parloient-ils avec des constructions barbares, & avec des mots pris dans un sens étranger, ou même avec des termes vulgaires, auxquels on donnoit une terminaison latine. C'étoit du François, de l'Espagnol, de l'Anglois, de l'Allemand, & de l'Italien latinisés. Il arrivoit de-là que les savants, non-seulement, n'entendoient pas les écrivains anciens, mais encore ils ne s'entendoient pas les uns les autres. Toute la grammaire se bornoit aux conjugaisons, aux déclinaisons & à quelques regles qu'on n'expliquoit point; encore les écrivoit-on en latin, pour faciliter l'intelligence de la langue à ceux qui ne la savoient pas.

La grammaire, la rhétorique & la poësie gâtoient le jugement.

Avec aussi peu de jugement, on devoit être sans goût. Qu'étoit-ce donc que la rhétorique? l'art de ne parler pas naturellement, des métaphores étudiées, des figures gigantesques, & des lieux communs, prodigués sans discernement. La poësie, s'il en faut parler, tout aussi barbare que la prose, étoit encore plus plate.

On en étoit plus incapable

La logique, la dialectique, ou l'art de raisonner, de quelque maniere qu'on l'appel-

le, n'eſt que l'art d'aller des connoiſſances qu'on a, à celles qu'on n'a pas, du connu à l'inconnu : elle ſuppoſe donc un eſprit, qui a déja acquis quelques connoiſſances, & qui s'eſt fait des idées exactes des choſes communes au moins. S'il n'a que des notions vagues & confuſes, on ne ſaura par où le prendre, pour le conduire à des connoiſſances préciſes & diſtinctes. Car enfin pour apprendre à raiſonner, il faut avoir déja fait de bons raiſonnements; parce qu'on ne peut ſavoir comment on doit ſe conduire pour en faire de bons encore, qu'autant qu'on peut remarquer comment on s'eſt déja conduit.

d'apprendre l'art de raiſonner.

Cependant la grammaire & la rhétorique n'avoient fait que gâter le jugement. Le mal étoit d'autant plus grand, qu'on ne s'en doutoit pas; & on l'auroit connu, qu'on n'y auroit pas ſu remédier. Il falloit donc que la logique l'accrût encore. Le profeſſeur, qui ne trouvoit dans ſes écoliers que des idées confuſes, & qui n'en avoit pas d'autres lui-même, ne pouvoit partir que de ces idées, pour les mener encore à de plus confuſes. Il n'imaginoit pas de faire des recherches ſur l'origine & ſur les progrès de nos connoiſſances. Il ne ſentoit pas le beſoin d'obſerver, & d'analyſer les opérations de l'entendement; & l'eſprit humain, qu'il ſe flattoit

On ne ſavoit comment ſe conduire pour acquérir des connoiſſances ni même par où commencer.

de diriger dans la découverte de la vérité, étoit entre ses mains un instrument qu'il ne connoissoit pas.

Les scholastiques se trouvoient dans le même cas, où seroit un homme qui entreprendroit de donner les regles de la navigation, & qui cependant n'auroit aucune connoissance, ni des différentes parties d'un vaisseau, ni de leur usage, ni du ciel, ni des mers sur lesquelles il oseroit naviger. Ils ignoroient tout-à-fait la manœuvre des parties de l'entendement humain, & ils ne connoissoient pas davantage les sciences dans lesquelles ils vouloient se hasarder

Ne pouvant donc raisonner sur des idées, on raisonna sur des mots & on fit des syllogismes.

Dans l'impuissance, par conséquent, de chercher l'art de raisonner dans les idées mêmes en considérant comment elles se déterminent, comment elles naissent les unes des autres, & comment elles se combinent de mille manieres pour en produire de nouvelles ; ils s'arrêterent au seul méchanisme du raisonnement. Ils remarquerent qu'une proposition contient trois termes, que des deux prémisses on peut tirer une conclusion, & ils firent des syllogismes.

Celui qui faisoit le plus de syllogismes sur un sujet, étoit le plus habile, & il étoit censé avoir raison parce qu'il parloit le dernier. Or, cet art est facile: il suffit de ne déterminer ni l'état de la question, ni la si-

gnification des mots ; & les ſcholaſtiques auroient été bien embarraſſés de faire autrement. Ils trouvoient donc toujours dans des notions vagues, & dans des termes équivoques, de quoi tirer continuellement de nouvelles concluſions, & de quoi ſoutenir toutes les theſes qu'ils pouvoient avancer. Par ce moyen ils multiplioient les diſputes, & ils n'en terminoient jamais aucune ; parce que celui qui ſoutenoit une propoſition, & celui qui l'attaquoit, ne faiſoient l'un & l'autre que des ſophiſmes ; & qu'ils étoient tous deux incapables de s'en appercevoir. C'eſt ainſi qu'ils raiſonnerent d'après la logique d'Ariſtote, que les Arabes avoient commentée ſans jugement, & qu'ils défigurerent encore eux-mêmes.

Cette logique cependant devint la principale étude. On négligea la grammaire & la rhétorique, afin de l'apprendre plus promptement. A peine en avoit-on goûté les délices, qu'on ne ſe laſſoit plus de l'apprendre. On la rendoit tous les jours plus volumineuſe, on avoit du regret à la quitter ; & ſouvent les ſcholaſtiques s'y fixoient pour toute leur vie.

Mais ceux qui paſſoient à la métaphyſique, ſe ſentoient preſqu'auſſitôt ſaiſis d'une ſoif ardente ; & dans leur ivreſſe, ſans être

La métaphyſique tout auſſi abſurde fut remplie d'abſ-

tractions mal faites, qu'on prenoit pour des essences.

désalterés, ils s'écrioient qu'elle est la science des sciences.

Cette science des sciences, considéroit l'être, la substance, la matiere, le corps en général & les esprits : elle ne considéroit ces objets que d'une maniere abstraite, & cependant on croyoit trouver dans ces abstractions l'essence même des choses.

Vous savez qu'une notion abstraite n'est que l'idée que nous nous formons, lorsque nous pensons à une ou à plusieurs qualités, sans penser à celles avec lesquelles elles sont réunies dans un même sujet. On peut donc en faire plusieurs sur une même chose, sur la matiere, par exemple. C'est aussi ce que faisoient les scholastiques : & comme chacun préféroit ces abstractions, chacun concevoit la matiere différemment, & tous croyoient en saisir la nature. Ils la subtilisoient plus ou moins : qulques-uns même la spiritualisoient, ce qui les jetoit dans des erreurs monstrueuses.

Il faut observer avec bien de la sagacité, pour déterminer avec précision les idées abstraites : car nous ne sommes que trop portés à généraliser au de-là des bornes. Or, les scholastiques, au lieu d'observer, généralisoient au gré de leur imagination. La métaphysique ne leur offroit donc plus que des fantômes.

Tout ce qu'on pouvoit raisonnablement conclure de ces abstractions, c'est que chacun d'eux concevoit à sa maniere la matiere & le corps en général. Aucun certainement n'en étoit plus près de saisir la nature des choses : mais ces métaphysiciens ne vouloient pas avoir fait des efforts inutiles. Ils s'imaginerent donc voir dans ces abstractions ce qui n'y étoit pas. Ils les réaliserent, & avec ces êtres fantastiques, ils crurent rendre raison de tout. Cette extravagance mit le comble aux absurdités.

Cette métaphysique prenoit le nom de physique, & rendoit raison de tout, parce qu'on ne savoit pas raisonner.

La physique n'avoit plus rien de caché pour ceux qui s'étoient familiarisés avec les abstractions. La nature se dévoiloit à leurs regards: ils n'avoient pas besoin de l'observer: il ne leur falloit que des mots, ou des hypothèses absurdes; & ils n'en manquoient jamais. Des formalités, des eccéités, des quiddités, des qualités occultes, des formes qui descendoient des astres, ou que des intelligences célestes envoyoient pour informer les corps, &c., c'est avec un langage de cette espece qu'on expliquoit les phénomenes, & c'étoit même là ce qui servoit de principes à la médecine. Il semble que la scholastique eût tout-à-la fois conspiré contre les esprits & contre les corps.

Après ces détails, il n'est pas nécessaire d'examiner comment on traitoit la théolo-

gie. Vous voyez bien que toute la ſcholaſtique n'étoit dans le vrai qu'une dialectique, qui s'étoit fait un jargon pour diſputer toujours, ſans jamais rien dire.

Les meilleurs eſprits obéiſſoient à ce torrent d'abſurdités ou même le faiſoient croître.

On voit cependant parmi les ſcholaſtiques des hommes qui, dans d'autres temps, auroient eu de la ſagacité & du génie : mais comme les meilleures terres, lorſqu'elles ne ſont pas cultivées, ſont celles qui produiſent le plus d'herbes inutiles ; les meilleurs eſprits ſans culture ſont auſſi ceux qui diſent le plus d'abſurdités. Albert le Grand, par exemple, qui avoit été aſſez ſage pour obſerver quelquefois, adoptoit le jargon des autres, lorſqu'il vouloit expliquer les phénomenes, & il enchériſſoit encore ſur eux. Les ſcholaſtiques avoient ſi peu de jugement, que malgré le culte qu'ils rendoient à Ariſtote, ils n'imaginerent jamais d'étudier ſa rhétorique, ſa poëtique & ſon hiſtoire naturelle : ce ſont cependant les meilleurs ouvrages de ce philoſophe. On croiroit qu'ils craignoient de s'inſtruire.

La morale & la politique n'étoient pas mieux traitées

La morale, la politique & le droit, n'étoient pas mieux traités, que les autres parties de la philoſophie.

Vraie ſource des principes de la morale.

C'eſt dans la volonté de Dieu qu'il faut chercher la regle de nos actions, & cette volonté ſe manifeſte par la lumiere naturelle & par la révélation.

Par

Par la lumiere naturelle : car lorſque nous conſidérons que les hommes ſont nés pour la ſociété, nous découvrons bientôt ce qu'ils ſe doivent les uns aux autres ; parce que chacun voit dans ſes beſoins ce qu'il eſt en droit d'exiger de ceux avec qui il s'aſſocie, comme il voit dans leurs beſoins ce qu'il eſt dans l'obligation de faire pour eux. Par là, comme notre conſtitution phyſique eſt le principe de nos beſoins, elle eſt auſſi le fondement du contract ſocial, par lequel nous nous promettons mutuellement des ſecours, pour nous procurer des avantages réciproques ; & renonçant à une liberté ſans bornes, nous cédons chacun quelque choſe, afin qu'on nous céde. Si nous remontons enſuite au premier principe de toutes choſes, nous découvrons encore qu'il nous ordonne lui-même les devoirs que la ſociéte exige ; puiſqu'il eſt l'auteur de notre conſtitution, & que c'eſt lui qui nous a donné & nos beſoins & nos facultés. Alors nous nous voyons toujours en préſence de celui qui diſpoſe de tout ; nous nous pénétrons d'une reſpectueuſe crainte ; nous nous rempliſſons de reconnoiſſance pour les biens que nous avons reçus, & pour ceux que nous attendons encore ; & nous reſtons convaincus de l'obligation où nous ſommes de lui rendre un culte. Lorſque la révélation vient au ſecours de ceux que la raiſon

n'éclaire pas, elle répand une nouvelle lumiere dans l'esprit des autres; & elle nous montre plus clairement la fin à laquelle nous sommes destinés.

Les scholastiques la cherchoient dans Aristote qu'ils n'entendoient pas, & multiplioient les questions sans les résoudre.

Ce n'est pas dans ces sources, que les scholastiques alloient puiser les principes de la morale : c'est dans l'Éthique qu'Aristote avoit faite pour s'accommoder à l'esprit d'une cour, telle que celle de Philippe. Certainement ils auroient pu en tirer de bonnes choses: mais ils n'oublioient pas leur dialectique; & ils raisonnoient sans savoir seulement ce que ce philosophe entendoit par vertu. On demandoit si la morale est pratique ou spéculative, si c'est un art ou une science. On disputoit en général sur la fin, les moyens, les actes, les habitudes, les actions libres & volontaires. On supposoit des cas extraordinaires ou même impossibles, & on parloit à peine des plus communs. En un mot, on agitoit beaucoup de questions, & on donnoit peu de préceptes.

Il n'y eut plus que des probabilités en morale.

Les disputes répandirent bientôt des doutes sur la morale, comme sur les autres sciences. On ne vit plus que des probabilités, & on jugea de l'opinion la plus probable, par le nombre des syllogismes; car alors on prouvoit en accumulant les raisons, & non pas en les choisissant.

De-là, nous verrons naître dans la suite une morale monstrueuse. On établira pour principe qu'on pourra suivre sans risque une opinion probable : on arrêtera qu'une opinion est probable, lorsqu'elle est soutenue par un auteur grave : la scholastique fournira de pareils auteurs, pour & contre, dans tous les cas : & on conclura qu'on peut tout se permettre en sureté de conscience. Voilà les abymes horribles, où se perdent des esprits qui s'égarent. On n'en étoit pas encore là dans le moyen âge : mais vous pouvez juger ce que c'étoit que la morale, si vous vous rappellez qu'avec de l'argent on faisoit faire sa pénitence par un autre, & qu'on croyoit se racheter de tous ses crimes, en mourant dans un froc, en faisant un pélerinage, ou en fondant un monastère. On voit bien dans quel esprit les scholastiques, qui étoient clercs, écrivoient sur la morale.

Abus qui en naîtront.

La politique peut être considérée par rapport au gouvernement intérieur de l'état, & par rapport aux puissances voisines. Dans le premier cas, son principal objet est certainement la police, la discipline & les mœurs : dans le second, c'est de tendre à établir entre les nations des devoirs reciproques, comme il y en a entre les citoyens d'une même république ; en sorte que tous les peuples fussent portés à se regarder comme ne formant

Quel devoit être l'objet de la politique.

qu'une même société. Voilà, dis-je, le but auquel elle devroit tendre, quoiqu'elle ne puisse pas se flatter d'y atteindre : mais il ne faudroit pas chercher cette politique dans le moyen âge, puisqu'on ne la trouveroit pas encore dans le siecle où nous vivons.

On étoit incapable de le connoître.

Quelle étoit donc la politique de ces temps? Jugez-en par les désordres, dont je vous ai donné une légere idée. La haine qui divisoit tous les corps, la force qui régloit tout, la foi des serments violée, les guerres entreprises contre toute justice, la tyrannie des princes, qui appauvrissoient leurs sujets, pour s'appauvrir bientôt eux-mêmes; les révoltes fréquentes des peuples, les prétentions des grands & du clergé, les entreprises des papes & les croisades : tout cela prouve assez qu'alors la vraie politique n'étoit point du tout connue.

Les scholastiques cherchent la politique dans Aristote.

Les scholastiques la chercherent donc dans Aristote, c'est-à-dire, dans un ouvrage que ce philosophe avoit fait, en considérant l'état de la Grece. Or, la situation de l'Europe étoit toute différente. Il auroit donc fallu bien de la sagacité, pour appliquer avec discernement au moyen âge, ce qu'Aristote avoit appliqué lui-même aux Grecs.

Ils subtilisent en defendant mal les inté-

Les scholastiques n'avoient pas cette sagacité là. Ils subtiliserent donc sur la politique, comme sur tout le reste, & chacun

se fit un devoir de soutenir les opinions les plus favorables au parti qu'il avoit embrassé. Ainsi leur dialectique ne contribua qu'à rendre la politique encore plus ténébreuse. Voilà pourquoi on a mal raisonné, lorsqu'on a voulu établir les droits respectifs des souverains & des peuples, lorsqu'on a voulu défendre ceux de l'empire contre les entreprises du sacerdoce, & lorsqu'on a voulu enlever au clergé les justices dont il s'étoit saisi. leurs droits.

D'après ces considérations, vous prévoyez que le droit civil & le droit canonique ne pouvoient pas être traités avec plus de succès. C'étoient les ecclésiastiques séculiers, qui s'appliquoient plus particuliérement à cette étude : car les moines s'étoient réservé ce qu'on appelloit alors philosophie & théologie.

Ils se faisoient de fausses idées du droit civil & canonique.

Il auroit fallu bien du jugement & bien de l'impartialité, pour se faire des idées saines du droit dans ces temps de troubles, où l'usage avoit force de loi, & où les exemples variant continuellement, établissoient par conséquent des droits contraires. Or, les ecclésiastiques pouvoient-ils avoir ce jugement & cette impartialité? Ils raisonnerent donc en scholastiques, & leurs différents intérêts brouillerent tout.

C'eût été à la philosophie à rechercher les vrais principes du droit civil, ou à choi-

ſir au moins ce qu'il y avoit de plus raiſonnable dans les coutumes; mais dans ces ſiecles d'ignorance, ce travail étoit trop fort même pour les plus grands eſprits.

Où ils puiſoient les principes du dernier.

Le droit canonique offroit de moindres difficultés: car on l'auroit aiſément reconnu, ſi on eût conſulté l'écriture, la tradition, les décrets des conciles, les loix des empereurs, les capitulaires de Charlemagne, &c. Mais ce n'étoit pas l'intérêt du clergé de l'aller chercher dans ces ſources, & on avoit perdu l'habitude d'y remonter. On ſe contentoit des fauſſes décrétales, du décret de Gratien, & de quelques autres compilations des bulles des papes, également favorables aux prétentions des eccléſiaſtiques. On adoptoit aveuglément tous ces écrits; on croyoit y trouver toute la juriſprudence: on les commentoit: on s'éloignoit de plus en plus des maximes de l'antiquité: le droit varioit arbitrairement, ſuivant les intérêts des juriſconſultes; & on n'étudioit que l'art d'éluder toutes les loix. Les efforts de quelques conciles pour déraciner ces abus, font voir juſqu'à quels excès ils avoient été portés.

Combien ils raiſonnoient mal d'après l'écriture.

Si les canoniſtes liſoient l'écriture, ce n'étoit guere que pour y trouver des paſſages, qui, mal entendus, venoient à l'appui des opinions nouvelles. Dans cette vue, ils abandonnerent le ſens littéral, & ils firent un

grand usage des allégories. Ils imaginerent, par exemple, que les deux glaives des apôtres désignent les deux puissances, & ils en conclurent que les rois tiennent de l'église toute leur autorité. Ils dirent aussi que le grand luminaire, qui éclaire par sa propre lumiere, est le sacerdoce; & que le petit luminaire, qui n'a qu'une lumiere empruntée, est l'empire; & ils tirerent encore la même conséquence. Voilà les grands principes sur lesquels on a fondé, depuis Grégoire VII, toutes les prétentions extraordinaires du saint siege.

Il suffisoit de répondre, comme le remarque l'abbé Fleuri, que les deux luminaires ne sont que le soleil & la lune, & que les deux glaives ne sont que deux glaives : on n'en savoit pas assez pour faire une réponse aussi simple. Non-seulement les docteurs insistoient sur ces allégories : » mais » ce qui est plus surprenant, ajoute le même » écrivain, les princes mêmes & ceux qui » les défendoient contre les papes ne les re» jetoient pas. C'étoit l'effet de l'ignorance » crasse des laïques, qui les rendoit esclaves » des clercs pour tout ce qui regardoit les » lettres & la doctrine. Or, ces clercs avoient » tous étudié aux mêmes écoles, & puisé la » même doctrine dans les mêmes livres : aussi

» avez vous vu que les défenſeurs de l'em»
» pereur Henri IV contre le pape Grégoire
» VII, ſe retranchoient à dire qu'il ne pouvoit
» être excommunié, convenant, que s'il l'eût
» été, il devoit perdre l'empire. Frédéric
» II ſe ſoumettoit au jugement du concile
» univerſel, & convenoit que s'il étoit con-
» vaincu des crimes qu'on lui imputoit, par-
» ticuliérement d'héréſie, il méritoit d'être
» dépoſé. Le conſeil de S. Louis, n'en ſa-
» voit pas davantage, & abandonnoit Fré-
» déric, au cas qu'il fût coupable: voilà
» juſqu'où vont les effets des mauvaiſes étu-
» des.

Combien il étoit difficile qu'on fît de meilleures études.

Cependant il étoit difficile qu'on en fît de meilleures. Il auroit fallu que des docteurs, auxquels on donnoit les ſurnoms d'irréfragable, d'illuminé, de ſubtil, de grand, de réſolu, de ſolemnel, d'univerſel, &c. que des docteurs, dis-je, éblouis de leurs grands titres, & de leur grande réputation, euſſent reconnu qu'ils ne ſavoient rien, & euſſent eu l'humilité de recommencer dès la grammaire. Il auroit fallu qu'on eût renoncé à une ſcience, qui conduiſoit aux honneurs, aux dignités, aux richeſſes, & avec laquelle on ſe faiſoit des droits de toutes ſes prétentions. Pouvoit on compter ſur des ſacrifices de cette eſpece?

Les évêques les mieux intentionnés, élevés dans les mêmes écoles, n'en savoient pas assez pour remédier à ces maux. Peu capables de les voir dans toute leur étendue, ils n'étoient choqués que des excès les plus frappants : c'est pourquoi lorsqu'ils font des réglements, ils s'arrêtent sur de petits détails, & ne vont jamais au principe du mal.

Les esprits les mieux intentionnés étoient trop ignorants pour les réformer.

Les légats, qui étoient chargés de mettre la réforme dans les universités, étoient également ignorants, & peut-être moins bien intentionnés. Ils proscrivoient ou ils approuvoient au hasard, sans savoir ce qu'ils devoient défendre ou permettre. Seulement ils avoient attention qu'on n'enseignât rien que de conforme aux intérêts de la cour de Rome, & ils faisoient jurer de défendre le pape contre tous. Cette inspection, que le saint siege s'arrogeoit sur les écoles, & le serment qu'on étoit obligé de prêter, ôtoient toute liberté de penser, & paroissoient devoir perpétuer à jamais l'ignorance.

La cour de Rome, qui s'étoit arrogé l'inspection sur les universités, ne vouloit point de réforme.

J'ai dit au commencement de ce chapitre, que les études du moyen âge nous apprendroient peut-être à bien étudier nous-mêmes : voyons donc comment les scholastiques pourroient nous donner des leçons.

Pour bien étudier il auroit fallu commencer par où les scholastiques finissoient.

Je vois d'abord qu'ils m'indiquent l'ordre que nous devons ſuivre : car il n'y a qu'à prendre à rebours celui qu'ils ont ſuivi, c'eſt-à-dire, commencer par la phyſique & finir par la grammaire.

Obſerver avant de ſe faire des principes généraux.

Je vois en ſecond lieu, qu'il n'y a que deux manieres d'étudier une ſcience ; l'une qui ſe borne à ſe faire des idées abſtraites, & des principes généraux ; & l'autre qui conſiſte à bien obſerver. Or, les abſtractions n'ont pas réuſſi aux ſcholaſtiques. Bornons nous donc à faire des obſervations.

Etudier d'abord la phyſique ;

Tout tombe ſous les ſens en phyſique, quelle que ſoit la partie dont on veuille faire l'étude. Il nous ſera donc facile de contracter l'habitude d'obſerver ; & ſi nous mettons de l'ordre dans nos obſervations, nous acquerrons un certain nombre de connoiſſances, que nous pourrons toujours retrouver au beſoin.

puis la métaphyſique ;

C'eſt déja beaucoup que de ſavoir obſerver les corps ; car cela nous prépare à nous obſerver nous-mêmes. Eſſayons donc de découvrir ce que faiſoit notre eſprit, lorſqu'en phyſique nous acquérions des connoiſſances. N'appercevons-nous pas auſſitôt l'origine & la génération des idées ? ne faiſons-nous pas l'analyſe des opérations de l'entendement ? nous voilà donc métaphyſiciens : car la bonne métaphyſique n'eſt que cela.

Vous conviendrez que connoissant les opérations de l'esprit, & qu'ayant contracté l'habitude de les bien conduire, il ne sera pas difficile de découvrir les regles du raisonnement. Nous serons donc encore logiciens. ensuite l'art de raisonner ;

Mais si nous connoissons le systême de nos idées, celui des opérations de notre ame, & l'art de raisonner ; il ne tiendra qu'à nous de connoître aussitôt le systême des langues, de savoir l'art de parler, & de faire, si nous voulons, une bonne grammaire, & une bonne rhétorique : voilà pourtant ce que les scholastiques nous apprennent. enfin l'art de parler.

Ils ne savoient pas parler, ils ne savoient pas raisonner ; & ils ont voulu commencer par apprendre les regles de l'art de parler, & de l'art de raisonner: cela ne leur a pas réussi. Nous devons donc commencer par bien raisonner, & puis nous en apprendrons les regles. En effet, les Grecs avoient déja de bons poëtes, de bons orateurs, de bons écrivains dans tous les genres; & ils n'avoient encore ni grammaire, ni rhétorique, ni poëtique, ni logique. Il n'est donc pas dans l'ordre de la nature de commencer notre instruction par l'étude de ces sortes de livres : commençons plutôt par des livres bien écrits & bien raisonnés. En effet, il faut bien parler & bien raisonner avant d'en apprendre les regles.

L'hiſtoire de l'eſprit humain prouve qu'il n'y a pas d'ordre plus propre à l'inſtruction.

Il ne faut pas entreprendre de forcer la nature à entrer dans la route, où notre imagination voudroit l'engager. Ce n'eſt pas à elle à nous obéir; c'eſt à nous à la ſuivre dans le chemin qu'elle nous trace. Elle a guidé les Grecs, les Européens ont cru la guider. En voilà aſſez pour notre inſtruction; car ſi après ces deux exemples nous choiſiſſions une mauvaiſe méthode, ce ſeroit bien notre faute. Il me ſemble que les Grecs font voir que rien n'eſt ſi ſimple que d'apprendre bien les choſes; & que les Européens font voir, au contraire, que rien n'eſt ſi laborieux que de les apprendre mal. Je ne crois pas, Monſeigneur, que vous aimiez le travail inutile. Soyez donc pour ce qui eſt ſimple.

Les ſcholaſtiques diviſoient trop les objets de nos connoiſſances.

Les ſcholaſtiques ſe ſont appliqués à traiter ſéparément tous les arts & toutes les ſciences; je remarque encore que cela ne leur a pas réuſſi. Nous ne devons donc pas nous attacher à toutes ces diviſions.

En Grece, on cultivoit à la fois tous les arts & toutes les ſciences.

Les Grecs viennent une ſeconde fois pour confirmer ma penſée: les Grecs, dis-je, qui nous ont beaucoup inſtruits, & qui nous auroient inſtruits davantage, ſi nous avions mieux ſu les étudier.

En effet, vous pouvez vous rappeller qu'en Grece, un ſavant cultivoit à la fois tous les arts & toutes les ſciences connues. Son eſprit ſe fortifioit donc de tous les ſecours que

ces arts & ces ſciences ſe donnent mutuellement; & il faiſoit de grands progrès.

J'ai fait voir ailleurs que les Grecs durent à cette conduite leur ſupériorité ſur les Romains: pourquoi donc nous obſtiner à étudier les ſciences les unes après les autres? Jugeons de la république des lettres par les républiques anciennes. Jamais celles-ci ne furent plus fécondes en ſujets, capables de ſervir la patrie, que lorſque le même citoyen s'étudioit à pouvoir remplir un jour également tous les emplois: mais lorſqu'on eut des capitaines qui ne ſavoient pas le métier de magiſtrat, & des magiſtrats qui ne ſavoient pas le métier de capitaine; les bons capitaines & les bons magiſtrats devinrent tous les jours plus rares. La nature nous montre donc par mille exemples, qu'il y a des choſes qu'il ne faut pas étudier ſéparément. En effet, un grammairien ne ſera jamais que médiocre ou mauvais, s'il n'eſt que grammairien. Il en eſt de même d'un rhéteur, de même d'un logicien, &c. Nous ſerons donc nous-mêmes mal inſtruits dans ces arts, tant que nous les étudierons ſéparément.

Les étudier tout à fait ſéparément, c'eſt nuire au progrès de l'eſprit.

Pourquoi donc nos grammaires, nos rhétoriques, nos logiques, & nos traités élémentaires ſont-ils tous ou mauvais, ou du moins imparfaits? C'eſt qu'on s'opiniâtre à ſéparer des choſes, qui par leur nature étant

Voilà pourquoi nous n'avons que de mauvais livres élémentaires.

faites pour s'éclairer mutuellement, demanderoient au contraire, d'être mêlées jusqu'à un certain point. Cet abus est tel, que celui qui fait un livre élémentaire, sait quelquefois à peine au delà de son livre.

Il y a donc des études qu'on ne doit pas séparer, quoiqu'elles paroissent avoir des objets différents.

Mais, direz vous, il faut bien traiter les sciences séparément, car autrement on finiroit par tout confondre. Sans-doute; & les Grecs eux-mêmes les ont traitées ainsi : mais ils ont commencé par étudier ensemble tout ce qu'ils pouvoient apprendre de chacune en même temps; & ils n'ont songé à les séparer, que lorsque la multitude des connoissances ne permettoit plus de suivre cette méthode. Voilà comment ils ont travaillé à leur propre éducation. Ce secret s'est perdu avec eux; parce qu'au lieu de chercher par quels moyens ils avoient commencé à s'instruire, nous avons étudié dans les ouvrages qu'ils avoient faits, lorsqu'ils étoient déja instruits.

Il faut donc, non-seulement changer tout l'ordre dans lequel les scholastiques ont traité les sciences : il faut encore abandonner les divisions qu'ils en ont faites; & il est démontré que nous n'aurons un bon cours d'éducation, que lorsque nous saurons mêler ensemble les études, qui ne veulent pas être séparées.

Mais on s'est obstiné à divi-

Jusqu'ici cependant on a suivi servilement l'ordre & les divisions des scholastiques : on

a même encore plus divisé qu'eux ; & on paroît craindre que les arts & les sciences ne s'éclairent mutuellement. Voilà ce qui a donné naissance à des ontologies, des psychologies, des cosmologies, &c.

...ser sans fin.

C'est dans l'histoire des peuples, qu'on devroit trouver au moins des commencements de connoissances sur les gouvernements, sur les loix, sur le droit public, sur la guerre, sur la police, sur le commerce, sur les arts, sur les sciences, en un mot, sur-tout ce que l'esprit humain a pu découvrir pour contribuer à l'avantage des sociétés. Cependant nos historiens ne savent communément ramasser que des faits ; & si nous voulons nous instruire des gouvernements, des loix, du droit public, &c. nous sommes obligés de lire des traités, qui se renferment chacun dans un seul de ces objets. On ne trouve donc nulle part d'ensemble : c'est pourquoi on n'acquiert que des connoissances bornées, imparfaites & souvent fausses.

De sorte qu'on ne trouve nulle part les choses qu'il faut étudier en même temps.

Nous suivons par habitude les plans consacrés par l'usage, & quoique depuis la renaissance des lettres, on se plaigne que les études sont mauvaises, personne ne sait encore remonter à la source du mal. C'est que les meilleurs esprits ont de la peine à se défaire de tous leurs préjugés. Ils s'engagent avec tout le monde dans les chemins battus.

Les meilleurs esprits subjugués par les préjugés, ne remontent pas à la source de ces abus.

Parce qu'ils les applaniſſent un peu dans quelques endroits, ils ſe flattent qu'il ne reſte plus rien à faire ; & ils ne s'apperçoivent pas qu'il falloit ſe frayer une nouvelle route. Je répete donc, que tant qu'on voudra traiter ſéparément & dans cet ordre, la grammaire, la rhétorique, la logique, la métaphyſique, on ne fera que des efforts inutiles. C'eſt une choſe bien ſinguliere que dans le dix-huitieme ſiecle, où des hommes de génie ſe ſont appliqués aux ſciences avec d'auſſi grands ſuccès, on ſoit encore à chercher la meilleure méthode de les enſeigner. Pourquoi ceux qui les ont appriſes ou même créées, ne découvrent-ils pas comment ils ſe ſont inſtruits eux-mêmes ? Nous ſommes encore plus ſcholaſtiques que nous ne penſons.



LIVRE



LIVRE NEUVIEME,



De l'Italie.

AVANT de reprendre la ſuite de l'hiſtoire générale, il faut encore nous arrêter ſur l'Italie, & la conſidérer par rapport au gouvernement, & par rapport aux lettres.



CHAPITRE PREMIER.

Des principales cauſes des troubles de l'Italie.



DEPUIS la chûte de l'empire d'occident, nulle part les troubles n'ont été plus grands qu'en Italie. Vous pouvez déja le

L'Italie plus troublée qu'aucune autre

province. comprendre, quoique je n'aie parlé de cette province, qu'autant que son histoire s'est trouvée liée à celle des autres états de l'Europe. En effet, le gouvernement féodal y devint encore plus vicieux qu'ailleurs ; puisque la suzeraineté y fut toujours un sujet de guerre. Si les peuples pouvoient être forcés à reconnoître l'autorité des empereurs, ils ne se soumettoient jamais : ils conservoient, au contraire, l'espérance de secouer le joug, & les désordres de l'Allemagne leur en fournissoient souvent l'occasion.

L'amour de la liberté y causoit des désordres.

Les Romains, sur-tout, vouloient être libres : mais ils n'avoient point de mœurs. Cependant les mœurs seules peuvent assurer la liberté d'une république. Ils devoient donc passer alternativement de la servitude à la licence.

Les mêmes vices regnoient parmi les autres peuples. Dès qu'ils n'étoient plus forcés d'obéir à un tyran, ils se croyoient libres : ils s'imaginoient n'avoir plus qu'à se gouverner eux-mêmes, & ils en étoient incapables.

L'ambition des papes en causoit de plus grands.

Les papes, qui ne vouloient point de la liberté des peuples, paroissoient n'agir que pour entretenir la licence. Trop foibles pour usurper eux-mêmes la souveraineté, ils imaginerent de la donner comme en dépôt; se flattant qu'on ne l'accepteroit que pour leur

en faire part. Ils y furent toujours trompés, & cependant ils suivirent toujours la même politique; sans se lasser d'élever & d'abattre alternativement, pour amonceler sans cesse ruines sur ruines. Ils causoient par cette conduite des maux d'autant plus grands, qu'ils n'étoient nulle part moins respectés qu'en Italie. Assez puissants pour exciter les troubles, il n'étoit plus en leur pouvoir de ramener l'ordre; & cette misérable province, déchirée par ses habitants, devenoit encore un théâtre de guerre pour les étrangers.

Les Lombards abolissent la royauté, & créent trente ducs.

Pour connoître la premiere origine des malheurs de l'Italie, il faut remonter jusqu'aux Lombards.

Cleph, successeur d'Alboin, ayant été assassiné, les Lombards, à qui les cruautés de ce prince avoient rendu la royauté odieuse, créérent en 576 trente ducs pour gouverner chacun une de leurs villes. Divisés sous tant de chefs, ils furent trop foibles pour continuer leurs conquêtes.

Ils rétablissent des rois, qui regnent parmi les troubles.

Cet interregne duroit depuis dix ans, lorsque Childebert, roi d'Austrasie, passa les Alpes à la sollicitation de Maurice empereur d'orient. Les Lombards, connoissant alors le besoin de se réunir sous un seul chef, rétablirent la royauté, & mirent sur le trône Autharis, fils de Cleph. Mais la disposition

des esprits n'étoit plus aussi favorable à la monarchie; car les ducs, qui regrettoient leur indépendance, portoient facilement à la révolte, un peuple qui avoit perdu l'habitude d'obéir. Les discordes mirent donc les Lombards dans l'impuissance d'achever la conquête de l'Italie. S'ils s'étendirent jusqu'à Bénévent; Rome, Ravenne, Crémone, Mantoue, Padoue, Parme, Bologne & d'autres villes se défendirent long-temps contre leurs efforts, ou même ne furent jamais subjuguées (*).

Longin avoit créé des ducs.

Quelque temps auparavant, Longin avoit déja établi des ducs dans les principales villes, que les empereurs conservoient encore en Italie. Son dessein étoit que ces gouverneurs fussent toujours subordonnés à l'exarque de Ravenne: mais ils ne pouvoient l'être, qu'au-

(*) Je remarquerai ici avec combien peu de fondement on attribue aux Lombards l'origine du gouvernement féodal. Avant le regne d'Autharis, leurs trente ducs n'étoient certainement pas des vassaux, puisqu'ils ne dépendoient de personne; & depuis ce sont trente princes qui ont formé une association, & qui ont choisi un chef. Il n'y a rien là de semblable aux bénéfices donnés par les Carlovingiens. L'établissement du gouvernement féodal en Italie est donc postérieur aux Lombards.

Pepin, fils de Charlemagne & roi d'Italie, fit des comtes & des marquis: mais les comtés & les marquisats n'étoient pas encore des fiefs, même en France. Il me paroît que ce gouvernement, qui a pu s'introduire en Italie sous Charles le Chauve ou sous Charles le Gros, a dû y avoir moins de consistance que par-tout ailleurs.

tant que Constantinople seroit en état d'envoyer des secours à l'exarque. La foiblesse de l'empire leur fournissoit donc l'occasion de se faire tôt ou tard indépendants. On voit même déja les Romains s'unir à Longin, moins comme sujets que comme alliés; & traiter en leur nom avec les Lombards, comme Longin au nom de l'empereur.

Voilà les divisions qui commencent en Italie, pour ne plus finir; & cette province n'aura des temps de calme, que lorsqu'elle sera la proie des étrangers. Vous regardez peut-être Narsès, qui la livra aux Lombards, comme l'unique cause d'une révolution, qui a eu des suites aussi funestes. Que pensez-vous donc de Justin II, qui eut l'injustice & l'imprudence d'ôter ce gouvernement à ce grand général pour le donner à Longin? Que pensez-vous de Sophie, qui, plus imprudente, l'insulta en le menaçant de le faire filer avec les femmes du palais? Considérez donc, Monseigneur, les malheurs de l'Italie; & souvenez-vous qu'un prince doit respecter les grands hommes qui l'ont servi.

Premiere cause des troubles de l'Italie.

Ces commencements de division furent aussi les commencements de la puissance des papes. Comme ils avoient la considération qu'inspire la sainteté de leur caractère, & que plusieurs jusqu'alors avoient méritée par leurs vertus & leurs lumieres; ils paroissoient

La puissance des papes commence les troubles.

avoir seuls assez d'autorité pour concilier tous les partis & ramener la paix. C'est par leur médiation que les Romains ménageoient leurs intérêts avec l'empereur ou avec le roi de Lombardie ; & ils se flattoient de rétablir la république, sous la protection d'un pontife, dont ils ne prévoyoient pas l'ambition.

Pepin & Charlemagne accroissent cette puissance.

Charlemagne, en donnant un riche patrimoine à l'église de Rome, ajouta une nouvelle considération à celle des papes ; considération, qui devoit s'accroître à mesure que les siecles se corromproient davantage.

Le couronnement de Pepin & l'empire donné à Charlemagne devoient un jour soumettre au chef de l'église jusqu'au temporel des souverains. Car si auparavant on ne pouvoit être élevé sur le saint siege qu'avec l'agrément de l'empereur, il paroissoit alors qu'on ne pouvoit être élevé à l'empire qu'avec l'agrément du pape. On en étoit si convaincu, que les rois d'Allemagne n'osoient prendre le titre d'empereur, qu'après avoir été couronnés à Rome. Si vous voulez donc trouver les principales causes de la grandeur des papes, cherchez-les, sur-tout, dans les aveux exprès ou tacites des princes, trop ignorants pour connoître leurs droits.

Elle s'accroît encore par la foiblesse de leurs succes-

Si Louis le Débonnaire & ses fils ont accru par leur foiblesse la puissance du clergé, celle des papes ne pouvoit manquer de s'ac-

croître. Les progrès en ont même été rapides : Lothaire, roi de Lorraine, en est la preuve.

seurs.

L'Italie souffrit sur-tout des révolutions, qui suivirent la déposition de Charles le Gros. Bérenger, duc de Frioul, Gui, duc de Spolete, leurs fils & d'autres princes se l'enleverent, tour-à-tour. La guerre fut longue & cruelle, parce que les différentes factions ne savoient ni se réunir, ni persister chacune dans leurs premieres démarches ; & comme les intérêts changeoient de mille manieres, la fortune varioit continuellement.

Après la déposition de Charles le Gros, les troubles sont plus grands que jamais.

Le patrimoine de S. Pierre n'étoit pas respecté par des tyrans, qui régloient leurs droits sur leurs forces. Les papes n'attendoient point de secours des princes étrangers, parce qu'aucun n'étoit encore assez affermi pour porter ses armes au dehors ; ils n'avoient d'autorité en Italie qu'autant qu'ils savoient ménager quelqu'une des puissances qui y dominoient ; & les révolutions fréquentes les mettoient dans la nécessité de changer continuellement de vues & de conduite. Enfin le schisme de Sergius & de Formose affoiblissoit encore le saint siege : car l'un & l'autre de ces concurrents ne pouvant fortifier son parti, qu'autant qu'il étoit reconnu par un plus grand nombre de souverains ; les papes avoient besoin des princes, qui jusqu'alors

Et les papes sont continuellement entraînés d'un parti dans un autre.

avoient eu besoin des papes. Ce n'étoit donc pas le moment de former de nouvelles entreprises : c'étoit assez de se maintenir. Pour mettre le comble à tant de désordres, il arriva que l'Italie fut encore exposée, d'un côté aux incursions des Sarrazins, & de l'autre à celle des Hongrois.

Othon I fait respecter sa puissance & la laisse à ses successeurs.

Tels furent les troubles qui désolerent l'Italie depuis 888 jusqu'en 962, qu'Othon I, appellé par Jean XII, fut couronné à Rome. Cependant ni le pape ni les Romains ne vouloient de maître. Ils se repentirent donc bientôt d'avoir imploré contre Bérenger II le secours d'un prince qui avoit des droits sur eux. En effet, leur conduite avoit été bien imprudente. S'imaginoient-ils qu'Othon ne viendroit que pour les autoriser à se gouverner dans une entiere indépendance, avec leur sénat, leurs consuls & leur préfet? Il ne suffisoit pas d'avoir établi une apparence de république : il falloit affermir le gouvernement & savoir se défendre sans secours étrangers.

Mais parce que les Romains ne pouvoient ni obéir ni se gouverner, Jean XII eut à peine couronné Othon qu'il voulut donner l'empire à Adelbert, fils de Bérenger II : il ne fit qu'occasionner inutilement de nouveaux troubles. Othon, plus maître en Italie que

Charlemagne, laissa toute sa puissance à ses successeurs.

Cependant les troubles renaissoient de toutes parts aussitôt que l'empereur occupé en Allemagne, paroissoit moins redoutable. Rome oublioit alors qu'elle avoit un maître; le peuple & le pape devenoient ennemis; & les dissentions ne cessoient plus. C'est aux pieds du saint siege qu'on voyoit sans frayeur les foudres, qui faisoient trembler toute l'Europe.

Cependant le calme n'étoit jamais que passager.

Le reste de l'Italie n'étoit pas moins troublé par l'inquiétude des seigneurs, qui s'en partageoient toutes les provinces; & les Normands vinrent enfin pour augmenter les désordres. L'empereur pouvoit par sa présence appaiser les flots de cette mer: mais ce n'étoit qu'un calme passager, & la tempête recommençoit avec plus de violence.

Les empereurs de la maison de Saxe avoient été puissants: mais en croyant s'attacher le clergé par des bienfaits, ils éleverent & nourrirent de nouveaux ennemis dans le sein de l'empire. Les prélats ne songerent plus qu'à se rendre indépendants: ils furent soutenus dans leurs entreprises par les seigneurs laïques, dont l'intérêt étoit de se concilier une puissance qu'on avoit élevée contre eux; & si les effets de cette mauvaise politique des Othons ne parurent pas d'abord sous les pre-

Le clergé élevé par les Othons devient ennemi des empereurs.

miers empereurs de la maison de Franconie ; ils éclaterent enfin sous Henri IV.

Dans ces circonstances les empereurs ont de nouveaux ennemis dans les Normands qui s'établissent en Italie.

Cependant les Normands, qui s'affermissoient au midi de Italie, n'avoient d'autre intérêt que de repousser au de-là des Alpes les empereurs dont la puissance s'affoiblissoit en Allemagne. Or, de pareilles circonstances devoient flatter les Italiens de pouvoir se soustraire aux Allemands. Elles devoient donc allumer un nouvel incendie.

Circonstances favorables à l'ambition de Grégoire VII.

Le plus hardi dans ces conjonctures fut sans doute Grégoire VII. Cependant il avoit bien des raisons pour se promettre un heureux succès. Les Normands lui offroient des secours & un asyle en cas de revers : la princesse Mathilde, qui entroit dans toutes ses vues, possedoit Ferrare, Modene, Mantoue, Vérone, Plaisance, Parme, Spolete, Ancone, Pise, Lucques & presque toute la Toscane : le clergé de Rome & d'Italie étoit irrité contre les empereurs, parce que Henri III avoit élevé plusieurs Allemands sur le saint siege : enfin Grégoire pouvoit compter sur les divisions de l'Allemagne, & encore plus sur l'ignorance de son siecle.

L'audace de ce pape fait une révolution dans les esprits.

L'audace de ce pontife & de ses successeurs remua toute l'Europe, particuliérement l'Italie & l'Allemagne. Il se fit une révolution dans les esprits comme dans les états ; les droits des têtes couronnées parurent équivo-

ques, & on ſe crut autoriſé par principe de religion à des révoltes, auxquelles les vices de ces temps barbares ne portoient déja que trop.

Combien alors il étoit difficile aux deux Frédérics de défendre les droits de l'empire.

Il falloit des princes tels que les deux Frédérics pour défendre avec quelque gloire les droits de l'empire, dans ces ſiecles où l'ignorance & la ſuperſtition des peuples faiſoient une néceſſité de reſpecter juſqu'aux excommunications injuſtes du ſaint ſiege; où il ſe trouvoit des ſouverains aſſez aveugles pour accepter une couronne offerte par les papes; & où les vaſſaux de l'empire, toujours impatients de ſecouer le joug, avoient fort accru leur puiſſance. Non-ſeulement les prélats s'étoient rendus indépendants; mais les duchés & les comtés étoient encore devenus héréditaires; les premiers ſous les Saxons, & les ſeconds ſous les princes de Franconie.

Cependant Frédéric I releva quelque peu ſon autorité en protégeant les villes qui voulurent ſe ſouſtraire aux ducs & aux évêques; en formant, au milieu même des duchés, quantité de principautés dont il étoit le ſuzerain immédiat. Cependant ces villes & ces nouveaux ſeigneurs changerent d'intérêts, à meſure que les troubles changeoient les circonſtances; & les ſucceſſeurs de Frédéric en tirerent peu de ſecours.

Les factions Guelfes & Gibelines augmentent les désordres.

L'Allemagne & l'Italie étant donc divisées entre une multitude de princes indépendants, ou qui cherchoient à le devenir; les querelles du sacerdoce & de l'empire, si favorables à l'ambition de ces tyrans, acheverent de mettre le comble aux désordres, sous les princes de la maison de Souabe. Les villes d'Italie formoient des ligues sous la protection des papes, ou sous celle des empereurs; & elles se faisoient des guerres d'autant plus cruelles, qu'il n'y en avoit point où les deux factions ne fussent armées l'une contre l'autre: car les Guelfes & les Gibelins étoient répandus & mêlés dans chacune.

Après Conrad IV, temps d'anarchie favorable aux usurpations.

Après la mort de Conrad IV, fils de Frédéric II, l'empire tomba dans une véritable anarchie. N'y ayant plus de puissance capable de faire respecter les loix, les princes entreprirent de se rendre justice par les armes, ou plutôt de faire valoir leurs prétentions comme des droits; & tandis que la petite noblesse infestoit les chemins, au point qu'on ne pouvoit pas aller sans escorte d'une ville à l'autre; la noblesse plus puissante s'appropria les biens de la couronne, & acheva de s'arroger tous les privileges de la souveraineté. Cette anarchie continua jusqu'à Rodolphe de Habsbourg que les électeurs préférerent, parce qu'ils le jugerent trop foible pour revendiquer leurs usurpations.

C'est pendant cette anarchie que plusieurs villes d'Allemagne & des princes mêmes formerent des ligues pour veiller à leur sureté, se voyant forcés à s'armer contre les brigands. Il ne se fit pas de moindres changements en Italie: car il s'y forma de nouvelles principautés, & plusieurs peuples qui tentoient depuis quelque temps de se gouverner eux-mêmes, crurent enfin avoir trouvé l'occasion de se rendre indépendants. Vous vous souvenez que Rodolphe abandonna l'Italie, sur laquelle il ne pouvoit faire valoir ses droits, & qu'il vendit la liberté à des villes qui, comme vous le verrez bientôt, ne l'acheterent pas Aucune n'étoit faite pour une pareille acquisition.

Il se forme des confédérations, & des villes pensent à se gouverner.

Mais quelles que soient ces républiques, nous sommes à l'époque où il faut les observer. Je n'entreprendrai pas cependant de vous faire l'histoire de toutes leurs dissentions: il me suffira de vous faire connoître l'esprit, dans lequel elles se sont gouvernées.





CHAPITRE II.

Considérations générales sur ce qui fait la force ou la foiblesse d'une république.

L'égalité est le fondement d'une bonne république.

UNE république est heureuse lorsque les citoyens obéissent aux magistrats, & que les magistrats respectent les loix. Or, elle ne peut s'assurer de cette obéissance & de ce respect, qu'autant que par sa constitution elle confond l'intérêt particulier avec le bien général; & elle ne confond l'un avec l'autre, qu'à proportion qu'elle maintient une plus grande égalité entre ses membres.

Je ne veux pas parler d'une égalité de fortune, car le cours des choses la détruiroit d'une génération à l'autre. Je n'entends pas non plus que tous les citoyens aient la même part aux honneurs; puisque cela seroit contradictoire à l'ordre de la société, qui demande que les uns gouvernent & que les autres soient gouvernés. Mais j'entends que tous les citoyens, également protégés par les loix, soient égale-

ment assurés de ce qu'ils ont chacun en propre ; & qu'ils aient également la liberté d'en jouir & d'en disposer. De-là, il résulte qu'aucun ne pourra nuire, & qu'on ne pourra nuire à aucun.

Cette égalité seroit tout-à-fait détruite, si des privileges donnoient à quelques-uns le droit exclusif de s'occuper d'un commerce ; si des impôts arbitraires ne permettoient pas aux citoyens de savoir ce que le fisc voudra bien leur laisser ; si les publicains étoient autorisés à vexer impunément les peuples ; si l'intrigue faisant un trafic des emplois, vendoit le droit de s'enrichir par toute sorte de moyens : en un mot, si le gouvernement enhardissoit l'avidité à tout oser : ce seroit alors le temps des fortunes rapides, & d'une inégalité destructive.

Inégalité odieuse & destructive.

A mesure donc que cette inégalité s'introduira, il y aura plus de citoyens intéressés à désobéir aux magistrats, & plus de magistrats intéressés à se mettre au dessus des loix. Alors il n'est pas possible que chacun trouve le même avantage dans le bien de tous. Ce vice de la république en altérera insensiblement la constitution, & la ruinera tout-à-fait lorsque ceux qui se font un intérêt à part, seront devenus les plus puissants. Si elle paroît plus riche & plus florissante que jamais, cet éclat ne sera qu'une fausse apparence, c'est-à-dire, qu'il y aura des citoyens opulents, & que la

république elle-même sera foible & misérable. En effet, les ressources ne manquent pas aux peuples pauvres, parce que chez un peuple pauvre aucun citoyen ne l'est: c'est aux peuples riches qu'elles manquent, parce que les richesses étant absorbées par un petit nombre de familles, le peuple qu'on dit riche, est pauvre en effet: les plus beaux temps d'une république ne sont donc pas ceux où elle paroît plus florissante.

Il y a une pauvreté, qui contribue à la prospérité des états.

Je ne prétends pas que la pauvreté fasse la prospérité des états, puisque toutes les nations de l'Europe ont été pauvres & malheureuses; & que presque toujours sans ressources, elles ne se sont souvent relevées que par des efforts, qui leur préparoient de nouvelles calamités.

Quelle est donc cette pauvreté si salutaire? Vous voyez, Monseigneur, que ce mot est vague comme beaucoup d'autres, & a besoin d'être expliqué. Mais si vous comparez les beaux temps de la Grece & de Rome avec les siecles désastreux que je viens de tracer, vous vous l'expliquerez à vous-même beaucoup mieux qu'avec le secours des définitions que je vous donnerois. Je vous y invite, & en attendant, j'essayerai de fixer vos idées.

L'opulence est ruineuse, lorsqu'elle est le fruit de l'avidité.

Si toutes les richesses de l'Europe étoient également partagées entre tous les hommes qui l'habitent, aucun peuple ne paroîtroit opulent, parce qu'il n'y auroit en effet ni

pauvre

pauvre ni riche. C'eſt donc de l'inégalité des partages que naiſſent la miſere & l'opulence, & nous ſommes moins riches par les richeſſes que nous avons, que par celles qui manquent aux autres.

Mais dans la ſuppoſition où les partages ſont égaux, imaginons deux républiques également puiſſantes; & ſuppoſons que dans l'une, les citoyens n'ambitionnent que la gloire de ſervir l'état, tandis que dans l'autre, chacun deſire à l'envi de s'enrichir. La premiere conſervera toujours la même puiſſance, parce qu'elle continuera de n'avoir ni pauvres ni riches; la ſeconde, au contraire, s'affoiblira, parce qu'elle ne pourra pas retirer les mêmes ſervices de tous ſes citoyens: car les pauvres ne pourront pas la ſervir, & les riches ne le voudront pas, ou ne le voudront que pour eux. Elle ne ſera donc ſervie que par des hommes, qui ſeront mercenaires, ou par néceſſité ou par avarice. Qu'une guerre s'éleve entre ces deux républiques, vous prévoyez l'événement.

Cependant l'inégalité des richeſſes amene le luxe, qui traînant à ſa ſuite tous les vices, acheve de ruiner la ſociété. Voilà encore un mot dont on ſe fait des idées trop vagues, & qui demande une explication.

Elle produit le luxe,

Il y a eu bien des ſiecles où une chemiſe de toile étoit un luxe. Aujourd'hui la ſoie en eſt moins un, que du temps des premiers

qui conſiſte moins dans l'uſage des richeſſes,

empereurs romains; & les étoffes d'or elles-mêmes se porteroient sans luxe, si elles étoient aussi communes que le drap le plus grossier. Les riches les abandonneroient même alors aux pauvres, parce que certainement elles ne sont pas les plus commodes.

que dans un travers de l'imagination.

Ce n'est donc pas uniquement dans l'usage des choses qu'il faut chercher le luxe, puisqu'alors c'est un Protée qu'on ne peut saisir. En quoi consiste donc le luxe? dans un travers de l'imagination, qui nous fait trouver notre bonheur à jouir des choses, dont les autres sont privés. Je dis *travers*: car on n'est pas mieux vêtu avec un drap d'or qu'avec un drap de laine: on ne fait pas meilleure chere avec des mets rares qu'avec des mets communs; & celui qui ne peut aller qu'en carosse, n'est pas plus heureux que celui qui s'est fait une habitude d'aller à pied.

Maux que produit le luxe.

Dès que le luxe consiste dans ce vice de l'imagination, c'est une conséquence qu'il mette les choses commodes au dessus des choses nécessaires, & les choses frivoles au dessus des choses solides; & vous concevez les maux qu'il doit produire. Autant il donne de superflu aux riches qui se ruinent, autant il ôte de nécessaire au reste des citoyens. Si dans les grandes villes, il paye un salaire aux artisans, il n'est pas vrai qu'il les fasse vivre; puisqu'il ruine les campagnes, qui seules font vivre & le riche & l'artisan. Il tend donc à causer

une ruine générale. Bientôt il n'y aura plus que des pauvres, des riches mal aisés, & des fortunes scandaleuses, qui se font rapidement, & qui passent avec la même rapidité. Dans cette situation, de quelle utilité les pauvres seront-ils à l'état? & de quelle utilité seront les riches eux-mêmes, amollis, sujets à mille infirmités, dégoûtés des fatigues, se faisant un besoin du superflu qui leur manque, exigeant d'avance le prix des services qu'ils ne rendront pas, & se plaignant toujours de n'avoir pas été récompensés? Je veux qu'ils se fassent encore un point d'honneur de servir la patrie: mais leur point d'honneur s'affoiblira de jour en jour, & cependant leur avidité sera une source de désordres.

Une république n'est donc pas heureuse & puissante, précisément parce qu'elle est pauvre: mais elle l'est à proportion que sa pauvreté entretient l'égalité parmi les citoyens; & que ne souffrant pas qu'il s'éleve des familles opulentes, elle exclut le luxe, c'est-à-dire, le desir de jouir de ce dont les autres manquent, &, par conséquent, la manie de chercher des jouissances dans des frivolités, que les riches seuls peuvent se procurer.

Faudroit-il donc détruire tout à-fait le luxe, & faire de nouveaux partages? non, sans doute, on le tenteroit inutilement: un pareil

C'est en observant les mauvais gouver-

nements qu'on en peut imaginer de meilleurs.

projet feroit même fans fruit & produiroit de nouveaux malheurs. Mais ne nous preffons pas de chercher ce qu'il conviendroit de faire: obfervons, & ne faifons pas des fyftêmes fur ce que nous n'avons pas encore fuffifamment étudié. Si les circonftances produifent enfin de bons gouvernements, elles nous épargneront la peine d'en imaginer: ou fi changeant continuellement l'état des chofes, elles ne font que fubftituer des vices à des vices, elles nous apprendront au moins ce qu'il ne faut pas faire; & nous pourrons connoître le meilleur gouvernement, lorfque nous aurons connu tous les mauvais gouvernements poffibles.

L'ambition peut être utile ou nuifible à l'état.

L'ambition produit des vices ou des vertus, fuivant qu'elle change d'objet. Ame de la république, il eft des circonftances, où elle la foutient par les diffentions quelle fait naître; comme il en eft d'autres, où elle n'engendre que des diffentions funeftes. Il n'eft donc pas à defirer que les diffentions de toute efpece foient abfolument étouffées: il s'agit feulement de régler l'ambition qui les caufe.

Ambition utile.

L'ambition eft toujours bien réglée, lorfqu'elle ne fe porte qu'aux honneurs que la république difpenfe. Car alors on préfere la patrie à tout, & on regarde les premieres magiftratures, comme le plus haut degré de la for-

tune. Les contendants formeront, à la vérité, des partis : mais ils acquerront des talents, pour mériter les suffrages ; & les plus vives dissentions seront étouffées, aussitôt que les citoyens sentiront le besoin de se réunir. Elles se rallumeront sans doute, à la premiere occasion ; sans doute aussi, elles s'éteindront encore d'elles mêmes.

Jaloux uniquement de partager les honneurs, les différents partis n'imagineront pas de s'armer les uns contre les autres. Il leur viendra encore moins dans la pensée d'appeller des secours étrangers. Enfin, aucun citoyen sensé, quelque puissance qu'on lui donne, n'osera former le projet de donner des fers à sa patrie : il est trop convaincu qu'il resteroit seul contre tous.

Ambition nuisible.

Rome prouve la vérité de ce que je dis : mais elle prouve aussi que l'ambition n'a plus de regles, lorsqu'elle se porte à toute autre chose qu'aux honneurs. C'est alors le temps des grands désordres : c'est alors que l'or & le fer ouvrent un chemin à la tyrannie.

L'égalité fait les bonnes mœurs.

Obéir aux magistrats, respecter les loix, aimer la patrie, n'avoir qu'une ambition honnête, ignorer le luxe & tous les vices qu'il engendre : voilà sans doute ce qui fait les bonnes mœurs, Or, l'égalité produit tous ces effets : elle forme donc les meilleurs citoyens.

Les bonnes mœurs font les bonnes républiques.

Dans une république formée sur ce modele, les mœurs générales déterminent naturellement les mœurs particulieres ; & les bonnes éducations se font seules, comme en effet elles doivent se faire. Mais malheureusement dans les républiques corrompues, les mœurs générales ont plus de pouvoir encore ; & les mauvaises éducations, qui se font seules plus facilement que les bonnes, empirent d'une génération à l'autre. On se plaint, on cherche des remedes, on veut opposer des digues au torrent, qui se déborde : c'est la source qu'il faudroit tarir.





CHAPITRE III.

Idée générale des républiques d'Italie.

J'AI voulu dans le chapitre précédent vous préparer à juger par vous-même des républiques d'Italie. Encore quelques réflexions générales, & vous pourrez deviner le fond de leur histoire.

Il ne pouvoit pas se former des républiques dans le royaume de Naples.

Ce n'étoit pas dans les provinces du royaume de Naples, qu'il devoit se former des républiques. Les peuples, de tous temps subjugués, s'étoient fait une habitude d'obéir; & toujours enveloppés dans des révolutions, ils étoient entraînés par une force, qui ne leur permettoit pas de s'arrêter sur eux-mêmes, & de penser seulement qu'ils pouvoient être libres. La ville de Naples avoit, à la vérité, connu la liberté, & elle en avoit conservé quelques-uns des privileges sous les rois Normands: mais il ne lui étoit plus possible de la recouvrer.

Il étoit difficile qu'il s'en formât dans la Lombardie.

Après la mort de Conrad IV fils de Frédéric II, les désordres de l'Allemagne paroissoient offrir la liberté aux villes de Lombardie, d'autant plus que les papes n'y pouvoient pas causer des troubles aussi facilement que dans le royaume de Naples. Cependant, parce que les Lombards étoient accoutumés au joug, ainsi que les Napolitains, il fut facile aux gouverneurs de se rendre maîtres chacun dans sa province. Ce sont, par conséquent, des principautés qui devoient se former dans cette partie de l'Italie. Quelques villes, à la vérité, profitant des circonstances qu'offroient les querelles du sacerdoce & de l'empire, avoient tenté auparavant de se gouverner en républiques; mais elles jouirent peu de leur liberté: car je ne comprends pas dans la Lombardie Venise, non plus que Genes. Depuis long-temps ces deux dernieres avoient trouvé l'occasion d'établir un gouvernement républicain.

L'état ecclésiastique étoit exposé à tous les désordres, que causoit l'ambition peu raisonnée des papes.

Dans l'état que nous nommons aujourd'hui ecclésiastique, les papes, trop foibles pour y dominer, étoient assez forts pour troubler tous les gouvernements. La multitude des affaires qu'ils embrassoient, & l'Europe entiere sur laquelle ils étendoient leurs soins apostoliques, ne leur permettoient pas toujours de soutenir les démarches qu'ils avoient faites, dans la vue de s'assurer des villes du pa-

trimoine de S. Pierre. Élevés ſur le ſaint ſiege pour l'ordinaire dans un âge avancé, ſouvent ſans l'avoir prévu, &, par conſéquent, ſans y être préparés, il étoit difficile qu'ils euſſent aſſez de lumieres, pour gouverner un état, ſi mal affermi qu'il étoit toujours à conquérir. Enfin ne faiſant pour la plupart que paſſer ſur la chaire de S. Pierre, aucun n'y reſtoit aſſez long-temps pour achever ce qu'il avoit commencé; & cependant chacun y portoit ſes vues particulieres, comme ſon eſprit & ſon caractère. L'un précipitoit; un autre ralentiſſoit; un autre ne faiſoit rien; un autre revenoit à quelque vieux projet; un autre formoit une entrepriſe qu'un autre abandonnoit, & à laquelle un autre revenoit encore: de ſorte que c'étoit preſque à chaque pontificat, nouveau plan, nouveau ſyſtême, nouvelle politique, & quelquefois rien. Ajoutons que les circonſtances pouvoient encore forcer le même pape à changer de conduite.

La cour de Rome n'avoit donc & ne devoit avoir ni principes, ni regles. Il eſt vrai que ſon objet étoit en général de tout ſoumettre, & qu'à cette fin elle employoit d'ordinaire les excommunications: mais d'ailleurs ſes reſſources & ſes moyens varioient comme les temps & les pontifes. De pareils défauts ſe trouvent néceſſairement dans les états élec-

tifs, lorſque le prince, content de jouir, ſans penſer à l'état ni à ſes ſucceſſeurs, n'eſt pas forcé par l'eſprit du gouvernement à ſuivre un plan donné.

Il devoit s'y former des principautés.

Voilà pourquoi les papes, ſi puiſſants pour troubler & pour affoiblir, ont tant de peine à s'établir ſolidement dans leurs propres domaines. Or, ces troubles & cette foibleſſe qu'ils cauſent, ſont auſſi contraires au gouvernement républicain, que favorables aux ambitieux, qui veulent uſurper l'autorité quelque part : car les citoyens d'une ville ne peuvent parvenir à ſe gouverner eux-mêmes, qu'autant qu'ils ont l'avantage des forces, ou qu'ils jouiſſent d'un grand calme.

Il s'y forma des républiques pendant la réſidence des papes à Avignon.

Dans le quatorzieme ſiecle, les papes ayant abandonné Rome pour Avignon, perdirent beaucoup de la puiſſance qu'ils avoient en Italie. Cette conjoncture étant favorable à la liberté, pluſieurs villes de l'état eccléſiaſtique en ſurent profiter. De ce nombre fut Bologne, qui, du temps des croiſades, avoit déja été une république aſſez puiſſante. Cependant ces villes ne jouirent jamais de la liberté que par intervalles; parce qu'elles n'étoient pas capables de ſe défendre, lorſque les papes recouvroient leur autorité.

C'eſt en Toſcane qu'il de-

De toutes les provinces d'Italie, la Toſcane étoit ſituée le plus avantageuſement pour

se gouverner elle-même : car les papes n'étoient pas assez puissants pour s'en rendre maîtres, & la Lombardie, qui se soulevoit souvent, étoit une barriere entre elle & les empereurs. Il s'y forma donc plusieurs républiques. Mais si vous considérez la position de Venise & de Gênes, vous la trouverez encore plus favorable; & vous ne serez pas étonné que ces deux républiques aient commencé long-temps avant les autres.

voit se former des républiques.

S'il y avoit en Italie des positions plus favorables au gouvernement républicain, il n'y en avoit point où un peuple pût jouir de sa liberté sans ressentir quelque commotion, lors des secousses violentes que causoient les papes, les rois de Naples, les empereurs, les François, les Espagnols & une multitude de tyrans répandus dans les provinces. Les républiques étoient, pour ainsi dire, entourées de volcans, qui menaçoient de les abymer; & vous prévoyez que tout ce qui les environne, doit leur permettre rarement de se gouverner dans un grand calme. Il nous reste à les considérer en elles mêmes.

Mais elles devoient être continuellement agitées.

Après avoir été successivement sous la domination des Romains, des Herules, des Goths, des Grecs, des Lombards des François, & des Allemands, les peuples d'Italie desirerent enfin de secouer le joug des étran-

Elles vouloient être libres, sans savoir ce qui constitue la liberté.

gers, & quelques-uns se flatterent de pouvoir jouir d'une liberté que les circonstances paroissoient leur offrir. Il étoit bien difficile néanmoins, qu'ils apprissent à se gouverner eux-mêmes; & il y avoit lieu de craindre qu'ils ne formassent leurs républiques avec les débris de ces monarchies, qu'une mauvaise constitution avoit détruites. Ils n'eurent jamais de législateurs. Cependant il en eût fallu de bien habiles, pour leur faire abandonner leurs vieilles coutumes, & leur en faire prendre de plus conformes à leur nouvelle situation. Ils voulurent donc vivre à bien des égards dans des républiques, comme ils avoient vécu dans de mauvaises monarchies. C'étoit allier les deux contraires.

L'égalité est le fondement du gouvernement républicain.

La Grece & l'ancienne Rome avoient été plus heureuses, parce que les républiques s'y étoient formées dans des temps, où les hommes étoient à peu-près égaux, ou du moins dans des circonstances où il falloit peu d'efforts pour les ramener à l'égalité. Les citoyens étoient sobres, tempérants, faits à la fatigue: le luxe qu'ils ignoroient, ne leur avoit pas enlevé les vertus; ils n'imaginoient pas que, pour être puissant, il faut être riche; enfin ils naissoient égaux, & ils ne connoissoient pas cette noblesse & cette roture, qui est la plus odieuse de toutes les

inégalités, puisque de deux hommes elle fait deux especes différentes.

Tels furent les Romains après la création des tribuns. Si le plébéien n'étoit pas encore égal au patricien, tout tendoit à les rendre l'un & l'autre égaux par la naissance, & à leur assurer également tous les droits de citoyen. Il est vrai qu'ils ne parvinrent jamais à établir parfaitement cette égalité, ils ne le pouvoient pas même; & c'est pourquoi leur république a toujours eu des vices fondamentaux. Mais c'est en la cherchant, qu'ils formerent, comme à leur insu, le meilleur gouvernement pour un peuple conquérant. Ils furent assez heureux pour trouver plus qu'ils n'avoient d'abord cherché: mais ils devoient trouver ce qu'ils ne cherchoient pas, puisque nous avons vu que de l'égalité naissent tous les avantages des républiques.

Les Romains n'ont été puissants, que parce qu'ils tendoient à l'égalité.

Or, les Italiens ne songerent jamais à chercher l'égalité. Ils étoient donc bien loin de parvenir à se gouverner sagement. Quand on considere cette ignorance, commune alors à toutes les nations, on diroit que l'empire romain ne s'étoit élevé sur les ruines de tant de peuples libres, que pour enfouir avec lui le secret de la liberté.

Les Italiens n'ont jamais connu l'égalité.

En effet, l'inégalité, destructive de tout gouvernement libre, s'étoit accrue conti-

Le gouvernement féodal,

& les richesses apportées par le commerce, en avoient effacé toute idée.

nuellement sous l'anarchie des fiefs, & croissoit encore tous les jours, à mesure qu'on acquéroit de plus grandes richesses. Comme elle avoit d'abord pris sa source dans la différence humiliante des nobles & des roturiers, elle puisa de nouvelles forces dans le commerce auquel on s'appliqua par préférence à tout : deux inconvénients dont les républiques doivent se garantir.

Il n'en restoit aucune trace dans les provinces où il y avoit beaucoup de gentils-hommes.

Les gentils-hommes, dit Machiavel, sont ceux qui vivent du produit de leurs terres dans l'abondance & dans l'oisiveté. De pareils hommes sont la peste d'une république : mais les plus pernicieux sont ceux qui ont des châteaux, des forteresses & des fiefs.

Cè même écrivain remarque que le royaume de Naples, l'état ecclésiastique & la Lombardie étoient remplis de ces sortes de gentils-hommes. D'où il juge avec raison que les peuples de ces provinces n'étoient pas faits pour se gouverner en république. A peine étoient-ils capables de soupirer quelquefois après la liberté : ceux du royaume de Naples n'en avoient pas même conservé le moindre sentiment.

Dans la Toscane où il y en a moins, il se forme des républiques ;

Mais la Toscane, remarque encore Machiavel, avoit heureusement très peu de giltsh-ommes. Aussi vit-on non-seulement se former, dans un petit espace, trois républiques

Florence, Sienne & Lucques : mais on voyoit encore plusieurs autres villes conserver l'esprit républicain jusques dans la servitude, & quelque fois jouir par intervalles de la liberté. Cependant si les gentils-hommes étoient en trop petit nombre pour empêcher les républiques de se former ; il y en avoit trop encore pour permettre qu'elle s'établissent solidement. De-là naîtront bien des troubles.

mais elles sont troublées parce qu'il y reste encore des gentils-hommes.

Comme l'Italie cultivoit les arts & le commerce plus qu'aucune autre province de l'Europe, elle étoit aussi la plus riche de toutes. Les républiques, entraînées par l'esprit général, devinrent donc commerçantes. Elles s'enrichirent d'autant plus qu'elles gênoient moins le commerce: elles devinrent par-là plus puissantes: cependant elles préparoient leur ruine.

Elles sont toutes commerçantes.

L'inégalité, qu'amenent les richesses, est d'autant plus destructive, qu'une république ne peut alors avoir que des troupes mercenaires ; soit qu'elle se serve de soldats étrangers, soit qu'elle arme ses propres citoyens.

Elles n'ont que des troupes mercenaires.

Il arrive de-là qu'elle est mal défendue, & que cependant il lui en coûte beaucoup pour se défendre. Les victoires sont presque aussi cheres que les défaites ; le trésor public s'épuise : le peuple gémit sous les impôts qui

Combien il leur en coute pour se défendre.

ſe multiplient; l'état qui contracte continuellement de nouvelles dettes, ne ſe ſoutient que par ſon crédit; il n'eſt plus riche que par l'opinion qu'on a de ſes richeſſes imaginaires; & il eſt ruiné, ſi l'opinion change.

Le commerce ſuſcite entre elles des guerres ruineuſes.

La guerre enrichiſſoit Rome, & appauvriſſoit Carthage; c'eſt que Rome, toute militaire, armoit à peu de frais; & que Carthage commerçante, n'avoit des troupes qu'autant qu'elle les payoit. Les républiques d'Italie, qui croyoient s'enrichir par la voie des armes, devoient donc ſe ruiner, ſi elles armoient pour étendre à l'envi leur commerce: car alors, ſe nuiſant les unes aux autres, elles l'arrêtoient néceſſairement dans ſes progrès. Cependant lorſque cette ſource de richeſſes ſe tariſſoit, c'eſt alors que l'argent devenoit plus néceſſaire: il falloit lever de nouvelles troupes, conſtruire de nouveaux vaiſſeaux, acheter de nouvelles alliances. On s'appauvriſſoit donc encore par les efforts qu'on faiſoit pour réparer ſes pertes.

Elles ſe ruinent même avec des ſuccès.

Remportoit-on des avantages? ils avoient coûté trop cher, & on n'étoit plus aſſez riche pour les ſoutenir. On mécontentoit les alliés qui ne trouvoient jamais leurs ſervices aſſez payés; on s'en faiſoit des ennemis; & parce qu'après une victoire on avoit beſoin de reſſources, comme après une défaite, le vaincu

vaincu avoit réparé ses forces, lorsque le vainqueur ne pouvoit pas encore suivre ses premiers succès ; souvent même il se trouvoit le premier en état de reprendre les armes, & il recouvroit ce qu'il avoit perdu, avant qu'on eût tout préparé pour repousser ses hostilités. Ainsi les guerres, après des succès alternatifs & ruineux pour les deux partis, finissoient par un épuisement général : & quelque temps après on les recommençoit, jusqu'à qu'on fût encore épuisé.

L'argent est pour elles le nerf de la guerre.

On ne pouvoit pas douter que l'argent ne fut alors le nerf de la guerre : mais cela n'étoit vrai, que parce que les gouvernements étoient vicieux. Cette maxime familiere aux politiques d'alors, étoit ignorée dans les beaux temps de la Grece & de Rome : elle l'étoit au moins des Grecs & des Romains ; car je conviens que les Perses & les Carthaginois la connoissoient.

Elles ont dès leur établissement tous les vices des républiques corrompues.

Les républiques d'Italie avoient donc, lorsqu'elles se fonderent, les mêmes vices ou de plus grands encore que les républiques anciennes, lorsqu'elles tomboient en ruine. Par conséquent sans mœurs, & toujours déchirées par des factions, elles offriront les mêmes désordres, que nous avons déja vus dans l'histoire générale de l'Italie. Le bien public sera toujours sacrifié à des intérêts particuliers :

les partis qui domineront tour-à-tour, ne cesseront de changer la forme du gouvernement: les loix, toujours partiales, ne seront jamais respectées : les réglements les plus sages seront ceux qui trouveront le plus d'obstacles: les citoyens puissants se regarderont avec méfiance, jusques dans les temps de calme: ils armeront les uns contre les autres sur les plus légers soupçons; & une faction livrera la patrie à l'étranger, plutôt que de se soumettre à une faction contraire. En un mot, il n'y aura de liberté pour ces républiques, que lorsqu'un citoyen habile & vertueux, se trouvant à la tête du gouvernement, fera respecter les loix dans sa personne. Mais les Timoléons sont rares.

Pourquoi les républiques de Suisse & d'Allemagne étoient moins mal constituées.

Machiavel, que je cite encore, parce que je raisonne sur les principes qu'il a developpés dans son histoire de Florence & dans ses discours sur la premiere décade de Tite Live, Machiavel, dis-je, ayant remarqué que les républiques de Suisse & quelques-unes d'Allemagne avoient des mœurs, & qu'elles n'étoient pas sujettes aux mêmes désordres que celles d'Italie, en donne pour raison, qu'elles ne permettent pas qu'aucun de leurs citoyens soit gentil-homme; & que ne songeant point à s'enrichir, elles se contentent des vêtements & des aliments que leur pays peut

leur fournir. N'ayant donc pas besoin de commercer avec les François, avec les Espagnols, ni avec les Italiens, elle ne prennent pas les mœurs de ces nations, *le quali*, dit-il, *tutte insieme sono la corruttela del mondo.*





CHAPITRE IV.

De Venise & de Genes.

Vous prévoyez que les révolutions seront fréquentes dans les républiques d'Italie : vous en connoissez les principales causes : il ne me reste plus qu'à vous donner de Venise, de Genes & de Florence la connoissance qui devient nécessaire pour reprendre l'histoire de l'Europe.

Commencement de Venise sous la protection des Padouans.

Lors de l'invasion des Goths, sous Radagaise en 407 & sous Alaric en 413, les peuples voisins du golfe Adriatique chercherent un asyle dans les petites îles, qui s'elevent au milieu des lagunes formées par la mer. Les Padouans, à qui elles appartenoient, & à qui elles pouvoient servir de retraite, favoriserent ce concours, & envoyerent en 421 trois consuls dans l'île de Rialte, qu'ils proclamerent place de refuge. Ces îles se peuplerent encore plus, lorsqu'Attila, ravageant pour la seconde fois l'Italie, détruisit en 453 Pavie,

Milan, Padoue, Aquilée & plusieurs autres villes.

Padoue s'étant rétablie, elle envoya dans Rialte & dans les autres îles des tribuns, pour les maintenir sous sa dépendance : mais les plus riches citoyens se saisirent insensiblement de l'autorité, & les tribuns s'érigerent même en souverains chacun dans son île.

Gouvernement des douze tribuns.

En 709, les tribuns des douze îles principales, dégoûtés d'être souverains, sentirent enfin qu'il pouvoit leur être avantageux de limiter leur puissance ; & croyant former une république, ils firent une association, & élurent un duc ou doge pour être leur chef.

Un siecle après, cette république trouva dans Pepin, fils de Charlemagne, un vainqueur généreux. Ce prince lui remit le tribut qu'elle payoit : il lui donna cinq milles d'étendue en terre ferme le long des lagunes, & lui accorda la liberté de commercer par mer & par terre. C'est même depuis lui, qu'on l'appelle Venise ; car il voulut que Rialte, jointe à quelques autres îles, portât ce nom, qui étoit celui de la province voisine des lagunes.

Pepin, fils de Charlemagne protége Venise.

La constitution de cette république étoit cependant bien vicieuse. Le doge abusoit presque continuellement d'une autorité, qu'on n'avoit pas su limiter ; & le peuple qui le dé-

La trop grande puissance du doge occasionne des troubles con-

tinuels.

posoit & qui lui crevoit les yeux, croyoit recouvrer sa liberté en élisant un nouveau doge, auquel il donnoit encore la même puissance. Jusqu'en 1172, le gouvernement de Venise offre des soulévements, des factions & des désordres, que vous pouvez imaginer d'après ce que vous avez vu ailleurs.

Nouveau gouvernement qui la limite.

Il étoit temps de chercher un remede aux abus. Il s'agissoit de limiter le pouvoir du doge, & de prévenir les brigues & les tumultes, que son élection ne pouvoit cesser d'occasionner tant qu'elle se feroit par le peuple entier: voici donc le gouvernement qu'on établit.

Douze tribuns, élus par le peuple pour être ses protecteurs, rendoient nulles par leur opposition les ordonnances du prince. Ils élisoient tous les ans deux cents quarante citoyens de tous états, & ils en formoient le conseil souverain de la république. Enfin on prenoit dans ce conseil un certain nombre d'électeurs, lorsqu'il falloit élire un doge.

Par ce changement, chaque citoyen conservoit sa part ou du moins son droit à la souveraineté; & le grand conseil, où l'on ne trouvoit pas les mêmes inconvénients que dans un peuple tumultueux, étoit assez puissant pour forcer le doge à n'être que le magistrat de la république.

La démocratie se change

Cette forme de gouvernement subsista jusqu'en 1289 que le doge Pierre Gradenigo fit

passer un réglement, par lequel un certain nombre de familles eurent, à l'exclusion de toutes les autres & à perpétuité, la souveraine administration. Il en fit enregistrer le décret à la Quarantie criminelle; tribunal dont on ne fixe pas l'origine, mais qui mettoit alors le sceau aux loix. Cette époque se nomma *il serrar del consiglio*, parce qu'elle ferma l'entrée du grand conseil aux familles qui n'y avoient pas été admises.

en aristocratie sous le doge Pierre Gradenigo.

Venise, qui auparavant avoit été une démocratie, fut alors une aristocratie héréditaire. Parmi les familles, exclues injustement du grand conseil, quelques-unes par foiblesse ou par ignorance dédaignerent de s'opposer à cette innovation; d'autres, plus puissantes ou plus éclairées, tenterent de rétablir l'ancien gouvernement: ce fut sans succès. Leur entreprise fit seulement penser à prévenir de pareilles conspirations; & on créa en 1310 un tribunal, qui parut si propre à cet effet, que vingt-cinq ans après on l'établit à perpétuité.

Conspirations des familles qui ont perdu leur part à la souveraineté.

Ce tribunal est le conseil des dix. Les membres sont élus tous les ans par le grand conseil; & ils choisissent parmi eux trois chefs qui changent tous les mois, & qui roulent par semaine.

Conseil des dix pour prévenir ces conspirations.

Tout ce qui concerne la police est du ressort de ce tribunal. Il étend sa juridiction sur

les nobles comme ſur les bourgeois ; & il eſt le juge de tous les officiers, chargés de quelque partie de l'adminiſtration. Non-ſeulement il reçoit les accuſations qu'on lui porte : il a encore des eſpions répandus par tout ; & ſur le rapport de quelques délateurs, il condamne un accuſé ſans l'entendre.

Inquiſiteurs d'état établis pour la même fin.

Mais un tribunal, dont la procédure eſt encore plus odieuſe, c'eſt celui des inquiſiteurs d'état. Il eſt compoſé de deux ſénateurs pris dans le conſeil des dix & d'un des conſeillers du doge. Il punit les ſoupçons, comme le crime même. Il fait noyer en ſecret quiconque a tenu quelques propos ſur le gouvernement, ou en eſt accuſé par les eſpions, dont il remplit la ville ; & ſans avoir de compte à rendre à qui que ce ſoit, il a un pouvoir abſolu ſur la vie du doge, des nobles, des étrangers & de tous les ſujets de la république.

Combien ces moyens ſont abſurdes, & cependant néceſſaires à la tranquillité publique.

Vous avez jugé les princes, qui, favoriſant les délateurs, ſacrifioient à des ſoupçons tout citoyen qu'on accuſoit : jugez donc à préſent ces nobles, qui exercent la ſouveraineté dans la république de Veniſe. Si la ſociété a pour objet la ſureté de tous ſes membres, doit-elle commencer par répandre une méfiance générale ? Quels que ſoient les avantages que les nobles Vénitiens penſent retirer de cette politique, ils ſont abſurdes de vouloir

être tous enſemble les tyrans de chacun d'eux en particulier, & de créer des tribunaux pour exercer cette tyrannie. On voit bien que ce gouvernement s'eſt établi dans des temps, où la force qui régloit tout, n'aſſuroit rien & faiſoit une néceſſité de prendre toute ſorte de précautions. En effet, la ſouveraineté que les nobles enlevent au peuple eſt une dépouille qu'ils craignent de s'enlever les uns aux autres ; & ils entretiennent leurs craintes, faute de ſavoir ſe réunir par un intérêt commun. S'ils ont encore beſoin de cette politique, ils ſont à plaindre : & ils en ont beſoin. Il n'y a pas d'autre moyen pour contenir tous ces nobles, qui ſe regardant comme autant de ſouverains, exerceroient ſur le peuple toute ſorte de vexation, & ruineroient enfin l'état.

Le gouvernement de Veniſe s'affermit en banniſſant les mœurs.

Tout démontre qu'il n'y a point de bon gouvernement ſans mœurs, & cependant cette république a banni les mœurs de ſon gouvernement. Comme l'ariſtocratie s'eſt formée dans des temps où il n'y en avoit point, & qu'elle a reconnu par expérience combien la corruption étoit favorable à ſon affermiſſement, elle s'eſt fait un principe de donner la licence en échange pour la liberté ; & elle laiſſe une libre carriere à cette licence, pourvu qu'on ne s'ingere en aucune maniere dans les affaires d'état. C'eſt un deſpotiſme, qui ne ſe ſent affermi, qu'autant

qu'il commande à des ames ſans vertus. Pour diſtraire donc le peuple de la perte de la ſouveraineté, il lui permet d'être ſans mœurs; & le peuple uſe de cette permiſſion, comme d'un dédommagement. D'ailleurs cette licence attire les étrangers, qu'une trop grande circonſpection, devenue néceſſaire, ne manqueroit pas d'écarter. Qui tenteroit de vivre dans un gouvernement, où le ſouverain, toujours ſoupçonneux, ne permet jamais de l'enviſager ?

Toujours ſoupçonneux il n'a pas de citoyens même parmi les nobles.

Quelques éloges qu'on donne à la république de Veniſe, c'eſt un monſtre en politique qu'un gouvernement qui a toujours des ſoupçons, & qui n'a jamais de mœurs. Sans ſoldats, il n'a que des troupes mercenaires. Je dirois même qu'il eſt ſans citoyens: car peut-on nommer citoyens des hommes incapables de porter les armes, & que l'état n'oſeroit armer pour ſa défenſe? Les nobles eux-mêmes ſe bornant aux fonctions civiles, craindroient de confier le commandement des armées à quelqu'un de leur corps. Mais en vain cette république prend toutes ces précautions: en vain elle force au plus profond ſilence, pour empêcher que ſes déliberations ne tranſpirent: qu'importeroit à une puiſſance qui domineroit en Italie, de ſavoir ce qui ſe délibere dans les conſeils de Veniſe?

Cette république, foible par ſa conſtitution ſuccombera infailliblement, ſi un ennemi puiſſant connoît toute ſa foibleſſe. Elle pourroit renoncer à ſon ſyſtême de méfiance & de mauvaiſes mœurs, ſans craindre qu'un de ſes citoyens pût uſurper la ſouveraineté. Ce n'eſt pas là le malheur dont elle eſt menacée. Lorſque vous connoîtrez comment ſes magiſtratures ſe combinent & ſe balancent, vous ſerez convaincu qu'en voulant prévenir toute révolution au dedans, elle s'eſt rendue on ne peut pas plus foible au dehors.

Il ne s'affermit au dedans qu'en s'affoibliſſant au dehors.

Un tribunal, qu'on nomme college, donne audience aux ambaſſadeurs, & traite des affaires étrangeres: mais ſans prendre ſur lui d'en terminer aucune, il prépare ſeulement les matieres qui doivent être réglées dans le ſénat. Le doge y préſide ſans autorité: car il ne peut faire ſans ſes conſeillers, ce que ſes conſeillers peuvent faire ſans lui. Il en a ſix, qui ſont en exercice pendant un an; de maniere néanmoins qu'après avoir aſſiſté au college les huit premiers mois, ils préſident les quatre derniers à la Quarantie criminelle, dont les trois chefs, nommés viceconſeillers ont pendant deux mois ſéance au college. Le doge, ſes conſeillers & ſes viceconſeillers, jugent toutes les affaires particulieres, qui ſont du reſſort du college; &

Le college.

ce tribunal eſt ce qu'on nomme la ſeigneurie.

Les ſages.

D'autres magiſtrats, qui ne ſont en place que pendant ſix mois, entrent encore au college : ce ſont les ſix ſages grands, les cinq ſages de terre ferme, & les cinq ſages des ordres.

Les ſages grands ſont proprement les maîtres du gouvernement. Chargés ſeuls des principales affaires de l'état, ils portent au ſénat le réſultat de leurs délibérations & déterminent les démarches de ce corps ; ils le convoquent extraordinairement, ſi les conjonctures l'exigent.

Le ſénat.

Pendant que le college & d'autres tribunaux veillent à l'adminiſtration de la juſtice, le ſénat, autrement nommé Pregadi (*), exerce donc toute l'autorité ſouveraine. Il décide de la guerre & de la paix, il fait les alliances, il regle les impôts, il élit les magiſtrats du college, il nomme les ambaſſadeurs, les capitaines de la république & tous les principaux officiers. Il eſt compoſe de cent vingt ſénateurs : mais parce que

(*) On le nomme ainſi, parce que dans les commencements il ne s'aſſembloit que dans des cas extraordinaires, & qu'on prioit les citoyens les plus éclairés de s'y trouver.

beaucoup d'autres magiſtrats ont droit d'y aſſiſter, ſes aſſemblées peuvent être de deux cents quatre-vingts perſonnes.

Si ce corps a l'exercice de la ſouveraineté, il n'a pas la ſouveraineté même: il n'eſt proprement que le magiſtrat du grand conſeil, qui eſt le vrai ſouverain.

Le grand conſeil eſt l'aſſemblée de tous les nobles, qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans. Il fait les loix nouvelles; il abroge ou modifie les anciennes: il diſpoſe de toutes les magiſtratures, ou confirme les magiſtrats élus par le ſénat: il révoque tous les ans, ou continue à ſon gré les ſénateurs, il punit ceux qui ont mal uſé de leur pouvoir, & il corrige tous les abus contraires à ſon autorité.

Le grand conſeil.

Le grand nombre de magiſtrats qui ſe partagent l'adminiſtration, le peu de temps qu'ils ſont en place, la circonſpection avec laquelle ils s'obſervent les uns les autres, & la dépendance où ils ſont du grand conſeil, mettent dans l'impoſſibilité de former des entrepriſes contre le corps de la nobleſſe. La république, forcée par le ſyſtême qui lie & engrene toutes ſes parties, s'eſt fait une allure que rien ne peut changer. Il faut néceſſairement qu'elle ſuive toujours les mêmes principes, & que tous les membres, quels

La maniere dont les magiſtratures ſe combinent, met une barriere à l'ambition, & aſſujettit la république à un plan dont elle ne peut s'écarter.

qu'ils soient, s'y conforment eux-mêmes.

Mais ses opérations en sont plus lentes ;

Cette unité ou perpétuité de système est un avantage que les républiques ont sur les monarchies, où les vues changent continuellement: mais Venise doit cet avantage à un plan, qui en assurant sa tranquillité au dedans, l'affoiblit nécessairement au dehors, parce qu'il ralentit toutes ses opérations.

& il lui est presque impossible de faire les changements que les circonstances demandent.

Les circonstances ont bien changé pour cette république ; cependant elle se gouverne d'après les mêmes loix qu'elle s'est faites dans ses temps de prospérité, & il lui est bien difficile de remédier aux abus qui en naissent. Assujettie au système qu'elle s'est d'abord fait, elle obéit à une impulsion qu'elle ne peut ni suspendre ni diriger ; parce qu'elle ne peut pas faire les changements que les circonstances demandent. Ce seroit au grand conseil à abroger les loix & à en faire de nouvelles, puisque tout le pouvoir législatif réside en lui : mais le sénat s'applique à lui en ôter tout exercice. Ce corps est comme un ministre, qui, jaloux de l'autorité, ne permet pas au souverain de prendre connoissance des affaires. Il aime mieux gouverner d'apres des abus, qui rendent à la ruine de l'état. Les nobles Vénitiens, qui voient ces abus, ne s'en mettent pas en pei-

ne; & chacun dit: *la république durera toujours plus que moi.* Voilà où ils en sont aujourd'hui.

Le peu que je viens de dire suffit pour vous faire connoître le génie de cette république. Il faudroit entrer dans bien d'autres détails pour vous donner une idée complete de son gouvernement: mais ce sont des choses que vous trouverez ailleurs.

Erreur de Machiavel sur l'aristocratie de Venise.

Machiavel pense que l'aristocratie de Venise s'est établie naturellement & sans dissention: car, selon lui, lorsque ceux qui s'étoient réfugiés dans les îles des lagunes, se trouverent en assez grand nombre, ils formerent une république dans laquelle chacun eut la même part au gouvernement; & les citoyens ne furent pas encore distingués en plusieurs classes. Ceux qui vinrent ensuite, ne furent reçus que comme sujets; parce qu'on ne voulut pas partager l'autorité avec eux. Cependant trop heureux de vivre sous la protection des loix, ils ne purent pas se plaindre, puisqu'on ne leur ôtoit rien; & d'ailleurs ils étoient trop foibles, pour oser former des prétentions. Ils se trouverent donc naturellement dans la classe du peuple; & ils releverent la dignité des premiers habitants, qu'on nomma gentils-hommes

La noblesse de Venise est

C'est une conjecture ingénieuse, qu'il seroit difficile de concilier avec les faits con-

bien différente de la noblesse féodale

nus. Cet écrivain fait une réflexion plus juſte, lorſqu'il remarque que les gentils-hommes Vénitiens ſont bien différents de ceux qu'on voyoit ailleurs. En effet, ce ne ſont pas des hommes armés, des ſeigneurs de châteaux : ce ſont des magiſtrats, qui ont & qui exercent la ſouveraineté.

Mais cette différence ne fut pas leur ouvrage : les circonſtances firent tout. Retirés ſur des écueils juſqu'alors inhabités, ils étoient ſans richeſſes, & leurs îles ne pouvoient pas fournir à leur ſubſiſtance. Il ne s'agiſſoit donc pas de bâtir des forts pour commander à des ſerfs. Comme ils ne pouvoient ſubſiſter que par le commerce, il leur falloit des loix & des vaiſſeaux, & c'eſt à quoi ils ſongerent.

Des commerçants, ennoblis par les magiſtratures, ſont moins remuants que des ſeigneurs de châteaux : c'eſt pourquoi Veniſe a été ſujette à moins de diſſentions. D'ailleurs il faut convenir que ſa nobleſſe eſt fondée ſur de meilleurs titres, que celle qui prend ſon origine dans le gouvernement des fiefs : elle nous rappelle la nobleſſe des républiques anciennes.

Genes eſt une ariſtocratie, qui ne pouvoit s'éta-

Les Génois s'érigerent en république vers la fin du neuvieme ſiecle, pendant les troubles qui ſuivirent la mort de Charles le Gros. Mais

Mais parce que leur gouvernement, toujours sans principes, n'a jamais cessé de varier, il faudroit en faire l'histoire, pour vous faire connoître les différentes formes qu'il a pris. Cependant il en résulteroit peu d'instruction: car nous ne verrions que des désordres, comme nous n'en avons déja que trop vu. Il suffit de savoir que Genes est une aristocratie sans systême, & de chercher quelle en est la cause.

blir sur des principes fixes.

Les Vénitiens, établis dans leurs lagunes, long-temps avant la naissance du gouvernement féodal, n'eurent point parmi eux de ces nobles toujours armés pour subjuguer & tyranniser le peuple. Ils n'avoient voulu qu'échapper aux Goths: ils furent plus heureux qu'ils n'avoient prévu; la mer les garantit contre l'invasion des gentils-hommes. Bornés à leurs îles & à leur commerce, ils eurent encore le bonheur de se tenir séparés de l'Italie jusqu'au quatorzieme siecle; & d'être par conséquent loin des factions, dont l'esprit eût été contagieux pour eux comme pour les autres.

Pourquoi?

Vous voyez donc pourquoi Genes n'a pas pu donner une forme fixe à son gouvernement: c'est qu'étant en terre ferme, il falloit qu'elle subît le sort de toutes les villes d'Italie. Elle devoit avoir des gentils-hommes,

des Guelfes, des Gibelins & des factions de toute espece. Condamnée, par consequent, à être toujours agitée, elle étoit dans l'impuissance de se fixer à quelques principes: les meilleurs réglements ne pouvoient s'établir, ou ne pouvoient subsister : il y avoit toujours des partis assez puissants pour s'oppôser au bien général.

Puissance de Venise & de Genes sur mer

Genes a cependant eu des temps florissants. Elle a du moins eu de grands succès au dehors; & même elle a été la rivale de Venise. Il nous reste à considérer quelle a été la puissance de ces deux républiques: je la chercherai plus dans les causes, que dans le détail des événements.

Toutes deux situées avantageusement pour le commerce, elles n'avoient de rivales que quelques villes d'Italie: car le reste de l'Europe n'offroit qu'une noblesse militaire & des peuples misérables. Elles s'enrichirent, & dans le dixieme siecle, elles étoient déja l'une & l'autre fort puissantes sur mer.

Les Sarrazins ayant pillé & brûlé Genes, pendant que les Génois étoient en mer, non-seulement ils furent défaits, mais ils perdirent encore leur butin & tous leurs vaisseaux ; & au commencement du siecle suivant, les Génois, joints au Pisans, leur enleverent la Sardaigne : il est vrai que cette île

fut le ſujet d'une longue guerre entre ces deux républiques.

Les Vénitiens n'étoient pas moins redoutables aux Sarrazins. Ils leur firent lever le ſiege de Bari & de Capoue, & ils remporterent ſur eux une victoire complete. Ils avoient des traités d'alliance avec l'empereur de Conſtantinople, avec les ſouverains d'Egypte & de Syrie, & avec les princes d'Italie, qui pouvoient favoriſer leur commerce. Leur puiſſance étoit telle que les peuples de Dalmatie & d'Iſtrie ſe donnerent à eux, pour ſe délivrer des corſaires de Narenza, qui les attaquoient par terre & par mer.

Les croiſades contribuent à leur puiſſance.

Les croiſades, ſi ruineuſes pour l'Europe, devoient être une ſource de richeſſes pour deux peuples, qui pouvoient armer de grandes flottes. Ils n'alloient pas en Paleſtine à travers des nations ennemies : un chemin plus ſûr leur étoit ouvert, & tous les autres croiſés paroiſſoient des victimes, qui s'immoloient pour leur préparer des ſuccès. Quand les Génois & les Vénitiens n'auroient pas été entraînés par le fanatiſme général, il auroit été de leur politique d'approuver une guerre, où ils hazardoient moins que les autres, & d'où ils retiroient beaucoup plus. Ils eurent part aux conquêtes, ils rapporterent un butin immenſe ; & lorſque les croiſés renonceront

à prendre la route de Constantinople, ils leur fournirent des vaisseaux de transport, & la guerre sainte devint doublement lucrative pour eux.

Conquêtes des Vénitiens.

A la fin du douzieme siecle, les Vénitiens persuaderent aux croisés de joindre leurs forces à celles de la république; & ils reprirent, avec ce secours, des places, que le roi de Hongrie leur avoit enlevées dans l'Istrie. Ils partagerent ensuite Constantinople avec eux: ils se rendirent maîtres de la plus grande partie de la Grece; & bientôt après, ils ajouterent l'île de Candie à toutes ces conquêtes.

Les Vénitiens & les Génois se ruinent mutuellement.

Les Génois avoient des succès moins brillants, mais ils pouvoient seuls disputer l'empire de la mer aux Vénitiens. Ces deux peuples devinrent donc ennemis: ils se firent la guerre en Palestine, ils se la firent sur mer, & ils s'épuiserent mutuellement pendant plus de deux siecles.

Mais les troubles domestiques sont funestes aux Génois.

Mais quelque fût au dehors le sort des armes des Génois, ils avoient dans leurs dissentions un vice plus destructif que la guerre. Au commencement du quatorzieme siecle, ils n'eurent d'autre ressource que de se donner à Robert roi de Naples. Ils recouvrerent leur liberté, mais ils n'en surent pas jouir; & après bien des troubles, ils se donnerent à Charles

VI, roi de France. Las d'une domination étrangere, ils égorgerent tous les François, pour tomber ſous la puiſſance du marquis de Montferrat. A peine eurent-ils chaſſé ce nouveau maître, qu'ils en trouverent un autre dans Philippe, duc de Milan; & ils furent enfin réduits à conjurer Charles VII de vouloir être leur ſouverain. En un mot, ils ne ſurent plus ni obéir ni être libres.

Pendant que Genes paſſoit d'une domination ſous une autre, Veniſe, à qui cette rivale devenoit moins redoutable, faiſoit des conquêtes en Italie; & elle y acquit des états conſidérables dans le cours du quatorzieme ſiecle & au commencement du quinzieme. Mais ſi la puiſſance d'une république doit être dans ſa conſtitution, vous reconnoîtrez que Veniſe n'a dû ſes ſuccès qu'à la foibleſſe de ſes ennemis.

Conquêtes des Vénitiens en Italie.

On voit qu'elle devoit réuſſir en Lombardie: car ſa marche ſyſtématique, & toujours ſoutenue, lui donnoit de grands avantages ſur les vues changeantes de ces petits princes qui ne formoient que des projets momentanés. En profitant de leurs fautes & de leurs diviſions, elle pouvoit vaincre par la ruſe & par l'argent, autant que par les armes: & c'eſt auſſi ce qu'elle a fait.

Les succès de ces républicains n'ont rien de surprenant.

Ses succès sur mer ne nous doivent pas étonner davantage. Le peuple le plus riche sera toujours le maître de cet élément, lorsqu'aucun peuple guerrier ne lui en contestera l'empire. C'étoit le temps où la guerre se faisoit avec de l'argent, & où, par conséquent des commerçants, aidés par une situation favorable, étoient destinés à faire des conquêtes.

Ils étoient ruineux pour leur commerce.

Cependant Venise eût été plus sage, si s'occupant uniquement de son commerce, elle eût préféré des alliés à des sujets. En voulant maintenir les peuples conquis sous sa domination, elle épuisoit des trésors, qu'elle eût pu employer à se faire des amis, & à faire fleurir de plus en plus son commerce. Candie faisoit sur-tout, des efforts continuels pour recouvrer sa liberté : l'Istrie & la Dalmatie n'étoient pas plus soumises: la Grece & l'Italie n'étoient jamais tranquilles; & les mouvements de ces peuples entraînoient continuellement dans de nouvelles guerres avec les princes voisins. Il falloit donc être toujours armé, avoir toujours des troupes sur pied, mettre toujours de nouvelles flottes en mer; en un mot, ruiner son commerce, & se voir toujours au moment de perdre ses conquêtes.

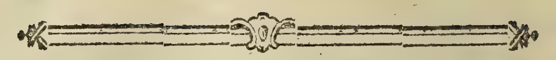
Ils ne les devoient qu'à la

Les avantages de cette république venoient des désordres où se trouvoient toutes les na-

tions. Mais si ces désordres finissoient, si du moins ils diminuoient assez pour permettre aux principaux peuples de prendre un état plus assuré; les Vénitiens réduits à leurs lagunes, se trouveroient trop heureux de s'y défendre. Leur salut n'étoit donc que dans la foiblesse de leurs voisins. Plus vous réfléchirez sur le gouvernement de cette république, plus vous serez convaincu que ses richesses ne lui fourniront pas assez de soldats pour défendre toujours son trop grand empire. Vous la voyez déja dans un état violent, & vous pouvez prévoir qu'elle sera de grandes pertes.

foiblesse des autres peuples de l'Europe.





CHAPITRE V.

Des révolutions de Florence.

L'histoire de Florence est intéressante.

Il est des princes, dont le regne n'est presque qu'une suite de fautes, & auxquels cependant on s'intéresse: il en est d'autres, qui n'ont pas fait les mêmes fautes, & dont la vie néanmoins ennuie autant le lecteur, qu'ils ont eux-mêmes ennuié leur cour. C'est qu'il y a, Monseigneur, bien de la différence entre les fautes des grandes ames & les fautes des ames lâches.

Ce que je dis des princes, il faut l'appliquer aux nations. Les Florentins ne savoient pas mieux se gouverner que les autres peuples d'Italie: mais ils intéressent, parce qu'ils ont de l'ame, & leur histoire mérite une attention particuliere. Plus vous la connoîtrez, plus vous regretterez qu'ils n'aient pas commencé dans de meilleurs temps: vous ne pardonnerez pas à la barbarie qui les assiége de toutes parts, & qui met des entraves à leur génie: vous serez fâché, qu'aimant la liberté, ils ne sachent pas

être libres : mais vous verrez au moins que pour les assujettir, il faut des talents & des vertus.

Lorsque vers la fin du onzieme siecle, les entreprises de Grégoire VII diviserent l'Italie en deux partis, les Florentins, qui jusqu'alors avoient toujours été soumis à la puissance dominante, furent encore assez heureux pour ne point prendre part aux querelles du sacerdoce & de l'empire. Unis, ils paroissoient n'avoir d'autre ambition que de conserver la tranquillité, au milieu des troubles qui se formoient tout autour d'eux. Ils jouirent de ce repos jusqu'en 1215, continuant de se soumettre au vainqueur & se défendant contre l'esprit de faction. Mais les dissentions ayant alors commencé parmi eux, elles y furent plus vives & plus funestes que partout ailleurs.

Les Florentins sont long-temps avant de prendre part aux querelles du sacerdoce & de l'empire.

Buondelmonti étant sur le point de se marier avec une demoiselle de la maison des Amidei, rompit tout-à-coup ses engagements pour en épouser une plus belle de la maison des Donati. Il lui en coûta la vie, les Amidei, les Uberti & d'autres, tous alliés ou parents, ayant voulu laver dans son sang l'affront fait à leur famille.

Commencements des dissensions.

Cet assassinat divisa toute la ville : les citoyens les plus considérables se déclarerent

Faction des Buondelmon-

ti & faction des Uberti.

les uns pour les Buondelmonti, les autres pour les Uberti. On arma & la guerre dura plusieurs années, s'interrompant quelquefois, & recommençant à la plus légere occasion. Vous jugez bien que ces gentils-hommes là, car c'en étoit & ils avoient des châteaux, vous jugez, dis-je, qu'ils ne souffriront pas que Florence recouvre sa premiere tranquillité, ou qu'elle en jouisse long-temps.

Les Uberti sont protégés par Frédéric II

Frédéric II favorisa les Uberti, dans l'idée d'affermir & d'augmenter sa puissance en Toscane: il eût été plus sage de réconcilier les deux partis & de les gagner tous deux. Il accrut des désordres, qu'il pouvoit réprimer. Les Buondelmonti furent chassés de la ville, & la haine fut plus envenimée que jamais.

Ils prennent le nom de Gibelins, & les Buondelmonti celui de Guelfes.

Les Uberti, comme partisans de l'empereur, prirent le nom de Gibelins: on donna celui des Guelfes aux Buondelmonti; & c'est, selon quelques-uns, l'époque où l'Italie connut pour la premiere fois ces noms de factions: Machiavel néanmoins dit qu'ils y étoient plus anciens.

A la mort de Frédéric ces deux factions se réconcilient pour donner la liberté à Florence.

Les Guelfes se défendoient dans des châteaux, qu'ils avoient au haut du val d'Arno, lorsque Frédéric mourut. Cette conjoncture, favorable à la liberté, flatta les Florentins de l'espérance de se rendre indépendants. Les plus sages jugerent qu'il falloit d'abord

ôter toute ſemence de diviſion, engager les Gibelins à ſe réconcilier avec les Guelfes, & les recevoir dans la ville. Leur négociation eut tout le ſuccès qu'ils avoient deſiré.

Douze anciens ont le gouvernement de la république.

L'union étant rétablie, douze citoyens qu'on nomma anciens, & qui devoient changer tous les ans, furent élus pour gouverner la république. On confia le jugement de toutes les affaires civiles & criminelles à deux juges étrangers, dont l'un ſe nomma le capitaine du peuple & l'autre podeſtat. On les voulut étrangers, afin de prévenir les inimitiés, que des juges Florentins auroient pu s'attirer à eux & à leur famille. Enfin tous les jeunes gens en état de porter les armes ayant été enrôlés, ils eurent ordre de marcher toutes les fois qu'ils feroient commandés par le capitaine ou par les anciens; & on en forma vingt compagnies dans la ville, & ſoixante-ſeize dans la campagne.

Coutume ſinguliere des Florentins.

Les Florentins avoient une coutume bien ſinguliere pour le treizieme ſiecle. Ils ne commençoient jamais d'hoſtilités, qu'ils n'euſſent fait ſonner pendant un mois une cloche qu'ils nommoient *martinella*; aſſez généreux pour ne vouloir pas uſer de ſurpriſe même avec leurs ennemis. Voilà donc un coin de l'Europe, où il ſe trouve encore de l'honnêteté,

Leurs progrès dans dix ans de calme & de liberté.

Dans les commencements de leur indépendance, les Florentins ne connurent que le plaisir d'être libres, & leur union leur procura des succès étonnants. Pistoie, Arezzo & Sienne furent forcées d'entrer dans leur alliance. Ils se rendirent maîtres de Volterra; & ils demolirent plusieurs châteaux, dont ils transporterent les habitants dans leur ville. En un mot, Florence devint en dix ans la capitale de la Toscane, & une des premieres villes d'Italie.

Mais le peuple rallume l'esprit de faction en se jettant dans le parti des Guelfes.

La dixieme année fut le terme de leur union. Malheureusement ils étoient comme les princes, qui étant placés entre deux factions, les favorisent tour-à tour & les entretiennent pour leur ruine. Le peuple mécontent de la hauteur avec laquelle les Gibelins l'avoient gouverné pendant le regne de Frédéric II, se jeta tout-à-fait dans le parti des Guelfes. Il vouloit par-là se venger; & il s'imaginoit encore de défendre mieux sa liberté, lorsque le saint siege le protégeroit contre l'empire. Ce fut une grande faute. Il n'avoit pas besoin de la protection des papes, puisque les empereurs n'étoient plus à redouter; & lorsqu'il se rappelloit les effets récents des dernieres dissentions, il devoit étouffer tout sentiment de vengeance, & ne songer qu'à contenir les Gibelins: s'il ne les eût pas déprimés, pour élever uniquement les Guelfes, aucun des deux partis n'au-

roit pu nuire, & peut-être qu'avec le temps l'un & l'autre auroient oublié la haine qui les divisoit.

Il ne faut pas attendre tant de sagesse du peuple : il est plus fait pour attiser les dissentions que pour les éteindre. L'incendie que les papes rallumoient continuellement, ne trouvoit nulle part plus d'aliment qu'à Florence ; & cette république devoit être insensiblement consumée par les flammes qui s'élevoient autour d'elle. Les factions qu'elle nourrissoit dans son sein, auroient peut-être été réprimées, si elles n'avoient pu se soutenir que par leurs propres forces : mais malheureusement elles se mêloient à toutes celles qui divisoient l'Italie, elles en prenoient l'esprit, & elles se renouvelloient toujours avec plus de violence.

Conduite de Benoît XII & de Frédéric II pour entretenir cet esprit.

Il n'y avoit pas bien long-temps que Benoît XII avoit donné libéralement aux seigneurs de Lombardie les terres qu'ils avoient usurpées sur l'empire, déclarant par une bulle qu'ils les possédoient désormais à juste titre ; & Frédéric II, qui n'étoit pas moins libéral, avoit donné tout aussitôt aux seigneurs de l'état ecclésiastique, toutes les terres qu'ils avoient enlevées au saint siege. Tant de générosité de la part du pontife & de l'empereur ne servit qu'à fortifier les deux factions

& à les animer encore plus l'une contre l'autre.

Les Gibelins sont chassés de Florence.

Mais ce furent les troubles de Naples, qui furent d'abord funestes aux Florentins. Mainfroi, fils de Frédéric, s'étant rendu maître de ce royaume malgré toutes les oppositions des papes, les Gibelins de Florence se flatterent d'en obtenir des secours contre les Guelfes. Cependant le secret de leur conspiration fut éventé : le peuple les chassa, & ils se retirerent à Sienne.

Ils chassent à leur tour les Guelfes.

Farinata, de la maison des Uberti, continua de négocier auprès du roi de Naples ; & avec les troupes qu'il en obtint, il défit les Guelfes, qui furent à leur tour forcés de se retirer à Lucques. Jourdan, qui commandoit les Napolitains, se rendit maître de Florence, & la soumit à Mainfroi ; changeant tout le gouvernement, & n'y laissant aucune trace de liberté. Cette conduite, peu prudente, augmenta la haine du peuple contre les Gibelins ; & ceux-ci devinrent eux-mêmes ennemis de Jourdan & du roi de Naples.

Jourdan s'étant retiré, le comte Gui Novello, à qui il remit le commandement, souleva encore plus les esprits par le dessein qu'il forma de détruire Florence, pour achever la ruine du parti des Guelfes. Mais Fa-

rinata s'opposa avec tant de fermeté à ce projet barbare, qu'il fallut l'abandonner.

Cependant les Guelfes de Florence, obligés de sortir de Lucques que Novello menaçoit, allerent à Bologne; d'où ils furent appellés à Parme par d'autres Guelfes, qui étoient en guerre avec d'autres Gibelins du Parmesan, & on leur en donna toutes les terres. C'est ainsi que de toutes parts ces différents partis se dépouilloient tour-à-tour.

Ceux-ci appelés à Parme en chassent les Gibelins.

Sur ces entrefaites, Charles d'Anjou ayant été appellé à la couronne de Naples, les Guelfes, qui venoient de vaincre à Parme, offrirent leurs services à ce prince & se firent un appui contre les Gibelins de Florence. Novello & les Gibelins connurent le danger où ils étoient, lorsqu'ils apprirent la défaite de Mainfroi. Voulant donc regagner l'affection des Florentins, ils oserent leur rendre l'autorité qu'ils leur avoient enlevée; & ils chargerent de la réforme de l'état trente-six citoyens, choisis dans le peuple, & deux gentils-hommes Bolonois. Ces réformateurs diviserent la ville en corps de métiers: ils nommerent un magistrat pour chaque corps: & donnerent encore à chacun un drapeau, sous lequel devoient se ranger au besoin tous ceux qui étoient en âge de porter les armes. Ces corps de métiers furent d'abord au nom-

Ils sont soutenus par Charles d'Anjou, & les Gibelins rendent l'autorité au peuple de Florence, qu'ils veulent gagner.

bre de douze, sept grands & cinq petits : ces derniers se multiplierent ensuite jusqu'au nombre de quatorze, ce qui fit vingt-un en tout.

Les Florentins tentent d'assurer leur liberté.

Les Florentins se souvenant qu'on leur avoit ôté la liberté, & voyant qu'on ne la leur rendoit que parce qu'on y étoit contraint, reçurent ce bienfait avec peu de reconnoissance, & songerent à s'affermir contre des maîtres, qui n'avoient cédé que par nécessité. Les oppositions que Novello trouva bientôt, lorsqu'il voulut faire passer une nouvelle imposition, lui ouvrirent les yeux. Il voulut réparer son imprudence, en reprenant une seconde fois l'autorité; mais il en commettoit une nouvelle, puisqu'il avoit armé le peuple, & il fut chassé. Florence étant redevenue libre, on rappella les Guelfes & les Gibelins, & on consentit de part & d'autre à oublier toutes les injures qu'on s'étoit faites.

Les Gibelins conspirent, & sont forcés à se retirer.

Mais les partis n'oublient pas, ou du moins la jalousie du commandement rappelle bientôt les injures passées, & en fait commettre de nouvelles. On l'éprouva lors de l'arrivée de Conradin en Italie : les Gibelins, assurés de la protection de ce prince, se flatterent de recouvrer bientôt l'autorité, & ils se conduisirent même avec une confiance qui laissa transpirer leur dessein. Cependant ils furent

furent eux-mêmes obligés de se retirer presqu'aussitôt, parce que les Guelfes reçurent des secours, que Charles d'Anjou leur envoya. Après la retraite des Gibelins, le gouvernement prit encore une nouvelle forme.

Trois classes de citoyens dans Florence

Ainsi qu'à Rome, on distinguoit dans toutes les républiques d'Italie, trois ordres de citoyens: *i nobili, i cittadini, e i popolani.* Mais parce que dans les Monarchies tous les états tendent à se confondre sous le souverain qui les éclipse, nous n'avons pas de termes qui répondent exactement à ceux de *cittadini*, & de *popolani*. Il paroît d'abord assez singulier que les gouvernements où les hommes se piquent le plus d'être égaux, soient aussi ceux où les classes sont plus distinguées. Cependant cette différence n'a rien d'odieux, parce qu'elle est nécessaire. Elle a même l'avantage d'entretenir l'émulation, que la confusion de tous les ordres tend à détruire; & l'égalité se maintient encore suffisamment, pourvu que chaque particulier ait part à la souveraineté.

La république de Florence étoit donc composée de gentils-hommes ou nobles, de citadins & de ceux du peuple. C'est ainsi que je m'exprimerai; & quand je dirai simplement *le peuple*, je comprendrai les trois ordres, ou seulement les deux derniers.

Création des douze *bons hommes* & de trois conseils.

On créa douze chefs, qui devoient être en magistrature deux mois, & qu'on nomma *bons hommes*. On forma ensuite un conseil de quatre-vingts citadins, un autre de cent quatre-vingts de ceux du peuple, trente par quartier; & ces deux conseils réunis avec les douze bons hommes, composerent le conseil général. C'est dans ces conseils qu'on délibéroit, & qu'on arrêtoit ce qu'il convenoit de faire. Mais la puissance exécutrice étoit confiée à un autre conseil, qui étoit composé de cent vingt personnes prises dans les trois ordres, & qui nommoit à toutes les charges de la république. Machiavel ne dit point ni de quel ordre étoient tirés les douze bons hommes, ni si le peuple entier faisoit lui-même l'élection de tous les magistrats, ni le terme après lequel on les renouvelloit; & il n'explique pas assez comment tous ces conseils se combinoient & se balançoient. Tout cela néanmoins demanderoit des éclaircissements.

Après tous ces réglements, on fit trois parties des biens des Gibelins. La premiere fut confisquée au profit du public: la seconde fut assignée aux magistrats du parti, appellés *les capitaines*: & la troisieme fut donnée aux Guelfes, qui eurent d'ailleurs grande part aux magistratures & aux charges.

Quels qu'aient été les vices du nouveau gouvernement des Florentins, il est au moins certain que les parties n'en avoient pas été assez bien liées, pour se soutenir mutuellement contre les efforts des citoyens puissants. Car les Guelfes, dont le pouvoir s'étoit accru par l'expulsion des Gibelins, se porterent impunément à toute sorte de violences ; & les magistrats furent trop foibles pour faire respecter les loix.

Ce nouveau gouvernement ne peut empêcher les violences des Guelfes.

Il falloit chercher les défauts du gouvernement & y remédier : mais les *bons hommes* s'imaginerent que le rappel des Gibelins seroit le meilleur moyen de contenir les Guelfes. On corrigea donc un mal par un autre, & les Gibelins furent rappellés. Au lieu de douze chefs on en fit quatorze, sept de chaque parti ; & on arrêta qu'ils gouverneroient pendant un an, & qu'ils seroient à la nomination du pape. Ce dernier article n'étoit pas favorable à la liberté ; c'est que ce changement avoit été fait par l'entremise d'un légat que le pape avoit fait vicaire de l'empire en Toscane. Cette forme de gouvernement ne dura que deux ans.

C'est pourquoi les *bons hommes* rappellent les Gibelins.

Les papes, qui augmentoient la puissance d'un prince, quand ils en craignoient un plus puissant, & qui abaissoient ensuite celui qu'ils avoient élevé, quand ils commen-

Les papes continuent à nourrir l'esprit de faction.

çoient à le craindre : les papes, dis-je, avoient déja donné & ôté ce vicariat de Toſcane à Charles d'Anjou, roi de Naples. Un pape françois, Martin IV, le lui rendit. Tous ces changements ne faiſoient que donner de nouvelles forces aux factions, qui s'étoient affoiblies ; & les déſordres, qui en naiſſoient, faiſoient une néceſſité de changer encore le gouvernement.

Nouveau gouvernement qui exclut des magiſtratures toute la nobleſſe.

C'eſt pourquoi en 1282, les corps de métiers, pour ôter l'autorité aux Gibelins & à toute la nobleſſe, créérent, à la place des douze gouverneurs, trois prieurs, qui devoient être en charge deux mois, & qui ne pouvoient être pris que parmi les marchands & les artiſans. Le nombre dans la ſuite en fut porté à ſix, neuf & même douze ſuivant les circonſtances. On leur donna un palais, des gardes, des officiers, & enfin le titre de ſeigneurs. La diviſion, qui étoit entre les nobles, favoriſa cet établiſſement : car pendant qu'ils ne ſongeoient qu'à s'enlever la puiſſance les uns aux autres, les citadins & ceux du peuple s'en ſaiſirent ; de ſorte que tous les gentils-hommes ſe trouverent exclus des magiſtratures.

Mais la ſeigneurie eſt

La tranquillité, qui dura quelque temps, éteignit enfin les factions Guelfes & Gibeli-

nes, dont les guerres & les bannissements avoient déja bien avancé la ruine : mais d'autres désordres naquirent de la jalousie, qui s'alluma de plus en plus entre la noblesse & le peuple. Bientôt les gentils-hommes ne cesserent de faire des insultes aux autres citoyens; & cependant la seigneurie souvent ne pouvoit pas les juger, parce que personne n'osoit se porter pour témoin contre eux; ou si elles les jugeoit, elle n'étoit pas assez puissante pour faire exécuter ses jugements. Ainsi les loix étoient sans force.

trop foible contre les entreprises des gentils-hommes.

Pour prêter main forte à la seigneurie, on élut un gonfalonier, choisi dans le peuple; & on lui donna vingt compagnies, qui composoient mille hommes. Ce frein se trouvant encore trop foible, Jean Della-Bella, quoique d'une des plus illustres maisons, enhardit les corps de métiers à une plus grande réforme. On régla donc que le gonfalonier demeureroit avec les seigneurs; on mit quatre mille hommes sous ses ordres : on exclut tout-à-fait de la seigneurie les nobles, qui jusqu'alors avoient continué d'y entrer, lorsqu'ils étoient commerçants : on porta une loi, par laquelle celui qui favorisoit un crime, subiroit la même peine que le coupable; & afin que la difficulté de trouver des témoins contre les nobles ne donnât pas lieu à l'impunité, on arrêta que les magistrats jugeroient

Moyens qu'on emploie pour lui donner plus d'autorité.

ſur le ſeul bruit public. Ce dernier réglement qui autoriſoit à paſſer par deſſus toutes les formes de juſtice, prouve combien le gouvernement étoit vicieux. De pareils moyens, odieux même dans une monarchie, ne ſont pas faits pour aſſurer la paix dans une république.

Troubles qui en naiſſent.

Auſſi, bientôt toute la ville fut en troubles. Jean Della-Bella, dont la nobleſſe vouloit tirer vengeance, fut accuſé d'être l'auteur d'une ſédition; & le peuple vint en armes lui offrir de prendre ſa défenſe: mais il aima mieux s'exiler, que d'accepter de pareilles offres; ſoit qu'il comptât peu ſur la populace, ſoit qu'il ne voulût pas être la cauſe des maux qui menaçoient ſa patrie.

Ils ſont appaiſés.

Les nobles, après cet avantage, ſe flattant d'en remporter d'autres, demanderent à la ſeigneurie la ſuppreſſion des loix faites contre eux. Le peuple prit auſſitôt les armes pour s'y oppoſer; & l'on étoit ſur le point d'en venir aux mains, lorſque les plus ſages des deux partis, ayant offert leur médiation, obtinrent qu'un gentil-homme, accuſé d'un crime, ne pourroit être jugé que ſur la dépoſition des témoins. A cette condition, la paix fut faite. Le peuple cependant fit une réforme dans la ſeigneurie, parce qu'il avoit trouvé ceux qui la compoſoient trop favorables à la nobleſſe.

C'étoit la fin du treizieme ſiecle, & malgré les déſordres preſque continuels, Florence avoit été conſidérablement agrandie: elle étoit embellie d'édifices, elle renfermoit trente mille hommes en âge de porter les armes, on en comptoit ſoixante-dix mille dans la campagne, & toute la Toſcane lui obéiſſoit ou comme ſujette, ou comme alliée. Que n'auroient pas fait les Florentins, s'ils avoient ſu ſe gouverner, ou s'ils l'avoient pu? Progrès des Florentins malgré leurs diviſions.

Florence n'avoit à redouter ni l'empereur, ni aucune autre puiſſance étrangere: elle étoit condamnée à ſe ruiner par ſes propres diſſentions. A peine les nobles paroiſſoient-ils réconciliés avec le peuple, que les vieilles haines, qui les diviſoient eux-mêmes, ſe renouvelloient avec fureur. C'eſt ce qui fut l'origine de deux factions qu'on nomma la blanche & la noire. La premiere fut ſoutenue par les Cerchi, & la ſeconde par les Donati, deux maiſons des plus puiſſantes. Ces deux factions avoient commencé à Piſtoie, où elles avoient déja diviſé toute la ville: elles diviſerent encore Florence & toute la campagne: & le peuple prit parti comme la nobleſſe. Factions blanche & noire.

Cependant les noirs, qui étoient les plus foibles, ayant demandé des ſecours au pape, cette démarche fut regardée comme une con- Les noirs ſont chaſſés & quelques-uns

des blancs à qu'on permet de revenir.

juration contre la liberté; & les seigneurs ayant fait prendre les armes au peuple, ils bannirent Corso Donati avec quelques-uns de son parti. Pour montrer qu'ils gardoient une entiere neutralité, ils condamnerent aussi à la même peine plusieurs de la faction des blancs: mais bientôt après ils leur permirent de revenir.

Charles de Valois entretient les dissensions.

Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, se trouvant alors à Rome, pour l'entreprise qu'il méditoit sur la Sicile, Corso Donati, qui le crut propre à ses vues, engagea le pape à l'envoyer à Florence. Ce prince fut à peine arrivé, que les blancs chercherent à se ménager sa faveur. Invité par eux à se saisir de l'autorité, il arma ses partisans: le peuple prit les armes, pour défendre sa liberté qu'on menaçoit: Donati & les autres bannis, assurés de l'appui de Charles, rentrerent dans la ville; & les blancs, qui s'étoient rendus odieux au peuple, furent obligés d'en sortir.

Les désordres sont plus grands que jamais.

Charles ayant si mal réussi, le pape envoya un légat, qui rapprocha un peu les deux partis; il parut même les réconcilier par des mariages: mais parce que les noirs, qui s'étoient saisis du gouvernement, ne voulurent pas permettre que les blancs y eussent aucune part, les désordres continuerent & s'accrurent bien-

tôt. A la jalousie qui divisoit les blancs & les noirs, se joignirent les haînes qui se réveillerent entre la noblesse & le peuple: les factions Guelfes & Gibelines reparurent encore: & il n'y avoit presque pas de jour, qu'on ne se battît dans quelque quartier. Si cette guerre intestine finissoit quelquefois par lassitude, elle recommençoit bientôt. Cet état de troubles dura plusieurs années, & ne finit qu'à la mort de Corso Donati, arrivée en 1308. C'est lui, sur-tout, qui entretenoit les désordres: son ambition ayant été d'autant plus funeste à sa patrie, qu'il étoit capable de lui rendre de grands services & qu'il lui en avoit rendu. Mais ses projets lui coûterent la vie.

Les Florentins se donnent à Robert, roi de Naples, pour cinq ans.

La tranquillité étoit revenue, & le peuple avoit même repris une partie de l'autorité; lorsque l'empereur Henri VII, sollicité par les Gibelins exilés, passoit les Alpes, & leur promettoit de les rétablir. Les Florentins, ayant dans cette conjoncture demandé des secours à Robert, roi de Naples, n'en obtinrent qu'en lui donnant leur ville pour cinq ans. Henri mourut au milieu de ses projets, en 1313.

Royalistes & antiroyalistes.

Cependant les secours continuoient d'être nécessaires, parce que Florence avoit un ennemi redoutable dans Uguccione della Fagiuola, que les Gibelins avoient rendu maître de

Lucques & de Pise. Mais parce qu'il falloit que tout fût dans cette ville un sujet de division, il s'y forma des royalistes & des anti-royalistes, & ceux-ci choisirent pour chef un nommé Lando d'Agobbio, brigand, auquel son parti ne donna que trop d'autorité.

Différentes révolutions dans Florence

Florence néanmoins redevint libre, & vers le même temps Uguccione perdit Lucques & Pise : cependant Castruccio Castracani, qui lui enleva ces deux places, donna tant d'inquiétude aux Florentins, qu'ils suspendirent leurs guerres civiles. C'étoit un jeune homme, qui joignoit les talents à l'audace, & qui paroissoit menacer toute la Toscane.

Pour se défendre contre cet ennemi, les Florentins furent encore obligés de se donner; & ils choisirent pour maître Charles duc de Calabre, fils du roi Robert. Ils recouvrerent la paix & la liberté en 1328, que Charles & Castruccio moururent. Ils furent assez tranquilles au dedans jusqu'en 1340, & pendant cet intervalle ils s'occuperent de l'embellissement de leur ville. Mais ensuite les dissentions recommencerent entre la noblesse & le peuple. Elles furent suivies d'une guerre sanglante au sujet de Lucques, dont les Pisans resterent les maîtres. Les secours qu'on avoit encore demandés au roi de Naples, vinrent trop tard. Gaultier, duc d'Athènes, François

de nation, les amena, se saisit de toute l'autorité, l'exerça avec tyrannie, souleva le peuple, & fut trop heureux de pouvoir échapper par la retraite.

Sage proposition des Florentins aux peuples qui avoient été leurs sujets.

C'étoit l'année 1343 : il s'agissoit de donner une forme au gouvernement, qui avoit changé bien des fois, & de savoir quelle conduite l'on tiendroit avec les villes, qui avoient profité des troubles de Florence pour se soustraire à sa domination. Il est bien difficile qu'une république renonce à sa souveraineté : mais dans l'épuisement où étoient les Florentins, il leur étoit encore plus difficile d'employer la force. Ils eurent la sagesse de sentir qu'il vaut mieux se faire des amis, que de conserver des sujets toujours prêts à se révolter ; & déclarant à ces villes qu'ils renonçoient à toute souveraineté sur elles, ils demanderent seulement d'en devenir les alliés. Ils prouverent par-là qu'ils méritoient mieux de commander aux autres, que de se gouverner eux-mêmes. Une chose encore bien étonnante, c'est, que toutes les villes préférerent de se remettre sous la domination des Florentins ; ce qui fait voir qu'il valoit mieux être sujet que citoyen de Florence. Ce trait unique dans l'histoire fait l'éloge & la critique de ce peuple.

Partage de l'autorité entre les nobles & le peuple.

Si les nobles & le peuple avoient pu devenir alliés, la république eût été tranquille au dedans & florissante au dehors : mais c'é-

toit-là l'écueil des Florentins. Après bien des contestations, on convint que sur trois seigneurs, il y en auroit toujours un qui seroit pris dans la noblesse, & que toutes les autres magistratures seroient également partagées entre elle & le peuple.

Les nobles voulant commander seuls, restent sans autorité.

Cet accord ayant été fait, on divisa la ville en quatre parties; on élut trois seigneurs pour chacune; & on créa encore huit conseillers. Dans ce partage, on suivit exactement ce qui avoit été arrêté. Mais les nobles, toujours ambitieux de commander seuls, souleverent bientôt le peuple, & perdirent ce qu'on leur avoit accordé.

Alors il ne restoit que quatre conseillers & huit seigneurs. On porta le nombre des premiers jusqu'à douze; & les seigneurs dont on n'augmenta pas le nombre, travaillerent à bien affermir le gouvernement populaire. Dans cette vue, ils créerent un gonfalonier de la justice, seize gonfaloniers des compagnies, & ils réformerent les conseils de telle sorte, que toute l'autorité fut entre les mains du peuple.

Leurs efforts pour recouvrer l'autorité

Les nobles, exclus des magistratures, résolurent de recouvrer l'autorité par la force. Ils firent des provisions d'armes, ils se fortifierent dans leurs maisons, & ils envoyerent demander des secours jusqu'en Lombardie.

Leur confiance ou leur animoſité étoit ſi grande, qu'ils ne ſongeoient ſeulement pas à cacher leur deſſein.

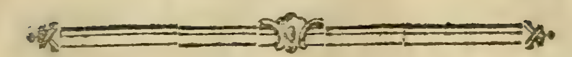
La ſeigneurie prit donc auſſi ſes meſures. Elle reçut des ſecours de Pérouſe & de Sienne ; & tout le peuple en armes ſe raſſembla ſous le gonfalonier de la juſtice, & ſous ceux des compagnies. Les nobles qui auroient pu vaincre, s'ils avoient ſu ſe réunir & tomber tous enſemble ſur le peuple, ſe fortifierent dans différents quartiers, & ſe tinrent ſur la défenſive. Ils vouloient ſe rendre maîtres du gouvernement, & ils parurent ne ſonger qu'à n'être pas vaincus : ils le furent les uns après les autres. Le peuple dans ſa fureur ne connut plus de frein ; il pilla, brûla, abattit les maiſons des nobles, leurs palais, leurs tours, & parut dans ſa patrie comme un vainqueur barbare, qui veut enſevelir juſqu'au nom de ſon ennemi.

Après cette triſte victoire, le gouvernement fut encore changé. On diſtingua le peuple en puiſſants, en médiocres & en petit peuple. On arrêta qu'on prendroit toujours deux ſeigneurs dans la premiere claſſe, trois dans chacune des autres : & que le gonfalonier ſeroit tour-à-tour de l'une des trois. On renouvella enſuite toutes les loix contre les nobles ; & pour les humilier davantage, on en confondit pluſieurs parmi la populace. Depuis

Ils ne ſe relevent plus.

cet événement la nobleſſe ne put plus ſe relever. *Il che*, dit Machiavel, *fu cagione, che Firenze non ſolamente d'armi, ma d'ogni generoſità ſi ſpogliaſſe.* En effet, Florence perdit ou rendit inutiles de braves citoyens, & cependant elle ſera encore déchirée par des diſſentions.





CHAPITRE VI.

Considérations sur les causes des dissentions de Florence.

Si, à Rome & à Florence, les dissentions ont produit des effets bien contraires, il en faut chercher la cause dans la différence des mœurs.

Lors de la fondation de Rome on pensoit que tous les citoyens devoient jouir des mêmes droits.

Lorsque les Romains commencerent, on pensoit que les hommes sont nés pour être égaux, c'est-à-dire, pour jouir également des droits de citoyen, chacun dans sa patrie; ce préjugé, si c'en est un, étoit généralement répandu, non-seulement en Italie, mais encore dans toute l'Europe. On ne voyoit alors que des cités gouvernées par des magistrats; ou si quelque part un citoyen usurpoit l'autorité, il ne la conservoit qu'autant que le peuple croyoit retrouver en lui un magistrat qui respectoit ses droits. Une plus grande ambition lui devenoit funeste.

On pensoit bien différem.

On pensoit bien différemment dans le treizieme siecle, où Florence tenta de se gou-

ment lorſque Florence tenta de ſe gouverner en république.

verner en république. Alors un homme étoit-il aſſez riche pour bâtir une forteresse, & pour ſoudoyer quelques ſoldats ? Il devenoit auſſitôt ſeigneur, il acquéroit tous les droits du plus fort ſur ceux qui n'avoient que des maiſons ou des chaumieres : changeant par là tout-à-coup de nature, il produiſoit une race de nobles ; & ſes deſcendants n'avoient rien de commun avec ceux qui n'avoient pas une pareille origine.

Puiſque les hommes ſont condamnés à ſe conduire par les opinions, deux façons de penſer ſi différentes devoient produire des effets contraires.

Les patriciens ne pouvoient pas imaginer de ſe fortifier dans des châteaux :

Quelque fût l'orgueil des patriciens après l'expulſion des rois, ils n'imaginerent pas de défendre leurs prétentions, en ſe fortifiant dans des châteaux. Un pareil projet ne pouvoit pas même s'offrir à leur eſprit ; il étoit trop contraire aux opinions reçues, & ils voyoient trop qu'ils auroient échoué dans l'exécution.

N'étant pas mieux armés que les plébéiens, ſe trouvant en plus petit nombre, & leurs maiſons ne pouvant pas être un aſyle pour eux, il leur étoit impoſſible d'uſer de violence. Il ne leur reſtoit donc que l'adreſſe & la ruſe.

ni les plébéiens de

Comme les patriciens ne s'armoient pas contre les plébéiens, les plébéiens ne s'armerent pas

pas contre eux; & c'eſt pourquoi les diſſentions n'étoient jamais ſanglantes. Le peuple, jaloux de la puiſſance que les grands s'arrogeoient, leur abandonne la ville, bien aſſuré qu'on ne pourra pas ſe paſſer de lui, & il revient quand il a obtenu des magiſtrats qui le doivent protéger. Il n'étoit pas naturel qu'il employât d'autres moyens, tant qu'il jugeoit que ceux-là devoient lui réuſſir. Il continua donc ſur ce plan, & il réuſſit encore.

prendre les armes contre les patriciens.

Les patriciens, qui ne cédoient que peu-à-peu, avoient un dédommagement dans ce qui leur reſtoit, & conſervoient l'eſpérance de quelque événement, où ils recouvreroient ce qu'ils avoient perdu: dans leur impuiſſance, ils ne pouvoient prendre d'autre parti que de céder & d'attendre.

Ceux-ci cédoient avec eſpérance de recouvrer;

Le peuple qui ſentoit ſes forces, ſentoit auſſi qu'il n'avoit pas beſoin de s'en ſervir; puiſqu'il acquéroit toujours, par la néceſſité où l'on étoit de le ménager. Mais ce ſentiment de ſes forces faiſoit encore qu'il ne craignoit pas de voir une partie de la puiſſance entre les mains des patriciens, dont il connoiſſoit la foibleſſe. Il n'ambitionnoit donc pas de les dépouiller tout-à-fait; il ſe contentoit de partager l'autorité, & il s'appuyoit ſur ce que tous les citoyens doivent être égaux. Cette façon de penſer & d'agir a duré tant qu'il n'y a pas eu dans la république des hommes aſſez

& les plébéiens ne ſongeoient pas à les dépouiller de toute autorité.

puiſſants pour opprimer la liberté, ou pour oſer le tenter; c'eſt-à-dire, tant que Rome a été pauvre, & que les plus riches n'avoient guere au delà du néceſſaire.

Il y avoit donc toujours des moyens de conciliation pour réunir les deux partis contre l'ennemi.

Dès que les patriciens connoiſſoient devoir ménager le peuple, & que d'un autre côté, le peuple, content de parvenir peu-à-peu à toutes les magiſtratures, ne ſe propoſoit pas de les en exclure abſolument; c'étoit une conſéquence qu'on cherchât toujours de part & d'autre à terminer les diſſentions par quelque accord. Comme aucun des deux partis n'imaginoit de venir aux mains, aucun n'imaginoit d'appeller l'étranger, & d'attaquer avec ce ſecours le parti oppoſé, qui n'armoit pas contre lui. De pareilles idées devoient être bien loin des Romains. Se regardant comme égaux, ou du moins le plus foible ſe flattant de pouvoir être un jour égal au plus puiſſant, ils prenoient tous le même intérêt à la conſervation de la république. Ils oublioient leurs querelles, & ils ſe réuniſſoient, lorſqu'elle étoit menacée; parce que le plébéien, comme le patricien voyoit que ſi elle n'étoit plus, il ne ſeroit plus rien lui-même. Les diſſentions n'étoient donc pas de nature à faire perdre de vue le bien public. Elles portoient, au contraire, chaque citoyen à mériter par des ſervices ſignalés les magiſtratures qu'il ambitionnoit; & en nourriſſant l'émulation, elles ren-

doient les Romains, d'autant plus redoutables qu'ils avoient paru plus désunis. C'est ainsi qu'ils devinrent guerriers par état, & que Rome eut autant de soldats que de citoyens. Supposez que cette république eût été sans dissentions, ou que les patriciens armés eussent enfin assujetti le peuple; vous jugerez qu'elle n'auroit plus renfermé que des tyrans & des esclaves, & vous comprendrez que bien loin de faire des conquêtes, elle n'auroit pas pu se défendre long-temps. Il n'en étoit pas de Rome comme de Carthage: trop pauvre pour acheter des soldats, il falloit qu'elle en trouvât dans ses citoyens; mais sa puissance n'en étoit que plus assurée, parce que les guerres même malheureuses n'épuisent pas une république militaire, & que les guerres les plus heureuses peuvent épuiser une république marchande.

La politique des Romains, pour contenir les peuples conquis, est un effet des circonstances où ils se sont trouvés.

Un peuple riche se fait aujourd'hui des amis & des alliés, en donnant de l'argent aux nations qui n'en ont pas; & parce qu'il a toujours des troupes à sa solde, c'est avec des garnisons, qu'il maintient sous son obéissance les provinces conquises. Les Romains qui ne pouvoient pas employer de pareils moyens, furent forcés d'en chercher d'autres, & ils en trouverent de meilleurs. Je veux parler de leurs colonies, & de la conduite qu'ils te-

noient avec les villes qu'ils avoient soumises. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à ce sujet : je remarquerai seulement que leur politique, à laquelle on ne peut trop applaudir, étoit moins un effort de génie de leur part, qu'une suite de circonstances par où ils avoient passé. Devenus redoutables par des succès qui les avoient couverts de gloire, ils ne laissoient aux peuples vaincus, trop foibles séparément pour secouer le joug, que l'espérance d'obtenir des conditions plus avantageuses ; mais puisqu'ils n'avoient pas mérité d'être tous traités aussi favorablement, les Romains ne durent pas accorder les mêmes graces à tous. Ils n'eurent donc pas beaucoup à méditer pour imaginer de gouverner un peuple par des préfets, de permettre à un autre de se gouverner lui-même, & de donner à quelques-uns les titres d'amis, d'alliés & même de citoyen. Quant aux colonies, l'usage en étoit plus ancien qu'eux. Si nous venons actuellement aux Florentins, nous verrons qu'ils n'ont rien pu faire de ce que les Romains ont fait, & qu'au contraire, ils ont été forcés à tenir une conduite toute différente.

A Florence, au contraire, les citadins devoient tout tenter pour dépouiller les nobles.

A Florence, le peuple ne pouvoit pas, comme à Rome, borner son ambition à partager les magistratures avec la noblesse. Voyant que les nobles étoient ambitieux de commander, qu'ils regardoient même la souve-

raineté comme une prérogative de leur naissance, & qu'ils avoient des forteresses, & des partis toujours prêts à prendre les armes, il devoit craindre qu'ils ne se saisissent de toute l'autorité, s'il leur en laissoit seulement une partie. Il fut donc dans la nécessité de faire des efforts, pour les exclure tout-à-fait du gouvernement; parce que la noblesse étoit armée, il fallut qu'il s'armât lui-même.

Il ne pouvoit y avoir aucuns moyens de conciliation.

Ces dissentions sanglantes pouvoient se suspendre par intervalles: mais elles ne pouvoient jamais se terminer par un accord, qui ramenât le calme pour long-temps; car si l'un des deux partis cédoit quelquefois, c'étoit par nécessité: ni l'un ni l'autre ne vouloit de partage.

Les factions devoient se multiplier, & livrer la patrie à l'étranger.

Les mêmes jalousies qui éclatoient entre la noblesse & le peuple, devoient éclater encore entre les différentes factions qui divisoient les nobles; & il falloit que ces factions combattissent les unes contre les autres pour l'autorité, comme elles avoient combattu ensemble contre le peuple. Il ne faut donc pas s'étonner, si chaque parti, cherchant des secours, appelle l'étranger & lui livre la patrie, plutôt que d'obéir à d'autres citoyens. Vous voyez déja naître de ces causes toutes les révolutions de cette république.

Florence ne pouvoit em-

Au milieu de tant de désordres, comment les Florentins auroient-ils pu connoître la po-

ployer la même politique avec les villes conquises.

litique des Romains; & de quel usage leur eût-il été de la connoître? par quelle faveur, Florence, toujours affoiblie par ses divisions, pouvoir-elle s'attacher les villes conquises? quels titres avoit-elle à leur offrir? & de quels citoyens auroit-elle formé ses colonies, étant si peu assurée de ceux qu'elle renfermoit dans ses murs? Elle étoit condamnée à ne pouvoir pas seulement se conserver elle-même, & à se donner un maître pour se défendre.

Elle est au contraire dans la nécessité d'acheter des amis & des alliés.

Elle aura néanmoins des temps florissants, parce qu'elle a des citoyens faits pour vaincre les vices de son gouvernement: mais dans sa plus grande prospérité, elle ne sera jamais assez puissante, pour faire rechercher sa protection. C'est elle qui achetera des amis & des alliés; elle donnera de l'argent à tous ses voisins; & il n'y aura pas de petits seigneurs dans la Romagne, à qui elle n'en donne encore. Ainsi elle deviendra tributaire de ceux qui paroissoient devoir lui payer tribut à elle-même. Elle ne sera forcée à tenir une conduite si différente de celle de la république romaine, que parce que son gouvernement ne lui permettant jamais d'être forte à proportion du nombre de ses citoyens, elle sera dans la nécessité d'acheter les secours qui lui manquent. C'est ainsi que se conduisoit la république de Venise, qui par la nature de son gouvernement trouvoit peu de soldats parmi ses citoyens.

C'eſt ainſi que ſe ſont conduits les empereurs, qui dans la décadence de l'empire, ruinoient leurs ſujets pour payer des tributs aux barbares. Mais tous les peuples qui ont tenu cette conduite, ont prouvé qu'on ne défend pas les états avec de l'or.

Les commencements des républiques de Rome & de Florence arrêtoient ce qui devoit arriver à l'une & à l'autre.

Par cette comparaiſon de Rome & de Florence, vous voyez qu'il n'eſt arrivé à l'une & à l'autre, que ce qui devoit naturellement leur arriver; & que le premier avantage des Romains eſt d'avoir commencé dans des temps plus heureux. Pour prévoir ce que deviendra un peuple, il ſuffit ſouvent d'en connoître les commencements: il n'en faut pas davantage, pour ſavoir ce que deviendra un prince ou un particulier.





CHAPITRE VII.

Continuation des révolutions de Florence.

Jean Visconti fait la guerre aux Florentins

1348

FLORENCE goûtoit un repos qu'elle avoit acheté chérement, lorsqu'une peste terrible lui enleva quatre-vingt-seize mille citoyens. Quoiqu'à peine délivrée de ce fléau, elle fut cependant en état de se défendre contre Jean Visconti, archevêque & prince de Milan, qui porta la guerre jusqu'à ses portes. La principauté de Milan étoit depuis environ trente ans dans la famille de Visconti. Dès que la paix fut faite, les dissentions recommencerent à Florence.

Différents partis qui couroient l'Italie

Il y avoit en Italie une multitude de soldats Anglois, François & Allemands, que les empereurs & les papes qui étoient alors à Avignon, avoient envoyés en différents temps, pour soutenir chacun leur parti. Ces troupes qu'on avoit cessé de payer, couroient sous différents chefs, & mettoient à contribution les villes trop foibles pour les repousser. Il

en vint une en Toscane, qui répandit l'alarme dans cette province. Les Florentins pourvurent aussitôt à leur défense, & les principaux citoyens armerent pour leur compte.

Les Albizi & les Ricci forment deux factions ennemies.

De ce nombre étoient les Albizi & les Ricci, deux familles jalouses, qui vouloient chacune à l'exclusion de l'autre, parvenir seule aux magistratures. Elle n'avoient encore laissé voir leur haine, que dans les conseils, où elles aimoient à se contredire : mais toute la ville se trouvant en armes, elles furent sur le point d'en venir aux mains; parce qu'un faux bruit s'étant répandu qu'elles marchoient l'une contre l'autre, elles y marcherent en effet, chacune des deux se croyant attaquée : les magistrats eurent bien de la peine à les contenir. Vous voyez que les citadins puissants ont pris l'esprit de la noblesse, & qu'ils ne seront pas moins dangereux.

La haine ayant éclaté entre ces deux familles, elles s'appliquerent plus que jamais à se perdre réciproquement. Mais il s'agissoit d'employer des moyens détournés ; parce que l'égalité, rétablie à peu-près depuis la ruine des nobles, donnoit au gouvernement plus de force, & le faisoit plus respecter.

Ce qui donne lieu à l'avertissement.

Il y avoit une loi qui excluoit les Gibelins de toutes les magistratures, & à laquelle cependant on ne tenoit plus la main, depuis que ce parti, devenu foible, cessoit de

faire ombrage. Uguccione Ricci entreprit de la faire renouveller, parce qu'on ſoupçonnoit les Albizi d'être de la faction Gibeline. Mais Pierre Albizi para le coup, en appuyant la demande de Ricci; & par cette adreſſe, il écarta ſi bien tout ſoupçon, qu'il fut chargé lui-même de faire exécuter le nouveau réglement. En conſéquence, il ordonna aux capitaines des quartiers de rechercher les Gibelins, ou ceux qui en deſcendoient, & de les avertir que, s'ils entroient jamais en charge, ils ſubiroient les peines portées par la loi. On s'accoutuma dès-lors à déſigner par le nom d'*avertis* tous ceux qui étoient exclus des magiſtratures.

Abus qu'on en fait.

On avoit commencé les recherches en 1357, & en 1472 il y avoit déja plus de deux cents avertis. Les capitaines, abuſant de leur autorité, excluoient des charges tous ceux qu'ils jugeoient à propos; & ne conſultant que leurs paſſions, ils privoient la république des ſervices des meilleurs citoyens, & ſe rendoient redoutables à tous.

On y remédie

Ricci ayant été fait ſeigneur, voulut remédier à un mal dont il étoit la cauſe, & qui tournoit à l'avantage de ſes ennemis. Dans cette vue il fit arrêter, qu'aux ſix capitaines déja en exercice on en ajouteroit trois, dont deux ſeroient pris parmi les petits artiſans, & qu'aucun citoyen ne ſeroit réputé

Gibelin, qu'après que le jugement des capitaines auroit été confirmé par vingt-quatre Guelfes, nommés à cet effet. Ce réglement arrêta d'abord l'abus des avertissements : mais on trouva bientôt le moyen de le rendre inutile.

Les abus recommencent avec plus de désordres.

Depuis que la noblesse avoit perdu tout son crédit, les nobles ne pouvoient entrer dans les magistratures, qu'après qu'ils avoient été reçus dans l'ordre du peuple, & on n'accordoit cette faveur qu'à ceux qui avoient rendu des services à la république. Benchi de la maison Buondelmonti, l'ayant obtenue, comptoit d'être choisi pour l'un des seigneurs, lorsqu'on fit une loi qui excluoit de cette magistrature jusqu'aux gentils-hommes faits citadins. Irrité de voir ses espérances déçues, il se joignit à Pierre Albizi, & prit avec lui des mesures pour exclure des charges le petit peuple, & tous ceux qui leur seroient contraires. Tout leur réussit: ils intriguerent si bien, que les capitaines & les vingt-quatre furent tout-à-fait à leur dévotion, & l'avertissement recommença avec plus de désordres qu'auparavant.

Cinquante-six personnes nommées pour réformer le gouvernement.

Les seigneurs ouvrant les yeux sur ces abus, & d'ailleurs sollicités par les citoyens les mieux intentionnés, nommerent cinquante-six personnes pour travailler à la réforme de l'état. Il n'en eût fallu qu'une, & la

bien choisir; car c'est-là une chose qui ne peut pas être l'ouvrage de plusieurs. Cette commission étoit une espece de dictature, à laquelle on avoit recours dans les cas extraordinaires. Ceux à qui on la donnoit, s'appelloient *uomini di balìa*, & ils abdiquoient aussitôt qu'ils croyoient avoir rétabli l'ordre.

La république étant née avec des factions, on devoit prévoir qu'elle ne se régleroit jamais en vue du bien public; que la faction dominante dicteroit toujours les loix; qu'elle les feroit pour elle seule; & que se divisant bientôt, il en naîtroit de nouvelles factions, qui produiroient de nouveaux troubles. Ce gouvernement étoit un bâtiment qu'il falloit reprendre par les fondements: puisqu'on avoit mal commencé, il falloit recommencer, & déraciner, sur-tout, l'esprit de parti. Je ne sais pas si la chose étoit possible: mais les cinquante-six n'y songerent pas. Ils firent pis encore: car au lieu de concilier les deux factions, ou de les réprimer par de bons réglements, ils ne voulurent que les affoiblir l'une & l'autre. Il les aigrirent par-là toutes deux; & ils s'y prirent si mal adroitement, qu'ils accrurent la puissance des Albizi.

Différentes guerres.

Pendant que les Florentins étoient ainsi divisés, les Pisans, les Lucquois & le patriarche d'Aquilée leur firent successivement la guerre: & les légats de Grégoire XI, qui

étoit encore à Avignon, en commencerent une qui ne leur réussit pas, & qui donna de nouvelles forces à l'esprit de faction. Ils envoyerent des troupes dans la Toscane pour détruire toute la récolte, voulant augmenter la famine qui s'y faisoit déja sentir, & se flattant d'en faire ensuite facilement la conquête. Heureusemeut c'étoient des soldats étrangers, qui passerent volontiers de la solde du pape à celle des Florentins. Ainsi la république dut son salut à son argent, comme c'étoit alors l'usage.

Le pape excommunie les Florentins qu'il n'a pu vaincre.

Ne craignant plus rien, & se voyant en forces, elle voulut se venger. Ayant donc fait révolter plusieurs villes de l'état ecclésiastique, & fait une puissante ligue, elle soutint la guerre avec succès pendant trois ans.

Cette guerre releva le parti des Ricci, parce qu'on en donna la conduite à huit citadins, qui s'étoient toujours déclarés contre les Guelfes, & qui, par conséquent, étoient opposés aux Albizi. On fut si content d'eux, qu'on les continua dans le commandement d'une année à l'autre; & pendant qu'à la cour du pape, on les appelloit les excommuniés, à Florence on les appelloit les saints. Cependant Grégoire jeta un interdit sur la république, condamna tous les citoyens à l'esclavage, & donna leurs biens à qui voudroit ou pourroit les prendre. Mais

Urbain VI, son successeur, leur accorda la paix en 1378, & leva l'excommunication.

Les deux factions méditent leur ruine.

Alors les deux factions méditoient réciproquement leur ruine. Dans celle des Guelfes ou des Albizi, étoient tous les anciens nobles, & la plus grande partie des citadins puissants avec les capitaines des quartiers, qu'on respectoit & qu'on craignoit beaucoup plus que la seigneurie même. Dans l'autre étoient les huit chefs de la derniere guerre, tous les citadins d'une fortune moins considérable, les Ricci, les Alberti & les Medicis. Le reste de la multitude, penchant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, grossissoit toujours le parti mécontent.

Silvestro Medicis est fait gonfalonier.

Les Guelfes considérant que les *avertissements* soulevoient contre eux la plus grande partie du peuple, songeoient à chasser de la ville ceux qu'ils avoient déja exclus des charges, & à réduire toute la république à leur seule faction. Si cela leur eût réussi, ils se seroient bientôt divisés eux-mêmes. Mais lorsqu'il fallut en venir à l'exécution, ils balancerent, & cependant Silvestro Medicis fut fait gonfalonier, malgré toutes les oppositions qu'ils y apporterent.

Il arme le peuple pour faire passer une loi.

Medicis, à qui cette place donnoit une autorité presque souveraine, assembla le college des seigneurs, & le conseil; & proposa une loi qui renouvelloit les ordres de la jus-

tice contre les grands, diminuoit la puissance des capitaines, & rouvroit les magistratures aux avertis. En même temps, Benoît Alberti fit prendre les armes au peuple pour vaincre toute opposition ; de sorte que le college & le conseil n'ayant plus à délibérer, la loi fut reçue.

Désordres que cause la populace armée.

Mais on n'arme point impunément une populace factieuse. Plusieurs maisons des Guelfes furent pillées ou brûlées ; on alla jusques dans les couvents enlever les effets que quelques citoyens y avoient cachés ; & ces désordres se commettoient, lorsque le conseil, qui les vouloit prévenir, donnoit pouvoir aux seigneurs, aux colleges, aux huit, aux capitaines & aux syndics des arts, de réformer l'état à la satisfaction de tout le monde. Le tumulte ne finit qu'avec le jour.

Elle obtient que personne ne sera averti comme Gibelin.

Ceux qu'on avoit nommés pour la réforme, abolirent les loix que les Guelfes avoient faites contre les Gibelins ; ils déclarerent coupables de rebellion quelques-uns des chefs de ce parti ; & ils permirent aux avertis de pouvoir parvenir aux magistratures dans trois ans. Mais ceux-ci étant mécontents de ce délai, les corps de métiers se rassemblerent encore ; de sorte que la seigneurie & le conseil furent obligés d'accorder, que désormais personne ne pourroit être exclus des charges, ni averti comme Gibelin.

Elle se saisit de toute l'autorité.

Cependant ceux qui craignoient d'être recherchés pour les vols & les incendies, armerent de nouveau la populace, & pour échapper aux châtiments qu'ils méritoient, ils pillerent & brûlerent encore. Les magistrats, qui n'avoient pas prévu l'émeute, ou qui avoient mal pris leurs mesures, s'épouvanterent, & se retirant les uns après les autres, ils abandonnerent le gouvernement aux rebelles qui s'en saisirent.

Elle dispose de tout avec caprice.

Les derniers du peuple étant maîtres de la république, disposerent de tout avec tant de caprice & de confusion, qu'ils accordoient des graces à plusieurs de ceux dont ils avoient brûlé les maisons, & même à quelques bons citoyens. Tel étoit Silvestro Medicis qu'ils firent chevalier.

Michel de Lando gonfalonier se fait respecter.

Ils prirent pour gonfalonier Michel de Lando, cardeur de laine : c'étoit un homme qui avoit de l'intelligence & de la fermeté. Il commença par arrêter les désordres, cassa tous les magistrats, fit de nouveaux seigneurs, & divisa le peuple en trois classes. Cependant parce qu'il favorisa les citoyens les plus puissants, il souleva contre lui ceux-mêmes qui l'avoient fait gonfalonier; mais il sut bientôt les faire rentrer dans le devoir.

La populace est exclue des magistratures

Le peuple, honteux lui-même des magistrats qu'il s'étoit donnés, arma encore, & demanda qu'aucun homme de la populace

ne

ne pût entrer dans le corps des seigneurs. Pour le satisfaire on fit une nouvelle réforme, & on ne conserva dans les charges que Lando & quelques autres, qui avoient montré du mérite. Les magistratures furent ensuite partagées entre les grands & les petits métiers, de maniere néanmoins que les petits artisans eurent plus d'autorité que les principaux citoyens : mais du moins la populace ne conserva pas de part au gouvernement.

mais les petits artisans y ont la plus grande part.

Pour ne pas confondre les factions, je distinguerai les citoyens en plusieurs classes, sans y comprendre les anciens nobles. Je nommerai citadins les principaux & tous ceux qui composoient les corps des grands métiers. J'entendrai par plébéiens ceux des petits métiers; & je mettrai ce qui est au dessous dans le petit peuple, par où j'entends les moindres artisans & la populace.

Les citadins voyoient avec regret que les plébéiens avoient le plus d'autorité, & ceux-ci cependant ambitionnoient d'accroître encore leur puissance. Le petit peuple craignoit de perdre jusqu'aux moindres privileges qu'il avoit conservés; enfin les anciens nobles épioient l'occasion de se relever parmi les troubles, & favorisoient les citadins.

Autant de factions que de classes de citoyens.

De ces différents intérêts naquirent continuellement de nouveaux soupçons. Tous les partis s'observoient avec une égale mé-

Après bien des troubles la premiere clas-

se prévaut.

fiance: ſouvent aux mains, toujours prêts à prendre les armes, ils ſe battoient quelquefois dans pluſieurs quartiers de la ville en même temps. On avertiſſoit, on banniſſoit, on faiſoit périr des citoyens ſur l'échafaud; & le plus innocent étoit la victime d'un ennemi, qui le ſacrifioit à ſa haine particuliere, ſous le pretexte du bien public. Ces déſordres continuerent pendant trois ans, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1381, que les citadins prévalurent. Alors on ſupprima deux corps d'arts, qui avoient été faits en faveur du petit peuple: on priva les plébéiens du droit de donner à leur tour un gonfalonier de leur corps: on ne leur permit d'occuper que le tiers des magiſtratures: & pour les affoiblir encore plus, on tranſporta les principaux d'entre eux dans la claſſe des citadins.

Ce nouveau gouvernement ne fut pas moins odieux: les citadins perſécutant par l'avertiſſement ou par le banniſſement tous ceux qu'ils ſoupçonnoient de déſapprouver leur conduite, ou de favoriſer les plébéiens; & la république fut ainſi agitée juſqu'en 1387, que les plébéiens furent réduits à ne poſſéder plus que la quatrieme partie des magiſtratures. Alors la tranquillité ayant été rétablie au dedans, on en jouit juſqu'en 1393: mais une guerre qui commença en 1390, & qui ne

finit qu'en 1402, parut mettre la république bien près de sa ruine.

L'ennemi qui se rendit si redoutable, fut Galéas Visconti, prince de Milan, à qui Wenceslas avoit donné le titre de duc. Après avoir soumis la Lombardie, il vouloit conquérir la Toscane, & se faire reconnoître roi d'Italie. Il s'en fallut de peu qu'il ne réussît dans ses projets.

Guerre des Florentins avec Galéas Visconti.

Les Florentins, qui se défendirent avec courage, firent d'abord alliance avec les Bolonois, les princes de Ferrare, de Mantoue, de Padoue, de Ravenne, de Favence, d'Imola, & les seigneurs de Forli & Malatesta. Ils s'allierent ensuite des Vénitiens; & quelque temps après, l'empereur Robert, successeur de Wenceslas, vint à leur secours. Enfin ils trouverent encore un allié dans Boniface IX, qui vouloit recouvrer les villes que le duc de Milan lui avoit enlevées. Contre tant d'ennemis, Visconti eut de grands succès, mêlés cependant de quelques revers. Il étoit maître de Bologne, de Pise, de Pérouse, de Sienne; & il comptoit l'être bientôt de Florence, où il vouloit se faire couronner roi d'Italie; mais la mort arrêta tous ses grands projets.

Pendant cette guerre, de nouveaux troubles, qu'on vouloit appaiser, en occasionnerent de plus grands. Les plébéiens, irrités

Véri Medicis médiateur entre la

Seigneurie & les petits artisans.

de la sévérité, avec laquelle on avoit traité quelques artisans, prirent les armes, & inviterent Véri Medicis à se saisir du gouvernement, & à les délivrer des tyrans qui les vexoient. Ce citoyen eût été le souverain de sa patrie, s'il eût voulu: il aima mieux être médiateur entre le peuple & la seigneurie, & il appaisa le tumulte. Les seigneurs ne se conduisirent pas avec la même sagesse: car ayant levé un corps de deux mille hommes, pour se précautionner contre de nouvelles émeutes, ils rédoublerent de violence. Ils aigrissoient par là les esprits, & ils offensoient Medicis, qu'ils rendoient suspect au peuple.

Les Florentins ont la guerre avec Philippe fils de Galéas Visconti & avec Ladislas.

Après la mort du duc de Milan, les Florentins furent tranquilles au dedans & au dehors pendant huit ans. Ensuite commença la guerre avec Philippe, fils de Galéas Visconti: guerre qui fut suspendue par une paix faite en 1427, mais qui ne finit entiérement qu'en 1441. Les Florentins la firent avec gloire: car elle ne les empêcha pas d'acquérir Arezzo, Sienne, Pise, Cortone, Livourne, Monte-Pulciano; & ils auroient fait d'autres conquêtes, s'ils avoient été moins divisés. Cependant Ladislas les avoit mis en grand danger, & ils auroient peut-être perdu leur liberté, si ce roi ne fût mort à propos pour eux, comme Galéas Visconti.

Les troubles furent sur-tout occasionnés par les impositions qu'il fallut mettre pour soutenir la guerre. Ils s'accrurent par la dureté de ceux, qui furent chargés de lever les impôts; & la hauteur des citoyens qui avoient la plus grande part au gouvernement, aigrissoit encore les esprits. Cependant la multitude sentoit ses forces; elle murmuroit; elle s'enhardissoit par intervalle; elle paroissoit chercher un chef; & elle pouvoit le trouver dans les Medicis, qui, de pere en fils, humains, généreux & populaires, étoient déja puissants par leurs richesses, & le devenoient tous les jours davantage, parce qu'ils se faisoient aimer de tous & respecter de ceux qui les craignoient.

Les impôts qu'il a fallu mettre soulevent le peuple.

Les citadins imaginerent que comme on s'étoit servi des plébéiens pour abaisser les nobles, il falloit se servir des nobles humiliés pour ôter toute l'autorité aux corps des petits métiers: mais on connut qu'on ne pouvoit exécuter ce projet, si Jean Medicis y étoit contraire, & on le lui proposa.

Jean Medicis n'approuve pas qu'on rende l'autorité aux nobles pour l'enlever aux petits artisans.

Medicis jugea qu'il n'y avoit point d'avantages à rendre les honneurs à ceux qui s'étant accoutumés à s'en voir privés, étoient si loin de remuer, qu'ils ne songeoient même plus à se plaindre; qu'au contraire, il y avoit plus de danger à les enlever à ceux qui les avoient obtenus, & qui se croyoient en droit de les

conſerver; que les uns ſeroient plus ſenſibles à l'injure que les autres au bienfait; que, par conſéquent, on feroit beaucoup plus d'ennemis à l'état, qu'on ne lui acquerroit d'amis; & que ſi ceux qui formoient ce projet, pouvoient réuſſir, la multitude trouveroit bientôt des citoyens jaloux qui ſe ſerviroient d'elle pour les culbuter. Il conclut que ſi l'on ne vouloit pas nourrir & multiplier les factions, le parti le plus ſage étoit de ne rien changer au gouvernement, & de travailler à concilier les eſprits.

Ces délibérations ayant été ſues, la faveur de Medicis en fut plus grande, & on en conçut plus de haine contre ceux dont il avoit arrêté les deſſeins. Pluſieurs de ſes amis auroient voulu qu'il eût accru ſa puiſſance, en pourſuivant ſes ennemis, & en favoriſant ſes partiſans: il étoit bien loin de tenir une pareille conduite.

Sa conduite pour appaiſer le peuple qui ſe ſouleve contre les impôts mal répartis.

Les impoſitions étant ſi injuſtement réparties, qu'elles retomboient ſur les moins riches; on propoſa un réglement, par lequel les citoyens devoient être chargés à proportion de leurs biens. Les riches s'y oppoſerent; Medicis l'approuva ſeul, & le fit paſſer. Mais le peuple ayant demandé qu'on recherchât dans les temps antérieurs, & qu'on fît payer à ceux qui n'avoient pas été impoſés dans cette proportion; il lui fit voir combien il étoit

odieux de donner à une loi une force rétroactive, & il lui persuada de renoncer à une chose, qui causeroit plus de dommage aux familles que de profit au trésor public. C'est ainsi qu'en lui accordant ce qui étoit juste, il savoit aussi l'arrêter lorsqu'il demandoit trop; & par ces moyens sa sagesse étouffa souvent les factions. Il mourut généralement regretté en 1428. Il n'avoit jamais formé de parti, & s'il paroissoit comme un chef dans la république, ses vertus avoient seules brigué pour lui. Peu redoutable par le mal qu'il pouvoit faire, il étoit craint, parce qu'il étoit aimé & respecté. Sans jalousie, sans intrigue, il louoit les bons, plaignoit les méchants, aimoit tous les citoyens: il ne rechercha aucun honneur, & il parvint à tous. Enfin il laissa de grandes richesses, & une réputation plus grande encore: héritage qui fut conservé & même accru par Côme son fils.

Les Medicis, Monseigneur, me font presque oublier de vous parler des troubles de Florence. En effet, j'en ai assez dit, pour vous faire connoître les vices du gouvernement de cette république, & je m'arrête sur une famille dont l'histoire devient intéressante. Cette maison qui commence & où il n'y a encore eu que de marchands, va s'élever au niveau des maisons où l'on compte une longue suite

de souverains ; & les Médicis vous intéresseront, tant qu'ils auront des vertus.

Côme son fils est banni.

Côme, puissant & vertueux comme son pere, excita la jalousie des citoyens ambitieux. Ils avoient un moyen bien sûr de diminuer son crédit : c'étoit d'être humains, compatissants, généreux, & d'aimer la patrie. Le peuple se fût partagé entre ses bienfaiteurs, sans se réunir par préférence en faveur d'aucun; & de pareilles factions n'auroient causé aucun trouble.

Mais les ennemis de Côme lui faisant un crime de ses richesses, & de l'amour que le peuple lui portoit, le firent citer devant les seigneurs, comme aspirant à la souveraineté. Côme, qui n'avoit rien à se reprocher, auroit pu mépriser de pareils ordres : il aima mieux obéir, & il comparut malgré les conseils de ses amis. Il fut banni dans un conseil extraordinaire de deux cents personnes, où les uns opinerent pour le bannissement, d'autres pour la mort, & où le plus grand nombre se tut.

Il est rappellé.

Après le départ de ce citoyen, ses ennemis parurent aussi étonnés que ses partisans. Ils virent qu'en voulant lui nuire, ils avoient accru l'amour qu'on avoit pour lui, & qu'ils s'étoient attiré l'indignation publique. Ils se consumoient en projets; ils ne savoient quel parti prendre; ils se conduisoient témérai-

ment ; lorſqu'enfin le peuple aſſemblé nomma un conſeil qui rappella Medicis & bannit ſes ennemis. Ce fut en 1434, environ un an après ſa condamnation, qu'il rentra dans Florence au milieu des acclamations du peuple, qui l'appelloit ſon bienfaiteur & le pere de la patrie.

A la tête des *uomini di balìa* il eſt le maître de la république.

Il pouvoit compter plus que jamais ſur l'amour de ſes concitoyens, & il ne craignoit rien de ſes ennemis, que le banniſſement avoit réduits à un petit nombre hors d'état de remuer. Il eſt vrai qu'il en avoit beaucoup coûté à la république : mais le ſort de Florence étoit d'être déchirée par des factions, ou de n'acheter la paix que par la perte d'une partie de ſes citoyens. Pendant vingt-un ans, depuis 1434 juſqu'à 1455, toute l'autorité fut confiée à une commiſſion extraordinaire, c'eſt-à-dire, à un petit nombre de ces magiſtrats, qu'on nommoit *uomini di balìa*. Cette commiſſion, qui n'étoit jamais que pour un temps limité, fut renouvellée ſix fois par le peuple aſſemblé, & toujours confirmée aux Medicis, & à ceux qui leur étoient agréables. Côme, qui en étoit le chef, exerçoit donc une eſpece de dictature perpétuelle, & il étoit le prince de la république.

Les partiſans de Côme, jaloux de ſon

Le peuple, heureux ſous ce gouvernement, ne ſongeoit point à reprendre ſon autorité : mais lorſque la faction contraire, éteinte ou

autorité, font cesser la commission.

tout-à-fait humiliée, ne fut plus à redouter, les partisans de Côme commencerent à se désunir. Jaloux de sa puissance, les principaux voulurent la diminuer, & ils proposerent de ne plus continuer la commission, & d'en revenir aux anciens magistrats.

Côme auroit pu se maintenir par la force: il préféra de respecter la liberté des citoyens: il pouvoit d'ailleurs prévoir qu'on reviendroit à lui. On rétablit donc l'ancienne forme de gouvernement, & toutes les familles crurent gagner beaucoup, parce qu'elles avoient l'espérance de parvenir tour-à-tour aux magistratures.

Mais se voyant moins considérés qu'auparavant, ils l'invitent à reprendre l'autorité.

Ceux qui avoient le plus desiré ce changement, ne furent pas long-temps à reconnoître qu'ils avoient plus perdu que Medicis; car ils furent moins considérés. L'espérance de partager les honneurs avec lui ne les dédommagea pas de la dépendance où ils s'étoient mis de la multitude. Ils l'inviterent bientôt à reprendre l'autorité, & à les tirer de l'abaissement où ils étoient tombés par leur faute. Côme répondit qu'il le vouloit bien, pourvu que la chose se fît sans violence, & que les citoyens eussent la liberté de refuser comme d'accorder la commission.

La chose souffroit des difficultés que Cô-

Cette affaire étoit de nature à ne pouvoir être traitée que dans une assemblée du peuple. On proposa donc aux magistrats de le

convoquer : mais ce fut ſans ſuccès; & Côme voyoit avec plaiſir les obſtacles que trouvoient à lui rendre l'autorité ceux qui avoient voulu l'en priver. Il ſe refuſa aux inſtances qu'ils lui firent de demander lui-même cette aſſemblée. Donato Cocchi crut pouvoir en faire la propoſition à la ſeigneurie, parce qu'il étoit gonfalonier de juſtice; mais Medicis le fit ſi fort baffouer qu'il en perdit l'eſprit.

me ne ſe preſſe pas de lever

Cependant comme il ambitionnoit de gouverner, il n'eût pas été prudent de tenir trop long-temps une pareille conduite. Ainſi Luc Pitti, entreprenant & audacieux, ayant ſuccédé à Cocchi, il jugea à propos de le laiſſer faire; penſant que ſi la tentative ne réuſſiſſoit pas, tout le blâme retomberoit ſur cet homme.

Pitti réuſſit, mais ce fut en uſant de violence. Cependant pour laiſſer au moins le nom de liberté lorſqu'il ôtoit la choſe, il voulut que les prieurs des arts ſe nommaſſent les prieurs de la liberté; & afin que le ciel parût concourir à ſon entrepriſe, il fit faire des proceſſions publiques pour lui rendre graces de ce ſuccès. Le peuple vint en foule le remercier lui-même. On le fit chevalier; la ſeigneurie, Medicis & les principaux citoyens lui firent des préſents conſidérables, & de ce jour il devint riche & puiſſant.

La commiſſion eſt rétablie, & Côme en eſt le chef

Ce nouveau gouvernement fut dur & tyrannique, parce que Pitti commandoit. Côme, affoibli par l'âge & les infirmités, ne pouvoit plus prendre la même part aux affaires. Il mourut huit ans après, en 1464. On grava sur son tombeau, *Pere de la patrie*; titre que ses vertus avoient gravé dans les cœurs. Quoique maître en quelque sorte de la république pendant trente ans, il ne se montra jamais que comme un simple citoyen; & s'il parut toujours au dessus des autres, ce fut moins par sa puissance que par ses bienfaits.

Neroni engage Pierre fils de Côme, dans des démarches qui aliénent les esprits.

Pierre, fils de Côme, étoit infirme, par conséquent, peu propre aux affaires publiques, & même hors d'état de conduire celles de sa maison. Il confia les unes & les autres à Diotisalvi Neroni, citoyen puissant, dont son pere lui avoit conseillé de suivre les avis. Neroni conçut bientôt l'ambition de s'élever par la ruine de cette famille, & il engagea Pierre dans des démarches qui aliénerent un grand nombre de citoyens.

Conjuration contre Pierre.

Comme la commission étoit sur le point d'expirer, les ennemis des Medicis voulurent profiter du mécontentement du peuple, pour empêcher de la continuer: mais un d'eux révéla tout, & le parti contraire fut assez puissant pour rompre toutes les mesures. Alors ils formerent le projet d'assassiner Pierre, &

afin d'abattre enſuite tous ſes partiſans, ils firent entrer dans leur conjuration le marquis de Ferrare, qui promit de les venir joindre avec ſes troupes.

Elle eſt découverte, & l'autorité de Pierre en eſt plus aſſurée.

Pierre, alors malade à ſa campagne, fut inſtruit aſſez tôt pour les prévenir. Il arma & vint à Florence, où tous ceux qui lui étoient attachés, s'empreſſerent à lui montrer leur zele. Les conjurés qui n'avoient pas encore tout diſpoſé, furent pris au dépourvu. Il fallut céder, & ſonger à un accommodement. On s'aſſembla chez Medicis, ils y vinrent eux-mêmes, & ils oſerent lui reprocher d'avoir pris les armes. Il ſe juſtifia, en dévoilant le ſecret de la conjuration: il fit voir qu'il n'avoit armé que pour ſa défenſe; & il ajouta que deſirant de jouir du repos dans l'éloignement des affaires, il approuveroit telle forme de gouvernement que la ſeigneurie voudroit établir. On ſe ſépara ſans rien conclure. Peu de temps après, en 1466, Robert Lioni, fait gonfalonier, convoqua le peuple, & fit continuer la commiſſion. Alors la faction contraire fut entiérement ruinée: les uns s'enfuirent, d'autres furent bannis, ou punis de mort, & la puiſſance des Medicis ſe trouva plus affermie que jamais.

Mais il ne peut point apporter de ré-

Pierre qui ne pouvoit veiller par lui-même au gouvernement, n'ignoroit pas qu'on abuſoit de ſon nom pour vexer le peuple. Il

medes aux abus.

voulut envain réprimer les abus : tous ses efforts furent inutiles. Il mourut, lorsqu'il se proposoit de rappeller les bannis, afin de mettre un frein à ceux mêmes de son parti. Il laissa deux fils encore fort jeunes, Laurent & Julien,

Thomas Sodérini conserve l'autorité aux deux fils de Pierre.

Thomas Sodérini, alors fort considéré à Florence & dans toute l'Italie, voyant qu'on venoit à lui comme à l'homme qui devoit être désormais le chef de la république, assembla les principaux citoyens dans le couvent de S. Antoine, & il y fit venir Laurent & Julien. Là, il discuta les intérêts de sa patrie, en considérant ce qu'elle étoit en elle-même, & comment elle devoit se conduire avec ses voisins. Il fit voir qu'elle ne seroit puissante, qu'autant qu'elle seroit unie : & prouvant qu'on feroit naître de nouvelles factions, si l'on vouloit transporter l'autorité dans une nouvelle famille, il conclut qu'il falloit laisser le gouvernement aux Medicis, entre les mains de qui on étoit accoutumé de le voir. Laurent répondit avec une modestie, qui promettoit de lui ce qu'il devint dans la suite; & avant de se séparer, tous jurerent de le regarder lui & son frere comme leurs propres fils.

Conjuration contre Laurent & Julien.

La puissance des Medicis étoit alors si bien cimentée, qu'il n'étoit plus possible de former un parti pour l'attaquer ouvertement.

La jalousie en croissoit davantage dans le secret, les citoyens les plus considérables souffrant impatiemment d'obéir à deux hommes, dont ils se croyoient les égaux. Tels entre autres étoient les Pazzi, qui d'ailleurs songeant à se venger pour quelque sujet particulier de mécontentement, conjurerent la mort des deux Medicis.

Julien est assassiné.

Dans le dessein de les assassiner ensemble, ils essayerent deux fois de les réunir, en les invitant à des repas; le hazard ayant fait que Julien ne s'étoit trouvé à aucun, ils prirent la résolution d'exécuter leur complot dans une église. Julien tomba sous les coups de ses assassins, tandis que Laurent eut le temps de se défendre & d'échapper à ceux qui l'attaquoient.

Laurent gouverne avec gloire.

Toute la ville fut bientôt en armes. On punit les coupables: le peuple les mit en pieces, répandit leurs membres dans les rues, & assouvit sa rage sur les Pazzi, & sur tous ceux qu'il jugea complices. Depuis cet événement, arrivé en 1477, Laurent gouverna avec gloire jusqu'en 1492, que la mort l'enleva à la république de Florence, à l'Italie, où il maintenoit la paix, & qu'il faisoit fleurir. Nous aurons occasion de parler de la sagesse de son gouvernement.

Jugement de Machiavel

Dans cet intervalle où je me suis borné à parler des Medicis, les papes, les rois de Na-

[redacted] sur la maniere dont les Italiens faisoient la guerre.

ples, les Vénitiens, les ducs de Milan & d'autres princes ont souvent causé des troubles, auxquels les Florentins ont pris part: mais pour vous donner une idée générale de toutes ces guerres, il me suffira de mettre sous vos yeux le jugement qu'en porte Machiavel. *Se non nacquero tempi, che fussero per lunga pace quieti, non furono anche per l'asprezza della guerra pericolosi; perchè pace non si può affermare che sia, dove spesso i principati con l'armi l'uno e l'altro s'assaltano: guerre ancora non si possono chiamare quelle, nelle quali gli uomini non si ammazzano, le città non si saccheggiano, i principati non si distruggono; perchè quelle guerre in tanta debolezza vennero che le si cominciavano senza paura, trattavansi senza pericolo, e finivansi senza danno. Tanto che quella virtù, che per una lunga pace si soleva nell'altre provincie spegnere, fu dalla viltà di quelle in Italia spenta. Dove si vedrà come alla fine s'aperse di nuovo la via a' Barbari, e riposesi l'Italia nella servitu di quelli.*

Les peuples d'Italie ne savoient donc plus ni conserver la paix, ni faire la guerre. Jaloux les uns des autres, ils ne pouvoient cesser de se tracasser: mais leurs guerres devoient paroître des jeux, depuis que les principales puissances n'étoient que des républiques marchandes, où des artisans & des négocians

gocians commandoient, après avoir détruit ou opprimé la nobleſſe. Ce qui eſt arrivé en Italie, pourroit arriver quelque jour ſur un plus grand théâtre, ſi la nobleſſe éprouvoit par des voies lentes les mêmes revers que de violentes ſecouſſes lui ont fait éprouver à Florence : car il n'y auroit plus de valeur, parce que c'eſt la nobleſſe qui la conſerve & la communique à tous.





CHAPITRE VIII.

Comment en réfléchiſſant ſur nous-mêmes, nous pouvons nous rendre raiſon des temps d'ignorance & des temps où les arts & les ſciences ſe ſont renouvellés.

Les écoles tombent après Charlemagne.

Vous avez vu que Charlemagne fit de vains efforts, pour renouveller les lettres. Immédiatement après la mort de ce prince, les écoles commencerent à tomber: elles ne furent plus fréquentées: on mépriſa le ſavoir, on le jugea dangereux; & cette façon de penſer faiſant tous les jours des progrès, une vaſte ignorance couvrit toute l'Europe. Tel fut l'abrutiſſement des eſprits dans le neuvieme ſiecle & dans le dixieme.

On eſt ignorant & on ne ſent pas le beſoin de s'inſtruire.

Il a été un temps, Monſeigneur, que vous vous imaginiez être un prince accompli, & vous vous rappellez qu'alors vous ne ſentiez pas le beſoin d'acquérir des connoiſſances. Voilà préciſément où en étoient dans

le dixieme ſiecle, non-ſeulement les ſouverains, mais encore les ſujets. Tout le monde étoit fort ignorant, & chacun croyoit en ſavoir aſſez; on craignoit même d'en apprendre davantage. Les Othons méritent cependant d'être exceptés: car ils ſavoient qu'ils ne ſavoient rien; & ils protégerent les lettres comme Charlemagne: mais ils réuſſirent encore moins, parce que les hommes étoient trop gâtés.

En occupant notre enfance de frivolités, on nous expoſe à rester enfants toute notre vie.

Quelles ſont les choſes dont vous vous occupiez dans votre enfance? les frivolités dont on vous faiſoit des beſoins. On veilloit ſi fort ſur vous, qu'on ne vous permettoit pas d'acquérir les facultés, qui ſe développent naturellement dans les enfants du peuple. On vous rendoit moins qu'un homme, & on vous perſuadoit que vous étiez quelque choſe de plus. En continuant de la ſorte, on vous auroit conduit de frivolité en frivolité. Au ſortir de votre éducation, vous auriez paſſé entre les mains des flatteurs. Toujours applaudi par des ames viles, vous vous ſeriez cru de plus en plus au deſſus des autres, & vous auriez été au deſſous de ceux-mêmes qui vous auroient applaudi. Qu'enfin vous euſſiez été ſouverain quelque part: incapable de gouverner par vous-même, il auroit fallu vous ſervir des facultés des autres; & ne conſervant pour vous que des titres qui vous au-

roient déshonoré, vos favoris auroient regné en votre place: car regner, c'est rendre la justice & dispenser les graces. Or, en auriez-vous été capable ? Souvenez-vous de l'empereur Claude, rappellez-vous combien il vous a paru ridicule & méprisable. Elevé par des valets, il aima toujours les valets, & ne fut toute sa vie qu'un sot enfant. Songez donc à ce que vous feriez vous même, si vous vieillissiez sans sortir de l'enfance.

Une éducation différente vous a fait connoître des besoins que vous n'auriez jamais eus. Entrons à ce sujet dans des détails, & ne craignons pas de nous arrêter sur les plus petits; car les petites choses rendent quelquefois les vérités plus sensibles.

Il faut faire sentir aux enfants le besoin d'exercer les facultés du corps.

Vous aviez passé l'âge où les enfants courent dans les rues, & vous ne saviez pas vous tenir sur vos jambes. On ne vouloit pas vous laisser marcher seul, parce que vous seriez tombé. Au sortir des mains des femmes, on vous fit marcher: vous tombâtes, & vous vous relevâtes. Aujourd'hui, vous sentez le besoin de marcher & de courir, & vous trouvez du plaisir à l'un & à l'autre. Auparavant vous ne sentiez que le besoin d'être suspendu à une lisiere.

Il faut écarter tout ce qui

Vous saviez marcher, mais on vous avoit mis des entraves. Vous ne pouviez sortir,

peut y mettre obstacle.

qu'autant qu'on avoit pris la précaution d'avertir d'avance tous ceux qui vous devoient suivre. On a insensiblement retranché tout ce cortege, qui vous a contrarié plus d'une fois. Vous sortez seul avec votre gouverneur, & vous vous promenez quand vous voulez.

Il faut leur apprendre à se servir eux-mêmes.

Vous commenciez & vous finissiez votre journée, comme un automate, privé de tout mouvement: vous étiez une poupée, qu'on habilloit & qu'on déshabilloit. Aujourd'hui vous vous habillez, vous vous déshabillez vous-même; & vous vous trouvez bien d'être servi sans dépendre de ceux qui vous servent. Il est donc avantageux de retrancher tous les besoins, qui nous tiennent dans la dépendance, & d'acquérir tous ceux que nous pouvons satisfaire par l'exercice de nos facultés. Parce qu'on est prince, faut-il cesser d'être homme? faut-il oublier qu'on a des bras & des jambes, n'oser s'en servir & mettre toute sa confiance dans les bras & dans le jambes d'autrui?

Il faut à plus forte raison leur faire un besoin d'exercer les facultés de l'ame.

Mais si l'usage des facultés du corps est si nécessaire, combien à plus forte raison ne l'est pas l'usage des facultés de l'ame? Qu'est-ce qu'un souverain qui ne pense pas? C'est un enfant qui se laisse habiller & déshabiller, qui est soutenu par la lisiere, & qu'un mal-adroit peut laisser tomber.

Les instruire comme en jouant,

On vous a donc appris à penſer, en vous faiſant ſentir le beſoin de penſer; & pour y réuſſir on a mis les connoiſſances à la place des badinages, dont vous ne pouviez vous paſſer. Vous avez badiné avec les opérations de votre ame, avec les premieres découvertes des hommes, avec les dernieres même; & traçant des ellipſes ſur le ſable, vous vous repréſentiez le ſyſtême de Newton. Vos premieres connoiſſances ont fait naître en vous un nouveau ſentiment, le deſir d'en acquérir d'autres; & les études utiles, après vous avoir amuſé comme des jeux, vous ont amuſé parce que ce ſont des études utiles.

& leur faire un beſoin de s'occuper pour écarter l'ennui.

Ainſi vous vous êtes défait des beſoins que vous aviez, vous vous en êtes fait de nouveaux, & vous ſentez que vous avez gagné au change. L'occupation vous eſt devenue néceſſaire. Vous vous ſouvenez qu'un jour votre gouverneur voulant vous punir, vous ôta vos livres & vos cahiers. Vous ne pûtes pas vous ſouffrir dans le déſœuvrement: les amuſements de votre premiere enfance ne furent plus une reſſource pour vous: vous ſuccombâtes ſous le poids de l'ennui; & vous vîntes en pleurant demander pardon à votre gouverneur, & le conjurer de vous donner un livre.

Un autre fois le médecin, voulant, vous diſoit-il, profiter d'un accès de fievre, dit que

vous travailliez trop, & qu'il falloit vous laisser quelque temps sans rien faire. Je cédai, parce qu'il faut que la raison céde quelquefois; & je fus huit jours sans vous donner de leçons. Mais vous ne crûtes pas à l'ordonnance de votre Esculape, que vous reconnûtes pour un mauvais flatteur. Vous employâtes ces huit jours à repasser vos anciennes leçons, & vous travaillâtes plus que si je vous avois fait travailler moi-même.

C'est déja savoir beaucoup que savoir s'occuper.

Vous en savez déja beaucoup pour un prince, si vous savez le secret d'éviter l'ennui. Ce poison de l'ame se chasse par le plaisir : c'est votre expérience qui vous l'apprend. Dans les commencements que j'étois ici, vous me dîtes que vous haïssiez la comédie au point que vous pleuriez, quand on vous forçoit d'y rester. Je vous répondis que je vous ferois bientôt changer de goût. Vous ne pouviez le croire, & cependant quelques mois après vous en fûtes convaincu. Il est vrai que l'infortunée Monime vous arracha des larmes; mais c'étoient des larmes délicieuses.

Alors on prend du goût pour des études qui sans cela seroient rebutantes.

A peine avez vous quelquefois éprouvé des dégoûts; ils n'ont jamais été longs, & vous avez toujours éprouvé que l'étude conduit à des plaisirs. Le Latin qui fait le tourment des autres enfants, n'a rien eu de désagréable pour vous. Vous desiriez de l'appren-

dre ; & ayant été préparé pendant deux ans, vous en trouvâtes l'étude facile. Aussi quoique vous soyez bien loin encore de sentir toutes les beautés d'Horace, vous commencez néanmoins à le lire souvent avec plaisir. Il semble aujourd'hui que les plus beaux génies Latins, Italiens & François aient écrit pour votre amusement. Comparez donc actuellement les ressources que vous donnent les choses utiles, dont vous savez vous occuper, avec les ressources que vous donnoient les frivolités de votre premiere enfance.

L'étude de l'histoire doit faire sentir le besoin des vertus & des talents.

Mais l'histoire vous a fait connoître de nouveaux besoins. Vous vous imaginiez ne la lire que par curiosité, & cependant vous sentiez naître insensiblement en vous le besoin des vertus, le besoin des talents, le besoin, en un mot, d'être plus grand que les autres, puisque vous êtes destiné à commander à d'autres.

Lorsque vous lisiez l'histoire de la Grece, il y avoit donc en vous quelque chose de mieux que de la curiosité. Vous vous représentiez les Miltiades, les Thémistocles, les Aristides, les Epaminondas, les Phocions, &c. Vous vous formiez à leur école, vous les imitiez déja. C'est vous qui remportiez des victoires à Marathon, à Salamine, &c. Vous donniez des loix comme un Lycurgue, ou

comme un Solon; & me reprochant d'avoir trop peu parlé de Philopémen, vous regrettiez de ne pouvoir vous transporter dans les lieux, où ce grand homme avoit fait de grandes choses.

Plus on sent ce besoin, plus on s'intéresse aux grands hommes.

Je voudrois que l'ambition de surpasser ces citoyens généreux vous ôtât le sommeil comme à Thémistocle; mais nous n'en sommes pas encore là: il semble même que nous nous en éloignions quelquefois, & vous ne paroissez pas toujours prendre le même intérêt aux actions des grands hommes. Ceux que Rome a produits, ceux que vous avez trouvés dans l'histoire moderne, ne font pas sur vous la même impression: cependant plus vous rencontrez de pareils modeles, plus vous devriez vous enflammer, & sentir le besoin d'être grand vous-même.

Il est vrai que la Grece a été le plus beau théâtre pour les talents: nulle part ils n'ont paru avec plus d'éclat; parce que nulle part on n'a mieux senti le besoin d'avoir de grands hommes. Peut-être que les dégoûts que nous donne l'histoire de plusieurs siecles de barbarie, sont l'unique cause de votre refroidissement. Je le souhaite au moins: mais vous conviendrez qu'en perdant de l'intérêt que vous preniez aux talents & aux vertus rares, vous avez perdu un plaisir; & que moi-mê-

me j'ai perdu de mes espérances. Car enfin les Grecs n'ont produit plus de grands hommes, que parce qu'ils ont plus senti le besoin d'être grands. Sondez vous donc ; dites moi si vous trouvez en vous ce même sentiment, & je vous dirai ce que vous deviendrez.

Les connoissances naissent & se dévelopent dans tout un peuple comme dans chaque particulier.

Vous me soupçonnez, sans-doute, d'avoir fait un grand écart, & vous avez de la peine à deviner comment je passerai de vous aux peuples d'Italie. Mais vous comprendrez facilement que les connoissances naissent & se développent dans tout un peuple par les mêmes ressorts, qu'elles naissent & se développent dans chaque homme en particulier. L'histoire de votre esprit est donc un abrégé de l'histoire de l'esprit humain : elle est la même quant au fond, & elle ne différe que par des circonstances particulieres qui avancent ou qui retardent le progrès des connoissances. C'est à votre expérience à vous éclairer : si vous observez bien ce qui se passe en vous-même, vous saurez observer ce qui se passe dans les autres, & vous comprendrez pourquoi, après des efforts répétés long-temps sans succès, les arts & les sciences se sont ensuite renouvellés tout-à-coup. Nous avons trois choses à considérer.

L'ordre de nos besoins détermine le choix de nos études.

La premiere, c'est que nous ne cherchons à nous instruire, qu'autant que nous sentons le besoin de connoître ; & que suivant dans

nos recherches l'ordre de nos besoins, les objets qui se rapportent aux plus pressants, sont ceux que nous étudions les premiers. Les hommes n'apprennent donc rien, tant qu'ils ne sentent pas le besoin d'apprendre ; & s'ils se font un besoin de choses inutiles, ils n'en étudient pas d'autres. Voilà votre premiere enfance.

La seconde considération est que nos progrès sont lents ou rapides suivant la méthode que nous nous sommes faite. Votre expérience vous l'apprend : lorsque je suis arrivé, il y avoit un an qu'on vous enseignoit le latin, & vous n'en aviez aucune connoissance. Si j'avois continué de la même maniere, pourriez-vous entendre Virgile & Horace ?

La méthode accélere ou ralentit le progrès de nos connoissances.

Il ne suffit pas de sentir le besoin de s'instruire & d'avoir une bonne méthode ; il faut encore étudier dans l'ordre le plus propre à développer successivement les facultés de l'ame. C'est la derniere considération.

L'ordre le plus parfait est celui qui développe le mieux les facultés de l'ame.

Vous croyez peut-être avoir appris à raisonner, lorsque vous lisiez l'art de raisonner. Non, Monseigneur : je vous en ai donné des leçons plus tôt, sans vous le dire, & sans que vous vous en doutassiez : c'est lorsque je vous faisois lire Corneille, Racine & Moliére. Vous vous imaginiez ne faire que jouer, quand représentant seul une piece de théâtre, vous parliez tour-à-tour pour chaque personnage ;

En lisant les poëtes un enfant apprend à son insu l'art de raisonner.

& cependant vous vous accoutumiez à saisir tout le plan d'une piece; vous raisonniez sur l'exposition, sur le nœud, sur le dénouement; vous condamniez un caractère, s'il étoit inutile; vous le critiquiez, s'il n'étoit pas soutenu. Vous n'étiez pas content, lorsque l'action traînoit, qu'elle étoit double, qu'elle ne se passoit pas dans un même lieu, ou que vous ne pouviez pas bien comprendre où elle se passoit. Vous vous faisiez de la sorte des idées d'ordre & de précision: or, c'est en quoi consiste tout l'art de raisonner.

C'est que le goût est de toutes les facultés de l'ame la premiere qu'il faut développer.

Vous voyez donc par votre propre expérience, que le goût est la premiere faculté qu'il faut exercer. Je l'avois éprouvé moi-même: car si je raisonne, je le dois beaucoup plus aux poëtes que je vous ai fait lire, qu'aux philosophes que j'ai étudiés. Je me suis confirmé dans cette façon de penser, en considérant l'histoire de l'esprit humain; & vous reconnoîtiez que je ne me suis pas trompé, si vous vous rappellez ce que j'ai dit sur les Grecs. En effet, les choses de goût sont celles pour lesquelles nous avons le plus de disposition, & sur lesquelles nous avons le plus de secours. C'est donc par elles que nous devons commencer nos études; & quand elles auront développé nos facultés, nous pourrons nous exercer avec succès sur d'autres objets. Ainsi vous pouvez prévoir que

les peuples de l'Europe raiſonneront mal, tant qu'ils manqueront de goût; & qu'ils auront d'excellents poëtes, avant d'avoir de bons philoſophes : en un mot, les arts & les ſciences renaîtront dans le même ordre, que vous les avez vus naître en Grece.





CHAPITRE IX.

De l'état des arts & des sciences en Italie, depuis le dixieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme.

Les principes que nous venons d'établir, sont fondés sur l'expérience, & l'expérience va les confirmer encore.

Pourquoi les écoles étoient tombées dans les neuvieme & dixieme siecles.

Puisque le clergé étoit le seul ordre qui tînt & qui fréquentât les écoles, toutes les études ont dû tomber dans le neuvieme & le dixieme siecles, parce qu'alors le clergé ne sentoit d'autres besoins que de s'enrichir & de se mêler du gouvernement.

La réputation des Arabes donne la curiosité de s'instruire.

Cependant la réputation de savoir, qu'avoient les Arabes, tira de l'assoupissement général quelques hommes curieux de s'instruire. Dans le dixieme siecle, Gerbert alla en Espagne, d'autres suivirent son exemple, & le pontificat, auquel il fut élevé en 999, ne contribua pas peu à donner du lustre aux connoissances qu'il avoit acquises.

A mesure que la considération devint la récompense du savoir, on sentit davantage le besoin de s'instruire. Les anciennes écoles furent fréquentées, on en forma de nouvelles, & on enseigna ce qu'on avoit appris des Arabes.

La considération qu'on accorde aux lettres augmente cette curiosité

Ce fut, sur-tout, dans le royaume de Naples que les études commencerent avec plus de célébrité. C'est que les Arabes y avoient eu des établissements, & qu'ayant toujours conservé quelque commerce avec les Napolitains, ils leur communiquerent plus facilement tout ce qu'ils croyoient savoir. L'école de Salerne, qui fut régardée comme la premiere de l'Europe, dut sa réputation aux moines du Mont Cassin : un d'eux, nommé Constantinus l'Africain, traduisit les livres des Arabes vers la fin du onzieme siecle.

L'école de Salerne devient la plus célebre.

Dans toute l'Europe, la dialectique fut l'étude à la mode, pendant ce siecle & le suivant. Elle produisit la scholastique, qui n'est autre chose que l'application de la dialectique à la théologie, à la métaphysique, à la physique, à la morale, & à tout ce qu'on peut étudier, quand on se contente d'étudier pour n'apprendre que des mots & pour disputer sur ce qu'on n'entend pas. Comme cet art étoit le chemin de la considération & de la fortune, les meilleurs esprits, sur-tout, sentirent le be-

On s'applique particulierement à la dialectique & à la scholastique.

soin d'en faire leur étude unique, & ils s'y livrerent avec passion.

à la médecine;

La médecine étoit la seule science, qu'on eût continué de cultiver pendant le dixieme siecle. Vous pouvez juger ce que c'étoit que la médecine d'alors. Cependant on avoit besoin d'y croire, & on y croyoit d'autant plus, qu'on étoit plus ignorant. Pendant le onzieme & le douzieme siecles, cette science s'aida de tout ce qui pouvoit contribuer à ses succès; c'est-à-dire, de la dialectique & de la magie. Les moines du Mont-Cassin, qui l'avoient apprise des Arabes, étoient alors les plus grands médecins de l'Europe.

à la jurisprudence;

Il a été un temps où les Grecs n'avoient point de loix, & ce besoin produisit chez eux des législateurs. Les Italiens, au contraire, n'en avoient que trop. Les Lombards, les François, les Allemands, chaque peuple y avoit apporté les siennes, & les avoit ajoutées aux loix romaines; & l'anarchie, qui regnoit parmi les révolutions, avoit encore introduit quantité de coutumes bizarres. On sentit donc le besoin de débrouiller ce chaos: la jurisprudence attira l'attention des dialecticiens: & l'Italie fut féconde en jurisconsultes. Mais la jurisprudence est une espece de scholastique, qui prend de tous côtés & qui brouille tout: il est de sa nature d'être enveloppée, & de s'envelopper

lopper tous les jours davantage. Plus nous nous y appliquerons, plus nous sentirons que nous avons besoin de législateurs : & c'est un malheur pour l'Europe d'avoir besoin de jurisconsultes.

Les querelles entre le sacerdoce & l'empire, & le schisme qui sépara l'église grecque de l'église latine, occuperent encore les esprits du onzieme & du douzieme siecles : c'étoient des matieres trop difficiles pour des temps, où l'on ignoroit tout-à-fait l'histoire, & vous avez vu comme on a raisonné.

& aux questions qu'élevent les querelles du sacerdoce & de l'empire.

Si pendant ces deux siecles, les sciences n'ont point fait de progrès, il n'en faut pas chercher la cause dans les guerres qui troubloient alors l'Europe, puisque les guerres n'empêcherent pas d'étudier. On étudia même avec passion. Il y eut des hommes d'esprit & de génie qui auroient réussi, s'ils avoient étudié autrement, & autre chose que ce qu'ils étudioient. Mais l'objet des études & la méthode qu'on suivoit, ne permettoient pas d'acquérir de vraies connoissances.

Mais ni l'objet des études ni la méthode ne permettoient d'acquerir de vraies connoissances.

Quelque obligation que les Grecs aient eue aux Barbares, ce n'est pas certainement par les choses qu'ils en ont empruntées, qu'ils sont dignes de notre admiration. Je me trompe fort, ou ils auroient été meilleurs philoso-

Les Arabes qu'on étudioit, n'ont fait que mettre des entraves au génie,

phes, s'ils l'étoient devenus ſans ſecours étrangers : car ainſi que vous, ils ont marché plus ſurement, lorſqu'ils ont marché ſeuls. Socrate, par exemple, ne put jamais ſouffrir qu'aucun barbare le ſoutînt par la liſiere, & il fut le plus ſavant des Grecs. Les Arabes ont été les barbares des Italiens & de tous les peuples de l'Europe, & ils ont mis des entraves aux hommes de génie. Il a fallu des ſiecles pour ſe dégager d'un faux ſavoir, qui étoit pire que l'ignorance.

Les lettres ne pouvoient pas naître dans les écoles.

En Egypte, les lettres n'ont été cultivées que par les prêtres, & les Egyptiens ont toujours été ignorants. On remarque la même choſe en Europe pendant pluſieurs ſiecles. Il eſt vrai que nous avons aux moines l'obligation d'avoir conſervé des manuſcrits: mais ils auroient encore conſervé la ſcholaſtique & l'ignorance. Ce n'eſt donc pas dans les cloîtres qu'il faut s'attendre à voir renaître les lettres : laiſſons par conſéquent les vaines études qu'on y faiſoit, & voyons ce qui ſe paſſoit ailleurs.

Elles devoient naître chez le peuple qui le premier auroit du goût.

Si, comme je l'ai dit, c'eſt par les choſes de goût que l'eſprit humain doit commencer à ſe développer, nous trouverons le berceau des lettres chez le peuple qui aura le premier cultivé la poëſie : mais on ne s'occupe des choſes de goût, qu'après avoir pourvu à

des besoins plus pressants, & ce principe doit nous faire découvrir le peuple, où la poësie a dû naître.

Les Provençaux après bien des révolutions, s'enrichissent par le commerce & cultivent la poësie.

Après la chûte de l'empire d'occident, la Provence, comme toutes les autres provinces, fut exposée à bien des révolutions. Elle passa sous la domination des Visigots, des Ostrogots, des Mérovingiens, des Carlovingiens, des rois d'Arles, des rois de Bourgogne : elle eut ses comtes particuliers; & elle fut ravagée par les Sarrazins, qui s'établirent sur les côtes de la Méditerranée. Mais dans le dixieme siecle, le comte Guillaume ayant chassé les Sarrazins, rétablit les villes maritimes, que ces Barbares avoient détruites, & le commerce répara bientôt les pertes que la Provence avoit faites. Cette province a plusieurs bons ports; & ses habitants, toujours industrieux, ont su jouir des avantages de leur situation.

Marseille, fondée par des Phocéens d'Ionie, a de tous temps été célebre par son commerce, & par son goût pour les arts. C'est par elle que les lettres commencerent à pénétrer dans les Gaules : elle devint en quelque sorte la rivale d'Athènes; & elle fut une des villes, où la jeunesse romaine venoit s'instruire. Les Marseillois, comme leurs ancêtres, ont toujours aimé la liberté : ils en ont joui

quelque temps, ſous les comtes de Provence; ils l'ont défendue avec courage; & ils ont conſervé quelques reſtes de leur ancien gouvernement républicain, juſques ſous le regne de Louis XIV.

Les Provençaux, s'étant enrichis par le commerce, ſongerent à jouir de leurs richeſſes. La poëſie naquit parmi les plaiſirs qu'ils recherchoient. Ils commencerent à la cultiver dans le onzieme ſiecle, & leurs poëtes, qu'on nommoit *trouveres* ou *troubadours*, furent bientôt célebres dans toute l'Europe. Ces *troubadours* s'aſſocioient des chanteurs & des joueurs d'inſtrument, qu'on nommoit *jongleurs* & avec ce cortege ils alloient de cour en cour, toujours accueillis par tout, & comblés de préſents. Vous voyez combien ces uſages reſſemblent à ceux que nous avons vus chez les Grecs.

Ils en répandent le goût chez d'autres peuples & principalement parmi les grands.

Les Provençaux répandirent parmi les grands le goût de la poëſie. Dès le douzieme ſiecle, on eſſaya de faire à leur exemple des vers dans les langues vulgaires. Mais ce ne fut que dans le treizieme, que la France eut dans Thibault, roi de Navarre, un poëte qui montra quelque talent. Dans le même temps, l'empereur Frédéric II faiſoit des vers en Italie. Comme la poëſie a dû naître chez un peuple riche, elle devoit par la mê-

me raiſon être d'abord cultivée par les grands. Cependant le François & l'Italien étoient alors encore bien informes.

Charles d'Anjou, comte de Provence, monta ſur le trône de Naples en 1266: il ſe piquoit auſſi de faire des vers, & il protégea les poëtes.

Naples paroiſſoit devoir être le ſéjour des lettres. Elle pouvoit facilement s'enrichir par le commerce, pour peu qu'elle jouît de la paix. De tous temps elle avoit eu des écoles, elle avoit même connu la liberté. Autrefois république, elle avoit conſervé quelques-uns de ſes privileges ſous les rois Normands; elle en jouiſſoit encore, lorſque Charles d'Anjou ſe rendit maître du royaume. Les lettres ſont protégées à Naples.

L'empereur Frédéric II, perſuadé que de tous les peuples de ſon royaume, les Napolitains étoient les plus propres à cultiver les ſciences, & que les écoles ſont d'autant moins bonnes, qu'elles ſe multiplient davantage, défendit d'enſeigner ailleurs qu'à Naples: il n'y eut que la grammaire, qui ne fut pas compriſe dans cette défenſe. Il attira les profeſſeurs qui avoient le plus de réputation: il leur accorda des privileges, ainſi qu'aux écoliers; & il ne négligea rien pour donner de la célébrité à l'école qu'il protégeoit.

Naples commença sous ce prince à devenir plus considérable. L'université y contribua, & encore plus le goût que Frédéric avoit pour cette ville, où il venoit souvent. Le long séjour qu'y firent les papes Innocent IV & Alexandre IV avec toute leur cour, dut aussi contribuer à la rendre florissante.

Elle s'agrandit encore & devint toujours plus peuplée & plus magnifique sous les Angevins, qui l'embellirent d'édifices, & qui continuerent de protéger les lettres.

Mais quoique cette ville devienne tous les jours plus florissante, la bonne poësie n'y devoit pas naître.

Les rois Normands avoient établi leur cour à Palerme. Frédéric abandonna le premier ce séjour, & Charles d'Anjou se fixa tout à-fait à Naples, lorsque le soulevement, qui éclata par les Vêpres Siciliennes, en 1282, lui enleva la Sicile, & fit passer cette province sous la domination de Pierre III roi d'Arragon. Cette révolution contribua beaucoup à l'agrandissement de Naples, parce que cette ville devint le séjour & la capitale des rois Angevins. Charles I, Charles II & Robert s'appliquerent à la rendre florissante; & Jeanne I, malgré les troubles de son regne, ne négligea rien pour faire fleurir le commerce, & pour entretenir l'abondance dans sa capitale. C'est ainsi que Naples fut gouvernée jusqu'à la mort tragique de cette malheureuse reine, en 1382. Mais sous Charles I, les

Napolitains perdirent les restes de leur liberté ; & ce sentiment de moins auroit éteint le génie parmi eux, si la protection des princes n'y avoit suppléé. Cependant la bonne poësie ne devoit pas commencer à Naples, & cette ville opulente pouvoit seulement donner de l'émulation aux talents qui naissoient ailleurs.

Les Vénitiens ont été long-temps avant de s'occupper des lettres. Adonnés au commerce, ils ont d'abord cultivé les arts propres à le faire fleurir ; & ils en ont fait une étude jusques dans leurs jeux : car la *régate*, dont vous avez entendu parler, est une course sur mer, qui ressemble beaucoup aux courses des jeux olympiques.

Pendant long-temps les Vénitiens ne cultivent que le commerce.

Les peuples, qui se retirerent dans les lagunes, eurent le bonheur de ne point porter de loix avec eux. S'ils avoient eu des jurisconsultes, ils auroient eu un code avant d'avoir un gouvernement ; & je ne sais comment avec des loix inutiles & confuses, ils auroient fait pour se gouverner : ils se conduisirent d'après les circonstances : les usages, qui s'introduisirent peu-à-peu, devinrent des loix : ils en firent, quand ils en sentirent le besoin ; & ils imiterent en cela les Romains sans le savoir.

Ils n'ont pour loix que des usages introduits par les circonstances.

Ils connoissent l'abus de la multitude des loix & en ont peu.

Des loix, qui se font de la sorte, se perdroient ou seroient peu utiles, si elles n'étoient compilées, & publiées avec l'autorité du gouvernement. C'est à quoi les Vénitiens travaillerent à plusieurs reprises dans le cours du treizieme siecle. Mais il est vraisemblable, qu'ils ne reprirent si souvent cet ouvrage, que parce qu'ils n'étoient pas assez éclairés pour faire une compilation, qui demanderoit les talents d'un législateur. Ils eurent cependant assez de lumieres, pour sentir l'abus de la multitude des loix. Les leurs étoient en petit nombre : exprimées avec précision, elles expliquoient les cas généraux, & ne paroissoient souvent qu'indiquer les principes. S'il survenoit des cas particuliers auxquels on ne pouvoit pas appliquer les loix, les magistrats jugeoient d'après l'équité naturelle. Voyant que chez les peuples voisins, tant de loix & tant de commentateurs ne servoient qu'à multiplier, & qu'à faire durer les procès, les Venitiens aimerent mieux s'en rapporter quelquefois au bon sens des juges, que de perdre à plaider un temps qu'ils pouvoient employer au commerce.

Nulle part la justice n'étoit mieux administrée.

Rien n'étoit plus sage. Aussi Venise fut elle regardée comme le pays, où la justice s'administroit le mieux ; & les villes d'Italie invitoient à l'envi les Vénitiens à les venir gouverner. Les exemples en furent si fré-

quents dans le treizieme ſiecle, que la république porta un décret pour défendre aux nobles de ſe rendre à ces invitations. C'eſt, ſans-doute, parce qu'elle ſe voyoit ſouvent enlever les meilleurs citoyens.

Leurs loix cependant n'étoient pas aſſez ſimples puiſqu'ils avoient beſoin de juriſconſultes.

Cependant les loix des Vénitiens n'étoient pas auſſi ſimples que celles des Grecs, puiſqu'ils avoient beſoin de juriſconſultes. La république en entretenoit un pour le droit civil, ſous le titre de *Conſultore dello Stato*; & il y en avoit un autre qui enſeignoit le droit canon.

Ils étudient la juriſprudence, & n'en ſont pas plus inſtruits.

Le voiſinage de Padoue excita la curioſité des Vénitiens. Ils voulurent entendre les profeſſeurs de réputation. André Dandolo, qui fut fait doge en 1336, étoit docteur de cette univerſité. D'autres à ſon exemple y reçurent le bonnet. La république voulant encourager ces nouvelles études, accorda des diſtinctions aux docteurs; & Veniſe eut, comme les autres villes d'Italie, des profeſſeurs de droit civil, de droit canon & de philoſophie. Je ne ſais pas ſi la juſtice en fut mieux adminiſtrée : mais les citoyens n'en furent pas plus ſavants.

Les Italiens, enrichis par le commerce,

Un peuple riche veut tôt ou tard jouir de ſes richeſſes, & il attire chez lui les arts & les artiſtes. Les Vénitiens pouvoient-ils com-

cultivent les arts.

mercer à Constantinople, & ne pas se faire insensiblement un besoin des commodités, dont ils apprenoient l'usage? Ils les transporterent donc chez eux, & ils les répandirent dans l'Italie. D'autres villes riches & commerçantes, Genes, Florence, Pise, Sienne, Bologne y contribuerent encore, chacune de leur côté. Les peuples commencerent à devenir moins grossiers: ils voulurent vivre avec plus d'aisance: ils rechercherent les choses de luxe: ils appellerent les arts étrangers, & ils en créerent de nouveaux. Cette révolution se fit dans le cours du treizieme & du quatorzieme siecles; & elle en produisit une autre dans les esprits, qui sentoient de plus en plus le besoin de s'instruire. Il est vrai que les sciences qu'on enseignoit dans les universités, ne firent point de progrès; elles n'en pouvoient même pas faire, parce que plus les écoles étoient célebres, moins il étoit possible d'ouvrir les yeux sur les vices des études. Au contraire, la langue & la poësie italiennes firent des progrès étonnants, quoiqu'on ne les enseignât nulle part, ou plutôt parce qu'on ne les enseignoit pas. C'est que dans ce genre nous pouvons commencer sans maîtres: nous n'avons qu'à comparer ce qui nous plaît davantage, avec ce qui nous plaît moins. Or, le sentiment est un juge qu'on ne trompe pas aussi facilement que

la raison, & on ne prouve pas qu'un mauvais vers est bon, comme on prouve qu'une proposition fausse est vraie.

Ils commencent à avoir des historiens

Des peuples malheureux & abrutis par l'ignorance, ne portent pas plus leur vue sur le passé que sur l'avenir : c'est assez pour eux de s'occuper du présent. Tel a été le sort de l'Italie pendant plusieurs siecles. Dans des temps plus heureux, on eut la curiosité d'apprendre ce qu'on avoit été, & d'en transmettre la connoissance à ses descendants. Les plus anciennes chroniques des Vénitiens sont du onzieme siecle. C'étoient des annales écrites en mauvais latin, ou en langue vulgaire & barbare, sans discernement, sans choix & sans critique. Les plus estimées appartiennent au quatorzieme siecle, & ont été composées par le doge André Dandolo. Alors on essayoit d'écrire l'histoire : mais c'est un art qui demande des connoissances, un jugement & un goût qu'on n'avoit pas. Il ne peut se perfectionner qu'après tous les autres : il faut qu'il y ait eu des compilateurs laborieux, des érudits qui aient travaillé avec quelque critique, des poëtes qui aient poli la langue, & même encore des philosophes qui aient enseigné à voir. Venise, au quatorzieme siecle, n'avoit

donc, & ne pouvoit avoir que de mauvais historiens. On y cultivoit cependant la poësie: mais elle ne faisoit que d'y naître: elle y étoit grossiere, & le gouvernement circonspect de cette république, ne donnoit pas au génie cet essor qui fait les grands poëtes.

Les lettres dans des circonstances, où elles paroissoient devoir faire des progrès, étoient retardées par la protection accordée aux mauvaises études.

Dans le tableau que je viens de faire de Naples & de Venise, vous voyez des circonstances favorables à la naissance de la poësie. Les peuples recherchoient les choses de goût avec passion; ils étoient assez riches pour se les procurer. C'est la noblesse qui cultivoit les arts & les sciences; les rois accueilloient les talents, & les excitoient par des récompenses. Mais tout cela ne suffit pas: c'est que la protection des grands est quelquefois plus nuisible qu'utile aux progrès de l'esprit humain. Trop ignorants, ils dispensent mal leurs bienfaits, & ils n'encouragent que les faux talents. Plus ils protégeoient les universités, plus ils leur accordoient de privileges, plus ils pensionnoient les professeurs; plus aussi ils égaroient les esprits, & mettoient d'entraves aux meilleurs. En effet, dès que le jargon de l'école conduisoit aux richesses, il étoit naturel qu'on n'étudiât que ce jargon, & qu'on se soulevât avec scandale contre quiconque oseroit parler un autre langage.

Où doit donc naître la poësie, me demanderez vous? dans un pays riche, où comme à Naples & à Venise, on recherchera les choses de goût, & où l'amour de la liberté parmi les troubles permettra de penser, & enhardira à dire ce qu'on pense. La Toscane sera donc l'Attique de l'Italie, elle sera le berceau des arts. Ce n'est pas que l'esprit de liberté soit par-tout également nécessaire pour produire des hommes de talents, puisque nous en verrons naître dans des monarchies : mais je crois qu'il étoit nécessaire pour les produire la premiere fois. Ce n'est qu'aux ames qui se croient libres, qu'il appartient de créer, & de communiquer aux autres esprits une force qu'ils n'auroient pas trouvée en eux-mêmes.

La Toscane en devoit être le berceau.

Au commencement du treizieme siecle, lorsque toute l'Italie étoit partagée entre l'empereur & le pape, les Florentins se diviserent en deux factions & prirent les noms de Guelfes & de Gibelins. Assez heureux pour étouffer enfin cet esprit de parti, ils se gouvernerent en république après la mort de Frédéric II, arrivée en 1250, & nous avons vu qu'en dix ans Florence devint la principale ville de la Toscane, & fut une des premieres de l'Italie. Mais l'esprit de faction recommença: le gouvernement essuya bien des révolutions: deux nouveaux partis se formerent, celui des

A Florence les factions mêmes devoient contribuer à la naissance des arts.

Blancs & celui des Noirs : les factions des Guelfes & des Gibelins continuoient ; & on comptoit encore celle du peuple & celle de la noblesse. C'est au milieu de ces factions que les talents devoient naître, pour procurer à un peuple riche les arts agréables, dont il sentoit le besoin. Dans un gouvernement plus calme, les esprits n'auroient pas pris le même essor. Athènes eût-elle eu tant d'hommes à talents, si elle n'eût pas été une démocratie florissante, c'est-à-dire, une république riche & divisée par des partis ? non, sans doute : car les citoyens ne se seroient pas occupés des arts avec une sorte d'enthousiasme, s'ils avoient traité dans le calme les affaires du gouvernement.

Dante. Alighieri Dante, né à Florence en 1265, se forma parmi les troubles, auxquels il prit part. Il étoit de la faction des Blancs, & il fut banni avec eux, lorsque Charles de Valois vint à Florence. Voilà le premier poëte Italien : c'est lui qui polit le premier sa langue, & il écrivit avec une élégance, qu'on ne trouve pas dans ceux qui ont cru faire des vers avant lui. Son principal ouvrage est une satyre des mœurs de son temps : il les peint avec les traits les plus hardis ; & on voit que pour former un pareil poëte, il falloit un esprit républicain, & même un esprit

de parti. Il mourut en 1321. Alors se formoit un nouveau poëte qui acheva de polir la langue italienne.

Pétrarque.

Pétrarque naquit en 1304 à Arezzo, où s'étoit retirée sa famille, proscrite dans le même temps & pour les mêmes causes que Dante. Pétraceo, son pere, désespérant de rentrer dans sa patrie, alla s'établir à Avignon, où Clément V venoit de fixer sa cour. Il destinoit son fils à l'étude de la jurisprudence, qui étoit alors le grand chemin de la fortune: mais le jeune Pétrarque s'en dégoûta bientôt. La candeur de mon ame, disoit-il, ne me permet pas de me livrer à une étude, que la dépravation des mœurs a rendue pernicieuse. La plupart des hommes ne veulent connoître les loix, que pour pouvoir les éluder eux-mêmes, ou apprendre aux autres à les violer impunément. Il ne m'est pas possible, ajoutoit-il, de faire de cette étude un abus si contraire à la probité. Il s'adonna donc tout entier à la poësie, avec un succès qui le fit passer pour magicien : car Apollon, disoit-on, n'est pas un dieu, & par conséquent, il ne peut être qu'un diable. On l'accusa encore d'hérésie, parce qu'il lisoit Virgile. Mais s'il eut pour ennemis tous les ennemis des lettres, il eut pour protecteurs tous les princes qui les aimoient. Les Flo-

rentins, honteux de le compter parmi les proscrits, lui députerent Bocace, l'inviterent à revenir dans sa patrie, & voulurent lui rendre tous les biens, dont son pere & sa mere avoient été dépouillés. Pétrarque mourut peu d'années après a Arcquà en 1374. Je n'entrerai dans aucun détail sur la vie, ni sur les ouvrages de ce poëte. D'autres l'ont fait : mais si vous voulez le connoître, vous le lirez.

Bocace.

Les Florentins cultivoient aussi la prose : car les historiens, Jean & Mathieu Villani étoient contemporains des deux Charles & de Robert, rois de Naples. D'autres avoient même écrit l'histoire avant eux. Mais Bocace, que je viens de nommer, est proprement le premier écrivain en prose ; puisqu'à cet égard il fixa la langue italienne, qui lui doit autant qu'au Dante, & qu'à Pétrarque. Il naquit à Certaldo en 1313, & mourut au même lieu en 1375.

Ceux qui les premiers ont du goût, le communiquent rapidement.

Quand une fois le goût a disparu, il est des siecles avant de renaître ; & il ne se reproduit point, ou il se reproduit tout-à-coup. Il semble que toute la difficulté soit d'en approcher ; & que quand on en approche, on ne puisse pas ne le pas saisir. Le Dante, Pétrarque

que & Bocace devoient donc avoir de grands succès, & leur goût devoit se communiquer à tous les bons esprits qui les lisoient.

Je distingue deux sortes de vérités : les vérités de raison, & les vérités de sentiment. Les premieres sont hors de nous ; & quelque proche qu'elles soient, nous pouvons toujours porter mal adroitement la main à côté. Les secondes, au contraire, sont en nous, ou ne sont point : c'est pourquoi en approcher ou les saisir c'est la même chose. On peut raisonner avec mon esprit, sans m'éclairer : mais on ne peut pas remuer mon ame d'une maniere nouvelle & agréable qu'aussitôt je ne sente le beau. Le goût est donc un sentiment, qui doit se transmettre avec rapidité.

Il passe aussitôt d'un genre dans un autre.

Lorsqu'on sent le beau dans un genre, on est capable de le sentir dans tout autre : car c'est le même goût qui juge de la beauté d'une scene, & de la beauté d'un tableau. Aussi dans le temps des progrès prompts de la poësie, les Florentins commençoient à cultiver avec succès la peinture & l'architecture. Cimabué, mourut en 1300, âgé de soixante dix ans & laissa pour éleve Giotto, qui mourut en 1336.

La prise de Constantinople, bien loin de porter le goût en Italie.

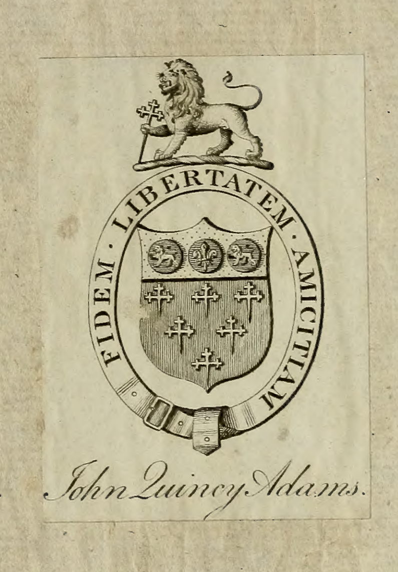
Les beaux arts sont donc nés en Italie, pendant le treizieme & le quatorzieme siecles, &, par conséquent, long-temps avant la ruine de l'empire grec : cependant on veut que la

a retardé le progrès des lettres.

prise de Constantinople soit l'époque de leur naissance, & que cette révolution ait été nécessaire, pour apporter aux Italiens le goût qu'ils avoient déja, & qu'ils avoient bien mieux que les Grecs de Constantinople. Frappés d'une révolution qui a fait prendre à l'Europe une face nouvelle, nous avons cru qu'elle a influé dans les progrès de l'esprit, parce que nous supposons qu'elle a tout fait. Cependant les Italiens, comme les Grecs, se sont formés d'après eux-mêmes; & s'ils doivent aux étrangers, ils leur doivent peu. Il est même certain que la prise de Constantinople les retarda, parce que la langue grecque, dont l'étude devint à la mode, fit négliger les langues vulgaires. Aussi l'Italie ne produisit-elle pas dans le quinzieme siecle, des écrivains aussi bons que Dante, Pétrarque & Bocace: ce n'est pas que l'érudition n'ait ensuite contribué à l'avancement des lettres, en mettant les gens de goût en état d'étudier de bons modeles, & en amassant des matériaux, dont ils surent faire usage. Il en est de même de l'art d'imprimer qui fut inventé dans le quinzieme siecle. Il nuisit d'abord au goût par la facilité qu'il donna de devenir érudit; & tel italien qui auroit été un écrivain élégant s'il eût étudié sa langue, se contenta de lire les livres grecs qui devenoient plus communs, & se piqua d'en sen-

tir les beautés qu'il sentoit mal. Si la prise de Constantinople a produit du savoir, elle a produit encore une pédanterie, que l'imprimerie a rendue plus commune ; & le goût ne renaîtra, que lorsqu'on étudiera les langues vulgaires. C'est ce que nous verrons, quand nous reprendrons l'histoire de l'esprit humain au commencement du seizieme siecle.

FIN du Tome douxieme.


FIDEM · LIBERTATEM · AMICITIAM
John Quincy Adams.

